This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

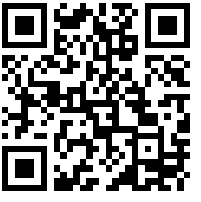

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EXCHANGE

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCHANGE
FEB 23 1915

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME I.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT
39, RUE SAINT-ROME, 39

1913

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME I.

TOULOUSE

IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT

39, RUE SAINT-ROME, 39

—

1913

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

(DEPUIS 1807)

M. GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

M. VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

M. MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

M. OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

M. CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE. — Subvention annuelle de 500 francs.

VILLE DE TOULOUSE. — Subvention annuelle de 2.000 francs.

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Fabre (Charles), ✪ I., ✠, professeur à la Faculté des sciences, *Président.*

M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, *Directeur.*

M. Duméril (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel.*

M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire.*

M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., doyen honoraire de la Faculté des sciences.

M. Maurel (Edouard), O. ✲, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, *Trésorier perpétuel.*

M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie* (nomination de 1913)

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

M. Baillaud (Benjamin), C. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, à Paris.

M. Mistral (Frédéric), C. ✲, à Maillane (Bouches-du-Rhône).

350426

Digitized by Google

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.
M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue des Filatiers, 43.

1880-1910. M. Hallberg (Eugène), ✲, ✪ I., ⚷, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES

1909. M. Drach (Jules), ✪ I., prof. à la Faculté des sciences de Toulouse, chargé de cours à la Sorbonne, square Lagarde, 3, Paris.

1912. M. Buhl (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1912. M. Lattès (Samuel), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 24.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M. Jupont (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

Digitized by Google

1905. M. VERSEPUY (Jules), ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. SAINT-BLANCAT (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE

1896. M. MARIE (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1904. M. CAMICHEL (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

1913. M. BABOULET (Louis), ingénieur des postes et des télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE

1873. M. JOULIN (Léon), O. ✲, ✪ I., rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. SABATIER (Paul), O. ✲, ✪ I., ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✪ I., ❀, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. GIRAN (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1910. M. HÉRISSON-LAPARRE (Émile), O. ✲, ingénieur en chef des poudres et salpêtres, directeur de la Poudrerie.

ZOOLOGIE

1908. M. ABELOUS (Émile), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. GIRARD (Jules), ❀, professeur à l'École vétérinaire, allée Lafayette, 41.

Digitized by Google

BOTANIQUE

1903. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. Prunet (Adolphe), ✻, ✪ I., ✠, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

GÉOLOGIE

1891. M. Garrigou (Félix), ✻, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lapeyrouse, 3.

MÉDECINE ET CHIRURGIE

1888. M. Maurel (Edouard), O. ✠, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✠, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1910. M. Jeannel (Maurice), ✻, ✪ I., doyen de la Faculté de médecine, rue Ozenne, 1.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13

Digitized by Google

1899. M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac (Émile), O. ✻, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✻, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1903. M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, Porte-Montgaillard, 6.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Eydoux (Louis), avocat, rue de Metz, 25.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1909. M. Tourraton (Ernest), ✠, ✪ A., président du Tribunal civil, rue Pharaon, 28.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✻, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Taur, 65.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1912. M. Juppont.
— M. Leclerc du Sablon.
— M. Pasquier.

1913. M. Buhl.
— M. Abélous.
— M. de Gélis.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1912. M. Girard.
— M. Caralp.
— M. Saint-Raymond.

1913. M. Lattès.
— M. Prunet.
— M. Calmette.

ÉCONOME

M. Saint-Raymond.

Digitized by Google

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1874-1876. M. Léauté (Henry), O. ✻, ❍ I., membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'État, professeur honoraire à l'École polytechnique, administrateur délégué de la Société industrielle des *Téléphones*, boulevard de Courcelles, 20, à Paris.

1889-1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✻, ❍ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, examinateur à l'École polytechnique, 11, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ❍ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, 143, avenue de Saxe.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ❍ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, 10, cours Sablon.

1897-1910. M. Roule (Louis), ✲, ❍ I., ❁, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

1908-1912. M. Leclainche (E.), O. ✲, O. ❁, ❍ A., correspondant de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, 18, rue José-Maria de Hérédia, à Paris.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✲, O. ❁, ❍ A., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de Malleville, 4, à Montauban.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1878. M. Loubers (Henri), O. ✲, ❍ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1888-1889. M. Thomas (Antoine), ✲, ❍ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 10, rue Léopold-Robert, à Paris.

Digitized by Google

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✲, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1890-1898. Mgr Douais (C.), ✪ I., évêque de Beauvais.

1907-1910. M. Renauld (Émile), ✪ A., professeur au collège Rollin, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Delore, ex-chirurgien en chef de la Charité, ancien professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine de Lyon, Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire).

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1872. M. Chauveau (A.), C. ✲, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy.

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1890. M. Bouillet (Jean), docteur en médecine, place Capus, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1901 M. Belloc (Emile), chargé de missions scientifiques au Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 105, à Paris.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1909. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ✲, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ A., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

Digitized by Google

1910. M. Bardier (E.), ✪ A., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✪ A., professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1863. M. Rossignol, homme de lettres, à Montans, par Gaillac (Tarn).

1872. Dom du Bourg (Antoine), religieux bénédictin, prieur de Sainte-Marie de Paris.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✲, ✪ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✲, ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis de Croizier, ✲, ✪ I., ✠, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887 M. Soucaille (Antonin), ✪ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

Digitized by Google

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ✪ I., C. ✠, O. ✱, ✲, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, vice-président de la Société des Sciences et Lettres de Bayonne, de l'Académie de Mâcon, ancien vice-président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, proviseur du lycée d'Auch.

1910. M. Gros, ✪ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35, à Toulouse.

1911. M. Privat (Édouard), ✪ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse (Italie).

1897. M. Cabreira (Antonio), ✱, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne (Portugal).

1909. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20, à Lucques (Italie).

Digitized by Google

NÉCROLOGE

(AU 1er JANVIER 1914.)

ASSOCIÉ ORDINAIRE

M. MASSIP (Maurice), ✪ I., bibliothécaire de la Ville de Toulouse.

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

M. COMPAYRÉ (Gabriel), C. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, inspecteur général de l'Instruction publique, ancien associé ordinaire.

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

RADIOGRAPHIE STÉRÉOSCOPIQUE DU THORAX ET DE L'ABDOMEN

PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS DOUZE ANS

PAR LE DOCTEUR T. MARIE[1].

Permettez-moi d'abord de vous rappeler ce qu'on entend par radiographie stéréoscopique. Vous savez que les méthodes stéréoscopiques ont pour but la reproduction des solides (*stéréos*, solide). Ce résultat peut être obtenu avec toutes les radiations et en particulier avec les rayons lumineux, la méthode prend alors le nom de photographie stéréoscopique, et avec les rayons X, c'est la radiographie stéréoscopique. Pour réaliser la stéréoscopie d'un objet solide par une méthode stéréoscopique quelconque, il faut toujours prendre deux images de cet objet réel, dans des conditions qui conviennent, puis examiner simultanément ces deux images, ce qui donne la reproduction virtuelle dans l'espace de l'objet examiné. Pour la photographie stéréoscopique, les deux images peuvent être obtenues en même temps, car elles sont généralement de petite dimension, tandis que pour la radiographie steréoscopique, il en est tout autrement. Les images

1. Lu dans la séance du 12 décembre 1912.

Digitized by Google

sont toujours de grande dimension, jusqu'à 30×40 et même plus et ne peuvent être obtenues que successivement, ce qui augmente considérablement les difficultés.

J'ai eu déjà, à plusieurs reprises, l'occasion de vous parler de radiographie stéréoscopique et de ses avantages sur la radiographie simple pour toutes les applications médicales des rayons X anatomiques ou cliniques. C'est, en effet, un sujet sur lequel je reviens volontiers, car la méthode ne m'a jamais donné que des satisfactions depuis quinze ans que je l'emploie. Aujourd'hui, cependant, je n'ai pas l'intention de l'étudier dans sa généralité, car le sujet est vaste et aride et son intérêt pour les personnes non radiographes, réside surtout dans ses applications au diagnostic des maladies. Je veux simplement vous parler de ses progrès et pour mieux vous les faire saisir, je m'occuperai spécialement des maladies du thorax et de l'abdomen, la partie du corps humain dont l'examen est le plus difficile.

Les premiers essais de radiographie stéréoscopique ont suivi de près la découverte des rayons X, mais tout d'abord ils ont eu lieu sans ordre et sans méthode. Dès la fin de l'année 1896, et surtout à partir des premiers mois de l'année 1897, j'ai commencé avec mon collègue M. Ribaut, l'étude méthodique et précise de la question, et dès l'année 1900 la partie technique était entièrement terminée. Les recherches ultérieures n'ont fait que confirmer nos conclusions, aussi bien au point de vue des mesures, c'est-à-dire de la stéréométrie qu'au point de vue de la simple analyse, c'est-à-dire de la stéréoscopie. La seule question à envisager, à partir de ce moment, a été l'étendue des applications médicales et leur développement.

Pour vous montrer quelle était l'étendue des applications à cette époque, il me suffit de vous lire un article que j'ai écrit à la fin de l'année 1899 dans les *Archives d'Électricité médicale*. Voici les parties essentielles de cet article :

« L'interprétation des clichés portant sur les parties périphériques du corps humain est toujours des plus faciles. L'épaisseur étant relativement faible, on obtient sensible-

Digitized by Google

ment la même netteté pour toute la profondeur de l'objet. Les organes y sont peu nombreux et à l'examen des clichés on distingue à première vue la peau et ses couches graisseuses, le tissu musculaire qui dans un certain nombre de cas, surtout chez les personnes jeunes, peut être subdivisé en faisceaux musculaires, les tendons qui sont quelquefois visibles surtout dans le pied. Les os tranchent nettement sur le tout, et lorsque la pénétration des rayons X est convenable, on distingue parfaitement les travées osseuses. La forme des organes, les rapports des os dans les articulations sont donnés par la radiographie stéréoscopique dont l'application ne présente aucune difficulté.

« Quand on s'adresse aux régions plus épaisses du corps, telles que la tête, le thorax, l'abdomen, les conditions changent complètement. Cependant, pour la tête, les difficultés ne sont pas encore trop grandes. On obtient assez facilement les clichés surtout pour la face, et, par suite, l'application de la stéréoscopie se fait encore assez facilement, même avec un matériel de puissance moyenne. La complexité des indications et souvent leur insuffisance peuvent être facilement supprimées par l'emploi de la stéréoscopie. Il n'en est plus de même pour le thorax et surtout pour l'abdomen. Nous y trouvons un très grand nombre d'organes de densité voisine et de délimitation irrégulière dont les projections se superposent sur la plaque photographique ou sur l'écran, ce qui rend l'interprétation des résultats extrêmement délicate. Si le seul danger était de ne pas découvrir tous les détails qui existent dans un cliché, l'inconvénient ne serait pas trop grave; mais on risque de commettre des erreurs et même des erreurs très grossières. Ces erreurs sont encore facilitées par la nature des clichés obtenus. Ils sont formés d'ombres légères souvent mal délimitées, que l'on ne distingue bien qu'en faisant varier l'intensité de l'éclairage et l'incidence des rayons lumineux.

« Le médecin chargé d'interpréter une de ces radiographies doit donc être très prudent dans ses conclusions. Toute méthode qui supprimera ces causes d'erreur et permettra

Digitized by Google

d'étendre les indications de la radiographie, présentera donc beaucoup d'intérêt, d'autant plus que c'est précisément dans les cas de ce genre (tumeurs de l'abdomen, hypertrophie des organes), que le clinicien est le plus embarrassé et que, par conséquent, la radiographie lui serait le plus utile. Il est facile de montrer qu'il en est ainsi pour la radiographie stéréoscopique...

« *Technique.* — La seule difficulté sérieuse que l'on rencontre dans l'application de la radiographie stéréoscopique aux maladies du thorax et de l'abdomen résulte de la nécessité d'obtenir deux épreuves sans que le malade bouge. Il faut pour cela que l'opération tout entière soit terminée en vingt minutes, le malade supposé couché sur le dos. Il y a là une difficulté sérieuse, puisque beaucoup d'opérateurs considèrent comme difficile l'obtention d'une seule épreuve. Cette difficulté opératoire est encore augmentée par ce fait que, pour obtenir un déplacement suffisant entre les deux poses, il faut mettre le tube à une distance comprise entre 60 et 80 centimètres de la plaque photographique. C'est pour cela que jusqu'ici j'avais dû me limiter aux membres et à la tête chez l'adulte vivant. L'interrupteur que je décris plus loin me permet maintenant d'arriver au même résultat pour le tronc sans aucune difficulté.

« Exemple. — Thorax d'adulte, 24 centim. d'épaisseur.
Distance du tube à la plaque, 70 cent.
Durée totale : 20 minutes.
Bassin de jeune fille, 17 cent. d'épaisseur.
Distance du tube à la plaque, 60 cent.
Durée totale : 15 minutes. »

Ainsi donc, en 1900, la radiographie stéréoscopique n'était pratique que pour les membres. Pour la tête et surtout pour le tronc, on ne la réussissait que dans des conditions spéciales, difficiles à réaliser, et qui représentaient chaque fois presque un tour de force. Quand l'examen était possible, il était limité aux organes immobiles, par exemple, la colonne

Digitized by Google

vertébrale et le bassin. Les organes intérieurs, poumons, plèvre, diaphragme, tube digestif, reins, restaient entièrement en dehors de notre champ d'action.

Les années suivantes les applications se sont étendues, suivant de près les progrès de l'appareillage, pour arriver à la période actuelle dont je vais vous exposer maintenant les conquêtes.

Pour que l'examen radiographique donne de bons résultats, il faut que la partie du corps examinée ne subisse aucun déplacement, aucune déformation appréciable pendant l'obtention des deux épreuves, qui, ainsi que je vous l'ai déjà dit, ne peuvent être faites que successivement avec, dans l'intervalle, un déplacement convenable du tube producteur de rayons X. Il faut donc réaliser trois opérations successives non seulement sans que le malade bouge mais aussi sans que les organes intérieurs se soient déplacés. L'organe dont l'immobilisation a le plus d'importance est le diaphragme dont l'action se fait sentir sur tous les organes contenus dans le thorax et dans l'abdomen. Il faut donc que l'opération entière se fasse pendant un arrêt respiratoire, inspiration forcée ou expiration forcée suivant les cas. Chez les personnes bien portantes, l'arrêt complet de la respiration peut être soutenu pendant 10, 15, 20 secondes, et même au-delà pour certains individus privilégiés; mais il n'en est plus de même pour les malades, pour lesquels on ne peut guère compter en moyenne sur plus de 5 à 6 secondes d'arrêt. Il fallait donc pour que l'opération pût être réalisée couramment ne compter que sur 5 secondes. L'appareillage que je viens d'organiser à l'Hôtel-Dieu permettra d'arriver à ce résultat. Il se compose:

1° D'une turbine Ropiquet, mercure gaz, avec sélecteur d'ondes secondaires, capable de produire un courant électrique suffisant pour que le tube producteur de rayons X puisse impressionner une plaque photographique en une seconde avec l'aide d'un écran renforçateur et cela pour n'importe quelle partie du corps humain.

Il existe des appareillages plus puissants, qui permettent de faire une radiographie en une fraction de seconde, mais

Digitized by Google

ils ne sont pas indispensables et d'ailleurs leur prix était incompatible avec les ressources de mon service de la Faculté.

2° De l'appareillage que j'ai fait construire à Toulouse et dont je fais passer sous vos yeux un dessin. L'ensemble est extrêmement rigide et malgré un porte à faux de plus de 2 mètres conserve une fixité suffisante. Le tube producteur de rayons X peut prendre dans l'espace toutes les positions que l'on désire et en particulier subir un déplacement instantané, entre les deux poses nécessaires à la stéréoscopie, grâce à deux butées qui arrêtent le déplacement du tube au point voulu. Le malade couché sur une table placée au-dessous est ainsi complètement dégagé et la manœuvre autour de lui peut se faire avec la plus grande rapidité. Les deux plaques photographiques sont placées dans de grands châssis, analogues à ceux de la photographie ordinaire, et on peut passer de l'une à l'autre instantanément. La plaque placée au milieu du châssis subit seule l'action des rayons X, l'autre plaque est soustraite à cette action par une plaque de plomb durci de 4 millimètres d'épaisseur qui la recouvre.

Grâce à ces conditions opératoires, nous pourrons maintenant faire la radiographie stéréoscopique de toutes les parties du corps humain. Dans certains cas l'organe sera vu directement. Autrefois nous examinions surtout le tissu osseux le plus dense de l'organisme et par suite le plus visible, mais le champ d'action s'est maintenant considérablement élargi. Nous examinons couramment le foie, le diaphragme, la rate, le rein, etc. Dans d'autres cas l'organe n'est pas visible par lui-même mais il le devient, lorsqu'il est creux, par l'introduction d'un corps opaque, sels de bismuth ou de baryum. Il en est ainsi pour le tube digestif dont l'examen par les rayons X a pris dans ces dernières années une très grosse importance. Un seul organe n'est pas susceptible d'être examiné par la radiographie stéréoscopique, c'est le cœur, parce que ses déplacements sont trop rapides, surtout dans la phase de contraction. On peut faire la radiographie simple du cœur, on peut même en faire la cinématographie, grâce aux épreuves instantanées, mais non la radiographie stéréosco-

Digitized by Google

pique à cause des trois manœuvres successives qu'elle exige pendant que l'organe est au repos. Peut-être pourra-t-on y arriver par un artifice, qui permettra de prendre les deux épreuves en même temps, ce qui sera une solution toujours moins bonne que la précédente. La lacune n'est pas d'ailleurs très importante car le cœur et les gros vaisseaux s'examinent parfaitement bien par la radioscopie et même par la radioscopie stéréoscopique avec triages des images.

Avant de vous énumérer succinctement les applications de la radiographie stéréoscopique, il est une question que vous vous posez certainement et sur laquelle je dois vous fixer, c'est celle-ci : Dans quels cas faut-il employer la radiographie simple, la cinéma-radiographie et la radiographie stéréoscopique?

La radiographie simple, complétant la radioscopie, c'est-à-dire l'examen direct à l'écran au platinocyanure de baryum, est la méthode générale d'applications, celle par laquelle on doit toujours commencer. La cinéma-radiographie est la méthode spéciale d'étude des organes mobiles, et enfin la radiographie stéréoscopique est aussi une méthode spéciale à laquelle on doit avoir recours lorsque les radiographies isolées ne donnent pas de renseignements suffisants. Il ne faut pas perdre de vue en effet :

1° Que les radiographies ordinaires ou simples sont formées par un ensemble d'ombres dues à la transparence différente des diverses parties de l'objet hétérogène interposé sur le trajet des rayons X. L'examen de l'image obtenue ne donne aucune indication sur les distances qui séparent les diverses parties de l'objet; beaucoup moins même que dans la photographie ordinaire où l'éclairage est superficiel. Les opacités réparties dans un corps à trois dimensions s'accumulent sur la face sensible, c'est-à-dire sur un plan.

2° La radiographie simple représente une projection conique des parties opaques de l'objet examiné, de sorte que les images obtenues sont déformées, et déformées d'une manière irrégulière qu'il ne sera pas possible de connaître *a priori*.

Digitized by Google

3° La superposition sur la plaque de toutes les parties opaques contenues dans l'objet examiné peut rendre difficile, sinon impossible, la compréhension de l'image. Cette considération est très importante car les ombres qui forment les clichés radiographiques sont souvent mal délimitées, surtout en clinique, en particulier pour les examens du thorax et de l'abdomen. D'autre part, dans le développement des clichés radiographiques, on produit facilement des taches que l'on peut confondre avec les ombres souvent légères correspondant aux organes de l'objet examiné. Ces taches sont très fréquentes en radiographie parce qu'on emploie des plaques très grandes et très sensibles.

Tous ces inconvénients disparaissent à la fois lorsqu'au lieu de faire des radiographies simples, on fait des radiographies accouplées, c'est-à-dire de la stéréoscopie.

L'objet se reconstituant virtuellement dans l'espace, chaque partie de l'objet reprend sa place dans l'objet et les déformations disparaissent entièrement, au moins quand on suit les règles très précises que nous avons données. Il en est de même des superpositions, ce qui explique pourquoi la netteté, la finesse des détails est beaucoup plus grande pour l'objet virtuel stéréoscopique que pour les radiographies simples. Quant aux taches de développement, elles ne peuvent plus se confondre avec les parties opaques aux rayons X de l'objet, parce qu'elles resteront des ombres en contact avec la plaque sensible, tandis que les autres formeront des parties constituantes de l'objet.

Il est évident qu'en multipliant les radiographies simples, dans des directions différentes, on arrivera à supprimer peu à peu ces inconvénients, mais ce sera toujours d'une manière beaucoup plus pénible et beaucoup moins sastisfaisante. Vous voyez maintenant pourquoi nous faisons de la radiographie stéréoscopique et la raison d'être de cette méthode.

Il ne me reste plus qu'à examiner succintement les cas dans lesquels la radiographie stéréoscopique présente des avantages particuliers, au point de vue médical, sur toutes

Digitized by Google

les autres méthodes. Je me contenterai de vous énumérer les plus importantes :

1° *Recherche des calculs rénaux, vésicaux, hépatiques, intestinaux.* — Ce cas est très important car les calculs sont quelquefois très petits et peu opaques aux rayons X (calculs rénaux d'acide urique et calculs hépatiques). De plus, on peut confondre ces calculs les uns avec les autres et surtout les calculs rénaux avec de simples concrétions intestinales sans aucune gravité. Enfin, la radiographie stéréoscopique permet de fixer avec exactitude la position du calcul, ce qui, au point de vue chirurgical, a une grosse importance.

2° *Recherche des corps étrangers.* — La radiographie stéréoscopique complétée par la stéréométrie permet de fixer avec précision la position des corps étrangers dans l'intérieur du tronc, quelle que soit cette position et les distances du corps étranger à la surface du corps. Ce deuxième paragraphe est un complément du premier car les calculs peuvent être considérés comme des corps étrangers d'origine intérieure.

3° *Détermination de la forme des organes, colonne vertébrale, bassin, rein, foie, diaphragme.*

4° *Détermination des anomalies de forme, de position, de fonctionnement des diverses parties du tube digestif.*

5° *Recherche du fœtus* in utéro.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES LOIS D'AMOUR

ET LA POÉTIQUE DE GUILLAUME MOLINIER

PAR M. F. DE GÉLIS[1].

Rappelons sommairement, au début de cette étude, que les *Lois d'Amour* sont le titre d'un manuscrit du quatorzième siècle, conservé à la bibliothèque des Jeux Floraux. Commencé vraisemblablement peu de temps après la création de la Compagnie du Gai Savoir, en 1323, cet ouvrage ne fut publié qu'en 1356. Il est écrit en langue romane et comprend trois livres, précédés d'une table analytique, qui va nous servir de guide. Son rédacteur principal fut Guillaume Molinier, premier chancelier des Jeux Floraux, qui occupa plusieurs fonctions importantes à Toulouse, entre autres celles de syndic de la ville.

Le livre I, rempli presque en entier par l'exposé historique et statutaire du Gai Savoir, ne donne qu'incidemment aux apprentis-poètes les conseils dont ils ont besoin pour devenir *docteurs* ou *bacheliers;* le livre III est consacré à la grammaire et à la syntaxe; le livre II, seul, contient les règles poétiques qui nous intéressent et nous montre comment on comprenait l'art des vers à Toulouse au temps des premiers Valois.

L'auteur débute en nous parlant de « la seconde forme de rhétorique, autrement dit du langage rimé ». Ce titre semble indiquer que pour les érudits du quatorzième siècle,

1. Lu dans la séance du 9 janvier 1913.

Digitized by Google

« seconde forme de rhétorique » et « art poétique » ne faisaient qu'un. On pourrait tirer une conclusion analogue du *Traité sur la rime* de Jacques Legrand[1], notamment du passage où cet auteur déclare : « La science des choses rimées est dite de seconde rhétorique pour cause que la première est prosaïque. » Cependant, M. Langlois, ancien doyen à la Faculté des lettres de Lille, qui a publié, dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, un intéressant *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, avec notes et commentaires variés, est d'avis qu'il faut limiter la définition précédente à la seule versification. « Les arts de seconde rhétorique, nous dit-il, ne sont pas des arts poétiques tels que nous les comprenons aujourd'hui. Laissant de côté ce qui constitue l'essence même de la poésie, ils ne s'occupent que de ses formes extérieures. Qu'on ne leur attribue donc pas une portée qu'ils n'ont point et que leurs auteurs n'ont pas eu la prétention de leur donner. Qu'on n'y cherche pas autre chose que ce qu'on trouve dans un manuel de versification classique. » L'analyse que nous entreprenons va donner raison à M. Langlois. Non seulement le rédacteur des *Lois d'Amour* n'a que des vues très bornées en matière poétique, mais bien souvent il s'en tient, sous prétexte de régenter les poètes, aux règles précédemment édictées par les grammairiens. En tout cas, il confond à chaque instant ces deux sortes d'enseignement, et si la minutieuse scolastique du Moyen âge lui est très utile pour diviser et subdiviser à l'infini, elle lui vient rarement en aide pour trouver une définition franche et une classification logique.

Après les notions générales qui précèdent, Molinier s'occupe du langage parlé et du langage écrit. Le premier se compose des différents sons émis par la voix humaine pour exprimer les idées, le second comprend toute la série des

1. Jacques Legrand est né pendant le troisième quart du quatorzième siècle, probablement à Toulouse, ce qui augmente pour nous l'intérêt de ses écrits. Il est mort vers 1425. Entré dans l'ordre des Augustins, licencié en théologie à l'Université de Paris, il enseigna plus tard à Padoue.

Digitized by Google

signes inventés par l'écriture pour rendre graphiquement ces sons.

Les lettres se divisent en voyelles et consonnes. Les voyelles sont *plénisonnantes*, c'est-à-dire sonores, comme dans les mots : *las*, *bels*, *joys*; *semisonnantes*, c'est-à-dire sourdes, comme dans les mots *bes*, *devers*, *honors*; *utrisonnantes*, c'est-à-dire tantôt sonores et tantôt sourdes, comme dans les mots *pes*, *pres*, *tort*. L'auteur fait remarquer à ce propos que le mot change de signification quand la voyelle change de son, et que si *pès*, à son ouvert, veut dire pied, *pés*, à son sourd, veut dire poids.

Dans le chapitre des consonnes, remarquons la grande préoccupation du parler roman à éviter les hiatus. Chaque fois que deux voyelles menacent de se heurter, bien vite une consonne de liaison vient adoucir ce choc, car la mélodie, la douceur, la fluidité, sont les qualités obligatoires et caractéristiques de la langue occitane.

Il y a tout un chapitre sur la consonance du *b* et du *p*. « Souvent on met *p* au lieu de *b*, nous disent les *Lois d'Amour*; ils ont même son à la fin d'un mot et *sab* peut rimer avec *cap*. » Ceci nous explique que nous entendions à chaque instant les méridionaux dire *aimaple* pour *aimable* et *ouplier* pour *oublier*. Ils ne font qu'appliquer les préceptes que leurs grands ancêtres leur ont donnés; c'est une façon de parler instinctive et atavique. La consonnance du *c* et du *g* donnerait lieu à des remarques analogues. Enfin, il y a différentes façons de faire couler les *l* ou rouler les *r*, et ces règles qui n'auraient point d'objet dans la langue française, trouvent, dans la langue romane, leur très naturelle et très logique application.

Après les lettres, l'auteur s'occupe des syllabes et après les syllabes des mots, suivant ainsi un ordre synthétique, qui l'amènera successivement à la facture du vers, de la strophe et du poème entier.

Pour chacun de ces chapitres, la classification primitive sert de base, mais elle s'augmente des particularités auxquelles l'assemblage des lettres, des syllabes, des mots et la

Digitized by Google

facture de la phrase poétique peut donner lieu. C'est ainsi qu'aux mots *plénisonnants*, *semisonnants*, *utrisonnants*, s'ajoute toute une nomenclature très longue, dont nous ne donnerons ici qu'un abrégé. Les mots *emposts* participent aux trois caractères de la plénisonnance, de la semisonnance et de l'utrisonnance, suivant la place qu'ils occupent dans le vers; les mots *dissonants* offrent un mélange de voyelles plénisonnantes et semisonnantes; dans les mots *coupés*, une moitié du mot sert à terminer un vers, l'autre moitié à commencer le vers suivant. Exemple :

Filha de Dius, verget et may-
Re, gardatz me del Sathan lay-
Ro, desleyal si que de ce-
Bre m'arma no puesca de re.

Les mots *syncopés* sont ceux dont on retranche une syllabe pour les besoins de la prosodie, par exemple quand on dit *vertat* pour *veritat;* les mots sont *élidés* quand ils finissent par une voyelle qui s'élide devant une autre voyelle, comme *daquest* pour de *aquest; équivoques* quand sous une même forme graphique ils servent à exprimer deux idées différentes, comme *fe* qui veut dire foi et qui veut aussi dire foin; *synonymes*, quand deux expressions différentes s'appliquent au même objet, comme *casse* et *garric*, le chêne; *accentuels*, quand la signification du mot change avec l'accent, comme *pès* le pied et *pés* le poids, dont nous avons déjà donné l'exemple.

Cette dernière remarque amène l'auteur à parler de l'accent. Il admet qu'il existe en roman trois sortes d'accents : l'*aigu*, le *long* ou *circonflexe*, et le *grave*. Mais tandis qu'il donne aux deux premiers le nom d'*accents principaux*, il n'enregistre le dernier qu'à titre d'*accent secondaire*.

Comme exemple d'accent principal, il prend la première syllabe du mot latin *Dominus* et nous dit qu'on devra mettre autant de temps à prononcer cette syllabe *do* que les deux dernières, *minus* : *Dŏmĭnŭs*. Remarquons en passant que

Digitized by Google

cette règle est en contradiction avec la prosodie latine, qui fait brèves les deux premières syllabes de *Dŏmĭnus*. Et notons, par la même occasion, qu'il n'y a point entre la prononciation romaine et la prononciation romane cette similitude parfaite que quelques philologues prétendaient avoir trouvée.

Molinier n'indique aucun signe graphique capable de faire reconnaître l'accent. L'accent n'est pour lui qu' « une mélodie naturelle, un mode vocal attaché à la prononciation de telle ou telle syllabe ». Ce n'est que par habitude et tradition que les habitants du midi arrivent à donner aux différentes syllabes l'accent que comporte le génie de la langue méridionale[1].

C'est encore à cet instinct naturel qu'il faut s'en rapporter pour la manière de lire l'*o* qui se prononce tantôt *o* et tantôt *ou* en roman. « En suivant l'orthographe latine, nous dit Molinier, dans les mots où l'*o* est semisonnant, comme *nom*, *plom*, *pom*, il semblerait que nous dussions mettre un *u*, ainsi qu'il se fait en latin pour les mots *sum* et *cum*, mais un usage différent a prévalu. » De cette remarque, il faut conclure : 1° que l'*o* semisonnant avait en roman le son de *ou* ; 2° que les occitans prononçaient l'*u* latin à l'italienne, bien que l'*u* roman conservât le son de *u* aigu.

* * *

Après avoir passé en revue les différentes règles nécessitées par l'agencement des syllabes et des mots, le rédacteur des *Lois d'Amour* aborde un enseignement plus spécialement poétique, ou tout au moins prosodique, avec la facture du vers. Le vers roman peut être construit avec quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze ou douze syllabes.

1. Je me permettrai de donner de ce fait un exemple personnel et de dire que jamais un paysan languedocien, ou un méridional illettré quelconque, n'a jamais prononcé mon nom autrement que *Gélis*, quoiqu'il s'écrive avec un accent aigu et se prononce *Gélis* en français.

Digitized by Google

Ces syllabes, ou plutôt les mots qui en sont formés, sont coupés, de distance en distance, par des repos obligés. C'est ce que nous appelons en français la *césure*. En roman, la césure est facultative pour les vers de quatre, six et huit syllabes. Elle n'existe pas pour ceux de cinq et sept syllabes. Les vers de neuf syllabes, nous dit Molinier, ont une cadence peu agréable; si néanmoins on les adopte, le repos se place à la quatrième ou à la cinquième syllabe. Les vers de dix, onze, douze syllabes, ont un repos suspensif obligé; il se place à la quatrième syllabe pour les premiers, à la cinquième pour les seconds, à la sixième pour les derniers.

L'auteur passe ensuite à l'étude de la rime. La rime examinée en elle-même est appelée par lui *rime isolée*[1]. Elle est *commune* quand elle s'accouple facilement à une rime semblable, et *rare* dans le cas contraire. Il y a une distinction à faire entre les *rimes consonantes*, qui ont toutes les qualités exigées par la versification classique, et les *rimes assonantes*, qui n'ont entre elles qu'une similitude de son. Toutes deux se subdivisent encore en *consonantes légitimes* et *consonantes bâtardes*, *assonantes légitimes* et *assonantes bâtardes*, suivant leur degré d'analogie et de parenté.

Les *rimes léonines* sont les plus riches. Ici encore le grammairien-prosodiste cède à sa manie de classification en nous parlant du *léonisme simple* et du *léonisme parfait*, du *léonisme par accent grave* et du *léonisme par accent aigu*, etc.

Les *rimes ordinales* sont disposées dans le même ordre dans chaque couplet. Elles peuvent être *disjointes*, c'est-à-dire de nature différente, ou *singulières*, c'est-à-dire de même nature.

1. L'expression romane *rima estrampa* avait été traduite : *rime estropiée* par Gatien-Arnoult; nous avions respecté cette traduction dans notre *Histoire critique des Jeux Floraux*, mais nous avons retrouvé une note manuscrite du Dr Noulet, dans laquelle cet excellent philologue propose de lui substituer l'expression *rime isolée*, plus satisfaisante et plus compréhensible, quoique moins littérale. Nous nous rallions à cette opinion.

Digitized by Google

Elles sont *capcoatz*, ou de tête à queue, quand le dernier vers d'un couplet rime avec le premier vers du couplet suivant.

Les *rimes en queue* sont des rimes semblables placées à la fin de chaque couplet.

Elles sont dites *continuées* quand elles se suivent au nombre de plus de trois; *enchaînées*, quand le premier vers rime avec le troisième et le second avec le quatrième; *croisées*, quand le premier vers rime avec le quatrième et le second avec le troisième; *multiplicatives* ou *entées*, quand le premier hémistiche rime avec le second, ou que dans un même vers plusieurs mots ou groupes de mots riment entre eux[1]; *serpentines*, quand deux vers riment de syllabe à syllabe comme :

Bos Dius, clarratz clara,
Los mius gardatz ara;

brisées, quand une ou deux syllabes succèdent à un vers plus long, comme :

Si be cascus ditz qu'ama liamen
El m'en;

variées, quand elles se suivent sans ordre défini; *éparses* ou *brutes*, quand elles se trouvent isolées au milieu d'un couplet, n'ayant qu'une vague assonance avec les rimes voisines; *rétrogrades par accord*, quand après avoir été disposées suivant un certain ordre dans un couplet, elles sont disposées dans l'ordre inverse au couplet suivant; *rétrogrades par vers*, quand les vers d'un même couplet peuvent être lus de bas en haut sans nuire au sens général; *dictionnelles*, quand les vers sont formés de mots dérivés les uns des autres[2]; *accidentelles*, quand elles sont obtenues avec des mots qui changent de sens en changeant d'accent.

1. Cette particularité, que l'on recommande d'éviter dans la versification française, passait au contraire pour une élégance et une recherche dans la versification romane.

2. Le plus bel exemple de rimes dictionnelles que l'on puisse donner est l'hymne à la Vierge composée par Arnaud Vidal en 1324, et

Digitized by Google

Cette nomenclature fastidieuse, dont nous n'avons donné un aperçu que pour faire comprendre à quelles complications se heurtait l'art poétique du quatorzième siècle[1], se renouvelle dans l'étude que Guillaume Molinier fait de la strophe ou du couplet, et s'augmente même de quelques variétés de plus.

C'est ainsi que nous trouvons les *couplets refranchs,* ou à multiplication de syllabes, comme le distique qui suit :

Costa y es cortz de tota cortezia
Quar de cortes descortes fa tot dia;

les *couplets participants,* où un même mot se répète d'un vers à l'autre :

Verges, sendiers veray e pons,
Pons de salut e clara fons,
Fons de purtat... etc.;

récordatifs, où tous les vers commencent ou finissent par le même mot; *effrénés,* où un même mot est répété avec frénésie :

Lauzor, donem lauzor a Diu,
Donem lauzor al filh de Diu.

Et encore les couplets *affectueux, sentencieux, dubitatifs, contraires, commutatifs, divers, invers, métaphoriques, gradatifs, ornatifs, permutatifs, exclamatifs, divinatifs, proverbiaux, dérisoires; assemblatifs, exemplificatifs, ten-*

qui lui valut la première Violette d'or distribuée par la Compagnie des Jeux Floraux :

Mayres de Diu, verges *pura,*
Vas vos me vir de cor *pur,*
Ab esperanza *segura,*
Tel qu'ab merse *m'assegur*
Que m'escur.
etc.

1. N'oublions pas qu'au quatorzième siècle nous sommes en pleine décadence poétique; jamais à la belle époque des Troubadours (douzième et treizième siècles) on ne se fut livré à de pareilles chinoiseries.

Digitized by Google

sonnés, *conclusifs*, *compendieux*, *contrefaits*, *occupatifs*, *distributifs*, *désignatifs*, *partagés*, *mélangés*, *constructifs*, etc , etc., qu'il serait beaucoup trop long et très inutile d'énumérer et d'analyser, car, lancé dans cette voie, chacun peut à son gré inventer autant de genres et d'épithètes qu'il lui plaira.

***

Nous voici arrivés au chapitre de la composition poétique, où le rédacteur des *Lois d'Amour* examine successivement les genres suivants : le *Sirventes*, le *Vers*, la *Chanson*, la *Danse*, la *Plainte*, la *Tenson*, le *Partiment*, le *Descort*, la *Pastourelle*, la *Retroncha*, l'*Escondig*.

Le *Sirventes* est un poème critique et le plus souvent satirique, où l'histoire n'a pas moins de part que la philosophie. Un personnage célèbre, un événement, une mode, une *actualité*, comme nous dirions aujourd'hui, servent de prétexte à l'auteur pour exercer sa verve, et c'est en termes railleurs, parfois même insultants, qu'il attaque les personnages, les institutions ou les idées de son temps.

« J'ai composé ce Sirventes avec des gémissements sur les lèvres et des pleurs dans les yeux, nous dit le père de Raymond Cornet[1]. Bien amères et cruelles sont les réflexions qui me l'ont inspiré. » Et, là-dessus, le poète de se livrer à une critique acerbe des gens d'église qui sacrifient à leur intérêt personnel le service de Dieu, des gouverneurs de province qui pressurent leurs administrés, des seigneurs qui rançonnent leurs vassaux, des bourgeois et des manants qui se vengent de leurs oppresseurs par le mensonge, la fraude, le vol, la trahison et la duplicité. Toutes les classes de la

1. Raymond Cornet était né dans le Rouergue vers 1300; il vint à Toulouse faire ses études littéraires, juridiques et théologiques, entra dans les ordres et appartint successivement au clergé séculier, à l'ordre des Franciscains et à celui des Cisterciens. Il a laissé un recueil de poésies fort curieux qu'on conserve aux Jeux Floraux. La plupart de ces poésies lui appartiennent en propre, quelques autres ont été composées par son père ou par ses contemporains.

Digitized by Google

société sont passées en revue et tour à tour impitoyablement flagellées.

« Il est vraisemblable, dit Raynouard[1], que le Sirventes fut d'abord pour les troubadours un moyen d'exprimer leurs passions haineuses contre ceux qui les avaient excitées, mais il servit bientôt à censurer les désordres des différentes classes de la société, à reprocher aux seigneurs, aux souverains eux-mêmes, leurs vexations, leurs torts, leurs erreurs; et cette poésie devint alors une arme redoutable avec laquelle ces poètes attaquaient leurs ennemis personnels ou poursuivaient sans ménagement les rois, le clergé, la noblese, les femmes, la bourgeoisie. »

Remarquons que les poètes du Gay Savoir n'ont, pour manier le Sirventes, ni l'habileté, ni l'énergique rudesse des troubadours plus anciens. Préoccupés de rattacher leur poème à un sujet religieux, comme les y oblige le code poètique dont ils suivent les lois, ils subordonnent tout à cette règle, fondent toutes leurs compositions dans le même moule, n'observent plus les règles primitives et n'ont aucun souci de la tradition. Les bons Sirventes déjà rares à la fin du treizième siècle, sont, dans toute la période suivante, sans originalité ni cachet. La poésie qu'Arnaud Vidal consacre à la Vierge, en 1324, celle où Solier raconte l'incendie de 1463, celle où Raymond Cornet décrit le jeu d'échecs, portent très abusivement le nom de Sirventes, sans en avoir aucun des caractères distinctifs.

Cette confusion des genres, indice d'une décadence littéraire prochaine, est générale chez les poètes floraux; nous allons la constater dans le Vers, la Chanson, l'Elégie, et successivement dans tous les genres poétiques qu'il nous sera donné d'examiner.

Le *Vers* ou *Verse*[2], fort différent du Sirventes, est une poésie toute d'imagination. Le plus souvent il affecte un

1. Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours.*

2. M. Gatien-Arnoult écrit *Verse,* probablement pour mieux distinguer ce genre, de la phrase poètique qui a même orthographe. Nous préférons *Vers* qui est le vrai mot roman.

Digitized by Google

tour symbolique, et c'est à travers les allégories les plus nuageuses et les comparaisons les plus subtiles que l'auteur nous promène du rêve à la réalité. « Dans une prairie veloutée, nous dit Pons de Prinhac[1], une fleur est née sur un peu de fumier. Toute jeune, elle était éclatante et pleine de vie, mais plus tard elle s'étiola, le vent l'abattit, le froid la fit mourir, et bientôt personne ne la distingua plus des pourritures voisines où sa graine avait germé. » Et le poète nous explique que cette fleur, c'est nous-mêmes, et que cette prairie, c'est le monde éblouissant et trompeur où nous vivons. D'abord tranquilles, parce qu'inconscients et candides, nous ne tardons pas à fléchir sous le vent irrésistible des passions. Puis vient la mort, qui nous prend et nous anéantit, car, beauté ou laideur, rien ne trouve grâce devant elle, et dès qu'elle a passé quelque part, tout retourne au néant.

Le Vers était tantôt déclamé, tantôt chanté. Les anciens troubadours ont composé parfois, sous le nom de Vers, de longues tirades poétiques, qui se prêtaient mal à la musique, mais la plupart des poésies désignées sous ce titre se divisent en couplets d'égale longueur où le rythme métrique appelle et favorise la mélodie. D'une façon générale, toutes les poésies romanes du Moyen âge ou de la fin du Moyen âge sont faites pour être chantées; qui dit poète, dit aussi musicien, à de très rares exceptions près[2].

Les *Fleurs du Gai Savoir*, qui ne sont comme on sait qu'une seconde édition des *Lois d'Amour*[3], cherchent l'éty

1. Pons de Prinhac ou Prignac fut capitoul en 1308 et 1348. La poésie citée plus haut lui valut la Violette en 1345; elle est transcrite au registre de Galhac. Disons ici, pour n'y pas revenir, que Guillaume de Galhac, mainteneur du Gai Savoir, a transcrit sur ce registre toutes les poésies couronnées entre 1345 et 1484.

2. En général, les troubadours composaient eux-mêmes la musique de leurs poésies; quelques-uns cependant laissèrent ce soin à d'autres et notamment aux *Jongleurs* qui allaient de ville en ville et de château en château, récitant et chantant des poèmes connus.

3. Les *Fleurs du Gai Savoir* furent composées à peu près en même temps que les *Lois d'Amour;* elles contiennent en moins l'histoire de l'institution; en revanche, leur partie didactique est un peu plus développée.

Digitized by Google

mologie du mot *Vers* et se demandent s'il faut le faire dériver du substantif *veritas* ou du verbe *vertere*, changer. Elles insinuent que cet ouvrage peut traiter de morale ou d'amour à volonté, le talent du poète consistant surtout à passer avec adresse de l'un à l'autre sujet. C'est une définition commode et peu compromettante, que les censeurs les plus rigides ne désavoueront pas, et que les poètes les plus aventureux pourront accommoder au gré de leur fantaisie. Elle a contribué à doter la poétique florale d'un genre hybride où le symbolisme passionnel et le mysticisme religieux sont étrangement confondus. Sous cette double influence, le Vers, comme le Sirventes, n'est plus qu'une poésie sans caractère et sans relief, un vain titre qu'on applique au hasard et indistinctement à tous les sujets.

Les *Chansons* et les *Danses* sont faites, comme leur nom l'indique, pour s'allier à la musique, et, dans ce but, toujours divisées en couplets.

« La *Chanson*, nous disent les *Lois d'Amour*, comprend de cinq à sept couplets; elle doit traiter principalement d'amour ou de louange, en termes beaux, agréables, et avec des idées gracieuses. On ne doit employer dans la Chanson aucune parole grossière, ni aucun mot bas ou déplacé, puisqu'il est admis qu'un homme amoureux doit se montrer courtois, non seulement dans ses actions, mais encore dans ses paroles et son langage. »

« La *Danse* contient un refrain et trois couplets ayant, sur la fin, même mesure et même rime. Le refrain est, le plus habituellement, de la moitié du couplet; son vers est octosyllabique. La Danse doit traiter d'amour, avoir un son joyeux et gai pour danser[1]. »

1. Il faut admettre, en effet, que les *Danses* des troubadours furent faites, non seulement pour être chantées, mais, comme leur nom l'indique, pour être dansées. M. Pierre Aubry dit à ce propos : « La danse du Moyen âge n'eut vraisemblablement pas la grâce infiniment expressive, ni la science des attitudes de la danse antique; elle ne paraît pas davantage avoir égalé le style et la perfection technique de la danse moderne; je me la figure un peu fruste, un peu gauche; mais il est un fait, c'est qu'au temps des trouvères, comme au

Digitized by Google

De ce qui précède, on peut conclure que l'amour, plus sentimental s'il s'agit de la Chanson, plus léger s'il s'agit de la Danse, mais toujours l'amour doit faire le fond du sujet. Cette obligation et celle, quelque peu contradictoire, de toujours célébrer la morale et la religion n'est pas pour embarrasser les disciples du chancelier Molinier : bravement, ils dédient leur poème à la Reine du Ciel en l'intitulant : « *Canso de Nostro Dona* » ou « *Dansa de Nostro Dona* » puis, après quelques couplets, très libres quelquefois de langage et d'idées, ils terminent par une *tornade*[1] édifiante, où tout *tourne* à la louange de Dieu, de la Vierge et des Saints :

« Accablé de douleur, nous dit Bertrand de Roaix[2], je m'approche de la mort; si vous ne me secourez, ô mon aimable et gracieuse fleur, la vie me quittera bientôt. Prêtez-moi votre appui, faites que je vous serve encore, ô ma fleur d'espérance, et désormais, si vous m'êtes favorable, je ne cesserai point d'être votre fidèle amant et je ferai une chanson pour vous, tous les ans. »

C'est avec ce mélange de déclarations galantes et d'invocations pieuses que le poète compose ses cinq strophes, puis, arrivé à la tornade, il s'écrie :

« Aigle sans pareil[3], vous êtes le chemin, vous êtes la

temps des grands lyriques grecs, la danse a été associée aux autres formes des arts du mouvement, la musique et la poésie. Nous pouvons croire que c'est en dansant, en formant des *rondes*, des *caroles* et des *baleries*, que les contemporains de Saint-Louis ont chanté quelques-unes des chansons qu'aujourd'hui nous connaissons froides et sans vie sous la lettre sèche des manuscrits. » (Pierre Aubry, *Trouvères et Troubadours*. Paris, Alcan, 1909.)

1. La tornade (*tornada*) est en principe le dernier couplet d'une poésie. Dans ce couplet, le poète insère une devise (*senha*), toujours la même, qui permet de le reconnaître, sans qu'il soit obligé de donner sa signature et son nom. Guilhaume de Galhac a pour *senha : Solhels plasens*, et Bertrand de Roaix : *Aigla sens par*. Lorsqu'on voit ces mots apparaître à la fin d'un poème, on est aussitôt renseigné sur l'auteur.

2. Bertrand de Roaix, bachelier ès lois, gagna la Violette avec cette poésie en l'an 1459.

3. *Aigle sans pareil*, devise adoptée par Bertrand de Roaix.

Digitized by Google

vie, vous êtes la pure lumière! Soyez-moi miséricordieuse et bonne, accueillez le juste qu'on opprime dans votre Paradis, donnez-lui la couronne des élus! »

Trois ou quatre Chansons ou Danses, que nous voyons paraître dans la seconde moitié du quinzième siècle, font exception à cette règle : les auteurs y abordent délibérément le genre profane et, pour la première fois, c'est à des créatures terrestres que, sous le titre de *Canso d'amors* ou *Dansa d'amors*, ils adressent leurs poésies. La chose est tolerée, les *Lois d'Amour* ont prévu le cas où les poètes de la Gaie Science trouveraient une âme sœur digne d'être chantée par eux, mais pendant bien longtemps aucun d'eux n'a osé prendre une pareille liberté. Ou si quelqu'un l'a fait, c'est avec tant de précautions, et en jetant un voile si discret sur son poème, que nul n'aurait su dire s'il s'adressait à la Reine du Ciel ou à la Dame de ses pensées. Cette fois, plus d'équivoque possible : quand Pierre de Villemur déclare que « le feu d'amour lui brûle le cœur »; quand Bertrand de Roaix, le même que nous avons vu tout à l'heure implorer la Vierge Marie, supplie son idole de « ne le regarder plus avec ce visage courroucé », c'est bien évidemment la *passion*, non la *dévotion*, qui se trahit dans leurs poésies.

Le *Planh*, plainte, complainte ou élégie, était le nom que les anciens poètes romans donnaient aux poésies dans lesquelles ils déploraient la perte d'un parent, d'un ami, d'un bienfaiteur, ou mieux encore d'une maîtresse aimée.

« La complainte, nous explique Raynouard[1], presque toujours composée de vers de dix ou douze syllabes, avait généralement les formes de la chanson. Elle était divisée en couplets et paraît avoir été destinée au chant. Un mélange touchant d'amour et de douleur, de pitié et de résignation, une teinte mélancolique et tendre, caractérisent ce genre de poésie. »

Les tristesses d'amour ayant été, aussi bien que les joies

1. Raynouard, *loc. cit.*

Digitized by Google

du même genre, proscrites par les règlements de Guillaume Molinier, c'est sur des sujets religieux, comme la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou sur de grandes calamités publiques, guerres, inondations, incendies, que les poètes élégiaques du Gai Savoir exercèrent leurs talents. « La *Plainte*, disent les *Lois d'Amour*, est une œuvre par laquelle on exprime la tristesse et le chagrin ressentis après une mort, un malheur, un deuil personnel. Nous ne précisons pas, la douleur du poète pouvant être causée non seulement par l'amour, mais par une foule de sujets divers, tels par exemple que la destruction d'une ville à la suite de la guerre ou d'un grand sinistre. La Plainte a, comme le Vers, de cinq à dix strophes. Le chant doit en être nouveau, harmonieux, en même temps que plaintif et lent. Cependant, comme nous voyons tous les jours, par une sorte d'abus, des Plaintes se chanter sur des airs de Vers ou de Chansons, on pourra, puisque c'est l'usage, user de la même licence et du même artifice. Si nous y autorisons les auteurs, c'est en raison de la difficulté qu'on éprouve aujourd'hui à trouver un chanteur capable d'adapter une mélodie à un sujet poétique donné. »

Dans cette définition, qui nous indique que la décadence musicale se faisait sentir en même temps que la décadence poétique au quatorzième siècle, il nous faut admirer l'habileté avec laquelle le prudent rédacteur des *Lois d'Amour* glisse sur l'élégie amoureuse pour n'insister que sur la vulgaire complainte, incapable de porter ombrage à la morale.

Le grand incendie qui dévasta Toulouse en 1463 et qui, de la rue Sesquière, où il avait pris naissance, ne s'arrêta qu'aux quais de la Garonne, après avoir anéanti tout un quartier, a été raconté par plusieurs poètes du temps, notamment par Hélie de Solier. Guillaume de Galhac a imité ce dernier dans une Plainte qu'il transcrit sur son registre en ayant soin d'écrire à côté du titre : *Alio dictante, infrà scripto.* »

« Avec douleur et sans prendre le temps de la réflexion,

Digitized by Google

je veux, devant la tristesse de Toulouse, chanter d'une voix éplorée la destruction de tant de richesses... Qui vit jamais pareille détresse! Entendit-on jamais raconter désastre plus complet et plus profond? De cent ans, il n'est pas possible qu'on soit accablé par un tel fléau! Quel immense dommage nous causa cette fatale soirée? Le feu volait dans l'air; point de muraille capable de lui résister : il dévorait tout sur son passage; ni eau, ni vin, ni tranchée, si grande qu'elle fût, ne pouvaient l'arrêter... Moult fut bonne la venue du roi de France[1], car il vit, dans toute leur horreur, et la détresse des Toulousains et les ravages du feu... L'Écriture nous démontre que, pour les crimes détestables dont la Terre était souillée, Dieu ne fit grâce à personne et détruisit tout à la surface du globe. Noé, avec les réserves qu'il avait constituées, demeura seul vivant[2]. »

C'est encore aux *Lois d'Amour* que nous emprunterons les définitions de la *Tenson* et du *Partiment*.

« La *Tenson*[3] est une discussion dans laquelle chacun soutient son opinion. Cet ouvrage procède quelquefois par *nouvelles rimées*[4], et alors il peut avoir vingt ou trente strophes, ou même plus; d'autres fois, par couplets réguliers, et, dans ce cas, il n'y en a guère que six à dix. Il se termine par deux tornades dans lesquelles les deux partis élisent un juge qui termine le plaidoyer.

« Le *Partiment* est une question à deux solutions contraires dont on donne le choix à un tiers pour soutenir celle qu'il lui plaira. »

1. Louis XI, qui vint visiter Toulouse le 24 mai 1463, peu de jours après l'incendie.

2. Ce dernier paragraphe est un exemple typique de la tornade, qu doit, d'après les prescriptions du Gai Savoir, contenir toujours une allusion religieuse ou morale.

3. Tenson, contention, ont la même étymologie.

4. La nouvelle rimée (*nova rimada*) présente avec le couplet cette différence que le nombre de vers n'y est pas limité. Les vers eux-mêmes peuvent, dans les différents couplets, ne pas compter le même nombre de pieds.

Digitized by Google

Entre ces deux genres, l'analogie est grande, comme on voit, et la différence est d'autant moins sensible que tous deux s'écrivaient sur des couplets de même facture et se chantaient sur les mêmes mélodies. Aussi avait-on pris l'habitude de les désigner, ainsi que toutes les poésies dialoguées de même espèce, sous le titre de *Jeux-partis*.

Le *Jeu-parti* où Raymond Cornet discute avec Pierre Trencavel, d'Albi, peut servir de modèle : le premier de ces poètes invite son rival à choisir entre l'éventualité de « vivre fou parmi les sages ou sage parmi les fous ? » Trencavel opte pour la première solution, Cornet soutient la deuxième et la discussion ne tarde pas à s'envenimer. Suivant l'usage adopté, les deux adversaires se lancent alors les plus grosses injures à la tête et se livrent à d'outrageantes personnalités[1]. A bout d'arguments, Cornet propose de soumettre le différend à Arnaud Daunis, « fleur des bons troubadours », mais le poème s'arrête avant que le juge du concours soit intervenu.

Le *Jeu-parti* est un reste des tournois poétiques qui se pratiquaient dans ce qu'on a improprement appelé les *Cours d'Amour*. Il a conservé, de ces temps primitifs, une sorte de rudesse sauvage et de brutale naïveté[2].

Le *Descort*, dont l'étymologie est la même que celle de *discordance*, est, dit Raynouard, une pièce irrégulière dont

1. Le troubadour Amanieu des Escas s'insurge contre la mauvaise habitude qu'on avait de son temps de s'injurier dans les jeux-partis et dit :

E si voletz bastir
Solatz de jocx partitz,
No'ls fassatz descauzitz,
Mas plazens e cortes.

2. M. Pierre Aubry nous donne sur les Jeux-partis des trouvères de la langue d'oil des explications très analogues à celles-ci. On y discutait, dit-il, des idées philosophiques, psychologiques, morales, politiques, mais quelquefois aussi des questions beaucoup plus prosaïques. C'est ainsi que Gillabert de Benneville demande à son interlocuteur Thomas Hersier, bourgeois d'Arras, s'il sacrifierait volontiers à l'espoir de faire un opulent héritage le plaisir de manger des pois au lard ? (*Trouvères et Troubadours*, loc. cit.)

Digitized by Google

chaque couplet diffère par le nombre de vers, la mesure et le rythme.

Les *Lois d'Amour* donnent un peu plus de détails : le *Descort*, suivant elles, doit avoir cinq ou dix couplets, chacun d'eux ayant son cachet spécial et se distinguant par la rime, le nombre, la mesure et la mélodie. Le poète peut y exalter l'amour, y célébrer le courage ou y déplorer les rigueurs de sa dame. La tornade doit synthétiser tous les sujets exposés en détail dans chacun des couplets.

Soit que le Descort eut passé de mode à l'époque de la Gaie Science, soit, explicalion plus probable, que les poètes très formalistes du temps aient été peu tentés par ce genre éminemment fantaisiste, nous ne trouvons aucun poème de ce nom ni dans le recueil de Raymond Cornet, ni dans celui de Galhac.

La *Pastourelle* se rapproche assez de l'églogue antique. C'est, le plus souvent, un poème dialogué où un berger, une bergère, un passant, un chevalier, quelquefois le poète lui-même, prennent tour à tour la parole. La Pastourelle se subdivisait en autant de sous-genres qu'il y avait de professions rustiques et s'intitulait alors suivant le cas : *Bergère, Vachère, Porchère*, etc. Sous prétexte de rusticité, les interlocuteurs de ces dialogues ne mettaient pas toujours dans leur conversation la délicatesse voulue, et les *Fleurs du Gai Savoir* nous donnent l'exemple d'une *Porchère* où la poésie est parfaitement digne du titre. Le rédacteur de ce code poétique reconnait d'ailleurs les abus d'un naturalisme exagéré, et recommande aux jeunes poètes d'éviter les mots grossiers et les expressions trop crues.

Nous pouvons difficilement savoir si ces conseils ont été écoutés, car les disciples de la Gaie Science négligent à peu près complètement la Pastourelle que leurs devanciers, au contraire, cultivaient avec passion. Le poème que Bérenger de l'Hôpital présenta au concours de 1471, sous le titre de *Pastourelle consolant la Chrétienté contre le Turc* est le seul de son espèce; encore n'a-t-il de la Pastourelle que le

Digitized by Google

nom et se rapproche-t-il beaucoup plus du *Sirventes* par la matière historique et politique de son sujet.

La *Retroncha*, *Retroencha* ou *Retroensa* était, pour les anciens troubadours, une sorte de poésie symbolique, avec refrain, ayant beaucoup d'analogie avec le Vers. Les *Lois d'Amour* la définissent ainsi : « Ouvrage aussi varié que le Vers. Il peut traiter de morale, de préceptes, d'amour, de louange ou de satire pour châtier les méchants. Cet ouvrage suit la mesure du Vers quant au chant et aux couplets qu'il peut avoir et qui sont au nombre de cinq à dix. On l'appelle *Retroncha* parce qu'il est composé de couplets *retronchats*[1]. »

L'*Escondig*, excuse, est une pièce où le poète s'excuse de ses manquements envers sa dame, son seigneur, ou d'une façon générale envers ceux à qui il doit respect ou affection. Les *Lois d'Amour* se bornent à reproduire cette définition sans donner aucun exemple du genre.

Nous venons d'énumérer les différentes poésies dont le chancelier Molinier nous entretient dans son traité. Il faudrait, si l'on voulait se livrer à une étude plus approfondie de la poétique romane, étendre beaucoup cette nomenclature et parler en outre du Rondeau, de la Villanelle, du Sonnet[2], du Bref-double, de l'Aubade[3], de la Truffa[4], de la

1. Nous avons expliqué plus haut qu'un couplet est dit *retronchat* lorsque les vers, ou tout au moins un certain nombre des vers qui le composent se terminent par le même mot. Exemple :

Fons de vertut ajuda
Regina del Cel defen
Cambre de Dieu ampara } nos.
Verges humils essenha

2. *Sonnet*, en roman, veut dire « petit chant » et non *Sonnet* dans le sens que nous donnons en français à cette poésie.

3. *L'Aube*, ou *Aubade*, est un genre de poésie très curieux, en usage surtout chez les premiers troubadours, et par lequel un personnage qui a fait le guet, pendant la nuit, à la porte de deux amoureux, leur annonce la naissance du jour et l'approche du danger.

4. *Truffa* : farce, plaisanterie, poème ironique.

Digitized by Google

Ronde, de la Sixtine, etc. etc., mais à quoi bon? Chaque poète, à l'époque de décadence littéraire où nous sommes, invente un genre à lui et le décore d'un nouveau titre, et bien vaine serait la tâche de celui qui voudrait définir toutes ces fantaisies et en établir la classification.

Il nous faut cependant, avant de clore ce chapitre, expliquer ce qu'étaient les *Vers claus*, ces sortes d'énigmes rimées auxquelles se complaisaient le bon chancelier Molinier et ses disciples, et dont on trouve, dans les *Lois d'Amour*, les *Fleurs du Gai Savoir* et les poésies du *Registre de Galhac* tant d'exemples curieux. C'est qu'on croit, à la fin du quatorzième siècle, remédier par la complication du style à la disette des idées, et l'on admet que plus un auteur est diffus, plus il a de mérite, plus il est obscur, plus il a de science et de talent. A chaque instant, le lecteur doit mettre son esprit à la torture pour découvrir le sens d'une phrase où l'auteur a dissimulé, comme dans un rébus, une date, un nom, un renseignement qu'il ne lui aurait pas coûté davantage de traduire en langage courant. Citons, ne fût-ce qu'à titre documentaire, le mystérieux chronogramme inscrit par un greffier poète à la seconde page du *Registre de Galhac* et destiné à nous rappeler le millésime de la fatale année 1350, où Toulouse fut décimée par la peste :

Si voles esser informat
De l'an de la gran mortendat
Tu prendras le cap d'un **M**oto
D'un **C**a, d'un **C**onilh, d'un **C**apo
Tol doas cambas al **L**eo,
Per conoysser le cumte bo,
He trobaras ne la bertat
Dedins aquest petit dictact.

Si tu veux être informé — de l'an de la grande mortalité —, tu prendras la tête d'un **M**outon — (c'est-à-dire l'**M** majuscule qui forme la première lettre du mot **M**outon) — d'un **C**hien, d'un **C**onil, d'un **C**hapon — (c'est-à-dire les trois majuscules **C**), — enlève les deux jambes au **L**ion — (c'est-à-dire les deux jambages de l'**L**) — pour connaître le

Digitized by Google

compte bon — et tu trouveras la vérité — dans cette petite composition : **MCCCL** (1350).

Cette devinette, qui a dû être composée postérieurement au *Registre de Galhac*, c'est-à-dire à la fin du quinzième siècle, n'est pas seulement un exemple de mauvais goût, mais un exemple de mauvais langage. La belle langue des troubadours du treizième siècle est devenue une sorte de patois où abondent les gallicismes et les tournures vulgaires.

Notre but n'a pas eté d'analyser en détail une poétique que le rédacteur des *Lois d'Amour* lui-même, malgré la multiplicité de ses définitions, de ses exemples et de ses maximes, n'est pas parvenu à nettement préciser, mais de faire comprendre ce que, sous l'influence des doctrines nouvelles, la littérature occitane était devenue. Disons-le tout de suite, elle n'était plus que le pâle reflet de l'œuvre brillante que Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, Pierre Cardinal, Pierre Vidal, Raymond de Miraval avaient contribué à édifier. Les poètes de la Gaie Science, peut-être plus raffinés que leurs prédécesseurs, ont en revanche beaucoup moins d'originalité. Le Sirventes, le Vers, la Tenson, les trois genres les plus caractéristiques de la poésie méridionale, tendent tous les jours à décliner. Les Jeux-partis, déjà rares dans le recueil de Raymond Cornet, disparaissent tout à fait de celui de Galhac. On ne trouve plus nulle part ces improvisations hardies, ces reparties cinglantes que les vieux troubadours se renvoyaient l'un à l'autre avec des injures dignes des temps homériques.

La poésie florale se moralise, se sanctifie, mais s'affaiblit en même temps. Il est, il faut le reconnaître, une épée de Damoclès qui menace toutes les têtes et paralyse toutes les bonnes volontés, c'est celle que tiennent en main les terribles mandataires de l'Inquisition. Dans toutes les assemblées littéraires du temps, dans tous les conseils savants dont s'entoure le chancelier Molinier, on trouve un de leurs représentants. Ils ont grande et grosse voix au chapitre, et n'ont qu'un signe à faire pour qu'on leur obéisse. Encore sous le coup des répressions sanglantes opérées au nom de

Digitized by Google

la foi, tremblants d'être accusés ou tout simplement soupçonnés d'hérésie, les réformateurs multiplient les recommandations pieuses, prodiguent les conseils moraux, bannissent l'amour profane de toute œuvre littéraire, et cette sévérité exagérée n'a d'autre effet que d'entraver l'essor des concurrents et de tarir la source de l'inspiration poétique. Limités aux sujets religieux, tout au moins dans le domaine lyrique, les poètes médiocres ne composent plus rien que de gris et d'uniforme, et les poètes de talent, victimes d'une imagination qui ne trouve pas à s'employer, tombent dans le myticisme et la complication. En vain, Bérenger de l'Hôpital et quelques-uns de ses contemporains les mieux doués, tentent de réagir; une censure étroite les arrête, et la langue dégénérée dont on fait usage autour d'eux ne répond plus à leurs vibrantes aspirations.

Depuis longtemps déjà le parler d'oc est victime d'influences diverses qui sourdement le combattent et finiront par l'asservir au français. La décadence littéraire du quatorzième siècle date de loin et ne fait que continuer celle que le treizième a vu naître à la suite des guerres et des invasions. Dès Philippe-Auguste, de grands changements politiques ont amené de grands changements intellectuels : croyances, coutumes, mœurs, langage, tout va contribuer désormais à cette irrésistible *Unité française* que Simon de Montfort est venu affirmer les armes à la main et que le comte de Toulouse et ses alliés ont vainement combattu au nom des franchises locales.

La belle époque des troubadours s'étend du milieu du douzième siècle au milieu du treizième, c'est-à-dire en pleine féodalité. La féodalité morte, il faut que meure aussi sa langue et sa poésie. Plus de jongleurs courant de château en château, plus de tournois poétiques, mais de graves cénacles où des grammairiens et des rhéteurs revisent les règles de la syntaxe sous prétexte de réformer la poésie. Les émules du chancelier Molinier, braves gentilshommes, pompeux magistrats ou riches négociants, n'ont du vrai poète, ni les goûts, ni l'esprit, ni le tempérament. La tenta-

Digitized by Google

tive de réforme essayée par sept d'entre eux, en 1323, arrive trop tard et ne peut aboutir à un résultat. Après trente ans de discussions pénibles et de laborieuses recherches, on rédige les *Lois d'Amour* qui réglementent la forme, codifient les règles, mais ne ressuscitent pas le génie.

Car c'est avec des idées, non avec des mots, que se fabrique une langue; c'est la vie, ce sont les habitudes, ce sont les mœurs et les besoins des peuples qui font ou défont leurs dialectes. Voilà ce que les réformateurs du quatorzième siècle n'ont pas su comprendre et ce que devront méditer tous ceux qui rêvent aujourd'hui de nous faire parler un langage nouveau.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN DRAME PASSIONNEL

AU QUINZIÈME SIÈCLE[1].

PAR M. LE D^{r} DE SANTI[2].

Par une lourde après midi de l'automne 1471, deux chasseurs vigoureux couraient le lièvre, aux aboiements d'une demi-douzaine de saintongeois, à travers les brousses et les cultures giboyeuses du Lantarais.

Le roi Louis XI, récemment monté sur le trône, et passionné pour les chiens, avait en effet mis à la mode les

1. Les éléments de ce récit, dont nous garantissons la rigoureuse exactitude, nous sont fournis par une lettre de rémission, donnée par le roi Louis XI, en 1476, en faveur du coupable, Antoine Hunaud, seigneur de Lanta.

Cette maison de Hunaud, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Languedoc, puisqu'elle faisait remonter son origine à Hunold, duc d'Aquitaine, dépossédé par Charlemagne, a joué un rôle considérable du treizième au dix-septième siècle. Elle s'est perpétuée jusqu'à la Révolution par diverses branches, émigrées en Comminges et en Gascogne (seigneurs de Goueytes, de Cabanious et Gouzens, de Lagrave, de Barry, de Saint-Michel, etc.). Mais, à Lanta, elle paraît s'être éteinte en la personne de *Pierre Hunaud*, seigneur de Lanta, l'un des Capitouls proscrits par le Parlement de Toulouse à la suite des troubles de 1562 ; c'est lui en effet qui, au nom des Huguenots, s'était rendu à Orléans auprès du prince de Condé et dont la correspondance fut surprise par Monluc.

Le héros de notre aventure, Antoine Hunaud, semble avoir été le fils de ce Jean de Lanta, chevalier, qui assista comme commissaire royal aux États de 1424 à Montpellier et de 1425 à Puy en Velay. Jean de Lanta devait donc être septuagénaire en 1471.

2. Lu dans la séance du 20 février 1913.

Digitized by Google

braques de la Saintonge et du Poitou, qui allaient se substituer, dans les meutes seigneuriales, aux robustes mâtins jusqu'alors employés par les chasseurs du pays.

Cela seul indiquait que les veneurs, ou du moins l'un d'eux, étaient de rang social élevé. Un seul, en effet, le maître, était monté; le second était son piqueur ou son valet, François Fabre.

La journée avait été chaude, la chasse fructueuse, et par ces coteaux abrupts, en partie incultes ou abandonnés (car les ravages des Anglais et la terrible épidémie de peste noire avaient dépeuplé le pays), le piqueur commençait visiblement à haleter derrière les chiens.

« Monseigneur, dit-il enfin, si vous m'en croyez, il serait temps de rentrer au château. Voici le ciel qui se couvre du côté des montagnes et dans une heure nous aurons un déluge sur les épaules.

— Bah! répondit le cavalier, menaces n'effraient que les vilains. Appuie les chiens et, si la pluie vient, il sera toujours temps de chercher un abri »; et ils continuèrent leur course par les halliers et les combes.

Antoine Hunaud, fils du seigneur de Lanta, était alors un beau jeune homme de dix-huit ans, qui venait d'accomplir comme page, dans la maison du Sénéchal de Toulouse, Gaston du Lion, son éducation militaire. Dans quelques jours il devait, avec les milices du Languedoc, prendre part à l'expédition décidée par le roi contre le comte d'Armagnac, Jean V, qui, dépouillé de ses biens et obligé de s'enfuir en Espagne, venait de rentrer dans ses domaines et y recommençait à ourdir de ténébreuses menées.

A la joie avec laquelle le damoiseau s'enivrait d'air et de liberté, au feu qui éclatait dans ses regards, à l'animation de tous ses traits, il était facile de voir qu'un sang généreux coulait dans ses veines. Il était bien à cette période de la vie où les premiers plaisirs de l'homme transforment et épanouissent l'âme de l'enfant; il allait, d'ailleurs, dans la campagne prochaine, conquérir ses éperons dorés de chevalier et, dans la griserie de la course, montaient à sa

Digitized by Google

tête des visions enthousiastes de bataille, de tournois et d'amour.

L'orage cependant avait éclaté et les deux hommes reconnurent qu'il leur serait impossible de regagner le manoir de Lanta. Ils avisèrent une métairie, la *Borio de la Salle*, vers laquelle ils se dirigèrent en toute hâte et, tandis que François abritait dans l'écurie le cheval de son maître, celui-ci pénétrait dans la maison et y demandait l'hospitalité.

La *Borio de la Salle* était arrentée à un brave cultivateur, Étienne de Suyppe, qui l'exploitait avec sa famille. Il est vraisemblable, d'après son nom, que maître Étienne n'était pas originaire du Lauragais; c'était, sans doute, un ancien soldat que les hasards de la guerre avaient amené en Lauragais et qui s'y était fixé sous la protection des seigneurs de Lanta. Quoi qu'il en soit, il avait une nièce du nom de Céline, « native de Picardie », superbe fille dont la flamboyante chevelure, la carnation normande et la fière stature pouvaient passer pour des merveilles dans ce pays où, au dire de Triors, toutes les filles étaient rabougries par le vent d'autan et avaient le teint noirci par la poussière du pastel.

Céline était mariée à un compatriote, maître Gobin Barbette, chaussetier à Toulouse; mais, comme depuis un an la ville était ravagée par la peste, qui en chassait la population aisée, Gobin n'avait pas voulu exposer sa jeune femme au danger de contagion, et, pour concilier les intérêts de son commerce avec sa sollicitude conjugale, il avait, tandis qu'il demeurait à Toulouse, placé Céline en villégiature chez son oncle, à La Salle.

La jeune femme y était depuis quelques mois et elle relevait à peine de couches lorsque le seigneur de Lanta, dans les circonstances que nous venons d'indiquer, se présenta à sa vue. Elle avait vingt-deux ans et l'embonpoint, la grâce, la fraîcheur du teint, cet éclat particulier que le bonheur et la santé donnent aux jeunes mères. Aussi quand, à l'improviste, dans la salle haute et enfumée de la métairie, sous la pénombre de l'orage, le jeune homme se trouva devant elle, il fut, en présence de cette radieuse apparition penchée sur

Digitized by Google

un berceau, auréolée de cheveux blonds rebelles et illuminée de bonheur, frappé d'un véritable vertige. Ce fut le coup de foudre, un amour soudain, profond et indestructible, qui le pénétra jusqu'aux moelles.

Étienne de Suyppe s'était hâté de lui servir quelque collation, du pain, du jambon, un pot de vin nouveau. Mais Antoine n'écoutait ni son hôte, ni son valet. Il mangeait lentement, du bout des lèvres, les yeux fixés sur Céline et, s'abandonnant à son rêve, il buvait à longs traits le philtre amoureux que lui versait l'enchanteresse. Le texte le dit naïvement : « et lui, estant en ladite chambre, avait toujours son regard vers ladite Céline.. .. et en la regardant prit en elle si grand plaisance, que, dès lors, fut ravi de son amour et que, semblablement, ladite Céline le prit lors en amour, comme depuis elle lui a confessé ».

Ce fut une déclaration muette et réciproque qui ne devait iamais plus sortir de leur souvenir. Antoine en emporta la vision exquise et passionnée au siège de Lectoure. Mais il revint bientôt après à Lanta.

Sans doute alors n'y trouva-t-il plus Céline, car il repartait au mois d'août 1473, avec le ban et l'arrière-ban de la noblesse, sous le commandement du sire de Charlus, guerroyait en Bourgogne pendant la seconde moitié de l'année 1473, puis faisait, sous le commandement des Sénéchaux du roi, la dure campagne de 1474 en Roussillon. C'est donc après la prise de Perpignan seulement, c'est-à-dire à la fin de 1474, qu'il dut rentrer à Lanta. Il était alors convalescent d'une grave maladie, pâle et amaigri, et il avait besoin, pour rétablir sa santé, des soins de sa famille, du repos et du réconfort de l'air natal.

Mais il avait compté sans Céline. Il la revit et aussitôt son amour se réveilla et le reprit avec une insurmontable violence. La confession du malheureux chevalier nous apprend ce qui en advint; il est fâcheux que les termes en soient, dans leur naïveté, un peu trop précis pour pouvoir être reproduits textuellement :

« Il trouva ladite Céline à laquelle il déclara lors son

Digitized by Google

courage et lui dit qu'il était tant amoureux d'elle que plus ne pouvait, la suppliant qu'elle lui dit si elle l'était pareillement de luy; laquelle, après aucuns petits langaiges qu'ils eurent ensemble, lui respondit que oui; et, assez tost après, se partirent eux deux ensemble et s'en allèrent en une grange estant assez près d'illec; et eux estant illec, commença ledit suppliant à dire à ladite Céline tels mots : « Voici une belle grange pour soi ébattre avec sa dame par amour », et, ce disant, la baisa et accolla, et après, connaissant qu'elle condescendait à son vouloir, la coucha à terre, etc... Et, depuis, ladite Céline a demeuré par aucun temps, tant en ladite ville de Toulouse que en une maison estant audit lieu de Lanta, appartenant audit de Suyppe, son oncle, et, pendant ledit temps, ledit suppliant a esté plusieurs fois voir ladite Céline....., et, durant le temps qu'il a conversé avec elle, ont eu plusieurs paroles ensemble de l'amour l'un de l'autre ».

Antoine, en effet, en était arrivé à ne pouvoir plus supporter le partage de la femme aimée et surtout la menace, toujours suspendue, de son éloignement : « Il était force qu'il l'eut à femme, attendu l'amour qu'il avait d'elle, et, pour ce faire, convenait faire mourir ledit Barbette, son mari. »

Aux premières ouvertures qui lui furent faites de ce crime, Céline protesta et se récria vivement; mais, peu à peu, gagnée par la passion de son amant, elle ne résista plus que mollement et enfin elle finit non seulement par y consentir, mais encore par se rendre complice de son exécution.

Il fut d'abord décidé qu'on empoisonnerait Robin. Céline « alla acheter du réalgar et de l'arsenic, tout mêlés ensemble » dont elle fit l'essai, dans une soupe de pain, sur un chien qui appartenait à son oncle. L'animal ne mourut pas de suite, mais « devint malade et tout rogneux », si bien qu'Étienne de Suyppe, ne sachant ce qu'il avait, le « fit tuer pour cause de la dite maladie et rogne ». Céline, effrayée, ne voulut plus faire d'autre tentative.

Antoine s'adressa alors à son valet, François Fabre, « qui

Digitized by Google

estoit bien son amy », et lui fit la confidence de sa passion et du service qu'il attendait de lui. Il lui remit à cet effet un paquet de poison et le supplia, grâce aux relations familières qu'il avait avec Barbette, de le répandre dans les aliments de celui-ci. François n'osa pas refuser, promit même d'exécuter les ordres de son maître, mais probablement n'en fit rien, car le chaussetier continua à se bien porter.

Ce que voyant, énervé par l'attente et affolé par sa passion, Antoine Hunaud résolut d'en finir. Il eut, avec Céline, une dernière conversation, lui dit que, tant qu'elle serait la femme d'un autre, la vie lui serait intolérable, qu'il la voulait pour épouse et qu'il était bien résolu à attendre son mari et à le tuer, dans un des nombreux voyages qu'il faisait de Toulouse à Lanta.

En conséquence, à plusieurs reprises, il alla s'embusquer sur le chemin et guetta l'infortuné chaussetier pour l'assassiner. Un jour même que Robin devait se rendre à Revel, Antoine commanda à François Fabre de l'accompagner, sans lui dire pour quelle besogne, et étant tous deux montés à cheval « embastonnés de javelines et espées », ils allèrent se poster dans le bois de *Bauhepoic* (?)[1], entre Lanta et Revel; « et, ainsi qu'ils attendaient ledit Barbette, survint sur eux un homme du villaige, duquel ils se espouvantèrent et, pour ce, s'en retournèrent sans rien faire ».

Il ne s'en tint pas là d'ailleurs; il s'aboucha avec deux coupe-jarrets du pays de Comminges qu'il amena jusqu'à Lanta et qu'il soudoya pour égorger le chaussetier. Les bandits prirent son argent, mais décampèrent sans tenir leur promesse, de telle sorte qu'il eût été bien surprenant que le malheureux Robin n'ait pas eu vent de toutes ces manigances. Il en fut certainement averti et, comme il n'avait pas été sans s'apercevoir des assiduités du jeune seigneur auprès de sa femme, il se laissa aller à des menaces, peut-être même à des violences envers Céline. Il dut sans doute lui faire entendre qu'elle rentrerait prochainement à Toulouse

1. Sans doute Bonrepos (*Bourepaus*).

Digitized by Google

et il qualifia comme elle le méritait la conduite de l'infidèle.

Antoine en fut exaspéré; il reprit ses embuscades et enfin, le 24 septembre 1475, il réussit à exécuter son sinistre projet.

Voici en quels termes il fait au roi le récit de son crime :

« A cette cause, le 24^e jour de septembre dernier passé, ledit suppliant, sachant que ledit Barbette étoit allé dehors et devoit ledit jour retourner audit lieu de Lantar, pour exécuter son mauvais vouloir, se partit environ l'heure des vespres, sur son cheval, embastonné de ses dites javeline et épée, et alla sur le grand chemin venant de Toulouse audit Lantar, guetter ledit Barbette pour le mettre à mort. Et, luy estant sur le grand chemin, près d'un arbre appelé l'Orme, ouït le trot d'un cheval qui passa oultre, sur lequel estoit monté ledit Barbette. Lequel dit suppliant n'osa assaillir, cuydant que cè fut aultre que luy; et quand il fut assez loin de luy, iceluy suppliant piqua son cheval vers ledit lieu de Lantar pour savoir qui estoit celui qui estoit passé et qui chevauchoit devant luy. Et quand il fut assez près dudit Barbette, iceluy Barbette se retourna vers luy, pour voir quel estoit celuy qui chevauchoit si fort après luy, et, quand l'aperçut, lui dit ces mots : « Dieu garde! Dieu garde! »; et semblablement luy respondit ledit suppliant : « Dieu garde! »; et, en ce disant, ledit Barbette qui le reconnut au parler, luy demanda ce qu'il fesoit là si tard; auquel il respondit qu'il estoit là allé pour savoir de luy pourquoi il luy vouloit mal, car ledit Barbette estoit jaloux de luy. A quoi ledit Barbette luy respondit tels mots : « Je ne dis rien. » Et, ce disant, eurent ensemble plusieurs langaiges cuisants en parlant de ladite Céline, car ledit suppliant reprocha audit Barbette qu'il avoit-dit que « un jour viendroit qu'il gouverneroit à son plaisir icelle Céline ». A quoy lui respondit ledit Barbette que voirement il l'avoit dit et encore le disoit. Et, ce oyant, ledit suppliant piqua son cheval et chevaucha roidement au devant dudit Barbette, et, quand fut devant luy, luy dit ces mots : « Ah! traitre! ribaud! tu mentiras par la gorge, tu « ne la

Digitized by Google

« gouverneras jamais »; et, ce disant, lui donna un grand coup d'estoc de sa javeline par l'épaule gauche; et, sitost que ledit Barbette se sentit frappé, piqua son cheval et se mit à fuir vers ledit lieu de Lantar, et, quand il fut près de la justice[1] dudit Lantar, ledit suppliant se avança, se mit au devant de luy et lui bailla un aultre coup d'estoc de sa dite javeline sur la mamelle; et, quand ledit Barbette se sentit frappé dudit second coup, retourna son cheval pour cuider retourner vers ladite ville de Toulouse, et, de fait, retourna jusqu'au lieu où ledit suppliant l'avait frappé du premier coup; et, quand fut là, laissa le grand chemin et traversa, pour se cuider sauver et alla vers le *Mas de Rossillots;* et, en fuyant, ledit suppliant le suivait toujours, tellement qu'il le atteignit et, quand l'eut atteint, lui bailla trois coups d'estoc de sa dite javeline parmi le corps pour le faire choir de dessus son dit cheval, et tellement le navra, qu'il cheut à terre; et quand il fut cheu à terre, se cuyda encore sauver et échapper. Mais, pour ce empêcher, ledit suppliant lui bailla un autre coup de javeline sur les mains, et, le tenant (le blessé), dit audit suppliant ces mots : « Monseigneur, ne « me donnez plus de coups. J'en ai assez, car je suis mort »; auquel ledit suppliant respondit : « Ah! ribaud, non, et pas « encore »; et, ce disant, descendit de dessus son cheval et, sitost qu'il fut à terre, tira son épée et luy en bailla un si grand coup sur le col que à peu qu'il ne luy coupat, et plusieurs aultres coups d'épée lui bailla d'estoc et de taille au travers du col et de la teste, tellement que lors le tua tout mort; et, en ce faisant, se échappa son cheval, qui s'en retourna audit lieu de Lantar, en l'hostel de son dit père; après lequel cheval s'encourut ledit suppliant, cuidant le prendre, pour obvier que ledit meurtre ne fut su; mais néanmoins ne le put prendre et, pour ce, s'en alla tout droit à l'hostel de son dit père, où il trouva ledit François, auquel il dit et déclara ledit meurtre par luy fait, en le priant qu'il n'en dit

1. On appelait *justice* les fourches patibulaires qui se trouvaient à l'entrée des villes.

Digitized by Google

mot à personne et qu'il allât avec luy cette nuict pour l'enterrer et musser, afin qu'il ne fut trouvé. De quoy fut fort épouvanté ledit François et luy respondit qu'il n'en ferait rien et qu'il ne luy en parlât plus, car il n'en vouloit rien savoir et que c'était bien mal fait à luy d'avoir fait ledit meurtre. »

Ces détails sont d'une minutie et d'une crudité qui, au premier abord, semblent réellement cyniques.

Si cependant on réfléchit à la condition particulière du criminel, aux privilèges dont la noblesse jouissait devant la justice, à la facilité qu'avait Antoine Hunaud de nier le meurtre en l'absence de tout témoin, enfin au grand nombre de crimes semblables qui demeuraient impunis, on verra que la sincérité et l'horreur de cette confession sont la manifestation d'un sentiment religieux et d'un scrupule de conscience assez rares à cette époque. Le coupable n'accuse personne, ne charge personne que lui-même; il ne fait intervenir, chose bien rare en ce temps, aucune possession, aucun sortilège, aucune intervention diabolique; sa confession est loyale et franche, toute chrétienne. Il s'agit donc là d'un pur crime passionnel et celui qui l'a commis n'est pas indigne de pitié.

Le lendemain du meurtre, d'ailleurs, il était allé trouver Céline et lui avait annoncé qu'elle était veuve, lui contant dans tous ses détails l'horrible scène de la veille. Il lui était facile de fuir avec elle; il n'en fit rien, et c'est même alors, semble-t-il, que ces misérables amants séparés à jamais par le sang répandu comprirent toute l'horreur de leur situation. Elle en fut, dit Antoine, « fort esmerveillée »; ce qui veut dire que leur amour était mort, aussi soudainement qu'il était né.

Quelques jours après, le criminel se constituait prisonnier et c'est des cachots de la Conciergerie, à Toulouse, « où il est encore de présent en grande pouvreté » qu'il adressait au roi sa demande de rémission.

Cette requête faisait valoir que « les père et mère d'iceluy

Digitized by Google

suppliant sont fort anciens et n'ont d'autre hoir masle que luy ». Elle fut présentée au roi par le comte de Paillès et sans doute appuyée par cet étrange personnage auquel le Lauraguais est redevable de tant de faveurs auprès de Louis XI, le médecin Bruni ou Brun, d'Avignonet.

Le roi tint compte du repentir du jeune homme, de son âge, de sa franchise, de ses services militaires, de la situation de ses parents et lui fit grâce de toute peine, à la charge « avant sa délivrance, de faire dire et célébrer mille messes pour le salut de l'âme du défunt ».

Mais ne dirait-on pas que cette histoire, à l'exception de son dernier épisode, date de nos jours?

Digitized by Google

SOUVENIRS D'AMBULANCE

PAR LE MÉDECIN INSPECTEUR GESCHWIND.

LES BATAILLES DE GRAVELOTTE ET DE SAINT-PRIVAT[1]

(16 ET 18 AOUT 1870)

Depuis ma sortie du Val-de-Grâce, en 1868, j'étais attaché à l'hôpital militaire de Bayonne, quand fut déclarée la guerre, le 15 juillet 1870.

Affecté immédiatement à l'ambulance de la 2e division (division Castagny) du 3e corps de l'armée du Rhin, j'étais à Metz dès le 22. Je suivis ma division vers la frontière, puis dans sa retraite sur Metz, après la défaite du 2e corps, à Forbach; mais les détails de ces pénibles marches et contremarches n'entrant pas dans le cadre de cette communication, nous les laisserons de côté.

Le 14 août, nous étions cantonnés, tout près de Metz, à la ferme Bellecroix, à côté de Borny, à l'intersection des routes de Sarrebrück et de Sarrelouis.

Composition de l'ambulance. — Le personnel de l'ambulance comprenait le médecin en chef, M. Leplat, médecin-major de 1re classe, ancien agrégé du Val-de-Grâce, un normand, excellent homme, instruit, d'idées libérales, mais manquant un peu d'initiative. Bien qu'ayant fait une thèse très remarquée sur « le mal perforant plantaire », il n'était pas chirurgien et redoutait le couteau et le bistouri.

1. Lu dans la séance du 30 janvier 1913.

Digitized by Google

Avec lui se trouvaient deux aides-majors de 1re classe, anciens, sur le point d'être promus au grade supérieur, MM. Talon et Driout. Ce dernier, bel homme, de manières courtoises, venait de la garde impériale et, bien que ce fût seulement du train d'artillerie, il avait conservé quelque chose des allures et de l'esprit spécial qui régnaient dans ce corps privilégié. Il est mort médecin inspecteur. Quant à Talon, à « Émile », un toulousain, il était bon camarade, vif, actif, dévoué à son service, et montrait de l'esprit et du bon sens. Il mourut relativement jeune, comme médecin principal.

Le pharmacien en chef (d'ailleurs unique représentant de sa spécialité), M. Bouché, « le père Bouché » comme tous l'appelaient, bien qu'il fût célibataire, était major de 1re classe; il tirait sur ses cinquante-six ans, approchant de la retraite. C'était un bon petit homme, vieillot, tout blanc, d'une politesse d'un autre âge, tout bénin : tous les émollients de son officine se retrouvaient dans sa conversation et dans ses actes. Il faisait tout ce qu'il pouvait pour se rendre utile dans sa sphère, encore plus modeste dans une ambulance de guerre que dans une pharmacie d'hôpital. Aux grands jours d'action, il donnait à boire aux blessés et, comme tous les infirmiers étaient fort occupés ailleurs, il préparait les repas.

L'officier d'administration en chef, le comptable, comme on l'appelait, M. Viennet, dit Bourdin, était un grand et gros homme, haut en couleur : il pratiquait les procédés administratifs très larges, habituels à cette époque.

Son adjoint, un jeune officier, adjudant d'administration de 2e classe, d'après le titre officiel de son grade, était un brave garçon, cherchant à bien faire.

Faisait encore partie de l'ambulance, où il paraissait assez peu, l'abbé Jacques, aumônier divisionnaire, qui avait été, si je ne me trompe, aumônier du Lycée de Metz. C'était un digne prêtre, plein de tact, aux idées très larges et qui, dans l'exercice de son ministère, montra un grand courage sur le champ de bataille.

Digitized by Google

Le service de santé étant, à cette époque, une des branches des services administratifs de l'Intendance, sur la trinité : médecin, pharmacien, officier d'administration, tous en chef, indépendants réglementairement les uns des autres, régnait l'intendant de la division, M. le sous-intendant de 1re classe de Geoffre de Chabrignac, fonctionnaire aux allures courtoises, mais un peu hautaines, qui étaient la caractéristique du corps de l'intendance d'alors, surtout dans ses relations avec ses subordonnés. Mais M. de Geoffre avait bien autre chose à faire, avec ses troupeaux et ses convois, objets de fréquents procès-verbaux de perte, qu'à s'occuper de l'ambulance. Au cours de la campagne, nous ne l'avons guère vu, pas plus d'ailleurs que son adjoint, M. Retault, que deux ou trois fois, quand ils arrivaient trop tard à la table de l'état-major de la division, où ils vivaient, et qu'ils venaient alors nous demander à déjeuner ou à dîner à notre popote.

En fait, c'était le comptable qui, ayant l'autorité directe sur les infirmiers et sur les voitures de transport et de matériel, dirigeait l'ambulance, surtout avec un médecin en chef comme le nôtre, qui avait passé une grande partie de son existence dans l'érudition et le professorat, et qu'effrayait la responsabilité d'une décision.

L'ambulance comprenait encore un personnel d'infirmiers, venus un peu de tous les côtés, mais qui montraient du zèle quand il était nécessaire, ainsi que des ordonnances, des hommes du train, conducteurs de voitures et de cacolets.

Les conducteurs de cacolets, venus d'Afrique avec leurs mulets, étaient remarquablement entraînés et avaient un sous-officier expérimenté. Ils montrèrent une patience, un dévouement et un courage dignes d'éloges, dans les recherches et le transport des blessés, souvent au milieu du feu, et bien loin aux avant-postes et dans les lignes de tirailleurs.

En plus de ces cacolets et litières, nous avions encore une grande voiture-omnibus de transport pouvant être aménagée pour blessés assis ou couchés, ainsi qu'un certain nombre de ces rustiques et solides petites voitures Masson,

Digitized by Google

où les blessés étaient certainement un peu plus cahotés que dans nos voitures actuelles, mais qui passaient partout et arrivaient où il fallait.

Le matériel d'exploitation, de même que le matériel de pansement, de chirurgie et de pharmacie, était transporté dans des fourgons à grand couvercle, du modèle général servant à l'intendance pour tous ses services et pouvant transporter tout aussi bien du pain, de la viande, des légumes, des vêtements, du campement, que des médicaments, des instruments de chirurgie, du linge à pansement. Quelques-uns de ces approvisionnements étaient en vrac; les autres, la majeure partie, étaient renfermés dans des paniers en osier, superposés dans les fourgons, et c'était une laborieuse besogne que de trouver ceux dont on avait besoin ou bien de les remettre en place après s'en être servi.

Journées des 14 et 15 août. — Le 14 août, ainsi que je l'ai indiqué, l'ambulance se trouvait à la ferme Bellecroix. Dès le matin, conformément à l'ordre reçu d'envoyer tous les impedimenta de l'autre côté de la Moselle (et les ambulances, faisant partie des convois de l'intendance, étaient considérées comme tels), notre ambulance traversa la Moselle dans Metz et prit position au Ban-Saint-Martin. Elle avait laissé à la ferme Bellecroix, avec notre division qui, formant l'arrière-garde, ne devait commencer son mouvement que dans la soirée, une petite section volante, laquelle prit une part des plus actives aux soins donnés aux blessés de la sanglante affaire qui débuta ce jour-là, vers quatre heures du soir. Elle rejoignit, le 15 au matin, avec ce qui lui restait de personnel et de matériel[1], au Ban-Saint-Martin, le gros de l'ambulance qui s'était borné à entendre, de là, la violente canonnade, le bruit strident des mitrailleuses, et à voir la flamme et la fumée des obus éclatant en l'air de l'autre côté de la ville.

Au cours de la journée du 15, nous vîmes passer sur la

1. Autant que je m'en souviens, elle avait perdu au moins un de ses quatre ou cinq infirmiers et son caisson de matériel avait été fort endommagé par les obus.

Digitized by Google

route des équipages aux brillantes livrées qu'on nous dit être ceux du prince Napoléon : ils se dirigeaient vers Longeville et Gravelotte. Nous apprîmes plus tard que l'empereur et le prince impérial se trouvaient avec leur cousin. L'empereur abandonnait ainsi aux mains du maréchal Bazaine cette armée que son insuffisance dans le commandement suprême avait déjà si fortement compromise.

Dans la soirée arriva l'ordre de se mettre en route avec la division qui était revenue du champ de bataille de Borny, où elle s'était brillamment comportée, mais avait éprouvé de fortes pertes. D'après cet ordre, l'ambulance devait, au passage des troupes, s'intercaler entre la 1re et la 2e brigade. Mais au moment où ce mouvement allait se produire, le colonel de Courcy, du 90e, qui commandait la 2e brigade en remplacement du général Duplessis, grièvement blessé la veille d'un coup de feu au coude[1], et qui se trouvait à la tête de cette brigade, empêcha, avec une certaine violence de parole, les voitures de déboîter de leur stationnement au bord de la route et de prendre dans la colonne la place qui leur avait été assignée, et il fit suivre directement la 1re brigade par la sienne. L'ambulance fut obligée de prendre la queue de la division et encore n'y parvint-elle que difficilement : les ordres de marche avaient été si mal conçus que beaucoup de corps stationnaient, depuis de longues heures, l'arme au pied et parfois le sac au dos. Aussi arrivait-il que chacun cherchait à s'engager sur la route le plus vite possible, sans s'occuper du voisin ni des ordres généraux reçus : de là un encombrement excessif.

1. Notre divisionnaire, le général de Castagny, un ancien mexicain, criard et mal embouché, avait, paraît-il, été blessé aussi, en tout cas fort légèrement, ce qui ne l'empêcha pas de quitter le commandement de sa division, où il fut remplacé par le général Nayral, commandant la 1re brigade. Par contre, le vaillant général Decaen, qui commandait le corps d'armée depuis deux jours, en remplacement du maréchal Bazaine, recevait une balle dans le genou, et, malgré la gravité de sa blessure, dont il mourut quelques jours plus tard, il resta à cheval et ne se laissa emporter à l'ambulance que quand il ne put plus faire autrement; il fut remplacé par le maréchal Lebœuf.

Digitized by Google

La colonne dont faisait partie l'ambulance s'engagea dans le chemin étroit qui passe entre les forts de Plappeville et de Saint-Quentin et débouche au village de Lessy où nous arrivâmes en pleine nuit. Mais là, un haquet d'un équipage de pont avait versé, avec son bateau, en travers du chemin qu'il barrait complètement et il empêcha, pendant de longues heures, toutes les autres voitures qui se trouvaient derrière lui, celles d'artillerie comprises, de continuer leur route[1].

Je vois encore, au petit jour, un général de division, à la figure colorée, aux moustaches et aux cheveux blancs, qu'on me dit être le général de Lorencez[2], campé droit sur sa selle et criant : « Qu'on jette tout ça dans le fossé! », et, à pied, devant lui, le capitaine d'artillerie qui conduisait l'équipage malencontreux, s'opposant d'un ton ferme et à peine convenable à l'exécution de cette mesure pourtant si justifiée. Comment la route fut-elle dégagée plus tard? Je n'en sais rien. Mais, en attendant, *notre ambulance perdit complètement le contact de sa division*, qu'elle retrouva seulement le lendemain, 17, après la bataille.

Pendant ces heures d'attente, les fantassins qui nous suivaient se faufilaient entre les voitures et nous dépassaient. C'est ainsi que je vis passer un bataillon qu'on me dit être le 2e. Je savais qu'il devait s'y trouver un mien cousin, le lieutenant Armbruster. Je ne l'avais pas vu depuis son retour de la campagne de Chine à laquelle il avait pris part en 1860[3]. Je réussis à le découvrir dans la nuit, et à lui serrer la main au passage : il devait avoir la jambe fracassée dans la journée du surlendemain.

1. Un rapport du général Metman au commandant du 3e corps indique 258 voitures arrêtées là (*Revue d'Histoire : La Guerre de 1870*, par la section historique de l'état-major général, 1903, no 33, p. 637).

2. Ancien commandant du contingent français au début de l'expédition du Mexique. Il commandait, en 1870, une division du 4e corps.

3. Son frère, qui avait été aussi en Chine, était lieutenant au 15e bataillon de chasseurs, qui faisait partie de ma division, il fut blessé aussi : je le retrouvais pendant le siège, ainsi qu'un autre cousin, le lieutenant Folly, officier d'ordonnance du général Garnier commandant une des brigades de voltigeurs de la Garde.

Digitized by Google

Enfin ce fut à notre tour d'avancer sur la route. Personne n'avait d'ailleurs de direction à donner à l'ambulance. L'intendant, bien entendu, n'était pas là et c'était le comptable qui faisait marcher les infirmiers et les voitures, le reste suivait machinalement.

Le 16 août. Bataille de Gravelotte. — Nous arrivons ainsi vers dix heures du matin, sur les hauteurs du Point-du-Jour, d'où nous entendons le canon au loin. C'était, comme je l'ai su depuis, l'artillerie d'une division de cavalerie allemande qui tirait sur les cavaliers de notre division de Forton, surpris en pleine quiétude de bivouac, conduisant leurs chevaux à l'abreuvoir. Un peu plus tard, nous voyons dans le lointain, sur la croupe, au delà du village de Gravelotte, des corps de notre cavalerie qui se déplaçaient avec des apparences de manœuvres. Les casques et les cuirasses brillaient au soleil et nous paraissaient jaunes : nous jugions que c'étaient des carabiniers, chose possible d'ailleurs. Puis la canonnade augmente, une violente fusillade s'y mêle.

Continuant notre chemin, nous arrivons à un vaste corps de bâtiments, placé sur la droite de la grande route, assez déserte en ce moment, et qu'on dit être la ferme Saint-Hubert. On s'y arrête.

Par qui fut prise cette décision? Je l'ignore. Probablement, comme toujours, par le comptable avec ou sans l'avis du médecin en chef.

Cette ferme Saint-Hubert, qui devait deux jours plus tard être le théâtre de luttes si acharnées et si sanglantes, se composait d'une maison d'habitation en bordure sur la route, d'une cour attenante entourée d'un mur assez élevé et s'ouvrant sur la route par une porte cochère, et d'un jardin enclos d'un mur plus petit[1]. Les fermiers (qui, si je ne me trompe, tenaient quelque peu auberge) étaient de braves gens. Ils nous firent un excellent accueil et mirent à notre

1. Dans ses *Souvenirs d'un officier d'état-major*, 2e série, p. 69, le colonel Fix donne un croquis de cette ferme.

Digitized by Google

disposition tout ce qu'ils avaient. Plus tard, pendant le siège, je les retrouvais bien malheureux et misérables, dans les rues de Metz, où ils étaient venus se réfugier après le désastre de leur maison.

Nous étions à peine arrêtés que débouchèrent, au triple galop, sur la route, du côté de Gravelotte, des paysans montés sur des chevaux de trait tout harnachés. C'étaient les convoyeurs civils qui, réquisitionnés ou loués, à tant par collier, suivant les règles de cette époque, conduisaient les bagages de la division de Forton et qui avaient été surpris, au repos, par les obus allemands. Ils représentaient bien le « sauve-qui-peut » de la panique classique. Ils passèrent devant nous, à toute bride, les yeux hagards et en criant. Quelques cavaliers des régiments surpris se trouvaient malheureusement aussi au nombre de ces fuyards. Je vois encore l'un deux, un cuirassier avec sa cuirasse, mais sans casque, arrivant à un galop furieux. A la hauteur de la ferme, un capitaine d'état-major, qui passait, mit son cheval en travers de la route et, le revolver au poing, lui intima l'ordre de s'arrêter. L'homme, après un peu d'hésitation, obéit, mais je le vis, un instant après, reprendre sa course en passant à travers champs.

Quelques rares blessés nous arrivaient aussi. L'un des premiers fut un fourrier d'infanterie qui avait une phalange de doigt emportée. Il avait été blessé, disait-il, dans un bouquet de bois voisin. La blessure présentait tous les caractères d'un bout portant. Je pensais à un accident assez fréquent alors, quand la culasse du chassepot échauffée ou encrassée fonctionne mal et que l'homme, voulant extraire la cartouche avec la baguette, fait partir le coup qui le blesse à la main. Mais devant l'insistance du fourrier à accuser un coup de feu venant de l'ennemi (qui était encore loin) et son air embarrassé en face de mes questions précises, j'ai la conviction qu'il s'était mutilé volontairement.

Dans cette même matinée arriva à la ferme un jeune capitaine d'état-major, fort joli garçon, qui nous dit s'être foulé le pied en tombant de cheval. L'examen fait par

Digitized by Google

M. Leplat, devant nous, ne permit pas de constater de lésion sérieuse. Le capitaine resta étendu sur un matelas une partie de la journée, puis disparut quand les blessés graves affluèrent. J'eus l'occasion de le revoir plus tard. Vers la fin d'août ou au début de septembre, je fus désigné, avec un certain nombre de mes camarades, par ordre du général Coffinières, commandant la place de Metz, pour visiter les malades et les blessés recueillis par les habitants. On voulait éviter les abus que cette situation pouvait entraîner. Accompagné d'un agent de police, je me présentais aux adresses figurant sur un cahier qui m'avait été remis, à côté des noms de l'habitant et du militaire recueilli par lui. Je devais mentionner dans des colonnes *ad hoc* si le militaire devait continuer à être soigné dans la maison, ou s'il devait être évacué sur un hôpital ou une ambulance, ou enfin s'il devait rejoindre son corps.

Dans le quartier qui m'avait été assigné, je retrouvais mon capitaine, hôte d'une fort belle maison, et alors je connus son nom. Il fut un peu surpris de me revoir, me parla vaguement de douleurs consécutives à son entorse et me fit connaître qu'il allait rejoindre son poste. J'indiquais cette décision sur le cahier.

Quelques années plus tard, assistant, comme médecin-major du 18e bataillon de chasseurs, aux manœuvres du 5e corps d'armée, je retrouvais ce même officier dans l'état-major du général en chef, mais je ne pus jamais arriver à le voir de près.

Si je cite ces rares défaillances, c'est qu'elles ressortaient sur l'ensemble général de courage, de résignation que montrait la masse de braves gens que j'eus à soigner plus tard.

En attendant, bien que la canonnade et la fusillade redoublassent du côté de Gravelotte, il n'arrivait guère de blessés à la ferme Saint-Hubert : nous étions trop loin de l'action, laquelle d'ailleurs ne faisait que débuter. Supportant mal cette inaction, nous, les aides majors, les jeunes, nous demandons au médecin en chef de nous permettre, si l'ambulance ne se portait pas davantage en avant, d'exercer notre

Digitized by Google

activité professionnelle en des endroits où elle trouvera certainement un emploi immédiat. M. Leplat, en bon normand qu'il était, ne nous donna pas de permission ferme, mais nous autorisa tacitement à agir à nos risques et périls.

Muni de ma trousse et d'une petite provision de charpie, de linge et de bandes, je partis allègrement du côté du tapage. Après avoir traversé le village de Gravelotte, je tournais à gauche le long des jardins. Quelle heure était-il? Je ne m'en doute pas, mais certainement l'après-midi n'était pas avancé. J'eus de suite de quoi m'occuper.

Le premier blessé que je trouvais était un cavalier de remonte (à ce que j'en ai jugé du moins à son dolman bleu foncé à tresses blanches). Il avait les deux mollets emportés par un éclat d'obus et avait perdu beaucoup de sang. Je réunis les chairs déchiquetées sous un pansement compressif. J'avais une petite gourde de cognac, j'en donnais une goutte au malheureux qui était bien déprimé, et je l'installais dans un fossé à côté de blessés plus valides et déjà pansés qui m'aidèrent de leur mieux.

Puis, pendant près d'une heure, sans être trop gêné par les projectiles qui arrivaient jusque-là, parfois d'une façon assez nourrie, je continuais à panser des soldats de toutes armes, mais surtout des fantassins du 2e corps.

Je fis là une rencontre assez extraordinaire. Au mois de mai précédent, j'avais accompagné, de Bayonne au camp de Châlons, un bataillon du 77e régiment dont j'avais beaucoup fréquenté les officiers depuis mon arrivée à Bayonne, et cette longue route n'avait fait qu'augmenter nos bonnes relations. J'en entretenais de particulièrement sympathiques avec le capitaine Hivert, un bordelais, très gai et très avenant. Étant retourné de Châlons à Bayonne, ma mission terminée, j'avais perdu de vue le régiment depuis plus de trois mois; il appartenait au 2e corps et moi au 3e; aussi quel fut mon étonnement, en me trouvant subitement en face du chef de musique de ce régiment, Sineau, qui courait là, tout seul, l'air un peu hagard, et de l'entendre me dire : « Hivert est blessé, il désire vous voir. » Je me dirigeais du côté qui

Digitized by Google

m'était indiqué, mais je ne parvins pas à découvrir le capitaine, d'autant plus que j'eus à m'occuper sérieusement d'un groupe de grenadiers de la garde ainsi que de quelques cavaliers allemands.

Parmi ces derniers se trouvait un cuirassier qui avait reçu trois coups de sabre assez peu graves d'ailleurs, dont un coup de pointe droit entre les fesses, probablement allongé par un de nos cavaliers, dans la poursuite, au moment où l'Allemand tombait de cheval. Ce brave cuirassier, bien que j'essayasse de le rassurer dans sa langue maternelle, était fort émotionné et un peu honteux : je lui offris de l'eau additionnée de quelques gouttes de ma gourde; il ne voulut boire qu'après que j'y eusse goûté d'abord.

Mais le temps passait : un peu inquiet des suites de mon escapade et ma petite provision de pansement s'épuisant, je me décidais à rejoindre la ferme Saint-Hubert. Le retour me parut plus long que l'aller. J'y retrouvais tout le monde, y compris les camarades qui avaient fait comme moi. Les blessés commençaient d'ailleurs à y affluer. Il y en avait de bien nombreux qui, malgré des atteintes souvent très sérieuses, avaient quitté le champ de bataille sans aide, et cherchant à gagner Metz, avaient déjà fait beaucoup de chemin.

Dans nos règlements actuels sur le Service de Santé en campagne, on tient compte de cette catégorie de blessés pouvant marcher. La proportion en est très forte, le premier jour surtout, certainement beaucoup plus forte que ne pourrait le faire supposer la gravité des blessures.

Que de braves soldats ai-je vus, faisant bien des kilomètres avec une balle dans le corps, avec un bras ou une main brisés, même avec des plaies des membres inférieurs n'ayant pas atteint le squelette de sustentation. Encore dans l'effervescence de la lutte, dans la surexcitation causée par l'atteinte subie et par l'idée d'y porter remède le plus tôt possible, n'éprouvant pas encore les effets de l'inflammation, ils accomplissaient des efforts dont jamais ils n'auraient été capables le lendemain.

Toute la soirée se passa ainsi à faire des pansements : j'ai

Digitized by Google

été étonné de la quantité de balles qui se présentaient sous la peau du côté opposé à l'ouverture d'entrée et qu'on enlevait avec une simple petite incision. J'ai observé ce fait encore bien souvent pendant la guerre, surtout quand il s'agissait des balles ovalaires (*lang-blei*) du fusil Dreyse allemand. L'élasticité de la peau paraît avoir épuisé ce qui restait de force au projectile après son trajet dans le corps, et il s'arrêtait immédiatement au-dessous de cette peau. Je crois qu'avec les armes et les projectiles actuels, il ne faudrait plus compter sur des résultats de ce genre.

Notre pratique se ressentait des idées et des doctrines chirurgicales qui avaient cours à cette époque, et qu'on nous enseignait à Strasbourg et au Val-de-Grâce : toutefois le fameux débridement préventif, destiné à éviter les accidents infectieux attribués alors à l'étranglement des plaies et que préconisaient certains de nos professeurs, ne m'a jamais paru susceptible d'application, heureusement pour mes blessés, et je n'ai jamais su qu'on en ait fait usage. Nous restions cependant fidèles, au moins au début de la campagne, au principe de l'exploration des plaies, ordinairement avec le doigt et à la recherche acharnée des projectiles. J'ajouterai que souvent les blessés et leur entourage nous y poussaient. Que de désastres produits par ces funestes agissements!

Mais nous étions alors bien loin des doctrines microbiennes et de l'asepsie. Tout au plus les jeunes, les amis des nouveautés, se servaient-ils de l'acide phénique, recommandé comme liquide de pansement, d'une façon tout empirique, et souvent employé par ces oseurs à des doses trop fortes, caustiques même.

De grandes opérations, on en faisait fort peu, et avec raison d'ailleurs, dans ces ambulances : je ne me souviens pas d'avoir vu pratiquer d'amputation classique pas plus ce jour-là que le 18. On se bornait en général à rectifier les délabrements graves des chairs et des os, à compléter la section des muscles, à arrêter, surtout par le tamponnement compressif, les hémorragies, assez rares du reste. On n'a pas fait de ligature de vaisseaux un peu sérieux, la nécessité

Digitized by Google

ne s'en étant pas fait sentir : je me rappelle avoir fait quelques désarticulations de phalanges.

Pour les pansements, on se servait de l'antique charpie (et je n'ose penser aux mains, aux récipients, aux lieux par lesquels elle avait passé), de compresses et de bandes, d'écharpes plus ou moins classiques, faites ordinairement avec les pièces même des vêtements du blessé : cravate, ceinture, mouchoir, pan de capote, etc.

Les fractures étaient maintenues par des gouttières en fil de fer dont nous avions une certaine provision ou par des attelles, soit tirées de l'approvisionnement de l'ambulance, soit surtout faites de fortune. On ne fit jamais d'appareil plâtré, bien que leur emploi nous fût familier, même à cette époque, grâce aux enseignements reçus à Strasbourg, surtout du professeur Herrgott : l'ambulance ne possédait pas ce qu'il fallait pour leur confection.

Pour aller plus vite et pour épargner des souffrances aux blessés, nous découvrions en général les plaies en coupant, autant que possible sur les coutures, la portion des vêtements qui les recouvrait; mais le matériel ne comprenant pas, comme actuellement, des cisailles *ad hoc*, nous employions les ciseaux de notre trousse. J'en avais deux paires : j'en ai cassé une, le 16, sur les basanes d'un dragon, et j'ai perdu l'autre, le 18, dans la paille où l'on étendait nos blessés. Ceux-ci, quand ils étaient pansés, étaient évacués sur Metz, au moyen des voitures qui nous arrivaient, soit des convois de l'armée, soit des villages voisins, soit de Metz même. La plupart de ces véhicules étaient des chars lorrains à ridelles, que l'on garnissait de planches, de paille ou de fagots de sarments.

Au cours de la soirée, nous vîmes arriver, aux grandes allures de leurs beaux chevaux, les voitures d'une ambulance de la Croix-Rouge (celle des professeurs Lefort et Liégeois) qui était venue de Paris à Metz depuis quelque temps. Elles s'arrêtèrent devant la ferme et, après un court entretien entre les médecins qui les accompagnaient et M. Leplat, qui avait été, si je ne me trompe, le camarade d'internat

Digitized by Google

de certains d'entre eux, elles chargèrent les blessés pansés par nous qui restaient là et les ramenèrent à Metz.

Je vois encore sur le siège de la première voiture, en vedette près du cocher, un hussard allemand, à l'éclatante attila rouge, que j'avais pansé d'une plaie au bras. Autant qu'il m'en souvient, une partie de ces voitures, avec des médecins et des infirmiers, poussèrent vers Gravelotte, vers le champ de bataille.

De celui-ci arrivaient directement, et de plus en plus nombreuses, des voitures chargées de blessés pansés là-bas; elles passaient devant la ferme, sans s'arrêter en général. Quand nous en avions le loisir, nous les visitions au passage, pour examiner si les pansements tenaient, s'il ne s'était pas produit d'hémorragie, si les blessés avaient soif, etc.

C'est ainsi que, dans la soirée déjà avancée (il commençait à faire nuit), étant monté sur le moyeu d'une de ces voitures et ayant posé la question ordinaire : « Avez-vous besoin de quelque chose? », j'y trouvais le capitaine Hivert, du 77e, que j'avais cherché en vain sur le champ de bataille. Il avait reçu une balle dans la jambe et était pansé convenablement; je me bornai à lui donner à boire et à lui serrer la main, le rassurant sur les suites de sa blessure. Je le retrouvai, au cours du siège, à peu près guéri.

Nous continuâmes ainsi à panser et à opérer jusque bien avant dans la nuit, grâce aux moyens d'éclairage, assez sommaires d'ailleurs, que possédait l'ambulance ou qui nous furent fournis par les braves fermiers.

Comme je l'ai dit, ceux-ci, les femmes surtout, furent admirables de dévouement et de désintéressement. Elles se multiplièrent près des blessés, améliorant leur installation, les consolant, leur donnant à boire et à manger, aidant en cela notre excellent pharmacien, M. Bouché, qui trouvait là un aliment à son activité.

Qu'avons-nous mangé ce jour-là? Avons-nous même mangé? Je le suppose, mais je ne m'en souviens absolument pas. Où ai-je dormi? Probablement pendant quelques heures sur la paille des granges ou sur un brancard, comme nous

Digitized by Google

le faisions ordinairement depuis que nous tenions la campagne; nous nous étions donné beaucoup de mouvement, la journée avait été très belle, mais chaude, et la nuit précédente, nous avions peu reposé dans le chemin de Lessy. Le sommeil dut venir bien vite; je me souviens toutefois d'avoir été réveillé pour voir des blessés qui se plaignaient.

Le 17 août. — Le début de la journée du 17 fut employé à mettre un peu d'ordre dans notre matériel ainsi qu'à nous livrer à quelques soins de toilette indispensables.

En ce qui me concerne, comme je m'étais agenouillé toute la journée, dans le sang, auprès des blessés couchés par terre, mon pantalon et mon caleçon ainsi que les manches de ma tunique étaient raidis de sang coagulé. Je les nettoyais tant bien que mal et le soleil eut vite fait de les sécher.

Près du ravin que traverse la route avant d'atteindre Gravelotte, dans les champs, à la droite de cette route, l'intendance faisait brûler d'énormes quantités d'approvisionnements. Nos infirmiers, de même que beaucoup de soldats qui passaient, s'y munirent de tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, surtout de sucre et de café voués à une destruction qui nous paraissait bien hâtive[1].

Nous avions repris contact avec la division, et je crois même avoir aperçu un instant notre grand chef M. l'intendant de Geoffre.

Nous ne fîmes, ce jour-là, que les 2 kilomètres environ qui séparaient la ferme Saint-Hubert de la ferme de Leipsick, autour de laquelle avaient pris position nos deux brigades, sur la crête qui va vers Amanvillers et Saint-Privat.

Dans la soirée, nous entendîmes, du côté du Point-du-Jour, quelques coups de canon mêlés de fusillade et du déchirement strident des mitrailleuses, des « moulins à café » comme les appelaient nos hommes.

1. On y détruisit, entre autres, d'énormes quantités de ce sel dont la privation fut si pénible pendant le siège.

Digitized by Google

Nous nous étions installés dans un petit bois devant la ferme de Leipsick, et c'est là que nous trouva la nuit. Je crois bien avoir pu profiter, cette nuit-là, avec M. Bouché, de l'abri capitonné de notre grande voiture de transport de blessés, abri fort envié, bien que, en dépit d'un nettoyage sommaire, elle conservât des traces et surtout l'odeur du sang des malheureux qui y avaient passé la veille.

Le 18 août. Bataille de Saint-Privat. — Au petit jour nous étions debout. Le temps était toujours très beau et nous vîmes se lever le soleil qui devait, ce jour-là, éclairer une des plus sanglantes tragédies de ce siècle qui avait débuté par les grandes guerres de la République et de l'Empire, qui avait vu les hécatombes de Crimée, d'Italie, de Bohême et devait voir encore celles de la guerre turco-russe aux Balkans.

C'est cette journée qui décida du sort de l'armée de Metz et, par suite, de celui de la France qui ne s'en est pas encore relevée[1].

De la situation dominante où nous nous trouvions, la vue s'étendait au loin sur la plaine coupée par des ravins, sillonnée de chemins et de routes, semée de taillis et même de

1. Cette journée du 18 août, que Bazaine désigna officiellement sous le nom de « défense des lignes d'Amanvillers », désignation qui dévoile bien l'état d'esprit et les arrière-pensées qui dirigeaient sa conduite, est généralement appelée en France : « bataille de Saint-Privat », et en Allemagne : « bataille de Gravelotte ». Nous nommons, au contraire, la journée du 16 : « bataille de Gravelotte ou de Rezonville », et les Allemands : « bataille de Mars-la-Tour ».

Le 18, nous perdîmes 12.275 hommes dont 595 officiers, et les Allemands 20.159 dont 900 officiers, soit en tout 32.434 hommes, pertes à peu près égales à celles du 16 (16.959 Français dont 837 officiers, et 15.790 Allemands dont 711 officiers, soit en tout 32.749 hors de combat. La journée du 14, à Borny, avait coûté aux Français 3.608 hommes dont 200 officiers, et aux Allemands 4.906 dont 222 officiers, soit en tout 8.514 hors de combat.

Ces trois journées occasionnèrent donc une perte de 73.697 hommes, la population d'une grande ville rien qu'en jeunes gens.

(Renseignements tirés de la *Guerre franco-allemande* du commandant Rousset).

Digitized by Google

bois assez épais et où perçaient, dans la brume du matin, les clochers de nombreux villages ainsi que les toits des hameaux et des fermes isolées.

Dès six heures du matin, nous apercevions distinctement, sur les hauteurs qui nous faisaient face, à 5 ou 6 kilomètres, de grandes masses noires, comme de grosses chenilles, en progression constante vers notre droite. C'étaient les corps d'armée allemands qui prenaient leurs positions de bataille et commençaient le mouvement qui devait couper de la France cette belle armée et l'enfermer dans Metz, d'où elle ne sortira que mutilée et captive.

Et tous, jusqu'au dernier des soldats[1], nous voyions cette manœuvre et nous constations qu'elle menaçait notre droite que personne ne renforça et qui devait être écrasée!

A notre gauche, à 1 kilomètre environ, vers la ferme de Moscou, où nous avions passé la veille en venant de Saint-Hubert, brillait sur la hauteur un état-major qui certainement devait être bien édifié aussi sur ce mouvement des Allemands si visible pour tous. Que fit-il? Rien probablement.

Directement devant nous, entre la ferme que l'on mettait en état de défense et un ravin boisé qui s'allongeait à 1 kilomètre environ d'elle, des hommes de notre division, du 15e bataillon de chasseurs et du 19e d'infanterie en particulier, creusaient des tranchées-abris. Quelques-uns même pénétraient dans les bois qui s'étendent plus loin (bois des Génivaux). A notre gauche, du côté de la ferme de Moscou, des soldats d'une autre division faisaient de même. Tous ces hommes travaillaient avec ardeur; ils étaient gais et parlaient avec fierté de nos succès de l'avant-veille.

La matinée se passa ainsi; on fit le café, puis on déjeuna tranquillement.

Vers midi éclata devant nous, un peu sur notre droite, entre Verneville et Amanvillers, une violente canonnade,

1. Comme on le sait, le maréchal Bazaine, commandant en chef, ne parut pas sur le champ de bataille.

Digitized by Google

début de la bataille. Moins d'une demi-heure après, nous avions déjà des blessés, surtout par éclat d'obus; bientôt ils affluèrent. A un moment, le feu ayant redoublé plus près de nous, je descendis jusqu'aux tranchées les plus voisines : elles renfermaient de nombreux blessés, mais il ne pouvait être question de les transporter en arrière : les projectiles arrivaient en rafale et les blessés refusaient de quitter l'abri, même très relatif, que leur donnaient les tranchées, où je dus me contenter de faire quelques pansements sommaires.

C'est là que je me rendis bien compte de l'absolue nécessité d'éviter tout transport de blessés sous le feu, en dépit des principes théoriques, d'allure chevaleresque, qui avaient encore cours alors, tradition d'une époque où le tir n'avait pas la rapidité, la précision et l'intensité qu'il possédait déjà en 1870.

Je fus d'ailleurs bientôt obligé de retourner vers la ferme. Elle était devenue un noyau de défense et un point de mire, de même que la ferme voisine de Moscou, laquelle commençait à brûler : l'ambulance ne pouvait rester là.

Profitant d'une accalmie, nous abandonnons le petit bois qui nous avait abrités, et nous nous portons en arrière avec le matériel et les blessés pour nous installer au-dessus du Châtel-Saint-Germain, à l'intersection des chemins qui y vont de Lepsick et de Montigny-la-Grange, vers l'éperon où se trouvent des ruines et qui domine le village.

Nous étions mieux abrités là, bien que toujours dans la zone du feu, mais les obus ennemis passaient en général par-dessus nos têtes et allaient éclater dans le ravin de Châtel, où se trouvait la ligne de Briey, alors en construction; on eut dit que les Allemands se figuraient que ce ravin contenait des réserves qu'ils cherchaient à atteindre et qui, de fait, ne s'y trouvaient pas. Seuls les coups tirés court portaient à l'endroit où nous étions installés, sans faire grand mal d'ailleurs.

L'évacuation de l'ambulance avait été assez pénible; nous y perdîmes une certaine quantité de matériel, et je me rappelle, en particulier, le déficit d'une dizaine de litres de vin

Digitized by Google

contenus dans un bidon, notre dernière ressource de ce genre pour nos blessés; ils disparurent pendant le trajet. On nous avait envoyé les musiciens d'un ou peut-être de deux régiments (je ne me souviens que de ceux du 90e), et je suis convaincu que ces infirmiers et brancardiers d'occasion, qui ne possédaient pas le sentiment du devoir professionnel de nos infirmiers d'hôpital, n'avaient pas été étrangers, par négligence ou pour d'autres causes, à ces pertes, dont celle du vin surtout se fit vivement ressentir.

Nous n'étions installés que depuis peu de temps sur cette nouvelle position quand y arrivèrent des voltigeurs de la garde. Je les vois encore creusant, un peu en avant de nous et à notre gauche, des tranchées que leur jalonnaient des sous-officiers du génie.

Un peu après leur arrivée, un lieutenant de ces voltigeurs se présenta à moi avec la main traversée par une balle. Le coup paraissait avoir été tiré à bout portant et être le résultat d'un accident ou d'une maladresse, car les projectiles ennemis que nous pouvions recevoir en ce moment-là venaient certainement de loin. Quoi qu'il en soit, je pansais cet officier, qui me dit son nom, mais que je ne revis plus.

Je me rappelle aussi un sergent-major d'infanterie qui m'arriva pâle et gémissant, se plaignant d'avoir reçu « un boulet dans le dos ». Je le déshabillai avec les plus grandes précautions, coupant ses vêtements pour découvrir la blessure. Une fois le dos mis à nu, je ne découvris rien, pas même une ecchymose. Je suppose qu'un obus ayant éclaté près de lui, un éclat avait atteint son sac, qui était effectivement déchiré, et le pauvre garçon se croyait touché à mort. Un peu énervé par la perte de temps qu'il m'avait occasionnée, je lui manifestai mon diagnostic assez vertement. Malgré cela, il s'accrocha à l'ambulance d'où je fus obligé de le faire expulser dans la soirée.

Mais si je cite ces rares taches, c'est que, comme je l'ai déjà dit pour la journée du 16, elles contrastaient vivement avec le courage, l'abnégation, l'héroïsme, la bonne humeur

Digitized by Google

même qui animaient les centaines de braves gens qui ont passé par l'ambulance ce jour-là.

Et que d'horribles blessures ! On m'apporta un artilleur qui avait été atteint par l'explosion d'un caisson au moment où il y puisait. De ses deux bras, il ne restait plus que des moignons sanglants, et une de ses jambes était broyée. Mais ce tronc brûlé vivait; cette tête tuméfiée, noire de poudre, parlait. Il n'y avait pas d'hémorragie sérieuse, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans ces plaies par arrachement. Je pansai le tout aussi bien que possible; je fis coucher le malheureux à l'abri, je lui fis entrevoir qu'aux Invalides il y en avait de plus mutilés encore, et je le confiai à un camarade à peu près valide. Ce dernier m'apprit, dans la soirée, qu'il s'était éteint, résigné et sans grandes souffrances.

J'admirai aussi le courage d'un des Allemands, assez nombreux, que les vicissitudes de l'action avaient amenés dans nos mains. C'était un officier d'artillerie, un colosse, dont un éclat d'obus avait fracassé la mâchoire inférieure : la langue pendait, déchirée, au fond de la plaie béante; la face et les yeux étaient gonflés et bleuâtres. Je lui enlevai, le plus délicatement possible, les esquilles qui parsemaient les chairs déchiquetées, ainsi que les petits lambeaux évidemment privés de nutrition. Il supporta sans broncher cette longue et douloureuse opération, et quand tout fut réuni et remis en place, autant que possible avec des compresses et un bandage en chevestre, et quand, sur un signe de désir, j'eus coiffé sa tête du casque à petite boule de cuivre fixé avec la jugulaire, ce vaillant se remit debout, me serra les mains et, dans ses yeux injectés de sang, mais brillants, sous les paupières tuméfiées, je vis un remerciement que sa langue ne pouvait plus prononcer. Je ne le revis plus. La blessure était des plus graves, mais je ne pense pas qu'il en soit mort, de suite du moins. Je ne sais s'il a été évacué sur Metz; peut-être est-il resté plutôt à Châtel, où le retrouvèrent le lendemain ses compatriotes.

Vers le soir, il fut décidé, par qui? je n'en sais toujours rien, que nous descendrions à Châtel même, où nous trou-

Digitized by Google

verions pour nos blessés une installation plus tranquille et des ressources, surtout alimentaires, ainsi que de l'eau, qui commençaient à nous manquer.

Au moment où nous abandonnions le plateau, le jour commençait à tomber. On voyait flamber les villages et les fermes; la lueur des décharges d'artillerie se faisait plus nette, le roulement de la canonnade était continu, assourdissant; il était accompagné par le crépitement des fusils, où se distinguait de temps en temps le brusque fracas des feux de salve, ainsi que les clameurs lointaines et les cris plus voisins des combattants. Parfois, mais trop rarement à notre gré, le déchirement strident de nos mitrailleuses perçait cette terrible musique.

En ce moment-là, elle augmentait, près de nous, sur notre droite, vers Montigny et Amanvillers, où devait se prononcer une lutte violente.

Comment nos voitures, nos fourgons de 3.000 kilos réussirent-ils à descendre la pente rapide de cet étroit chemin creux, où les chevaux avançaient en glissant sur leur arrière-train, les conducteurs en selle? Seules l'expérience de nos vieux tringlots et l'aide fraternelle de nos infirmiers, de nous tous, parviennent à expliquer ce tour de force. Quoi qu'il en soit, tout arriva à Châtel sans accident.

Nous disposâmes, pour recevoir nos blessés, les trois ou quatre premières maisons qui se trouvaient à la sortie de ce chemin creux, à son entrecroisement avec la petite route qui conduit à Amanvillers, par le fond de la vallée. On réunit toute la literie que l'on pût trouver, on garnit les chambres d'une couche de paille et la pénible besogne recommença.

Elle dura toute la nuit avec un éclairage rudimentaire donnant la crainte continuelle de mettre le feu à la paille où étaient couchés nos blessés.

Nous avons probablement mangé un morceau sur le pouce de temps à autre; mais je n'en ai pas d'idée précise. Quant à dormir, il n'en fut pas question.

Il me reste le souvenir de blessés affluant continuellement dans les chambres qui m'avaient été attribuées et réclamant

Digitized by Google

énergiquement leur tour de pansement. Et des balles extraites, des pansements pratiqués, des membres mis en écharpe ou en gouttière, avec des paroles consolatrices à prodiguer; puis la pénurie du linge, de la charpie, qu'il fallait économiser, et enfin, flottant sur le tout, une violente odeur de sang qui me poursuivit ensuite pendant plusieurs jours. Il me reste encore l'impression générale de l'excellent esprit de tous ces braves gens, de leur sentiment de devoir, de discipline et de dévouement, car c'étaient des soldats de sept ans, comme nous n'en retrouverons plus.

J'ai aussi encore dans les oreilles les éclats de la douleur d'un malheureux officier, à genoux devant le cadavre de son frère qui avait été transporté à l'ambulance et qu'il tenait embrassé. C'étaient, disait-on, deux jumeaux, les frères de Neymet, qui ne s'étaient jamais quittés. Capitaines tous deux au même régiment, l'un d'eux avait été mortellement atteint sur le plateau. J'entends encore son frère s'écriant : « Que dirai-je à notre mère quand je reviendrai sans toi? » Pendant toute cette terrible nuit, il continua ses plaintes et ses gémissements qui finirent par impressionner fâcheusement nos autres blessés.

Étant sorti un moment de cette atmosphère de sang et de désolation, le spectacle que je trouvais dans la rue fut peu réconfortant. Par la route d'Amanvillers étaient arrivés des dragons, ceux de la division Clérambault, qui ne paraissaient pas avoir pris de part bien active à la lutte. A l'entrée du village était arrêté un convoi de l'intendance dont quelques voitures portaient des tonneaux d'eau-de-vie. Les dragons en avaient défoncé un et y puisaient avec tous les récipients, casques compris, dont ils pouvaient disposer. D'officiers, je n'en vis point. Et nous eûmes bientôt le spectacle pénible de l'ivresse de ces cavaliers augmentant encore le désordre de la retraite.

19 août. — Car c'était bien la retraite que Bazaine venait de prescrire. Encore une fois, nous abandonnions, par son ordre, les positions, dont la défense nous avait coûté tant de

Digitized by Google

sang, pour rentrer dans l'enceinte des forts de Metz. Et cette belle armée ne devait en sortir, deux mois plus tard, que pour être livrée à l'ennemi par les misérables intrigues de son chef, de ce maréchal de France qui avait oublié qu'au-dessus des compétitions politiques, au-dessus des intérêts particuliers, il existe toujours la France.

L'AMBULANCE DE L'ESPLANADE ET LES FEMMES DE METZ[1]

(Août-Novembre 1870.)

Ainsi que je l'ai dit précédemment, le 19 août au matin, après la terrible journée qui fut la bataille de Saint-Privat et la cruelle nuit qui la suivit, nous apprenions que Bazaine prescrivait l'abandon de ces positions qui avaient coûté tant de sang et la retraite dans cette enceinte des forts de Metz, qui nous fut si fatale.

Le 3e corps, le nôtre, était désigné pour cantonner à Plappeville.

Il ne nous venait plus de blessés à Châtel-Saint-Germain où notre ambulance était venue terminer la journée et passer la nuit, dans sa sanglante besogne; ceux qui restaient étaient pansés et on continuait leur évacution, comme l'avant-veille, à la bataille du 16, par toutes les voitures que les convois militaires, la réquisition dans les villages, l'ardeur patriotique des habitants, de ceux de Metz surtout, mettaient à notre disposition.

Nos préparatifs de départ furent bien vite faits. J'avais retrouvé mon léger bagage; je pus changer mes vêtements souillés, raidis de sang, et faire un peu de toilette avant de me mettre en route.

Au cantonnement, on nous fit connaître que, pour assurer

1. Lu dans la séance du 12 juin 1913.

Digitized by Google

les soins à donner aux malades, ainsi qu'aux blessés que ces dernières journées avaient fait refluer sur Metz (20.000 disait-on), les ambulances divisionnaires seraient supprimées et leur personnel affecté à ce service. Il ne resterait plus, dans chaque corps d'armée, en dehors des médecins de corps de troupe, pour l'éventualité de nouvelles luttes, d'une trouée, d'une marche en avant, que l'ambulance dite du quartier général, augmentée, à cet effet, d'un médecin prélevé sur chacune des ambulances divisionnaires. C'est M. Talon, le plus ancien des aides-majors, qui fut ainsi enlevé à la nôtre. J'ajouterai que l'armée n'ayant eu, depuis lors, que des affaires partielles et n'ayant pas fait la trouée envisagée, ces ambulances de corps, ainsi renforcées, restèrent longtemps à peu près inoccupées, quand le personnel réduit des ambulances divisionnaires avait à sa charge la grosse part des soins réclamés par la masse des malades et blessés que renfermait la ville.

Notre ambulance se sépara ainsi de sa division, l'ancienne division Castagny, pour être affectée à l'établissement qui avait été installé sur l'Esplanade, la belle promenade de la ville.

L'ambulance de l'Esplanade. — On a souvent compris sous le nom d' « ambulance de l'Esplanade » des installations de blessés absolument distinctes les unes des autres mais qui se trouvaient sur cette promenade ou dans son voisinage.

Il y avait d'abord une grande agglomération, véritable petite ville avec ses rues, de grandes tentes coniques, alignées par rangées, pouvant renfermer environ 1.500 blessés ou malades, sans compter celles consacrées à l'administration et au personnel. Ce groupe de 250 tentes était compris entre la caserne du Génie d'un côté, et, de l'autre, le pâté de maisons où se trouve le Palais de Justice ainsi que le café du Héaume, si connu des générations d'officiers d'artillerie et du génie qui ont passé par l'École d'application de Metz[1]. La belle statue du maré-

1. Une figure des *Souvenirs d'un officier d'état-major* (2e série, p. 53), du colonel Fix, donne une image bien exacte de cette ambulance et de celle des wagons.

Digitized by Google

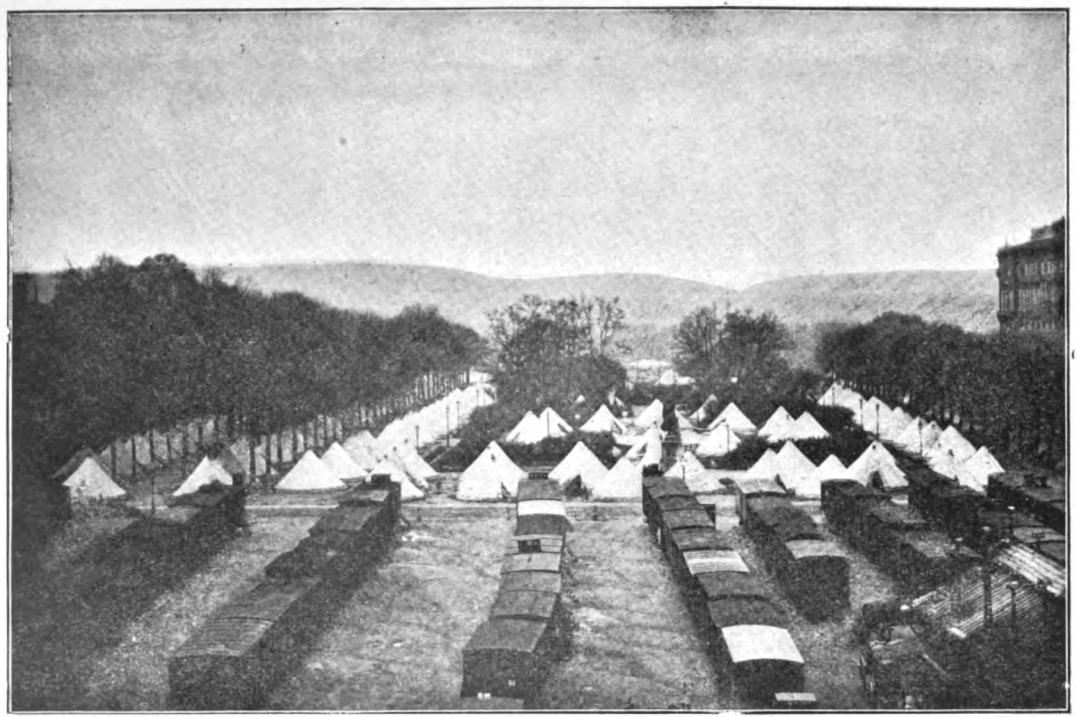

Digitized by Google

Digitized by Google

chal Ney, les parterres et massifs de la promenade, le kiosque de la musique y étaient contenus : ce dernier servait de lingerie.

Dans le prolongement de ces rangées de tentes, vers la rue Serpenoise, sur la place Royale, on avait installé des files de wagons de marchandises, à grandes portes latérales, amenés de la gare où ils étaient devenus inutiles. On y logea des blessés et des malades peu graves ainsi que des convalescents.

Ce groupe avait un personnel, fourni pour la plus grande partie par la Compagnie de l'Est, et un service absolument distincts de ceux des tentes. Quand on venait de la ville, on remarquait surtout cette agglomération originale de wagons. Aussi, pour beaucoup de ceux qui se sont trouvés à Metz, pendant le siège, quand il est question de l'ambulance de l'Esplanade, c'est cet emploi peu habituel des wagons qui se présente seul à leur esprit.

Il y avait encore à l'Esplanade, ou plutôt au Jardin Boufflers, qui y est attenant, une autre ambulance sous tentes, fonctionnant à peu près dans les mêmes conditions que sa voisine, mais bien moins considérable.

C'est au premier de ces établissements que j'ai été affecté, avec le personnel de mon ancienne ambulance de la division Castagny à partir du 20 août et je lui ai appartenu jusqu'au 5 novembre.

Je logeais, avec mon camarade Driout, sous une tente dressée au pied de la statue de Ney, le vaillant Lorrain.

Nous y couchions, toujours incomplètement dévêtus, sur des brancards garnis de couvertures. Quand le froid commença à se faire sentir, nous fîmes fourrer une couche de paille sous nos brancards-lits.

Les blessés, au nombre de 2 à 6 par tente, étaient couchés sur le sol recouvert de paille et de couvertures et beaucoup de ces blessés étaient gravement atteints.

Plus tard, dans certains cas exceptionnels, on se servit de paillasses et parfois de draps et on fabriqua à ces blessés des espèces de châlits, avec des planches maintenues par des piquets enfoncés dans le sol.

Digitized by Google

Sur la fin du siège, quelques rares tentes furent dotées de petites couchettes en fer.

Pourquoi avait-on logé ainsi ces blessés sous la tente, quand on eût certainement pu trouver, dans une ville comme Metz, des locaux mieux adaptés à des soins de ce genre, en plus des bâtiments assez nombreux, transformés déjà en établissements hospitaliers?

Probablement avait-on agi de la sorte parce qu'on considérait à cette époque, et non sans raison, que ces installations en plein air étaient plus salubres, moins sujettes aux infections que les hospitalisations dans des bâtiments clos. En plus du bénéfice d'une bonne aération, l'isolement des malades par petits groupes, dans chaque tente, diminuait certainement les chances de propagation de ces infections.

D'autre part, c'est sous la pression des événements, au cœur de la belle saison, que fut installée cette ambulance, par les Messins, dans leur belle promenade, réputée l'endroit le plus gai et le plus salubre de la ville et nous la trouvâmes toute prête après les sanglantes batailles livrées autour de Metz.

Malheureusement cela dura beaucoup plus longtemps qu'on ne le supposait à l'origine et le mauvais temps s'en mêla. La paille devint si rare que bientôt on ne put plus la changer. Le défaut d'espace ne permit que difficilement le déplacement de ces tentes de leur sol infecté. Ce n'est qu'en profitant d'une diminution passagère des malades, qu'on put parfois en abattre quelques-unes, sauf à les relever ensuite quand le besoin s'en faisait sentir de nouveau.

Notre médecin en chef, M. Leplat, proposa de désinfecter le sol des tentes au moyen d'une couche de tan. L'emploi de ce procédé ne parut pas avoir causé d'amélioration sensible.

D'autre part, l'insuffisance de la direction du service de santé, qui réglementairement se trouvait entre les mains de l'Intendance, laquelle ne tolérait qu'à contre cœur ce qu'elle appelait les empiétements des médecins, ainsi que l'inertie du commandement supérieur, ne permirent pas de prendre la mesure radicale de déplacement de l'ambulance que nécessitaient les circonstances.

Digitized by Google

Bientôt on ne connut plus à l'Esplanade que les inconvénients de cette installation de fortune, en plein air, sous des abris insuffisants contre la pluie, qui fut si tenace à partir du mois de septembre, et contre le froid qui commença de bonne heure.

Les soins généraux de propreté que comportait une pareille installation ne furent jamais exécutés d'une manière satisfaisante et, autour des tentes, s'accumulaient des déjections et des détritus de toute nature.

La pénurie du personnel des infirmiers fut en grande partie cause de ce fâcheux état de choses : on essaya bien d'y remédier en affectant à l'ambulance un certain nombre de gardes mobiles, venus pour la plupart des montagnes des Vosges, et dont on ne savait que faire. Mais on ne put pas tirer grand parti de ces gros garçons hébétés qui n'avaient aucune idée, non seulement de la discipline militaire, mais même des nécessités de l'existence dans une ville.

Ajoutons que le service médical était particulièrement pénible dans ces tentes, car il fallait se baisser fortement ou s'agenouiller pour les examens et les pansements, les malades étant couchés sur le sol.

Dévouement des femmes de Metz. — C'est dans ces ambulances que nous eûmes à admirer le courage, la force d'âme, le sublime dévouement des femmes de Metz de tout âge et de toutes les conditions que firent affluer, auprès de nos pauvres soldats, leur charité native et leur patriotisme, vertus héroïques que n'oublieront jamais ceux qui furent leurs collaborateurs et auxquelles on ne saurait rendre assez d'hommages.

Qu'on me permette de relever, à ce propos, une petite erreur du commandant Rousset, dans son histoire, si documentée d'ailleurs, de la Guerre franco-allemande.

Au tome II (page 480), il dit en parlant de ces vaillantes Messines : « Elles établirent sur l'Esplanade une grande ambulance sous des tentes et des wagons et s'en réservèrent le service exclusif. » La chose, comme nous venons de le

Digitized by Google

voir, n'est pas rigoureusement exacte, car le service médical et administratif de l'ambulance sous tentes était assuré par le personnel[1] et, pour la plus grande partie, par le matériel de notre ambulance divisionnaire et par les ressources de l'administration militaire.

La tâche de ces dames, encore fort étendue et fort belle, consistait principalement à assurer les soins de propreté, si nécessaires dans une installation aussi rudimentaire, surtout quand nous eûmes des typhoïdiques, à coopérer très activement aux pansements, à s'occuper de la lingerie où tout était à créer, à améliorer par leur expérience et leur action culinaires et souvent par leurs ressources personnelles, la nourriture de nos blessés et malades[2] et enfin à prodiguer à ceux-ci les gâteries physiques et morales où triomphent la main et le cœur de la femme et qui contribuèrent tant à assurer les guérisons, trop rares, de ces victimes de tous les fléaux entraînés par cette terrible guerre.

Que de tristes souvenirs nous ont laissés ces deux mois passés à lutter, avec l'aide de ces nobles lorraines, contre l'infection purulente, la pourriture d'hôpital, le tétanos, la fièvre typhoïde, la dysenterie.

Misère de nos soldats. — Nos malheureux soldats, bien que plus vigoureux que nos contingents actuels du ser-

1. En plus des trois médecins, MM. Leplat, Driout et moi, ce personnel de l'ambulance de la division Castagny affecté à l'Esplanade comprenait M. le pharmacien-major de 1re classe Bouché, M. l'officier d'administration comptable Viennet dit Bourdin et son officier adjoint, ainsi que les infirmiers et ordonnances. L'Intendance conservait la haute main sur notre ambulance comme d'ailleurs sur tout le service de santé de la Place. C'était M. le sous-intendant Pérot qui était chargé de cette branche des attributions de son Corps.

2. On peut imaginer ce qu'était cette nourriture quand, pendant les deux tiers du siège, on en était réduit, en fait de viande, à du cheval qui lui-même s'était soutenu en dévorant l'écorce et le bois des arbres, ainsi que la crinière et la queue de ses voisins, en fait de pain, à un composé de son, de paille et de farine de graines de toute nature, et quand le sel faisait presque absolument défaut.

Digitized by Google

vice de deux ans, offraient bien peu de résistance à ces fléaux des armées. Ils étaient éprouvés, en effet, par la misère de leur installation dans des camps hâtivement choisis au moment de la retraite sur Metz et infectés par une trop longue occupation[1]. L'insuffisance de leurs vêtements que la vie de bivouac avaient mis en loques ainsi que la diminution progressive en quantité et en qualité de leurs maigres rations avaient contribué à les affaiblir encore.

Et à toutes ces causes qui faisaient fondre les effectifs, il n'était apporté aucun remède, malgré les efforts des dignes chefs, de ceux qui partageaient la vie de leurs troupes.

La raison en était à cette coupable inertie passée à l'état de règle de conduite chez le maréchal Bazaine, autant parce qu'elle ne demandait aucun effort à son insuffisance que parce qu'elle lui évitait toute responsabilité immédiate et lui permettait de cacher plus longtemps les intrigues de sa politique personnelle.

L'esprit de discipline, poussé peut-être à l'excès chez les généraux, ses subalternes immédiats, les empêchait, de leur côté, de prendre des décisions énergiques que le commandant en chef ne prescrivait pas. Quelques-uns même, bien rares d'ailleurs, en étaient arrivés, comme lui, à se désintéresser complètement de leurs soldats.

Ajoutez à cela une température des plus inclémente, des pluies continuelles, surtout vers la fin du siège, et une dépression morale de plus en plus accusée, qu'expliquaient en partie les désastres successifs de l'armée et de la patrie, mais qu'entretenait, qu'aggravait même une tendance évi-

1. Quand il eût été si facile de les cantonner chez les habitants. Voici ce qu'en dit un des officiers de l'état-major de Bazaine : « 29 octobre (le lendemain de la capitulation). Le soir même, je me rendais à Longeville, lorsque je rencontre une forte colonne et vois des hommes entrer dans toutes les maisons du village. Je m'approche et j'entends tout à coup des conversations en allemand. L'ennemi arrivait et se cantonnait chez l'habitant, garnissant chambres et granges, tandis que nous avions, pendant un séjour de plus de deux mois, laissé tout simplement nos hommes, mal nourris, campés sous leur petite tente. » (*Journal d'un Officier de l'Armée du Rhin, 1871*, p. 265.

Digitized by Google

dente du maréchal Bazaine à rembrunir la situation, affaiblissant ainsi le moral de la population et de l'armée, à l'opposé des devoirs les plus formels du commandant d'une place assiégée.

Parmi les nombreuses manifestations de cet état d'esprit, je me bornerai à rappeler que, dans les nouvelles bien rares que le maréchal laissait communiquer à la population et à l'armée, il avait soin de choisir celles qui dépeignaient sous les plus sombres couleurs la situation du pays, qui indiquaient, par exemple, faussement d'ailleurs, que toutes les grandes villes étaient en proie à l'anarchie, que le drapeau rouge y flottait et que certaines, telles que Rouen et le Havre, avaient dû faire appel à l'intervention de l'armée allemande.

Ces nouvelles venues de l'extérieur provenaient de lettres, de journaux pris sur les ennemis, parfois de récits plus ou moins exacts recueillis aux avant-postes ou chez des prisonniers ou bien d'autres sources que Bazaine ne faisait point connaître.

M. Jeannel et ses petits ballons postaux. — Quant à nos communications avec le dehors, avec nos familles, on avait essayé, depuis que Metz était bloqué, de divers moyens pour y arriver; ils avaient tous échoué, quand, au commencement de septembre, le pharmacien en chef de l'armée, M. Jeannel, organisa une poste aéronautique au moyen de petits ballons d'environ 500 litres confectionnés avec du papier calque (papier végétal), dont une provision considérable se trouvait à l'École d'application. Ce papier était enduit de collodion ricinié sur ses deux faces et les petits ballons gonflés d'hydrogène pouvaient porter environ 200 grammes de papier de correspondance et parcourir au moins 30 lieues.

On attendait, pour les expédier, qu'il y eût des vents favorables. Du 5 au 15 septembre, quatorze de ces aérostats emportèrent 3.000 dépêches. Sept au moins sont arrivées en terrain favorable, d'où les correspondances ont pu être envoyées à leur adresse. Ma mère a reçu ainsi de mes nouvelles en Alsace, où elles avaient été envoyées de Bâle.

Digitized by Google

A partir du 16 septembre, ce service cessa ; il était revenu à 350 francs en tout (Grellois.)[1] Il paraît qu'on ne trouvait plus de papier spécial et, d'autre part, le Génie militaire s'était chargé officiellement d'organiser en grand un service de poste aéronautique. Je n'ai jamais entendu parler d'un résultat quelconque obtenu par son intervention. M. Jeannel avait donné dans cette circonstance une nouvelle preuve du sens pratique, qui a été la caractéristique de sa carrière scientifique et militaire[2].

1. Grellois, *Histoire médicale du Blocus de Metz.* Paris, Baillière, 1872, p. 97.

2. On connaît son antidote multiple, destiné à neutraliser rapidement un poison mal déterminé ainsi que les autres préparations ingénieuses dont il a enrichi la pharmacopée, mais on sait moins par quelle heureuse initiative M. Jeannel fut mis en relief au début de sa vie militaire.

C'était en mai 1840. Médéah, qui venait d'être occupée par le général Duvivier avec une garnison de 2.000 hommes, fut bloquée par les Arabes. L'administration possédait un petit troupeau de 528 bœufs mais nul fourrage, nulle ressource pour les nourrir. Dans ces circonstances critiques, le pharmacien aide-major Jeannel proposa d'abattre le troupeau tout entier et, à défaut de sel, d'en faire de la viande fumée et des tablettes de bouillon. Le général Duvivier accepta ces propositions et donna des ordres en conséquence. Une chambre à fumigation fut improvisée, les chaudières des bains maures furent utilisées pour la préparation de bouillons condensés, puis transformés en tablettes. Grâce à cette viande fumée et à ces tablettes de bouillon, les troupes bloquées purent vivre jusqu'au 20 août, date à laquelle le général Changarnier vint délivrer et ravitailler la place. Le jeune aide-major reçut du maréchal Soult, alors ministre de la Guerre, la lettre de félicitations suivante : « Paris, 15 janvier 1841. Il m'a été rendu compte des services que vous avez rendu à Médéah. J'ai lu avec le plus vif intérêt les détails qui m'ont été fournis sur l'énergie et le dévouement éclairé avec lequel, mettant à profit vos connaissances en chimie, vous avez créé des ressources pour alimenter la garnison de Médéah et la préserver du désespoir. Je vous en témoigne toute ma satisfaction et je chercherai, en toute occasion, à vous tenir compte de votre belle conduite. Maréchal duc de Dalmatie. »

Ce Jeannel de Médéah et de Metz fut le pharmacien inspecteur Jeannel, le père de mon ancien camarade de la médecine militaire, du chirurgien renommé, de l'éminent doyen de notre Faculté de médecine, de notre cher collègue à l'Académie ; aussi me pardonnerez-vous facilement d'avoir rappelé, à propos de Metz, ce vieux souvenir de l'armée d'Afrique de 1840.

Digitized by Google

Le Service médical de l'ambulance. — Mais revenons à notre ambulance. Le service s'y était organisé peu à peu. Au personnel médical du début, qui comprenait M. Leplat, le médecin en chef, avec les deux aides-majors, M. Driout et moi, avait été adjoint un médecin civil, qui nous était arrivé un beau jour coiffé de la casquette américaine des ambulanciers de la Croix-Rouge. C'était un grand maigre, à la figure glabre, aux allures timides. Il s'appelait le docteur Lemattre et avait été commissionné par le ministre de la Guerre pour servir à Metz, où il était arrivé de Thionville, à pied, au début du siège. Il avait séjourné jadis en Allemagne, savait l'allemand et était le traducteur connu du traité des maladies infectieuses de Griesinger. Il paraissait d'ailleurs avoir peu la pratique médicale. On lui confia un petit service et je n'en avais pas gardé d'autre souvenir quand j'ai appris qu'il était mort, au mois de janvier 1871, dans sa famille, à Boulogne, à trente-deux ans, des suites d'une fièvre typhoïde contractée à Metz. Si je ne me trompe, on attacha encore à l'ambulance, mais bien plus tard, un jeune élève de Strasbourg, M. Brisset. Nous eûmes aussi pour collaborateurs, malheureusement intermittents, un certain nombre de nos camarades des régiments campés hors de Metz et qui venaient soigner les malades et les blessés dès que leur service régimentaire leur en laissait le loisir. Ils se montrèrent en général fort dévoués dans ces fonctions, dont ils avaient assumé la charge en supplément de leur service officiel. Et cependant, l'accomplissement de cette double tâche, dans des endroits éloignés l'un de l'autre, par tous les temps et, ajoutons-le, en dépit parfois du mauvais vouloir de leurs chefs militaires directs, était bien pénible et il fait honneur à ceux qui s'y sont consacrés ainsi qu'aux vieilles traditions d'abnégation et de dévouement du Corps de Santé qu'ils suivaient en cette circonstance [1].

En ce qui me concerne, on m'avait attribué comme service

1. Je retrouve dans mes souvenirs les noms de Bonnardot, Caillemer, Sabathié parmi les plus zélés.

Digitized by Google

personnel les trois rangées de tentes qui se trouvaient du côté de la caserne du Génie, sous les marronniers. Elles contenaient un effectif variable de malades et de blessés mais qui dépassait toujours la centaine, était souvent de plus du double et arrivait parfois à plus de 300[1]. Aussi le service de visite et de pansements y fut-il, pour ainsi dire, permanent à certaines périodes du siège. Et c'était le lot de tous mes chefs ou camarades des ambulances et hôpitaux de Metz. « Il est bien désirable, écrivait officiellement, à la date du 4 septembre, M. Grellois, le médecin en chef de la place, au général Coffinières Commandant supérieur, que nos pauvres médecins puissent prendre quelque repos; il en est peu d'entre eux qui aient pu se déshabiller depuis quinze jours et quelques-uns tombent déjà malades. Ils ne se plaignent pas, mais un peu d'assistance leur serait bien nécessaire. »

J'étais secondé par quelques infirmiers de visite et par un certain nombre de nos vaillantes Messines, qui avaient réparti entre elles les tentes du service et dont deux suivaient plus spécialement ma visite pour défaire et refaire les pansements des malades à examiner et pour les autres petits soins qu'entraînaient ces examens. J'étais suivi, en outre, par deux tout jeunes Messins, qui venaient de quitter les bancs du Lycée pour se rendre utiles dans les ambulances. Ils y firent preuve d'une assiduité, d'un zèle, d'une ardeur auxquels je ne saurais donner assez d'éloges. L'un d'eux portait la blouse, le pantalon et la casquette américaine de

1. Le 26 août, il y avait 1.673 hommes en traitement à l'Esplanade; le 15 septembre, 1.261, dont 1.153 blessés. L'Esplanade était, d'ailleurs, surtout destinée aux blessés. Elle reçut en tout 5.500 blessés ou malades avec 176 décès. Ce chiffre de mortalité paraît peu élevé; « il ne faudrait pas cependant, indique M. Leplat, en faire tous les honneurs à l'hôpital sous tentes, car plusieurs de nos grands blessés, pour la commodité des soins à leur donner, ont été évacués sur d'autres hôpitaux et beaucoup de ceux qui étaient sur le point de mourir ont été envoyés ailleurs à la sollicitude d'une partie de notre personnel hospitalier, qui était aussi impressionnable que plein de dévouement. » (Grellois : *Histoire médicale du Blocus de Metz*. Paris, Baillière, 1872.) Grellois évalue à 43 000 l'effectif total des blessés et malades traités à Metz pendant la durée de la campagne.

Digitized by Google

couleur cachou qu'avait adoptés la garde nationale volontaire de Metz; il entra depuis dans la médecine militaire où il fit une brillante carrière, tant dans les cadres que hors cadres comme médecin du shah de Perse et chargé de missions importantes dans ce pays. C'est le médecin inspecteur Schneider, actuellement directeur du Service de Santé du 20e corps d'armée, à Nancy. Quant à son émule, Sadler, après avoir débuté comme chef des travaux histologiques à la faculté de médecine de Nancy, il est actuellement, m'a-t on dit, un médecin de valeur.

Comme tous les autres médecins traitants, j'avais la complète responsabilité du traitement de mes malades et blessés. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, quand par exemple il s'agissait d'une grande opération, que l'on demandait l'avis et le concours des autres médecins de l'ambulance. Les opérations se faisaient dans une tente installée *ad hoc*, près de la statue de Ney. La plupart du temps elles étaient faites par les aides-majors : M. Leplat, étant surtout de spécialité médicale et voulant, d'autre part, donner satisfaction à notre désir de profiter des ressources chirurgicales qui s'offraient à nous. J'ai déjà indiqué ailleurs combien cette chirurgie différait de celle qu'ont créée les découvertes de Pasteur. En plus de l'infection que causaient l'exploration systématique des plaies et la recherche acharnée des projectiles, une autre cause venait compliquer et aggraver tous les traumatismes. C'était la fâcheuse idée de multiplier les pansements, idée qui était passée à l'état de manie, la *pansomanie*, surtout chez les femmes dont le zèle, louable en principe, se traduisait souvent par cette funeste pratique. Que j'en ai entendu de ces chères et braves Messines venir me dire avec commisération : « Docteur, ce malheureux n'a pas été pansé depuis deux jours. » Et, l'avouerai-je, sous l'impression du moment, je me suis laissé aller parfois à toucher à des pansements, à des appareils que j'eusse dû soigneusement laisser intacts. Un jour, c'était immédiatement après notre rentrée dans Metz, une dame m'attrapa dans la rue pour aller vite chez elle voir un blessé « qui

Digitized by Google

n'avait pas été pansé depuis l'avant-veille. J'ai commencé, ajoutait-elle, à enlever le vieux pansement, espérant bien trouver un médecin pour en remettre un frais à ce pauvre garçon. » C'était un fantassin, amputé de cuisse depuis deux jours, et la malheureuse avait défait péniblement et non sans faire saigner le moignon, tout le pansement classique. J'eus bien des difficultés pour remettre le tout un peu en état et j'ai bien peur que l'amputé, que je ne revis plus d'ailleurs, ait fort pâti de cette intervention aussi zélée qu'intempestive.

On peut penser ce que devenaient nos blessés avec des pratiques chirurgicales si différentes de celles que l'on emploie aujourd'hui avec tant de succès. L'agglomération aidant, l'infection purulente et la pourriture d'hôpital firent bien des victimes. Des plaies insignifiantes s'infectaient et devenaient mortelles. Combien en ai-je vues qui, roses et bourgeonnantes, sur le point de guérir, devenaient grises et se couvraient, du jour au lendemain, des couennes lardacées de cette pourriture d'hôpital que ne connaissent plus les chirurgiens actuels et que nous poursuivions, bien souvent sans succès, avec les douloureux pansements au perchlorure de fer, préconisés déjà en Crimée.

Parfois aussi, en pénétrant le matin sous une tente, surtout après les nuits fraîches d'octobre, j'entendais un pauvre garçon, n'ayant même qu'une blessure légère, me dire, les dents serrées : « Depuis ce matin, Monsieur le Major, je ne sais pas ce qui m'arrive, je ne peux plus ouvrir la bouche. » C'était la contracture des mâchoires, le trismus, début du terrible tétanos, dont les guérisons ont été absolument exceptionnelles.

Je me rappelle encore un digne vieux soldat, ordonnance d'un officier supérieur, d'un colonel d'état-major, si je ne me trompe. Quand les rations délivrées pour les chevaux devinrent insuffisantes, ce brave homme allait, pour ne pas laisser dépérir ceux de son officier, leur chercher du fourrage, leur cueillir des feuilles aux arbres dans la zone inoccupée entre nos avant-postes et ceux de l'ennemi. Une sentinelle allemande termina, un jour, d'un coup de feu sur cet homme sans armes, cette occupation, bien peu agressive

Digitized by Google

cependant. Transporté à l'ambulance, le blessé y mourut rapidement d'infection purulente, au grand désespoir de son officier.

A côté de ce fâcheux souvenir, j'ai celui d'une autre blessure dont l'issue fut heureusement toute différente.

Au début de septembre, lors des combats malheureux de Sainte-Barbe, Noisseville et Servigny, M. Leplat fut appelé à voir un jeune officier d'artillerie qu'on venait de rapporter, grièvement blessé, du champ de bataille, chez sa mère qui habitait une rue voisine de l'Esplanade. Il me demanda de l'accompagner et nous y trouvâmes deux autres médecins dont, si je ne me trompe, un des chirurgiens de l'ambulance de la Société de secours aux blessés, venue de Paris à Metz. L'avant-bras avait été fracassé par un éclat d'obus. A cette époque du siège, pour éviter les désastres causés par l'infection purulente et par la pourriture d'hôpital, on en était arrivé, dans nos ambulances, à adopter en principe les opérations radicales qui permettaient une réunion plus rapide et évitaient ainsi ou diminuaient les chances d'infection des plaies anfractueuses, à clapier, à longue durée, des méthodes conservatrices.

Sous l'impression de cette opinion, l'amputation fut jugée nécessaire et proposée au blessé avec les précautions oratoires de règle.

Je vois encore ce grand et beau jeune homme brun, se tourner dans son lit, enfoncer sa figure dans son oreiller pendant quelques instants, puis se retourner vers nous en disant bravement : « Eh bien ! faites. »

Mais, sur ces entrefaites, était arrivé, conduit par la vénérable mère de l'officier, un vieux médecin de Metz, celui de la famille, à ce que je crois me rappeler. Ce confrère fit entrevoir que le blessé était dans sa famille, isolé dans sa chambre et, par conséquent, peu exposé aux infections de nos établissements encombrés, et que les conditions générales et particulières de traitement, d'installation, d'alimentation, dans lesquelles il se trouvait, étaient bien plus favorables à une issue heureuse sans opération radicale.

Digitized by Google

L'amputation fut donc rejetée et le jeune officier, bien que n'ayant pas récupéré d'une façon absolue la fonction du membre atteint, est devenu général de division et occupe encore actuellement une des hautes situations de l'État.

Au milieu de toutes ces misères, même quand les mauvais jours étaient venus depuis longtemps, la vaillance joyeuse de nos troupiers se faisait encore jour. A la fin de septembre, lors de la sortie sur Peltre, qui se fit en chemin de fer et où nos hommes, débarqués dans le village, y surprirent les Allemands à table, un chasseur qui avait pu se procurer ainsi les éléments d'un bon dîner que depuis longtemps il ne connaissait plus à Metz, vint à l'ambulance, fumant un gros cigare qui, disait-il gaiement, ne lui avait rien coûté. Et il venait faire panser son bras traversé par une balle.

Privations. — Nos ambulances participaient aux privations que causait l'épuisement progressif des vivres. Je voyais arriver à notre cuisine en plein air des corvées de prisonniers allemands portant sur leurs épaules, accrochés à de grosses branches d'arbre, des quartiers de cheval étique. Et nos blessés ne laissaient rien perdre de ces maigres rations. Je trouvai un jour assis à terre, près de cette cuisine où il s'était traîné péniblement, un de mes amputés de jambe, qui raclait soigneusement avec son couteau de gros os de cheval qui avaient servi à faire la soupe et dont on avait détaché la viande pour faire des portions; et le brave garçon était tout réjoui de cette aubaine.

Dans les premiers temps, on pouvait trouver encore en ville, à grands frais d'ailleurs, quelques suppléments aux rations réglementaires[1]; mais bientôt ces extra devinrent de plus en plus rares, et les boutiques en renom ne purent

1. Dès le 30 septembre, le kilo de bœuf coûtait 9 francs; le veau, 14 francs; le mouton, 10 francs; les pommes de terre, 1 fr. 20; la douzaine d'œufs, 6 francs, et tout cela était naturellement fort rare. (*Souvenirs d'un Officier de l'Armée du Rhin*, p. 187.) Vers la fin du siège, celles de ces denrées que leurs possesseurs, poussés souvent par le besoin, se résignèrent à vendre, atteignirent des prix extraordinaires.

Digitized by Google

même plus présenter à leur devanture les rares pâtisseries anémiques qui précédemment avaient attiré les gourmands.

Et alors, avec notre pain de son et de paille et notre cheval aux préparations variées : bouilli, rôti, en daube, mariné, en pâté, nous avons connu les plats de légumes où les orties cueillies dans les fossés de la ville figuraient des épinards, et où les grains de maïs aux feuilles striées, cultivés comme plantes d'ornement dans les parterres de l'Esplanade, nous donnaient l'illusion de petits pois. Le sel faisait bien défaut pour assaisonner toutes ces bonnes choses et j'ajouterai que ce fut une des privations qui nous furent les plus sensibles.

Les liquides ne manquèrent jamais et, quand notre service nous permettait de nous rendre du côté des cafés de la ville, nous les trouvions toujours remplis.

Ces sorties de l'ambulance étaient d'ailleurs bien rares. Outre que notre goût ne nous y poussait guère, le service était resté bien astreignant. Si les blessés diminuaient, les malades augmentaient et la fièvre typhoïde surtout sévissait avec rigueur.

Admirables sacrifices des femmes de Metz. — Les soins pénibles, parfois rebutants, que réclamaient ces typhoïdiques, surtout dans nos installations si peu confortables, furent pour nos infirmières volontaires une nouvelle charge, mais aussi une nouvelle occasion de déployer leur dévouement, leur courage. Et elles ne furent pas épargnées par le fléau qu'elles affrontaient si vaillamment.

Sur les 77 dames ou demoiselles affectées d'une façon continue ou transitoire à l'ambulance de l'Esplanade, cinq[1],

1. Mme des Robert, Mlles Bourgeois, Legendre (30 ans), Gilbrin (17 ans), Réau (17 ans). [Grellois.] Dans l'ouvrage de Grellois on trouve une liste de 377 dames ou demoiselles et de 135 hommes (dont 19 à l'Esplanade) qui furent employés dans 48 ambulances ou établissements hospitaliers de la ville. On n'y a pas compris la plupart des nombreuses personnes qui recueillirent et soignèrent des blessés dans leur propre domicile, ainsi qu'un grand nombre de religieuses, d'ecclésiastiques, d'instituteurs, d'institutrices, etc., qui s'occupèrent des blessés reçus dans leurs couvents, maisons ou écoles.

Digitized by Google

dont une jeune fille de vingt ans et deux de dix-sept ans, furent emportées par les maladies contractées à l'ambulance ou par leurs suites. J'ajouterai que le lendemain des obsèques de celles qui décédèrent au cours du fonctionnement de l'ambulance, aucune de leurs compagnes, qui les avaient accompagnées avec nous à leur dernière demeure, ne manquait à son poste de combat.

Et quand furent fermées ces ambulances, quand furent liquidés ces derniers restes de la terrible lutte, ces Messines qui venaient d'être arrachées à leur patrie, dont elles formaient une partie de la rançon de guerre, voulurent qu'un souvenir durable témoignât de leur attachement à la France. Et sur le beau monument qu'elles ont fait élever « à la mémoire des 7.203 soldats français morts dans les ambulances de Metz », comme le dit la dédicace, on peut lire encore, au-dessous de la couronne de bronze offerte à ces vaillants, la simple et touchante inscription : « Les femmes de Metz aux soldats qu'elles ont soignés. »

Une visite du maréchal Canrobert. — Mais revenons à nos souvenirs de 1870.

Au milieu du pénible et triste labeur quotidien de l'Esplanade se détache la visite qu'y fit le maréchal Canrobert, le seul d'ailleurs de nos grands chefs que nous y vîmes, si je ne me trompe, pendant tout le siège.

C'était en septembre ou au commencement d'octobre, après une de ces affaires toujours avortées, par lesquelles Bazaine donnait un semblant d'aliment à l'ardeur de ses troupes, et où il faisait tuer ou estropier quelques centaines de braves gens « pour amuser le tapis », comme on disait déjà alors dans Metz[1].

1. A propos de ces engagements partiels, je me rappelle que parfois, pendant la nuit, j'entendais, de mon brancard de l'Esplanade, les troupes qui traversaient Metz pour prendre leurs positions d'attaque du lendemain, avec grand bruit de clairons, de tambours, de musiques, celles-ci jouant surtout la *Marseillaise*, permise de nouveau. On aurait certainement pu empêcher ces démonstrations malen-

Digitized by Google

Je venais de terminer une amputation d'avant-bras et je sortais de la tente d'opération avec mon tablier taché de sang, quand je me trouvai vis-à-vis du maréchal qui, accompagné d'un officier d'ordonnance et guidé par notre comptable, visitait nos blessés.

Je le revois avec ses cheveux gris tombant sur le col d'une tunique brodée, mais fatiguée, le corps fort, ramassé, un peu voûté. Il marchait lentement, solennellement, la tête haute et tenait à la main une grande canne, à longue pomme droite, comme celles que l'on voit dans la main de Louis XIV.

En lui enlevant, par la pensée, ses longues moustaches et son impériale, on trouvait d'ailleurs, dans l'ensemble et les allures du maréchal, quelque chose du Roi-Soleil.

« Vous commencez de bonne heure, jeune homme », dit-il, en me voyant presque imberbe, couvert des preuves d'une action chirurgicale récente. « C'est très bien, jeune homme. »

Puis il me demanda de l'accompagner auprès des blessés de mon service et de lui signaler les plus méritants d'entre eux. La visite fut longue; il avait des paroles d'intérêt pour tous et parfois les accompagnait de napoléons, comme on disait alors.

A un vieux brisquard que je lui présentais comme blessé pour la troisième fois depuis le début de la guerre, il ajouta à la pièce d'or, destinée à boire à sa santé, la promesse de la médaille militaire, promesse qui fut tenue peu de jours après.

Il quitta l'ambulance ayant donné à nos malheureux blessés le réconfort de savoir que les chefs, qui les avaient conduits au sacrifice, ne les avaient pas tous oubliés et qu'ils pouvaient continuer à avoir confiance en eux.

Cette visite sympathique du vieux soldat d'Afrique, de Crimée, d'Italie, du vaillant défenseur de Saint-Privat eut une influence assez marquée sur leur physique pour que

contreuses qui tranchaient sur le silence habituel des autres nuits. L'ennemi ainsi averti du mouvement qui se préparait devait naturellement prendre en conséquence ses dispositions du côté menacé.

Digitized by Google

nous ayions pu constater, les jours suivants, une certaine amélioration dans leur état général et local.

Malheureusement, comme je l'ai dit, le maréchal Canrobert fut à peu près le seul à appliquer ce traitement.

Triste situation de l'armée. Ma fièvre typhoïde. — Et les jours passaient de plus en plus tristes; on sentait venir une catastrophe, mais les volontés s'émoussaient.

Pour nous, une besogne réglée occupait notre corps et notre esprit, mais dans quel état physique et moral devaient se trouver les malheureux qui croupissaient jour et nuit sous leurs petites tentes, par la pluie, dans la boue des camps autour de la ville, presque sans nourriture, sans éclairage, sans occupation sérieuse, sans nouvelles du dehors et même sans rien savoir de ce qui se passait dans le reste de l'armée, dans la ville, livrés aux plus amères pensées, aux plus désespérantes perspectives.

Vers la deuxième quinzaine d'octobre je sentais mes forces décliner, je ne parvenais plus qu'avec bien de la peine à terminer mon service. L'appétit disparaissait ainsi que le sommeil. J'attribuai tous ces malaises à la fatigue, à la mauvaise nourriture, aux préoccupations que me causaient mes blessés, à la responsabilité qui m'incombait. Mais la fièvre se dessina d'une façon continue et je dus m'arrêter.

M. Leplat, ainsi que mes camarades, reconnurent une fièvre typhoïde déjà assez avancée; le peu d'intensité des symptômes du début lui avait donné cette forme ambulatoire; elle ne fut pas grave d'ailleurs.

On me loua une modeste chambre garnie dans une rue dont je ne me rappelle plus le nom et je pus coucher dans un lit, ce qui ne m'était pas arrivé depuis près de trois mois. Un des médecins de l'ambulance venait me visiter tous les jours, et le soldat qui me servait d'ordonnance et qui n'avait plus de cheval à soigner apparaissait aussi de temps en temps[1]. Mais c'est une des deux dames, attachées

1. Je n'eus pas beaucoup à me louer de cet homme qui m'avait été désigné d'office par un des régiments de la division. C'était un paysan

Digitized by Google

à mon service de visite, qui fut ma vraie garde-malade. Cette dame, dont le mari, industriel à Nancy, y était resté, tandis qu'elle était venue se réfugier, avec son petit garçon, dans sa propre famille à Metz, me consacrait tous les instants que ne lui prenaient pas son intérieur, sa famille et le petit service qu'elle avait conservé à l'Esplanade.

Pour elle, ma reconnaissance n'aura pas de bornes. Grâce à elle, je ne souffris pas trop de mon isolement et je reçus tous les soins dont je pouvais avoir besoin.

Je n'eus d'ailleurs que quelques jours de fièvre bien accusée, et le jour où je pus joindre une nourriture un peu plus sérieuse aux tisanes et au bouillon de cheval indiqués jusqu'alors, elle m'apporta et me prépara deux œufs qui firent mes délices. C'était l'avant-veille de la capitulation et je n'ai jamais pu savoir comment et à quel prix elle avait pu se les procurer.

Le dénouement. — C'est dans cette chambre que j'appris cette capitulation, cruel dénouement de tant de sacrifices, de tant de misère. C'est de là que, dans la nuit, j'entendis des clameurs lointaines mêlées de coups de feu, puis les sons lugubres de la Mutte, la grosse cloche de la cathédrale, tintant le glas de la vaillante cité lorraine qu'aucun ennemi n'avait jamais prise jusque-là, *nunquam polluta*, comme disait sa fière devise.

Et pendant ces dernières convulsions, pendant cette agonie d'une population qui ne voulait pas être la proie de l'étranger, on sentait flotter, dans les ténèbres de cette terrible nuit, l'âme même de la Patrie éplorée.

C'est aussi dans cette chambre que, le lendemain, par une

lourdaud, empoté pour tout ce qui touchait au service, mais madré quand il s'agissait de sa paresse ou de ses petits profits. Il ne s'était guère occupé que de mon cheval jusqu'au jour où celui-ci disparut de l'ambulance, où il était au piquet et où il en était arrivé à manger l'écorce des arbres et à attaquer même le bois peint des supports de tente. J'ai toujours supposé que Merlot (comme s'appelait l'ordonnance) n'était pas étranger à cette disparition qui dut avoir une conséquence finale d'ordre culinaire.

Digitized by Google

pluie battante, j'entendis tout à coup, s'approchant peu à peu, une cadence brutale de pas lourdement scandés, des roulements sourds de tambours accompagnant le son aigre des fifres et soudain, éclatant sous ma fenêtre, dans le fracas des cuivres, l'air de Donizetti : « O bel ange, ô ma Lucie! » joué en pas redoublé.

Je sautai, pieds nus, à ma fenêtre :

C'étaient Eux! La rue en était pleine.

Ils marchaient raides, la tête haute, alignés et serrés, les officiers, le petit sac de cuir noir au dos, les pieds battant dans le ruisseau, mais à leur place dans le rang.

Je courus vite me recoucher, le nez au mur, me bouchant les oreilles, la gorge serrée et la poignante émotion aux yeux. C'était bien fini!

On m'apprit, le lendemain, que la capitulation stipulait que tous les médecins militaires devaient rester à Metz pour prendre soin des blessés. De ce fait, à la pénurie de médecins, dont on avait tant souffert dans les ambulances et hôpitaux de la ville, allait succéder l'excès contraire, car ces établissements allaient recevoir tous les médecins des corps de troupe ainsi que ceux des ambulances de quartier général renforcées, comme je l'ai indiqué précédemment.

Plus de trois cents médecins (M. Grellois en indique 333) allaient ainsi rester à Metz : c'était trop. Une grande partie de ces médecins était certainement plus utile dans les armées en formation dont on parlait vaguement. Il fut décidé que tous ceux qui ne seraient pas nécessaires au traitement, largement envisagé, des malades et blessés de Metz seraient libres de quitter la ville.

Ce départ devait se faire par ordre d'ancienneté dans chaque grade. J'étais à la fin de mes deux années réglementaires d'aide-major de 2e classe, par conséquent des plus anciens de ce grade.

En attendant, ma convalescence s'affirmait rapidement; je pouvais supporter facilement la nourriture plus reconstituante que la fin du blocus procurait à Metz. L'idée de me

Digitized by Google

retrouver bientôt dans une de ces armées qui, disait-on, luttaient encore pour la France me remontait le moral.

Je quittai la chambre, dès le lendemain, attiré vers l'ambulance.

Dans la rue, je rencontrai une corvée de nos pauvres soldats qui pouvaient à peine se traîner, mais dont la figure, quoique hâve et amaigrie, témoignait encore d'une mâle énergie. C'étaient des grenadiers de la garde qu'on reconnaissait à un brandebourg blanc qu'ils avaient laissé subsister sur le plastron de leur tunique après en avoir fait disparaître les autres dès les premières nouvelles de la déchéance de l'Empire. Ils transportaient, dans des dépôts qui leur avaient été désignés, des paquets de cartouches entassés dans leurs petites toiles de tente et, quand ces cartouches venaient à tomber, les malheureux les ramassaient soigneusement malgré leur faiblesse. « Tout cela doit revenir à la France quand la paix sera faite prochainement », leur disaient les gradés qui les accompagnaient, car tous ces braves gens croyaient les misérables mensonges que Bazaine avait répandus, pour pouvoir livrer intacts aux ennemis tout ce qu'il leur avait promis, au mépris de tous ses devoirs de chef et de Français.

Je vis encore, ce jour-là, sur une petite place près de l'Esplanade, des groupes de soldats de toutes armes, maigres et déguenillés, se pressant autour de grandes voitures à ridelles remplies de pain. De braves Luxembourgeois qui avaient amené ces victuailles, dès l'ouverture des portes de la ville, debout sur les voitures, distribuaient ce pain par tranches. Toutes les mains affamées étaient tendues vers cette nourriture dont on était privé depuis si longtemps et arrachaient les morceaux sous le couteau, au risque de se faire blesser.

A l'ambulance, je trouvai mes blessés en bonnes mains et dans un état satisfaisant : l'amélioration de la nourriture et l'idée qu'ils n'étaient plus encerclés, que bientôt ils pourraient rentrer dans leur famille, leur avaient déjà fait du bien.

Digitized by Google

Le départ. — J'appris bientôt que je ferais partie de la première fournée de médecins destinés à quitter Metz. Où aller? On ne savait rien de précis sur ce qui se passait en France. On disait vaguement qu'une armée se formait vers Lyon. Allons donc à Lyon.

Mais les Allemands ne nous permettaient pas de franchir directement leurs lignes et ils nous obligèrent à passer non seulement par l'Alsace, mais même par le grand-duché de Bade pour gagner la Suisse.

Le commandant de la place nous prépara des laissez-passer dans ce sens. Je n'étais pas bien brillant encore, mais je n'avais plus rien à faire à Metz et je tenais à partir. Le médecin en chef des hôpitaux et ambulances, M. Grellois, me remit un certificat indiquant que je relevais d'une fièvre typhoïde et que j'avais besoin de repos. Je quittai Metz le 5 novembre, en même temps qu'une centaine d'autres médecins militaires, et j'arrivai à Strasbourg le même jour. Je n'insisterai pas sur les impressions que j'ai pu ressentir en retrouvant mon pays natal occupé par l'ennemi qui s'y installait en propriétaire, en constatant que dans ce Strasbourg, plein de mes meilleurs souvenirs de jeunesse, des quartiers entiers étaient complètement anéantis, absolument rasés par les projectiles de gens qui osaient nous appeler leurs frères.

Je me rendis auprès d'un vieil ami de ma famille. Il m'apprit que son neveu, un charmant garçon, que j'avais beaucoup fréquenté, avait été tué par un obus allemand sur le seuil de la maison de charité où il venait de distribuer des aliments aux indigents. Le chemin de fer ne fonctionnant pas encore, il me conduisit en voiture à Andlau, auprès de ma mère et de mes sœurs.

Les pauvres femmes avaient bien souffert de leur côté, certainement plus que moi, depuis le jour où, trois mois auparavant, elles avaient reçu leurs premiers garnisaires allemands. Tous les hommes valides du village étaient à l'armée, le dernier de mes cousins était parti de même avec

Digitized by Google

les autres jeunes gens et, d'après ses nouvelles les plus récentes, datées de Lyon, il était incorporé au train des équipages[1].

Les femmes, restées seules, avaient dû faire hâtivement les vendanges au bruit de l'effroyable bombardement de Strasbourg et avec cette chère ville en flammes devant les yeux.

Quelques jours avant mon arrivée à Andlau, la petite ville de Schlestadt, qui s'en trouve à une quinzaine de kilomètres, brûlée, écrasée par les obus allemands, avait dû céder à son tour.

Je restai en famille pendant dix jours employés à reprendre mes forces et à reconstituer une petite garde-robe tenant dans un sac que je pouvais porter au dos. Puis je repartis.

Par Kehl, Bâle et Genève, je gagnai Lyon, où j'appris que mon pauvre cousin était mort de la fièvre typhoïde à l'hôpital de la Croix-Rousse. De Lyon, on m'expédia sur Tours, alors siège du gouvernement. Avant la fin du mois, j'étais à l'armée de la Loire.

1. Nous étions alors neuf frères ou cousins sous les drapeaux.

Digitized by Google

SUR L'EMPLOI DU PHOTOMÈTRE DE ZÖLLNER

INTENSITÉS RELATIVES DES COULEURS

Couleur d'Uranus.

PAR M. D. SAINT-BLANCAT[1].

Les résultats de mes observations photométriques d'Uranus et de Neptune ont déjà été publiés dans ces *Mémoires*[2]. Je me propose de compléter ce travail, pour Uranus, en ajoutant des déterminations de la couleur de cette planète.

Je joins à cette publication un exposé des conditions dans lesquelles se font mes mesures. A cet effet, je donne successivement quelques détails d'installation et d'emploi du photomètre de Zöllner, et la formule représentant la perception des diverses couleurs par mon œil.

1. Le photomètre de Zöllner a été décrit par son inventeur[3] et d'autres auteurs, parmi lesquels il convient de citer M. Müller[4]. Les divers appareils construits sur ce modèle diffèrent seulement par de menus détails. Dans celui de l'Observatoire de Toulouse, et dont je fais usage, le cercle d'intensité est partagé en quatre quadrants divisés en degrés; on évalue sans vernier les dixièmes de degré. La chiffraison est telle que deux quadrants consécutifs ont ou le même

1. Lu dans la séance du 8 mai 1913.
2. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 10e série, tome XII, année 1912, p. 59.
3. *Grundzüge einer allgemeiner Photometrie des Himmels.*
4. *Die Photometrie der Gestirne.*

Digitized by Google

point 0° ou le même point 90°. Toutes mes mesures sont faites dans les quatre positions relatives des nicols, ce qui élimine les erreurs d'index et d'excentricité.

J'ai tout de même recherché ces erreurs et les ai trouvées nulles.

L'extinction de l'étoile artificielle correspond à la lecture 0° du cercle d'intensité.

L'étoile artificielle est l'image d'une ouverture circulaire pratiquée dans un écran, qui intercepte partiellement la lumière d'une lampe électrique à filament métallique. La lampe est actionnée par deux accumulateurs. Un voltmètre pourvu d'un rhéostat sert à régler l'éclairage.

L'écran, qui peut tourner autour d'un axe parallèle aux axes des nicols, est pourvu de sept ouvertures de diamètres différents permettant d'obtenir des images de grandeurs variées.

Le quartz servant à la coloration de l'étoile artificielle est droit; son épaisseur est de $5^{mm}140$. J'ai déterminé ce nombre de deux façons : 1° à l'aide d'une vis micrométrique; 2° par la position de la teinte sensible. Les deux méthodes ont donné des résultats qui ne diffèrent que de quelques millièmes de millimètre.

Le cercle du colorimètre est gradué de 0° à 360°. Il y a une erreur d'index : toute lecture faite à ce cercle doit être augmentée de 0°,5.

Les sections principales des trois nicols sont parallèles pour les lectures suivantes des deux cercles :

Cercle d'intensité.....	90°,0
Cercle du colorimètre.....	89°,5

L'appareil est adapté à une lunette de 0^m19 d'ouverture et de 2^m30 de distance focale. On peut commodément observer des étoiles ne dépassant pas la dixième grandeur. Pour les étoiles des trois premières grandeurs, il faudrait diaphragmer l'objectif.

Le lieu d'observation est à 210 mètres d'altitude, dominant le parc et tous les bâtiments de l'Observatoire.

Digitized by Google

Voici dans quel ordre se présentent les couleurs, lorsqu'on fait tourner autour de son axe le premier nicol traversé par la lumière qui engendre l'étoile artificielle.

Couleurs.	Lecture au cercle du colorimètre.
Rouge	55° à 35°
Orangé	17 à 349
Jaune	341 à 308
Vert	vers 300
Bleu	284 à 276
Indigo	273 à 251
Violet	vers 240
Teinte sensible	vers 236

J'ai déterminé d'une façon précise, autant que possible, la position de la teinte sensible par trois séries de dix mesures, dont les moyennes sont :

56°,2 56°,4 55°,8

En tenant compte de l'erreur d'index, on a par la moyenne de ces trois nombres : 56°,6.

2. L'équation personnelle, dont on a le plus grand souci dans tous les genres d'observations, est loin d'être négligeable, comme on sait, dans les mesures photométriques. Sa principale cause réside dans les variations de l'intensité relative des couleurs pour divers observateurs. Pour rendre possible l'interprétation de mes résultats, il est donc indispensable que je fasse connaître l'état physiologique de mon œil au point de vue de sa sensibilité pour les couleurs.

A cet effet, j'ai déterminé ma courbe d'intensité, dont je publie ici l'équation. Je me suis inspiré du travail analogue de M. Müller[1].

Le minimum d'intensité pour mon œil correspond à la lecture 40° du cercle du colorimètre.

J'ai fait deux séries de mesures, dans dix positions du premier nicol autour de son axe. Chaque nombre correspon-

1. *Publicationen des Astrophysikalischen Observatoriums zu Potsdam, dritter Band*, p. 241.

Digitized by Google

dant J du cercle d'intensité est la moyenne des lectures faites aux quatre quadrants de ce cercle.

L'étoile qui a servi aux comparaisons est le n° 38 de la zone 88° d'Argelander.

J'ai cherché à représenter les résultats par une formule de la forme

$$y = ax^2 + bx + c,$$

où x désigne la lecture au cercle du colorimètre, dans l'intervalle 40° — 220°, y le logarithme vulgaire de l'intensité relative de la couleur correspondante.

Dans le tableau ci-dessous, pour chaque lecture au cercle du colorimètre, je donne la lecture J du cercle d'intensité et log sin² J, successivement dans les deux séries de mesures. La cinquième colonne contient la moyenne de ces deux valeurs de log sin² J; la sixième, la différence de ce log et de log sin² 130°. Enfin, la dernière colonne renferme les résidus des dix équations résultant de la colonne précédente et traitées par la méthode des moindres carrés.

Index du coltimètre.	J.	Log sin² J.	J.	Log sin² J.	Moy. de log sin² J.	Log sin² — $\bar{2}$,642.	Résidus.
0	0		0				
0	16,95	$\bar{2}$,929	18,38	$\bar{2}$,998	$\bar{2}$,964	0,322	— 0,004
20	24,35	$\bar{1}$,230	25,73	$\bar{1}$,275	$\bar{1}$,253	0,611	— 005
40	32,30	$\bar{1}$,456	33,05	$\bar{1}$,473	$\bar{1}$,465	0,823	+ 056
56	26,90	$\bar{1}$,311	26,35	$\bar{1}$,294	$\bar{1}$,303	0,661	— 075
70	19,60	$\bar{1}$,051	19,00	$\bar{1}$,025	$\bar{1}$,038	0,396	— 018
90	14,43	$\bar{2}$,793	14,03	$\bar{2}$,769	$\bar{2}$,781	0,139	+ 021
110	12,03	$\bar{2}$,638	12,68	$\bar{2}$,683	$\bar{2}$,661	0,019	+ 015
130	12,23	$\bar{2}$,652	11,93	$\bar{2}$,631	$\bar{2}$,642	0,000	— 001
150	12,85	$\bar{2}$,694	12,75	$\bar{2}$,688	$\bar{2}$,691	0,049	+ 009
170	15,38	$\bar{2}$,847	15,50	$\bar{2}$,854	$\bar{2}$,851	0,209	— 001

J'ai obtenu finalement :

$$y = + 0{,}00011526\, x^2 - 0{,}029368\, x + 1{,}8693.$$

Pour les valeurs de x extérieures à l'intervalle 40° — 220°, on doit, préalablement à l'emploi de cette formule, ajouter

Digitized by Google

ou retrancher 180°, de façon à être ramené à l'intervalle lui-même.

3. Pour déterminer la couleur d'Uranus, j'ai choisi dans l'écran décrit plus haut l'ouverture qui me donnait l'image artificielle de même diamètre que la planète. J'ai pu obtenir ainsi deux images de même aspect, tant au point de vue de la grandeur que de la couleur.

Chaque opération faite à l'aide du colorimètre consistait à faire tourner le nicol précédant le quartz jusqu'à l'identification de la couleur de l'étoile artificielle avec celle de la planète, et à lire ensuite le cercle du colorimètre.

Les nombres que je publie sont les moyennes de dix lectures correspondant à dix opérations consécutives. Ils sont contenus dans la troisième colonne du tableau suivant, dont les deux premières indiquent la date et l'heure sidérale locale de l'observation.

La dernière colonne contient les écarts moyens d'une mesure isolée avec la moyenne des dix mesures de la série.

1911	novembre.	3	21h 0m	108°3	3,5
		3	21 20	101 8	4,0
		7	21 30	103 4	2,3
		13	21 30	102 5	3,0
		14	21 10	101 3	1,7
		14	21 30	103 0	2,5
		28	21 55	111 9	4,0
		28	22 15	110 0	3,0

La moyenne de tous ces résultats est 105°,3; en lui appliquant la correction due à l'index du cercle, on obtient 105°,8.

Cette lecture correspond à l'extinction de la radiation ayant pour longueur d'onde 0μ,712.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ARMOIRIES CAPITULAIRES AU CAPITOLE

PAR M. JULES CHALANDE

(SECONDE PARTIE[1].)

Cour Henri IV.

La cour Henri IV, si artistement restaurée en 1873, a reçu au cours de cette restauration une décoration de blasons capitulaires qui dénature complètement l'histoire monumentale de cet édifice[2].

On n'a pas reconstitué, on a créé, on a forgé de toutes pièces des documents héraldiques, sans souci des faits historiques et des dates, lorsqu'on n'avait qu'à ouvrir le cinquième livre des *Annales manuscrites* et à feuilleter le recueil des contrats et des comptes pour redonner à ce monument son cachet primitif, sa décoration première et les blasons capitulaires datant les diverses parties de l'édifice, tout un passé emporté par la tourmente révolutionnaire. C'était une page d'histoire à retracer, on a créé un roman.

Sur le côté droit de la porte du deuxième vestibule, une plaque indicatrice porte 1604; c'est un à peu près, mais on

1. Voir première partie : *Mémoires de l'Académie des sciences*, 10e série, t. XII, 1912, p. 195.

2. M. Roschach fut l'ordonnateur de la reconstitution des armoiries; mais il paraîtrait que ses indications ne furent pas suivies.

Les blasons sont dus au ciseau du sculpteur Azibert, dont on voit la signature au-dessous du quatrième blason de la galerie nord.

Digitized by Google

eût mieux fait de ne pas mettre de date ou de la mettre exacte.

La galerie nord fut élevée jusqu'aux accoudoirs des fenêtres en 1602 et reprise et terminée en 1605.

La galerie sud fut commencée en 1603, comme la première, et reprise et terminée en 1606.

La façade au-dessus de la porte du seizième siècle du deuxième vestibule fut restaurée en 1602 et reprise et achevée complètement en 1607.

En 1604, on ne fit absolument aucun travail dans la cour Henri IV. Les finances de la ville étant obérées, les Capitouls en exercice renoncèrent à toutes constructions qui leur auraient donné droit à étaler leurs armoiries.

Galerie nord.

Par leurs délibérations des 12 avril 1601 et 13 février 1602, les Capitouls décidèrent de faire construire une galerie dans la première cour de la maison commune, entre le monument en façade sur la rue[1] et l'entrée du deuxième vestibule donnant accès au grand Consistoire. Cette galerie, composée de cinq arceaux soutenus par quatre piliers, est celle que nous voyons aujourd'hui à gauche en entrant (galerie nord).

A la fin de l'année 1602, quand on arrêta les travaux, la construction s'élevait jusqu'aux accoudoirs des fenêtres.

Le chroniqueur des *Annales* dit, à l'année commençant le 13 décembre 1601 et finissant 1602 même jour :

Pendant ladicte administration, lesdits sieurs Cappitoulz auroient faict faire plusieurs belles réparations servant grandement pour le bien et ornement de la ville, entre autre la grande gallerie en cinq arcades qui sont amain gauche en antrant à la grande et première basse court de ladicte maison de ville et jusques aux codières des fenestrages avec le premier plancher, au milhieu de la quelle gallerie

1. La place du Capitole n'existait pas encore.

Digitized by Google

et sur la clef de larcade du milhieu sont engeancées et enlevées les armoiries de la ville et au dessus des armoiries de Nostre Souverain Roy de France et de Navarre couvertes d'or et de la plus belle façon quon les a peu façonner et au costé desdicts armoiries auroient esté mises et enchassées deux belles pierres de marbre noir en l'une desquelles et en celle quest du costé de lantrée de la porte du corps de garde est escript en lettres d'or :

Te Authore — Cappitolij nitor tandem per universa membra diffundetur. 1601 finissant 1602.

Et en l'autre pierre de marbre qu'est du costé de la grande porte pour aller au Consistoire et qua esté aussi en cest année renouvellée et blanchie apparaissant comme neuve est escrite en lettres d'or la sentance que s'ensuit :

Decet magistratus antiqua in nitorem pristinum continere et nova simili antiquitate producere. F. 1602[1].

Comme on le voit par cette relation, les armoiries de la ville furent placées à la clef de voûte de l'arcade du milieu, la troisième, et celles de Henri IV au-dessus, sous l'accoudoir de la fenêtre, les unes et les autres *couvertes d'or*.

En 1873, on a placé à cette clef de voûte un écusson avec H couronné comme aux autres arcades et, sous l'accoudoir, les armes de la ville. Les deux inscriptions ont été un peu modifiées, mais le sens n'a pas été altéré. A la première, celle au-dessous de la deuxième fenêtre, le mot TANDEM a été omis; elle porte aujourd'hui :

TE AVTORE
CAPPITOLII NITOR
PER VNIVERSA MEMBRA
DIFFVNDETVR
ANNO MDCI FIN MDCII

Celle sous la quatrième fenêtre porte :

DECET MAGISTRATVS
ANTIQUA IN NITOREM
PRISTINVM CONTINERE
ET NOVA SIMILI
ANTIQVITATE PRODVCERE
ANN. M.DC.I. F. M.DC.II.

1. *Annales*, liv. V, chronique 275, pp. 12 et 13.

Digitized by Google

Le chroniqueur des *Annales* continue :

Et au dessobz des dictes pierres armoriées du Roy et ez costés des quatre pilliers sont posés les armoiries des ditz sieurs capitouls, aussi engravé ung henri coronné comme ce peult voir en ladicte gallerie quest une des plus belles et qui decore autant la dicte maison de ville qu'autres réparations quaist esté faicte depuis longtemps[1].

Ces armoiries, placées aux côtés des piliers, au-dessous de la corniche du premier plancher, étaient celles des Capitouls de 1601-1602 dans l'ordre suivant, de gauche à droite :

Philippe CAPELLE, procureur au Parlement (Cap. Saint-Barthélemy).

Vital DE CONFORT, docteur et avocat en la Cour, ancien Capitoul, chef du Consistoire (Cap. Dalbade).

Jean DE LAGORRÉE, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).

Jean DELPECH, bourgeois (Cap. Daurade).

Jean DE COMBES, docteur et avocat en la Cour, seigneur de Contentes (Cap. Saint-Étienne).

Jean DUPLANTÉ, docteur et avocat en la Cour (Cap. la Pierre).

Antoine DURAND, docteur et avocat, seigneur de Labastide (Cap. Saint-Pierre).

Jean-Arnaud DE TIFFAULT, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Sernin).

En 1873, on a substitué à ces armoiries trois blasons appartenant à des Capitouls de 1603, quatre à ceux de 1652-53 et le sceau du capitoulat de la Pierre, transformé en blason pour Jean Thomas, Capitoul en 1603.

Armoiries capitulaires de la galerie nord, série inférieure (en commençant par la gauche).

1. Jean DE VERDIGUIER, bourgeois, sieur de Paulac, Capitoul en 1603 (Cap. Daurade).

Parti, au premier, d'azur à un feuillage d'or soutenu par un dextrochère d'argent; au deuxième, de

1. *Annales*, liv. V, chronique 275, p. 13.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

gueules au cerf grimpant d'or; sur le tout, au chef enté de sinople chargé de trois étoiles d'or[1].

(Le nom de ce Capitoul n'est pas gravé sur pierre.)

2. Jean DE SOLEILHAVOLP, bourgeois, Capitoul en 1652 et 1653 (Cap. Dalbade).

D'azur à deux lévriers rampants et affrontés d'or, se tenant par les pattes de devant; en chef, un soleil rayonnant d'or.

3. Jean CHABANON, bourgeois, Capitoul en 1652 et 1653 (Cap. Saint-Sernin).

De gueules au lion rampant d'or, tenant une banderolle du même; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

(Le nom de ce Capitoul n'est pas gravé sur pierre.)

4. Jean THOMAS, docteur et avocat en la Cour, référendaire en la chancellerie de Toulouse, Capitoul en 1591 et 1603 (Cap. la Pierre).

On a remplacé les armoiries de ce Capitoul par le sceau du Capitoulat de la Pierre *agrémenté de hachures qui n'existent pas sur ce sceau.*

Les armes de la famille Thomas (Guillaume Thomas, Capitoul, 1694) sont : *D'azur à une tour d'argent maçonnée de sable.*

5. Antoine D'ALDÉGUIER, bourgeois, Capitoul en 1603 et 1614. (Cap. Dalbade).

D'or, à l'aigle éployée à deux têtes de sable (dite de Prusse); *au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

6. Henry DE MONTÉGUT, avocat, Capitoul en 1652 et 1653 (Cap. la Pierre).

1. Les hachures n'ont pas été fidèlement observées; on a mis le chef d'azur et non de sinople.

Digitized by Google

Écartelé aux 1 et 4 de gueules au mont d'argent; aux 2 et 3 d'azur à la cigogne d'argent.

(Le nom de ce Capitoul n'est pas gravé sur pierre.)

7. Bernard D'ESPAGNE, écuyer, Capitoul en 1652 et 1653 (Cap. Saint-Étienne).

D'or à l'arbre de sinople terrassé de même et chargé de deux oiseaux affrontés d'argent, becqués et armés de gueules; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

8. Pierre DECOS, écuyer, sieur de Belberaut, Capitoul en 1603 et 1618 (Cap. Saint-Pierre).

D'or au caducée de sable, une clef du même brochant en chef.

Le sculpteur a remplacé la clef par un vol.

(Le nom de ce Capitoul n'a pas été gravé sur pierre.)

Deux armorials capitulaires (1603 et 1652) se trouvent ainsi mêlés dans cette série, où devraient figurer seulement les armoiries de 1602, et non seulement l'ordre des dignités des Capitoulats n'a pas été observée, mais il y figure deux Capitouls de la partie de Saint-Pierre et deux de la Dalbade.

En 1603, les Capitouls, au lieu de continuer et d'achever la construction élevée par leurs prédécesseurs, décidèrent de construire une galerie semblable, parallèle à la première, au côté sud de la cour.

Les Capitouls de 1604, soucieux des deniers publics et voulant éviter le surcroît de tailles et de cotisations qui résulterait de la construction d'un édifice, résolurent de renoncer au privilège de pouvoir faire graver leurs armoiries et leurs noms sur quelques monuments, préférant qu'ils restent gravés dans la mémoire de leurs concitoyens.

La délibération mérite d'être rapportée, ainsi que les noms de ces intègres magistrats municipaux si soucieux des deniers publics.

Les dits Capitouls, bien que leurs predecesseurs eussent esté curieux de faire faire durant leurs années et capitoulats plusieurs bastimens

Digitized by Google

et ouvrages servans d'ornement et decoration à la ville et de faire graver leurs noms et armoiries sur le frontispice diceux. Toutefois lesditz sieurs Capitoulz de ladicte année voyans que la ville estoit chargée de payer plusieurs notables sommes à divers creanciers dicelle et ne voullans point plonger les habitans en de plus grands frais et dépens, pour esviter que les tailhes et cotisations ne feust pas grande et exescive et estans désireux de leur soulagement et de graver leur noms et leur memoyre dans la bienveillance publique plutot que sur les pierres et sur les marbres, auroient négligé ceste espèce dhonneur et préféré le bien et utilité de la chose publique[1].

Ces Capitouls étaient :

Jean CALVET, marchand (Cap. Daurade).
Antoine CELERI, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Étienne).
Géraud LARROQUE, marchand (Cap. Pont-Vieux).
Pierre PAUCY, marchand (Cap. la Pierre).
Bertrand FORTIS, docteur et avocat (Cap. Dalbade).
Philibert FOURNAYRAT, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Pierre).
Pierre DE GARGAS, écuyer (Cap. Saint-Barthélemy).
Jean DISPAN, procureur au sénéchal (cap. Saint-Sernin).

En 1605, les Capitouls en exercice achevèrent la construction de la galerie nord, firent placer au-dessus de la troisième fenêtre les armoiries du Roi, et sur les frontons des deuxième et quatrième, des plaques de marbre noir avec inscriptions. L'écrivain des *Annales* dit :

Les années précédentes furent commencées par deliberation du Conseil, les galeries qui sont à lantrée de la grand basse court de la maison de ville, dédiées a lhonneur du Roy Henry IIIJ, et dautant que cestoit un ouvrage imparfaict et que lesd. sieurs Capitoulz par leur mesnagerie avaint augmenté le revenu de la ville, le Conseil assemblé le XIIII May arresta que l'une desd' galeries seroit achevée, ce qui feust executé et feust bastie la haute estaige de celle quest à main gauche en entrant dans la maison de ville ou furent mises les armoyries du Roy et une grande pierre toute semée de triumphes

1. *Annales*, liv. V, chronique 277, pp. 75-76.

Digitized by Google

et trophées et deux pierres de marbre, l'une contenant ces deux vers :

Pax bello pura toga sago quid prestet et armis
Indicat hoc almae nobile pacis opus.
Kal. Sept. ann. CIↃ. IↃI. V (1605.)

Et en celle qu'est de lautre cousté des armoyries du Roy y est ceste inscription :

Numini. August. Sacrum. — Auctori publicae libertatis et pacis. Victori triumphatori magnifico ac super omnes retro Principes Clementissimo Henrico IIII Francorum et Navarrae Regi ac Serenissimae Reginae feliciter regnantibus hac opus octoviri capitolini publicis sumptibus fieri curaverunt : ex voto posuerunt et dedicaverunt :
Kal. Septemb. CIↃ. IↃI. V (1605.)

En 1873, ces deux inscriptions ont été refaites et modifiées ; celle de la deuxième fenêtre porte l'année 1604 au lieu de 1605[1], et sur celle de la quatrième fenêtre, la plupart des mots ont été mis en abréviation, mais la date n'a pas été altérée.

INSCRIPTION RECONSTITUÉE EN 1873

1° Au-dessus de la deuxième fenêtre, en entrant :

PAX BELLO TOGAPVRA SAGO
QVID PRÆSTET ET ARMIS
INDICAT HOC ALMÆ
NOBILE PACIS OPUS
KAL. SEPT. ANN. MDCIV

1. Roschach, dans *Les douze Livres de l'Histoire de Toulouse* (p. 338), rapportant ces deux inscriptions, d'après le texte des *Annales*, a transcrit CIↃ. IↃCIV, au lieu de CIↃ:IↃI.V que porte le texte, et les date en conséquence de 1604 au lieu de 1605. C'est là probablement l'origine de l'erreur.

En la règle, l'écrivain des *Annales* aurait dû mettre un C au lieu d'un I (CIↃ.IↃC. V, au lieu de CIↃ.IↃI. V), ce qui aurait été plus compréhensible, mais il a eu le soin de mettre un point entre le I et le V, ce qui ne laisse pas de doute possible, et en tout cas, en faisant abstraction de la position de ce point, ce millésime ne pouvait se lire que 1504 (CIↃ.IↃ.IV) ou 1605 (CIↃ.IↃI. V) et non 1604.

D'autre part, nous voyons, par le texte même des *Annales*, que les Capitouls de 1604 renoncèrent à faire tous ouvrages de construction ou d'embellissement, tandis que ce sont ceux de 1605 qui terminèrent le monument et y firent poser les inscriptions et leurs armoiries.

Digitized by Google

2° Au-dessus de la quatrième fenêtre :

NVMINI. AVG· SACRVM.
AVCTOR. PVBLICÆ. LIBERTATIS.
ET. PACIS. VICTORI. TRIVMPHATOR.
MAGNIF. AC. SVP. OMN. RET. PRINCI.
CLEMENTISS. HENRICO IIII
FRANC. ET. NAV. REGI. AC SERENISS.
REGINÆ FELICIT. REGNANTIBVS
HOC OPVS OCTOVIRI CAPITOLINI
PVB. SVMP. FIER. CVR. EX VOT
KAL. SEPTEMB. MDCV

Les meneaux de la fenêtre du milieu (3e fenêtre) portent les millésimes 1602-1605.

L'annaliste de 1605 ne parle pas des armoiries des Capitouls; mais cependant elles furent placées entre les fenêtres et les piliers, comme il ressort du contrat passé avec les entrepreneurs :

Vers lesdits piliers et sur les angles des arcades seront mises des pierres de taille sur lesquelles seront gravées les armoyries de Messieurs les Capitouls, et autres pierres qui serviront de clefs seront gravées les armoiries de la Ville et le Roy.

Et sous les pierres qui seront gravées led. armoiries des sieurs Capitouls y sera besoing dy mettre huict pierres de taille pour graver les noms et surnoms ded. srs Capitouls [1].

Ces armoiries, placées en 1605, furent celles des Capitouls de l'année, dans l'ordre suivant, de gauche à droite :

Raymond DE CAUSSIN, sieur de Deymes (Cap. Saint-Barthélemy).
Arnaud RASTEL, docteur et avocat (Cap. Dalbade).
François RICARDI, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).
Gabriel BANDINELLY, sieur de Paulet (Cap. Daurade).
Thomas DE FOUCAULT, docteur et avocat en la Cour, ancien Capitoul (Cap. Saint-Étienne).
Jacques DUBORN, docteur et avocat en la Cour (Cap. la Pierre).

1. Archives municipales, DD, 41, contrats, 1603-1607, p. 176; autres actes, même sujet, fos 176 et 178 vo.

Digitized by Google

Barthélemy DE CAZENEUVE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Pierre).

Gervais DE MORAT, écuyer (Cap. Saint-Sernin).

En 1873, on a reconstitué cette série d'armoiries capitulaires, mais dans l'ordre inverse et en substituant à quatre blasons des sceaux de Capitoulats.

Armoiries de la galerie nord, série supérieure; restauration de 1873 (en commençant par la gauche).

1. Gervais DE MORAT (Cap. Saint-Sernin).
   (Sceau du Capitoulat de Saint-Sernin[1].)

2. Barthélemy DE CAZENEUVE (Cap. Saint-Pierre).
   (Sceau du Capitoulat de Saint-Pierre.)

3. Jacques DU BORN (Cap. la Pierre).
   D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux lévriers rampants d'argent affrontant une étoile du même.

4. Thomas DE FOUCAUD (Cap. Saint-Étienne).
   D'azur au lion rampant d'or, au chef d'or charge de trois molettes de sable[2].

5. François RICARDI (Cap. Pont-Vieux).
   (Sceau du Capitoulat du Pont-Vieux.)

6. Gabriel BANDINELLI (Cap. Daurade).
   D'or à un tourteau d'azur adextré en chef[3].

7. Arnaud RASTEL (Cap. Dalbade).
   D'azur à un râteau (rastel) d'argent affronté de deux lions rampants du même.

1. Tous les sceaux ont été agrémentés de hachures fantaisistes.
2. Les hachures n'ont pas été fidèlement observées.
3. Sur le blason de la cour Henri IV, les hachures indiquent un tourteau de gueules au lieu d'azur.

Digitized by Google

8. Raymond DE CAUSSIN (Cap. Saint-Barthélemy).
(Sceau du Capitoulat de Saint-Barthélemy.)

En 1655, les Capitouls firent mettre leurs armoiries en plâtre dans la salle du grand Consistoire et en pierre dans la première cour de l'hôtel de ville (cour Henri IV) : quatre de chaque côté, une sur chaque pilier des arcades. Ces armoiries devaient être sculptées, peintes et dorées, et ce fut l'architecte Pierre Mercier qui fut chargé de l'entreprise de ce travail.

Le contrat porte :

Pierre Mercier esculpteur et tailleur de pierre de Thlz..... est tenu de faire les armoiries de Messieurs les Capitouls, scavoir huict en plastre à lentour des corniches du Grand Consistoire et au dessus des tableaux ded. sieurs Capitouls et autres huict armoiries de pierre blanche pour les enchasser une a chaque pilier de brique qui soutiennent les arceaux des murailles des deux galleries qui sont à la première cour entrant dans la Maison de Ville fassonnées peintes et dorées avec les noms et surnoms ded. sieurs Capitouls aussi en lettres d'or[1] (novembre 1655).

En 1873, ces blasons n'ont pas été restitués. Les quatre qui se trouvaient sur les piliers de la galerie nord étaient, de gauche à droite :

1er *Pilier.* — Pierre DE LAGORRÉE, écuyer (Cap. Saint-Barthélemy).

D'or à trois branches de triolet de sinople, liées de gueules.

2e *Pilier.* — Guillaume DUFAS DE VIGNAUX, avocat (Cap. Dalbade).

Parti, au premier de gueules à l'aigle éployé d'or, en chef un lambel à trois pendants du même (qui est de Dufas); au deuxième, coupé, en chef d'azur au chevron d'or soutenu par trois cotices du même, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'or

1. Archives municipales, DD, 34, hôtel de ville, I, p. 535.

Digitized by Google

accosté de deux étoiles du même; en pointe d'or au lion rampant de sable.

3e *Pilier.* — François DE GIRARDIN, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).

D'or au cœur enflammé de gueules, chargé d'une croisette d'argent.

4e *Pilier.* — Jacques DUMAY[1], sieur de Brugairolles, écuyer (Cap. Daurade).

De gueules à la hure de sanglier d'or, sommée d'une massue du même posée en fasce; au chef cousu d'azur, chargé de trois sautoirs alézés d'argent.

Galerie sud.

En 1603, les Capitouls, par leur délibération du 12 avril, décidèrent d'élever en l'honneur du Dauphin, sur le côté droit de la première cour de l'hôtel de ville, une seconde galerie semblable à la première.

Le chroniqueur des *Annales* dit[2] :

Lesdits sieurs Capitouls auroient suivant la délibération du Conseil tenu le XII April 1603 faict faire aultre et pareilhe galerie du cousté droit de l'entrée dicelle grand bassecour de ladicte Maison de Ville, avec cinq arcades bastie de même et élevée jusques aux coudières des fenestrages du premier plancher, au milieu de laquelle galerie et sur la clef de l'arcade du milieu sont gravées et taillées en bosse les

1. C'est à ce Capitoul que l'ancienne *rue des Pelegautiers* doit son nom de rue du May. Il possédait dans cette rue un vaste immeuble, qui porte aujourd'hui le n° 7, et qui s'étendait dans la *rue Serminière* (aujourd'hui rue Saint-Rome, nos 15 et 17).

On voit encore dans la cour de cet immeuble deux tourelles dont l'une est masquée par une construction, et au fond de la cour, sur la porte de l'escalier, l'inscription :

TEMPORE ET
DILIGENTIE

2. Cette chronique est confirmée par le contrat de 1603 passé avec l'entrepreneur. (Arch. municip., DD, 41 : contrats, 1603-1607, fos 8 et 9.)

Digitized by Google

armoyries de la Ville et au dessoubz des armoyries de Monseigneur le Dauphin (à l'honneur et memoyre duquel ladicte galerie a esté principalement bastie et dédiée) toutes couvertes d'or et de la plus belle façon qu'on auroit peu adviser et a chasq. cousté desd. armoyries auroient esté mises et enchassées deux pierres de marbre noyr, en lune desql. la quest du cousté de la grand porte et corps de garde y sont escriptz en lettres d'or ces motz :

QVOD RITE FACTVM.

Potiente rerum in Gallia et Navarra Henrico IIII Rege Christianissimo ac Invictissimo Cressente in spem Regni Delfino Augvsto Octoviri cum Magistratum Orsi feliciter sustinuissent ad memoriam gesti cum laude et Innocentia munus posvere.

Mil. Vjc 2 Fin Mil. Vjc 3.

Et en lautre pierre de marbre quest du cousté de la grande porte pour aler au grand Consistoire y sont aussi en lettres d'or ces mots :

QVOD FAVSTUM SIT.

Pio inclito triumphatori ac faelici prole Henrico IIII Galliarum et Navarrae Regi Christianissimo ejusqve Æsculapio Higiae consentique Deo pro ipsivs salute cultores numinis ejus Octoviri Vrbis Tolosanae ex voto posuerunt.

M. Vjc 2 Fin M. Vjc 3.

Et au dessoubz desdits pierres de marbre et armoiries de Monseigneur le Dauphin et ez coustés des quatre piliers sont posées les armoiries desd. sieurs Capitouls et aux aultres quatre clefs desd. arcades y a esté aussy gravé un Dauphin coroné comme se peut voyr en lad. galerie [1].....

Ces armoiries, placées aux côtés des piliers, en dessous de la corniche (série inférieure), étaient celles des Capitouls de 1603, dans l'ordre suivant :

Jean-Étienne DE PALARIN, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Barthélemy).

Antoine D'ALDÉGUIER, bourgeois (Cap. Dalbade).

1. *Annales*, liv. V, chronique 276, p. 46.

Digitized by Google

Martial SENTOUX, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).

Jean DE VERDEGUIER, bourgeois, sieur de Paulac (Cap. Daurade).

Jacques DE MELET, écuyer, seigneur de Beaupuy, ancien Capitoul (Cap. Saint-Étienne).

Jean THOMAS, docteur et avocat en la Cour, référendaire en la chancellerie, ancien Capitoul (Cap. la Pierre).

Pierre DE COS, écuyer, seigneur de Belberaut (Cap. Saint-Pierre).

Salvat DU GABRE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Sernin).

En 1873, on n'a pas restitué les armoiries des Capitouls de 1603, on leur a substitué des blasons pris au hasard dans six années capitulaires différentes.

Armoiries de la galerie sud, série inférieure (restauration de 1873)[1].

1. Antoine d'ALBENQUE, bourgeois, Capitoul, 1651 et 1653 (Cap. la Pierre).

Tranché d'or et de gueules en barre, au lion rampant de sable sur or et d'or sur gueules.

2. Pierre-Antoine DE BOISSET, avocat au Parlement, Capitoul, 1652 et 1653 (Cap. Daurade).

D'or au buisson de sinople, terrassé de même.

3. Jean-Louis DE LABAT, avocat au Parlement, Capitoul, 1652 et 1653 (Cap. Pont-Vieux).

D'azur au cerf passant d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

4. Guillaume DUVERGER, docteur et avocat en la Cour, Capitoul en 1639 et 1645 (Cap. Saint-Barthélemy).

1. Dans cette série, deux noms de capitouls seulement figurent sur les piliers : Boisset, entre les blasons 1 et 2, et Delpech, entre 5 et 6.

Digitized by Google

Parti, au premier d'or à trois arbres de sinople terrassés de même et posés en fasce; au deuxième, de gueules à une hure de sanglier d'or; sur le tout, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

5. Jean DELPECH, bourgeois, Capitoul en 1602 (Cap. Daurade).

D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un pélican dans sa pitié d'argent.

6. Hector POTIER-LATERRASSE, sieur de Castelnouvel, Capitoul, 1606, 1613, 1630 (Cap. Saint-Étienne).

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent maçonnées de sable, posées deux en chef et une en pointe.

7. Jean MARVEJOL, bourgeois, Capitoul. 1632 (Cap. la Pierre).

D'azur à une canette d'argent flottant sur une mare du même ondée de sinople, d'où naissent quelques plantes aquatiques; en chef, un soleil d'or.

Le blason de la cour Henri IV porte un cygne au lieu d'une canette. Roschach, dans ses douze livres de l'*Histoire de Toulouse*[1], a attribué par erreur ce blason à Guillaume Verdiguier, Capitoul de Saint-Pierre, même année.

Les armes de Verdiguier sont : *D'or à l'arbre de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

8. Nicolas DE SAINT-PIERRE, docteur et avocat, Capitoul en 1609, 1818, 1627 (Cap. Pont-Vieux).

Le blason de la cour Henri IV, restitué en 1873, porte : *Écartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion rampant d'or; aux 2 et 3, d'azur à deux clefs d'or posées en sautoir.*

1. *Association française pour l'avancement des sciences.* Toulouse, 1887, p. 442.

Digitized by Google

Il devrait porter, conformément à la miniature des *Annales*[1] : *Écartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion rampant d'or; aux 2 et 3, de sinople à deux clefs d'or posées en sautoir, l'anneau en bas; en chef, sur le tout, d'azur chargé de trois croissants d'argent*[2].

En 1606, les Capitouls imitèrent leurs prédécesseurs et firent achever la construction de la galerie sud, interrompue à la hauteur des accoudoirs des fenêtres depuis 1603.

L'écrivain des *Annales* dit :

Du mercredy 27me de Septembre : Par arrest de la Cour et sur les plans présentés à icelle, il fut permis à Messieurs les Capitouls de continuer les Galeries de la Maison de Ville restantes à batir..... Pour l'ornement desd. galeries lesdits sieurs firent graver sur des marbres force trophées parsemez de fleurs de lis avec plusieurs belles inscriptions a l'honneur et sur la naissance de Monseigneur le Dauphin, particulierement sur son âge[3].

Ces inscriptions, qui datent le monument, sont :
Au-dessus de la quatrième fenêtre :

IN DELPHINVM FRANCIÆ
RETROGRADVM CARMEN
PERPETVO RATA SINT SANCITA FÆDERA PACIS
TEMPORE : NEC VETERIS SIT NOTA DISSIDIJ
EJUSDEM NATIVITATIS ANNVS
M CCCCC LLI
TE NASCENTE OPTAT PRECE CONCORS GALLIA PACEM[4]
ANNO ET DIE EODEM.

Au-dessus de la deuxième fenêtre :

LODOICO GALLORVM DELPHINO
STRENVISSIMO PATRIÆ PATRI CLEMENTISSIMO
DESIGNATO FRANCIÆ REGI EVROPÆ IMO (totius) VNIVERSI REGALI
ORNAMENTO
DEVOTA HOCCE INCLITÆ VIRTVTIS
EJVS MEMORIÆ. — SACRAT
JVRE ET MERITO CAPITOL. NOMINE
TOLOSA MONIMENTVM
KALEN. JAN. ANNO MDCVI

1. *Annales*, liv. VI, 1617-18, chronique 290, troisième blason.
2. Brémond, dans son *Nobiliaire toulousain*, intervertit l'écartelure de ce blason et ne donne pas les émaux conformes.
3. *Annales*, liv. V, 1606, chronique 279, pp. 122 et 123.
4. Ce vers forme chronogramme : M CCCCC LLI.

Digitized by Google

L'annaliste ne parle pas des armoiries des Capitouls, mais tout porte à croire que ces derniers firent poser leurs blasons comme leurs prédécesseurs, entre les fenêtres et les piliers.

En 1873, on a restitué les armoiries de ces Capitouls, mais on a substitué à deux d'entre eux les sceaux de leurs Capitoulats et remplacé Jean de Verger, Capitoul de 1606, par Jacques de Queirat, Capitoul de 1652-53.

Armoiries de la galerie sud, série supérieure (restauration de 1873).

1. Gaspard DUFAY, bourgeois (Cap. Saint-Barthélemy).

D'or à l'arbre de sinople terrassé de même; au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or[1].

2. Antoine DE LATANERIE, bourgeois (Cap. Dalbade).

(Sceau du capitoulat de la Dalbade[2].)

3. François DE VARES, écuyer, seigneur de Canteloup (Cap. Pont-Vieux).

De gueules à deux tours sommées de trois donjons d'argent, ajourées crénelées et maçonnées de sable, reliées entre elles par un pont à deux arches du même, ouvertes du champ; au chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules.

4. Antoine DE LA LAURETTE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Étienne).

(Sceau du Capitoulat de Saint-Étienne.)

5. Jacques DE QUEIRATZ, avocat en la Cour, Capitoul en 1652, 1653 et 1664 (Cap. Saint-Barthélemy).

De gueules à trois losanges d'or, posés 2 et 1, accompagnés en chef d'un soleil du même[3].

1. Les hachures n'ont pas été fidèlement observées.
2. Les sceaux ont été agrémentés de hachures.
3. Sur les miniatures des *Annales*, en 1652 et 1653, le blason de ce Capitoul porte de gueules; en 1664, il porte d'azur.

Digitized by Google

6. Joseph D'IZARNI, seigneur de Gargas, secrétaire du Roi, maison et couronne de France (Cap. la Pierre).

De gueules à un isard d'argent grimpant sur un mont adextré du même; au chef cousu d'azur, charge de trois étoiles d'or posées 2 et 1.

7. Jean DESPIE, docteur et avocat (Cap. Saint-Pierre).

Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à un épi d'or jeté en bande; en chef, deux tourteaux de gueules; aux 2 et 3 de gueules à la vache d'or, au chef cousu d'azur chargé de deux tourteaux de gueules.

8. Jacques DE PUGET, bourgeois, seigneur de Gaffelaze (Cap. Saint-Sernin).

D'or au chêne lacéré de sinople terrassé de même; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

En 1655, comme nous l'avons dit plus haut, les Capitouls chargèrent Pierre Mercier de sculpter et d'enchâsser leurs armoiries, une à chaque pilier de la cour, quatre de chaque côté[1]. Les quatre qui se trouvaient à la galerie sud et qui n'ont pas été reconstituées en 1873 étaient, de gauche à droite :

1er Pilier. — Jean DE COSTA, avocat en la Cour (Cap. Saint-Étienne).

D'azur à un cerf d'or grimpant sur une côte adextrée d'argent.

2e Pilier. — Jean D'OLIVIER, bourgeois (Cap. la Pierre).

D'or au chevron de gueules chargé de cinq besants d'or, accompagné en chef de deux olives et en pointe d'un olivier de sinople; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

3e Pilier.— Pierre FONROUGE, bourgeois (Cap. Saint-Pierre).

De gueules à la fontaine au jet d'eau d'argent sommée d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

1. Archives municipales, DD, 34; hôtel de ville, I, p. 535.

Digitized by Google

4e *Pilier.* — François D'ANDRIEU, avocat en la Cour, chef du Consistoire (Cap. Saint-Sernin).

Écartelé, aux 1 et 4, d'azur au sautoir d'or, accompagné en chef et en pointe d'une croisette d'argent; aux 2 et 3, de gueules au lion d'or grimpant sur une bande abaissée du même.

Façade est. — Entrée du deuxième vestibule.

En 1602, lorsqu'on construisit la galerie nord, la porte du deuxième vestibule, dite porte Bachelier, fut restaurée et blanchie[1].

En 1607, cette porte fut de nouveau restaurée et la façade remaniée[2]. La muraille fut démolie depuis le haut jusqu'à la corniche qui surmontait l'entablement orné de captifs enchaînés. Cette corniche fut abaissée et reconstruite en la rallongeant, pour y placer les armoiries des Capitouls de l'année[3]. « Le tout, dit le contrat, *maçonné de bon mortier de terre rousse*[4]. » Au-dessus de la corniche, on éleva dans une niche le *portraict du Roi faict au naturel et relevé, lequel sera tout de marbre, la figure et les mains de marbre blanc, la couronne de laurier de marbre vert et le reste de marbre noir, le tout poli et relevé de filets d'or.*

L'ensemble de la construction fut surmonté d'un petit dôme.

Ce sont les armoiries de ces Capitouls de 1607 qui ont été restituées en 1873 et forment la série horizontale au-dessous de la statue de Henri IV. Là encore on a substitué au blason

1. *Annales*, liv. V, 1602, chronique 275, p. 13.
2. *Ibid.*, 1607, chronique 280, p. 152.
3. Archives municipales, DD, 42; contrats, 1607-1611, pp. 38 à 40. (Contrat du 31 août.)
4. Le contrat spécifie *en bon mortier de terre rousse*. Il est à remarquer que tous nos anciens monuments, l'hôtel d'Assézat, le musée Saint-Raymond, l'hôtel Bernuy et autres, sont construits ainsi, en mortier de terre rousse avec un revêtement extérieur de mortier de chaux.

Digitized by Google

d'un Capitoul le sceau de son Capitoulat, et l'on a donné à Jean Guibert les armes de Michel Cantuer, Capitoul en 1624. L'ordre des Capitoulats n'a pas été suivi.

Armoiries de la série horizontale (restauration de 1873).

1. Pierre DE RABASTENS, coseigneur de Colomiers (Cap. Saint-Pierre).

   D'azur au lion rampant d'argent, armé et lampassé de gueules.

2. Claude BARBIER DE LESPINASSE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Sernin).

   Écartelé, aux 1 et 4, de gueules à une rencontre de taureau d'argent; aux 2 et 3, d'argent à un bouquet de cinq épis de sinople.

3. Pierre CAVALIER, marchand (Cap. la Pierre).

   (Sceau du Capitoulat de la Pierre.)

4. Durand BARTHÉLEMY, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Étienne).

   D'azur à trois bandes d'or.

5. Jean DE BUISSON, seigneur de Beauteville (Cap. Pont-Vieux).

   Écartelé aux 1 et 4, coupé d'argent au lion issant de sable et d'or, au buisson de sinople terrassé de même; aux 2 et 3, d'azur à trois coquilles d'or posées 2 et 1.

6. Jean GUIBERT, procureur au Parlement (Cap. Saint-Barthélemy).

   La famille des Guibert portait pour armoiries :

   De gueules au sautoir d'argent chargé de cinq mouchetures de sable; l'écu orlé d'azur à huit ottelles d'or.

Digitized by Google

On a substitué au blason de ce Capitoul celui de Michel Cantuer, Capitoul en 1624.

D'or à l'oiseau éployé de gueules; au chef d'azur chargé d'une étoile à huit rais d'or, au franc quartier dextre.

7. Jean DE MALEPRADE, bourgeois, seigneur de Lamarguié et autres lieux (Cap. Daurade)[1].

D'or à l'arbre de sinople terrassé de même, au lion passant de sable brochant sur le fût de l'arbre; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

8. Jean DE RECOUDERQ, docteur et avocat en la Cour (Cap. Dalbade).

D'azur, écartelé aux 1 et 4, à un mont de trois coupeaux d'argent relevé de sable; aux 2 et 3, à un arc à tirer d'or, cordé d'argent, mis en pal.

En 1610, les Capitouls firent peindre l'intérieur de la niche de la statue d'Henri IV d'azur parsemé de fleurs de lis d'or et la coquille d'argent. Ils firent aussi dorer les armoiries du Roi et peindre le plafond du dôme; mais ils ne firent pas placer leurs armoiries sur la façade, car ils les auraient également fait peindre et dorer, et le mandat de payement, très détaillé, n'en fait pas mention.

Mandat de payement expédié le 10 décembre 1610. — A Pierre Fournier m^e^ paintre la somme de 100 livres à luy ordonnée pour avoir paint tout le plat fons et devant du dome quest sur le grand portal de pierre de tailhe du bout des galeries de la Maison de Ville, sur lequel est en pierre de marbre l'Estatue de feu Roy Henri quatrième de heureuse mémoire que pour avoir painct d'azur et parsemé de fleurs de lis d'or le dedans de la niche ou est ladicte Estatue, argenté la coquille qu'est sur lad. niche, doré les armoyries du Roy qui y sont et autres choses en peinture. — Expedié le 10^e^ décembre 1610[2].

---

1. C'est le capitoul Jean de Maleprade qui fit construire, dans la cour de l'immeuble n° 43 de la rue Gambetta, l'hôtel qui jusqu'à ce jour a été attribué à tort à la famille Pujet; on voit encore ses armoiries sur la grande cheminée du rez-de-chaussée.
2. Archives municipales, CC, 863; comptes, f° 42.

Digitized by Google

Cette même année, on fit garnir de plomb le dôme et les parties qui le soutenaient. On employa 15 quintaux de plomb, à 7 livres le quintal[1], plus le prix de la main-d'œuvre[2].

Les peintures qui ont été refaites en 1873 au plafond du dôme représentent dans des caissons :

A gauche, en dehors de la poutre formant séparation :

1er Caisson : Les armoiries de Toulouse.
2e — H couronné.

A droite, en dehors de la poutre de séparation :

1er et 4e Caissons : Les armoiries de Toulouse.
2e et 3e — H couronné.

Dans le milieu, entre les deux parties de séparation, les sceaux des Capitoulats qui n'ont pas été placés dans leur ordre régulier; ce sont :

1re Rangée. — *1er Caisson :* sceau du cap. de la Dalbade.
— *2e* — — — de Saint-Étienne.
— *3e* — — — de St-Barthélemy.
— *4e* — — — de Saint-Sernin.
2e Rangée. — *1er* — — — de la Daurade.
— *2e* — — — de Saint-Pierre.
— *3e* — — — du Pont-Vieux.
— *4e* — — — de la Pierre.

En 1686, on fit réparer le dôme[3].

En 1706, le dôme menaçant ruine, on le fit étayer et l'on délibéra si on devait le faire réparer ou le démolir, ce qui fut renvoyé à une Commission[4].

En 1708, on délibérait toujours sur le même sujet, mais sans jamais rien décider[5].

En 1731, les Capitouls firent placer leurs armoiries sur les

1. Archives municipales, CC, 863; comptes, 1610, f° 39 v°.
2. Id., *ibid.*, f° 44.
3. Archives municipales, BB, délibération du 22 août 1686, p. 253.
4. *Ibid.*, délibération du 16 mai 1706, f° 20.
5. *Ibid.*, délibération du 1er juin 1708, f° 88 v° et autres.

Digitized by Google

côtés de la statue de Henri IV, comme il ressort du mandat de payement suivant : *Il est payé au sieur Louis Gaye, sculpteur, la somme de 80 livres, à lui ordonnée pour avoir fait les 8 armoiries de Messieurs les Capitouls de la présente année 1731 et celles de la ville, les avoir blasonnées et icelles posées à la façade du donjon qu'est sis la figure d'Henri IV dans l'Hôtel de Ville... — Expédié le 1er septembre 1731*[1].

En 1873, on n'a pas reconstitué ces armoiries; on leur a substitué celles des Capitouls de 1610, et l'ordre des Capitoulats n'a pas été conservé.

Les Capitouls de 1731, dont les noms et armoiries devraient figurer sur les côtés de la statue d'Henri IV, étaient (séries verticales) :

Série de gauche :

Pierre MIRAMONT, avocat au Parlement, coseigneur de Daumazan, chef du Consistoire (Cap. Daurade).
Paul MARCORELLE, écuyer (Cap. Pont-Vieux).
Jean-Mathieu LADOUX, avocat au Parlement (Cap. Dalbade).
Jean BOULET, écuyer (Cap. Saint-Barthélemy).

Série de droite :

Jean ASTRUC, médecin consultant du Roi (Cap. St-Étienne).
Raymond-Joseph CAZALS, bourgeois (Cap. la Pierre).
Guillaume DUSSAUT, bourgeois (Cap. Saint-Pierre).
François-Mathurin LACOUR, écuyer (Cap. Saint-Sernin).

Armoiries des deux séries verticales des Capitouls de 1610 substituées en 1873 à ceux de 1731.

Série à gauche :

1. Pierre CARRIÈRE, bourgeois (Cap. Saint-Étienne).
De gueules au lévrier d'argent passant en pointe, la tête contournée, regardant trois flèches d'or jetées

1. Archives municipales, DD, 34; Hôtel de Ville, I : pièces à l'appui des comptes, p. 583.

Digitized by Google

en barre au franc quartier senestre; en chef, un croissant d'argent.

2. Bernard GAYRARD, bourgeois, coseigneur de Cugnaux (Cap. Saint-Pierre).

Parti au premier d'azur à la clef d'argent posée en pal, l'anneau en haut; au deuxième d'or, à l'oiseau de....., sommé de deux billettes de.....

3. Pierre FRAXINE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Daurade).

D'or à l'arbre de sinople terrassé de même; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même.

4. Pierre BLANC, procureur au Sénéchal (Cap. St-Sernin).

Écartelé, aux 1 et 4, d'or au cerf passant de sable; aux 2 et 3, d'azur à l'aigle éployé d'argent.

Série à droite :

5. Hugues DE RUDELLE, docteur et avocat en la Cour (Cap. la Pierre).

D'azur à trois roues d'or posées 2 et 1.

6. François DUFOUR, docteur et avocat en la Cour (Cap. Dalbade).

Écartelé, aux 1 et 4, d'argent au four de gueules ajouré de sable; au 2, d'azur à un pâté au naturel; au 3, d'azur à une balance d'or.

7. Étienne DUPUY, procureur en la Cour (Cap. Saint-Barthélemy).

Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à un mont de trois coupeaux d'argent; aux 2 et 3, d'argent, à la croix en divise d'or, cantonnée de quatre mouchetures d'hermine.

8. Jean REVELLAT, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).

Écartelé, aux 1 et 4, d'argent à cinq fusées d'azur; aux 2 et 3, d'or à quatre barres de sable[1].

1. Le blason de la cour Henri IV porte aux 2 et 3 les barres de *gueules*.

Digitized by Google

En 1760, le donjon menaçant de s'écrouler, on chargea Cammas de le réparer, et il y substitua une attique analogue à la décoration générale de la cour[1].

En 1765, on fit restaurer les inscriptions et redorer toutes les armoiries et les ornements de la cour[2], et réparer le portail au-dessous de la statue de Henri IV[3].

En 1771, il y avait déjà sous le socle de la statue de Henri IV, au-dessus de l'entablement orné de captifs, l'inscription suivante :

HVNC VIVVM AMPLEXA EST GENS TOTA
HVNC FLEVIT ADEMPTVM
POSTERITASQVE SEMPE AMORE COLET

Au mois de janvier, la plaque de marbre au-dessous n'ayant pas reçu encore d'inscription, on y fit graver :

HIC THEMIS DAT JVRA CIVIBVS
APOLLO FLORES CAMŒNIS
MINERVA PALMA ARTIBVS

Pierre Barthès, dans ses *Heures perdues*[4], dit que c'est probablement M. Gouazé qui a dicté cette inscription. M. Gouazé, professeur au Collège royal, était alors Capitoul et chef du Consistoire.

Résumé des perturbations apportées à la cour Henri IV par la restauration de 1873.

1602. — Les Capitouls de cette année placent leurs armoiries sur les côtés des piliers de la galerie nord (série inférieure).	On y a substitué les blasons de : 3 Capitouls de 1603. 4 — de 1652-53. 1 sceau de capitoulat.

1. Du Rosoy, t. IV, suppl., p. 155.
2. Archives municipales, CC, 1070, comptes, 1765, f° 82.
3. Id., *ibid.*, f°s 86 et 86 v°.
4. Pierre Barthès, *Heures perdues*, t. III, p. 86, 27 janvier 1771. Manuscrit de la Bibliothèque de Toulouse.

Digitized by Google

1603. — Les Capitouls font mettre leurs armoiries sur les côtés des piliers de la galerie sud (série inférieure).	On y a substitué les blasons de : 3 Capitouls de 1652-53. 1 — de 1639-1645. 1 — de 1602. 1 — de 1600-1613-1630. 1 — de 1632. 1 — de 1609-1618-1627.
1605. — Les blasons des Capitouls de cette année sont placés entre les fenêtres du premier étage de la galerie nord (série supérieure).	On a restitué quatre de ces blasons et, pour les quatre autres, on a transformé en blasons les sceaux de leur Capitoulat. L'ordre des Capitoulats n'a pas été observé.
1605. — On place au-dessus des linteaux des deuxième et quatrième fenêtres des inscriptions avec la date de 1605.	A l'inscription de la deuxième fenêtre, on a substitué la date de 1604.
1606. — Les Capitouls placent leurs armoiries entre les fenêtres du premier étage et la galerie sud (série supérieure).	On a restitué quatre blasons de 1606, intercalé un blason de 1652-53 et, pour les trois autres, transformé en blasons les sceaux des Capitoulats. L'ordre des Capitoulats n'a pas été observé.
1607. — Les Capitouls font mettre leurs armoiries au dessous de la statue de Henri IV (série horizontale).	On a restitué les armoiries de ces Capitouls, mais sans suivre l'ordre des Capitoulats et en donnant pour blason à Pierre Cavaillé le sceau de son Capitoulat et à Jean Guibert le blason de Cantuer, Capitoul en 1624.
1655. — Les Capitouls font enchâsser leurs armoiries sur les piliers qui soutiennent les galeries, quatre de chaque côté.	On n'a restitué aucun de ces blasons.
1731. — Les Capitouls de cette année font placer leurs armoiries sur les côtés de la statue de Henri IV (séries verticales).	On y a substitué les blasons des Capitouls de 1610 et sans tenir compte de l'ordre des Capitoulats.

Digitized by Google

En général, dans la reconstitution de 1873, les hachures des armoiries ont été mal observées, et l'on eût peut-être mieux fait de n'en pas mettre pour reproduire avec plus d'exactitude l'œuvre originale, car ce n'est qu'après les premières années du dix-septième siècle que l'on commença à représenter les émaux par des hachures, invention attribuée au P. jésuite Petrasancta, qui s'en servit le premier dans son livre sur « le blason[1] ».

Ajoutons que toutes les armoiries, du Roi, du Dauphin, de la ville et des Capitouls étaient couvertes de leurs émaux et rehaussées d'or, ce qui devait donner à l'ensemble de l'édifice un cachet particulier.

1. Sylvestre Petrasancta, jésuite, mort à Rome, sa ville natale, le 3 mai 1637.

Digitized by Google

Digitized by Google

INFLUENCE DE LA SURNUTRITION SUR L'INFÉCONDITÉ

PAR M. E. MAUREL[1]

Professeur honoraire à la Faculté de médecine de Toulouse.

Depuis 1898, j'emploie l'expression *Surnutrition* pour désigner la pénétration dans le torrent circulatoire d'une quantité de substances alimentaires, modifiées par la digestion, supérieure à celle que peut dépenser l'organisme. Cette quantité est donc ainsi sûrement supérieure à ses besoins.

L'organisme, en effet, peut conserver l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses en exagérant ces dernières, jusqu'à certaines limites, quand les recettes dépassent les besoins. Il y arrive, notamment, en activant la circulation périphérique, ce qui augmente la radiation cutanée, et aussi par la sueur qui, en passant à l'état de vapeur d'eau à la surface de notre corps, lui enlève une demi-calorie de chaleur par gramme de sueur évaporée. Mais lorsque, malgré cette élévation des dépenses, celles-ci restent inférieures aux recettes, il y a *surnutrition*.

Pour exprimer la même pensée, on se servait avant, et je me suis servi moi-même jusqu'en avril 1898, de l'expression *suralimentation*. Mais celle-ci s'appliquait ainsi à deux états différents : d'abord à celui que je viens de préciser, et ensuite à l'ingestion d'une quantité d'aliments supérieure au pouvoir

1. Lecture faite dans la séance du 26 juin 1913.

Digitized by Google

fonctionnel des organes digestifs. La double signification du mot suralimentation prêtait ainsi à la confusion. J'ai donc cru devoir, à partir du mois d'avril 1898[1], ne lui conserver que cette dernière signification ; et j'ai proposé le mot *surnutrition* pour exprimer l'état de l'organisme, lorsque les recettes dépassent ses dépenses. Dans ce cas, en effet, il s'agit bien d'une modification de la nutrition, tandis que dans la suralimentation, il ne s'agit que de la quantité des aliments ingérés. Comme je l'ai dit, en établissant cette distinction : *la suralimentation est fonction du pouvoir fonctionnel des organes digestifs ; tandis que la surnutrition est fonction des besoins de l'organisme.*

La première conduit aux troubles digestifs, aigus ou chroniques, et la seconde aux maladies arthritiques.

Mais le mot surnutrition lui-même peut désigner des états différents. L'exagération des recettes sur les dépenses peut porter sur *l'ensemble* des substances alimentaires, les albuminoïdes et les ternaires. Elle peut porter aussi *séparément* sur chacun de ces deux groupes d'aliments, l'autre correspondant seulement aux besoins. De là, les expressions de *surnutrition totale*, de *surnutrition azotée* et de *surnutrition ternaire*.

Mais quand le mot surnutrition est employé seul, ce qui a lieu le plus souvent, l'usage a prévalu de lui donner le sens de surnutrition azotée, et, même d'une manière encore plus étroite, de *surnutrition carnée*. C'est donc avec cette signification que j'ai employé ce mot, et c'est aussi avec elle que je vais l'utiliser dans cette communication.

Enfin, c'est aussi avec cette dernière signification qu'il faudra comprendre le mot *suralimentation*, dans les travaux des auteurs que je citerai et qui n'ont pas encore adopté le mot de surnutrition.

Or, c'est en comprenant ainsi d'abord le mot suralimentation et ensuite celui de surnutrition, que, dès 1895, j'ai été

1. Congrès français de médecine de Montpellier, 1898. *Maladies de surnutrition.*

Digitized by Google

conduit par l'observation clinique à considérer cet état, à la condition qu'il se prolonge sur plusieurs générations se suivant immédiatement, comme une des causes de l'infécondité.

Dans une communication faite à la section d'anthropologie du Congrès pour l'Avancement des sciences de Bordeaux, j'arrivais, entr'autres conclusions, aux deux suivantes[1] : « 3° que la plupart de ces mariages inféconds sont dus à l'hérédo-arthritisme, à la troisième ou quatrième générations; et que celui-ci est dû lui-même à la suralimentation azotée; et 4° que l'hérédo-arthritisme, avant de produire l'infécondité, agit en diminuant la masculinité et en augmentant les produits imparfaits. »

Peu après, du reste, en février 1896, je revenais sur le même sujet devant l'Académie des sciences de Toulouse et je formulais ainsi ma principale conclusion : *l'infécondité joue un rôle important dans l'affaiblissement de notre natalité, et cette infécondité est due le plus souvent à la suralimentation azotée*[2].

La même année, je développais longuement la même idée dans mon travail sur la *Dépopulation de la France*[3]. Dans cette étude, j'exposais d'une manière complète l'évolution de l'arthritisme, en lui donnant pour principale cause la suralimentation azotée. « Sans suralimentation, disais-je, l'arthritisme n'existerait pas. » (Page 99.)

Je montrais, dès lors, que tout d'abord, tant que la surnutrition azotée est légère, et qu'elle n'existe que dans la première et peut-être dans la deuxième génération arthritique, elle rend les sujets vigoureux, actifs et prolifiques. Mais qu'ensuite, surtout à partir de la quatrième, la famille

1. Maurel, *Influence des mariages inféconds sur la dépopulation*. Congrès pour l'Avancement des sciences de Bordeaux, section d'anthropologie, séance du 8 avril 1895, p. 388 des comptes-rendus.

2. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, *Étude sur la dépopulation de la France*, séance du 27 février 1896, p. 637 et suiv.

3. *De la dépopulation de la France, Étude de la natalité*, Doin, Paris, 1896, p. 85 et suiv.

Digitized by Google

est frappée de déchéance, et que la fonction de la génération diminue à ce point que souvent elle s'éteint.

Dès ce travail de 1896, en effet, et en ne remontant qu'à 1890, j'avais déjà réuni les deux statistiques suivantes (page 61) :

1° Sur 41 ménages inféconds, j'avais rencontré l'hérédo-arthritisme chez 33 de ces ménages; soit sur 80 °/₀ des cas. Sur ces 33 cas, l'hérédo-arthritisme existait 18 fois sur le mari seul, 6 fois sur la femme seule et 9 fois sur les deux.

2° En faisant porter mes observations sur 100 familles hérédo-arthritiques (obésité totale, goutte, diabète), j'en avais trouvé 52 infécondes.

De plus, sur les 48 ayant eu des enfants, 16 n'avaient eu qu'une fille, 12 n'avaient eu qu'un garçon et 4 avaient eu des enfants au moins mal formés.

En outre de l'hérédo-arthritisme, chez les 52 ménages inféconds, j'avais rencontré l'alcoolisme 4 fois, la folie 4 fois et le cancer 3 fois.

Aussi, en ce qui concerne la fécondité arthritique, j'écrivais « les atteintes successives portées à la fécondité par l'arthritisme sont : les enfants uniques, la prédominance des filles, les malformations et l'infécondité. »

Cet exposé de l'arthritisme n'avait paru jusque-là que dans une étude démographique; mais, dès la même année, je portais la question devant le monde médical en traitant du *diabète arthritique*[1] et de l'*albuminurie arthritique*[2], au Congrès français de médecine de Nancy; et, en 1897, en exposant, d'après les mêmes idées, le traitement du diabète arthritique devant la Société de médecine de Toulouse[3] et devant la Société thérapeutique de Paris[4].

1. *Traitement du diabète arthritique par le dosage de l'alimentation.* (Congrès français de médecine de Nancy, 8 août 1896.)

2. *De l'albuminurie arthritique.* (Congrès français de médecine de Nancy, 10 août 1896.)

3. *Du régime lacté dans le traitement du diabète arthritique.* (Société de médecine de Toulouse, 1er mai 1897, p. 104.)

4. *Traitement du diabète arthritique par le dosage de l'alimentation et notamment par le régime lacté* (Société de thérapeutique

Digitized by Google

En 1898, je résumais de nouveau mes idées et les complétais dans deux communications successives faites au Congrès français de médecine de Montpellier; et ce fut dans ces études que, pour la première fois, je me servis de l'expression *surnutrition* en lui donnant le sens que j'ai indiqué. Mes conclusions restèrent les mêmes.

Au commencement de 1903[1], dans une longue étude sur la *Masculinité*, parue dans la *Revue scientifique*, je fus conduit à rappeler les travaux précédents; et je montrais, par de nombreuses statistiques, que l'arthritisme, avant de produire l'infécondité, diminue la masculinité, ce que j'avais déjà avancé dès 1896.

Enfin, au Congrès français de médecine de Paris, en 1904[2], dans mon rapport sur l'*Obésité*, j'ai de nouveau résumé l'évolution complète de l'arthritisme, et j'ai signalé également l'infécondité comme une des conséquences de ses périodes avancées.

Ainsi, pendant la période qui s'étend de 1895, date de ma première communication sur ce sujet, jusqu'en 1904, je suis revenu souvent à cette même idée. C'est, qu'en effet, souvent, soit dans ma clientèle, soit parmi mes relations, je relevais de nouveaux faits la confirmant. Du reste, il en a été de même depuis; et sans rien changer à mes premières conclusions, je puis les formuler ainsi :

Quand, dans une famille, même en la supposant exempte de toute influence pathologique, la surnutrition azotée et surtout carnée se poursuit d'une manière continue, de génération en génération, le pouvoir de reproduction de cette famille va en diminuant parfois à partir de la troisième et au moins à partir de la quatrième génération, si bien que presque toujours la cinquième est inféconde.

de Paris, juin 1897, et Bulletin général de thérapeutique, 15 et 30 juillet, 15 et 30 août et 15 septembre 1897.)

1. *Étude sur la masculinité.* (Revue scientifique, 21 mars et 4 avril 1903.)

2. Congrès français de médecine de Paris. Rapport sur l'*Obésité*, p. 15. *Place et rôle de l'obésité dans l'arthritisme.*

Digitized by Google

J'avais écrit, d'une manière plus concise, dès 1896. « *Il n'y a pas de famille qui puisse résister à cinq générations de suralimentation.* »

Ma conviction, basée sur des faits cliniques, était donc faite depuis longtemps; et, on l'a vu, je n'avais rien négligé pour le faire connaître. Néanmoins, je dois le dire, tandis que mes opinions sur l'influence de la surnutrition dans la production des maladies arthritiques étaient peu à peu acceptées par le corps médical, son action sur la fécondation restait sans confirmation. Mais, quoique plus tardive, cette confirmation, je vais le dire, ne s'est pas moins produite.

Quelques faits expérimentaux cependant pouvaient déjà être invoqués en sa faveur. C'est ainsi que Holmgren[1] qui avait nourri pendant plusieurs années des pigeons avec de la viande, avait vu ces pigeons pondre et couver; mais les œufs, après un certain temps, n'avaient pu éclore. Toutefois, Holmgren s'était contenté d'enregistrer ce fait, sans en tirer de conclusion.

De plus, de 1902 à 1907, F. Houssay avait publié ses expériences, qui en se prolongeant avaient donné des résultats tout à fait en faveur de mon opinion. En alimentant des poules avec de la viande et en prolongeant cette expérience sur plusieurs générations, il avait vu les œufs éclore de moins en moins souvent.

Après avoir continué ainsi ses expériences, pendant sept ans, Houssay les avait résumées dans un travail d'une importance capitale, publié par les *Archives de zoologie expérimentale*, en mai 1907. Tout un chapitre, dans ce travail, est consacré à l'étude des modifications de la *fécondité et de la sexualité* sous l'influence du régime carné; et dès cette époque ses conclusions étaient des plus nettes : ce régime nuit à la fécondité et l'arrête même à la sixième génération.

1. Holmgren. Om köllalonde (Aftryck ur Upsula lakäre forenings Förhandlingar, Upsala, 1892). Citation faite par Houssay. Variations expérimentales. Étude sur six générations de poules carnivores. *Archives de zoologie expérimentale*, 2 mai 1907, page 254.

Digitized by Google

De mon côté, pour appuyer mes conclusions cliniques, je m'étais adressé à l'expérimentation. De 1908 à 1910, en opérant sur un couple de lapins et sur un couple de cobayes, j'avais exagéré leur alimentation azotée en donnant du fromage aux premiers et de la viande aux seconds. Tous ces animaux devinrent fortement obèses. Les lapins arrivèrent dans les environs de quatre kilogrammes, comme moyenne, et les cobayes dépassèrent un kilogramme, mais leurs portées devinrent de moins en moins nombreuses. Les femelles succombèrent; et des femelles saines mises avec les mâles, ainsi devenus obèses, ne furent pas prises. Néanmoins, ces expériences, à l'époque, ne me parurent pas assez probantes, et je ne les ai pas publiées.

Ces faits, surtout ceux de Houssay, avaient donc déjà apporté, à mon opinion au moins, une présomption expérimentale. Si, en effet, pour enlever de leur importance à ces faits, on peut invoquer d'abord l'éloignement entre l'homme et les oiseaux (pigeons ou poules), et aussi la grande différence dans l'alimentation normale des animaux expérimentés, en y comprenant les lapins et les cobayes, avec celle qui leur avait été imposée, ces expériences n'en conservent pas moins une certaine valeur. Elles prouvent, au moins, qu'une alimentation trop azotée, longtemps continuée, peut nuire à la reproduction; et si l'on peut reprocher à ces expériences d'avoir exagéré les modifications du régime, en le rendant en totalité carné, comme dans celles d'Houssay, elles ne rendent pas moins très probable que si l'on s'en était tenu à une simple exagération de ce régime, le résultat fut resté sensiblement le même, à la condition de continuer l'expérience assez longtemps. Qu'on le remarque, en effet, si Houssay a dû arriver à la sixième génération pour obtenir l'extinction totale, dès la troisième, la reproduction était déjà fortement diminuée. Or, quand il s'agit de l'espèce humaine et des faits biologiques, le temps ne compte pas; l'espèce humaine et la biologie ont les siècles pour elles.

J'estime donc que ces faits expérimentaux, ceux de Holmgren, ceux de Houssay, auxquels je me permets de joindre

Digitized by Google

les miens, suffiraient déjà pour rendre mon opinion très probable; et cela d'autant plus qu'il ne s'agit, qu'on le remarque, que d'apporter une confirmation à une opinion déjà basée sur des observations cliniques.

Ce qu'on pouvait reprocher à ces observations cliniques, c'est qu'elles me fussent exclusivement personnelles; et que, par conséquent, ces faits, tout en restant vrais en eux-mêmes, dussent recevoir une autre interprétation. Or, très heureusement, depuis quelques années, des observations cliniques, relevées par des médecins assez nombreux, sont venues confirmer les miennes.

Le premier en date est Pascault, qui, dès 1907, dans son remarquable *Traité de l'arthritisme par suralimentation*, en se basant sur sa propre observation, a accepté mes idées d'une manière complète sur la cause et l'évolution de cette diathèse et notamment en ce qui concerne sa fin. Il admet aussi, bien entendu, qu'avant d'arriver à la stérilité, le vice arthritique diminue le nombre des enfants[1].

« Dès l'instant, dit Pascault, où l'insuffisance dans les éliminations souille le milieu humoral au point d'entraver les mutations cellulaires, l'assimilation s'affaiblit (stade hypofonctionnel) et l'arthritique, mal nourri d'une part, intoxiqué de l'autre, ne procrée plus que d'une façon imparfaite et finit par s'immobiliser dans la stérilité ».

Pascault résume ensuite les statistiques que j'ai données, établissant la fréquence des inféconds et des filles uniques dans les familles arthritiques; et, s'arrêtant sur ce dernier point, il écrit : « Nous insistons sur ce point de détail, parce que la constatation d'une descendance rare et représentée surtout par des filles est de nature à mettre le praticien sur la voie du diagnostic d'une déchéance familiale ignorée ».

Or, je crois devoir le faire remarquer, Pascault n'est pas un de mes élèves, réflétant respectueusement les idées du

1. Pascault, *L'arthritisme par suralimentation*, Maloine, 1907, page 96 et suivantes.

Digitized by Google

maître. Je ne l'ai connu qu'après la publication du traité que je viens de citer. Il était déjà arrivé à l'ensemble de ces idées par ses seules observations cliniques; et la lecture de mon travail sur la dépopulation, qu'il cite à chaque instant dans ce traité, ne fit que mieux les appuyer, et surtout mieux les classer dans son esprit, ainsi que plus tard il me l'a dit.

Peu après, en 1909, Mathieu, donnant une seconde édition de son *Traité de l'obésité*[1], résume l'évolution de l'arthritisme tel que je l'ai donnée en conservant les cinq générations; et, pour la dernière, il écrit : « A la cinquième génération, la dégénérescence s'est encore accentuée. Elle fournira en nombre plus considérable encore des chétifs, des malformés, des avortons, des êtres insuffisamment développés à la nutrition ralentie, dyspeptiques et névropathes. La presque totalité de cette génération est constituée par des imparfaits et des valétudinaires. Beaucoup d'entre eux sont stériles, ce qui est un moyen de défense employé par la nature contre les conséquences fâcheuses des dégénérescences accumulées et aggravées par le fait de l'hérédité. »

« Ce tableau, ajoute Mathieu, a évidemment le défaut de tous les schémas[2], mais il est vrai dans ses principaux traits. On y voit non seulement l'obésité, mais le neuro-arthritisme se développer et s'aggraver par le fait des erreurs hygiéniques répétées pendant des générations successives... » Et quelques lignes plus loin : « Je crois qu'on arrive à l'obésité anémique, à l'obésité des faibles par d'autres voies que la suralimentation des classes bourgeoises; mais le schéma tracé par Maurel reste vrai pour une catégorie de dégénérés héréditaires, chez lesquels l'abus du bien-être physique, d'une alimentation trop riche a été un des facteurs les plus importants de la diathèse et de la dégénérescence. Il indique aussi,

1. *Hygiène de l'obèse*, chez Masson, 1909, page 88.

2. J'ai, du reste, toujours eu soin de dire, aussi bien dans mon travail sur *La Dépopulation* que dans mon rapport sur *L'obésité*, que ma description était simplement schématique.

Digitized by Google

avec une grande vérité clinique, les relations de l'obésité avec la goutte, la gravelle, le diabète, etc. »

Deux ans après encore, Léopold Levi publia deux travaux dans lesquels il constatait que l'obésité diminuait la fonction génitale; et enfin, à la fin de 1912, Laumonier publiait, dans le *Bulletin général de thérapeutique*, l'histoire de deux familles, autrefois prolifiques, et maintenant éteintes sous l'influence de la suralimentation.

C'étaient là, incontestablement, des faits tout à fait en faveur de mon opinion; et, bien entendu, je les avais accueillis avec plaisir. Lentement je marchais ainsi vers sa confirmation. Mais, on va le voir, c'est l'année 1913 qui devait m'apporter la satisfaction de la voir mettre hors de contestation.

Dans le mois de janvier de cette année, en effet, on a créé, à Paris, une Société ayant pour but l'amélioration de notre race, l'*Eugénique*, et devant laquelle M. Houssay a été invité à venir exposer ses travaux dès sa deuxième séance. Six ans, il est vrai, s'étaient déjà écoulés depuis leur complète publication; mais ce temps ne pouvait que donner plus d'importance à ses conclusions. Or, sa communication et la discussion qui l'a suivie ont une telle importance pour la question que j'étudie, que je demande à leur faire de larges emprunts.

« De 1900 à 1907, a dit Houssay, j'ai soumis au régime exclusif de la viande crue six générations de poules. La viande très fraîche était empruntée aux animaux ordinaires de boucherie et ne comportait aucune cause de toxicité spéciale telle qu'en fournit la chair de cheval ou la viande faisandée.

« Au premier abord, le changement de régime parut très favorable : accroissement de la taille, accroissement de la ponte, beauté de plumage, tout s'améliorait et si, par exemple, l'expérience n'avait duré que deux ans, j'aurais dû

Digitized by Google

conclure aux bienfaits de l'alimentation carnée[1]. Mais avec le temps, tout changea; je n'insiste pas sur les symptômes d'intoxication croissante et de fatigue organique que j'ai longuement relevés, ni sur l'apparition d'arthrites déformantes, toujours mortelles quand on les laissait évoluer, et dont je guéris plusieurs par un retour au régime végétarien.

« Je me borne également à indiquer les modifications profondes que j'obtins sur tous les organes : jabot, gésier, intestin, foie, reins, cæcum, etc. Je tiens seulement à dire que ces modifications acquises se montraient héréditaires et pouvaient être relevées sur les jeunes poussins avant que la pratique de leur vie individuelle n'eût amené sur eux aucune transformation. Ce dernier point importe beaucoup pour l'Eugénique.

« Je veux surtout insister sur ce fait que le régime d'abord favorable, puis à la longue défavorable aux individus, l'était encore beaucoup plus aux germes et par suite à la race qu'il atteignait sûrement et déjà à travers les individualités d'apparence encore vigoureuse.

« Les premières années, je mettais en incubation un nombre d'œufs suffisant pour avoir les sujets nécessaires à la poursuite de mon expérience, une génération de plus, et comme d'abord tous les œufs éclosaient, je ne faisais qu'un petit nombre d'incubations. Puis, les éclosions devenant plus rares, je fus obligé de mettre en incubation tous les œufs pondus. Les incubations étaient toujours faites avec des poules couveuses et dans les meilleures conditions naturelles.

« Voici, d'année en année, comment décrurent les nombres d'éclosions pour 100 œufs couvés et sûrement fécondés :

100 27,2 18,6 6,35.

« La toxicité du régime se traduisait donc violemment sur les œufs et progressivement les empêchait d'éclore.

1. On se rappelle qu'il en est de même pendant la première et la deuxième générations des surnourris.

Digitized by Google

« Plus encore, dans la même année, une poule pondeuse s'intoxiquait davantage à mesure que s'avançait sa vie : aussi la proportion des succès, au nombre total des œufs incubés, allait en décroissant de mois en mois jusqu'à devenir tout à fait nulle à la fin de la saison. En juillet et août, il y avait beaucoup de développements commencés, preuve de la fécondation, qui s'arrêtaient au quatrième ou cinquième jour et ne donnaient aucune éclosion.

« Autre fait de grande importance. Non seulement, dans notre expérience prolongée, les œufs se développent de moins en moins, mais, en outre, les poulets éclos ont moins de vitalité. Le nombre des animaux qui n'atteignent pas l'état adulte va en croissant et les morts prématurées sont de plus en plus précoces.

« Le nombre d'adultes pour 100 éclosions décroît constamment suivant la série :

66,6 — 45,4 — 33,3 — 25 — 0.

« *Et voilà un régime qui a conduit une race à l'anéantissement en six générations par la stérilité croissante*[1].

« Or, combien de familles humaines, de celles dont l'histoire inscrit les généalogies, qui se sont ainsi éteintes en un nombre de générations comparable à celui-là, et à propos desquelles il est permis de se demander si leur genre de vie paresseuse et *surnourrie* n'a pas été la cause même de leur extinction... »

Et plus loin :

« Aussitôt que l'homme gagne, comme on dit, sa vie, il mange trop : l'immense majorité des civilisés se surnourrit. Cela ne veut pas dire que tout le monde prend de l'embonpoint, bien que ce soit un fait très général vers la trentième année, mais tout le monde fatigue ses émonctoires naturels et accumule d'une façon précoce les déchets dans son organisme.

1. Je me permets de souligner cette phrase qui résume si exactement mon opinion.

Digitized by Google

« La vieillesse est ainsi hâtée et la mort avancée, comme le dit fort bien Metchnikoff, et s'il ne peut être question de supprimer ni l'une ni l'autre de ces nécessités, encore faut-il ne point s'y précipiter par le plus court chemin. Le régime mal réglé en quantité l'est aussi en qualité et le devient de plus en plus à mesure que se propage l'aisance. Abus de la viande, abus des liqueurs fermentées, des excitants. Tous les médecins le reconnaissent aujourd'hui.

« Végétarien convaincu depuis de longues années et usant d'une faible ration, je suis assuré de l'excellence du régime pour mon cas, mais ne puis aucunement prétendre à le généraliser. C'est affaire aux médecins à déterminer en chaque circonstance et pour chaque individu ce qui convient et ne convient pas.

« Je crois pouvoir dire, en tous cas, que le régime ordinairement suivi ne convient parfaitement à personne. On le reconnaît vers la fin de l'âge mûr, on cherche alors et on trouve un régime plus sobre; on répare, si l'on s'y prend à temps, les dégâts produits ou on les empêche de croître, et l'individu est à peu près radoubé. Mais sa race? Cette diététique tardive ne la concerne plus, puisque habituellement l'individu qui en vient à reconnaître l'inconvénient de son régime n'est plus procréateur... »

Enfin, Houssay continue en terminant :

« C'est ainsi que, de génération en génération, chaque individu commence sa vie individuelle dans des conditions moins favorables que ses procréateurs, que finalement les familles s'éteignent dans l'aisance, que dans les grandes villes, par exemple à Paris, bien peu de personnes ont une ascendance urbaine atteignant trois générations. L'élite d'un pays est par ce fait constamment en voie de s'éteindre aussitôt que formée, et ne s'entretient que par un renouvellement constant et de nouvelles accessions venues des masses profondes et populaires, où règnent la volonté et la sobriété. La dégénérescence par le succès et par la fortune me paraît aussi fâcheuse que la dégénérescence par la misère et doit autant retenir notre attention. »

Digitized by Google

Les expériences que M. Houssay résume ainsi, ont été faites sur des poules; mais les observations faites sur ces animaux concordent si bien avec celles que j'ai relevées moi-même sur l'homme qu'on serait tenté de l'oublier; on y trouve signalées : la diminution des fécondations, les fécondations imparfaites n'arrivant pas à l'éclosion, et enfin la moindre résistance des poussins dans les dernières générations.

Cette concordance complète entre les faits résumés par M. Houssay et ceux que j'avais publiés, fut immédiatement signalée par M. Laumonier :

« J'ai été d'autant plus heureux, dit le Dr Laumonier, d'entendre M. Houssay, que ces recherches expérimentales confirment ce qu'a soutenu, il y a longtemps déjà, le professeur Maurel (de Toulouse), à savoir que les familles surnourries avec de la viande principalement, demeurent infécondes au bout de trois ou quatre générations[1].

« J'ai moi-même rapporté l'histoire de deux familles, d'abord surnourries, puis arthritisées, qui, malgré leur haute natalité du début, se sont cependant rapidement éteintes. »

Après lui, Léopold Levi, dont j'ai indiqué les travaux et qui assistait également à cette séance, vint à son tour appuyer les conclusions de M. Houssay par des faits cliniques :

« Si l'on cherche à préciser, expliqua le Dr Levi, le mécanisme de l'action défavorable du régime carné excessif et de la suralimentation sur la descendance, il faut tenir compte de l'action de ces facteurs sur les glandes sexuelles elles-mêmes et, d'une façon plus générale, sur l'appareil endocrine.

« Pour ce qui est des glandes sexuelles, il y a lieu de considérer successivement le *testicule* et l'*ovaire*.

« Or, j'ai montré, en ce qui concerne le *testicule :*

« 1° L'agénésie testiculaire qui accompagne toute obésité

1. *L'Eugénique*, B. Bailliere, janvier et avril 1913, p. 62.

Digitized by Google

infantile. Or, cette agénésie peut rester définitive. Le sujet, dépourvu des caractères sexuels secondaires, prend l'aspect d'un castrat. Il ne peut procréer.

« 2° L'influence de la restriction alimentaire, appliquée assez tôt, peut combattre les effets nocifs de la suralimentation. En même temps que l'enfant perd de son poids, il y a reprise du développement du testicule. Le sujet acquiert à nouveau l'apparence de son sexe.

« De même, dans l'obésité des femmes jeunes encore, la fonction menstruelle se trouve suspendue, quitte à reparaître à la suite des cures par le traitement thyroïdien ou la méthode de Guelpa. »

Ainsi donc, dans cette séance, l'infécondité due à la surnutrition se trouvait également affirmée par l'expérimentation avec les recherches capitales de Houssay, et par la clinique avec les observations de Laumonier, qui avait rappelé les miennes, et par celles de Léopold Levi.

Mais, de plus, à ces faits déjà si probants, vinrent s'ajouter ceux communiqués par Pinard[1] qui présidait la séance.

Après avoir fait ressortir l'importance des expériences de Houssay et l'avoir engagé à les continuer, il exposa des faits personnels.

« Pour sa part, dit le compte rendu, il a très souvent rencontré la coïncidence de l'infécondité avec l'obésité et l'hérédité goutteuse. *Chose curieuse, les goutteux semblent engendrer des obèses, des infécondes, des arthritiques et des anormaux, se rapprochant davantage de la tératologie d'autant plus que la fécondation a eu lieu peu de temps après l'accès. Les familles goutteuses s'éteignent en règle générale dès la troisième génération par infécondité*[2]. »

Pinard continue :

« Les pisciculteurs connaissent bien l'influence nocive de

1. *L'Eugénique*, B. Bailliere, janvier et avril 1913, p. 68.

2. J'ai souligné ce passage à cause de son importance pour la question que j'étudie. Il est la pleine confirmation de mes idées.

Digitized by Google

l'alimentation surabondante sur la fécondité. Si on ensemence un étang nouvellement curé avec une petite quantité d'alevins de carpes, celles-ci deviennent énormes, mais ne se reproduisent pas. Il faut calculer le nombre d'alevins relativement à l'étendue du bassin et aux ressources alimentaires qu'il présente, de telle façon que les jeunes poissons n'y trouvent pas une nourriture surabondante. »

Enfin, en terminant, il cite le fait suivant :

« J'ai soigné une femme très obèse, fille de goutteux, n'ayant pas d'ovulation, par un régime amaigrissant. Après avoir perdu 45 kilogrammes, elle a pu être fécondée et mener une grossesse à terme. »

Après tous ces faits, le doute ne me paraît plus permis ; et il me semble que nous devons admettre comme hors de contestation que la surnutrition, en se continuant sur plusieurs générations, peut conduire à l'infécondité. Cette opinion repose dès maintenant sur les faits expérimentaux observés chez les pigeons (Holmgren), sur la poule (Houssay), sur la carpe (fait cité par Pinard), et sur les miens (lapins et cobayes). Mais, de plus, aux observations cliniques qui m'ont conduit à cette opinion et qui ont été acceptées par Pascault et Mathieu, sont venues s'y joindre celles de Léopold Levi, de Laumonier et de Pinard.

Tous ces faits expérimentaux et cliniques sont donc venus confirmer l'opinion que j'émettais dès 1895.

« *Quand dans une famille, même en la supposant exempte de toute influence pathologique, la surnutrition azotée et surtout carnée se poursuit d'une manière continue, de génération en génération, le pouvoir de reproduction de cette famille va en diminuant, parfois à partir de la troisième et au moins à partir de la quatrième génération, si bien que presque toujours la cinquième est infeconde.*

Digitized by Google

Il est à peine utile de dire que la surnutrition n'est pas la seule cause qui conduise à l'infécondité. Mais, néanmoins, je la considère comme une des plus importantes.

Pour être complet, je devrais indiquer quelles sont les influences qui peuvent lutter contre cette évolution de l'arthritisme vers l'infécondité et aussi quelles sont celles qui peuvent la favoriser. Mais c'est là une étude trop longue pour être traitée ce soir. Elle fera probablement l'objet d'une autre communication à l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN HOMONYME ET UN PRÉCURSEUR

DE

JOSEPH BALSAMO

A TOULOUSE, SOUS LOUIS XIII

PAR

M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD[1]

Le hasard des recherches aux archives municipales de la ville de Toulouse nous a fait découvrir, en une liasse de vieux papiers étiquetés sous la rubrique *Police*, un placard imprimé au verso duquel un inconnu a mis ces simples mots écrits d'une main inexpérimentée et dénonçant le langage essentiellement toulousain qu'on parlait autrefois dans le peuple, et même dans la bourgeoisie : *Balzamo operatur*.

Une autre main, évidemment postérieure, plus habile en écriture et qui paraît être celle d'un archiviste du début du dix-neuvième siècle, a ajouté ces simples mots : « Singulière affiche vers la fin du seizième siècle ou le commencement du dix-septième. »

Cette annotation est d'autant plus faite pour étonner que le placard est signé *Joseph Balsamo* et que l'histoire générale ne connaît qu'un Joseph Balsamo — celui qui se fit appeler « Comte Alexandre de Cagliostro » et qui vint en

1. Lu dans la séance du 16 janvier 1913.

Digitized by Google

France sous Louis XVI, après avoir parcouru l'Europe en y exerçant une véritable fascination sur tous ceux qui l'approchaient, et même sur ceux qui entendaient simplement parler de lui.

* * *

On est très peu fixé sur les origines et sur les antécédents de Joseph Balsamo, se disant Comte de Cagliostro, après s'être fait appeler *Tischio*, *Melina*, *Belmonte*, *Pellegrini*, *Fenix*, *Auna*, *Harat*, etc. Il était né, dit-on, à Palerme, le 8 juin 1743, de parents d'une médiocre extraction. Lorsqu'il arriva à Paris, en 1784, il fut reçu et même recherché par tout ce qu'il y avait de plus haut placé dans le monde de la finance, de l'épée, de la robe.

Le comte Beugnot, qui l'avait vu chez la célèbre Mme de La Mothe, — la dernière des Valois, — nous a laissé de Balsamo le portrait suivant[1] : « Il était d'une taille médiocre, assez gros, avait le teint olive, le cou fort court, le visage rond, orné de deux gros yeux à fleur de tête et d'un nez ouvert et retroussé. Il avait tout l'extérieur et l'attirail d'un charlatan et faisait sensation, surtout chez les dames, dès qu'il entrait dans un salon. Sa coiffure était nouvelle en France : il avait les cheveux partagés en plusieurs petites cadenettes qui venaient se réunir derrière la tête, et se retroussaient dans la forme de ce qu'on appelait alors un *catogan*. Il portait ce jour-là un habit à la française, gris de fer, galonné en or, une veste écarlate, un chapeau bordé avec une plume blanche; cette dernière parure était, au reste, encore obligée pour les marchands d'orviétan, les arracheurs de dents et autres artistes médicaux qui pérorent et débitent leurs drogues en plein vent. Mais Cagliostro relevait ce costume par des manchettes de dentelles, plusieurs bagues de prix et des boucles de soulier, à la vérité d'un vieux dessin, mais assez brillantes pour qu'on les crût de diamants fins. »

Joseph Balsamo ne se contentait pas d'être un charlatan

1. *Mémoires*, Paris, 1866, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

guérissant tous les maux. Il s'était fait initier, en Allemagne, dans les loges templières où l'on pratiquait les sciences occultes. Puis, pendant son séjour à Londres, il avait trouvé un manuscrit d'un certain Georges Coston, qui renfermait tout le plan d'une maçonnerie fondée sur la magie, la cabale, et rattachée aux anciens mystères de l'Égypte. Il en avait profité pour inventer son fameux rite égyptien qu'il avait exploité d'abord en Courlande, puis à Lyon, enfin à Paris. Et il avait changé le titre de Grand-Maître en celui de Grand-Cophte[1].

Il s'exprimait en italien avec une faconde extraordinaire. Mais son français était un véritable baragouin, difficile à comprendre. Il n'en faisait pas moins grande impression sur ses auditeurs. « Si le galimatias peut être sublime, a écrit un de ses ennemis, personne n'est plus sublime que Cagliostro. Il fait entendre de grands mots dans des phrases inintelligibles et excite chez ses auditeurs d'autant plus d'admiration qu'ils l'entendent moins. »

Sa conversation roulait d'ordinaire sur trois points :

1° La médecine universelle dont il prétendait connaître tous les secrets d'après la science des anciens prêtres de l'Égypte, et qui se résumait en trois grands remèdes : des bains où dominait l'extrait de Saturne; une tisane dont la recette n'était confiée qu'à un apothicaire de son choix; enfin, des gouttes de sa composition dont les effets miraculeux étaient souverains;

2° La maçonnerie égyptienne qu'il voulait restaurer à l'encontre de la maçonnerie écossaise, alors prédominante en France, et qui n'était à ses yeux qu'une dégénérescence de la véritable maçonnerie;

3° La pierre philosophale qu'il obtenait par la fixation du mercure et qui devait assurer la transmutation de tous les métaux imparfaits en or fin.

Il prétendait procurer ainsi à l'Humanité par sa médecine universelle la santé du corps, par la maçonnerie égyp-

1. D'où le drame de Gœthe intitulé le *Grand-Cophte*, paru en 1789.

Digitized by Google

tienne la santé de l'âme, et par la pierre philosophale des richesses infinies.

Et tous ceux qui l'approchaient se laissaient séduire par ses grandes théories débitées avec la plus grande assurance sur les moyens de se guérir et de s'enrichir avec la poudre de projection, la quintescence des astres, l'or potable et la pierre philosophale. « J'avais de la peine, écrit Mme d'Oberkirch, à m'arracher à une fascination que je comprends difficilement aujourd'hui, bien que je ne puisse la nier. »

Parmi les propos impudents qu'avait coutume de tenir Joseph Balsamo, il en est un particulièrement singulier qui a été rapporté en 1839 par le physicien Robertson[1], lequel prétendait le tenir de M. d'Hannibal. Ce seigneur avait beaucoup connu Joseph Balsamo à Strasbourg, sous le nom de Cagliostro, lorsqu'il fréquentait la maison de M. Béguin, conseiller du Roi, juge-garde des monnaies de Strasbourg, oncle de M. d'Hannibal. Cagliostro avait, en outre, donné des soins pendant une maladie assez grave à M. Lacroix, autre oncle de M. d'Hannibal. M. d'Hannibal avait eu également l'occasion de voir Cagliostro chez le baron de Lucmantel, seigneur d'Osthoffen, qui était un de ses admirateurs passionnés. Enfin, il avait été renseigné sur son compte par Mme de Frank, dont le mari était banquier à Strasbourg et n'avait point consenti à admettre les visites de Cagliostro, quoiqu'on le lui eût recommandé, à cause des mauvais renseignements qu'il en avait reçus; mais elle avait vu Cagliostro en secret, et elle lui devait, disait-elle, une guérison jugée impossible par les médecins.

Un jour qu'il parcourait une galerie de tableaux, Cagliostro s'était arrêté devant une toile représentant Jésus Christ sur la croix. Il la contemplait depuis longtemps dans un religieux silence, et les regards fixés sur la figure du Sauveur, lorsque, tout à coup, on vit couler de grosses larmes sur ses joues. On crut qu'il feignait d'être aussi attentif de-

1. *Musée des Familles*, VIe volume (année 1839), pp. 243 et suiv.

Digitized by Google

vant cette peinture pour dissimuler quelque peine secrète. On le questionna sur ce sujet avec intérêt, et non sans user d'une délicate discrétion.

« Hélas, répondit-il tristement, le seul sujet de mes larmes, vous le voyez : C'est la mort de ce grand moraliste, de cet Homme-Dieu.

— De qui parlez-vous donc? demanda un auditeur qui n'avait entendu que la réponse.

— De Jésus-Christ, répartit Cagliostro avec un grand sérieux : je l'ai beaucoup connu. »

L'effronterie était grande. Elle étonna les interlocuteurs, mais n'ébranla pas leur crédulité. Cependant, l'un d'eux voulut savoir ce que devait penser le domestique d'un tel maître. Mahomet n'avait point pris Saïd au hasard, et Cagliostro avait fait de même avec son domestique. Lorsqu'on demanda à ce dernier depuis quand il était au service de Cagliostro et quel âge il croyait à son maître.

« Quel âge a mon maître? répondit le valet. Je ne saurais vous le dire, car je l'ignore. Je l'ai toujours connu comme vous le voyez, ni plus jeune, ni plus vieux. Je le vois cependant depuis assez longtemps, car je suis entré à son service le jour où César fut assassiné à Rome. »

Ne semble-t-il pas voir, ajoute Robertson, un de ces valets de comédie, sur qui l'on est tenté de se venger à coups de canne des impertinences qu'on est obligé de souffrir de leurs maîtres, qu'ils complètent avec tant d'audace?

Mais, en ce temps-là, on n'osait pas trop rire de toutes ces impudences, d'abord parce que Cagliostro les débitait avec un sérieux qui en imposait, et puis parce qu'on lisait sur tous les murs de Strasbourg un placard par lequel Louis XVI déclarait que quiconque offenserait Cagliostro serait puni comme coupable de lèse-majesté.

Avant d'arriver à Paris, Cagliostro avait jugé opportun d'établir son crédit et sa réputation par de bonnes œuvres. En conséquence, il avait fait publier à Strasbourg qu'il guérirait tous les pauvres *gratis*. Plusieurs cures lui réussirent; et, comme il arrive assez souvent que l'empirisme agit où

Digitized by Google

l'art a épuisé ses ressources, il eût le bonheur d'arracher à la mort un grand seigneur abandonné des médecins.

* * *

Tout ceci se passait de 1780 à 1784. Or, sous Louis XIII, on avait vu arriver à Toulouse un personnage portant le même nom et le même prénom de Joseph Balsamo, se disant capable de guérir toutes les maladies, et usant des mêmes procédés pour s'attirer une nombreuse clientèle, s'assurer la protection royale et obtenir la confiance des autorités locales. Cette coïncidence est vraiment curieuse; et l'on peut demander si elle a été simplement fortuite, ou si, au contraire, elle n'est pas le résultat d'une tradition de famille. Mais, pour cela, il faudrait être certain qu'il y avait parenté entre les deux Joseph Balsamo, celui du temps de Louis XIII et celui du temps de Louis XVI; et nous n'avons aucun document pour l'établir. Nous savons seulement qu'ils étaient tous deux Siciliens, le premier se disant né à Messine, et l'autre, croit-on, était originaire de Palerme. Il est probable que, si le second Joseph Balsamo avait connu l'existence du premier, il s'en serait servi pour se substituer à lui et alléguer qu'il vivait tout au moins du temps de Louis XIII, s'il ne pouvait établir qu'il était contemporain de Jésus-Christ; et c'était déjà une preuve assez frappante de longévité. Il aurait pu, notamment, s'appuyer sur le placard que son précurseur avait fait afficher à Toulouse, lors de son arrivée, et dont il lui aurait été facile de retrouver un exemplaire comme nous l'avons retrouvé nous-même, et dans tous les cas sur les lettres de naturalisation et de bourgeoisie, dont nous parlerons tout à l'heure.

Le placard conservé aux Archives du Donjon a une hauteur de 0^m52 sur 0^m35 de large. Il est imprimé sur papier fil en caractères elzéviriens du type 14 et encadré par un double filet historié, dans lequel est inscrite, en lettres majuscules et espacées, dans tout l'encadrement, la maxime suivante : « Povr vivre en paix, il favt aymer Dieu et obéyr av Roy. » Cette maxime est ainsi distribuée : dans la partie

Digitized by Google

inférieure du cadre, on voit le seul mot : POVR; dans la partie gauche du cadre, les mots : VIVRE EN PAIX; dans la partie supérieure, ces autres mots : FAVT AYMER DIEV; enfin, dans la partie à droite, ces derniers mots : OBÉYR AV ROY.

Au milieu du placard, et dans la tierce partie supérieure, se trouvent les armes royales (France et Navarre), timbrées de la couronne royale des Bourbons de France et entourées du collier du Saint-Esprit.

Quant au texte, il est écrit en caractères tantôt ordinaires et tantôt italiques. En voici la teneur avec son orthographe particulière :

Bien que des estudes communs, et du véritable volume du Monde, j'aye recueilly diuerses et rares choses pour la restitution et conseruation de la santé du corps humain. Neantmoins pour occuper l'esprit en autre plus relevée et importante, je ne m'ay pas voulu (les) engouffrer au profond Occéan de la Médecine. Il est vray que depuis l'année 1587 que du supreme Donateur j'ay receu le don admirable de ce secret, j'ay postpose mon propre interest, pour le distribuer au sociable animal par toute l'Europe, afin de conseruer le plus precieux thresor qu'il tient apres l'Ame, Et cela (mercy l'immense bonté) il a tellement reussi que les plus excellens Medecins de la Chrestienté, et particulièrement ceux de la célèbre Académie de Montpellier, et autres de cet inuincible Royaume : comme vous le pouuez voir amplement par le Liure intitulé, l'Amphitéâtre d'Honneur, diuisé en quatre Liures, dressé pour la France; Comme aussi iespere (Dieu aydant) faire voir dans peu de temps les autres trois Amphitéâtres qui sont d'Italie, Espagne et Allemagne, le tout pour la gloire de Dieu et vostre satisfaction, et à la memoire du Seigneur Joseph Balsamo, en faueur du secret merueilleux par luy inuenté, et de ses rares et singulières proprietez contre diuerses maladies et infirmitez du corps humain.

Messieurs, d'autant qu'il y a beaucoup de singes qui tachent d'imiter les hommes de bien et vertueux, et ne songent rien qu'à tromper le pauvre peuple. Je vous aduertis qu'il y en a qui ont entrepris sur ma recepte, et ont supposé leur nom pour le mien. Et aussi il y en a qui sont tant endiablez, qu'ils disent que je leur ay appris le secret, ce que je ne ferois à mon frere si je l'auois. Ce qui ma donné occasion contre les susdits et tous autres, d'obtenir Priuilege de sa Maiesté, inceré au Luire de l'Amphiteatre a Honneur Liure premier, fueillet dixiéme, commandant à Messieurs de

Digitized by Google

la Justice, d'exécuter le susdit Priuilege contre tous les contreuenans.

Votre trés humble et trés obéysant seruiteur.

JOSEPH BALSAMO.

Cheualier de la Saincte Croix, Conseiller du Roy, et Opérateur de sa Maiesté.

Celte Liqueur, par la grace speciale de Dieu quand elle est plus vieille; elle est meilleure, estant bien bouchée, et est preseruatrice contre le mal de peste, en prenant la huictième partie d'une once, auec demy once de vinaigre de vin, mesler le tout ensemble, et le soir en se couchant s'en frotter les narrines, les temples, et le costé du cœur le matin en se leuant de méme, et en le faisant plus de fois au long du iour, vous ferez plus asseurez de vostre santé, et en pourtant vne petite fiole sur soy, et la fleurant souuent censerura d'auantage vostre santé.

Messieurs, remerciez Dieu, et priez-le pour l'inuincible, Très-Juste, et Très-Chrestienne Maiesté, du bien que vous receuez de mon secret, puisqu'il luy a pleu de l'inspirer me retenir à votre seruice.

Après cette présentation, Joseph Balsamo énumère de la façon suivante les maux que guérit sa liqueur :

Premièrement est un grand et singulier proffit pour ceux qui ont l'estomach indisposé, à cause de certaines humeurs froides et venteuses, elle est bonne pour la digestion, et à ceux qui ont perdu l'appetit, s'en frottant l'estomach et le ventre. Est aussi très excellent pour ceux qui sont constipez, et qui ne peuuent aller à celle, s'en frottant le ventre.

2. Est admirable remède contre la toux et contre haleine, et la poictrine serrée, s'oignant la poictrine de ladite liqueur.

3. Guérit aussi le mal des vessies, le mal des roignons, et ceux qui ne peuuent uriner, prouenant de froideur, s'oignant dessus le petit ventre, ou lieu où la douleur presse, mettant dessus un linge chaud.

4. Est beaucoup expérimenté et profitable contre la douleur de teste prouenant de froideur, s'oignant auec ladite liqueur où vous sentirez la douleur, et la nuict vous en oindres l'estomach, y mettant un linge chaud dessus, y opèrera merueilleusement.

5. Est un remède fort propre pour guérir les enfans et grandes personnes des vers, les faisant sortir et mourir avec beaucoup de facilité, se frottãt les narrines, le nõbril, et les temples, et dessus la gorge, et si le patiẽt en prend deux gouttes à jeun auec du vin, se verra des miracles de nature.

Digitized by Google

6. La grand chaleur, utilité et substance de la dite liqueur, opère admirablement à ceux qui patissent du mal de rate, qui sont apilez et ont les pales-couleurs, s'oignant le costé où est le mal auec ladicte liqueur chaude, et pour vous oindre, mettez de ladite liqueur sur la paume de la main, et puis en frotter la partie malade, et s'ils sont apilez en oindre l'estomach et le ventre, mettant un linge chaud dessus.

7. Guerit dans peu de temps (moyennant l'ayde de Dieu) les sourds, et ceux qui patissent de douleur d'oreilles et bruits d'icelles, prouenant d'humeur froide, faisant un petit clou de lard de pourceau, le trempant auec ladite liqueur, et puis le mettant dans l'oreille ou le mal est, et se reposant sur l'autre la nuit suiuante en pourront faire autant à l'autre oreille, et ainsi gueriront, moyennant que la surdité ne passe dix ans.

8. Profite beaucoup aux femmes passionnées du mal de matrice, et qui n'ont purgation, prenant ladite liqueur sur la paume de la main, s'en oignant, frottant l'estomach et le ventre, le plus chaud qu'il sera possible, mettant dessus un linge fort chaud.

9. Guerit en vingt-quatre heures toutes sortes de coupures, moyennant que les nerfs et os ne soient offensez, et que le coup soit fraichement fait, en prenant un linge mouillé auec ladite liqueur chaude, et le mettant sur la playe.

10. A donné notre Seigneur grande vertu à cette liqueur pour oster la douleur des flancs, s'oignant de ladite liqueur où est la douleur ayant auparauant frotté le mal auec une seruiette salle, et mettre ladite seruiette chaude dessus.

11. Est fort bonne pour la colique passionnée, s'oignant de ladite liqueur chaude tout le ventre avec un linge chaud dessus.

12. Pour la sciatique, douleurs de joinctures et gouttes froides, faut oindre et frotter la partie où la douleur sera, et comme l'huile aura penetré la chair, appliquer le linge chaud.

13. Je vous asseure Messieurs qu'entre les autres ingredians qui entrent en cette composition, il y en a plus de trente desquels chacun est propre a oster la douleur des dents prouenant de froidure; et vous en voulant seruir il faut mouiller un petit peu de cotton dans ladite liqueur froide telle comme elle est, tant en temps froid que chaud et le mettre sur la dent, et tenir la bouche serrée le plus que vous pourrez : si ce n'est pour jetter les eaux qui vous y viendront, et si les genciues sont interessées en faut frotter.

14. Pour ceux qui sont atteints de la grauelle, faut frotter le costé d'où vient la douleur, sur le petit ventre, et mettre un linge bien chaud dessus, et ce faisant on verra des effets miraculeux.

15. Elle fait merueilles aux femmes qui estant en travail d'enfant ne peuuent enfanter, leur frottant tout le ventre et les reins, et met-

Digitized by Google

tant un lincueil en quatre doubles, le plus chaud qu'elles pourront endurer sur icelles.

16. Elle est propre (moyennant la grace de Dieu, qui donne force et vertu à toutes choses) à toutes sortes d'infirmitez, qui procedent de cause froide, humide et venteuse, et à beaucoup d'autres infirmitez, comme vous pourrez voir au quatrième liure du susdit Amphiteatre d'Honneur qui peuuent suruenir, que i'ay specifiées pour non estre prelu, et que l'on pourra sans crainte expérimenter en l'appliquant sur la partie malade auec linge chaud.

17. Vous aduertissant, qu'en temps froid seulement il est besoin de chauffer ladite liqueur, et non point en autre temps.

18. Messieurs ie vous aduise qu'en Italie, Allemagne, France et Espagne, i'ay accoustumé de distribuer cette liqueur auec condition, que ne portant profit à ceux qui s'en seruent, encore qu'il en manquast la moitié, ie leur rendray leur argent, et aussi ie la donne pour l'honneur de Dieu aux pauvres qui n'ont moyen de l'achepter, comme vous pourrez voir au susdit Amphiteatre d'Honneur, au deuxième et troisième Liure, et autres attestations des principales Villes de l'Europe, lesquels il porte auec soy : ce qui m'oblige aussi d'en faire de mesme en cette Ville, moyennant la grace de Dieu, le priant qu'il me donne la force de vous pouuoir seruir comme i'ay fait.

Le tout a esté approuué et experimenté à Venise, Boulognes, Gennes, Rome, Naples, Parlement de Tolede, Cordoüa, Séville, Valence, Saragousse, Barcelonne, Bourges (Burgos), Bilbau (Bilbao), Tolose, Agen, Ville-Nau d'Agenois, Condom, Bourdeaux, Nantes, Vannes, Rennes, Angers, Saumeur, Tours, Blois, Orléans, Chartres, Dreux, Roüen, la Rochelle, Amiens, Laual, le Mans, Troye, Dijon, Chalons-sur-Soone, Lyon, Auignon, Marseille, Aix en Prouence, Tournon, Arles, Nismes, Montpellier, Pezenas, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Castres, Alby, VilleFranche, Cahors, Montauban, Auch, Lectoure, Nerac, Perigueux, Bayonne, S. Jean du Luts (Saint-Jean de Luz), Sibourre, Bidache, d'Acqs (Dax), Pau, Ortés, Reuel, Groulier (Graulhet), Lauaur, Gaillac, Castel-Sarrasin, Saincte Liurace (Sainte-Livrade), Baza (Bazas), Angoulesme, Grenoble, Laguiche, Rodez, et la fameuse Ville de Paris, et autre infinité des Villes de la Chrestienté.

Souuenez vous qu'après avoir appliqué ladite liqueur sur la partie malade, il faut frotter avec la main, afin qu'il puisse pénétrer la chair, puis mettre un linge chaud dessus.

***

Le placard que nous venons de reproduire nous montre Joseph Balsamo ayant parcouru plusieurs pays, et dans ces pays de nombreuses villes, pour y vendre sa fameuse

Digitized by Google

« liqueur ». Ce document n'étant pas daté, nous ne pouvons dire quelle fut l'époque exacte de la venue de Joseph Balsamo à Toulouse. Mais Joseph Balsamo, soit en ce moment, soit un peu plus tard, se fixa définitivement à Toulouse. Cela résulte des lettres de naturalisation qu'il obtint du roi Louis XIII et qui furent enregistrées au Parlement le 11 mai 1637[1]. Ces lettres visent sa demande où il est dit que « despuis quatorze ans, il se serait retiré en cestui nostre royaume et à présent s'est habitué en nostre ville de Tholoze avec résolution d'y passer le reste de sa vie. » Ce serait donc vers l'année 1623 qu'il serait venu à Toulouse, ou tout au moins en France.

Entre temps, nous retrouvons Joseph Balsamo à Revel, où son passage est enregistré dans un acte notarié, retenu le 17 mai 1630 et conservé dans les archives départementales du Tarn, à Albi.

On était au lendemain de la paix, dite « générale », que Louis XIII avait accordée sur leur demande aux Religionnaires du Midi et qui avait été conclue à Alais le 27 juin 1729. Par les articles de cette Paix, le Roi déclarait qu'il avait reçu en grâce les ducs de Rohan et de Soubise, ainsi que les habitants du Haut et du Bas-Languedoc, du Haut et du Bas-Vivarais, de la Guyenne, et les autres adhérents au duc de Rohan, lesquels devaient poser les armes, lui faire serment de fidélité, raser les fortifications de leurs villes et se comporter en bons et fidèles sujets. Revel était au nombre de ces villes, et une Chambre de l'Édit, mi-partie catholique et mi-partie protestante, y avait été établie pour y juger les procès dans lesquels les Réformés étaient parties principales.

Peu après, la peste avait éclaté dans la Province. Elle avait

1. Registres du Parlement de Toulouse, XVIII, 51 r°. — Nous ne reproduisons pas ces lettres patentes de naturalisation, parce qu'elles ne contiennent que les formules générales en pareille matière, sans précisions particulières. Mais, en marge du folio 51 v° et à la fin des lettres patentes, on peut lire la mention suivante écrite de la main même de Balsamo et signée par lui : « J'ay retiré les présentes lettres patentes à Thoulouse, le xv^e may M VI^c CCCVIJ. Balsamo. »

Digitized by Google

commencé à Carcassonne où 1.770 personnes étaient mortes dans le courant de l'année 1629. La maladie fit surtout des ravages à Toulouse en 1630 et 1631, et 50.000 personnes y périrent. Le plus qualifié des décédés fut le premier président du Parlement, Le Mazuyer.

Joseph Balsamo s'occupa-t-il aussi de guérir les malades de la peste? Il dit bien dans son placard, que sa « liqueur... est préservatrice contre le mal de peste ». Mais, lorsqu'il énumère les maux qu'elle guérit, il n'indique pas spécialement la contagion qui décimait le Languedoc au moment où il se trouvait à Revel : ce qui confirmerait que son placard était antérieur à cette époque. Il n'en est pas davantage question dans l'acte notarié qu'il fit rédiger, par un notaire de Revel, pour conserver le souvenir de la grande solennité religieuse qu'il provoqua en 1630 dans cette ville. Voici, du reste, le texte de cet acte notarié :

Jehan Fresquet, docteur en théologie et recteur de lesglise parrochielle Ntre-Dame de la ville de Revel, au diocèse de Lavaur. A tous qu'il appartiendra salut en Ntre Seigneur Jésus-Christ. Comme la croix vray signe des chrétiens est l'étendart de leur gloire aussy sont-ils particulièrement soigneux de la planter en tous lieux propres, mesmes en tous lieux ou ses ennemis l'ont arrachée, singulièrement audit Revel par la licence des guerres civilles du royaume. Mais Dieu par sa providence et bonté infinie sestant servy de son oingt, nostre tres chrestien prince Louis le Juste, quy par la grace du mesme Dieu et valleur de ses armes ayant réuni tous ses subjets soubs son obeyssance et donné la paix generalle par le benefice de laquelle la chambre de ledict faisant sa séance audit Revel le seigneur Joseph Balsamo, chevallier de la saincte croix, natif de la ville de Messine en Italie, sy serait porté pour la distribution de sa prétieuse, importante et excellente liqueur. Et sa piété telle et dévotion à fere planter une croix en ladite ville de Revel. Ce quayant esté approuvé par ceux qui en ont la légitime administration, avons ce jourdhuy datte des presentes en consideration dune si sancte action et la messe chantee en l'honneur de Dieu et de la saincte croix en nostre esglise parrochielle et appres les vespres et predication faicte par reverend pere frere Pierre Marty, religieux des fraires precheurs de l'ordre de Saint Dominique et prieur du couvent du mesme ordre de la ville d'Alby beny une grande croix (en) fer surargentée ayant a chasque bout de branche une fleur de lis surdoree à ces fens destinée et ou sont gravees les armes de sa Majeste

Digitized by Google

assiste des prestres de nostre esglise de reverand pere frere Jacques Delom, prieur du couvent Saint-Dominique de ladite ville, du reverend père Jean Bussolle de la compagnie de Jesus Messire Marc de Calvière conseiller du Roy en ses conseils detat et president en sa cour du Parlement de Tholose Messieurs Mres Charles de Vesian, Jean de Fosse, Olivier de Tholosany sieur de la Sesquiere, Jean de Gaure de Vignaux, François Anthoine Simon de la Porte sieur de Sainte-Livrade, Emile de Masnau sieur de Bousignac commissaires pour sa Majeste pour la demolition des fortiffications de ladite ville, Jean Pol de St-Jean, conseiller audit Parlement, Pierre de Fabry sieur de Roqueyrols conseiller du Roy et son procureur general en ladicte chambre, Messire Leonard d'Aignan sieur et baron de Castelviel conseiller du Roy tresorier général de France en la generalite de Tholose, Monsieur d'Albari, conseiller et secretaire du Roy en la généralité de Tholose, noble Alexandre de Saunac sieur de Maurens, premier consul dudit Revel. Mre Geraud Durand, procureur du roy, Honoré le Blanc, Pierre Vignaux, Estienne Castelbou, advocat, Jean Murelle, C. Mourgue, Jean Dulin, Raymond Cinquarbes procureur audit parlement et chambre, et aultres catholiques estant en ladite ville tant de lun que de laultre sexe en grand nombre faict solempnelle procession parté, planté et affichée ladite croix fer au bout de la coulomne de pierre quy est au milieu du vase de la fontaine de la place publique dudit Revel et ce faict revenu a lesglise rendu action de graces a Dieu avec preuve quil luy plaise par leminence de la sainte marque (quy distingue les enfants de lesglise des infidelles) remettre les dissidens en son giron. En tesmoins de quoy et pour servir de memoire avons faict dresser rettenir et expedier acte de ses presentes par Me Jean Salles, notaire et secrettaire du St Siège appostolique procureur de ladite cour et chambre signe avec nous et aultres. Faict a Revel le vendredi dix septieme jour du moi de May lan de grace mil six cens trente. Balsamo. Fresquet, recteur. M. Dustrane pretre, moy present et escrivant Salles (plus une signature illisible [1]).

Aujourd'hui, il ne reste plus trace de cette croix, et la fontaine publique qu'elle surmontait a été transférée à l'avenue de Castres.

1. (Archives départementales du Tarn, registre de Jean Salles, notaire, p. 599 à 601. E. 316). — Communiqué par M. le baron Edmond de Rivière à la Société archéologique du Midi de la France, en sa séance du 4 mai 1897. (*Bulletin de la Société*, année 1897, pp. 118 et 119).

Digitized by Google

* * *

Il y avait quatre ans que Joseph Balsamo avait obtenu les lettres de naturalisation qui lui donnaient la qualité de français lorsqu'il demanda, en outre, à devenir « bourgeois de Toulouse ». Ceci regardait, non plus le Roi, mais le Conseil de Ville. Voici comment il y fut procédé :

Du septième dauril 1644, dans le Consistoire du Consl de l'Hostel de ville, pardevant Messieurs d'Esquirolis dAuderic, chef du Consistoire, Virazel, Turle, Loubers, Saline et Lagarrigue, capitouls.

Le Conseil de Bourgeoisie assamblé où estoient présans et opinans Messieurs Mres de Tourreilh et de Maurel, coners en la Cour du Parlemant et comres, depputez par icelle, de la Mothe, Ferrieres, Girie, Martin, Trebosc et Courtois, advocats, Carrière, Rességuier, Cantier, Couderc, Poges, Rottoud, Conseil V/ Labonne, Chabanon, Fontrouge, J. Naute, Laroque, Devesga, bourgeois.

Par ledit sieur d'Esquirolis dAuderic, advocat capitoul en chef du Consistoire a esté représenté; qu'il y a deux points à proposer à ce conseil et sur lesquels l'assemblée donnera ses bons advis s'il lui plaise.

Le premier est...

Le second est que le sieur Balzamo, opérateur en distillation, homme assez cogneu dans la ville à cause de la rareté de son excellent huile, leur a donné à entendre que, quoy qu'il aye receu de grands advantaiges dans plusieurs villes de ce royaume, mesme dans la ville de Montpelier, l'ayant agrégé au nombre des habitans et donné la qualité de bourgeois pour jouir des advantaiges que les vrays bourgeois jouissent, exempt de tailles et gardes de ville et beaucoup d'autres prerrogatives. Ce néantmoins ayant une affection toute particulière à cette ville de Toloze il a fait dessein de s'y rettirer pour y finir le reste de ses jours afin d'y servir le public et après enseigner son secret à quelque autre quiluy puisse succéder. Mais il demande qu'il plaise à l'assemblée de luy donner les mesmes advantaiges que les autres villes luy ont donné, quy sont d'estre aggrégé au nombre des vrais habitans et bourgeois de la ville, de l'exempter des industries auxquelles les autres habitans peuvent estre cottizés, comme aussy de la garde ou patroulhe et de toutes autres charges publiques, demande de plus que la ville luy passe quelque petit fonds, offrant de l'employer en œuvres pies en donnant aux pauvres de l'Hospital ou autres nécessiteux de la ville plus que ledit fondz ne scauroit monter à quoy l'Assamblee advisera s'il luy plaise.

Sur quoy, les voix reculhies,

Digitized by Google

A esté délibéré et arreste :
Quand au premier point...

Sur le second :

Que ledit sieur Balzamo, opérateur et distillateur, sera agrégé au nombre des vrais citoyens et habitans de la présant ville pour jouir des mesmes advantaiges et priuilèges que les vrais et légitimes habitans jouissent et sera de plus exempt de toutes tailles personnelles comme aussy de la garde et patroulhe de ville auxquelles les aultres habitans peuvent être subietz, de quoy il demeurera deschargé par la présente déliberaon et luy en sera expédié coppie[1].

Conformément à la délibération ci-dessus, le titre et privilège d'habitant et bourgeois de Toulouse fut délivré à Joseph Balsamo le 20 avril 1644, ainsi qu'en témoigne le *Petit livre des provisions*, conservé aux Archives municipales.

Ce titre est ainsi conçu :

« Les Capitouls de Tholoze, Juges ez-causes civiles, criminelles et de la police en la dite ville et gardiage d'icelle, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

« Savoir faisons que nous ayant été représenté de la part du sieur Joseph Balsamo, gentilhomme sicilien, chevalier de l'ordre de Sainte-Croix, opérateur et distillateur ordinaire de S. M. que, puis longues années, il auroit distribué quantité de son précieux huile médicinal à diverses personnes atteintes de maladies la plupart incurables, qui, par la vertu et operation dudit huile, auroient été entièrement guéries, en ayant distribué par charité aux pauvres, ainsi que le tout nous est notoire et parce qu'il désire passer le reste de ses jours en la presente ville, voudroit qu'il vous plût l'annexer, agréger et incorporer au nombre des vrais habitans, bourgeois, résidant en la présente ville, et en considération des bienfaits et utilités qu'il a rendus et rendra au public, octroyer des privilèges et exemptions, ce qui ayant été porté au Conseil de bourgeoisie, et, en considération des bienfaits que ledit Balsamo a faits au public, et que nous espérons que par le moyen dudit huile il continuera; — Nous, ensuivant la déliberation prise au Conseil de bourgeoisie, avons reçu, agregé et annexé ledit Balsamo au nombre des autres habitans, citoyens et bourgeois, pour par lui jouir de mesmes privilèges qu'ils jouissent, et, pour d'autant plus le favoriser, l'avons exempté sa vie durant des cotisations et

1. *Registre des délibérations municipales*, t. XXIV, pp. 129 v° et s. (Archives du Donjon, BB, 33). Ce titre a été reproduit par Ernest Roschach dans l'*Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. XIV. Pièces justificatives, XI, col. 41 et 42.

Digitized by Google

paiement de toutes tailles personnelles, garde, patrouille et autres que les habitants sont sujets, sans qu'il soit permis ni loisible à aucuns revendeurs d'huiles ni autres empiriques opérateurs étrangers, de tenir chambres ni boutiques dans ladite ville, ni monter sur le théâtre pour vendre aucuns huiles ni drogues sans le consentement dudit sieur Balsamo, et après qu'il les aura visités et vérifiés.

En témoin de quoi, ces présentes lui ont été expédiées par notre greffier et secrétaire, d'aucuns de nous signées, scellées de notre grand sceau.

A Tholose, le 20e jour du mois d'avril 1644. Esquirolis Daudric, Virazel, Bernardi, Turle, Loubers, Salinier, de la Garrigue et Faure, capitouls, signés.

Et plus bas :

Par lesdits sieurs Capitouls,

CORDURIER pour VILLETART.

*
* *

Ici s'arrêtent les documents que nous avons pu retrouver sur le compte de Joseph Balsamo pendant son séjour à Toulouse. Il est à supposer qu'il a dû y passer le reste de sa vie, ainsi qu'il l'avait déclaré en demandant des lettres de bourgeoisie toulousaine, et qu'il n'a pas cessé d'y conserver la confiance des malades et l'agrément des autorités locales. Son sort fut dès lors différent du second Joseph Balsamo, sicilien comme lui, et comme lui médicastre. Si tous deux ont exploité la crédulité publique, ils l'ont fait d'une façon très différente, et ces différences caractérisent bien les époques où ils vivaient. Autant le premier se montrait, suivant l'esprit du jour, dévoué à la Religion catholique et à l'autorité royale, autant l'autre s'était fait le propagateur des idées nouvelles et l'agent des sectes occultes. Aussi, tandis que le premier paraît être mort tranquillement citoyen de Toulouse et honoré de tous, le second devait, au contraire, finir misérablement.

On connaît l'histoire, dite « du Collier », qui fit tant de bruit à la veille de la Révolution et dont le scandale rejaillit sur la reine Marie-Antoinette, quoiqu'elle y fût complètement étrangère. La principale coupable fut la comtesse de

Digitized by Google

La Motte, une intrigante qui disait s'appeler Jeanne de Luz de Saint-Rémy et prétendait descendre de la maison royale des Valois par Henri de Saint-Remy, que le roi Henri II avait eu de Nicole de Savigny, ainsi que l'établissait une généalogie certifiée par Chérin, généalogiste du roi. Née à Fontète, en Champagne, le 22 juillet 1756, sous le chaume et dans l'indigence, trouvée mendiante dans le village de Boulogne par la comtesse de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris, elle avait été recueillie par cette dernière, élevée sous ses yeux et mariée par ses soins au comte de La Motte, officier de la gendarmerie de France, mauvais sujet sans fortune et criblé de dettes. La comtesse de Boulainvilliers étant morte et le comte de La Motte n'ayant pour vivre que quelques modiques pensions, elle se fit recommander au cardinal de Rohan, dont elle sut capter la confiance et qui l'assista de légers secours. Le cardinal avait été obligé de quitter l'ambassade de Vienne, où il avait compromis son caractère de prêtre et de représentant de la France par une conduite légère et d'effroyables dépenses. Méprisé du Roi, surtout de la Reine, il était en complète disgrâce et il le regrettait vivement. La comtesse de La Motte résolut de profiter de cet état d'esprit pour en obtenir de plus grandes largesses. Elle lui fit croire qu'elle était la confidente de la Reine et que cette princesse était disposée à lui rendre sa faveur si lui-même voulait lui être utile. Pour appuyer ses insinuations, elle avait fait fabriquer de fausses lettres où l'écriture de la Reine était habilement imitée. Elle alla jusqu'à promettre au Cardinal une entrevue avec la Reine, le soir, dans les bosquets de Versailles, pour lui donner un témoignage plus certain de sa protection. Une fille qui ressemblait à la Reine joua le rôle que la Comtesse lui avait appris, et le Cardinal fut persuadé qu'il pouvait bientôt reconquérir la situation qu'il avait perdue. Sur ces entrefaites, ayant appris que la Reine avait refusé aux joailliers de la Couronne, Boehmer et Bassange, de leur acheter un collier dont ils demandaient 1.600.000 livres, parce que « deux vaisseaux de guerre, avait répondu le Roi, étaient

Digitized by Google

plus utiles à la France que ce joyau », la comtesse de La Motte persuada au Cardinal que la Reine avait grande envie de ce collier et qu'elle le chargeait de l'acheter. Le prélat alla trouver les bijoutiers, leur montra une lettre signée « Marie-Antoinette de France », l'autorisant à négocier cet achat, et le bijou lui fut livré le 1er février 1785. Mais, les bijoutiers n'ayant pas été payés, ils écrivirent à la Reine pour lui réclamer le prix du collier. Aussitôt tout se découvre. Marie-Antoinette, vivement indignée, porte plainte au Roi. Le Cardinal est arrêté à Versailles, le jour de l'Assomption, dans ses habits pontificaux, et envoyé à la Bastille. Le Parlement est saisi de l'affaire. Dans son interrogatoire, Madame de La Motte accusa Cagliostro « d'avoir reçu le collier des mains du Cardinal et de l'avoir dépecé pour en grossir le trésor occulte d'une fortune inouïe ». Cagliostro se défendit par un mémoire dont la rédaction fut attribuée à un magistrat célèbre et qui obtint une grande faveur auprès des Parisiens. Par l'arrêt que le Parlement rendit le 31 mai 1786, Mme de La Motte fut condamnée à faire amende honorable, la corde au cou, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, puis enfermée pour le reste de ses jours à la Salpêtrière. Quant au Cardinal de Rohan, à Cagliostro et à sa femme, ils furent déchargés des plaintes et accusations contre eux intentées; mais ils furent exilés de France.

Cagliostro et sa femme se retirèrent en Angleterre, où ils séjournèrent environ deux ans. De Londres, Cagliostro passa à Bâle, où il excita de nouveau l'enthousiasme; puis à Bienne, à Aix-en-Savoie, à Turin, à Gênes, à Vérone, et finit par échouer à Rome, où il fut arrêté par la police de l'Inquisition le 27 décembre 1789 et transféré au château Saint-Ange, ainsi que sa femme. On lui fit son procès. Et il fut condamné, le 7 avril 1791, comme « pratiquant la franc-maçonnerie ». La peine de mort qui fut prononcée contre lui fut commuée en une prison perpétuelle. On dit qu'il mourut le 1er octobre 1795, au château de Léon, dans le duché d'Urbin. Quant à sa femme, elle avait été condamnée

Digitized by Google

comme lui à une perpétuelle réclusion dans le couvent de Sainte-Appoline, où elle finit ses jours à une date qui est restée inconnue.

Le Joseph Balsamo qui avait vécu à Toulouse sous le règne de Louis XIII avait été assurément plus heureux en se bornant à exercer sa médecine empirique et en se contentant des bénéfices qu'elle lui procurait et des titres et privilèges qu'elle lui avait valus.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES EXPLOSIFS INDUSTRIELS EN FRANCE

PAR M. HÉRISSON-LAPARRE [1].

Les explosifs mis, à l'heure actuelle, à la disposition de l'industrie française se divisent en deux catégories, suivant qu'ils sont ou non soumis au monopole établi par la loi du 13 fructidor an V.

Une brèche a été ouverte en 1875 dans la citadelle jusqu'alors inviolée du monopole, en faveur des explosifs renfermant de la nitroglycérine connus sous le nom de dynamites.

A côté de ces dynamites fabriquées par l'industrie privée en quantités considérables, on trouve les produits des usines de l'Etat dont l'importance et la variété tendent à s'accroître.

L'Etat livre à l'industrie, outre les poudres noires dont la consommation, contrairement à l'opinion généralement répandue, est en voie de progression, deux types d'origine assez récente :

Les explosifs Favier à base de nitrate d'ammoniaque;

Les explosifs chloratés;

Il peut paraître de quelqu'intérêt d'exposer très sommairement pour chacun des types principaux, les procédés de fabrication.

1. Lecture faite dans la séance du 20 février 1913.

Digitized by Google

Dynamites.

Les composés à base de nitroglycérine, dénommés dynamites, sont dus à Nobel qui eut l'idée de mélanger la matière explosive obtenue par la nitration de la glycérine, que sa sensibilité au choc rendait pratiquement inutilisable, avec des corps absorbants, dont le meilleur est resté le Kieselguhr ou farine fossile, formé de carapaces d'infusoires dont les cavités retiennent par capillarité le liquide qui les imbibe. Le même savant fit adopter plus tard des absorbants non plus inertes, comme le Kieselguhr, mais pouvant ajouter eux-mêmes à la puissance de l'explosif, comme les nitrates. Enfin, complétant le cycle de ses découvertes, Nobel a utilisé la solubilité dans la nitroglycérine d'une variété de fulmicoton dite coton azotique et a ainsi créé la série des dynamites gommes et gélatinées. Le nom de ce savant illustre est ainsi intimément lié à l'histoire des explosifs à base de nitroglycérine, qu'il a créés et si ingénieusement perfectionnés. L'introduction dans l'industrie des dynamites a eu des conséquences incalculables, surtout en matière de travaux publics, à qui l'emploi raisonné de ces explosifs a permis seul leur essor incomparable.

A la concurrence amenée par les progrès continus de l'industrie des dynamites sont dus, bien certainement, les progrès réalisés dans l'emploi des poudres de l'ancien type et la création de nouveaux explosifs, dont l'Etat a conservé le monopole.

Le tableau ci-après donne le détail des types de dynamites dont la fabrication est autorisée en France :

Digitized by Google

DÉSIGNATION	DYNAMITES													GRISOUDYNAMITES	
	Gomme supérieure.	Gomme ordinaire nitrate potasse.	GOMMES C	GOMMES D	GOMMES E	N° 0 Dosage ancien.	N° 0 Dosage nouveau	N° 1 gélatine nitrate potasse.	N° 1 nitrate d'ammoniaque.	N° 1 Gühr.	N° 2	N° 3	N° 5	Couche.	Roche.
Nitroglycérine	92 à 93	82 à 83	70	69,5	49	"	68,6	36,5 à 37	40	75	35	22	48	12	29
Cellulose de bois	"	"	"	"	"	"	30	"	10	"	7	"	14	"	"
Cellulose séchée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coton azotique	8 à 7	6 à 5	4	5,5	2	"	1,4	3,5 à 3	"	"	"	"	1	0,5	1
Coton collodion	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nitrates de potasse	"	10	16	24,75	36	"	"	34	4,7	"	"	"	36,3	"	"
Nitrates de soude	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	66	"	"	"
Nitrates d'ammoniaque	"	"	"	"	"	"	"	"	4,5	"	"	"	"	87,5	70
Farine de bois	"	2	8	"	10	"	"	18	"	"	6	"	"	"	"
Farine de blé	"	"	2	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Carbonate de soude	"	"	"	0,25	"	"	"	"	0,25	"	"	"	0,45	"	"
Ocre rouge	"	"	"	"	"	"	"	0,3	"	0,3	"	"	0,25	"	"
Gühr	"	"	"	"	"	"	"	"	24,75	"	"	"	"	"	"
Charbon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Digitized by Google

Poudres noires.

Il paraît superflu de décrire ce type de poudres bien connu de tous. Il suffira de dire que l'emploi est loin d'en être abandonné, qu'il progresse même pour certains genres de travaux, l'expérience ayant établi que dans beaucoup de cas elles sont plus avantageuses au point de vue économique et aussi parce que, moins brisantes que les dynamites, elles permettent une fragmentation plus modérée. C'est ainsi que les exploitations minières de l'Est de la France, dont le développement est si remarquable, consomment des quantités considérables et rapidement croissantes de poudres de mine noires.

Un perfectionnement est à citer, qui a dépassé le but poursuivi par ses inventeurs. On a eu l'idée, pour rendre plus facile et moins dangereux l'emploi des poudres de mine et imiter l'encartouchage, général pour les dynamites, de préparer par compression des cartouches. On a ainsi réalisé un accroissement très sensible de la densité de chargement et augmenté corrélativement la puissance développée, comme nous le verrons plus loin.

C'est avec une poudre de mine, dite fin grain, que se préparent très généralement les mèches servant à l'allumage des coups de mine. Ces mèches, dites cordeau Bickfort, sont constituées par une âme de poudre autour de laquelle, pendant qu'elle s'écoule, une machine très ingénieuse forme une série d'enveloppes de fils tordus et de rubans que l'on revêt ensuite d'enduits hydrofuges ou même de gutta-percha quand il s'agit de travaux à effectuer dans l'eau.

Les divers types de poudre de mine sont indiqués dans le tableau ci-joint :

Poudres noires.

DÉSIGNATION DES POUDRES	DOSAGES			ASPECT
	Salpêtre.	Soufre.	Charbon.	
Poudre forte ronde ou anguleuse ...	75	10	15	Grains noirs lissés ronds ou anguleux
Poudre forte M. C.	75	12,5	12,5	
Poudre ordinaire (ronde ou anguleuse)	62	20	18	
Pulvérin	75	12,5	12,5	Poussier gris noir.

Digitized by Google

Explosifs Favier.

Ces poudres, qui ont pour caractéristique une grande insensibilité au choc et à l'inflammation directe et corrélativement l'inconvénient de nécessiter un amorçage assez puissant, si on veut en assurer la détonation, sont constituées essentiellement par des mélanges de nitrate d'ammoniaque et de corps combustibles divers, parmi lesquels les plus employés sont les dérivés nitrés de la naphtaline.

Les cartouches comprimées à la presse sont munies d'un canal dans lequel on dispose de l'explosif pulvérulent destiné à transmettre la détonation de l'amorce. La fabrication est tout à fait analogue à celle des poudres noires, réserve faite bien entendu de la nature des composants.

En raison de l'hygrocospicité du nitrate d'ammoniaque les cartouches doivent être paraffinées.

DÉSIGNATION DES EXPLOSIFS	DOSAGE							ASPECT
	Nitrate d'ammoniaque	Nitrate de soude.	Nitrate de potasse.	Mononitro-naphtaline.	Dinitro-naphtaline.	Trinitro-naphtaline.	Matières colorantes.	
Explosif N n° 1 *a* bis.	95	"	"	"	"	5	0,011	Mélange de grains et de poussier de couleur verte.
Explosif N n° 1 *b*...	91,5	"	"	"	8,5	"	0,011	Mélange de grains et de poussier de couleur rose.
Explosif N n° 1 *c*...	87,4	"	"	"	12,6	"	"	Mélange de grains et de poussier de couleur jaune pâle.
Explosif N n° 2.....	"	80	"	20	"	"	"	Mélange de grains et de poussier de couleur jaune ocre.
Explosif N n° 3....	15	58	"	"	"	27	"	Mélange de grains et de poussier de couleur jaune.
Explosif N n° 4.....	90	"	5	"	"	5	0,011	Mélange de grains et de poussier de couleur verte.

Digitized by Google

Explosifs au Chlorate de potasse.

Nous trouvons ici deux classes bien tranchées. D'abord, de beaucoup la plus importante, constituée par les Cheddites et leurs analogues; la seconde classe est formée par le Prométhée.

Cheddites.

Dès la découverte du chlorate de potasse, la facilité d'explosion des mélanges de ce sel et des corps combustibles et la grandeur des effets produits frappèrent vivement les esprits et on vit des tentatives, aussi répétées qu'infructueuses, pour fabriquer des poudres où le chlorate était substitué au nitrate.

Ces tentatives aboutirent sans exception à des explosions désastreuses qui finirent par jeter un discrédit profond sur l'utilisation du chlorate.

Cependant le potentiel de cette classe de sels est particulièrement élevé et, lorsque la fabrication des alcalis par les procédés électrolytiques permit d'envisager la production à bas prix des chlorates et perchlorates, on vit se renouveler ces essais. On avait établi, dans l'intervalle, que le chlorate de potasse n'est pas un explosif en ce sens que sa détonation n'est obtenue que dans des conditions particulièrement difficiles à réaliser dans la pratique et qu'elle ne se transmet pas de proche en proche. C'est quand on le mélange aux autres composants de la poudre noire qu'il présente les graves inconvénients qui en faisaient rejeter l'emploi. Le soufre paraît particulièrement à incriminer, ce qui s'expliquerait par la formation rapide d'acide sulfurique. Quoi qu'il en soit, c'est à l'anglais Street que revient l'honneur d'avoir trouvé le moyen pratique de domestiquer ce chlorate si redouté. Il a établi qu'en le mélangeant à un corps gras (en principe l'huile de ricin) on peut ensuite, par l'adjonction d'autres corps combustibles appropriés, en constituer un

Digitized by Google

explosif puissant et plus insensible au choc que les dynamites par exemple.

Telle est l'origine des Cheddites dont le nom vient de celui de l'usine exploitée à Cheddes par MM. Bergès et Corbin, détenteurs en France de la licence des brevets Streets.

La fabrication est très simple. On fait chauffer à température modérée le mélange d'huile de ricin et des corps combustibles choisis d'après le type de cheddite fabriqué, puis on ajoute peu à peu le chlorate en agitant de façon à former une pâte homogène. On étend cette pâte sur une table, on l'égalise en passant un rouleau et on graine.

Le chlorate de soude, meilleur marché et plus puissant, remplace dans certains types le chlorate de potasse. L'hygroscopicité du sel de soude nécessite un encartouchage étanche. Cette substitution a, du reste, de graves inconvénients pour le personnel en raison de l'extrême combustibilité des étoffes et du bois imprégnés de chlorate de soude. Il est nécessaire de soumettre ces objets à des lavages presque journaliers et les ouvriers eux-mêmes doivent se baigner très fréquemment.

La mise des cheddites à la disposition de l'industrie et les bons résultats obtenus qui en font des concurrents redoutables des dynamites a suscité toute une floraison de mélanges analogues. Quelques-uns de ces nouveaux explosifs sont ou vont être fabriqués par l'Etat.

Les explosifs du type cheddite ont les dosages suivants :

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES EXPLOSIFS	DOSAGE					ASPECT
	Chlorate de potasse.	Mononitro-naphtaline.	Dinitro-toluène.	Huile de ricin.		
Explosif 0 n° 1. type 41	80	12	//	8	//	Grains arrondis ou mélange de grains et de poussier couleur jaune.
Explosif 0 n° 1. type 60	80	13	2	5	//	
Explosif 0 n° 2.....	79	1	15	5	//	Grains arrondis ou mélange de grains et de poussier de couleur jaune pâle.
	Chlorate de potasse.	Paraffine.				
Explosif 0 n° 4.....	90	10	//	//	//	Grains arrondis ou mélange de grains et de poussier de couleur blanche.
	Chlorate de soude.	Dinitro-toluène.	Huile de ricin.			
Explosif 0 n° 5.....	79	16	5	//	//	Grains arrondis ou mélange de grains et de poussier de couleur jaune très pâle.
	Chlorate de potasse.	Paraffine.	Vaseline.	Huile lourde de pétrole.	Brai.	
Explosif 0 n° 6. A...	90	7	//	3	//	Mélange de grains irréguliers et de poussier de couleur blanc jaunâtre.
Explosif 0 n° 6. B...	90	7	3	//	//	
Explosif 0 n° 6. C...	89	5	4	//	2	Mélange de grains irréguliers et de poussier de couleur brune.

Prométhée.

Le Prométhée est aussi un explosif à base de chlorate de potasse, mais le principe adopté pour rendre ce sel maniable

Digitized by Google

est tout différent. Au lieu de l'enrober dans un corps gras, on le comprime à part. Le comburant et le combustible sont complètement séparés et c'est sur les lieux que s'opère le mélange qui constitue l'explosif en trempant la cartouche de chlorate de potasse comprimé avec addition de bioxyde de manganèse dans le combustible liquide qui est généralement de la nitro-benzine; on obtient ainsi des garanties à peu près absolues de sécurité dans le transport et le maniement avant emploi dans les trous de mine, mais l'évaporation du combustible liquide est un sérieux inconvénient.

L'industrie dispose de deux types de Prométhée :

DÉSIGNATION DES EXPLOSIFS			DOSAGE					ASPECT
			Chlorate de potasse.	Bioxyde de manganèse.	Nitro-benzine.	Essence de térébenthine.	Naphte.	
Explosif n° 3.	comburant.	formule a.	95	5	»	»	»	Explosif en deux parties distinctes, un comburant solide en cartouches comprimées de couleur grise et un combustible liquide de couleur brune. Le prix s'entend du kilogr. d'explosif : comburant 87 °/₀; combustible 13 °/₀.
		formule c.	80	20	»	»	»	
	combustible.	formule 1	»	»	50	20	30	
		formule 2	»	»	60	15	25	

Explosifs spéciaux pour Mines de houille.

On sait les dangers que font courir aux mines de houille la présence du grisou et des poussières inflammables. Autrefois, dans les mines grisouteuses, on avait soin de faire descendre avant les équipes d'extraction des ouvriers chargés d'enflammer ce gaz avant la reprise du travail. Ces hommes, revêtus de sorte de cagoules, qui leur valaient le surnom de moines, s'avançaient en rampant vers les poches de gaz dangereux et les enflammaient à l'aide d'un boute-feu adapté à une longue perche. On juge du danger que couraient ces malheureux. L'emploi des lampes Davy et l'adoption d'une ventilation éner-

Digitized by Google

gique avaient paru un moment constituer une panacée. Malheureusement, une bonne ventilation, si elle tend à supprimer les poches à grisou, dissémine les gaz carburés dans tous les quartiers, de telle sorte qu'une inflammation locale entraîne de vrais désastres. En outre, la ventilalion est sans effet contre les explosions de poussières. Il fallait donc rechercher le moyen d'éviter que les coups de mine soient susceptibles d'enflammer les mélanges détonants que forment avec l'air les hydrocarbures gazeux dégagés des lits de houille et les poussières combustibles provenant du travail même des couches. Une Commission dite du grisou constituée à la suite de catastrophes qui avaient désolé le bassin de Saint-Etienne arriva, après toute une série d'expériences, à établir les caractères des explosifs de sureté dont l'usage est seul autorisé dans les quartiers grisouteux. Ces explosifs doivent donner une température inférieure à 1.500° quand ils travaillent dans les couches de houille et à 1.700° quand il s'agit d'abatages dans le stérile.

Jusqu'à ces derniers temps les explosifs de cet ordre, dénommés grisounites et grisoutines, étaient à base de nitrate d'ammoniaque. Les explosifs Favier ont été créés pour cette destination et la plupart des types en usage répondent aux conditions de la température maximum de détonation. Plusieurs types de dynamites contenant du nitrate d'ammoniaque sont autorisés au même titre dans les mines de houille. Cependant, tandis qu'en France on s'en tenait au critérium de la température de détonation calculée d'après la formule de décomposition, on employait à l'étranger d'autres explosifs dans lesquels le nitrate de potasse ou de soude était substitué en partie au nitrate d'ammoniaque. Des expériences récentes à la station établie dans une galerie de mines de Lievie ont permis de vérifier l'intérêt de cette substitution. Ces nouveaux explosifs de sûreté sont plus avantageux que les types antérieurs, surtout quand le mélange détonant est constitué par des poussières de charbon.

Qu'il s'agisse des divers types de dynamites dont la fabrication par l'industrie privée est soumise à l'autorisation préalable, ou des explosifs présentés comme nouveaux dont un

Digitized by Google

article de la loi de 1875 prévoit la liberté de fabrication éventuelle, leur examen est confié à la Commission des substances explosives dont l'avis est généralement adopté par le Comité des Arts et Manufactures et par le Ministre compétent. Cette Commission étudie les propriétés des explosifs présentés, leur caractère de nouveauté, qui peut en justifier la démonopolisation, l'intérêt qu'ils peuvent offrir pour l'industrie. Si cet intérêt est bien démontré, elle propose leur mise en fabrication par l'État.

En fait, depuis la loi de 1875, un seul explosif a été considéré comme nouveau. C'est la pauclastite proposée par Turpin. Cette pauclastite est restée, du reste, sans emploi à cause de sa faible densité.

Parmi les épreuves auxquelles sont soumis les explosifs présentés à l'examen de la Commission, la plus intéressante est celle de la *force*, caractéristique de l'explosif, qui permet de prévoir sa valeur technique et sert à calculer l'impôt que doit prélever le fisc.

Cette caractéristique est calculée d'après la formule

$$P = \frac{f\Delta}{1 - \alpha\Delta},$$

dans laquelle

P est la pression développée,

f la force,

Δ la densité de chargement (rapport du poids de l'explosif exprimé en grammes à la capacité de l'enceinte en centimètres cubes),

α une constante particulière au corps détonant appelé covolume.

Voici par quelles considérations simples on arrive à cette formule.

La pression peut être représentée en fonction de la densité par une formule proposée par Noble et Abel pour la poudre ordinaire, en supposant qu'une partie des produits de la détonation n'est pas à l'état de gaz au moment où le maximum de pression se trouve réalisé, et en appliquant aux produits gazeux

Digitized by Google

la loi de Mariotte, le volume de la capacité dans laquelle se produit le phénomène étant diminué de celui des produits non gazeux.

La même formule s'applique aux corps dont l'explosion ne donne que des produits gazeux, en admettant que la compressabilité d'un gaz, hors de l'état parfait, est régie par l'équation caractéristique de Van der Walls et Clausius :

$$p = \frac{RT}{1-\alpha} - \frac{f(T)}{(p+\beta)^2},$$

où R, α, β sont des constantes spécifiques, $f(T)$ une fonction qui varie en sens inverse de T.

La constante α porte le nom de *covolume*; il est sensiblement égal au millième du volume spécifique des gaz.

R est celle qui figure dans l'équation des gaz parfaits.

En raison de la décroissance de f, quand T augmente, on peut, avec une approximation suffisante, étant données les températures très élevées de l'explosion, poser :

$$p = \frac{RT}{1-\alpha} \quad \text{ou} \quad p = \frac{1}{273}\frac{p_0 v_0 T}{v-\alpha}.$$

Cette formule établit la loi des pressions.

En introduisant le poids II de l'explosif, la formule devient :

$$P = \frac{II}{273}\frac{p_0 v_0 T}{v-\alpha},$$

et si nous posons

$$f = \frac{p_0 v_0 T}{273} \text{ (force de l'explosif)},$$

$$\frac{II}{v} = \Delta \text{ (densité de chargement)},$$

nous arrivons à la formule

$$P = \frac{f\Delta}{1-\alpha\Delta}.$$

On mesure P par l'écrasement de cylindres en cuivre dits crushers entre une enclume et un marteau formé par un cylindre dont une face porte sur le crusher tandis que l'autre reçoit l'action de la pression de l'explosion.

Digitized by Google

Voici quelques données sur la force et le covolume de divers explosifs :

	Force.	Covolume.
Poudre de chasse noire	3370	0,47
Poudre de guerre noire	3370	0,52
Poudre de mine ordinaire ronde	2919	0,61
Azotate d'ammoniaque	5660	0,98
Coton-poudre	9365	0,96
Acide picrique	8570	0,98
Poudre Favier	8630	0,91
Cheddite	5700	0,82
Nitroglycérine	10084	0,72
Dynamite-gomme	10075	0,71
Dynamite n° 1 à 25 % de Kiesselgühr et 75 % de nitroglycérine	7800	0,72
Grisou-dynamite	70230	0,90
Prométhée	5040	0,90
Coton-poudre	9760	0,91
Fulminate de mercure	4530	0,31

Le tableau suivant donne les pressions calculées pour quelques-uns de ces explosifs :

Δ	Poudre noire.	Nitro-glycérine.	Coton-poudre.	Acide picrique.	Nitrate d'ammoniaque.	Fulminate de mercure.
0,1	336	1098	1061	983	542	468
0,2	708	2351	2343	2175	1217	966
0,3	1123	3847	3921	3560	2077	1501
0,4	1587	5640	5912	5504	3211	2072
0,5	2112	7829	8500	7980	4770	2686
0,6	2708	10560	12000	11350	7082	3347
0,7	3393	14060	17000	16240	10800	4062
0,8	4201	21520	24810	24030	17870	4952
0,9	5126	25870	38500	38316	36250	5683
1,0	6236	35010				6602
1,2	9355					8726
1,4	14130					11330
1,6	29340					14560
1,8						18790
2,0						24350
2,4						43970

On voit l'avantage des fortes densités de chargement et on comprend l'intérêt de la compression en cartouches de la poudre de mine.

Digitized by Google

On voit, en outre, que la pression devient théoriquement infinie quand $\Delta = \frac{1}{\alpha}$.

Il en résulte que, dans le cas où cette densité-limite est inférieure à celle de l'explosif, la pression développée peut dépasser toute grandeur donnée.

Les valeurs-limites $\Delta = \frac{1}{\alpha}$ sont pour :

La poudre noire.....	2,05
La nitroglycérine.....	1,40
Le coton-poudre.....	1,16
L'acide picrique.....	1,14

La densité maximum obtenue pour la poudre noire est de 1,82. Elle n'atteint pas la densité limite. La pression maximum que peut développer la poudre noire dépasse 29.000 kil. Avec les poudres en grains la densité apparente dénommée gravimétrique est de 1 environ et la pression maximum tombe à 6.000 kil. Par la compression en cartouches on obtient 1,4 et une pression de 14.000 kil.

En ce qui concerne le coton-poudre, sa densité après compression pour les usages industriels est de 1,0 à 1,2, elle est analogue à la densité limite. Les densités de la nitroglycérine, de l'acide picrique, du nitrate d'ammoniaque, dépassent les densités limites. Ces corps donnent donc dans des capacités limitées des pressions dépassant toute quantité donnée.

Quant au fulminate de mercure, sa densité limite est de 3,18; elle est donc exceptionnellement forte, parce que le covolume est très faible, mais ce corps a une densité réelle ou apparente encore plus forte, il peut donc produire comme les précédents des pressions indéfiniment croissantes.

Les explosifs qui présentent cette propriété sont dénommés, à juste titre on le voit, explosifs brisants.

Toulouse, le 4 juillet 1913.

Digitized by Google

LA CORRESPONDANCE INÉDITE D'UN COLONEL DE LA GARDE IMPÉRIALE

PAR M. EYDOUX[1].

La correspondance et les mémoires de ceux qui ont pris part aux campagnes du Premier Empire offrent, à l'heure actuelle, un grand intérêt. Ils nous permettent de mieux comprendre l'état d'âme de ces soldats appelés par le génie de Napoléon à parcourir en vainqueurs toute l'Europe. Aussi les quelques lettres que j'ai retrouvées dans les archives de la famille de la Comble m'ont-elles paru mériter l'honneur de la publication. Elles ont d'ailleurs une qualité, celle d'être fort bien écrites. Certaines, en outre, datent du champ de bataille, comme Austerlitz, ou rappellent en quelques mots de trop glorieux souvenirs pour n'en pas acquérir quelque valeur.

Le colonel Delaitre (Antoine-Charles-Bernard), leur auteur, était né à Paris, le 13 janvier 1776. Il était le fils de Bernard Delaitre, directeur général des Entrées de Paris, et de demoiselle Élisabeth Raymond, son épouse. Il fut élevé à l'École royale militaire de Tyron, dans le Perche, et perdit en 1792 son père, assassiné dans le château qu'il habitait près de Paris.

On le trouve, le 15 brumaire an III, aide de camp du général Canclaux; le 1er floréal an VI, adjoint à l'état-major du génie de l'armée d'Orient, le 15 brumaire an VII, sous-

1. Lu dans la séance du 26 décembre 1912.

Digitized by Google

lieutenant aide de camp du général Kléber; le 16 fructidor an VII, capitaine aide-major à la suite près le même général; le 25 germinal an X, capitaine quartier-maître des mamelucks; le 27 frimaire an XIV, chef d'escadron commandant les mamelucks; le 7 avril 1807, major en 1er des chevau-légers polonais.

C'est comme capitaine quartier-maître des mamelucks, chef d'escadron commandant ce corps et enfin major des chevau-légers polonais, qu'il écrivit les lettres que nous publions et qui s'échelonnent du 20 frimaire an XIII au 10 décembre 1807.

Le colonel Delaitre fit ensuite la campagne d'Espagne en 1808, où se distingua à maintes reprises le régiment de chevau-légers polonais dont il faisait partie; la campagne d'Allemagne en 1807, pour retourner en Espagne en 1810 et 1811.

Nommé colonel du 7e régiment de chasseurs, le 27 janvier 1812, et général de brigade du 9e corps de la grande armée, le 26 avril 1812, il prit part en cette qualité à la campagne de Russie. Au passage de la Bérésina, il fut blessé le 27 novembre 1812 et fait prisonnier de guerre. Cette blessure figure dans ses états de service avec celles reçues au siège de Saint-Jean-d'Acre et ainsi résumées dans ses états de service : « Blessé au premier assaut d'un éclat de mitraille à la jambe droite et, au deuxième assaut, d'un coup de feu dans la poitrine. » Il ne revint en France qu'à la fin de juillet 1814, à l'époque de la Restauration, pour être mis en demi-solde le 1er septembre.

Chevalier de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, officier le 14 mars 1806, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 24 septembre 1814. A la veille du retour de l'île d'Elbe, il obtint, le 16 mars 1815, d'être employé à l'état-major général de l'armée sous les ordres de Son Altesse le duc de Berry. Le départ des Bourbons l'empêcha de prendre possession de ses fonctions et il se retira dans ses foyers lorsqu'un ordre de Napoléon lui enjoignit, le 14 avril 1815, de coopérer, sous les ordres du général Loisin, dans la deuxième division militaire, à l'organisation des gardes nationales. Il ne s'y rendit

Digitized by Google

que sur une injonction réitérée et de mauvaise grâce. Après Waterloo et l'occupation de Châlons par les alliés, il renouvela son adhésion à la Restauration et se retira en Champagne dans ses terres.

En non-activité en août, il était nommé, le 1er septembre 1815, au commandement du Puy-de-Dôme, mais une maladie grave l'ayant empêché de rejoindre, ce n'est que le 25 juillet 1816 qu'il rentre dans le service actif comme inspecteur de cavalerie dans la 5e division.

Il fait partie, le 30 décembre 1818, comme inspecteur général d'infanterie de gendarmerie, de l'état-major général, et est nommé successivement commandeur de la Légion d'honneur, le 18 mars 1820; membre du Comité consultatif de gendarmerie, le 20 décembre 1820; commandant de l'École royale de cavalerie de Saumur, le 8 septembre 1830; lieutenant général pour faire partie du cadre d'activité, le 27 février 1831.

A plusieurs reprises, jusqu'en 1836, il fut chargé de l'inspection générale de la gendarmerie et il décéda à Paris, le 2 juillet 1838.

Nous avons dit que les lettres que nous avons retrouvées s'échelonnent du 20 frimaire an XIII, au 10 décembre 1807. Elles sont adressées à des amis, M. et Mme de la Comble, Montagne Saint-Barthélemy, à Melun, dans les papiers de famille desquels j'ai pu les retrouver[1].

La première série de lettres a été écrite en 1804 et 1805, durant le séjour que fit la garde impériale en Italie, à l'occasion de la réunion de Gênes à la France, du couronnement de l'empereur à Milan et de la désignation du prince Eugène à la vice-royauté de l'Italie.

1. Ces papiers de famille étaient réunis au château de Gourdon, propriété de M. Amance de la Comble, descendant direct des de la Comble, de Melun, décédé dans cette propriété à la survivance de sa femme, née Eydoux, et de ses deux enfants. J'ai conservé l'orthographe et le style anciens; la note archaïque qui en résulte est trop légère pour rebuter le lecteur. Je me suis borné à supprimer les passages intimes ou sans intérêt que signalent des points et la mention : etc...

Digitized by Google

La seconde série de lettres fut écrite, durant la campagne de 1805, contre la troisième coalition Autriche et Russie.

La troisième, durant la campagne de 1806 et 1807, contre la quatrième coalition Prusse et Russie.

La plus grande partie d'entre elles ont un assez grand intérêt, ce sont celles qui sont publiées ci-dessous. Écrites au courant de la plume, parfois sur le champ de bataille de la journée ou de la veille, elles nous dépeignent l'état d'esprit de ces officiers de la garde impériale dont les exploits ont étonné le monde. Elles le font dans un style élégant et facile qu'on ne peut qu'admirer en songeant aux circonstances dans lesquelles cette correspondance a été écrite.

Paris, le 20 frimaire, an XIII (11 décembre 1804).

En vérité, Madame, ne trouvez-vous point un amour-propre extrême a avoir pris au sérieux la demande que vous me fites sans doute en plaisantant, la veille de mon départ, du récit fidèle des fêtes où plus tôt des véritables corvées auxquelles j'allais assister et prendre part, des évènemens que vous paraissiez craindre pour tous ceux qui vous intéressaient en me plaçant moi-même au nombre de ces êtres privilégiés. Toutes les apparences sont j'en conviens contre moi, mais daignez mieux juger mon motif; instruit par Madame votre mère que j'ai vue il y a trois jours du retour de Monsieur de la Comble près de vous je suppose qu'il vous aura fait la plus exacte description des cérémonies qu'il a mieux vues que moi, et qu'il aura dissipé toutes les inquiétudes que vous pouviez avoir conçues. Je me garderai donc d'essayer d'ajouter quelques traits à ses tableaux ou quelques détails à ses récits. Mon but unique en mettant a profit la permission que vous avez bien voulu me donner où que je m'arroge peut-être un peu trop librement, est d'obtenir de vos nouvelles, de celles de tous les êtres qui vous sont chers et qui ne peuvent m'être indifférens, après toutes les bontés, toutes les preuves d'amitié dont j'ai été comblé par vous et par eux et qui ne s'effaceront jamais de ma mémoire ni de mon cœur. J'ose espérer, Madame, que vous où Monsieur de la Comble voudrez bien me sacrifier quelques instants et que quand pour cela il vous en coûterait un effort vous ne refuseriez pas de faire cet acte méritoire en faveur d'un pauvre absent qui mène depuis qu'il vous a quittée le genre de vie le plus errant et le plus ennuyeux et qui pour comble de disgrace n'en peut connaitre le terme, ni prévoir l'époque de son retour à ce Melun que ses regrets ont vengé plus

Digitized by Google

d'une fois de quelques mauvais propos. Si l'attachement sincère qui devait nécessairement résulter de la douce habitude de vivre dans votre société vous semble me rendre trop exigeant reprochez vous donc à vous même de me l'avoir laissé contracter, ou bien daignez y répondre en me donnant de vos nouvelles et de celles de votre famille : mais je ne veux pas abuser davantage d'une permission que je dois ménager et je prétends mériter par ma discrétion que vous ne m'en interdisiez pas lusage.

Daignez Madame agréer et offrir à Madame votre mère qui doit être maintenant près de vous l'hommage de mon respectueux attachement. Je prie Madame de la Comble de recevoir l'assurance de mon amitié inviolable; j'embrasse Eusèbe, permettez moi d'en user aussi sans façon avec Mademoiselle Clotilde.

J'ai l'honneur, etc., etc... Ch. DE LAITRE.

Paris, 27 frimaire, an XIII (18 décembre 1804).

Que de graces je dois vous rendre, Madame, pour les nouveaux témoignages de souvenir et d'intérêt que vous daignez me donner, jamais cette preuve de bonté, cette œuvre de miséricorde ne pouvait arriver plus à propos car je commençais réellement à me désespérer; quand tout parait contrarier les désirs les plus vifs on n'est pas toujours juste et osais-je l'avouer dans mes plaintes, en former contre vous-même, accuser des amis auxquels je dois tant de reconnaissance? vous auriez une idée bien fausse de ma position, si vous attribuiez aux distractions ou aux plaisirs de Paris le retard que vous avez la bonté de me reprocher : le tourbillon qui m'environne n'est point celui des plaisirs, mais bien au contraire celui des tracas, des embarras, des courses multipliées, enfin de l'activité la plus fatiguante. Cette fameuse fête de la Ville a eû effectivement lieu dimanche; j'y ai porté pour ma part un rhume violent, de la fièvre et beaucoup de mauvaise humeur, je l'avais désiré pourtant parce que je la croyais le terme de nos corvées et je ne vois pas qu'il soit encore question pour nous d'ordre de départ; on parle beaucoup d'une revûe pour dimanche prochain et j'ai tout lieu de craindre qu'on ne veuille nous y faire paraitre; demain je dois savoir quelque chose de plus positif. fassent les justes dieux que mes appréhensions soient chimériques! Vous ne vous repentirez pas je l'espère de la bonté compatissante avec la quelle vous daignez me permettre de continuer une correspondance qui me dédomage de toutes les privations que j'éprouve, et je me persuade aisément qu'il en résultera moins d'ennuis pour vous que de plaisirs pour moi. Combien vous me faites envier, Madame, le sort de toutes les personnes qui sont libres de retourner à Melun; ce ne sont pas pourtant les fêtes ni les bals qui me tentent, et malgré le

Digitized by Google

détail brillant que vous en faites et toute la pompe que votre plume y ajoute, permettez-moi de leurs préférer les agrémens paisibles et bien plus doux d'une société que je regrette chaque jour. Madame votre mère paraissait enchantée d'y retourner, je n'ai pas de peine à concevoir la satisfaction des gens qui se rapprochent de vous, mais j'en ai beaucoup à me défendre d'un sentiment jaloux quand je suis le seul qui en soit privé. Daignez, Madame, pardonner à cette bizarerie et croire à tous les sentimens d'attachement vifs et respectueux dont je ne cesserai d'être pénétré, veuillez Madame en offrir l'hommage à Madame Votre mère..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

P.-S. — J'ai reçu seulement hier votre lettre du 23 Frimaire si je recevais demain des ordres du départ, je suivrais celle-ci de bien près, mais je n'ose m'en flatter.

Moulins, le 9 nivôse, an XIII (30 décembre 1804).

Sans doute, Monsieur, j'ai toujours confondu les témoignages d'intérêt que Madame la Comble a daigné m'exprimer en votre nom et au sien, mais quelque prix..., etc..., etc...

Paris, le 16 nivôse, an XIII (6 janvier 1805).

J'ai appris seulement aujourd'hui, à midi, que la parade pour la quelle on a jugé indispensable de me faire revenir précipitamment n'aurait point lieu; je vous laisse à penser, Madame, quel a été l'excès de mes regrets et de mon humeur : je pouvais passer encore 24 heures si agréables!..., etc..., etc.

La Charité-sur-Loire, le 4 pluviôse, an XIII (24 janvier 1805).

Je vous avais mandé dans ma dernière lettre, Madame, que nous n'aurions séjour qu'à Nevers, mais quelques marches pénibles et le très mauvais tems qu'il a fait ayant beaucoup fatigué nos chevaux, nous nous arrêtons un jour ici, indépendament de celui que nous devons passer après demain à Nevers, et c'est celui-là que j'attends avec impatience puisque j'ai l'espérance d'y trouver quelques lignes de votre main. Que vous dirais-je des évènemens de mon voyage! Ils n'offrent jusqu'à présent rien de fort intéressant : des marches ennuyeuses que le mauvais tems a rendues plus désagréables encore; le plus souvent de mauvais gîtes et de mauvais repas, ce seraient là les détails peu piquans de mon itinéraire : et vous voyez Madame, qu'une pareille existence ne peut guère me dédomager de celle que j'ai quittée

Digitized by Google

et que vous aviez contribué a rendre trop agréable pour que je puisse me consoler de n'en plus jouir : j'aurais sans doute plus de courage si je ne vous avais pas connue. Vous m'avez rendù trop difficile, et je deviens insensible aux plaisirs les plus séduisans. Ici, par exemple nous avons été accueillis avec toute la grace possible, on nous choye, on nous fête ; hier soir, grande société chez le maire de la ville, où par parenthèse, je n'ai pù me dispenser d'assister; aujourd'hui bal, rafraichissemens et *concert* peut-être : eh bien, le croiriez vous, Madame, hier je me suis ennuyé dans la brillante société du maire et je meurs de peur de bailler ce soir au bal et de ne pouvoir dormir au concert. Voila pourtant où j'en suis réduit : et ne pensez pas que les sociétés, les bals et les concerts de la Charité soient ce que militairement on appelle de la *petite bierre*. Il y avait hier chez Mr. le maire un reversi, et deux tables de bouillote outre une partie de jeux innocens composée des plus laides petites filles que l'on puisse trouver, je crois, de Paris à Milan ; on nous a menacés pour le bal de ce soir d'un rassemblement de 80 où cent personnes, et s'il en faut juger par l'échantillon, il y a sans mentir de quoi effrayer l'homme le plus hardi. Je ne dis pas cela, Madame, pour faire valoir les sociétés et les bals de Melun, ils n'ont certainement pas besoin d'une semblable comparaison et puis ce n'est pas là ce que j'y regrette davantage, une société peu bruyante, peu nombreuse, mais aimable, mais intime, voila ce que je ne puis, ce que je ne veux pas même rencontrer ailleurs.

Demain, je pars pour Nevers; après demain je cours à la poste et si j'y trouve une lettre de vous, je vous promèts en reconnaissance la description du bal de ce soir. Si non, Madame, vous ne trouverez pas mauvais que je vous garde rancune jusqu'à Moulins où peut-être je serai plus heureux.

Veuillez, Madame, avoir la bonté..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Lyon, le 20 pluviôse, an XIII (9 février 1805).

Depuis mon départ de Moulins, Madame, je ne me suis arrêté qu'à Roanne où la colonne a fait un séjour; mais il ne m'a pas été possible d'y consacrer un seul instant à la plus agréable des distractions, celle de vous occuper un peu de moi, en m'occupant beaucoup de vous, j'ai reçu, hier ici, où je suis arrivé le 17, votre lettre en date du 15 courant. Plus je m'éloigne des lieux qu'habitent de si bons amis, plus les témoignages de leur souvenir me deviennent précieux, jugez, Madame, combien je dois être sensible à lengagement que vous voulez bien prendre de ne m'en jamais laisser manquer; j'ai pris, comme j'ai

Digitized by Google

déjà eu l'honneur de vous le mander, toutes mes mesures de manière à ne perdre aucune des lettres qui pourraient arriver même après mon départ dans les principaux endroits où vous aurez la bonté de m'en adresser, celles qui viendraient à Lyon seront renvoyées à Chambéry, celles de Chambéry, soit à Lanslebourg, soit à La Novalaise, soit à Turin et ainsi successivement jusqu'à Milan. Qu'aucune inquiétude sur leur sort ne vous empêche donc de les multiplier autant que l'intérêt généreux que vous daignez prendre à ma destinée vous y portera. Je voudrais bien pouvoir vous instruire comme vous le désirez du but et du terme de mon voyage et surtout vous mander mon prochain retour à Melun; mais je n'ai là dessus que des notions incertaines et nous attendons ici de nouveaux ordres qui, ou bien en précipiteront notre départ où bien nous y retiendront jusqu'à l'arrivée de l'Empereur; ce dernier parti me contrarierait beaucoup, car j'aspire à arriver le plus promptement possible pour abréger de quelques jours, de quelques heures même une absence dont je compte bien les momens. Je crois pourtant, et ceci même paraît indubitable, que nous allons à Milan pour un couronnement; puisse-t-il s'effectuer avec bonheur et promptitude, et chacun après revenir tranquillement chez soi; c'est là toute mon ambition, c'est la seule récompense que j'envie. Vous avez sû avant moi, Madame, les nouvelles dignités créées dans le Gouvernement et le haut rang au quel a été élevé le général Beauharnais; jusqu'à présent, ce changement dans sa position n'en a apporté aucun dans sa manière d'être et de vivre avec ses officiers, et pour mon compte, j'ai particulièrement éprouvé de sa part les mêmes égards et la même bienveillance, il est impossible de justifier mieux et par une conduite plus affable et en même tems plus mesurée que ne le fait ce jeune prince les immenses faveurs de la fortune et je me félicite sincèrement de servir immédiatement sous ses ordres, mes rapports avec lui sont tels que je puis le désirer avec le caractère que vous me connaissez.

J'apprends avec bien du plaisir, Madame, que mon filleul soit pressé de paraître dans le monde... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Lyon, le 25 pluviôse, an XIII (15 février 1805).

Notre séjour ici, C. Madame, s'est prolongé un peu plus que je ne le croyais et je n'en partirai que le 29 de ce mois, pour suivre la route de Turin, nos ordres n'allant point au delà de cette dernière ville où nous resterons jusqu'à ce que de nouvelles instructions nous fassent connaitre notre destination définitive. Je me flatte de trouver une lettre de vous à Chambéry et c'est a Turin même que je vous supplie

Digitized by Google

d'adresser celles que vous aurez la bonté de mécrire ensuite, parce que nous y arrivons le 17 du mois prochain. Sera-ce le terme du voyage? Plusieurs circonstances le feraient présumer; mais les avis sont tellement partagés que je ne sais qu'en penser et que je remets prudament après l'évènement la solution de ce problème: pourtant, je suis fondé a croire moins que jamais a la guerre et j'entends beaucoup plus parler de fêtes que de combats. On nous assure d'ailleurs que des convois d'artillerie partis de Paris ont reçû contre ordre a quatre journées de marche et ont dû retrogader: cette nouvelle qui parait certaine, est d'un bon augure; elle me fait espérer un terme moins éloigné à ma pénible absence. Il est ici fort question de la prochaine arrivée de l'Empereur; en parle t'on à Paris? plus tôt il viendra et plus tôt nous retournerons. Voilà toujours mon calcul; et c'est ce qui me fait supporter impatiament mon long séjour ici malgré les bals brillants et les fêtes qui s'y succèdent car c'est la saison et l'époque des plaisirs de ce genre là; mais c'est autant de tems perdû pour moi qui ne soupire qu'après le retour. Je m'empresse, Madame, de dissiper l'inquiétude obligeante que vous aviez conçûe du changement de Monsieur de Beauharnais : ce prince continue a commander les troupes dont je fais partie et c'est toujours à lui que j'ai affaire; j'avoue que j'aurais été fort contrarié qu'il en fut autrement, car j'ai bien a me louer de ses façons envers moi et puis, il vaut mieux avoir a faire a Dieu qu'à ses saints.

J'espère, Madame, que votre santé n'aura point souffert depuis les dernières nouvelles,... etc,... etc... Ch. DE LAITRE.

Chambéry, le 6 ventôse, an XIII (25 février 1805).

En arrivant ici, Madame, j'ai trouvé, comme je m'en flattais, une lettre de vous. Les reproches qu'elle contient et qui peut-être sont obligeans, m'affligent pourtant, moins a cause du retard qu'ont éprouvé mes lettres, et que je ne sais comment expliquer, que par la facilité avec la quelle vous semblez disposée a concevoir des soupçons contre mon exactitude, soupçons des quels je devais être garanti en supposant même que vous voulussiez me juger d'après le principe général qui fait dit-on agir presque tous les hommes, celui de l'intérêt personnel, puisque cet intérêt même me fait une nécessité absolue de cette aimable correspondance sans la quelle je ne pourrais supporter l'ennui de mon existence.

Votre lettre est datée du 22 pluviose : depuis cette époque vous devez en avoir reçu deux de moi écrites de Lyon : dans la dernière je vous instruisais de la marche que nous devions tenir et vous priais de me répondre à Turin où je croyais arriver le 12 du courant, mais où nous n'entrerons réellement que le 19. De Lyon jusqu'ici, Madame,

Digitized by Google

il n'est pas aisé, a moins d'y passer de se faire une idée de la tristesse et de l'incomodité des logemens. Dans tous les lieux où nous nous sommes arrêtés, des maisons enfumées, habitées par un peuple de mendians qui vit dans la misère et dans la crasse. Voilà ce que depuis trois jours nous offre le pais que nous parcourons; quelques sites piquans, a travers une nature imposante et sévère, des routes pénibles et montueuses dominées encore par des monts couverts de neige ou dominant elles-mêmes de sombres précipices, il y a, vous en conviendrez, de quoi attrister l'esprit le plus gai. Jugez de l'impression que cela doit produire sur mon âme, livrée aux regrets et toute préoccupée d'un sentiment inaltérable, du souvenir de jouissance dont elle n'éprouve plus que la privation. La Ville même de Chambéry, bien qu'assez considérable et passablement habitée, est laide et triste au possible et j'avais grand besoin d'un motif d'intérêt aussi puissant que celui d'y recevoir de vos nouvelles et de vous écrire pour en supporter le séjour. Hier, comme dans toutes les grandes villes où nous séjournons, nous avons eu grand bal au théâtre; j'y ai passé deux heures par curiosité et comme observateur, j'y ai vù quelques jolies femmes et beaucoup de mauvaises tournures : ce spectacle offrant peu de matières a des remarques déjà faites mille fois, je me suis retiré à minuit. Ce matin, et avec plus de plaisir, je l'avoue, je suis monté à cheval pour aller visiter sur le coteau des Charmettes, à un quart de lieue de la ville, la maison de Madame de Varens et l'appartement de Jean Jacques. J'ai trouvé comme je m'y attendais un azile bien simple, dégradé même en plus d'un endroit, mais dans une situation des plus pittoresques et dont la nature m'a semblé conserver quelques rapports avec les pensées et la couleur des écrits de l'auteur d'Héloïse, avec le caractère de cette Madame de Varens dont j'aime le cœur et dont je réprouve les principes. Dans cette chambre a coté d'inscriptions, dictées les unes par l'enthousiasme, les autres par le sentiment, et au milieu de ces dernières je n'ai pu m'empêcher de consacrer le souvenir d'un nom qui m'est bien cher, et j'ai pensé que si par hazard ceux qui le portent passaient par ce hameau, ils ne le verraient pas sans quelque plaisir tracé par la main d'un ami dans cet azile du sentiment.

Je quitte demain Chambéry, Madame, et je perds l'espoir d'avoir de vos nouvelles avant Turin où je n'arriverai pourtant point avant dix jours,... etc.... etc... Ch. DE LAITRE.

Turin, le 17 ventôse (8 mars 1805).

En arrivant ici, avant hier, j'ai été plus heureux encore que je n'osais m'en flatter, et vos deux lettres, Madame, m'ont bien dédomagé des peines que j'ai eù a parvenir jusqu'ici pour les trouver.

Digitized by Google

Depuis huit jours je vivais dans la neige, des tems affreux rendaient nos marches encore plus désagréables; heureusement, le jour de notre passage sur le mont Cénis a été calme et nous avons fort bien gravi et descendu sur vingt où vingt cinq pieds de neige pendant 7 heures tenant nos chevaux par la bride; mais notre entrée en Italie a été marquée par un changement surprenant et presque subit de température; nous y avons réellement trouvé de la chaleur. Nous restons à Turin beaucoup moins de tems que je ne le croyais; j'en suis bien aise car cette belle ville est fort triste et j'ai déjà assez de la noblesse piémontaise, a mon avis fort sotte et fort ennuyeuse, surtout dans le saint tems de Carême. Demain matin, nous continuons notre route vers Milan où nous arriverons le 26 Ventose et où nous attendrons vraisemblablement l'Empereur, qui d'après les calculs les plus probables ne peut guère arriver avant le milieu du mois prochain. Que vient-il faire? c'est ce qu'en vérité je ne saurais deviner; ici, comme à Melun, il y a d'habiles politiques. Chacun fait sa gazette, forme sa conjecture; celle qui obtient aujourd'hui le plus de crédit dans l'opinion est un projet d'entrevue sur l'Adige entre plusieurs Souverains très marquants : on y fait trouver a point nommé les Empereurs de France et d'Allemagne et le Grand Duc de Russie; voudront-ils s'y rendre et réaliser les rêves de nos politiques? voila encore ce que je n'oserais assurer. Mais laissons la tous ces grands intérêts et permettez-moi, Madame, d'en traiter de plus importants pour mon cœur; les détails que vous avez la bonté de me donner sur l'état de votre santé me font attendre avec une impatience inexprimable cette lettre de Monsieur de la Comble qui doit m'apprendre enfin la naissance de ce cher filleul qui se fait tant désirer, et qui me rassure sur l'état de la mère et de l'enfant. 250 lieues sont une si grande distance, il faut tant de tems pour avoir des nouvelles, que je ne puis être tranquile jusqu'à l'évènement que mes vœux ardens contribueront a rendre des plus heureux s'ils ont quelque pouvoir. Je vais donc être pendant quelque tems privé de vos lettres, j'espère au moins que je recevrai toujours exactement des nouvelles de la famille et que Monsieur de la Comble voudra bien vous suppléer pendant tout le tems qu'il vous sera impossible d'écrire, ce dont je suis le premier a exiger que vous vous absteniez dès que votre santé pourra en souffrir, et en vérité vous devez me savoir gré de vous le demander car ce sera bien assurément ma plus pénible privation.

Daignez faire agréer à Madame votre mère,... etc,... etc...

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

Milan, le 27 ventôse an XIII (18 mars 1805).

J'ai le plaisir de répondre a la fois a vos deux lettres qui m'ont été renvoiées ici où je suis arrivé avant-hier dans la journée; j'ai eù l'honneur de vous mander de Turin, Madame, que notre séjour en cette ville avait été beaucoup plus court que je ne le présumais dabord; ma manière de voyager depuis mon départ de cette ville a été beaucoup moins désagréable, puisqu'au plus triste pays, aux plus mauvais tems, ont succédé une douce température et des sites plus riants. Nous voila donc enfin arrivés au terme prétendu de nos courses et pourtant nous ne sommes guère mieux instruits du motif, nous n'avons encore pù acquérir aucune notion certaine sur notre destination définitive, ni sur la manière dont on veut se servir de nous : J'attends avec grande impatience que ce cahos se débrouille. Tout ce que j'ai pù remarquer jusqu'à présent, c'est une apparence de tranquilité, ce sont des préparatifs paisibles qui donnent le démenti aux bruits de guerre que se plaisent à répandre vos politiques de Melun qui ne la font pas. Je vous fesais part dans ma dernière lettre des conjectures de Turin, ici, je n'en ai encore entendù former aucune, il est vrai qu'à peine nous avons eù le tems de nous retourner et de prendre l'air de la cour. Je ne suis pour mon compte qu'a demi installé dans dénormes appartemens du palais Grivelli dont le propriétaire est à Rome dans ce moment ci et dont je n'ai encore vù la propriétaire, Madame la Marquise son épouse, a la quelle je dois ce matin même aller présenter mon hommage très respectueux et que je crois être affligée de 50 a 60 ans pour le moins; aussi, vous avouerai-je, Madame, avec beaucoup de sincérité que je ne suis nullement pressé de faire ma visite, d'autant qu'il est fort probable que notre conversation sera a batons rompus si la marquise parle aussi bien français que je parle italien : en somme je ne me promèts pas de fort grands plaisirs dans ce pays ci; j'envisage même avec éffroi l'obligation d'aller passer la plus grande partie de mes soirées dans des cercles immenses et immensément ennuyeux pour moi qui ne pourrai y être guidé par aucun motif d'intérêt particulier, que le rôle d'observateur n'amuse que fort médiocrement et qui me soucie assez peu des grandeurs.

Vous pouvez d'après tout cela juger aisément, Madame, avec quelle impatience j'attends et avec quel plaisir je recevrai l'ordre de retourner en France; mais il n'en est point encore question et je dois m'armer de courage; d'après tous les calculs il paraît impossible que l'Empereur soit à Milan avant le 19 germinal et ce ne sera vraisemblablement qu'à son arrivée que j'apprendrai quelque chose de positif.

Digitized by Google

J'attends aussi, chaque jour, Madame, la nouvelle d'un évènement qui m'intéresse bien autant que tout cela, je vois par votre lettre du 13 que vous êtes au moment de mettre dans le monde ce filleul où cette filleule tant attendus et que j'aurais bien voulù recevoir des premiers pour le laver du péché originel qu'il sera obligé de conserver jusqu'a mon retour si vous avez la bonté de tenir votre parole, mais qui j'espère ne se portera moins bien sans la cérémonie du baptême. Veuillez, Madame, prendre un peu de patience, vous savez bien qu'il ne dépendra pas de moi d'accélérer cet heureux moment.

Je suis, Madame, toujours... etc..., etc. Ch. DE LAITRE.

Milan, le 28 ventôse an XIII (19 mars 1805).

J'avais a peine envoyé a la poste la lettre que j'eus l'honneur d'écrire avant hier à Madame la Comble qu'on m'apporta, Monsieur, celle par laquelle vous me donnez la nouvelle de son heureux accouchement; je ne vous parlerai point de toute la part que je prends a cet évènement; l'exactitude que vous avez bien voulù mettre a m'en instruire me prouve que vous avez apprécié l'intérêt et les inquiétudes dont j'étais agité sur l'issue de la grossesse pénible qui a eù de si heureux résultats, je me bornerai a vous témoigner mes remercimens et ma reconnaissance de cette obligeante attention et a vous offrir l'assurance des vœux sincères que je forme pour le bonheur de mon filleul et celui de toute sa famille : Si les désirs les plus vifs et la plus grande impatience pouvaient accélérer l'époque de ma réunion avec mes bien bons amis, et celle d'une cérémonie qui doit consacrer en quelque façon les liens qui m'unissent a eux, certes, je ne me ferais pas longtemps attendre; mais malheureusement ce retour si désiré dépend beaucoup plus des évènements que de ma volonté et le voile qui les couvre est a peine soulevé. L'arrivée tant attendue de l'Empereur sera peut-être un trait de lumière et laissera enfin prévoir le dénouement que chacun jusques là arrange a sa manière : les uns couronnent un roi des Lombards; les autres font seulement de cette couronne un fleuron de celle de notre Empereur et nomment vice roi le jeune prince Eugène; comme je ne vois encore aucune bonne raison de décider entre ces deux opinions également accréditées, j'attends; mais je n'attends point avec patience car il me tarde beaucoup de quitter un païs où je ne retrouve aucune des jouissances que m'offrait ma paisible retraite et où il me manque surtout une société rare a rencontrer, impossible a remplacer et qui répandait bien du charme sur mon existence.

Veuillez, monsieur, etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

Milan, le 8 germinal an XIII (29 mars 1805).

Puis-je assez vous exprimer ma reconnaissance, Madame, du témoignage si précieux d'amitié que je reçois de vous; à peine remise des souffrances et des fatigues de vos couches, vous daignez me donner vous même de vos nouvelles et de celles de votre Enfant; ah, vous appréciez bien le vif intérêt que je prends à vous et à ce cher filleul! Cette démarche obligeante et pleine de bonté me le prouve mieux que toutes les assurances possibles et vous avez bien prévu que j'y serais infiniment sensible. Sa santé et la votre sont bonnes; tout irait donc au gré de mes désirs, si ma maudite absence avait un terme rapproché; mais, par malheur, je ne puis encore le déterminer ni le prévoir; vous connaissez enfin, comme moi, les nouveaux projets sur l'Italie, et c'est déjà quelque chose que de savoir à quoi s'en tenir sur ce point; reste à présent celui de l'exécution, ce n'est pas le moins important. Nous attendons tous, avec impatience, le nouveau roi pour le faire reconaître et couroner; plût à Dieu qu'il arrivât bien vite, et que la cérémonie faite, chacun s'en fut chez soi; mais chaque jour on nous désole en disant son voyage retardé, et je vous assure que s'il allait au gré de l'impatience générale, il serait bientôt ici, car chacun aspire à l'époque du retour et indépendament des regrets particuliers que nous pouvons avoir, la sotte existence que nous menons dans ce païs ci, nous fait soupirer après le terme; pour moi, je le désire depuis le moment de mon départ et plus je vais, plus j'éprouve la rigueur des privations aux quelles je suis condamné. Toutes mes idées, tous mes désirs, et mes vœux, tendent au même bût, et ce bût est le point d'où je suis parti; je suis sur tout le reste d'une apathie telle, que je ne tente aucun moyen de rendre mon genre de vie moins monotone; je fuis des sociétés qui me fatiguent, des spectacles qui m'ennuient, j'évite des liaisons qui ne pourraient m'offrir aucun charme, enfin, Madame, je végète et je sens bien que décidément, je végèterai jusqu'à ce que le bonheur de revoir mes amis et les agrémens de leur société rappèlent en moi le principe des jouissances morales.

Votre lettre adressée à Turin, etc..., etc... Ch. DE LAITRE.

Milan, le 24 germinal an XIII (14 avril 1805).

Que le tems s'écoule avec lenteur au gré de mon impatience! et qu'il me tarde de retourner vers vous, de voir ce beau filleul dont on fait tant l'éloge! Comme parrain, je vous promèts d'en dire mon opinion sans partialité et en dépit de toutes les dispositions que l'on pourrait avoir à le gâter parce qu'il est joli garçon. Mais qu'il faut

Digitized by Google

encore attendre longtems et que cette époque du 23 Mai est reculée! L'Empereur doit être aujourd'hui à Lyon; il y est arrivé le 22; j'ignore combien de tems il y restera; il est attendu le 1er floréal à Turin et pas avant le 10 du même mois à Milan. Bien que son arrivée ne rapproche pas le jour fixé pour son couronement, je ne la désire pas moins, parce qu'il entreprendra plus tôt de régler les grands intérêts qui l'amènent et de déterminer les organisations relatives au nouveau Gouvernement, besogne qu'il peut faire avant comme après et qui autrement nous retiendrait bien plus longtems ici. Il n'est plus question de laisser ici un vice roi, ce que je crois pourtant indispensable, mais on parle plus que jamais de l'entrevue des deux Empereurs; tous les préparatifs se font pour le couronement, la couronne, le manteau, etc., sont arrivés depuis plusieurs jours; le palais royal est préparé et je crois que si chacun avait comme moi l'envie de retourner promptement en France, tout serait bientôt terminé.

Au lieu de me trouver tout à fait installé dans le palais Grivelli, votre lettre m'a trouvé prêt à le quitter pour aller habiter la Citadelle où mon corps et cazerné et dont je me trouvais trop éloigné.

Ma connaissance avec Madame la Marquise n'a guères été plus loin que la première visite, non pas que j'aie eû a me plaindre de sa réception où de ses procédés depuis que je loge chez elle, mais parce que nos habitudes ne pouvaient gueres s'accorder. C'est une femme du meilleur ton, fort instruite et parlant très bien français, mais agée et menant une vie fort retirée, surtout dans le carême, que ses exercices de dévotion l'occupent presqu'exclusivement. Elle est Veuve de l'ancien ambassadeur d'Allemagne et ce Marquis de Grivelli absent que je croyais son mari est un fils unique qui, ne sachant comment manger à Milan sa fortune, court le monde sans trouver peut-être le plaisir qu'il cherche et que tant d'autres sont forcés de quitter quand ils le trouvent chez eux; ainsi và le monde. Mais, je m'apperçois que voilà bien des détails sur des êtres qui n'ont nul droit de vous intéresser; comme c'est pour n'y plus revenir, j'ose espérer que vous me le pardonnerez.

Veuillez, Madame, être auprès de Madame votre mère et de Monsieur, etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 5 floréal an XIII (25 avril 1805).

Votre dernière lettre, Madame, renouvelle toutes les inquiétudes que les premières avaient dissipées, en m'apprenant l'état de faiblesse et de souffrances dans lequel vous a replongée cette maudite fièvre qui succédé à la couche heureuse dont j'avais reçû la nouvelle avec tant de satisfaction; jespère beaucoup que le mieux sensible que vous me

Digitized by Google

dites éprouver depuis deux jours aura continué et que le retour de la belle saison accélèrera celui de vos forces et de votre rétablissement parfait. J'aime a croire que vous ne négligez aucun moyen de dissiper ce fonds de mélancolie qui suit trop ordinairement le genre de maladie que vous avez essuyé et je m'en rapporte bien a la prévoyante amitié des êtres qui vous entourent pour le soin de vous procurer les distractions dont vous avez besoin; des promenades a la campagne. un petit voyage à Paris, le changement d'air et de lieu suffisent quelquefois pour détruire une habitude de tristesse et d'ennui que vous fait contracter l'uniformité de votre genre de vie, car c'est alors le moral qu'il faut guérir plustôt que le physique. J'aurais moi-même bien souvent besoin des remèdes que je vous indique, mais je n'ai pas la faculté de mettre mes conseils en pratique pour mon propre compte. Je calcule les instans et je vois s'approcher bien lentement le terme de nos incertitudes. L'Empereur est depuis plusieurs jours arrivé à Turin; il habite près de cette ville une maison de campagne appelée *Stupini*. On présume qu'avant de venir à Milan, il fera de petits voyages très rapides à Gênes, à Alexandrie et à Tôrtône. C'est toujours pour le 19 courant que nous l'attendons. Si son arrivée ne nous ramène pas les plaisirs émigrés de ce païs-ci, du moins l'activité qu'il communique à tout ce qui l'entoure rompra l'assomante monotonie de notre existence que la continuité des mauvais tems que nous éprouvons depuis un mois, contribue encore a rendre moins supportable. Je désire, Madame, que vous soyez mieux partagée du côté de Melun et que vous y ayez un printems dont il paraît que nous serons privés cette année, en Italie, car on nous prédit que de très fortes chaleurs suivront immédiatement les tems froids et pluvieux aussi surprenans pour la saison, que pour le climat.

Je me flatte de l'espoir que votre première lettre m'annoncera votre parfaite, etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 13 floréal an XIII (3 mai 1805).

La dernière lettre de Madame de la Comble m'avait fort alarmé sur sa santé; la votre me rassure un peu, mais elle ne dissipe pas entièrement mes inquiétudes et le peu de lignes qu'elle a daigné y joindre ne me semblent point assez tranquilisantes. J'attendrai donc avec bien de l'impatience de meilleures nouvelles de sa santé et celle du parfait rétablissement de Madame La Mothe. Je voudrais avoir à vous mander, Monsieur, quelque chose d'intéressant, mais je ne pourrais encore vous rien dire de certain; tout se dispose pour la grande cérémonie, nombre de personnages marquans sont déjà arrivés et tous les jours il en arrive de nouveaux; mais le plus grand de tous n'est

Digitized by Google

attendu que le 18 du courant, nous irons au devant de Lui et peut-être jusqu'à Pavie pour lui former un cortège royal à son entrée dans Milan.

On dit, car il faut toujours qu'on dise quelque chose, qu'après le couronement et la nouvelle organisation mise en vigueur, sa Majesté ira visiter les divers cantonemens des troupes et ensuite retournera par le Col de Tende en France dont il parcourera plusieurs départemens méridionaux; on fonde cette conjecture sur des ordres donnés pour la prompte réparation des routes de ce côté là. Mais tout cela me paraît au moins très problématique.

Soyez persuadé, Monsieur, que je serai exact à vous instruire de ce qui nous concernera. C'est un plaisir bien augmenté encore par l'intérêt que vous y prenez.

Veuillez, Monsieur, vous charger d'exprimer à tout ce qui vous entoure... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 24 floréal an XIII (14 mai 1805).

L'arrivée de l'empereur qui nous a beaucoup occupé et l'espoir de pouvoir, en différant de quelques jours, vous apprendre quelque chose sur notre destination, m'ont empêché, Madame, de vous répondre avec l'exactitude que j'ai tant de plaisir et tant d'intérêt a mettre dans notre correspondance. Je ne sais pourtant encore rien de bien positif; mais les conséquences qu'on peut raisonablement tirer des évènemens sont à l'appui de mes espérances et de mes désirs les plus chers. L'époque du couronement approche; il parait clair que les puissances du continent n'ont nulle envie de le troubler ni d'entamer une guerre que nous sommes en mesure de soutenir avec avantage, et les nouvellistes, je parle de ceux qui doivent être bien instruits, fixent à un mois l'époque de notre retour en France : après la crainte d'une absence beaucoup plus longue, j'ose à peine me livrer à l'espoir de revoir mes bons amis plus tôt que je ne le croyais et pourtant je le désire avec trop d'ardeur pour le rejetter; mon imagination anticipe les jouissances d'un avenir encore assez éloigné, mais quel motif d'encouragement que celui d'entreprendre pour me rapprocher de vous, une route qu'il a fallu n'a gueres parcourir vers un bût tout à fait opposé.

Veuillez bien, Madame, rassurer ceux aux quels un *intérêt* que je crois bien *sincère* fait craindre que je ne sois, si non pour toujours, du moins pour bien longtems, fixé en Italie. On peut sans doute disposer du corps que je comande et même de ma personne quand il s'agira de sacrifier l'un et l'autre au service de mon païs, mais nulle considération ne serait assez puissante pour me faire renoncer au bonheur d'y

Digitized by Google

retourner; ce sera pour moi une petite jouissance de plus d'avoir mis en défaut, sous ce rapport, les combinaisons subtiles des politiques de Melun.

Nous sommes, je crois, sur le point d'entreprendre quelques courses; Sa Majesté doit aller au Camp de *Castiglione* et peut-être jusqu'à Mantoue, mais le tout très rapidement car le patron n'a pas ce semble, plus que nous le désir de faire un long séjour dans ses nouveaux états et il a raison, il ne gagnerait pas au change; ce peuple ci sans énergie et sans volonté déterminée doit être conduit par une main habile et sûre, on aurait tort de compter sur son dévouement ou sur son esprit national.

Mais trêve de politique, car la mienne peut bien ne pas valoir mieux... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 17 prairial an XIII (6 juin 1805).

Depuis l'époque du couronement, j'ai encore plus qu'auparavant existé dans l'incertitude sur notre destination; enfin, Madame, hier seulement j'ai connu la décision définitive, et je m'empresse de vous la mander quoiqu'elle ne me présente encore que de loin la perspective d'une vie plus tranquille et le moment heureux de ma réunion avec mes amis; cependant, comme elle m'en donne la certitude, c'est avec une bien vive satisfaction que je l'ai apprise.

Le lendemain du départ de sa Majesté pour le Camp, nous nous mettons en route pour Gênes, où nous allons l'attendre. Elle y arrivera presqu'aussitôt que nous eû égard à la grande célérité de sa marche, y restera quatre ou cinq jours et reprendra le chemin de Turin où quelques affaires l'appellent encore. Il n'est pas encore bien décidé si nous retournerons par la même route que nous avons suivie en venant : c'est à Gênes ou à Turin seulement, si nous y allons, que les feuilles de route nous l'indiqueront d'une manière positive; mais il est vraisemblable d'après toutes les dispositions que nous éviterons Chambéry pour passer à Genève, Dijon, Troies, etc. Je serais d'autant moins faché de cette diversion que cette route est moins longue que l'autre.

Les Gazettes vous auront sans doute appris toutes les nouvelles, la nomination du prince Eugène, vice roi d'Italie, où nous avons le regret de le laisser, regret qu'il partage, je vous assure bien sincèrement et qu'en mon particulier j'éprouve plus vivement que qui que ce soit; la réunion de Gênes à la France demandée par les Gênois eux-mêmes. Elles vous auront aussi donné des détails sur les fêtes du couronement qui ont été fort brillantes et que malgré tout leur éclat je suis enchanté de voir terminées; il serait donc au moins

Digitized by Google

superflu que j'entreprisse une description qui d'ailleurs aurait fort peu d'intérêt pour vous. Je trouve beaucoup d'excellents motifs d'abréger des détails fastidieux pour passer à ceux qui vous concernent. Votre dernière lettre m'était bien nécessaire pour calmer les inquiétudes que la précédente avait fait naître. Il me semble surtout important pour votre parfait rétablissement que le moral reprenne entièrement le dessus. La nature fera le reste. Vous me paraissez être en fort bon chemin, et j'espère..., etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Gênes, le 15 messidor an XIII (4 juillet 1805).

J'ai été bien plus heureux que n'aurais osé l'espérer, Madame, vos trois lettres du 19, du 24 et du 27 prairial me sont parvenues ensemble ici, au moment où je me reprochais vivement de vous avoir mandé que je craignais de ne pas y rester assez longtems pour vous engager à m'y écrire. J'ai effectivement été bien trompé dans mes calculs, et il paraît bien clair que jusqu'au dernier jour de mon voyage je ne pourrai compter sur rien de positif, car au lieu de trois jours que nous devions passer à Gênes en voila déja dix que nous y sommes, et l'époque de notre départ n'est pas encore assuré; tout annonce cependant que ce sera après demain dans la nuit, et les premières voitures de service qui précèdent ordinairement de 24 heures le départ de l'Empereur commencent à se mettre en route. Grâces à Dieu se sera notre dernière corvée; l'Empereur ne s'arrêtera pas assez longtems à Turin pour que nous puissions l'y rejoindre, et une fois partis d'ici nous n'avons plus d'autre destination que Paris et Melun; il est vrai qu'il me reste encore une bien longue route à faire; mais du moins c'est pour retourner vers mes amis, et je ne négligerai aucun moyen d'en abréger la durée. C'est, je crois, la meilleure manière de leur prouver que mon attachement est toujours le même, preuve que j'aime à croire du moins superflue pour les convaincre d'une vérité dont ils ne sauraient douter sans injustice, car un sentiment profond bazé sur l'estime et la convenance et consolidé par le temps est à l'abri du changement et ne peut pas même sans injure en être soupçonné légèrement.

Votre dernière lettre, Madame..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Turin, le 23 messidor an XIII (12 juillet 1805).

Enfin, Madame, toute incertitude cesse, nos divers détachemens sont réunis ici, et après demain, 26, nous nous acheminerons vers Paris, où nous devons être rendus (du moins ceux qui l'habitent) le

Digitized by Google

1er fructidor et les mamelouks, à Melun, le 29 thermidor. J'ai pour mon compte particulier l'ordre de prendre les devants lorsque nous serons à Chambéry (c'est-à-dire le 4 thermidor), et par conséquent, à moins d'obstacles que j'aime à ne point prévoir, je reverrai mes amis le 10 du même mois; je ne sais pas trop encore par quelle voie je partirai, mais à coup sur la plus prompte sera celle que je prendrai. Je ne chercherai point à vous peindre tout le plaisir que j'éprouve; j'ai besoin de penser qu'il est jugé et partagé. Je sors d'un état de découragement absolu pour me livrer à l'espoir le plus doux : n'a gueres je n'osais prévoir l'avenir, j'en rejettais la perspective alarmante, et quand je m'efforçais de paraître tranquille et de calmer les craintes que de si bons amis daignaient concevoir sur mon retour, j'étais intérieurement dévoré d'inquiétude et je ne voyais que des obstacles et des retards sans fin à ce retour tant désiré. Il était tems que cet état cessat; de toute manière il m'était préjudiciable; une correspondance dans la quelle mon cœur ne pouvait s'épancher devait nécessairement devenir plus pénible et plus rare, et quand mon but unique était d'épargner à l'amitié quelques regrets, j'avais à craindre qu'elle put avec quelque apparance de raison me soupçonner de négligence ou d'oubli. J'ai effectivement trouvé en arrivant..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Le 20 thermidor an XIII (8 août 1805).

Mon projet est toujours, Madame, de me rendre à Melun lundi prochain ou mardi au plus tard, en repassant par Vaucluse; ainsi mon absence ne sera point un obstacle à la double fête que nous devons célébrer le 14 d'aoust : mais dans le cas même où les affaires qu'on ne termine point ici aussi promptement qu'on le voudrait m'y eussent retenu plus longtems que je ne l'avais pensé, je me fusse certainement arrangé pour être à Melun à cette époque. Paris est désert et d'une tristesse extrême : les spectacles, comme les promenades, n'y sont point suivis, et chacun a ce me semble le bon sens d'aller passer à la campagne le tems dont il peut disposer; je brule d'imiter ce bon exemple et ne vois pas sans plaisir s'écouler le terme de mon voyage que j'ai été forcé de prolonger encore au dela de mes résolutions.

Daignez, Madame, agréer l'hommage des sentimens que je ne cesserai d'éprouver pour vous et les vôtres.

Ch. DE LAITRE.

P. S. — J'ai trouvé votre lettre hier soir en rentrant; comme elle ne porte point de date, j'ignore si elle a éprouvé quelques retards.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE D'UN COLONEL DE LA GARDE IMPÉRIALE.

GARDE IMPÉRIALE A CHEVAL.

Strasbourg, le 6 vendémiaire an XIV (28 septembre 1805).

Depuis le moment de mon arrivée en cette ville, Madame, je n'a pas joui d'un moment de liberté. Nous n'osons pas nous éloigner de nos quartiers, toujours sur le point de monter à cheval, notre existence est toute militaire, surtout depuis l'arrivée de l'Empereur; surchargé de service à peine puis-je consacrer quelques instans au bonheur de causer avec mes amis; cette existence est pénible et celle qui va la suivre ne le sera pas moins, depuis plusieurs jours nos troupes ont passé le Rhin sur plusieurs points et ont pris position sur l'autre rive; nous ne tarderons sûrement pas a en faire autant et si j'en crois les apparences ce sera demain où après. Jusqu'à présent on n'a parlé d'aucune hostillité; on dit même que des régimens se sont rencontrés sans se battre; il semblerait que ce soit a qui ne commencera pas. Il a passé par ici une énorme quantité de troupes; on n'y voit que des soldats, des chevaux, des canons, des caissons; tout y respire la guerre et pourtant beaucoup de gens ne veulent pas y croire encore. Je n'ai pas mis les pieds a un spectacle ni dans une société; je n'ai pas été voir la Cathédrale que je ne connais pas et je n'en éprouve pas même le regrét. Quel contraste entre cette existence et celle dont j'avais le bonheur de jouir près de vous; je devrais sans doute m'efforcer d'en repousser le souvenir puisqu'il rend ma position actuelle plus pénible; mais quand je le voudrais, je l'essayerais en vain; il occupe constamment mon esprit et mon cœur: j'éprouve même quelque charme a faire cette douloureuse comparaison; mais je ne veux pas mêler de tristes réflexions au plaisir de m'entretenir avec vous, je suis trop intéressé a ne pas rendre ma correspondance fatiguante. J'attends de vos nouvelles, Madame, avec la plus grande impatience; voila neuf jours que je vous ai quittée, et que je n'ai entendu parler de vous; je crains même d'en être privé encore quelques jours, car ma première lettre a pû éprouver quelque retard vû l'extrême embarras des postes, lorsqu'elle est partie. Veuillez toujours adresser vos lettres a Strasbourg, poste restante jusqu'à ce que je puisse vous donner une nouvelle adresse. Il me sera peut-être quelque fois difficile de recevoir vos réponses, mais je n'en serai pas moins exact a vous instruire de tout ce qui m'arrivera; vous avez bien voulu m'en témoigner tous le désir et ce sera pour moi un grand soulagement de confier mes pensées a des amis aussi bons, aussi sincèrement aimés.

Veuillez agréer, etc., etc.

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

GARDE IMPÉRIALE A CHEVAL.

Stam ham... électorat de Wurtemberg, le 13 vendémiaire an XIV (5 octobre 1805).

Depuis la dernière lettre que j'ai eû l'honneur de vous écrire, Madame, nous avons fait des marches forcées et n'avons pas une seule fois arrêté assez longtemps pour que je pusse vous donner de mes nouvelles, je n'ai point été assez heureux pour recevoir des vôtres avant mon départ de Strasbourg et je suis incertain si le Vague mestre qui part dans une demi heure pour Louis bourg, qui y porte nos lettres, va chercher celles qui seront arrivées de Strasbourg a nôtre adresse, m'en rapportera une de vous. Cette difficulté de suivre exactement une correspondance aussi chère est sans contredit ce que ma position actuelle et le métier que je fais me présentent de plus désagréable, et je compterais pour rien toutes les autres privations qui en sont inséparables si je n'avais pas celle-là à supporter. Comptez au reste, que je ne perdrai aucune occasion de vous instruire de ce qui m'arrivera et ne fussent que deux lignes dès que je verrai le moyen de vous les faire parvenir, je les écrirai. Depuis Strasbourg, nous ne nous sommes arrêtés que dans des villages, nous couchons sur la paille et vivons comme les apôtres; il parait que ce genre de vie n'est point près de son terme, mais il n'influe pas du tout défavorablement sur ma santé : nous avons déjà traversé le Margraviat de *Bade* et presque tout le *Wurtemberg;* nous courons rapidement vers la Bavière où probablement nous joindrons l'ennemi qui ne nous attendait pas sitôt et s'est reployé de toute part à notre approche. Quelque rapides que soient nos marches mon impatience les trouvera toujours trop lentes, car je n'aspire qu'au dénouement, et notre Chef lui-même qui ne se trompe gueres dans ses calculs a annoncé que dans trois mois il serait à Paris. Puisse-t'il encore avoir été prophète cette fois-ci et puissions nous revoir nos foyers après avoir appris à Mrs les autrichiens qu'on ne nous joue point impunément. J'ai bien besoin, Madame, de recevoir quelques mots de vous. Il me semble qu'il y a déja années que je suis séparé de mes amis et mon imagination qui travaille ne voit pas non plus toujours en rose; soyez donc assez compatissante pour la soutenir ou pour la rassurer. Recevez tous, et il n'est pas nécessaire de vous dire à qui cela s'adresse, l'assurance d'un attachement que je porte partout avec moi et que je vous reporterai aussi inviolable et plus vif encore s'il est possible.

Veuillez bien... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

Ausbourg, le 19 vendémiaire an XIV (11 octobre 1805).

Je mets a profit, Madame, le premier moment de repos que j'aie depuis six jours pour vous donner de mes nouvelles et quelques détails sur les évènemens qui ont eù lieu depuis la dernière lettre que je vous ai écrite de *Stam ham*. Nos marches ont toujours été aussi rapides, mais le chapitre des privations et des désagrémens est augmenté de quelques articles : les bivouacs ont succédé aux cantonemens et le très mauvais tems qu'il fait depuis trois ou quatre jours les rend beaucoup moins supportables qu'ils ne l'étaient avant. Comme nous marchons par division, en ordre de bataille, conséquement avec de l'infanterie et de l'artillerie, nos marches forcées sont très longues et nous sommes souvent a cheval depuis cinq heures du matin jusqu'à minuit, et comme vous le pensez bien, ne faisant pas bombance; mais toute l'armée, jusqu'au dernier soldat, supporte ces privations avec plaisir, elle semble pénétrée du désir de répondre par sa persévérance et son courage à l'extrême activité et aux grandes combinaisons du Chef habile qui la dirige, aussi le succès des premières affaires a t'il répondu déjà aux bonnes mesures qu'il a prises, l'ennemi surpris s'est reployé devant nos colonnes autant qu'il lui a été possible d'éviter un engagement, mais coupé sur plusieurs nos divisions d'avant garde l'ont forcé au combat; on lui a fait et on lui fait journellement un grand nombre de prisonniers : trois a quatre mille Autrichiens ont déjà défilé par ici, et l'on nous annonce encore dix bataillons de grenadiers hongrois qui ont mis bas les armes : la majeure partie de leurs forces est acculée sur *Ulm* par quatre divisions qui les suivent pied à pied et leur serrent la mesure; un autre corps d'armée doit entrer aujourd'hui dans Munich, tandis que celui du Maréchal Bernadotte coupe le chemin aux Russes qu'on fait dit-on venir en poste, voila a peu près le tableau de notre situation vis à vis de l'ennemi; j'ai pensé, Madame, que ces détails ne vous seraient point indifférens. Ils peuvent faire préjuger que la guerre ne trainera pas en longueur et que s'il reste à l'Empereur d'Autriche quelques grains de bon sens dans la tête, il s'efforcera de prévenir, par une paix solidement garantie, la ruine totale de son Empire, ce qui est bien a désirer pour l'humanité, car si la gloire des succès offre quelques jouissances aux vainqueurs, elles sont inséparables des idées pénibles que fait naitre l'aspect des malheurs qu'entraine la guerre pour les peuples sur le territoire desquels elle se fait; j'en suis témoin, et mon cœur en est navré... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

Ausbourg, le 28 vendémiaire an XIV (20 octobre 1805).

Je vous avais annoncé, Madame, par ma dernière lettre que je vous écrirais incessament de Munich, mais c'est ici l'occasion d'appliquer ce proverbe bannal et véritable que Dieu dispose quand l'homme propose. L'ennemi ayant reçù du Tyrol des renforts qui portaient a près de quatre vingt mille homme son armée d'Ulm, nous ne pouvions passer outre sans avoir eù affaire a ce corps nombreux que serraient nos divisions mais qui devenait redoutable par sa réunion, qu'il fallait prévenir; aussi, avons-nons changé de direction et nous sommes nous portés sur Ulm avec une rapidité qui nous a valù les succès glorieux et inconcevables dont les journaux doivent avoir instruit la France. Une armée aussi nombreuse s'est évanouie comme un songe et l'Empereur d'Autriche en est au réveil d'un rêve bien trompeur: en six jours, cinquante mille prisonniers, avec le feld maréchal Mack, deux princes et plus de vingt généraux majors : dix mille hommes tués ou blessés et le reste dispersé et fugitif, a la merci de notre cavalerie qui les poursuivant sans relache extermine tout ce qui ne rend pas les armes. Nos soldats ont repris et conservent plus que jamais cet ascendant vainqueur qui les avait distingués dans les dernières campagnes et les troupes autrichiennes, au contraire, sans confiance dans leurs Chefs, et convaincùes de notre supériorité, sont trainées à la boucherie avec la certitude de leur défaite : Je l'ai vù de mes propres yeux, rien n'égale la bravoure de nos troupes. Ce sont des lions qui fondent sur des animaux timides et déjà vaincus par la crainte; la lutte est trop inégale et si l'Empereur d'Autriche n'a pas d'autres remparts a nous opposer, rien ne peut le préserver de sa ruine que la modération du vainqueur. Bonaparte est partout, il préside lui même a l'exécution du plan vaste et hardi qu'il a dessiné et que l'intelligence lente et bornée des généraux allemands n'a pù deviner ni concevoir, et ce qui met le comble a sa gloire, par des marches savantes et rapides il ménage le sang de ses soldats et les résultats étonnans qu'il obtient ne nous ont pas coûté deux mille braves. Pour notre compte, Madame, nous n'avons pour ainsi dire été que spectateurs et dans six combats qui ont eù lieu a peine avons nous trouvé l'occasion de donner quelques coups de sabre; en vérité je suis presque honteux de notre rôle sous ce rapport, il est vrai que sous celui des fatigues et des privations, nous ne sommes pas aussi ménagés et le tems a contribué a nous faire éprouver tout ce qu'on peut imaginer de plus pénible dans ce genre; nous commençons pourtant a être moins mal et je compte ici, sur quelques moments de repos; nous n'en partirons, je crois qu'après demain pour rejoindre l'armée du maréchal Bernadotte et tacher d'attraper les russes qui,

Digitized by Google

ne trouvant pas même la trace d'une armée de quatre vingt mille hommes qu'ils croyaient rassemblés et ayant l'offensive, se retirent a grandes journées; mais nous avons de bounes jambes et nous ne souffrirons pas que ces messieurs s'en aillent sans avoir de nos nouvelles.

Voila, Madame, l'état des choses, et j'avoue que je ne conçois pas d'évènemens qui puissent faire durer la campagne plus de trois mois. Je le souhaite bien sincèrement car toute mon ambition cède au désir de revoir mes bons amis et ce sera avec transport que je recevrai l'ordre de retourner en France.

Je n'ai encore reçù d'autres nouvelles... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Lintz en Haute-Autriche, le 14 brumaire an XIV
(5 novembre 1805).

Je ne m'arrette qu'un instant, Madame, depuis mon départ de Munich, et je veux l'employer à vous écrire un mot et a vous accuser réception de deux lettres que j'ai reçues de vous mais de bien vieille dàte car la dernière était je crois du milieu d'octobre, n'importe les preuves de votre souvenir et de votre attachement ainsi que celle qu'a bien voulu y joindre Monsieur de la Comble m'ont fait un plaisir et un bien que je ne puis assez vous exprimer; je ne crois pouvoir mieux y répondre qu'en vous écrivant le plus souvent qu'il m'est possible et quand ces témoignages de ma vive amitié vous parviendront tôt ou tard, vous ne pourrez douter de mon exactitude que la difficulté des communications pourrait vous faire soupçoner, si mon cœur ne vous était connù. J'ai appris avec tout l'intérêt dont vous devez être convaincue les bonnes nouvelles que vous me donnez de votre santé a tous et de l'accroissement de mon filleul. J'ai vù aussi avec plaisir l'ardeur guerrière de notre jeunesse et de nos habitans, mais je crois qu'elle ne sera pas mise a l'épreuve car nous avançons beaucoup en besogne et j'espère bien que mes premières lettres seront datées de Vienne. On parle déjà de paix et il est certain que l'Empereur d'Autriche a déjà fait des propositions; on en traitera sans doute sérieusement dans sa capitale; alors, qu'aurons-nous de mieux a faire qu'a rentrer chacun chez nous, nous payer dans le sein de l'amitié des privations que nous aurons souffert!

Adieu, Madame, mes sentimens vous sont trop bien connùs ainsi qu'a ce qui vous entoure pour qu'il soit nécessaire de vous répéter l'assurance qu'ils existeront autant que moi.

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

Hetzhim, près Vienne, le 25 brumaire an XIV
(16 novembre 1805).

Ma lettre n'est point encore datée de Vienne, Madame, effectivement nous n'y sommes pas encore entrés, quoique les clefs en aient été remises au prince Murat le 21 du courant et que les états majors de l'avant garde l'aient traversé; mais l'Empereur n'a point encore jugé a propos d'y faire son entrée; il occupe un palais aux portes de la ville, et nous, toutes les maisons de plaisance qui l'environnent; elles sont belles et d'un fort bon goût mais vû la saison entièrement inhabitées. Vous voyez Madame, que nous éprouvons le sort de Tantale : nous voyons la ville, nous voyons même de belles autrichiennes qui sortent pour voir défiler nôtre armée, mais elles rentrent chez elles et nous chez nous, non pas sans quelques regrêts au moins de notre part : il parait pourtant que ce supplice va cesser; on dit que nos logemens sont faits et que la Garde va s'y installer aujourd'hui ; nous en avons grand besoin je vous jure, ne fut-ce que pour faire mettre des pièces a nos habits qui sont en loques, et reposer nos chevaux qui sont plus fatigués que nous. Si c'était là, comme bien des gens le prétendent le terme de nos courses et que la paix pût s'y conclûre d'une manière solide et avantageuse, ne serait ce pas le plus beau dénoument : dans peu de jours nous connaitrons ou nous pourrons du moins deviner notre sort; jusques là il serait inutile de se livrer aux conjectures que le plus simple évènement peut bouleverser.

J'aurai l'honneur de vous écrire de Vienne avec plus de détails, j'aurais même attendu jusques là a le faire si l'espoir de vous faire parvenir de mes nouvelles en vous écrivant très souvent ne me déterminait à multiplier mes lettres; pour moi, voila des siècles que je ne reçois plus un mot de qui que ce soit : le service des postes est tout a fait dérangé en Allemagne, les chevaux ont été enlevés ou sont morts de fatigues; on essaye à présent d'y rémédier un peu, car les inconvéniens qui en résultent se sont fait sentir a tout le monde : j'espère donc que je serai plus heureux à l'avenir.

Daignez, Madame, me rappeller a la mémoire de tout ce qui vous entoure.

Ch. DE LAITRE.

Brûm, le 1er frimaire an XIV (22 novembre 1805).

Dans la dernière lettre que j'eus l'honneur d'écrire à Madame La Comble, je lui en annonçais une deuxième de Vienne; je m'étais trop fié aux calculs ordinaires qui ne sont pas ceux du héros qui nous guide. Le jour même que nous devions nous établir dans cette ville,

Digitized by Google

nous nous sommes mis en marche à 4 heures du soir, nous l'avons traversé et ne nous sommes arrêtés que le lendemain a deux heures du matin après avoir fait quatorze lieues par une nuit des plus froides; ainsi, Monsieur, j'espère qu'elle voudra bien me pardonner et voir qu'il n'a pas dépandû de moi de lui tenir parôle : quarante lieues et deux combats sont mon excuse; mais enfin, je jouis d'un moment de répit et au lieu de vous écrire de la capitale de la basse Autriche, c'est de celle de la Moravie ou du moins qui en dispute le titre à Olmutz que j'ai le plaisir de vous donner de mes nouvelles. Les Russes sont des voisins trop incomodes; avec l'intention de passer quelque tems à Vienne nous ne pouvions les souffrir si près de nous et nous les avons envoyés s'établir à Olmutz qui en est éloigné d'environ cinquante lieues. On ne sait encore si l'armée se portera en avant pour leur enlever ce dernier retranchement dans lequel ils attendent des renforts, ou si elle entrera dans ses cantonnements pour y prendre un repos nécessaire; dans cette dernière hypothèse nous retournerions à Vienne où l'Empereur s'établira, et l'opinion générale est que là s'entameront ou plustôt se poursuivront avec vigueur les négociations; puissent-elles atteindre le bût si désirable pour le bonheur des peuples et pour celui des êtres qui comme moi ont d'excellents amis qu'ils brulent de revoir et d'embrasser. C'est a mon avis le prix le beau, le plus digne de nos efforts et de nos étonnans succès : Les Autrichiens semblent déjà avoir quitté la partie et abandonner aux Russes le soin de deffendre leur pays qu'ils ravagent plus que nous. C'est à ces derniers seuls que nous avons affaire depuis les combats et la destruction de l'armée d'Ulm; et il faut convenir qu'ils opposent beaucoup plus de résistance; ils vont à la mort avec une stupidité féroce, ils se defendent avec la plus vive opiniâtreté et souffrent avec constance les privations; enfin, il faut pour les vaincre l'excès de la valeur française et les bayonnettes acérées de nos grenadiers; aussi cédent-ils à nos efforts mais ne reconnaissent pas d'autres maîtres et méprisent leurs alliés qui ne les secondent pas : les officiers prisonniers que nous leur avons fait disent tous qu'ils voudraient être nos alliés pour faire la conquête du monde.

Voila, je crois la partie politique suffisament traitée : pour ce qui m'est personel, j'ai conservé au milieu des fatigues une excellente santé et je me sens bien plus de forces qu'il n'en faut pour recomencer tout de suite le voyage en sens inverse; j'espère toujours que les choses s'arrangeront et que nous ne serons pas obligés de recomencer une autre campagne.

J'ai été assez heureux pour recevoir ici deux lettres de Madame de la Comble..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

Austerlitz, le 14 frimaire an XIV (5 décembre 1805).

Je présume que les papiers publics auront promptement rendu compte de la fameuse bataille du 11 frimaire, et je m'empresse, Madame, de vous écrire quelques lignes à la hâte pour dissiper les inquiétudes que votre amitié aurait pu concevoir sur le sort d'un être au quel vous avez daigné témoigner quelqu'intérêt. J'ai été assez heureux pour échapper sans une égratignure aux bayonettes, a la mitraille, a une grêle de balles et de coups de sabre que messieurs les Russes nous pro liguaient avec une rare générosité. Je n'entrerai point dans les détails de ce combat dont les résultats glorieux n'ont point été obtenus sans coûter la vie a bien des braves surtout dans les corps de la garde : une partie de la nôtre a eû affaire à celle de l'Empereur de Russie qui avait réuni ses meilleures troupes et pris tous les moyens de venger les Autrichiens de la défaite d'Ulm. De part et d'autre, tous les préparatifs étaient faits avec soin; depuis trois jours les armées couchaient au bivouac, et les trois Empereurs au milieu d'elles; les positions étaient armées et fortifiées, et les troupes disposées et animées par la présence et les harangues de leurs souverains. C'est après toutes ces mesures prises que les deux armées fortes, celle des Russes de quatre vingt dix mille hommes et la nôtre d'environ quatre vingt se sont présentées au combat le plus acharné et le plus meurtrier qu'on ait vû depuis longtemps; il a commencé avec le jour et n'a fini qu'a la nuit tombante avec un succès brillant et décisif pour nous, mais qui nous laisse bien des regrets; aussitôt après je suis parti avec deux escadrons que l'Empereur envoyait à la poursuite d'une colonne en déroute et pendant trois jours et trois nuits consécutives nous avons erré au milieu de l'armée ennemie pour surprendre ses postes et lui faire des prisonniers, ce qui n'est pas je vous jure un métier agréable, a cause des marches pénibles qu'il faut faire et des extrêmes précautions qu'il faut prendre. Aujourd'hui seulement cette corvée a fini et je suis rentré a l'armée. Notre victoire a couté en prisonniers, morts, blessés ou égarés près de cinquante mille hommes a l'ennemi, presque tous ses bagages et cent cinquante pièces de canon ; aussi les effets en ont été prompts; les deux Empereurs de Russie et d'Autriche se sont déjà séparés et le dernier a demandé a Bonaparte une entrevue qui a eu lieu hier dans un bivouac, au milieu de leurs troupes et qui a duré deux heures, en plein air; j'en ai été témoin oculaire; il parait sûr que la paix y a été décidée et que nous jouirons de quelques jours de repos.

Voilà, Madame, le sommaire des évènemens, puissent ils être couronés par celui que je désire le plus, nôtre retour en France, et vous

Digitized by Google

connaissez bien les raisons puissantes de ce désir qui ne me quitte pas.

Agréez, Madame... etc... etc...

Ch. D.

Hytzing, près Vienne, le 29 frimaire an XIV (20 décembre 1805).

A mon retour ici, Monsieur, entr'autres témoignages de souvenir dont la privation m'avait rendu avide, j'ai trouvé ceux que m'apportait votre lettre de Nemours, datée du 4 courant, ce n'était pas les moins désirés. Mon imagination, préoccupée d'idées assez tristes produites sans doute par la teinte rembrunie des tableaux affligeans que j'avais eus quelque tems sous les yeux, avait grand besoin d'être soulagée par un contraste agréable; les expressions de votre amitié ont été un remède efficace; elles m'ont présenté le plus beau côté de la médaille. Si, de tems en tems, les pieds sur vos chenêts vous vous occupez à causer de nos courses lointaines, et de nos fatigues et de nos succès, soyez sûr qu'au milieu de nos bivouacs, les pieds dans la boue ou dans la neige et m'efforçant de faire brûler les morceaux rassemblés d'un bois humide et noir, je n'ai cessé de penser à vous et aux vôtres et que si dans ces moments pénibles les dégouts du métier ont quelquefois détruit les illusions de la gloire, ils n'ont jamais affaibli la solidité de mon attachement pour vous.

Si mes lettres vous offrent quelqu'intérêt, Monsieur, jugez de tout le plaisir que doivent me faire éprouver les vôtres, à moi privé de toutes les jouissances que vous trouvez dans l'intérieur d'une famille intéressante et chérie : c'est bien moi qui contracte avec vous tous, sous ce rapport, une obligation insolvable.

Nous voila pourtant un peu plus tranquiles et du moins logés sous des toits. Durant l'armistice et pendant que la paix se traite l'Empereur s'est établi dans un château de l'Archiduc Ferdinand, situé a une petite lieue de Vienne et nous avons pris des espèces de cantonemens dans les villages qui l'entourent; ces villages sont formés en totalité par les maisons de plaisance des principaux habitans de la ville : elles sont inhabitées, froides et très déplaisantes je vous jure dans cette saison ci; aussi m'y ennuyai-je fort et n'ai-je d'autre ressource que d'aller de tems à autre passer quelques heures à la capitale qui, en aucun tems je crois, n'est elle-même une ville de plaisirs et moins a présent que jamais, mais qui offre à la curiosité quelques monumens où objets d'art intéressans.

Je me confirme au surplus tous les jours davantage dans l'opinion que le sentiment le plus généralement produit, sur nous autres français, par les voyages en pais étrangers c'est le regrét du nôtre et le vif désir d'y retourner : nous existons maintenant dans cet espoir et l'on

Digitized by Google

pense que l'Empereur se rendra à Munich aussitôt après la conclusion de la paix : on nous menace même de marches forcées pour le retour; vous croirez aisément que cela ne nous effraie gueres.

Veuillez bien, Monsieur, faire agréer à ces dames l'hommage de mes sentimens d'attachement et de respect. Je vous prie de vouloir aussi me donner des nouvelles exactes de la santé dø vos chers petits malades aux quels je prends un intérêt bien vif.

Avant de terminer cette lettre, je dois vous remercier et vous complimenter pour vos productions; le dialogue entre monsieur Mack et son confrère a beaucoup diverti tous ceux aux quels je l'ai communiqué, mais je doute qu'il produisit le même effet sur le héros de la pièce, le pauvre feld maréchal réfléchit tristement entre quatre murailles sur l'ineptie de ses plans et la fausseté de ses calculs et il n'a surement point envie de chanter.

Je vous félicite sincèrement, Monsieur, sur les acquisitions qu'a faites la ville de Melun et sur tous les plaisirs aux quels cette augmentation de société va donner lieu.

Votre... etc...

Ch. DELAITRE.

Wels, le premier janvier 1806.

C'est sans doute s'y prendre un peu tard, Madame, que de souhaiter une bonne année le soir du premier jour de l'an, quand surtout cet hommage bien sincère des vœux les plus ardens pour votre bonheur ne peut vous parvenir que longtemps encore après qu'il vous est adressé; mais j'ai souvent ouï dire que dans quelques cas particuliers on avait la latitude du mois tout entier et je suis bien aujourd'hui dans celui des exceptions, car depuis quatre jours je trote par monts et par vaux et du matin jusqu'au soir; s'il vous en souvient, Madame, j'avais l'honneur de vous mander dans mes dernières lettres que nous comptions sur le prompt départ de l'Empereur; effectivement l'ordre subit nous est arrivé de plier bagages samedi dernier; la veille une entrevue secrète entre l'Empereur et le prince Charles avait levé tous les obstacles qui retardaient la paix : elle fut aussitôt après proclamée dans Vienne et déja Bonaparte était en route pour Paris où il est surement à présent. Nous ne voyageons pas tout à fait aussi vite, pourtant en quatre jours nous avons fait nos cinquante lieues, des tems affreux, une neige battue et glissante rendent nos marches très pénibles, mais c'est pour retourner en France. Le seul inconvénient réel dont je puisse me plaindre, c'est la privation des nouvelles qu'il ne m'est plus possible de recevoir de mes amis que fort rarement : j'espère cependant en trouver a Ausbourg où je présume qu'on arrê-

Digitized by Google

tera les lettres qui viennent à notre adresse. Pour vous, Madame, vous recevrez... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

P.-S. — Nous devons être à Strasbourg le 27 janvier et au plus tard, le 20 février à Paris, c'est l'ordre précis de l'Empereur.

Augsbourg, le 13 janvier 1806.

Depuis un tems infini, Madame, je suis privé de vos nouvelles. La poste n'a garde de venir nous chercher dans les villages que nous habitons le plus ordinairement depuis notre départ de Vienne et c'est seulement ici que j'ai trouvé vos deux lettres du 20 et du 30 décembre qui me prouvent qu'elle n'est pas plus exacte à se rendre a une destination fixe, puisque celles que j'ai eu l'honneur de vous écrire a différentes époques depuis la bataille d'Austerlitz ou sont restées en route ou ne vous sont parvenues qu'avec beaucoup de lenteur : il en est de même de toutes les autres adressées a ma famille et a mes amis dans le même tems et c'est jouer de malheur car ce sont précisément les lettres pour les quelles j'ai pris le plus de précautions et que j'ai le plus expressément recommandées. J'espère au surplus que vous avez a présent des détails bien plus peut-être que vous n'en vouliez et que surtout vous recevrez bientôt une lettre datée de Wels par la quelle je vous ai annoncé notre prompt départ de Vienne aussitôt que j'en ai pû trouver les moyens. Nous voilà donc bien décidément en route pour la France et j'ai lieu d'espérer que quand cette lettre vous arrivera nous serons bien près de nos frontières; qu'il est facile de supporter toutes les contrariétés de la saison et du voyage quand on marche vers un bût aussi désiré, et comme les objets se présentent sous un point de vue différent! quelle autre impression n'éprouvai-je pas aujourd'hui par exemple en vous écrivant dans la même chambre et sur la même table que lorsque je le fis en passant, il y a près de trois mois, pour courir à une guerre dont je n'osais encore prévoir la fin, ni le sort que le destin m'y réservait. Tous les détails que vous avez la bonté de me donner sur votre famille et particulièrement sur notre cher Amance, les témoignages de souvenir que vous daignez me transmettre de la part des différentes personnes qui me conservent quelqu'attachement ont excité au plus haut degré mon intérêt et ma reconnaissance; ils me feront trouver le tems bien long jusqu'au moment où je pourrai jouir de tout le plaisir d'une heureuse réunion.

Daignez encore, Madame, être mon organe auprès d'eux et veuillez agréer l'hommage de mon respectueux et inaltérable attachement.

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

GARDE IMPÉRIALE
ESCADRON DE MAMELUKS

A Châlons, le 27 septembre an 1806.

Ch. Delaitre, chef d'escadron-commandant,
Officier de la Légion d'honneur.

Je n'ai point encore parcouru beaucoup de païs depuis que je vous ai quitté, Monsieur et bien bon ami, mais tout depuis cette époque a pris une attitude hostile qui prouve assez clairement que nous n'allons point à des conférences. Notre infanterie a passé ce matin en poste et les voitures du service de l'Empereur sont déja arrivées. Pour nous, jusqu'à présent nous marchons à journées ordinaires et devons arriver a Mayence le 6 septembre en passant par Verdun, Metz, Hombourg, Weixweilher, etc., ensuite nous recevrons la destination décisive. Puisse cette nouvelle campagne avoir un succès aussi prompt, aussi brillant que l'autre et nous ramener aussitôt dans nos foyers. Il sera permis d'espérer des miracles tant que celui qui les opère dirigera nos efforts et je ne crois pas que cette fois ci les Prussiens viennent en Champagne; aussi les habitans font-ils leur récolte dans une sécurité profonde.

J'attends de votre amitié, Monsieur..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

GARDE IMPÉRIALE
ESCADRON DE MAMELUKS

A Berlin, le 28 octobre an 1806.

Ch. Delaitre, chef d'escadron-commandant,
Officier de la Légion d'honneur.

J'ai formé bien des fois, Monsieur et bon ami, le projet de vous écrire dès que j'aurais un moment de repos; je tiens parole car voila le seul séjour que nous ayons fait depuis Metz. A Postdam nous nous sommes arrêtés quelques heures, mais toujours sur le qui vive, toujours prêts à monter a cheval et d'ailleurs sans moyen de faire parvenir les lettres. Je n'ai pu entreprendre de vous en adresser une. J'ai donné a la curiosité le tems que je ne pouvais consacrer à l'amitié; j'ai visité les maisons royales des souverains de Prusse; mais avec bien plus d'intérêt que les autres, le fameux palais de Sans Souci, habitation favorite du grand Frédéric; un respect filial qu'on admire y a conservé le souvenir des derniers momens d'un monarque

Digitized by Google

que la Prusse devra longtems regretter : les vieux meubles dont il se servait, ses livres de prédilection marqués encore à la page sur la quelle se portaient ses regards mourants, une pendule dont le mouvement a cessé avec sa vie, tout retrace l'époque d'une perte si grande pour cet Empire. Parmi les divers objets consacrés a la mémoire par le sentiment le plus juste d'amour et de vénération, un atlas français a surtout fixé mon attention, ouvert a la carte de Saxe et de Prusse. Le théâtre de la guerre actuelle et la route qu'ont suivie nos armées victorieuses frappèrent mes regards et cette circonstance bien simple en elle-même me conduisit de l'enthousiasme qu'inspirent les faits éclatans d'un beau règne a la réflexion pénible de la décadence qui le suit presqu'inévitablement. Le génie de Frédéric expirant prévoyait-il ce qu'exécuterait, vingt ans après, celui de Napoléon? De Postdam à Charlotembourg et de Charlotembourg ici, nous n'avons fait que passer. Sommes nous a Berlin pour longtemps? J'en doute. Tout dépend des évènemens politiques et ils sont couverts d'un voile épais ; je ne cherche point à voir a travers.

Veuillez, Monsieur..., etc.. , etc...

Ch. DE LAITRE.

Au Château de Lovinski, près Posen, le 9 décembre 1806.

Votre lettre du 18 novembre, Monsieur et bon ami, a éprouvé quelque retard parce qu'il a fallu qu'elle vint me chercher dans mes cantonemens; nous sommes venus jusqu'ici aussi rapidement qu'à l'ordinaire, mais des tems détestables, un misérable pays dont les plus gros villages offrent à peine une vingtaine de huttes nous ont enfin forcés a ralentir notre marche et a nous installer le moins mal possible jusqu'a ce qu'un temps plus supportable nous permette de nous remettre en route. Je ne suis pourtant pas pour mon compte personel le plus mal partagé; j'habite le plus beau château de la Pologne Prussienne et je trouve au moins a qui parler, ce qui n'est pas fort aisé dans ce pays ci; mais l'Empereur n'est pas homme a nous laisser longtems tranquiles et je m'attends à lever le pied a tout moment pour aller au moins jusqu'à Warzovie, car il ne serait gueres possible d'aller plus loin dans cette saison ci, et les entreprises militaires sont nécessairement en stagnation. Les Polonais arment et sont décidés a profiter de la circonstance pour recouvrer leur indépendance, l'enthousiasme et le dévouement paraissent extrêmes, surtout dans la noblesse qui désire beaucoup reprendre son ancienne influence; mais en leur prêtant son appui, l'Empereur ne voudra sûrement pas faire de démarches inutiles et exigera qu'ils adoptent une forme de gouvernement fixe et absolue sans la quelle cet Empire serait encore la proie des factions; comment tout cela finira-t-il? Comment tant d'intérêts opposés se

Digitized by Google

concilieront-ils? C'est ce qui inquiéterait tout le monde, si le feseur de miracles ne dirigeait pas les évènemens et grâces a son crédit, chacun a la même confiance, est aussi tranquille ici qu'en pleine paix au sein de sa patrie. Mais, s'il est facile de se rassurer sur sa destinée, il l'est bien moins de se faire une raison sur l'éloignement des personnes qu'on chérit et sur la privation des douces jouissances de l'amitié; j'ai été trop gâté sous ce rapport pour n'être pas plus a plaindre que bien d'autres; votre lettre, les témoignages d'attachement dont elle elle est remplie et des quels je fais tant de cas, en me faisant passer quelques momens bien agréables renouvellent aussi les regrets d'un temps bien heureux et en me donnant le droit de me féliciter du bonheur de posséder d'aussi bons amis, me fait gémir sur la nécessité de m'en séparer si souvent et pour si longtems.

Veuillez Monsieur... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

Varzovie, le 8 janvier 1807.

Jugez de ma surprise, Monsieur et bon ami, en apprenant par votre lettre du 16 décembre, que vous n'avez encore reçù aucune de celles que je vous ai écrit de Berlin avant de quitter cette ville et ensuite du château d'Ovinski près Posen ou je suis resté une quinzaine de jours : je me hâte de répondre a la vôtre dans l'espérance que les chances lui seront plus favorables. car il me parait que notre Bureau des postes est un véritable bureau de loterie où je n'ai pas été heureux : je reçois de même fort inexactement les nouvelles de France et sous ce rapport j'éprouve comme sous bien d'autres infiniment plus de privations et de contrariétés que dans la campagne dernière. Les bulletins de l'armée vous auront sans doute mis bien au courant de ses opérations; vous portez a vos amis un intérêt trop sincère, pour ne pas suivre, quelquefois sur la carte nos marches et nos succès, mais vous vous feriez difficilement l'idée de ce que nous avons eù a souffrir après le passage de la Vistule; pour vous en faire juger, que puis-je vous dire de plus, si ce n'est que l'activité de l'Empereur a du céder aux obstacles de la saison et du terrein et suspendre la marche d'une partie de l'armée; mais comme vous l'imaginerez aisément, ce tems là même n'est pas perdù, et le réveil du lion sera terrible; nous avons déjà beaucoup fait; peut-être nous reste-t'il encore plus à faire? Si une nouvelle campagne commence quels évènemens ne rézerve-t'elle pas a l'attente de l'Europe étonnée ? Nous profitons du repos qui nous est accordé pour nous préparer à de nouveaux efforts qui obtiendront peut-être enfin cette paix générale si nécessaire au monde et le but de tous nos travaux. Je m'empresse, Monsieur et bien bon ami, de dissiper les inquiétudes que votre attachement conçoit sur ce qui m'est

Digitized by Google

personnel : la portion physique de mon individu a très peu souffert des fatigues et des dangers de la guerre; un léger flux de sang occasioné par une nourriture détestable et par les mauvaises nuits passées aux injures du tems et une petite contusion faite par un boulet qui au passage d'un défilé, sous le feu d'une batterie, a coupé mon cheval en deux, sont les seuls accidents que j'ai éprouvé et dont je ne me ressens plus du tout à présent; resté quelques jours ici pour me rétablir, je suis déjà en état d'aller rejoindre mes cantonnemens établis à douze lieues en arrière de Varzovie, sur la rive gauche de la Vistule et les frontières de la Gallicie, car la disette de fourage nous chasse des villes et nous procure l'agrément de passer l'hiver à la campagne : voilà les détails de ma position : j'espère que ma lettre vous trouvera tout a fait rétabli de votre indisposition et toute votre intéressante famille en bonne santé. Soyez sûr que l'attachement... etc., etc...

Ch. D...

Tillewald, près Deutche-Eylau, le 26 février 1807.

J'ai reçû, il y a environ huit jours, Monsieur et bien bon ami, et deux jours après la bataille d'Eylau, votre lettre du 22 janvier; j'étais alors au bivouac, dans la neige jusqu'au ventre, au milieu de monceaux de morts et de blessés et dénué de tout moyen de répondre aux témoignages de votre amitié. Je suis a présent un peu moins mal logé; depuis trois ou quatre jours, je couche a couvert, j'ôte mes bottes, je mange a table et tout cela est pour moi une source de jouissances dont j'avais presque perdu l'habitude. Vous avez du recevoir en dâte de Varsovie, une lettre par la quelle je vous annonçais que nous allions prendre nos cantonemens; effectivement nous y sommes restés une quinzaine de jours assez tranquilles; mais des mouvemens offensifs de l'ennemi nous ont forcés de sortir d'un état de repos si nécessaire, et au cœur de l'hiver il a fallu s'enfoncer dans les neiges et les glaces de la Prusse septentrionale pour ouvrir une nouvelle campagne. Vous pouvez concevoir ce que l'armée a du souffrir, sans magasins, mal vêtue, passant toutes les nuits au bivouac après des journées de marche les plus fatiguantes; quant a moi je puis vous certifier que j'ai quelque fois assez souffert pour oublier tous les liens qui m'attachaient à la vie et désirer un terme, quel qu'il fut, a une aussi pénible existence. Vous devez déjà connaitre les détails des différentes affaires qui ont eû lieu et surtout ceux de la sanglante bataille d'Eylau (cet Eylau qu'on appelle *Eylau-Preussen,* n'est pas la même ville que *Deutche-Eylau* près de la quelle je suis a présent cantoné. La première n'est qu'a une dizaine de lieues de Kœnigsberg et l'autre à près de cinquante.) Jamais encore je n'avais vu une lutte aussi meurtrière

Digitized by Google

et aussi acharnée. Les corps d'armée des maréchaux Soult, Augereau et Davoust tous trois fort affaiblis et formant avec la rézerve de la garde au plus cinquante mille hommes eurent a soutenir l'effort de quatre vingt mille Russes et d'une artillerie formidable. J'ai vû ces hordes ivres et fanatisées tantôt se précipitant avec une fureur aveugle sur nos bataillons, tantôt recevant avec une fermeté stupide mais inébranlable les charges de nos escadrons, pendant douze heures entières balancer la victoire. La nuit seule a pû mettre un terme a cet horrible massacre et l'arrivée d'un nouveau corps d'armée, celui du maréchal Ney, sur les huit heures du soir, a tout à fait décidé la retraite de l'ennemi. Il l'a effectuée dans la nuit, nous abandonnant le champ de bataille, vingt cinq pièces de canon et la plus grande partie de ses blessés; il s'est retiré derrière le Pregel, sous les murs de Kœnigsberg. L'impossibilité de trainer de l'artillerie par des chemins impraticables, la disette absolue de subsistances dans un païs déjà ruiné par les troupes russes et prussiennes, ont encore une fois suspendu le cours des opérations militaires, et l'armée a repris des cantonemens provisoires, la plus part fort épuisés. Le mien est des meilleurs et je ne puis pas espérer d'y subsister quinze jours, jugez du reste. Les villes sont remplies de blessés et de malades et nous occupons les villages. Je suis sûr que sans exagération on peut évaluer à vingt mille au moins le nombre des morts et des blessés, de chaque côté, dans cette terrible bataille; jamais champ ne fut plus également jonché sur tous les points : première, seconde, troisième lignes, depuis le point du jour jusqu'à la nuit clause ont été sans distinction, criblées par les balles, la mitraille, où les boulets et le terrein ne laissait pas l'espace d'un pied qui n'en fut couvert; de part et d'autre, toutes les munitions ont été brulées. Nous avons de grandes pertes a regretter : la garde à cheval a surtout été fort maltraitée et la garde a pied qui formait la rézerve, dans une position couverte par des monticules et qui n'a pas brulé une amorce a perdu cinq cent hommes par le boulet. Le faible détachement que je comandais a moins souffert : je n'ai eu que trois officiers et six hommes blessés et tous assez légèrement. Plus de la moitié des chevaux ont été tués, ou hors de combat; le mien a encore été de ce nombre : il parait que c'est là mon lot, c'est s'en tirer a bien bon marché. Mais un hazard aussi singulier ne pourra durer, et j'ai l'intime persuasion qu'il faut enfin succomber a des chances aussi périlleuses et autant répétées. Je n'en suivrai pas moins le cours avec persévérance et je ne ferai point un seul pas hors de la route qui conduit un peu plus tôt au terme commun. Ce qui peut sans doute me rendre plus pénible le sacrifice de l'existence, ce sont les témoignages de l'attachement et du souvenir de mes amis. Aussi soyez bien persuadés que quelqu'impassible que me rendent ma situation et les évènemens, je n'en reçois jamais sans un vif sentiment de reconnais-

Digitized by Google

sance et de sensibilité; je vois par votre lettre que je n'ai point été assez heureux pour les recevoir tous : la lettre de notre aimable petite Clotilde ne m'est point parvenue : j'aurais été exact à lui répondre; assurez la bien pourtant que je n'en suis pas moins sensible à cette marque de son amitié et j'espère encore la recevoir tout ou tard. Embrassez bien tendrement pour moi ces chers enfans. Je prie... etc... etc.

Ch. D...

Varsovie, le 27 avril 1807.

Votre lettre du 22 mars, Monsieur et bien bon ami, allait me chercher au Quartier Général Impérial pendant que je prenais la route de Varsovie, chargé d'une mission qui m'y retiendra peut-être beaucoup plus de tems que je ne voudrais : j'ai quitté les avant postes et me voila soldat de dépôt. Vous avez probablement vû dans les journaux le decrét de création d'un corps de chevau-légers polonais que l'Empereur attache à la garde de sa personne. Ce corps pris dans la noblesse du pays est composé d'une très brave jeunesse et compte au nombre de ses officiers plusieurs rejetons de ces antiques familles de palatins dont les hauts faits ont autrefois illustré la Pologne; mais aucun de ces messieurs là n'a l'idée de notre manière de servir et vous concevez quelle tache sera pour moi la formation d'un régiment de mille hommes qu'on veut sous tous les rapports militaires assimiler aux autres régiments de la garde. Sa Majesté a daigné m'en nommer premier major et a ce titre me charge de tous les détails d'organisation. Cette mission, accompagnée de témoignages particuliers d'estime et de confiance, aurait sans doute de quoi flatter mon amour propre et mon ambition si ces deux sentimens ne cédaient dans mon cœur a d'autres bien plus puissans et si d'ailleurs je ne trouvais le fardeau dont on me charge bien au dessus de mes forces. Ce n'est pas sans de vifs regrets que je me suis éloigné des braves gens avec lesquels j'avais partagé les souffrances et les périls des dernières campagnes, et quoiqu'on m'ait promis de me les rendre, sais-je ce que les évènemens décideront de mon sort et si jamais j'irai reprendre possession de cette garnison de Melun a la quelle j'ai de si puissans motifs d'être attaché? Voilà donc notre existence! contracter de douces habitudes, former des liens de bonheur qui deviennent après une source de regrets : me voici transplanté au milieu d'êtres nouveaux, tous étrangers à mon cœur, dont il faut ménager les préjugés et instruire l'ignorance; ici, tout est a faire : aucun principe d'instruction militaire, aucune idée d'administration des corps ne sont encore entrés dans ces têtes là et on m'a donné peu de moyens de parvenir à les leur inculquer. Un deuxième major français, deux adjudans majors

Digitized by Google

et un capitaine instructeur sont les seuls acolytes qui puissent me seconder; pas de quartier maître, ni de capitaine d'habillement, point de sous-officiers français, tout cela doit-être pris et formé parmi les Polonais, ainsi jugez de ma besogne et de mon embarras; ah bien souvent, je vous jure, je voudrais être à la tête de mon escadron en face d'une colonne russe.

Vous me reprochez, Monsieur et bien bon ami, les tristes pressentimens qui m'ont agité dans quelques momens de cette dernière campagne et dont je vous ai fait part avec franchise. Ces pressentimens-là, soyez en bien sûr, n'étaient l'effet d'aucune inquiétude sur un évènement que j'ai toujours mis au bout de tout dans les circonstances périlleuses ou malheureures de ma vie; mais ils étaient la conséquence naturelle des réflexions qu'inspire la vûe du carnage et de la destruction, et par quel aveuglement voudrait-on se flatter d'éviter toujours cette mort dont on est si souvent l'instrument dans le métier que je fais? Ces réflexions là se présentent aussi bien à mon esprit au moment ou je vous écris, tranquile, à l'abri de toute espèce de dangers, que sur le champ de bataille d'Eylau. Ne croyez point au reste que j'aie fait le sacrifice de toutes les jouissances de la vie et que j'aie renoncé à l'espérance du bonheur que j'ai trouvé dans notre intimité : non, ma philosophie et mon stoïcisme ne vont pas jusque là.

Adieu Monsieur... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

Varsovie, le 27 juin 1807.

J'espère, Monsieur et bien cher ami, que cette lettre ira plus directement que la dernière à son adresse; c'est bien assez d'une distance de cinq cents lieues sans le surcroit d'inconvéniens qu'ajoutent trop souvent... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

Paris, le 24 octobre 1807.

J'ai trouvé ici à mon retour de la campagne où j'étais allé passer quelques jours en famille, votre lettre du 19, Monsieur et bien bon ami; agréez ma reconnaissance pour tous les vœux que votre amitié forme pour mon bonheur, mais soyez sûr qu'il y manquera toujours l'agrément d'une société intime a la quelle je m'étais si doucement habitué. La contrariété qu'a éprouvé notre réunion a été bien augmentée par le regret de ne pouvoir moi-même vous faire part du projet d'alliance qui depuis longtems occupe toute ma famille et qu'une parfaite convenance de rapports me fait désirer autant qu'elle. Il m'eût

Digitized by Google

été doux d'entrer dans tous les details qui me font espérer le bonheur de cette union et aux quels votre attachement pour moi vous eût sûrement fait prendre quelqu'intérêt; les soins inséparables de l'exécution d'un pareil projet me retiennent à Paris et je ne sais point encore quand il me sera possible d'aller à Melun, mais je m'efforcerai d'en faire coïncider l'époque avec celle de votre retour; dans tous les cas si quelqu'affaire vous appelait ici dans l'intervalle, j'espère que vous vous rappellerez que ma maison est la vôtre. Adieu mon bien cher ami, veuillez embrasser tendrement pour moi toute la petite famille et présenter à Madame La Mothe l'assurance de mon respectueux attachement.

Tout a vous pour la vie.

Ch. DE LAITRE.

Paris, le 10 décembre 1807.

J'ai trouvé ici mon bien bon Ami, au retour d'un voyage à Chantilly où mes affaires m'appellent quelquefois, la lettre de félicitation que vous et Madame La Mothe avez eû la bonté de m'adresser; je sais trop que ces témoignages d'intérêt partent du cœur pour ne pas les distinguer de tous ceux que l'usage seul consacre : aussi m'ont-il été infiniment sensibles : ai-je besoin de vous dire combien je partage vos regrets? mon caractère froid et peu communicatif, qui me dispose moins que beaucoup d'autres a former de nouvelles liaisons, me fait aussi attacher infiniment plus de prix a celles qu'une estime parfaite et un rapport intime de sentimens ont cimentées et il en est peu qui me soient aussi cheres que la nôtre. Pourriez vous croire qu'un nouveau lien fait pour ajouter au bonheur de la vie pût diminuer quelque chose d'un attachement qui a tant contribué au mien dans un tems dont le souvenir me sera toujours précieux? Loin de se nuire de pareils sentimens se prêtent une force mutuelle et vous partagerez toujours dans mon cœur ceux que la plus vive amitié peut produire; mais depuis bien longtemps il est dans ma destinée d'être contrarié dans mes plus chères affections et tout me fait croire que je ne jouirai pas bien longtemps du nouveau bonheur dont vous me félicitez.

Adieu, Monsieur et bien cher ami, je médite un petit voyage à Melun dans les premiers jours de la semaine prochaine; j'espère vous y voir et causer plus longtems avec vous. Embrassez pour moi vos chers et charmans enfans et croyez que rien dans la vie ne peut rompre ni altérer l'extrême attachement que je vous ai voué.

Ch. DE LAITRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE[1].

INTRODUCTION

Pendant les siècles qui se sont écoulés entre le Moyen âge et la Révolution, quand les noms des rues avaient une signification et étaient une émanation du bon sens populaire et non le fait d'une décision administrative pour glorifier un événement ou un individu, si un nom changeait, c'est que la raison qui l'avait fait naître avait disparu.

Depuis la chute du Capitoulat, depuis que pour maintenir la stabilité des noms imposés des plaques indicatrices furent apposées à l'entrée des rues, toutes nos municipalités ont été agitées de la fièvre de donner des noms nouveaux et de détruire ainsi, sans raisons, les vieux souvenirs du passé.

Quelles qu'aient été les causes de ces changements, bons sens populaire ou décisions municipales, chaque fois qu'un ancien nom de nos rues a disparu, c'est un monument qui a été détruit, c'est une page de notre histoire locale qui a été déchirée.

Ce sont ces pages déchirées que nous avons tâché de réunir, en puisant dans le trésor inépuisable de nos archives.

A côté des vieux noms restitués, il nous a paru indispensable, pour compléter une vue d'ensemble et faire revivre les époques disparues, de rechercher les institutions et les monuments publics de chaque rue, et de grouper ceux de

1. Lu dans la séance du 23 janvier 1913.

Digitized by Google

leurs habitants qui ont été plus ou moins les agents de la vie administrative, industrielle ou commerciale de notre cité, en assignant à chacun la demeure qu'il occupait. C'est ce que nous avons essayé de faire en fouillant dans nos vieux cadastres et registres municipaux.

Nous n'avons pas été les premiers à traiter ce sujet, et si nous n'y avions été convié par le bureau de l'Académie et poussé par l'insistance de plusieurs de nos collègues, nous en aurions encore différé la publication, car chaque jour nous trouvons de nouveaux documents intéressant la topographie de notre cité.

Catel (1633), [*Mémoire du Languedoc*] a rappelé quelques anciens noms des rues de notre ville et nous a laissé de courtes monographies des monuments existants à son époque ou déjà disparus.

Deux siècles plus tard, Du Mège (1846), dépouillant nos vieux registres de pagellations et cadastres, a fait une étude sérieuse et méthodique des rues de Toulouse. Malheureusement, sa méthode a été défectueuse, et si son livre (*Institutions*, t. IV) est intéressant à lire, les recherches n'y sont faciles que pour celui qui a déjà étudié et connaît le sujet. De plus, les lacunes y sont nombreuses, parce qu'il a procédé de l'inconnu au connu, au lieu de remonter du connu à l'inconnu. Il a dépouillé les registres des XV^e^ et XVI^e^ siècles, et a négligé ceux des XVII^e^ et XVIII^e^, par où il aurait dû commencer; de là l'impossibilité où il s'est trouvé, dans de nombreux cas, d'identifier les anciens noms; c'est ainsi que pour le capitoulat de la Dalbade, dans lequel nous trouvons plus de 100 noms oubliés, il n'en cite que 11, sur lesquels il n'en identifie que 5. Son ouvrage n'en est pas moins un monument précieux, qu'on consultera toujours avec intérêt, car il retrace à chaque page quelques faits de notre histoire toulousaine.

Vers 1860, Brémond a publié dans les annuaires de Toulouse de nombreuses notices sur nos rues, et c'est à lui que nous devons les fausses légendes et les erreurs qui se sont accréditées dans le public.

Digitized by Google

Un travailleur sérieux, Saint-Charles, mort prématurément en 1887 [1], nous a laissé une ébauche de travail d'une réelle valeur, c'est une collection de quelques milliers de fiches datées, portant des anciens noms de rues, avec indications des sources où ils ont été puisés. Cette collection a été heureusement conservée dans nos archives municipales par les soins de M. Massip. Il est regrettable que l'auteur soit mort avant d'avoir terminé son œuvre, qui ne forme dans l'état où il l'a laissé qu'un dossier incomplet, qui malgré cela a été maintes fois consulté, copié et même, croyons-nous, additionné de fausses indications par une main inconnue.

Saint-Charles s'est attaché principalement à dépouiller les archives départementales, où il a trouvé et relevé des anciens noms sur des actes isolés et quelques fragments de cadastres, ou plutôt copies de cadastres, qui, comme toutes les copies, contiennent des altérations. Dans les archives municipales, il a exploré les documents épars dans les cartons et quelques registres de voirie du XVIII[e] siècle, mais il semble avoir ignoré les registres de pagellation et les cadastres du Donjon; c'est là, cependant, qu'il aurait trouvé les documents les plus sûrs pour son travail. Les actes isolés nous donnent bien des noms et des dates, mais les confronts n'y étant ordinairement pas indiqués, ce sont en général des documents incomplets [2].

Enfin, dans ces dernières années, un de nos érudits toulousains, M. de Lahondès, a publié dans le journal *L'Exœpress* une série d'articles du plus vif intérêt, qui constitue une remarquable étude sur les rues de Toulouse et la vie de nos aïeux au XVIII[e] siècle. En lisant ces pages captivantes, nous ne pouvons regretter qu'une chose, c'est que l'auteur n'ait

1. Mort dans l'incendie de l'Opéra-Comique le 25 mai 1887.

2. En 1907, l'Académie a décerné un prix à M. Fouques pour un *Catalogue avec répertoire alphabétique des noms successifs des rues de Toulouse,* travail extrait des fiches Saint-Charles. — Nous ne pouvons en donner une analyse, ce mémoire n'ayant pas été conservé dans notre bibliothèque.

Digitized by Google

pas fait remonter son travail au delà de la fin du XVII^e siècle, l'œuvre eût été complète.

La base de notre étude sur les rues de Toulouse nous a été fournie par les registres de pagellation et cadastres de 1458, 1478, 1549, 1550, 1571 et 1679, et registres annexes, livres des impôts, tailles et cotisations des archives municipales. Les actes épars des archives municipales et départementales nous ont donné beaucoup de documents pour les époques antérieures au XV^e siècle, mais malheureusement presque toujours incomplets. Les archives des notaires nous ont fourni également quelques bons apports. Pour le XVIII^e siècle, nous avons fouillé les registres des délibérations, les livres d'ordonnances de voirie, les ordonnances capitulaires et le manuscrit Barthès, et avons relevé le tableau des changements des noms des rues du 6 floréal an II. Pour le XIX^e siècle, nos notes ont été prises dans les registres des délibérations, dans les journaux de notre ville et les annuaires. Enfin, nous avons pris dans les fiches Saint-Charles un certain nombre de notes des XIII^e et XIV^e siècles, qui nous ont paru intéressantes.

Quant aux anciens plans de notre ville, nous ne les avons pas négligés, mais nous les avons tenus comme suspects, les graveurs de ces plans, en général étrangers à Toulouse, ayant commis de nombreuses erreurs de transcription et les dates ayant été le plus souvent faussées pour les besoins de la vente.

En ce qui concerne les monuments publics, institutions et habitants, les registres de pagellation et cadastres contiennent de nombreuses lacunes, que nous nous sommes efforcé de combler en nous aidant des registres des tailles et des cotisations, des délibérations du Conseil, des livres des trésoriers, des pièces à l'appui des comptes et des minutes des notaires.

Nous n'entreprendrons pas la description des richesses archéologiques de nos monuments, M. de Lahondès, plus autorisé que nous, va publier un ouvrage sur ce sujet; nous

Digitized by Google

nous bornerons, dans cette rapide étude topographique, à préciser les lieux et à donner des noms, des faits et des dates.

Pour la disposition du travail, deux marches à suivre s'offraient, le classement des rues par ordre alphabétique ou les groupements par quartiers et régions; nous avons adopté les groupements par quartiers, ce qui évite les redites encombrantes et permet de pouvoir faire ressortir l'influence et les conséquences de la proximité de telle institution ou de tel monument sur la population environnante, et, pour faciliter les recherches dans le dédale de nos rues, nous donnerons à la fin une table alphabétique : 1° des noms des rues; 2° des monuments et institutions; 3° des individus.

Explication des abréviations.

A M.....	Archives municipales.
A D.....	Archives départementales.
A N.....	Archives notariales.
C. ou Cad.	Cadastres et registres de pagellation.
Pl. cad. ...	Plan cadastral.
Del.....	Délibérations.
M.....	Moulon.

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

LES NOMS DES RUES

Au Moyen âge les rues de Toulouse n'avaient en réalité pas de noms, leur histoire ne peut remonter au delà du XIII[e] s., et encore, à cette époque, elles n'avaient en général que des désignations vagues, empruntées à un monument public, à une corporation ou au nom d'un propriétaire de l'endroit, désignation ne s'appliquant pas seulement à une rue, mais à l'ensemble de plusieurs rues, ruelles et carrefours, telles la rue Merlane, la place et la rue Mage, la place Perchepinte et la rue Espinasse, qu'on appelait les *Affachadours*, et toutes les rues et carrefours aboutissant à la place du Salin, qui étaient les Salins. Il n'y avait en somme que des noms de lieux et non des noms de rues, et le plus souvent la rue était désignée simplement, rue publique, « *carraria publica* ».

Au XIV[e] s., des noms commencent à apparaître sur les actes publics, pour les places et les grandes artères, mais lorsque la rue est désignée par le nom d'un des principaux propriétaires, il comporte également son prénom et au fur et à mesure des successions, le prénom changeant, le nom de la rue se modifie, ainsi la rue Alexandre-Fourtanier apparaît en 1339 sous le nom de *car[a] domini Guilhelmi Unaudi*, en 1371 *car. Raymundi Hunaudi*, en 1375 *car. domini Unaldi de lantario*, en 1388 *car. domini Raymundi Unaldi*, et en 1402 *car. domini Guilhelmi Unaldi de lantario.*

Au XV[e] s., les noms de lieux persistent encore, aussi, pour certains rédacteurs des registres de pagellation de 1458 et 1478, le nom de la rue paraît un facteur inutile, et le plus souvent, le *moulon* (îlot de maisons) est désigné, non par les rues qui l'entourent, mais par le nom du principal pro-

Digitized by Google

priétaire, « *Le Melo de Guilhem de la Sudria* », ou par un monument public « *Le Melo que ez davant lala de la peissonaria alz bancs majors* ».

Ces registres du XV^e^ s. sont cependant les plus précieux que nous ayons pour la recherche des origines des noms; étant écrits en roman, ces noms nous apparaissent sans altérations, tandis que ceux que nous trouvons sur les titres latins n'en sont que la traduction plus ou moins exacte, et c'est à tort, croyons-nous, qu'on s'est évertué trop souvent à rechercher l'étymologie des noms latins; les Toulousains parlaient la langue romane et non la langue latine.

A partir du XVI^e^ s., les rues figurent régulièrement avec un nom sur les registres de pagellation, mais encore un certain nombre ne sont désignées que par leurs aboutissants, rue qui va de tel endroit à tel endroit.

Le XVIII^e^ s. marque une ère nouvelle pour le régime des noms des rues, ces noms reçoivent une consécration officielle, et des pierres gravées, placées par les soins de l'initiative privée, à l'entrée de certaines rues, en assurent la stabilité. Dix-sept de ces pierres indicatrices existent encore en place, trois sont datées, la plus ancienne en date est celle de la *rue Claustre 1733*, rue du Taur, à l'angle de la rue de Lesquille[1].

En 1751, les capitouls décident de généraliser cette innovation et cette même année 191 plaques de fer-blanc, peintes à l'huile et « *portant les noms originaux suivant le cadas-*

1. Les inscriptions de ces pierres sont : *R. D'Aussargues.* — *R. du Puis Montgaillard* (= R. Caminade). — *R. du Temple* (= R. de la Dalbade). — *R. des Toulousains* (= R. de la Fonderie). — *R. Vgnères-Vieux* (= R. des Chapeliers ou du Languedoc). — *R. Malbec, 1757.* — *R. du Montgaillard* (= Pl. Montgaillard). — *R. Pierre-Brunière.* — *Cul de sac de la Boque* (= R. Phalsbourg). — *Pl. Perchepinte, 1788.* — *R. de Pleau* (= R. de la Pleau). — *Pl. de Loménie* (= Pl. Intérieure Saint-Cyprien). — *R. du Saint-Loup* (= R. Saint-Jérôme). — *Rue Saint-Remesy.* — *R. de Claustre, 1733* (= R. du Taur). — *R. de la Trilhe.* — *R. de la Vidalle.* — Dans la rue Montoulieu-Saint-Jacques, on trouve encore à l'entrée d'un cul-de-sac fermé : *Ce cul-de-sac est une propriété communale.*

Digitized by Google

tre » sont placées à l'entrée des principales voies[1]. L'effort était considérable, on comptait alors pour la Cité et le Bourg, d'après le cadastre, 273 rues.

La Révolution détruisit l'œuvre du Capitoulat, comme elle avait détruit toutes les institutions de l'ancien régime, tout ce qui pouvait rappeler le passé devait disparaître, les plaques de 1751 furent arrachées; le citoyen Vergnes, vitrier et peintre d'enseignes, fut chargé par le Conseil général du District et la Société populaire régénérée de Toulouse, de dresser un tableau de changement de tous les noms de rues et places de la ville, ce tableau fut approuvé par arrêt du maire Groussac, le 6 floréal, an II (25 avril 1794). Les capitoulats disparurent et furent remplacés par des sections; les maisons furent numérotées, ce qui était un progrès, mais la numérotation était établie par sections et non par rues. Quant aux nouveaux noms imposés, ils étaient la plupart absolument vides de sens, comme *R. Continence* (= R Sainte-Ursule), *R. Ça-va* (= R. de la Pomme), *R. Conjecture* (= R. d'Aussargues), *R. Sérénité* (= Rue du Coq-d'Inde), *R. Raisonable* (= R. Saint Remésy), ou empruntés à des hommes de la Révolution.

Sous le premier Empire, une réaction se produisit, sous l'impulsion donnée par le *Journal de la Haute-Garonne* (30 janvier 1806), ce qui restait de la nomenclature révolutionnaire disparut, les anciens noms furent rétablis, et le 9 juin 1806 on mettait en adjudication la fabrication et la pose de plaques en faïence, pour les noms des rues et les numéros des maisons; cette adjudication consentie au sieur Fouque fut entachée de nullité, l'on procéda à une nouvelle qui fut encore annulée. En 1807, on élabora un nouveau projet qui fut délaissé et repris en 1813, par lequel les noms et les numéros devaient être peints à l'huile sur les façades (A. D. — O. Toulouse 117); enfin, en 1815, on revenait au projet des plaques de faïence, qui furent données à l'entre-

1. Ces 191 plaques furent fournies par le sieur Virebent, pour la somme de 112 livres. (A. M., Comptes du Trésorier, 1751, f° 39.)

Digitized by Google

prise et leur placement à l'adjudication (Dél. 22 avril); un nouvel arrêt du maire réglementait les couleurs des plaques et l'orientation des numéros[1].

LE BERCEAU DE LA VILLE NAISSANTE

Le premier noyau de notre ville semble avoir été vers la place du Salin, des deux côtés du chemin qui devint plus tard la grande voie romaine des deux Narbonnaises, puis la Grand'Rue au Moyen âge, aujourd'hui rues Pharaon, des Filatiers et Saint-Rome, et plus particulièrement du côté du quartier des Moulins, à proximité de la rivière. Depuis, l'agglomération a bourgeonné sans cesse dans la direction du nord et s'est étendue insensiblement à l'est, retenue à l'ouest par le cours de la Garonne et arrêtée au sud, dès l'origine, par les vastes marécages formés par l'écoulement et la stagnation des eaux du Sauzat, dans l'ancien lit de l'Hers qui, à une période géologique, se déversait dans la Garonne, en traversant les faubourgs du Busca et de Saint-Michel. Cause toute naturelle, sur laquelle nul n'a encore attiré l'attention.

Pour notre étude des rues de Toulouse, nous allons suivre la direction de l'accroissement de la ville naissante à travers les siècles, nous entrerons dans le capitoulat de la Dalbade par la Porte Saint-Michel, et commencerons par le quartier des Moulins, le berceau de la vieille cité. Mais auparavant rappelons l'origine des huit capitoulats.

LES CAPITOULATS

Toulouse était autrefois divisée en *Parties* ou quartiers, qu'on appela dans la suite *Capitoulats;* chaque partie était

1. Cette réglementation portait que les numéros impairs seraient à gauche et les numéros pairs à droite; la couleur des plaques jaune et la série des numéros suivant le cours de l'eau pour les rues parallèles au cours du fleuve, et la couleur blanche et la série des numéros s'éloignant de la rivière, pour les rues perpendiculaires ou obliques au cours de la Garonne. — Depuis 1875, cette réglementation n'est plus observée, toutes les plaques sont en fonte et de la même couleur.

Digitized by Google

subdivisée en *Mélos*, ou groupe de maisons environné de rues de tous côtés, comme une île. De *Mélos*, en langue romane toulousaine, nous avons fait *Moulon*, appellation très usitée à Toulouse, mais qu'on chercherait vainement dans un dictionnaire.

En général, chaque moulon avait son *Dixainier* (aujourd'hui : Dizainier), institution essentiellement toulousaine qui s'est conservée jusqu'à nos jours et qui nous vient peut être des Visigoths, qui en avait une similaire.

Au début de l'organisation municipale, le nombre des *Parties* (*partita*) était de douze, six pour la Cité, et six pour le Bourg.

PARTIES DE LA CITÉ :	PARTIES DU BOURG :
1 Pa Deauratae.	1 Pa Sti Petri de Coquinis.
2 — Pontis veteris.	2 — Crosarum.
3 — Be Marie Dealbatae.	3 — Arnaldi Bernardi.
4 — Sti Petri, Sti Geraldi.	4 — Posunvillae.
5 — Sancti Stephani.	5 — Matabovis.
6 — Sancti Romani.	6 — Villae novae.

Mais la Cité étant plus populeuse que le Bourg, l'organisation fut modifiée en 1336. il y eut alors huit parties pour la Cité et quatre pour le Bourg. On créa deux nouvelles parties pour la Cité : *Saint-Pierre-Saint-Martin* et *Saint-Barthélemy*, et pour le Bourg, *Les Croses* et *Arnaud-Bernard* formèrent la partie de *Saint-Julien*, et *Pouzonville*, *Matabiau* celle de *Saint-Sernin;* la partie de *Ville-neuve* devint celle du *Taur*.

PARTIES DE LA CITÉ :	PARTIES DU BOURG :
1 Pa Deauratae.	1 Pa Sti Petri de Coquinis.
2 — Pontis veteris.	2 — Sancti Juliani.
3 — Sti Petri et Martini.	3 — Sancti Saturnini.
4 — Dealbatae.	4 — de Tauro.
5 — Sti Petri et Geraldi.	
6 — Sti Bartholomaei.	
7 — Sti Stephani.	
8 — Sti Romani.	

Digitized by Google

L'ordonnance de 1438 supprima quatre de ces parties : *Saint-Pierre, Saint-Martin*, qui fut réuni à la Daurade; *Saint-Romain*, à Saint-Étienne; *Saint-Julien*, à Saint-Pierre-des-Cuisines, et *Le Taur*, à Saint-Sernin. Le nombre des parties fut ainsi réduit à huit, six pour la Cité et deux pour le Bourg, nombre qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

Antérieurement à 1438, le nombre des *Consuls* ou *Capitulaires* a fréquemment changé, mais depuis cette date, il est resté fixé à huit, un par partie ou Capitoulats[1].

Tandis que le chef du Consistoire des Capitouls était pris indistinctement dans l'un quelconque des capitoulats, les capitoulats avaient un ordre de préséance invariable, toujours respecté pour l'ordre de marche dans les cérémonies[2], et suivant lequel les capitouls figuraient sur les miniatures des Annales[3], le centre de la miniature étant pris comme place d'honneur.

De toute ancienneté, disent les Annales manuscrites (chronique 236-1560), le Capitoulat de la Daurade fut le premier en ordre.

L'ordre de préséance des Capitoulats était :

Cap. La Daurade, 1er en ordre.	Cap. St-Étienne, 2e en ordre.
— Pont Vieux, 3e —	— La Pierre St-Gérauld, 4e.
— La Dalbade, 5e —	— St-Pierre-des-Cuisines, 6e.
— St Barthélemy, 7e —	— St-Sernin, 8e en ordre.

La Révolution supprima les Capitoulats et les remplaça, selon l'ordonnance du 6 floréal an II, par des sections qui correspondaient pour la Cité et le Bourg aux anciens Capitoulats, sauf la Daurade et le Pont-Vieux, rive droite, qui,

1. Nombre des Consuls ou Capitulaires, aux diverses époques : 6 en 1152, 12 en 1171, 24 en 1182, 12 en 1188, 24 en 1192, 12 en 1269, 4 en 1390, 6 en 1391, 8 en 1392, 12 en 1401, 8 en 1438 jusqu'à la Révolution.

2. Sauf dans des cas très rares, qui donnaient aussitôt lieu à des contestations.

3. Il y eut cependant des exceptions sur quelques miniatures. — Voir : F. Galabert, *Une nouvelle miniature des Annales* (*Mém. Soc. archéologique*, t. XVI, p. 317).

Digitized by Google

réunis, formèrent la première section, et ces deux mêmes Capitoulats, rive gauche, qui formèrent la deuxième. Les Capitoulats, hors les murs, formèrent neuf autres sections.

Au XIX^e^ s., ces divisions furent encore modifiées.

I

CAPITOULAT DE LA DALBADE

Le Capitoulat de La Dalbade « cinquième en ordre », *Partita Dealbatae*, était limité en ville; au sud, par la Descente du Port Garaud; à l'est, par la Porte Saint-Michel, la rue de l'Inquisition, place du Salin, rue Pharaon, place des Carmes et rue des Filatiers; au nord, par la rue du Coq-d'Inde, la rue de la Madeleine et les murs mitoyens entre les immeubles n^os^ 37 et 39 de la rue des Couteliers, jusqu'à la Garonne; à l'ouest, il avait pour limite la Garonne et englobait l'île de Tounis.

En 1794, par l'ordonnance du 6 floréal, la partie ville forma la 6^e^ section, « section : *La Liberté* ». Nous avons retrouvé sur la clef d'arceau d'une maison de la rue Descente du Port-Garaud (maison sans numéro, après le n° 31), une plaque de faïence élégamment décorée, portant l'inscription « *6^e^ Section* ». C'est, croyons-nous, la seule qui ait subsisté.

Nous ne pouvons fixer exactement le nombre des maisons qui étaient dans chaque Capitoulat, les éléments nous manquent, mais nous avons pu établir le nombre des propriétaires à diverses époques, chaque propriétaire possédant une ou plusieurs maisons contiguës. Cet état peut donner une idée des fluctuations de la division de la propriété.

Dalbade (ville),	1478	19	moulons	643	propriétaires.
—	1550	16	—	500	—
—	1571	16	—	510	—
—	1679	16	—	545	—

Digitized by Google

La diminution considérable que l'on constate au XVI^e s., provient, pour ce Capitoulat, de l'envahissement des communautés religieuses et de la construction des grands hôtels des Parlementaires.

1. — La Porte Saint-Michel.

A. M. — Cad. Dalbade. — 19^e m., 1478. — 13^e m., 1550 et 1571. — 14^e m., 1679.

La Porte Saint-Michel, anciennement appelée *Porte Narbonnaise* ou *Porte du Château Narbonnais* (c. 1550), parce qu'elle était à côté du Château Narbonnais et commandait la route de Narbonne, *Porta Narbonensis* ou *Porta Castri Narbonensis*, des anciens titres latins[1], *Porta et barbacana del Castel Narbones*, 1219, en langue romane[2], et plus tard *Porte du Château*, devint au XVIII^e s. la *Porte Saint-Michel*, en raison de sa proximité avec l'église de ce nom, démolie en 1794, qui se trouvait sur la place Extérieure Saint Michel, sur l'emplacement de la gendarmerie à cheval. Sur le tableau du 6 floréal, elle reçut le nom de *Porte du Triomphe*.

Cette Porte se trouvait à l'entrée de la rue de l'Inquisition, sur le sol de la maison n° 2 de la place Intérieure-Saint-Michel, et non dans l'axe de cette place qui était alors occupée par le Château Narbonnais. L'ancienne Porte du commencement du XIII^e s. devait être située au-devant des maisons n^os 3 et 5 de la rue de l'Inquisition. D'après la miniature de Chalette (Annales, 1632), c'était une lourde construction rectangulaire, couronnée de machicoulis et de créneaux, flanquée de quatre échauguettes aux angles et percée d'une haute voûte en plein cintre[3]. Au dehors, elle était

1. A. D., H. Daurade, 62, 1398.
2. Chronique romane de la guerre des Albigeois.
3. L'église de Seysses (H.-G.) possède un tableau du XVII^e s., représentant l'entrée des religieux Carmes à Toulouse, vers 1264. Si l'exactitude avait été une des qualités du peintre, nous y trouverions un intéressant document historique nous montrant la vue extérieure

Digitized by Google

défendue par une barbacane. Porte et barbacane ont été abattues en 1787.

En 1519, à l'instigation du religieux cordelier Thomas Illiricus, les capitouls firent placer sur l'arc de cette porte, ainsi que sur quatre autres portes de la ville, le monogramme du Christ, dans un médaillon circulaire rayonnant. Celui de la Porte Matabiau est conservé au Musée.

D'après un acte cité par Catel (*Mém. du Lang.*, p. 262), il y avait à cette porte, au Moyen âge, une *Recluse*, comme à plusieurs autres portes de la ville, *Reclusa portae Narbonensis*, 1306. La *Léproserie de la Porte du Château Narbonnais*, *Domus leprosorum Porte Castri Narbonensis*, *Tholose*, se trouvait au delà des fossés de la ville.

2. — La Barbacane de la Porte du Chateau Narbonnais.

A. M. — Cad. Dalbade, 19e m., 1478. — 13e m., 1550 et 1571. — 14e m., 1679. Pl. cad. 1679, Dalbade, 14e m.

La Barbacane de la Porte du Château Narbonnais formait en avant un demi-cercle de 29 à 30 mètres de rayon, défendu par une forte muraille percée de douze meurtrières; sur la gauche, en sortant, c'est-à-dire du côté de l'est, une haute porte munie d'une herse en fer, donnait accès par un pont-levis à un petit ponceau jeté sur le fossé de la ville, dans la direction de Montgaillard. En 1661, il existait encore; en 1702, il avait disparu.

Au XVe s., il n'y avait sur la barbacane qu'une petite maison « où jadis on recueillait la leude », et dans laquelle se trouvait la *Chapelle de Saint-Martin*, mais peu à peu les capitouls y firent construire des *Badorques*, sortes de baraquements qu'on donnait en louage, puis ils y firent bâtir des maisons pour le service de la ville, et inféodèrent des ter-

de cette porte, mais tout est faux dans ce tableau et l'anachronisme y est complet.

Une bonne reproduction en a été donnée par M. Desazars de Montgailhard, dans *Bull. de la Société archéologique*, 1906, p. 416.

Digitized by Google

rains à des particuliers; au début du XVIII[e] s., il ne restait plus de libre qu'une rue entre les deux portes, toute la barbacane était encombrée de constructions ne laissant qu'un étroit chemin de ronde de 2 à 3 mètres, derrière la muraille.

La miniature de Chalette, peinte au Livre des Annales, en 1632, nous donne une image assez fidèle de l'intérieur de cette barbacane à cette époque; elle concorde en effet absolument avec les données du cadastre; à gauche, se dresse la porte du pont-levis avec sa herse, puis, en suivant vers la droite, on distingue au premier plan la maison basse du S[r] Suplicy et, derrière elle, celle du charpentier Nicolas Soubrier, percée de deux fenêtres à croisillons, puis la maison de la ville, avec trois fenêtres de même, et au-devant la *Maison de la Leude* et la *Chapelle Saint-Martin*, avec ses deux arceaux en façade, ensuite la maison percée de cinq fenêtres du maréchal-ferrant Antoine Galinier, et au devant celle du maître fondeur Plantelle; enfin, sur la droite, on voit la Grande Porte du Château Narbonnais couronnée de machicoulis.

La rue qui traversait la barbacane s'appelait, au XVII[e] s., la *Rue entre deux portes*, elle appartenait au Capitoulat de Saint-Barthélemy, tandis que toutes les constructions dépendaient de celui de la Dalbade.

La Barbacane fut abandonnée et détruite en 1787, en même temps que la Porte, et les terrains inféodés par les Capitouls, sur le côté est, furent rachetés par la province; en 1794, il ne restait que la partie ouest de la muraille, enchâssée dans des constructions, elle existe encore; nous l'avons retrouvée servant de mur mitoyen entre la maison n° 3, de la place Intérieure Saint-Michel (maison où demeurait Roschach) et celle qui se trouve en arrière, on peut la voir de la cour de la maison de la rue des Renforts, n° 14; au même point, le tracé du fossé de la ville existe aussi, enserré entre deux murs et servant de dépotoir aux immeubles voisins.

Digitized by Google

3. — La Muraille de la Ville.

A. M. — Pl. cad. 1679. — Dalbade, 14e m.

De la Porte Saint-Michel au Bastion du Moulin du Château, qui terminait la ligne de défense du côté de la Garonne, se dressait, au sud de la rue des Renforts, presque en ligne droite de l'est à l'ouest, sur une longueur de 51 cannes (92 mètres environ), la muraille de la ville, flanquée sur son parcours de deux échauguettes rectangulaires.

Cette muraille avait été commencée au XIVe s., vers 1346; on avait alors abandonné l'ancienne enceinte d'origine romaine, qui se trouvait au nord de la rue des Renforts et avait été démantelée en 1229, selon les clauses du traité de paix conclu entre Louis IX et Raymond VII, pour la porter plus avant, de l'autre côté des fossés de la ville, afin de couvrir les moulins.

La ligne de défense de 1346, probablement en terre battue, dut rester inachevée, car, en 1527, les Capitouls firent travailler activement à la construction de la muraille et du bastion du moulin, en bonnes briques, et à la fin de l'année, dans leur *testament capitulaire*, avant de quitter leur charge, ils en recommandèrent l'achèvement à leurs successeurs, en stipulant que le bail avait été passé avec *Pierre Bely* et que tous les travaux faits avaient été reçus et payés[1].

Cette muraille existe encore en partie, elle sert de mur de soutènement au jardin de l'immeuble n° 4 (sans numéro) de la rue des Renforts, l'encorbellement d'une échauguette s'y voit de la cour de l'immeuble contigu de la rue Descente-du-Port-Garaud; dans les maisons suivantes, les façades sud ont été construites dessus, et enfin nous en avons retrouvé les substructions dans les caves des maisons nos 12 et 14 de la rue des Renforts et n° 1 de la place Saint-Michel.

1. A. M., Testaments capitulaires, BB 207, 1506-1530, f° 148 v°.

Digitized by Google

4. — Le Bastion du Moulin du Chateau.

A. M. — Cad. et Pl. cad. Dalbade, 13e m., 1571. — 14e m., 1679.

Le *Bastion* ou *Renfort du Moulin du Château*, formait, au devant du moulin, presque un triangle rectangle, flanqué d'échauguettes à ses angles; son emplacement, d'une superficie de 188c (= 609mc), est encore nettement indiqué par la grande cour du moulin qui s'ouvre sur la rue Descente-du-Port-Garaud; en arrière du Bastion, sur une partie du passage couvert actuel, il y avait des jardins et diverses maisons occupées par le contrôle du moulin et les meuniers.

Ce Bastion était désigné, ainsi que la Barbacane de la Porte, sous le nom de *Renfort* (c. 1571), sa construction avait été commencée en 1527, mais malgré les recommandations des Capitouls de cette année, leurs successeurs abandonnèrent les travaux et ce ne fut qu'en 1544 qu'ils furent repris et terminés; on employa 56.000 briques plates et l'on paya à l'entrepreneur, pour la main-d'œuvre et la chaux, 1.370 livres, 2 sols, 10 deniers[1].

En 1605, on reconstruisit la muraille du bastion[2]; en 1712, il fut emporté par l'inondation du 9 juin, et reconstruit peu de temps après[3]. Vers 1842, la municipalité les faisait démolir.

5. — L'Enceinte Romaine.

A. M. — Pl. cad. 1679, Dalbade, 11e, 13e et 14e m.

Il ne nous reste, aujourd'hui, presque rien que les fondations de l'ancienne enceinte romaine, qui défendait, au sud, le premier noyau de la ville actuelle, entre le Salin et la Garonne.

1. A. M., CC. Comptes, 1543-44, fos 30 et 38.
2. A. M., Annales manuscrites, L. V, p. 106.
3. A. M., Délibérations, 1712, p. 256.

Digitized by Google

Au XVII^e^ s., il existait encore de grandes étendues de murailles et des tours qui n'avaient pas été complètement détruites par Simon de Montfort, ou à la suite du traité de paix de 1229, et que nous révèle le plan cadastral de 1679. Du Rosoy (t. I, p. 428) signale ce qui restait à son époque (1770); ces documents sont confirmés par les vestiges que nous avons retrouvés dans les sous-sols de ce quartier.

L'ancienne Porte Narbonnaise (*Porta Narbonensis*) devait se trouver dans l'axe de la rue de l'Inquisition, au-devant et contre les n^os^ 3, 5 et 7. A ce point, nous avons retrouvé les soubassements de l'ancienne muraille, sur lesquels a été élevé le mur mitoyen entre le n^o^ 5 et la Maison de l'Inquisition (n^o^ 7) devenue au siècle dernier le Couvent des Réparatrices. A 30 mètres plus loin, derrière la chapelle du Couvent, se trouvait une tour ronde qui devint plus tard la *Chapelle Saint-Dominique;* cette tour qui existait encore, au moins en partie, en l'an VII, a complètement disparu de la surface du sol et son emplacement, occupé aujourd'hui par les remises de l'Archevêché, n'est révélé que par les contours des murs mitoyens; la muraille se prolongeait ensuite avec une légère déviation, vers l'Ouest, jusqu'à la jonction de la rue du Château et de la rue des Renforts, nous l'avons retrouvée dans les sous-sols des immeubles n^os^ 7, 5 et 3 de cette dernière rue; au n^o^ 7, le second mur de façade, derrière les arceaux de la cour, est assis sur l'ancien rempart.

A côté de l'escalier de la rue des Renforts, la muraille formait un avancement flanqué d'une haute tour ronde, appelée au XV^e^ s. la *Tour de Thanus*, et après un retrait, suivait du nord au sud l'alignement actuel des maisons du côté est de la rue du Château, jusqu'à la *Porte de Comminges*, qui se trouvait à l'entrée de la rue des Moulins. Dans le milieu de son parcours, à 27 mètres de la Porte de Comminges, on construisit au Moyen âge, vers le XII^e^ s., une vaste bâtisse rectangulaire, d'une superficie de 68^c^4 (= 222^mc^), dont la façade, large de 12^c^41 (= 22^m^50) était assise sur le rempart; cette construction, toute de briques, servit, du XV^e^ s. à la

Digitized by Google

Révolution, de greniers au Moulin du Château et prit le nom de *Greniers du Moulin*, elle a été démolie seulement au siècle dernier et une partie de la façade, aux sveltes fenêtres géminées, a été réédifiée au Jardin-des-Plantes, où elle se cache sous un épais manteau de lierres; on y reconnaît encore à la base les assises de petit appareil, composées de moellons réguliers coupés par des chaînages de briques que nous avons trouvés au rempart romain de la place du Capitole et sur divers autres points de la ville, ouvrage qu'on doit dater du règne de Dioclétien (284-313), d'après les travaux de Shuermans[1].

Certains auteurs ont mentionné ce monument comme faisant partie de l'antique Château Narbonnais; celui-ci était cependant situé à l'est de la Porte Narbonnaise et son enceinte ne s'étendait pas au delà de la rue de l'Inquisition.

La porte gothique détruite au siècle dernier (porte de Comminges) avait été édifiée sur l'emplacement de l'ancienne porte romaine; sur le côté sud de l'extrémité de la rue des Moulins, on en voit encore la base qui fait saillie sur le sol et, sur le côté nord, la muraille du Moyen âge, édifiée sur l'ancien rempart, sert de mur mitoyen entre la maison en ruine n° 5 et la suivante, qui fait l'angle de la rue de l'Homme-Armé, sur une longueur de vingt mètres environ. A son extrémité, le rempart faisait un coude et se prolongeait en avant, vers l'ouest, rejoignant, dix mètres plus loin, le fragment de construction romaine que l'on trouve à droite de la petite descente qui va à la rivière et qui a été coupé obliquement. De là, le rempart descendait jusqu'au canal de fuite; nous avons retrouvé au bas de l'escalier des blocs de cailloux roulés, noyés dans le ciment, qui devaient former la base de la construction.

Cette partie de l'enceinte, qui permettait de défendre en avant l'entrée de la porte, a dû probablement être détruite au Moyen âge, lors de la construction du château de Com-

1. *Bull. de la Commission Royale d'Art et d'Archéologie de Belgique*, t. XVI-XXVII et suivants.

Digitized by Google

minges, dont nous avons sans doute les restes, au-dessus et à la suite du pan de muraille romaine.

6. — La Tour de Thanus.

A. M. — Cad. Dalbade. — 17e m., 1478. — 13e m., 1550, 1571, 1679.

La haute tour ronde qui se dressait à l'angle des rues du Château et des Renforts, quoique plus connue sous le nom de *Tour de Thanus*, que certains auteurs ont transformé en « Chanus » et « Tamis », prit successivement les noms de ses divers propriétaires. Au commencement du XVe s., c'était la *Tour de Guilhem Erys*, que les copistes du XVIe s. écrivent « Héries »; vers 1478, c'était la *Tour Vézian*, du licencié *Jean Vézian*, de Montauban. Peu avant 1550, elle devint la propriété de noble *Jacques Yllaire* ou *Alary*, *sieur de Thanus*, qui fut Capitoul en 1543-44; depuis lors, elle prit le nom de *Tour de Thanus*[1]. Vers 1571, elle passa à son fils, noble Georges Alary[2].

En 1605, toute la partie haute de la tour fut abattue et les briques plates provenant de sa démolition furent achetées pour la construction de la première arche du Pont-Neuf[3].

En 1634, la veuve de Georges Alary, *Dlle Olympe de Rabastens* vendit l'immeuble à *Bernard Maigne* ou *Magne*; dès lors, ce fut la *Tour Magne*. A la fin du XVIIe s., la tour prit le nom de *Tour du Touril* et à la fin du XVIIIe s., on appelait l'immeuble « *La Penne du Touril* », c'est à-dire le chais au grenier du Touril.

Cette tour est figurée sans nom dans la vue de Toulouse

1. D'après Du Rosoy (t. I, p. 428), cette tour aurait été inféodée par les comtes de Toulouse aux auteurs de la maison de Tamis (lire Thanus). Or, lorsqu'elle devint la propriété de cette famille, dans la première moitié du XVIe s., après avoir passé entre les mains des familles Erys et Vézian, les comtes de Toulouse avaient disparu depuis près de trois siècles.

2. A. M., Cad. Dalbade, 1571, 13e m., art. 18. — « Noble Georges Alary, sieur de Thanus, tient illec une maison où a esté bastie la tour ancienne appelée la Tour de Thanus. »

3. A. M., Carton Ponts : liasse Pont-Neuf.

Digitized by Google

de 1603, de Guillaume de Nautonnier, et quoique démolie en 1605, elle figure encore sur le *Plan Melchior Tavernier*, de 1631, sur le *Plan oblong* et sur celui de *Jouvin de Rochefort;* on la voit également sur une des éditions des *Plan Mérian*, où elle porte le nom de « *Touril* »; sur la miniature des Annales de 1516, représentant la construction du pont de Tounis, on voit deux tours, une ronde au premier plan, qui doit être la tour de Thanus, et une autre carrée au second plan, contre le moulin, qu'il est dificile d'identifier.

7. — Rue du Chateau.

A. M. — Cad. Dalbade. — 15e, 16e et 17e m., 1478. — 11e et 13e m., 1550-1571-1679.

La rue du Château n'est connue et fréquentée que par les habitués des moulins et les pêcheurs à la ligne, et son nom est encore ignoré de beaucoup d'entre eux. Elle relie l'extrémité de la rue des Moulins à l'escalier de la rue des Renforts, longeant de droite et de gauche les dépendances du Moulin du Château.

Au XIIIe s. et jusqu'au XVIe, c'était le lieu appelé « *A la Roquette* » (c. 1478); au XVIe s., son nom se fixe, c'est la *rue* ou *coin des Moulins* (c. 1550, 1571, 1679), et elle le garde jusqu'au XVIIIe, où elle devient la *rue du Moulin du Château*, changé pour quelque temps seulement en *rue Providence*, par le tableau du 6 floréal.

A son extrémité nord, la rue se terminait par la *porte de Commenges* au levant et se prolongeait vers le couchant en un petit escalier, appelé *ruelle de la Petite Garonne* ou « *degrés pour aller puiser d'eau à Garonne* » (c. 1550), qui descendait, comme aujourd'hui encore, au bord du canal de fuite du moulin. Là se trouvait, au XIVe s., le *port Saint-Antoine* et le *pont de Commenges*.

La maison qui forme l'angle vers l'escalier (n° 3 de la rue des Moulins) était, au commencement du XVe s., bien antérieurement à 1478, la *Triperie de la ville* (*maison où sou-*

Digitized by Google

loit estre, c. 1478); au bas des degrés, devant les vieilles constructions surmontées d'un jardin, que nous croyons avoir été les murs de soutènement de l'ancienne terrasse du château de Comminges et que les pagellateurs de 1478 appellent *la muraille de la ville*, se trouvait *l'abattoir des bœufs* (*Affachoment* ou *Affachadour*[1]); sur l'autre côté de la ruelle de descente se trouvait un vaccant appartenant au roi; c'était là qu'était autrefois le *pont de Commenges*, tombé en ruine à la fin du XIVe s.[2]. En suivant au sud, toujours entre la rue du Château et la Garonne, étaient les *Estuves* et la *Maison des bancs des Estuves*. Au XVIe s., il vint s'établir là aussi des parcheminiers; après venaient les dépendances du Moulin du Château.

Sur le côté est s'étendait l'ancienne muraille romaine avec les *Greniers du Moulin*, dont deux fenêtres ont été réédifiées au Jardin des Plantes, et à l'angle la *tour de Thanus* et le local appelé au XVIIIe s. *La Penne du Touril*.

8. — Le Chateau des Comminges.

On chercherait vainement dans nos archives un texte fixant le lieu exact où se trouvait le château des comtes de Comminges. Au XVe s., lorsque l'on commença à rédiger les registres territoriaux, ce château avait disparu déjà depuis longtemps, mais la chronique romane de la guerre des Albigeois nous montre qu'il devait être très proche du Château Narbonnais et que les soldats de Monfort, poursuivis par les Toulousains, après avoir mis le feu à Saint-Remesy et à Joutx-Aigues, s'y réfugièrent et en furent chassés. Tout porte donc à croire qu'il se trouvait à proximité du *pont de Comminges* et de la *rue de Comminges* « *car*[a] *convenarum* »

1. « *Une borde ou affachoment, assise hors lad. porte de Comenge, à la Roquette, confront avec la muraille de la ville, et illec près et dessa à lad. Roquette, une maison et affachadour que se teint à la rivière de Garonne.* » — C. 1478-15e m.

2. « *Une place du Roy illec joignant et assize où souloit estre le bot du pont de Comenge* » — C. 1478-15e m.

Digitized by Google

du XII^e s. (= rue des Moulins), qui prirent l'un et l'autre le nom de cette riche demeure.

Selon Du Mège (*Institutions*, t. IV, p. 238), ce nom pouvait aussi venir de ce que le pont aboutissait à la route du Pays de Comminges, mais cette hypothèse doit être rejetée, car, contrairement à l'opinion généralement admise, le pont de Comminges n'aboutissait pas à la rive gauche de la Garonne et reliait seulement la rive droite à l'île de Tounis. Nous reviendrons ailleurs sur cette question.

Le vieux pan de muraille d'origine romaine, aux briques en partie arrachées, que l'on voit à droite des degrés qui descendent à la Garonne, se trouve à environ dix mètres en avant de l'ancienne enceinte et n'en est que la continuation. Le mur, également en briques, construit au-dessus et à la suite, ainsi que l'arceau oblique[1] et la construction qu'elle rejoint, qui fut plus tard percée des ouvertures actuelles, sont les soutènements de la terrasse sur laquelle devait s'élever le château.

A la fin du XIV^e s., la maison des comtes de Comminges devait être ruinée depuis longtemps, car, en 1404, son emplacement était occupé par un sergent d'armes, qui payait redevances à la ville[2]. Vers le XVII^e s., le terrain fut inféodé à des particuliers; en 1629, il appartenait au sieur Dejean et en 1728 au trésorier général, *noble Gabriel Dufour*.

9. — La Porte de Comminges.

A. M. — Cad. Dalbade, 13^e et 15^e m., 1478. — 11^e et 13^e m., 1550, 1575, 1679.

La porte de Comminges, démolie vers le milieu du siècle dernier, se trouvait à l'extrémité de la rue de ce nom, aujourd'hui rue des Moulins; on voit encore entre le numéro 5

1. Les quelques pierres sculptées qu'on y voit ne sont pas de l'époque de la construction, elles ont été enchâssées dans la muraille ultérieurement.

2. « *Lambert Du Bois, sergent d'armes pei una terrassa vielha que té al cor del pont de Comenge de bes la bila, de que ta V. s.* » (A. M., CC. Comptes 1404, f° 15.)

Digitized by Google

et la maison suivante, sans numéro, le mur en encorbellement d'un des montants; de l'autre côté, il n'en reste que quelques vestiges qui font saillie sur le sol. Elle est désignée par les pagellateurs du XV^e^ s. « *La Porte grande de la Ville appellée de Comenge* » (c. 1478), et par ceux du XVI^e^ s., « *La Porte de Coumenge ou des Moulins* » (c. 1550).

Cette porte, de structure gothique, servait au Moyen âge de communication avec le *port Saint-Antoine* ou *port de la Roquette* et avec l'île de Tounis, par le *pont de Comminges*. Depuis la construction de la nouvelle enceinte, elle ne comptait plus comme porte de la ville, elle ne fut jamais fermée et nul capitoul n'en avait la clef.

10. — Le Port Saint-Antoine.

Le port Saint-Antoine (1331)[1] *Portus Sancti Antonii* (Catel, *Mém. du Lang.*, p. 211) ou *Port de la Roquette*, était situé au bas de l'escalier de la rue du Château, au lieu appelé les *Graviers de la Roquette*, et, en face, dans les ramiers de Tounis.

Ce port semble n'avoir été fréquenté qu'au Moyen âge; en 1531, les pariers des Moulins du Château demandèrent sa suppression[2].

11. — Le Moulin du Chateau Narbonnais.

A. M. — Cad. Dalbade, 15^e^ m., 1478. — 11^e^ m., 1550, 1571, 1679.

Le moulin du Château Narbonnais, en roman *Moulin del Castel Narbonez* (c. 1478), reçut le nom de *Moulin de la Providence*, sur le tableau du 6 floréal. Depuis le XIX^e^ s., c'est simplement le *Moulin du Château*.

Nous possédons dans les Annales manuscrites (L. I, 1516)

1. A. M., *Territoriaux*, 55, pp. 398, 399, 1331, 1363.
2. A. M., *Inventaire des archives de 1776*, p. 632.

Digitized by Google

une vue assez fidèle de ce moulin en 1516, sur une miniature représentant la construction du pont de Tounis.

En 1182, il n'existait pas encore de moulins construits sur les rives de la Garonne; il n'y avait que des moulins à nef ou moulins flottants attachés le long des berges; Raymond V, par une charte de janvier 1182 (=1183 n. s.), donna à nouveau fief aux propriétaires de ces moulins tout le cours de l'eau de la rivière, *totum illud capitium et honorem,* qui s'étendait dans les biens de *Tozet de Toulouse,* avec permission d'y établir un barrage, *unam paxeriam,* et des moulins à demeure[1]. Ce premier barrage fut élevé sur l'emplacement de la chaussée Saint-Michel actuelle.

En décembre 1192, Raymond V donna encore autorisation aux pariers de transformer leurs moulins flottants en moulins terriers, au nombre de seize moulins et plus à charge de redevances[2], ce fut là l'origine du Moulin du Château; mais, en 1350, la chaussée et les moulins ayant été emportés quelques années avant par une inondation et les pariers se trouvant dans l'impossibilité de les faire reconstruire, on les bailla à nouveau fief à d'autres particuliers. Les nouveaux moulins n'avaient au xv^e^ siècle que douze paires de meules (c. 1478); ils furent encore souvent ravagés par les inondations; entre autres, en 1613, 1712, 1727, 1743, 1750, 1770 et 1835, mais résistèrent en 1875.

En 1743, la *chaussée d'Embresson* ayant été emportée[3], la ville fit un prêt de 10.000 livres pour la reconstruire[4], et, en 1770, ce fut la *chaussée de Braqueville* dite de *la Cavaltade,* qui fut rompue[5].

Les moulins furent vendus en 1789 à une Société constituée en actions, mais à la suite d'une rupture de la chaussée de la Cavaltade (4 juin 1900), dont la réédification deux

1. A. M., *Moulin du Château,* 1^re^ série, 1^re^ copie.
2. A. M., *Moulin du Château,* 1^re^ série, 1 *bis* copie de 1648. — Catel, dans *Mém. du Lang.*, p. 212, donne par erreur la date de 1292.
3. Barthes, *Heures perdues,* 1743, 4 juillet.
4. A. M., Délibération, 1743, f° 78.
5. A. M., Carton Ponts, liasse Pont-Neuf.

Digitized by Google

fois recommencée infructueusement avait épuisé ses ressources, cette Société céda ses droits et ses propriétés à la ville de Toulouse par la transaction du 14 février 1901.

12. — Rue des Renforts.

A. M. — Cad. Dalbade, 17e et 19e m., 1478. — 13e m., 1550, 1571. — 13e et 14e m., 1679.

La rue des Renforts n'existait pas au commencement du XIVe s., c'était alors le fossé des fortifications; au XVe s., elle apparaît sous le nom de *rue Nègre* (c. 1478), puis cette appellation se perd ou est oubliée et les pagellateurs du XVIe s. la désignent « *Ruelle qui va des moulins au Chateau Narbonnais* » (c. 1550) ou *rue et passage qui est entre les renforts de la ville, tout le long jusqu'à la grande porte du Château Narbonnais. — Maison ayant issue dans la rue des Renforts. — Rue qui va de la porte du château à la tour de Thanus,* etc. (c. 1571). A la fin du XVIIe s., le nom de *rue Nègre* reparaît, c'est la *rue Noire dicte le coin des Moulins* ou simplement *au coin des Moulins* (c. 1679).

La rue du Château s'appelait alors également *rue au coin des Moulins* et la rue des Moulins, rue de Commenge.

Au XVIIIe s., elle devient la *rue Saint-Jacques*, probablement de ce que, dans la niche de la maison formant l'angle de la rue de l'Inquisition, il y avait une statuette de saint Jacques, et dans tous les actes de cette époque on a soin de spécifier rue Saint-Jacques, près des Moulins, ou rue Saint-Jacques, près de Saint-Étienne. En 1770, elle apparaît pour la première fois[1] sous le nom de *rue des Renforts*[2], appellation due à ce que cette rue se trouvait entre les deux renforts de la ville[3], le bastion du moulin et la barbacane de

1. A. M., *Documents imprimés*, t. II, p. 109.

2. Sur un plan cadastral du Parlement, de Garipuy (1778), cette rue figure sous le nom de rue de la Madeleine (A. D., série C, no 2254).

3. Le scribe du cadastre de 1571 dit à la suite du 13e m. de la Dalbade : « *le blanc qui est laissé ci-après, servira si à l'avenir il fallait mettre les maisonnettes basties sur le renfors* ».

Digitized by Google

la porte du Château, et non aux chevaux de renfort qu'on y louait, comme on s'est plu à le répéter, depuis que Brémond lui a inventé cette origine; ce nom lui est resté jusqu'à nos jours, quoique le tableau du 6 floréal lui ait donné celui de *rue Haute-Garonne*.

Lorsque la vieille enceinte, après 1346, fut définitivement abandonnée et que l'ancien fossé des fortifications fut détourné plus au sud, les premières constructions du côté nord de cette rue s'élevèrent en prenant pour base de leurs façades les restes de la vieille muraille qui avait été démantelée en 1229, et au-devant on fit des jardins. Le côté sud n'eut guère de constructions qu'au XVII[e] siècle.

Au XV[e] s., la moitié des terrains en bordure sur le côté nord, entre *La Penne du Touril* et la maison de l'Inquisition (n[os] 1, 3, 5, 7), appartenaient à la famille *Vézian*. Au numéro 1-3, c'était *Jean Vézian*, de Montauban, licencié. Aux numéros 5 et 7, c'était un autre Jean Vézian, de Toulouse, également licencié, qui fut capitoul en 1472. Le numéro 1-3, complètement reconstruit au dernier siècle, passa vers 1550 à *noble Jacques Alary*, appelé aussi *Jacques Yllaire*[1], seigneur de Thanus, docteur et avocat à la cour, qui fut capitoul en 1543-44, et dont le portrait, peint par Serve Cornoaille, se trouve sur la miniature des Annales manuscrites de 1544. En 1634, l'immeuble fut acheté par *Bernard Maigne* (ou Magne), qui acquit à la même époque presque tous les anciens immeubles des Vézian. Ses héritiers le revendirent en 1722 au sénéchal de Toulouse, *François-Auguste de Chalvet Rochemonteix*, chevalier, seigneur de Greifeille, Auseille et autres places, et le fils de ce dernier, *Henri-Auguste de Chalvet*, également sénéchal de Toulouse, vendit en 1762, à *Jean François de Pujos*, conseiller au Parlement (1761 à 1767).

L'immeuble numéro 5, qui appartenait en 1478 à *Jean Vezian*, le capitoul, passa en 1634 à *Bernard Maigne*, et

1. *Alary*, sur le livre des Annales manuscrites (chronique 220). — *Yllaire* sur la miniature et dans les Délibérations.

Digitized by Google

vers 1679, *Antoine Durand,* propriétaire du jardin en face, qui succéda comme peintre de l'hôtel de ville à Chalette, en 1645, et fut remplacé en 1661 par son rival, Hilaire Pader; sa fille *dame Durand*, épouse *d'Auriol*, le légua par testament du 10 juillet 1742 à l'hôpital Saint-Joseph de la Grave.

La maison qui porte le numéro 7, remaniée en partie, date du XVI^e^ s., mais n'a rien de remarquable dans son architecture; on y voit cependant sur le second mur de façade de la cour, élevé sur l'ancienne muraille romaine, un linteau de porte chargé d'un blason, *à l'arbre arrache sommé de deux fleurs de quatre fleurons*, soutenu par deux amours, comme sur la porte de la tour de l'hôtel Maynier.

L'attribution de ce blason reste un problème à résoudre: l'immeuble appartenait en 1478 à *Jean Vezian*, le capitoul; au début du XVI^e^ s., au procureur au Parlement *Guillaume de Cambolas;* en 1550 à ses héritiers; en 1571 à *Jacques de Cambolas*, conseiller au sénéchal, et en 1679 à *Martial Gineste*, avocat en la cour. On connaît les armoiries des familles Vézian, Cambolas et Gineste du XVII^e^ siècle, mais aucune ne répond au blason du linteau de la porte. Il est probable que ce sont les armes du procureur Guillaume Cambolas, qui fit sans nul doute construire la maison et qui devait appartenir à une autre famille que celle connue des généalogistes.

Sur le sol du numéro 9, il y avait au XVI^e^ siècle un jardin appartenant à la maison de l'Inquisition. Lorsque vers la fin du siècle dernier on fut obligé de reconstruire la façade de cette maison, on trouva le mur assis sur toute sa longueur sur une solide voûte basse de 2 mètres environ de hauteur, s'élevant directement en demi-cercle. Elle était divisée sur les côtés par de larges pans de murs, munis de gonds qui devaient soutenir autrefois des portes et former autant de cellules. Au fond de chaque cellule, un solide crochet en fer était scellé dans la muraille. Cette voûte existe encore sous le sol; elle a été seulement comblée à l'entrée par des matériaux.

Digitized by Google

Sur le côté sud de la rue s'étendaient des jardins qui appartenaient presque toujours aux divers propriétaires du côté nord; le premier, joignant l'escalier actuel, fut donné par la ville, à nouveau fief, en 1607, aux nommés *Chauvelier*, clerc au greffe civil de la cour, et *Bernard Durand*, probablement l'ancêtre du peintre *Antoine Durand*, qui en était propriétaire en 1679. Dans la seconde moitié du XVII^e^s. s'élevèrent les premières constructions; le numéro 12 actuel, qui appartenait alors au notaire *Pic*, terminait la ruelle et à 10 mètres de là était la façade intérieure de la Porte du Château.

13. — Place Intérieure-Saint-Michel.

La place Intérieure-Saint-Michel, telle que nous la voyons aujourd'hui, n'existe que depuis 1852; sur son emplacement se trouvaient autrefois les vastes constructions du Château Narbonnais. La *Chapelle des Comtes* et la Porte du Château, qui étaient contiguës, se trouvaient sur le sol du numéro 2 de la place actuelle.

Entre les nouvelles constructions du Palais et la Maison de l'Inquisition (depuis couvent des Réparatrices) s'élevait un moulon de maisons et devant l'hôtel de Pins (rue de l'Inquisition, n° 19) un autre moulon encombrait la place du Palais, aujourd'hui réunie à la place du Salin. Ces deux moulons, qui appartenaient au capitoulat de Saint-Barthélemy, étaient reliés par une porte ogivale, dite *Porte de l'Inquisition*, qui donnait accès à la place du Palais, et la rue qui passait sous cette porte était la *rue du Bocail*, *Bocalh* ou *Boucail*.

En l'an VII, un projet grandiose fut mis à l'étude pour la transformation de ce quartier; une vaste place ovale s'étendait de la porte Saint-Michel à la place du Salin, une autre place circulaire englobait la place Extérieure-Saint-Michel et ses abords, et ces deux places communiquaient l'une à l'autre par un arc de triomphe de trois arcades, mais ce projet, comme bien d'autres de cette époque, n'eut pas de

Digitized by Google

suite, les plans furent dressés et restèrent dans les cartons, où nous les avons retrouvés, et ce n'est qu'en 1846 que l'on commença à démolir les deux moulons qui formaient le côté est de la rue de l'Inquisition.

Entre la rue des Renforts et la porte Saint-Michel, le tronçon de rue s'appelait *rue de la Porte du Château* (c. 1679) et à l'extrémité de la rue de l'Inquisition, le carrefour devant le Salin était appelé le *Boucail* ou la *place du Crucifix*. Nous reviendrons dans ce quartier en parcourant le capitoulat de Saint-Barthélemy.

14. — Rue de l'Inquisition.

A. M. — Cad. Dalbade, 18e et 19e m., 1478. — 13e m., 1550, 1571, 1679.

Au xve s., la rue de l'Inquisition n'avait pas de nom; elle est désignée sur les registres de pagellation, *rue Devant la salle neuve* (c. 1478), pour la partie qui s'étendait entre la rue des Renforts et la maison de l'Inquisition (nos 1 à 5) devant la salle neuve du Palais et *rue qui va de la place du Salin à l'Inquisition* (c. 1478) pour l'autre partie (nos 7 à 17). Devant l'hôtel de Pins (no 19), c'était le *Bocalh* (c. 1478) ou *Boucailh*. Au xvie s., sa dénomination est encore indécise, c'est *la Grand Rue passant devant l'Inquisition* (c. 1550, 1571), et au carrefour entre l'hôtel de Pins et la rue des Moulins, la *rue du Salin, rue du Crucifix, rue du Saint-Crucifix du Salin* (c. 1550). Au xviie s., elle prend le nom de *rue de l'Inquisition* (c. 1679), qu'elle porte encore aujourd'hui. Sur le tableau du 6 floréal, elle est baptisée *rue Tolérance*.

Ce nom de rue ou place du Saint-Crucifix qu'on donnait à ce carrefour lui venait d'un oratoire appelé *Oratoire du Crucifix* ou *Oratoire du Salin*, qui était à l'entrée de la place du Salin et qui abritait un crucifix très renommé pour ses miracles. Vers 1530, l'oratoire fut démoli pour dégager la place et le crucifix transporté à la Dalbade dans la petite chapelle sur la rue, à gauche de l'église.

Digitized by Google

La population de cette rue était assez hétéroclite; à côté des personnages de marque qui voisinaient le Parlement, l'hôtel de la Monnaie et la Trésorerie, l'affluence des étrangers au débouché de la porte du Château et vers les Moulins avait attiré là beaucoup d'auberges et des gens de petits métiers.

Au XVI^e^ s., la première maison sans numéro, à l'angle de la rue des Renforts, qui vient d'être démolie et portée à l'alignement abritait une auberge. Vers 1679, elle fut achetée par *Jean Couderc*, capitoul en 1667-68, dont le père *Raymond Couderc* fut aussi capitoul en 1626-27. Jean Couderc avait fait fortune, comme marchand, dans une petite boutique de la rue des Giponières (= rue de l'Écharpe, n° C) et prenait depuis le titre de Bourgeois, faute d'autres.

A l'angle de cette maison était une petite niche en forme de coquille, qui devait abriter probablement un saint Jacques et qui a été replacée dans la nouvelle construction, ainsi qu'une pierre portant le monogramme du Christ, qui était sur le linteau d'une porte dans la rue des Renforts.

La maison après (n° 1) vit passer, du XV^e^ au XVI^e^ s., toute une série d'amis de la chicane, huissiers et procureurs au Parlement; vers 1660, elle fut achetée par *Noé de Laymerie*, capitoul, en 1662-63.

Le numéro 3 avait aussi, aux XV^e^ et XVI^e^ s., une auberge, l'*Hostellerie du Lion d'or;* elle passa plus tard à des procureurs et fut acquise vers 1679 par *noble Guillaume de Galien*, fils de Jean Galien, le capitoul de 1622 et 1642.

Au numéro 5, il y avait encore une auberge, c'était en 1550 l'*hostellerie où pendait l'enseigne du Serpent*, auberge privilégiée dont le tenancier pouvait vendre du vin à table d'hôte sans payer de droits au fermier de l'Équivalent. En 1551, l'enseigne du Serpent fut remplacée comme privilégiée par celle de saint Martin et peu de temps après par celle du Chapeau-Rouge. La maison passa dans la suite au docteur en droit *Jacques Dulaur* (1571), puis au notaire royal *Pierre Devaux* (1589) et à son fils *Jean Devaux*, avocat à la cour. En 1728, elle était la propriété de *noble Jean-Pierre de Latanerie*, écuyer, dont l'ancêtre *Antoine Latanerie*, capitoul en 1606, a été gratifié d'un faux blason, dans la cour Henri IV, lors de sa restauration en 1873.

Au numéro 7 était la *Maison de l'Inquisition*, qui appartenait en ces dernières années aux Dames Réparatrices. Dans les maisons suivantes, nous trouvons au numéro 9, en 1620, le sieur *Guillaume Fabre*, qui s'intitule *graveur héréditaire de la Monnaie de Toulouse*, ce qui indique qu'à cette époque il n'était pas nécessaire d'avoir du talent pour remplir cette charge, mais qu'il suffisait d'être bien né. Au numéro 17 était, en 1478, le notaire *Pierre Bosseria*.

Digitized by Google

Sur le côté est, dans le moulon disparu, dépendant du capitoulat de Saint-Barthélemy, on trouvait en 1625 le notaire *François Poisson*; en 1670, le procureur au sénéchal *Jean Dupont*, capitoul en 1636-39 et 1657-58. En 1738, le marchand *Guillaume Bonnaure*, qui fut prieur de la Bourse en 1736. A côté de la porte dite de l'Inquisition était la maison du marchand *Antoine Gras*, capitoul en 1660-61 et de son associé *Jean Gras*, dit le vieux, capitoul en 1657-58, 1681-82 et 1690.

15. — La Maison de l'Inquisition.

(Rue de l'Inquisition, n° 7.)

Cad. 1478, art. 18. — 1550, art. 29. — 1571, art. 33 et 34. — 1679, art. 12 et 13.

La maison de l'Inquisition était assise contre la vieille muraille romaine, dont les soubassements servent encore de mur mitoyen avec l'immeuble n° 5. A environ 30 mètres, en arrière de la façade, se trouvait une des anciennes tours de l'enceinte, qui devint plus tard la *Chapelle Saint-Dominique*. On la voyait encore à la fin du XVII[e] s.; en l'an VII, elle existait au moins en partie.

La façade de l'immeuble n'a guère changé d'aspect depuis le XVI[e] s., le petit portail aux lignes sévères, qui servait d'entrée, a eu seulement ses blasons martelés à l'époque de la Révolution et les peintures qui étaient au-dessus du fronton, dans un enfoncement, ont disparu ainsi que les inscriptions. L'abbé Magi a donné, en 1788, une description de cette porte[1], et Du Mège a reproduit un dessin fait par Cammas en 1778[2]. Si ces deux documents ne manquent pas d'exactitude, il faudrait en conclure que le blason martelé, en 1794, qui se trouve sur la frise, aurait été placé entre 1788 et 1794, et aurait remplacé les deux écussons décrits et figurés, ce qui nous paraît peu vraisemblable, la maison appartenant à cette époque et, depuis 1875, aux épiciers *Combes*.

Des deux côtés de l'écusson qui est au-dessus de l'archi-

1. *Mém. de l'Académie des sc.*, t. IV, p. 14 et suivantes.
2. Du Mège, *Institutions*, t. IV, p. 481.

Digitized by Google

volte et sur lequel était autrefois une colombe portant dans son bec une branche d'olivier, l'abbé Magi a cru lire TVA-RVRA. Cette inscription en lettres gothiques existe encore, un peu détériorée, les deuxième et troisième lettres sont effacées, mais on y lit T ⋮ ⋮ — IVNI. Au-dessus on lisait autrefois : *Domus inquisitionis*, dont on distingue encore vaguement quelques lettres.

Au commencement du XIII^e^ s., un riche habitant de Toulouse, *Pierre Sellari*, possédait en ce lieu, contre la vieille muraille de la ville, deux grandes maisons qu'il donna, en 1214, à saint Dominique et à ses compagnons; ces religieux s'y logèrent jusqu'en juillet 1216, époque où le chapitre de Saint-Étienne leur donna l'église Saint-Romain[1]; Les deux maisons furent alors abandonnées et données en louage à des particuliers.

Les pagellateurs de 1478 les désignent : *Les deux logis du Procureur du Roy, donnés en louage. — Ces deux logis sont et appartiennent à l'hostal de l'Inquisition, lequel n'a pas été canné;* le registre porte comme propriétaire *le Procureur du Roy*, parce que tel était le titre que l'on donnait à l'inquisiteur, qui avait qualité d'officier royal. Les deux logis sur le devant furent seuls mesurés, étant frappés par les taxes, tandis que la maison de l'Inquisition en était exemptée, étant comme on disait alors *au service de Dieu.*

En 1533, le pape Grégoire IX, ayant donné aux Frères-Prêcheurs la charge de l'Inquisition contre les hérétiques, ceux de cet ordre qui furent désignés à cette fonction, se logèrent dans les anciennes maisons de Pierre Sellari, et c'est là que fut érigé et que siéga le tribunal de l'Inquisition. C'est de cette époque que doit dater la construction de la porte et de la chapelle. Le logis de procureur du Roy, devint alors le *Logis de l'Inquisiteur de la Foy*, et la maison de l'Inquisition, la *Maison et Église de la Sainte Foy.* (c. 1550.)

1. Catel, *Mém. du Languedoc*, p. 210.

Digitized by Google

En 1571, les scribes désignent les deux maisons : *Le Couvent de l'Inquisition*, et, en 1679, *Maison et Cloître des RR. PP. de l'Inquisition de l'Ordre de Saint-Dominique.*

Ces religieux abandonnèrent définitivement leur couvent en 1775 et le vendirent, le 9 septembre, aux quatre frères *Combes*, dont l'un, *Barthélemy*, fut prieur de la Bourse en 1766, un autre, *Bertrand*, prêtre, et les deux autres épiciers. Par le fait de ce changement de propriétaire, la Révolution passa sans que l'immeuble fût vendu comme bien national. Vers 1830, la famille Combes rendit généreusement l'établissement au culte, les Jésuites l'occupèrent en attendant l'achèvement de leur maison de la rue des Fleurs, et le cédèrent alors aux *Dames Réparatrices de Marie.* Cette communauté fut dissoute et la chapelle fermée vers 1905. L'immeuble a été vendu aux enchères le 23 juillet 1908, c'est aujourd'hui l'Archevêché.

16. — L'Hôtel Chalvet.

(Rue de l'Inquisition, nº 19. — Aujourd'hui, Hôtel de Pins.)

Cad. 1478, art. 8, 9, 10, 11 et 12. — 1550, art. 25. — 1571, art. 29. — 1679, art. 7.

La façade de cet hôtel, qui était d'un beau style Louis XIII, a été complètement défigurée par la suppression des meneaux des fenêtres; ces fenêtres étaient à double croisillons, on les retrouve dans la cour, mais là encore, le meneau horizontal supérieur a été scié. Sur le fronton du portail, le blason de la famille de Pins, *de gueules à trois pommes de pins d'or*, a remplacé celui des Chalvet, martelé pendant la Révolution. Dans la cour à droite, l'escalier de pierre à rampe droite de la Renaissance a été conservé.

Jusqu'à la Révolution, pendant près de trois siècles, cette demeure fut la résidence de parlementaires. Dans le commencement du XVI^e^ s., le conseiller au Parlement *Simon Reynier*, fit construire le premier hôtel qui a précédé celui-ci, sur l'emplacement de cinq maisons, dont la plus grande

Digitized by Google

appartenait, en 1478, au bachelier *Bernard Bonnet*, procureur de l'Inquisition ; c'est à la même époque que ce conseiller dut faire bâtir la maison de la rue du Castel (n° 10), qui a conservé deux fenêtres gothiques à meneaux, immeuble qu'il légua après sa mort à son petit-fils, le docteur *Jean Reynier*.

Simon Reynier, S^r^ de Gongouse et Brantalon, fut reçu conseiller le 28 novembre 1521, épousa, le 6 novembre 1535, *D^lle^ Marguerite Lauselergie*, et mourut vers la fin de 1568. Il fut reçu au Parlement en la charge de Georges d'Olmière, nommé quatrième Président, et au moment de jurer sur les Évangiles, selon la coutume, qu'il n'avait pas acheté sa charge, il avoua avoir versé, pour l'obtenir, la somme de 6.000 livres, sous forme de prêt au Roi.

Son fils *Louis de Reynier*, S^r^ de Saint-Loup, fut nommé conseiller, en son office, le 4 novembre 1567 et hérita de l'hôtel ; il avait épousé, le 6 juillet 1562, *D^lle^ Claire de Bony Fenouillet*, fille du capitoul Guillaume Bony, et mourut vers la fin de l'année 1574.

François de Chalvet, le fils de l'illustre et savant conseiller Mathieu Chalvet et de D^lle^ Jeanne de Bernuy, nommé conseiller au Parlement le 28 avril 1583, puis Président le 20 octobre 1605, ayant épousé, en 1591, la fille de Louis Reynier, *D^lle^ Jacqueline de Reynier*, devint propriétaire de l'immeuble et fit construire l'hôtel actuel. Il mourut le 25 mai 1622 ; son portrait se trouve dans le *Manuscrit des Parlementaires* du musée Saint-Raymond (f° 164).

En 1679, *François de Chalvet*, seigneur de Gongouse, conseiller au Parlement, 1663-1705, possédait l'hôtel, il passa dans la suite au sénéchal de Toulouse, *Henri-Auguste de Chalvet-Rochemonteix*, qui le vendit, en 1762, à *Jean-François de Pujos*, conseiller au Parlement, 1750-1767. C'est aujourd'hui l'hôtel de la famille Pins-Montbrun.

Digitized by Google

17. — Rue des Moulins.

A. M. — Cad. Dalbade, 14e m., 1478. — 12e et 13e m , 1550, 1571, 1679.

La rue des Moulins, ancienne *rue de Comminges*, est une des rues dont le nom figure sur nos plus anciens titres, une ordonnance du 31 août 1201 nous révèle que, vers la fin du XIIe s., elle était devenue le refuge de la prostitution. Par cette ordonnance, les consuls interdirent aux femmes de mauvaise vie d'habiter la cité et le bourg.

C'était alors la *carraria Convenarum, rue de Comminges*, nom qu'elle a conservé jusqu'à la Révolution. Entre temps, cependant, elle reçut concurremment plusieurs autres dénominations : *rue du Port-Saint-Antoine*[1] au XIVe s.; *ruelle qui va aux Moulins, dicte de Comminges*, au XVIe (c. 1550) et *rue du Moulin-du-Château*[2], au XVIIe, le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue l'Entousiasme*, et au commencement du XIXe s., c'était la *rue du Coin-des-Moulins*.

Le carrefour de cette rue, avec celles de la Hache et de l'Homme-Armé s'appelait, au XVe s., le *carrefour de la rue de Comenge*, la *place de Comenge* ou la *place des Tavernes* (c. 1478), les auberges y étaient, en effet, assez nombreuses, il y en avait à chaque porte; au XVIIe s., c'était la *place du Sauvage* (c. 1679) et l'ensemble de toutes les ruelles de ce quartier s'appelait le *Coin-des-Moulins*.

Une population très mélangée se pressait dans les étroites maisons de ce quartier, mais on y trouvait en majorité des gens de loi, procureurs, huissiers, greffiers, solliciteurs et avocats, des aubergistes et quelques notaires.

Il est à remarquer que la profession de notaire ne devait pas être très lucrative autrefois, du XVe au XVIIIe s.; on les

1. A. M., *Territoriaux*, 55 (1331-1363), fo 398-399.
2. A. M., DD. *Voirie*, rue des Moulins, 1647.

Digitized by Google

trouve toujours, par toute la ville, propriétaires des plus petites maisons de leur quartier.

Dans la rue de Comminge, on trouvait les notaires *Pierre Auriol*, en 1478, au nº 19; vers 1560, *Géraud Bodon*, au nº 6; en 1583, *Pierre de Vaux*, au nº 18; en 1571, *Jean Casse*, au nº 23, et, en 1622, *François Poisson*, au nº 13.

Parmi les gens de marque, on trouvait, au nº 10, en 1571, le conseiller au Sénéchal *Ramon Caussin*, auquel succéda, en 1605, son fils *Ramond Caussin*, bourgeois, capitoul en 1605, dont le blason a été falsifié, dans la cour Henri IV, lors de la restauration en 1873; au nº 16, en 1601, le conseiller au Parlement *Pierre Lombrail*, fils du capitoul en 1597; au nº 20, en 1571, l'avocat à la cour *Pierre Suau;* en 1666, les deux frères *Dominique Olivier*, trésorier général, et *Jean Olivier*, avocat et capitoul en 1658-59, dont le portrait, peint par Antoine Durand, se voit sur la miniature des *Annales* de 1659, et, en 1708, le conseiller au Parlement *Pierre de Boissy*, qui possédait une autre maison dans la rue du Castel (nº 4). Le nº 8 appartenait, au XVIe s., à la Table de l'œuvre de l'église de la Dalbade.

La maison nº 7, qui forme l'angle de la ruelle de l'Homme-Armé, a conservé sa porte du XVIe s., surmontée d'un linteau gothique fileté; c'est là que *Georges Bosquet* écrivit au jour le jour le récit des événements qui ensanglantèrent notre ville au mois de mai 1562. La maison appartenait dans la première moitié du XVIe s. à son père, *Antoine Bosquet;* il en hérita peu avant 1571 et après sa mort sa veuve, *Dlle Jeanne de Castagnier*, la légua à son neveu, noble *Jacques de Castaing*, écuyer du lieu de Fourquevaulx qui la vendit, en 1604, à M. *Yllaire d'Allidet.*

Au nº 13 était, en 1766, le peintre *Pierre Despie.*

18. — Rue de l'Homme Armé.

A. M. — Cad. Dalbade, 13e et 14e m., 1478. — 11e et 12e m., 1550, 1571, 1679.

La rue de l'Homme-Armé n'était connue sous aucun nom, au XVe s., et pour les pagellateurs de 1478, c'était *la Ruelle où Sault l'Ort del minorettes;* le couvent de Sainte-Claire du Salin, ou Minorettes, avait une issue sur le côté nord de cette rue. Au XVIe s., elle prit le nom de *rue du Sauvage* (c. 1550, 1571, 1679), de l'enseigne d'une auberge. Cette auberge, qui occupait les deux maisons, nos 16 et 18

Digitized by Google

de la rue de l'Homme-Armé, et n° 23 de la rue des Moulins, était tenue, en 1476, par *Peyronet Delfau*, propriétaire de ces immeubles, qui fit sculpter, comme enseigne, à l'angle de sa maison (n° 18), la statuette d'un sauvage, armé d'une massue, qu'on y voit encore, malheureusement détériorée par un amas de peinture. On sait qu'à la fin du XV^e^ s., à la suite des découvertes du Nouveau Monde, ces figurations de sauvages se multiplièrent. En 1550, *l'auberge du Sauvage* s'était transportée dans l'immeuble à côté, n° 16 de la rue de l'Homme-Armé et 21 de la rue des Moulins.

Au XVIII^e^ s., le nom de rue de l'Homme-Armé apparaît sur les plans de Toulouse, mais on lui donnait aussi celui de *rue de la Rouqette* (ou Roquette), qu'elle portait encore au moment de la Révolution, lorsqu'on élabora le tableau du 6 floréal, où elle figure sous celui de *rue Bienfaitrice*.

On remarque dans cette rue, au n° 4, un écusson du XVII^e^ s. aux armories martelées; au n° 18, la statuette du XV^e^ s., et au n° 23, un monogramme du Christ, daté 1611.

Comme la rue de Comminges, la rue du Sauvage était habitée principalement par des attachés à la procédure. Sur le côté sud, on ne trouvait que des issues des maisons de la rue de Comminges; sur le côté nord, le sol des maisons n^os^ 11, 13 et 15, était occupé, au XV^e^ s., par le *jardin des Minorettes;* ces terrains furent vendus à des particuliers dans la première moitié du XVI^e^ s.

N° 13. — La maison n° 13, reconstruite au siècle dernier, appartenait, en 1550, à *François de Saint-André*, second président au Parlement de Paris, qui habitait de préférence à Toulouse, dans son vaste hôtel de la rue du Temple (rue de la Dalbade, n° 3); en 1582, cette maison fut achetée par *Jean de Toupinhon*, conseiller au Parlement, 1574-1597, et ancien avocat du roi au présidial de Rouergue.

N° 15. — Le trésorier du Moulin-du-Château, *Guillaume Lalière*, possédait, en 1571, la maison n° 15 dont il avait hérité de son père, sire *Antoine Lalière*, maître chandelier; en 1580, elle fut achetée par le notaire *Pierre Barrière*.

N° 19. — Cette maison avait principale entrée sur la rue Sainte-Claire (rue de la Fonderie, n° 17) et appartenait, dès le XV^e^ s., à la famille *Rivière;* en 1550, elle était habitée par *Pierre de Rivière*, maître des Eaux et Forêts, capitoul en 1552-53 et 1553-54, dont le

Digitized by Google

portrait, peint par Serve Cornoailhe, se trouve sur la miniature des *Annales* de 1555.

N° 23. — On voit sur l'arc d'une petite porte basse de la maison n° 23, un monogramme du Christ dans un ovale flamboyant, avec la date de 1611, que fit sculpter le marchand *Michel Cotte*. Au XV^e^ s., cette maison, qui était en face de l'auberge du Sauvage, abritait aussi une taverne, dont le nom alléchant ne pouvait qu'attirer les clients, c'était l'*Auberge du Tessou*, qui ne devait pas son nom à la viande savoureuse du légendaire compagnon de saint Antoine, mais à son tenancier, « *Ramond de Cazeneuve dict le tessou*, hoste de ladite auberge ». A la fin du XVI^e^ s., *Guillaume Maurice*, capitoul en 1595-96, en devint propriétaire et la vendit, en 1608, à *Michel Cotte;* dans le milieu du XVII^e^ s., elle passa au docteur et avocat à la Cour, *Jean de Gallien*, capitoul en 1622-23 et 1641-42, qui l'acquit comme mari de D^lle^ *Jacquette de Maurice*, fille du capitoul de 1596; puis, en 1748, à *Louis Durrie*, avocat au Parlement, conseiller du roi et expéditionnaire en Cour de Rome.

Le portrait de Jean Galien se trouve au Musée, sur le tableau de Chalette représentant les capitouls de 1623.

Dans la partie de cette rue qui fait un coude pour rejoindre la rue des Moulins, près de la porte de Comminges disparue, les n^os^ 1, 3 et 5 appartenaient, au XV^e^ s., au notaire *Guillaume Mercer*i, et le n° 7 à un autre notaire, *Pierre Auriol*; le n° 1 fut acheté, vers 1600, par *Bertrand de Cambus*, capitoul en 1608-9, qui le légua à sa fille *Jeanne*, femme du docteur et avocat à la Cour, *Pierre Pailhes*. Les n^os^ 1 et 5 devinrent, en 1728, la propriété du trésorier général, *noble Gabriel Dufour*. La maison en face (n° 4) fut achetée, vers 1679, par *Antoine Mengaud*, capitoul en 1666, qui avait épousé D^lle^ *Guillemette de Poisson*, la fille de son voisin, le notaire *François Poisson;* il fit sculpter, sur le fronton de sa porte, ses armoiries qui furent martelées en 1794 et qui ont été replacées telles sur l'arc de la porte de la nouvelle construction du XIX^e^ s.

Digitized by Google

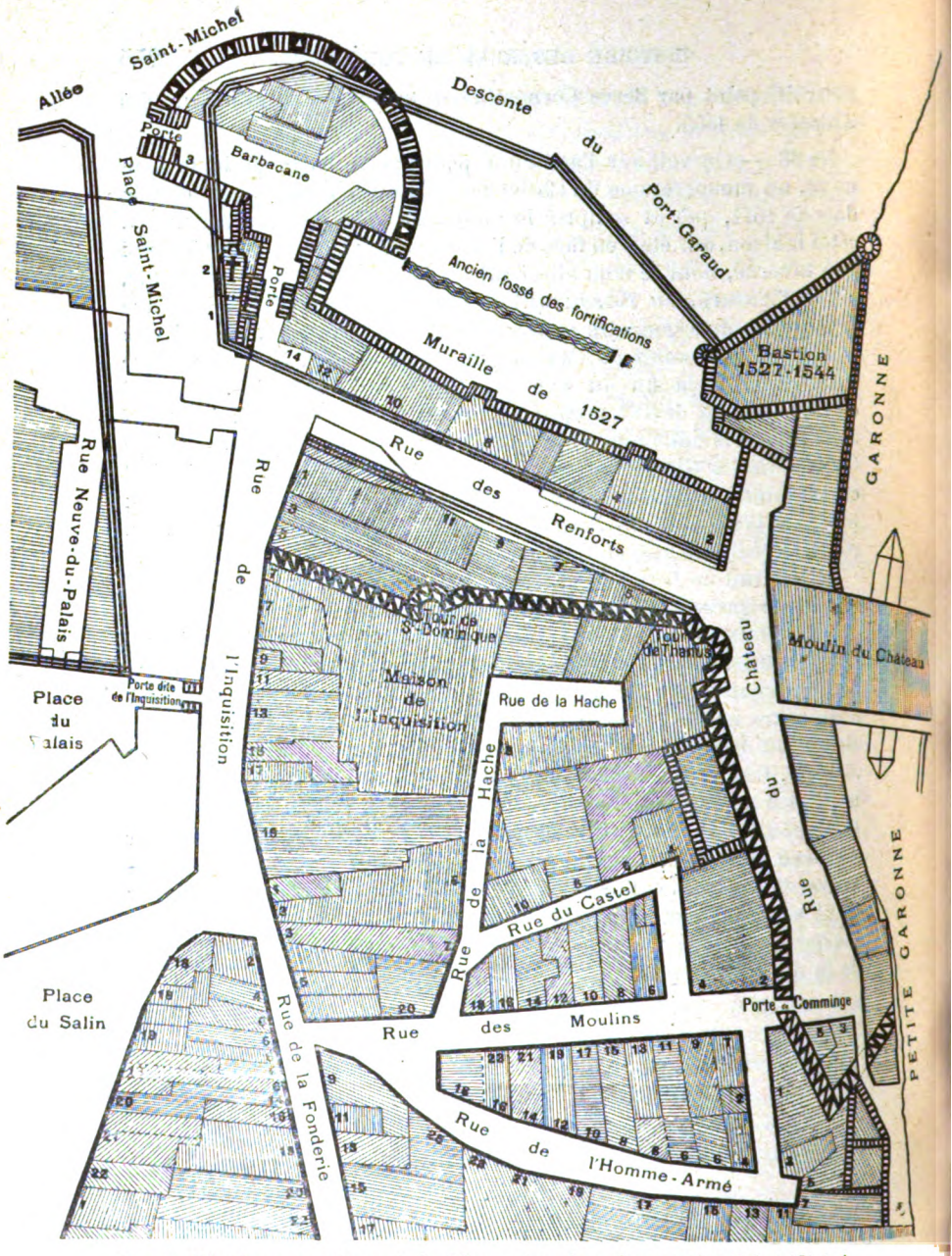

Les fortifications romaines et du Moyen âge dans le quartier Saint-Michel.

Plan dressé par M. Chalande.

(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.*)

Digitized by Google

LIVRES IMPRIMÉS SUR PAPIER DE COULEUR

PAR M. MASSIP[1].

Les livres imprimés sur papier de couleur jouissent d'un avantage que d'excellents livres plus modestes peuvent leur envier; ils attirent l'attention. C'est une condition de succès pour le livre.

Les gens de lettres, qui ne furent jamais ennemis de la réclame, inventèrent mille subterfuges pour appeler l'attention sur leurs œuvres. L'emploi de la couleur est un de ces petits moyens. Il leur fut très familier jadis; il l'est beaucoup moins aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en plaindre.

L'impression sur papier de couleur se rattache aujourd'hui à diverses causes qui n'ont rien de commun avec le but que se proposèrent les premiers écrivains qui en firent usage. D'où la nécessité de distinguer entre elles ces sortes d'impressions. On peut les diviser, suivant leurs caractères et leur but, en trois catégories. C'est l'industrie qui forme la première; la bibliomanie fait vivre la deuxième; la troisième a dû ses plus beaux jours au caprice de la mode ou à la vanité de quelques auteurs. On va voir combien il est aisé de ne pas les confondre.

Il existe un grand nombre de livres imprimés plus ou moins sur papier de couleur. Ils constituent un genre à part, qui a ses règles et sa raison d'être. La plupart ont pour objet la publicité, tels sont les annuaires, les guides, les formulaires et différents recueils dont les parties se dis-

1. Lu dans la séance du 17 avril.

Digitized by Google

tinguent par la variété des couleurs appliquées jusque sur la tranche du volume. Ici, la couleur remplit l'office de ces signets diversement nuancés que le relieur fixait jadis au tranche-file des vieux missels. Elle supprime les tâtonnements de la recherche.

Mais ce but ne lui suffit pas dans tous les cas. Elle en atteint quelquefois un autre. Elle revendique son droit à la réclame en laissant de côté cependant toute autre prétention. Ainsi, dans quelques annuaires spéciaux, celui de la *Papeterie universelle*, par exemple, elle se multiplie, uniquement pour mettre sous les yeux de l'intéressé : auteur, imprimeur, graveur, amateur, les effets qu'elle est susceptible de produire, associée à différentes qualités de papiers ou à différents caractères d'imprimerie. C'est pure réclame industrielle. Elle fait usage des nuances les plus variées et les adapte aux emplois les plus divers : étiquettes, cartonnages, enveloppes, bandes, couvertures de cahiers; extravive pour affiche, fine et surfine pour cartes postales et papier à lettres. Mais ce n'est pas le livre; la couleur n'a ici aucune signification et, dès lors, elle est pour nous sans intérêt. C'est la série industrielle; c'est à elle que nous devons, au point de vue de l'emploi de la couleur, des combinaisons et des essais qui ne sont pas dépourvus d'agrément et qui semblent emprunter à l'art quelques-uns de ses modèles.

Si l'emploi de la couleur se justifie dans la première catégorie, il n'en va pas de même dans la deuxième. Ici, c'est le bon plaisir de l'auteur qui décide du choix de la couleur. Le bon plaisir n'est pas toujours le bon goût, ni le bon sens. Il en résulte que si l'on saisit aisément le but dans la première catégorie, on a toutes les peines du monde à le démêler dans la seconde, que l'effet est souvent des plus fâcheux et que quelques unités de cette catégorie rapprochées les unes des autres constituent l'ensemble le plus incohérent, le plus inexplicable qui soit au monde.

Je ne vois, par exemple, ni l'intérêt ni le sens qu'il faut attribuer à un *Traité des Ulcères* (par Boll, traduit par Bosquillon, imprimé à Paris en 1803), sur papier rose pâle.

Digitized by Google

J'éprouve le même embarras en feuilletant le *Corpus juris*, imprimé à Amsterdam sur papier vert (1681) et je ne comprends plus, quand ouvrant le traité in-folio de l'*Administration des Finances de l'Empire* (1807), je le vois imprimé sur du beau papier bleu. Que Schaunard ou Colline, je ne sais lequel, vantent à tout venant l'impression « du bleu dans les arts », ce n'est qu'une aimable ironie, mais que le fisc s'en empare comme pour donner une apparence de douceur à ses revendications, je ne vois aucun symbolisme ancien ou moderne qui soit de nature à justifier cet emploi et je ne peux m'empêcher de dire, avec Léon Gozlan, que la pensée d'avoir une traite à payer est plutôt couleur mine de plomb.

On pourrait citer encore plusieurs exemples de cette association singulière de la science et de la couleur. Migne et Peignot en signalent quelques-uns. Ils n'ont vu sous ces originalités que fantaisie de bibliomane ou vanité d'amateur. Et quelle autre raison en pourrait-on donner? L'ophtalmologie, que l'on serait en droit de soupçonner de n'être pas étrangère à ce genre de productions, doit être mise hors de cause. On ne saurait imaginer, en effet, un choix plus funeste à la conservation de la vue que celui que nous montre les exemplaires dont nous parlons. Le souci de l'hygiène n'a rien de commun avec ces impressions dangereuses.

On se plaît à dire qu'érudition et ennui sont souvent synonymes. C'est quelquefois vrai. Faut-il supposer qu'on a voulu atténuer par les effets de la couleur l'effet réfrigérant des érudites documentations? Certains bibliophiles ne sont pas éloignés de le croire.

« Le dictionnaire est froid », a écrit un poète; est-il un livre sérieux qui ne soit pas froid? O Poète! En dehors des espaces ensoleillés, où rêve la poésie et où vit le roman; dans quel milieu nous sera-t-il donné de trouver l'idéal qui nous tourmente et le mot qui l'exprime? « L'âme avec la phrase lutte », continue le même abstracteur d'illusions. Qu'on donne donc généreusement à l'âme qui se révèle les phrases sonores, les mots colorés dont elle a besoin et que la couleur

Digitized by Google

absorbe jusqu'à la matière sur laquelle l'idée se greffe. Et c'est parce qu'on inventa cet artifice que nous avons des livres sévères imprimés sur papier de couleur.

Si ce fut précisément pour en rendre la lecture attrayante, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître encore combien fut malheureux, dans nombre de cas, le choix de la couleur. Quelle ironie que cette description d'une plaie sur fond azuré, et comme Cujas drapé de vert entraînerait vite notre imagination vers les cauchemars des condamnations irrévocables. De bonne foi, nous préférerions une autre raison. La médecine et le droit n'ont rien à démêler avec l'insaisissable rêve.

Nous avons connu un amateur qui distinguait par la couleur des reliures les séries composant sa bibliothèque. Cette idée du classement par la couleur pour une bibliothèque privée n'est pas ridicule en somme. Qui l'a conçue? On ne sait, mais il n'est pas défendu d'admettre que les couleurs primitivement unies au texte sont passées de l'intérieur, où elles remplissaient mal le but, à l'extérieur, où elles pouvaient rendre quelque service, suppléer au catalogue par exemple.

Malheureusement, ceci est encore une hypothèse. Il ne faut pas beaucoup de perspicacité pour comprendre que s'il en eût été ainsi, que si la couleur eût eu un caractère scientifique conventionnel comme la robe de nos professeurs de faculté, par exemple, non seulement nous aurions un bien plus grand nombre d'exemplaires sur papier de couleur, alors qu'on en signale à peine quelques-uns, mais la démarcation s'établirait d'elle-même sous nos yeux et nous ne chercherions pas inutilement le mot de cette petite énigme.

Le livre se classerait de lui-même suivant sa couleur et la docte jurisprudence traitée en demi-mondaine ne voisinerait pas, sous le même habit rose ou nankin, avec ces petits livrets galants du dix-huitième siècle où l'imagination se plaît à folâtrer à travers les couleurs les plus gaies. Mais cette remarque nous introduit tout naturellement dans la troisième catégorie.

Digitized by Google

Puisque l'âme lutte avec la phrase et qu'après l'avoir domptée, elle se plaît à la revêtir de mille reflets, il y a, il doit y avoir une affinité mystique entre l'idée et la manière dont elle se matérialise. La couleur est un des éléments de cette matérialisation. Style coloré, couleur dominante: vous ne la démêlez pas, c'est le papier qui vous la donnera.

Tout est rose dans ce roman, les sentiments, les aventures, les personnages. La rose est la couleur de la sentimentalité romanesque. N'objectez pas qu'on a imprimé de bons auteurs, Fénelon, Le Sage, Chateaubriand et même des dictionnaires sur ce fond si bien approprié à la frivolité. Que dis-je? on a même imprimé ainsi les *Oraisons funèbres* de Bossuet! Mais ceci n'est que produit inférieur de la deuxième catégorie; c'est de l'incohérence, ce n'est plus de la psychologie, c'est à-dire le sentiment et le style lui-même combinés avec la nuance.

Tout est jaune dans celui-ci. Le rapport du sujet avec la couleur du papier est facile à saisir. Avant-propos et premier chapitre annoncent une ou plusieurs de ces infortunes dont Molière a pu dire : « C'est une disgrâce que personne ne plaint. » L'épilogue consacrera en termes joyeux la mordante ironie du livre; c'est l'apothéose dans le jaune, comme le triomphe de l'amour s'achève dans le rose le plus tendre. Je dis le plus tendre, c'est qu'en effet le sentiment, plus subtil que la physique, échelonne des nuances entre les nuances, et qu'il en est arrivé à créer des roses et des bleus à peine perceptibles, des couleurs qui ne sont plus que des vapeurs, le *rose cuisse de nymphe*, par exemple, qui transforme le texte en un sourire et semble communiquer à l'idée des frissons de caresse. Trompeuses séductions.

Une fine pensée de Joubert trouve ici sa place : « La raison est abeille, dit-il, et l'on n'exige d'elle que son produit; son utilité lui tient lieu de beauté. Mais l'esprit n'est qu'un papillon, et un esprit sans agrément est comme un papillon sans couleurs; il ne cause aucun plaisir. » Nos sentiments ne le cèdent en rien à l'esprit en ces matières; il leur faut à tout prix, de la forme et de la couleur, et nous en arrivons à

Digitized by Google

nous tromper nous-même sur la nature des formes et des couleurs que nous employons. C'est la déroute de la logique. Il est impossible de se reconnaître à travers ces subtilités et ces transparences. Mieux vaut renoncer à cette chose qui serait plaisante peut-être, mais fort difficile, d'appliquer des interprétations concordantes à un catalogue de livres imprimés sur papier de couleur suivant les lois imprécises de la symbolique des couleurs. Il n'y a pas de principes en ceci, il n'y a que des impressions.

Les livres simplement facétieux ou burlesques se rattachent à cette catégorie, mais avec l'esprit indépendant qui les caractérise. A ce genre appartient « le livre à la mode » imprimé en vert à Vertefeuille, année nouvelle (Paris, Duchesne, 1759). L'année suivante, il changeait de couleur, il adoptait le rouge.

Ces deux petits livres que les classificateurs rangent dans la grande division des Belles-Lettres, sous la rubrique : « Fictions en prose », sont ordinairement reliés ensemble et quelquefois avec « le livre des quatre couleurs », celui-ci est imprimé en jaune, en bleu, en puce et en rose, et, pour continuer la plaisanterie, ajoute Migne, le livret porte au frontispice cette adresse : Aux quatre éléments, de l'Imprimerie des Quatre-Saisons, 4444 », en réalité, 1757. Cette fantaisie ainsi que les deux qui précèdent passent pour être du marquis Antoine de Caraccioli, un des écrivains les plus féconds de son temps, et qui ne se contentait pas d'être un parfait et d'ailleurs fort aimable original, mais qui se plaisait à mettre en évidence son talent singulier à imiter, de la voix et du geste, ses plus illustres contemporains, si bien, assurent ses biographes, qu'on s'imaginait converser avec les originaux dont il n'était que la copie. Il ne dérogeait pas, comme on le voit, en se faisant imprimer en quatre teintes et à tous les vents. D'ailleurs, de pareils livres échappent à toute classification.

Les livres imprimés en plusieurs couleurs sont assez rares. Il en est peu de sérieux; il serait plus vrai de dire qu'il n'y en a point. Il convient de faire une exception cependant en faveur du « Livre Tricolore », qui fut l'objet

Digitized by Google

d'une enquête, il y a quelques années, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. Ce livre, que ses apparences classent dans une catégorie dont il se détache par le fond, est intitulé : « Les événements de Paris des 26, 27, 28 et 29 juillet 1830 par plusieurs témoins oculaires », et publié chez Audot la même année. Les couleurs nationales sont ici à leur place, comme le seraient les couleurs hermétiques dans un livre d'alchimie, ou les couleurs liturgiques sur une garniture d'autel. On ne peut plus considérer cet emploi de la couleur comme une perversion de l'art, c'est plutôt une manière d'accentuer les effets de l'idée en la revêtant des symboles qui lui servent d'expression.

Que si l'on recherche à quel moment surgit dans un cerveau sûrement un peu détraqué cette idée de donner une expression colorée à la pensée, on doit renoncer à le découvrir. Ce fut peut-être dans l'antiquité, ont écrit les bibliognostes. Pourquoi? Parce qu'on traça des caractères d'or et d'argent sur des fonds diversement colorés. C'est exactement comme si l'on disait que le premier jardinier qui planta des fleurs sur une pelouse eut l'idée de faire de la psychologie : langage des fleurs, langage des couleurs.

Au Moyen âge cependant où tout est symbole ne semble-t-il pas que l'idée ait inspiré l'emploi de la couleur? J'ai feuilleté de vénérables manuscrits et je n'ai pas vu d'adaptation possible, au point de vue où nous sommes placés, entre la couleur des encres, les nuances des fonds et les sujets calligraphiés. Prenons, par exemple, l'*Évangéliaire* de Charlemagne, qui appartenait au Trésor de Saint-Sernin et dont M. de Bellegarde n'hésita pas à faire hommage à l'Empereur à l'occasion de la naissance du Roi de Rome. Il fut écrit en 781 par Godescal, sur vélin pourpre, en lettres onciales d'or. Sans aucun doute, les caractères les plus beaux, les tons les plus lumineux sont les seuls qui puissent convenir à la transcription du Verbe divin et aux faits et gestes du Sauveur : ce fond pourpre lui-même n'est pas indifférent; c'est même le seul qui puisse convenir à la confirmation de la foi dans le sang des martyrs. Mais

Digitized by Google

croyez-vous qu'on y ait pensé? Il se peut; nous dirons même, pour ceux qui ont découvert la symbolique des couleurs dans Homère et dans quelques textes hébraïques, que cela doit être; mais on ne doit pas oublier que nous sommes typographes d'abord et que, sans méconnaître les symbolismes séculaires, il s'agit avant tout de découvrir les moyens d'en reproduire les effets sur la presse.

Il faut observer avant tout que si les modèles ne manquaient pas au moment où l'imprimerie s'efforçait de réaliser sa forme définitive, le symbolisme des couleurs, au témoignage de l'abbé Aubert, était déjà fort négligé, presque autant qu'il est peu apprécié de nos jours. Cette raison suffit à expliquer comment imprimeurs, gens de métiers et enlumineurs, symbolistes méditatifs, vécurent séparés, les premiers ne laissant la plupart du temps à la disposition des seconds que l'espace réservé aux grandes initiales dont les types n'étaient pas encore fondus. Et en second lieu, il était fort important pour les premiers de ne point altérer, par des essais opposés à leurs règles et à leurs principes, les matériaux qu'ils employaient. Il fallut plus de temps qu'on ne pense pour découvrir l'encre convenable à l'impression; car, dans les premières éditions de Mayence, le noir ne résiste pas à l'eau, à l'acide muriatique. Cette recherche de la substance indélébile, celle de la bonne condition du papier ne leur laissait pas le loisir de fleurir les textes réverbérés sur des fonds symboliques. Aussi ne faut-il pas chercher dans les premiers âges de l'imprimerie, soit au point de vue de l'emploi des encres, soit au point de vue de l'emploi des papiers, les spécimens dont nous parlons.

Quelques auteurs ont prétendu qu'Erhard Ratdolt, imprimeur à Venise, avait imprimé un *Euclide 1482,* in folio en lettres d'or. Peignot affirme que c'est une erreur. Elle est bien légère dans tous les cas et ne contredit pas les faits, s'il est vrai que l'encre employée pour quelques exemplaires de choix, extrêmement rares d'ailleurs, imitait la couleur de l'or, mais le papier reste plutôt réfractaire à ces essais excellents pour le parchemin.

Digitized by Google

Un Anglais, esprit original, mais observateur peut-être un peu superficiel, Thomas Fullos écrivait au dix-septième siècle que le papier participe du caractère de la nation qui le fabrique. Ainsi, dit-il, le papier vénitien est élégant et fin; le papier français est léger, tel autre est délié et mou! On en pourrait dire autant sans trop s'écarter de la vérité, si on introduisait la comparaison dans le domaine de la reliure. Broderies, entrelacs et dorure sont très souvent l'expression du goût propre à une nation. Et pourquoi ne pas demander simplement au caractère national la raison de l'anomalie typographique qui nous occupe, c'est-à dire de l'emploi de la couleur?

C'est en Italie et au seizième siècle que les catalogues nous révèlent l'existence des premières impressions sur papier de couleur. Elle s'y développe rapidement dans une proportion de douze sur seize par rapport aux pays étrangers où cette bizarrerie ne fut pas accueillie sans quelque défiance. Renouard possédait un exemplaire sur papier jaune de l'ouvrage intitulé : *De varia quercus historia*, par J. Du Choul, gentilhomme lyonnais, sous la date de 1555. Nous n'en avons pas découvert de plus ancien dans les catalogues français et nous avons constaté, d'autre part, que pendant le cours du dix-septième siècle, nos imprimeurs n'usèrent de ce procédé qu'avec beaucoup de discrétion. Ils ne l'adoptèrent réllement qu'au dix-huitième siècle, et lorsque le goût un peu dépravé du jour parut y prendre quelque agrément, sans ébranler d'ailleurs le monopole séculaire de l'Italie.

Il semble qu'en France cet usage aussi bien que les méthodes qui s'y rattachent avaient dû tomber dans l'oubli pendant la Révolution, car en 1804, on regardait comme une découverte fort curieuse, plus curieuse qu'utile, l'impression en lettres d'or, après plusieurs expériences dues à Crapelet, de douze exemplaires de l'ouvrage intitulé les *Oiseaux dorés*, par Audebert et Viellot. L'exemplaire était coté 120 francs. Il y avait ici, sans contredit, une raison acceptable; rien, en effet, ne paraissait mieux approprié que les reflets dorés pour traiter de l'histoire naturelle des

Digitized by Google

colibris, des oiseaux-mouches, des jacamars et des oiseaux de paradis. On n'en pourrait dire autant des œuvres de Tacite, par exemple, ou de l'étude de Postel sur les magistratures athéniennes. Quoi qu'il en soit, la première partie du dix-neuvième siècle reste la plus féconde en produits de ce genre, fécondité qu'il faut attribuer, sans doute, aux excentricités du Romantisme.

Un nouvel oubli de la mode et des méthodes se produit plus tard, puisqu'on signale comme un premier essai pratique dans ce genre, les applications faites en Angleterre, en 1882, par la maison Beatley, aux « Notes sur quelques pièces de Shakespeare imprimées en pourpre ». Cette tentative, que l'on rapprocha alors du *Livre des Quatre Couleurs*, parut fort originale; elle eut des imitateurs. Lord Dalling et Bulwar firent imprimer, à grands frais et à très petit nombre d'exemplaires, sans lieu ni date, une monographie de lord Melbourne en encre d'or sur papier teinté de rose. Au surplus, cette fantaisie a repris aujourd'hui la direction qui semble le mieux lui convenir; elle suit le grand chemin des romans où elle peut déployer tous les caprices de la couleur et où les plus extravagantes interprétations sont tolérées, si elles ne sont que rarement justifiées.

Il ne faudrait pas dire que la seule raison que le sens commun puisse accepter en tout ceci, celle de l'hygiène de la vue, est précisément celle dont l'imprimerie et la papeterie se préoccupent le moins. Au contraire, les spécialistes ont constaté qu'en diminuant l'écart des valeurs du noir au blanc, les tons colorés rendent l'aspect de la page plus doux, plus harmonieux et, par conséquent, plus favorable à la vue. D'où il faudrait conclure que l'impression sur papier de couleur est préférable à n'importe quel procédé de noir sur blanc. Le résultat de cette combinaison, recommandée en effet par certains oculistes, est bien d'abaisser le rapport des valeurs; mais on ne réfléchit pas à ce fait que l'emploi de la couleur diminue sensiblement aussi la lumière de la page et, par conséquent, qu'elle exige un bien plus grand effort de vision. Il faut donc trouver une couleur qui atteigne ce

Digitized by Google

double but : diminuer l'écart des valeurs, sans exciter outre mesure la rétine; et c'est là que gît toute la difficulté.

Ce serait le lieu d'exposer ici, au moins sommairement, la théorie généralement admise aujourd'hui de Thomas Young et reprise par Helmboltz sur les impressions produites par les trois couleurs fondamentales : rouge, vert, violet, et par leur mélange, et d'en tirer la conclusion qui en découle, c'est-à-dire de montrer la nécessité de les proscrire de nos ateliers d'imprimerie; mais ce serait aussi peine superflue.

On ne parviendrait pas à convaincre les amis de la couleur. C'est elle qui fait le livre rare et curieux; c'est elle surtout qui donne à l'idée un sens plus large et plus clair. Il y a des manies qu'on ne guérit pas : le bibliomane ne sera jamais qu'un bouquineur excentrique, et le symboliste n'admettra pas qu'on puisse attribuer à une *Vie de Bouddha* imprimée sur velin ou sur papier de Hollande un mérite supérieur au même ouvrage imprimé sur papier bleu, dût-il n'en pouvoir lire qu'une page sans fatigue, car c'est dans le bleu éthéré se dégradant jusqu'au bleu sombre que vit la sagesse de Bouddha. La bibliomanie a des charmes que nous ne savons pas voir et le symbolisme est une langue que nous n'entendons qu'à demi; mais ce qu'il est impossible de ne pas voir, c'est qu'en assujettissant le texte à certaines couleurs, on s'expose à ne recueillir de la lecture, quels que soient ses avantages, que les plus déplorables résultats.

Pratiquement et sans entrer dans des détails qui ne répondent pas à notre compétence, bornons-nous à constater avec les praticiens que rien n'est plus pernicieux pour la vue que les papiers rouges. Le rose même, dont on a si grandement abusé, blesse presqu'autant sous sa forme charmante. Le bleu et le violet ne sont pas meilleurs, quoiqu'on en ait pu dire. L'impression reposante du bleu n'est qu'apparente; cette apparence explique, sans doute, la confiance que nous accordons encore inconsidérément à cette couleur. Il est vrai qu'on a employé plus volontiers un bleu très atténué, et l'on

Digitized by Google

a observé que le papier azuré, bien différent à cet égard du papier rose, ne fatigue pas. Les belles éditions sur papier azuré méritent, en effet, d'être conservées. Le bréviaire sur papier bleuté, qui a appartenu à Jean-Georges Le Franc de Pompignan et que nous possédons à la Bibliothèque de Toulouse, est un des plus remarquables spécimens de ce genre. Rien n'est plus doux à l'œil et les caractères y sont d'une netteté parfaite.

Le vert serait bon, on en convient. M. Claretie écrit sur du papier vert, il pourrait en témoigner; mais cette couleur présente un inconvénient dont on ne se rend pas compte tout d'abord; il communique au texte une apparence rougeâtre susceptible de produire une certaine fatigue.

Ceci ressemble à un procès de tendance, dira-t-on; aucune couleur n'est épargnée. N'allez pas en conclure que le blanc seul est louable. On reprocha jadis, à Firmin Didot, l'éclatante blancheur de ses éditions, et il est vrai, trop de blancheur dispose à la myopie. On a écrit un ouvrage intitulé : *La Myopie des Liseurs*. Mais que dire alors de la blancheur si maladroitement corrigée de nos éditions sur papiers couchés, papiers glacés, papiers satinés, dont les reflets ne permettent pas la lecture soutenue. Méfions nous de ces pernicieux reflets si séduisants, surtout sous les caresses de la lumière artificielle.

Mais il est temps de rassurer les liseurs inquiets. L'amiral Jonquière prenait plaisir à faire ses calculs sur du papier jaune. Ce papier ne se prête pas seulement aux combinaisons de l'arithmétique. Nous avons vu qu'il s'accommode très bien des idées les plus folâtres. Et de fait, accessible à toutes les littératures, il est complaisant pour toutes les vues, il ne fatigue jamais. Ainsi que l'a remarqué Eugène Caustier en un récent traité d'hygiène, il doit ce privilège à sa pauvreté en rayons chimiques. Gens voués à l'étude, restons les débiteurs de cette pauvreté en encourageant les éditeurs qui, sans exclure les papiers sobrement azurés, élégants et doux à l'œil, donnent leur préférence, pour notre grand avantage, aux papiers teintés de jaune, surtout mastic, gais,

Digitized by Google

clairs, reposants, amis de tous les yeux et de toutes les encres typographiques.

En 1503 parut, à Lyon, un ouvrage sans nom d'auteur, intitulé : « *Le Blason des Couleurs*, en armes, livrées et devises. Livre très utile et subtil pour scavoir et congnoistre d'une et chascune couleur la vertu et propriété...: » « Qui l'a fait? s'écrie Rabelais. Quiconque il soit, en ce, a esté prudent, qu'il n'y a point mis son nom. » Il importe peu de savoir ici que l'ouvrage avait déjà paru plusieurs fois, sous un titre un peu différent, et qu'il avait obtenu un réel succès. C'est l'indignation de Rabelais qui demande à être expliquée. « Je ne scay quoy premier en luy, je doive admirer ou son outrecuidance, ou sa besterie. » Pauvre Sicile, premier héraut d'armes d'Alphonse, roi d'Aragon, et auteur *du Blason des Couleurs*, il déplut aux philosophes, mais il ne fut pas plus bête que quelques-uns, et Rabelais, qui consacra lui-même deux chapitres à la symbolique des couleurs, est malvenu à la maltraiter. Quoi qu'il en soit, il fut un temps où il était aisé, comme aujourd'hui, de se rendre ridicule en abusant du sens allégorique des couleurs. Outrecuidant celui « qui, sans raison, sans cause et sans apparence, a osé prescrire de son autorité privée quelles choses seraient dénotées par les couleurs... Besterie qui a existimé que, sans autres demonstrations et arguments valables, le monde regleroit ses devises par ses impositions badaudes. »

Les griefs du bon sens contre les inventions de la symbolique n'ont pas changé. Ils ont la même valeur en ce qui concerne le livre. Qu'on habille la reliure, qu'on lui donne, si l'on veut, des habits « de pourpre et d'or », comme disait Jules Janin, mais qu'on respecte l'impression. Ne comporte-t-elle pas assez de complications avec ses éléments essentiels, avec la dimension des caractères, l'interlignage, la qualité du papier? N'est-il pas encore parfaitement inutile de modifier les effets de la lumière en la soumettant aux jeux de la couleur?

Nous avons appris, par les observations du laboratoire et

Digitized by Google

de la clinique, que l'emploi de la couleur, au point de vue où nous nous sommes placés, n'est pas sans danger. Qu'avons-nous appris, à feuilleter tant de livres réputés curieux en raison du sens allégorique qu'ils empruntent à la couleur? Rien, si ce n'est qu'il en est de la couleur comme de la muscade, qu'on en a mis partout sans savoir au juste pourquoi. Que faut-il en conclure? Qu'il n'y a pas plus de règle que de raison dans les applications qui en furent faites, et que si l'éditeur y trouva quelquefois son profit, la couleur ne donna jamais de l'esprit, de la science ou du sentiment au livre qui entra à l'imprimerie sans en être pourvu.

Digitized by Google

L'ACADÉMIE ROYALE

DE

PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE

DE TOULOUSE

PAR M. SAINT-RAYMOND[1]

Les lettres patentes royales du mois de décembre 1750, enregistrées au Parlement le 13 janvier 1751, n'apportaient pas à la Société des Beaux-Arts un simple changement d'étiquette et d'apparence extérieure; elles lui imposaient une transformation profonde qui en faisait désormais un organisme tout nouveau. Pour apprécier toute la portée de cette mesure et tout le prix qu'y attachaient ceux qui devaient en bénéficier, il est bon de se référer aux expressions employées par le chef du Consistoire lorsqu'il expliquait aux Capitouls les intentions du Roi dans la décision prise par lui en conséquence de leur conduite à l'égard de la Société : « Il a accordé à ces Messieurs un état fixe et permanent sans votre concours. » Tel était, en effet, le but suprême des aspirations des membres de la Société des Beaux-Arts; et on en comprend toute la légitimité quand on se rappelle la situation précaire où les mettaient leur dépendance de l'Hôtel de Ville et les caprices de l'administration, qui avaient été sur le point d'amener leur ruine. Cette chance d'affranchissement et de stabilité qu'ils ne trouvaient pas auprès des autorités municipales, ils s'étaient résolus à la chercher ailleurs, et par

1. Lu dans les séances des 10 avril, 8 et 15 mai 1913.

Digitized by Google

une bonne fortune qui n'était que la juste récompense de cette courageuse initiative, leurs efforts se rencontraient avec ceux que la royauté faisait presqu'en même temps pour étendre dans les milieux provinciaux, qui s'y trouvaient suffisamment préparés, le régime établi par elle depuis près d'un siècle en ce qui concernait la protection et l'enseignement des beaux-arts à Paris.

Comment ce régime s'est-il établi et à quelles causes faut-il attribuer son influence et sa propagation en province? L'examen de cette question entraîne l'étude des origines et du développement de l'Académie Royale de Paris; elle déborde de beaucoup mon sujet, bien qu'elle y tienne étroitement par un de ses plus essentiels aspects. Je n'ai certes pas l'intention de faire ici l'histoire de l'Académie Royale; elle a été déjà faite et très bien faite par MM. Vitet, Lemonnier et bien d'autres écrivains de valeur à l'aide des documents exhumés par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Paul Lacroix, Paul Mantz et de Montaiglon. Mais on me permettra d'en rappeler brièvement les principaux traits qui sont nécessaires pour la clarté de mes explications ultérieures. Cette institution s'imposait par suite de la condition que l'évolution de la Société moderne faisait à la production artistique et de l'antagonisme irréductible que la divergence des intérêts créait entre l'art et le métier. Tous les gens dont la profession se rattachait à la peinture et à la sculpture vivaient réunis au Moyen âge dans la même corporation, qu'ils fussent vraiment artistes ou simplement artisans. Cette réunion ne présentait aucun inconvénient dans les premiers temps et même elle se montrait plutôt utile et féconde, en ce sens que l'art pouvait, grâce à ce contact réciproque, inspirer le métier et le pénétrer à fond. Mais c'était à condition que la direction venue des artistes fût acceptée sans résistance. C'est ce qui se produisit, en effet, d'abord, et c'est ce qui a fait la beauté de l'art industriel à la meilleure époque du Moyen âge et son harmonie constante avec les œuvres du grand art.

Mais il vint un moment, qui ne tarda guère plus d'un

Digitized by Google

siècle, où cette tutelle bienfaisante ne trouva plus de soumission parce que les préoccupations de l'esprit commercial se substituèrent chez les artisans aux recherches pénibles et forcément plus désintéressées que provoquent l'action de l'intelligence et l'amour du beau. Or, comme les artisans se trouvaient dans la corporation plus nombreux que les artistes, ils firent bientôt la loi et dirigèrent la communauté dans le sens de leurs médiocres visées. C'est ainsi que, pour s'affranchir de la concurrence, ils firent de la maîtrise, d'abord entièrement libre dans son accès, un groupement limité quant au nombre et soumis à des conditions d'entrée de plus en plus onéreuses; que se croyant assez forts de leur bagage acquis, ils remplacèrent la recherche du mieux par des procédés de pure routine; que ne croyant qu'à la pratique comme moyen d'éducation, ils négligèrent la formation de l'esprit; que ne tenant aucun compte de la valeur artistique d'une œuvre, ils ne s'occupaient que de la qualité des matériaux employés et ne réglèrent qu'à cet égard les autorisations ou les répressions de fraudes. Dans un tel milieu, si étranger à leurs tendances les plus essentielles, la position des artistes ne pouvait demeurer simplement indifférente; elle fut d'abord gênée; elle devint bientôt intolérable; et ils cherchèrent à en sortir à tout prix.

Leur amour-propre, d'ailleurs, n'était pas moins compromis dans cette affaire que leurs intérêts. Depuis qu'ils se voyaient honorés par les rois, recherchés par les grands seigneurs, célébrés par les gens de lettres, il leur répugnait de plus en plus de se voir confondus avec des confrères qu'ils considéraient comme très au-dessous d'eux par la valeur intellectuelle et par les habitudes de vie qu'elle inspire. Et s'ils se séparaient d'eux, ils étaient exposés à des accidents plus graves que l'humiliation de cette promiscuité; car si d'aventure un artiste non reçu comme maître s'avisait de produire et de vendre des œuvres de son art, il courait risque de voir les gardes-jurés de la maîtrise se transporter chez lui, faire saisir et confisquer ses ouvrages et lui infliger une amende. C'est ce qu'on voit se produire

Digitized by Google

déjà aux temps des premières luttes entre l'Académie et la maîtrise; un dernier et célèbre exemple en était encore donné au début du dix-huitième siècle dans les phases à la fois lamentables et grotesques du démêlé du peintre Pater avec la maîtrise de Valenciennes.

Enfin, la confusion entre artistes et artisans devenait une source de dissensions continuelles, en se maintenant à l'intérieur de la communauté à mesure que ses raisons d'être disparaissaient dans les mœurs; et il est aisé de comprendre que les peintres d'histoire et les statuaires ne pussent souffrir plus longtemps de se voir faire la loi par les peintres d'enseignes ou de bâtiments, les vitriers, les doreurs, les marbriers et les praticiens ornemanistes. Leurs intérêts spéciaux étaient, d'ailleurs, parfaitement négligés dans les revisions des règlements. C'est un fait bien remarquable que depuis 1391 jusqu'en 1622, dans les sept ordonnances rendues à cet égard sur les instances de la maîtrise, il n'est jamais question de favoriser les progrès des arts, mais seulement de renforcer l'autorité des maîtres, de rendre plus difficile l'accès de la maîtrise et l'exercice du métier, d'anéantir la concurrence et d'édicter à cet effet des mesures plus ou moins prohibitives, dont l'effet le plus clair était de léser les intérêts du public en apportant des entraves au commerce des tableaux.

Il s'était introduit, d'ailleurs, dans cette organisation un abus qui en accroissait le danger; car, comme les maîtrises étaient devenues héréditaires, les fils de maîtres, reçus maîtres à leur tour avec dispense de toute preuve de compétence, grâce à leur droit de naissance, n'étaient très souvent, en réalité, que des entrepreneurs n'agissant que par la main de leurs ouvriers et pouvaient, grâce à leur situation financière et à leurs relations, dominer dans le métier au préjudice de ceux qui ne se recommandaient que par une réelle supériorité de connaissances.

On n'avait pour sortir de cette impasse que les privilèges individuels accordés par les rois, en vertu de lettres patentes spéciales, aux artistes dont ils voulaient employer le talent.

Digitized by Google

On les étendait bien le plus possible en accordant les mêmes privilèges aux peintres brevetés, à ceux qui étaient logés au Louvre ou dans les maisons royales, à ceux qui avaient un office du palais, à ceux qui, comme fournisseurs royaux, suivaient la Cour dans ses déplacements. Mais ces procédés n'étaient pas sans limites; d'autant plus que la maîtrise réclamait instamment contre eux et en avait obtenu plusieurs fois la réduction.

C'est alors que les artistes indépendants de la maîtrise eurent l'idée d'opposer corporation à corporation et privilège à privilège, expédient fâcheux mais inévitable dans un temps ou la liberté du travail individuel n'existait pas. Ils se résolurent à profiter de la protection royale pour constituer sous cette autorité devant laquelle tout s'inclinait un groupement qui, séparant définitivement les artistes des gens de métier, assurerait la condition supérieure de ses membres en même temps que la liberté de leur travail et réaliserait pour le progrès des arts, pour leur dignité et leur enseignement, la réforme impatiemment attendue et dont la maîtrise se montrait évidemment incapable.

Mais cette nouvelle situation ne pouvait s'établir que par une concession de l'État; car, d'après les idées juridiques du temps, c'était le pouvoir souverain qui seul pouvait donner des privilèges et restreindre d'autant les privilèges antérieurs si ceux-ci se trouvaient en concours avec eux.

C'est pourquoi on prit le parti de demander au roi pour les artistes, en bloc, ce qu'il avait déjà fait pour beaucoup d'entre eux séparément et de recourir à l'institution d'une académie par lettres patentes.

Ce titre d'académie apparaissait, d'ailleurs, comme très séduisant, parce qu'il était consacré par la mode; parce qu'il rappelait à beaucoup d'artistes le souvenir de l'Académie de Saint-Luc, que leur séjour à Rome leur avait rendu aussi sympathique que familier; enfin, parce qu'il était celui de toutes ces Sociétés savantes ou littéraires, alors entourées de la considération publique, et qu'il leur semblait

Digitized by Google

les associer d'autant plus à ces professions libérales parmi lesquelles ils avaient l'ambition d'être comptés.

Mais il ne suffisait pas d'être officiellement institués; il fallait trouver dans ses propres efforts les moyens de vivre et de faire face à des adversaires qui ne semblaient pas disposés à céder le terrain sans avoir épuisé tous les moyens de combat.

L'Académie, en effet, ne comprenait pas encore tous les artistes : il y en avait quelques-uns d'une réelle valeur qui, par des motifs de jalousie ou d'intérêt, étaient restés fidèles à la maîtrise et qui apportaient à son opposition un important concours. On allait donc assister à une lutte ouverte sur un terrain de libre concurrence entre deux organismes également privilégiés : lutte périlleuse pour celui qui n'en était encore qu'à ses premiers pas. Aussi l'Académie, malgré la faveur officielle et les sympathies de l'opinion, eut-elle de pénibles débuts; elle connut des crises répétées et des vicissitudes angoissantes, dont je n'ai pas à faire ici le détail, mais dont elle ne sortit que quand elle eut obtenu l'appui de Colbert.

Colbert ne pouvait manquer de faire bon accueil à une institution qui répondait parfaitement à ses plans d'organisation administrative et qui lui fournissait si fort à propos les moyens d'étendre son autorité sur un domaine nouveau. Aussi s'empressa-t-il d'accorder la protection qu'on lui demandait et de prendre toutes les mesures capables de la rendre efficace. Il reconstitua l'Académie sur de nouvelles bases, la logea, la dota, la mit à l'abri, par des arrêts du Conseil, des prétentions toujours renaissantes de la maîtrise, et lui assura non seulement la prépondérance en matière professionnelle, mais le monopole des travaux de la maison du Roi et de la direction et de l'enseignement en matière de beaux-arts. Mais ces privilèges eurent une contre-partie dans les devoirs qui furent imposés au corps et dans la surveillance étroite dont il devint l'objet. Colbert ne se contenta pas de le seconder et de l'encourager; il le gouverna comme un service administratif; il exigea de lui un travail

Digitized by Google

régulier et assidu, veillant à ce que toutes les obligations des académiciens fussent ponctuellement exécutées, déléguant des commis des bâtiments pour le représenter à leurs séances, et se faisant rendre compte de ce qui s'y était passé, y assistant lui-même toutes les fois qu'il le pouvait et donnant son avis dans les discussions, non pas avec la prétention d'être un homme du métier, mais avec le ton discret d'un amateur homme du monde, et laissant aux membres toute liberté de décider pourvu que cette décision eût un résultat effectif et fût la base d'une œuvre utile : très exigeant, d'ailleurs, sur l'accomplissement de toutes les formes, insistant sur la rédaction des procès-verbaux et sur la tenue des conférences théoriques, réglant avec minutie les heures de présence et la durée des travaux, traitant, enfin, cette assemblée d'artistes, habitués à en prendre à leur aise avec les règlements et à marcher un peu à leur fantaisie, en corps de fonctionnaires chargés d'un service public et obligés de s'en acquitter avec ponctualité et discipline.

Ce grand travailleur voulait partout du travail sérieux et continu, et n'accordait de faveur qu'en échange de résultats. Et ces résultats, il ne les considérait comme vraiment dignes d'estime qu'autant qu'ils répondaient à une certaine conception d'ensemble, nettement définie et forcément exclusive; car tout ce qui partait d'une initiative privée lui semblait un germe de désordre et toute dissidence un acte d'anarchie. Tout le temps que dura le pouvoir de Colbert, l'Académie dut se résigner à suivre avec docilité cette impulsion énergique et sûre d'elle-même, qui tendait sur toutes choses à centraliser l'art et qui avait pour organe une doctrine dogmatique et absolue. Elle était, d'ailleurs, maintenue dans la soumission par l'ascendant impérieux qu'exerçait sur elle son directeur Le Brun, si semblable à Colbert par le caractère, les habitudes laborieuses et les qualités de commandement. C'est avec la collaboration empressée de tous ses confrères que s'épanouit sous sa direction, pendant les plus belles années du règne de Louis XIV, cet art français imposant et somptueux, où rien ne heurte l'unité de la pen-

Digitized by Google

sée, où tout respire la grandeur et la tenue de l'exécution; mais où l'absence de liberté et de souplesse engendre la monotonie et inspire la lassitude. C'est également sous cette direction que fut distribué pendant tout ce temps l'enseignement de la jeunesse, exclusivement professé par la même Académie, participant à la conservation de l'unité de doctrine, mais peut-être tenu dans une trop étroite dépendance par la rigueur des idées directrices et par l'esprit de monopole.

Toutefois, cet empire absolu exercé sans résistance pendant un quart de siècle avait si bien établi son crédit que lorsque le vent tourna, c'est-à-dire lorsqu'après la mort de Le Brun il y eut un peu plus d'air dans l'atmosphère académique, mais que sous l'impulsion d'idées nouvelles et avec l'indulgent laisser-aller et peut-être la complicité secrète du nouveau directeur Mignard l'Académie eut à subir la suppression de son monopole par suite du rétablissement des cours de la maîtrise sous le nom d'Académie de Saint-Luc, avec un plus grand nombre de professeurs et de modèles et l'appât de la gratuité, elle fut assez pleine de vitalité pour se tirer victorieusement de cette difficile épreuve, pour attendre sans crainte le retour de l'opinion, pour conserver son prestige au point d'être recherchée par tous les artistes de réelle valeur, et pour assurer à son enseignement une supériorité à laquelle celui de la maîtrise ne put jamais atteindre.

Cette expérience fournissait une démonstration tout à l'honneur, en définitive, du principe de la liberté. Mais le vrai secret de cette victoire doit être cherché dans le caractère essentiel de l'Académie Royale, qui, au lieu d'être inspiré comme la maîtrise, par un esprit purement mercantile, par des considérations de fortune et par des arrière-pensées de rivalités jalouses, se fondait sur l'amour de l'art, sur le désintéressement en affaires et sur le respect du talent.

C'est un demi-siècle après ces événements que l'Académie de Paris se trouvait investie de la mission de présider au berceau de l'Académie de Toulouse. Elle avait bien changé d'allures depuis le temps de la direction de Le Brun. Elle

Digitized by Google

ne professait plus de doctrines exclusives; elle faisait preuve de la plus large tolérance en face des tempéraments bien divers qu'elle renfermait dans son sein; elle pouvait dire avec vérité qu'elle représentait l'école française du temps, puisque tous les artisans connus en faisaient partie. Mais elle se regardait comme dépositaire des traditions nationales en art et comme la régulatrice de l'enseignement. Elle s'en faisait un titre pour intervenir de son approbation et de ses conseils partout où se formait en France une nouvelle institution à son exemple. Elle était d'ailleurs à cet égard en possession d'un mandat spécial émané du pouvoir souverain, car un règlement royal du 22 décembre 1676, enregistré au Parlement, prévoyait l'établissement d'écoles académiques de peinture et de sculpture dans toutes les villes du royaume où elles seraient jugées nécessaires et déclaraient que ces écoles seraient dépendantes de l'Académie Royale de Paris. Neuf articles rédigés par l'Académie elle-même arrêtaient les conditions de ces créations et de leur dépendance.

Elle était assez étroite, puisqu'on y voit qu'une commission de l'Académie était chargée de surveiller la discipline et la méthode d'enseignement de ces écoles, que la solution de leurs conflits intérieurs serait réservée à l'Académie, et que les ouvrages des élèves lui seraient communiqués quatre fois par an.

C'est en raison de ce privilège que s'explique toute la procédure qui avait amené la concession des lettres patentes à la Société des Beaux-arts de Toulouse, l'assentiment donné par l'Académie Royale, et la rédaction des règlements confiée à M. de Boze en sa qualité de secrétaire perpétuel de cette Académie. Cette fondation d'ailleurs venait après bien d'autres, qui avaient passé par les mêmes formalités. Les Académies de Bordeaux, Dijon, Lyon, Marseille et Montpellier avaient précédé celle de Toulouse et les encouragements qui avaient été donnés à ces institutions témoignent du zèle avec lequel les pouvoirs publics du temps suivaient le mouvement qui entraînait la province vers les arts. Ils sont aussi une preuve de l'importance que l'Académie de Paris attachait à

Digitized by Google

diriger ce mouvement et à maintenir ce titre de guide de l'École Française qui lui avait été reconnu dès ses débuts.

L'Académie de Toulouse se compose d'éléments divers, au nombre de quatre, classés hiérarchiquement et ayant chacun sa fonction spéciale. Cet ordre est évidemment combiné dans le but de relever la condition du corps aux yeux du public, de lui assurer une protection efficace, de susciter dans son sein un travail suivi et sérieux, et de favoriser, autant que possible, les études qu'il était chargé de diriger. Les diverses sections portaient le nom de classes.

La première classe était celle des fondateurs; elle comprenait quinze titulaires. C'étaient les représentants de l'autorité municipale : le maire et le lieutenant de maire (quand ces charges étaient occupées; ce qui eut lieu plusieurs fois dans ce temps de vénalité), les huit capitouls actuellement en fonctions, quatre anciens capitouls nommés à cet effet tous les trois ans et le syndic de la ville. C'était la part faite au souvenir de l'ancienne création de la Société des Beaux-arts par l'Hôtel de Ville, la place à laquelle il tenait si fortement, qu'il aurait pu perdre dans la société nouvelle, si l'on avait voulu lui garder rancune de son opposition tracassière et de ses dangereux caprices; cette place que, suivant les propres paroles du chef du consistoire à propos des lettres patentes, on avait eu la générosité de lui laisser. C'était un gage de paix et le prix de sa bonne volonté future. De plus, l'un des capitouls en exercice devait toujours être président de l'Académie. Le corps consulaire avait donc tout lieu d'être satisfait. On verra cependant dans la suite que ces concessions ne le désarmèrent pas et que ce fut de l'Hôtel de Ville que l'Académie eut le plus à se plaindre.

La seconde classe était celle des associés honoraires au nombre de douze. Elle se composait d'abord du gouverneur de la province, de son lieutenant général, de l'archevêque de Toulouse et du premier président du Parlement. Ces personnages, choisis parmi les plus constitués en dignité, n'avaient en réalité que des attributions honorifiques; leur présence était destinée à donner du prestige à l'Académie dans l'opi-

Digitized by Google

nion et à affirmer hautement le patronage que le monde officiel se faisait un devoir d'accorder aux beaux-arts. Ils jouaient dans le milieu des artistes provinciaux le même rôle que le Secrétaire d'État, le Directeur général des Bâtiments et les autres hauts fonctionnaires délégués aux arts remplissaient auprès de l'Académie de Paris. Les autres membres de cette classe étaient, suivant les termes de l'article 5, « choisis à la pluralité des voix entre les personnes de condition les plus distinguées par leur goût pour les arts et les plus à portée de leur rendre de bons offices. » C'étaient donc, dans cette catégorie de protecteurs, ceux qui par leurs relations et leur exemple se trouvaient les plus en mesure de faire bien venir la nouvelle Académie auprès de la bonne compagnie de la ville et de la mettre pour ainsi dire à la mode. En jugeant d'après nos mœurs modernes on pourrait croire ces précautions exagérées; aucune cependant n'était de trop et l'on en sera convaincu si on veut bien se souvenir des préjugés du temps et de l'indifférence ou même du mépris que la bourgeoisie d'alors montrait pour les artistes. L'Académie elle-même d'ailleurs put en avoir la preuve dans les difficultés qu'elle rencontra à se faire respecter.

Toutefois, quelle que fût l'importance de ces deux classes, leurs fonctions demeurent toutes d'honneur et d'apparence extérieure. La vie véritable de l'Académie résidait dans les deux dernières classes qui en formaient les catégories pratiquement agissantes.

La troisième classe était celle des associés ordinaires, au nombre de vingt. C'étaient des hommes du monde que leur tournure d'esprit, leurs occupations de carrière ou leurs études désintéressées rapprochaient plus ou moins de la connaissance des arts du dessin et pouvaient faire passer pour des juges compétents sur ces matières. Ils représentaient dans l'Académie l'élément spécialement intellectuel, l'esprit critique et la théorie pure. Ils étaient chargés de la direction des écoles et de leur surveillance. C'est d'eux que partait l'impulsion générale des études. C'est aussi à eux qu'était confié le détail de l'administration. C'est parmi eux

Digitized by Google

qu'étaient choisis le modérateur, le secrétaire et le trésorier, c'est-à-dire les trois principaux organes de la vie académique. Le modérateur n'était élu que pour un an, le trésorier pour trois ans; quant au secrétaire, il était perpétuel (art. 6).

Enfin, la quatrième classe était celle des associés artistes, au nombre de vingt-cinq, comprenant ceux des membres de l'Académie qui pratiquaient effectivement les arts comme une profession. Quoique leur situation fût hiérarchiquement la plus modeste on pouvait dire qu'ils étaient la raison d'être de l'existence des trois autres classes et l'âme de la communauté. C'était en effet pour eux que l'Académie avait été établie, ainsi que pour les élèves qu'ils étaient appelés à instruire. Toute la charge de l'enseignement reposait sur eux, car c'était à eux seuls qu'on confiait les fonctions de professeurs (art. 7 et 21).

Un peu plus tard (1760) et avec l'assentiment du Roi on fit entrer dans cette quatrième classe et en nombre illimité de nouveaux membres, qualifiés d'artistes étrangers, parce qu'ils avaient leur domicile en dehors de la ville de Toulouse. Cet usage, établi déjà dans toutes les Académies de Beaux-Arts d'Europe, fut adopté avec empressement par l'Académie de Toulouse; et elle s'efforça constamment de s'agréger par ce moyen non seulement ceux de ses anciens élèves qui, leurs études finies, allaient poursuivre ailleurs leur carrière, mais aussi tous les artistes connus à Paris et à l'étranger qui voulaient bien répondre à son appel. La liste en est déjà assez longue à la fin du dix-huitième siècle et on y voit figurer presque tous les noms qui à cette époque étaient en possession de la renommée. C'était un succès qui faisait honneur à la bonne opinion qu'on avait de l'institution, et d'ailleurs une telle sollicitude de la part de l'Académie n'avait rien que de fort naturel; car il était pour elle d'une très grande importance, étant donné le milieu restreint où elle vivait, de s'assurer au dehors de puissantes relations, dont l'éclat ajoutait à son prestige local et qui ne pouvaient manquer de lui apporter de précieux concours dans toutes les circonstances où elle se trouverait amenée à solliciter

Digitized by Google

l'appui du pouvoir ou à figurer dans les manifestations artistiques du temps.

Ces artistes étrangers, tant qu'ils demeuraient éloignés de Toulouse, ne pouvaient guère être pour l'Académie que de simples membres correspondants; mais on tenait expressément à ce que cette situation ne fût pas une vaine formalité et l'article premier chapitre premier du règlement intérieur de l'Académie portait, d'après la disposition émanée du ministre, qu'ils ne seraient nommés qu'à la charge par eux d'entrenir une correspondance suivie avec l'Académie et de lui envoyer un de leurs ouvrages.

Mais lorsque les circonstances amenaient à Toulouse un associé artiste étranger il avait séance et voix délibérative tant que durait son séjour dans toutes les assemblées de l'Académie (art. 4).

Si un associé étranger venait à fixer sa résidence dans Toulouse il cessait par le fait d'être associé étranger, mais d'après l'article 5 du règlement l'Académie l'admettait dans toutes ses assemblées par une prérogative spéciale avec voix délibérative sur tout ce qui concerne les arts (mais non sur ce qui concerne l'économique, le régime ou la nomination aux places). Quand une place d'associé artiste se trouvait vacante, cet associé étranger n'avait qu'à la demander pour être admis sans concurrence et à la seule condition d'envoyer un nouveau morceau de réception. Il pouvait aussi concourir avec les autres associés artistes pour la nomination à une place de professeur vacante, après son entrée dans cette classe d'associés (art. 6).

Les officiers de l'Académie qui constituaient son bureau et la représentaient au dehors étaient le capitoul en exercice, désigné selon l'ordre de ses fonctions par ses collègues de l'année et qui siégeait comme président, le modérateur qui le remplaçait en son absence, le trésorier, le secrétaire et le directeur des écoles.

Les séances particulières de l'Académie se tenaient tous les quinze jours, le second et le dernier dimanche de chaque mois. On s'y plaçait dans l'ordre des classes respectives,

Digitized by Google

mais sans aucun rang de personnes entre les membres de chacune d'elles. Les académiciens des deux premières classes avaient toute liberté d'y paraître ou de s'en abstenir; mais c'était un devoir étroit d'y assister pour les associés ordinaires et les associés artistes, si bien que lorsque l'un d'entre eux s'était absenté pendant une année sa place était déclarée vacante. Et la même sanction frappait le professeur qui avait négligé de faire son cours pendant trois mois. De même le défaut de lecture par un associé ordinaire pendant l'année ou l'absence d'un associé artiste pendant trois semaines de suite entraînait la perte du droit de suffrage à la première place vacante (art. 36).

Dans les séances particulières chaque associé ordinaire était tenu à tour de rôle de faire un travail critique appelé *analyse* sur quelque ouvrage célèbre de peinture, de sculpture ou d'architecture à son choix. Ces travaux, ainsi d'ailleurs que tous les discours ou rapports prononcés dans l'Académie, devaient être transcrits par les soins du Secrétaire sur un registre spécial, et l'original signé par les auteurs était classé dans une liasse conservée dans les archives (art. 14 et chap. II du règlement).

Il y avait, en outre, deux assemblées publiques par an, le deuxième dimanche de janvier et le deuxième dimanche de juillet. Dans la première, destinée à mettre le public au courant de ce qui se faisait dans l'Académie, le modérateur rendait compte du travail et des progrès réalisés au cours de l'année précédente. Dans la seconde, qui était consacrée à la distribution des prix et qu'on entourait de toute la solennité possible, le capitoul président prononçait un discours d'apparat « sur les avantages que procure le goût des arts et le soin qu'on prend de les cultiver »; puis il distribuait de sa main les prix aux élèves appelés à haute voix pour les recevoir. Le modérateur terminait la séance par « une analyse succincte des ouvrages couronnés dont il fera remarquer les beautés qui ont déterminé les suffrages, sans oublier ce qu'on aurait encore désiré pour une plus grande perfection » (art. 13).

Digitized by Google

Une autre assemblée particulière qui se tenait le 2 juin de chaque année était consacrée aux opérations relatives au concours des prix. Elle se composait du modérateur, ou en son absence du plus ancien des associés ordinaires, du secrétaire de l'Académie, des commissions nommées par elle et des professeurs. Dans cette assemblée le secrétaire remettait au modérateur tous les ouvrages des concurrents. Le modérateur distribuait ces ouvrages aux professeurs des différentes classes en les chargeant d'en faire l'examen et le rapport à une autre assemblée particulière de l'Académie fixée au second dimanche de juin et qui devait continuer les jours suivants si cela était nécessaire (art. 27).

Cette même assemblée devait décider à la pluralité des voix des ouvrages qui seraient admis au concours et de ceux qui devaient en être exclus. Ceux qui avaient été choisis devaient être publiquement exposés dans les galeries destinées à cet usage, trois jours avant le dernier dimanche de juin, date à laquelle l'Académie s'assemblait pour adjuger les prix par la voie du scrutin, après avoir laissé toute liberté aux opinants de comparer les ouvrages exposés et de discuter leurs qualités et leurs défauts (art 8).

Ces quelques indications suffisent déjà à montrer que la nouvelle Académie ne devait pas être considérée comme un simple groupement d'amateurs réunis dans une pensée de pur dilettantisme, mais comme une véritable institution publique fondée dans le but de promouvoir autant que possible les progrès des arts du dessin et l'éducation des artistes, composée d'hommes qui prenaient au sérieux leur mission d'enseignement et qui en acceptaient avec dévouement toutes les responsabilités.

Ce caractère devient encore plus frappant si nous examinons les détails de l'administration et de la vie intérieure de l'Académie.

Les statuts annexés aux lettres patentes en avaient déjà formulé quelques-uns; mais comme il était difficile de prévoir et de régler de Paris tout ce qui pouvait être utile, il fallait bien que les rédacteurs de ces statuts s'en tinssent à

Digitized by Google

ce qu'il y avait de plus général et d'applicable partout et qu'on permît aux académiciens de Toulouse d'élaborer eux-mêmes le reste de leurs dispositions de détail. C'était dans la combinaison de ces deux règlements, dont le dernier ne faisait que compléter et développer le premier sans rien y introduire d'ailleurs de contraire, qu'on avait poursuivi la recherche des meilleures garanties de succès tant du côté des élèves que du côté des maîtres.

Les élèves formaient une classe qui pour être différente en condition de celle des maîtres et des autres associés n'en restait pas moins comme ceux-ci et au même titre considérée comme faisant partie intégrante du corps de l'Académie. Ils étaient entourés de la même protection et avaient droit aux mêmes privilèges. C'était donc une vraie communauté qui ne faisait qu'un bloc à l'égard des gens du dehors.

Les cours de dessin étaient divisés en quatre sections qui portaient le nom d'*écoles*, correspondant chacune à un degré d'études : les principes, la figure d'après l'estampe, la ronde-bosse et le modèle vivant; c'était la marche courante, la méthode adoptée alors dans tous les ateliers. Tous les élèves et même ceux qui ne se destinaient qu'à l'architecture étaient obligés de passer successivement par ces quatre écoles et ils ne pouvaient monter d'un degré au degré supérieur qu'après un examen convenablement subi et en vertu de la décision des professeurs assemblés (art. 16 des statuts).

Ces écoles étaient dirigées par quatre professeurs réduits plus tard à trois (art. 23, ch. 1er, du règl. int.) et par quatre adjoints aux professeurs qui se partageaient le travail en se succédant un mois chacun (art. 22 des statuts). Cette méthode d'enseignement, qui était de tradition dans l'Académie de Paris, s'expliquait par le désir de combiner avec l'unité de doctrine qui n'était pas contestée les avantages qui pouvaient résulter de la variété des tempéraments individuels et des applications pratiques.

Les écoles de dessin étaient ouvertes tous les jours de cinq à sept heures du soir pendant dix mois de l'année. Les adjoints au professeur de dessin étaient spécialement

Digitized by Google

affectés aux deux écoles inférieures (art. 18, ch. II, du règl. int.).

Au-dessus des écoles de dessin, cours généraux que les élèves appartenant aux différentes branches des arts étaient tenus de suivre également, se trouvaient les classes spéciales de peinture, de sculpture et d'architecture. Les professeurs chargés de chacune de ces classes étaient obligés, en sus de leurs occupations d'école, de donner pendant un mois, deux fois par semaine, des leçons publiques de leur art (art. 23 des statuts; art. 20, ch. III, du règl. int.).

Le peintre de la ville était toujours professeur de peinture (art. 23 des statuts).

Il y avait en outre des cours de géométrie, de perspective et d'anatomie, dont les professeurs donnaient chacun quarante leçons distribuées en deux mois et en se succédant l'un à l'autre de manière qu'il n'y eût dans l'année qu'un de ces cours à la fois (art. 21 et 22, ch. III, du règl. int.). Les élèves étaient soumis à un examen à la fin de chacun de ces cours; on décernait des prix aux plus méritants, et aucun élève ne pouvait être admis à concourir au prix de fin d'année de son école qu'autant qu'à la suite de ces examens il avait remporté un prix ou un accessit de géométrie pour le concours de la figure; d'anatomie et de géométrie pour le concours de la ronde-bosse; de perspective, de géométrie et d'anatomie pour le concours du modèle vivant (art. 5 et 8, ch. III, du règl. int.). On voit avec quel soin on faisait marcher les études scientifiques du même pas que les études d'art proprement dit.

La même exigence se maintenait pour les grands prix. Les concurrents devaient avoir remporté des prix ou des accessits de ces sciences, et en outre des prix ou des accessits dans tous les différents concours relatifs à leur art particulier (art. 9 du règl. int.).

Ce n'était donc pas là un enseignement laissé au hasard et à la fantaisie de ceux qui étaient appelés à le suivre. C'était au contraire une de ces formations méthodiques scrupuleusement graduées et sévèrement défendues, de ma-

Digitized by Google

nière à ne laisser rien passer d'insuffisant, et dans laquelle on semblait faire tout dépendre d'une application soutenue dans toutes les branches.

Les élèves étaient d'ailleurs choisis avec précaution et surveillés de très près. On n'en admettait aucun que sur la recommandation d'un académicien qui répondait de lui et qui donnait son nom pour être inscrit en marge du registre d'entrée à côté de celui de l'élève admis. Il veillait aussi à ce que, en dehors de l'école, les parents occupassent chez eux l'élève utilement pour ses études. Il était averti si son recommandé donnait quelque sujet de plainte. Les élèves paresseux ou turbulents étaient punis par l'obligation de travailler sur un banc séparé, et s'ils ne s'amendaient pas, ils étaient mis hors de la classe. La même expulsion était prononcée par le modérateur, le commissaire et le directeur des écoles réunis contre l'élève qui contrevenait aux règlements, manquait d'égards au professeur ou aux autres membres de l'Académie, vagabondait dans les classes ou empêchait ses camarades de travailler, et quand une expulsion avait été appliquée cinq fois au même élève, l'Académie délibérait si elle devait l'exclure pour toujours de l'école (art. 27, ch. II, du règl. int.).

On veillait aussi strictement sur l'assiduité. L'appel des élèves était fait tous les jours dans chaque classe. Le professeur marquait exactement les absents. On faisait chaque mois la récapitulation de ces absences et on en rendait compte à l'Académie. L'élève porté comme absent cinq fois dans les écoles de dessin et six fois dans les autres était exclu du concours annuel des prix de sa classe (art. 3, ch. III, et 8, ch. II, du règl. int.).

Les prix de fin d'année consistaient en onze médailles d'or ou d'argent. Pour le grand prix de peinture, de sculpture ou d'architecture alternativement décerné, une médaille d'or de 300 livres; — pour un ouvrage de composition de peinture et de sculpture l'année d'absence du grand prix, deux médailles d'or; — pour la figure d'après le modèle vivant, une médaille d'or; — pour la classe de ronde-bosse,

Digitized by Google

une médaille d'argent; — pour la classe de la figure d'après l'estampe, une médaille d'argent; — quatre médailles d'argent pour les classes de perspective, de géométrie, d'anatomie et d'ornement.

Les sujets de concours étaient donnés par des commissaires de l'Académie désignés par elle à cet effet (art. 10 à 20 du règl. int.).

Les femmes et les jeunes filles domiciliées dans la ville ou étrangères qui désiraient concourir étaient admises sur leur demande. Elles devaient être accompagnées d'une « femme chaperon » (art. 2, ch. II, du règl. int.).

Les ouvrages présentés au concours étaient soumis à une première décision par une commission composée du bureau de l'Académie, de tous les professeurs et de neuf associés ordinaires (art. 22 du règl. int.).

L'exposition des ouvrages était publique, et trois jours après l'Académie tout entière s'assemblait pour décerner les prix qui étaient attribués par un vote au scrutin (art. 27 et 28 des statuts; art. 25, ch. III, du règl. int.).

Il faut voir maintenant comment se recrutait l'Académie.

Dans la classe des associés honoraires les places vacantes étaient remplies, sur la proposition faite d'un candidat, par simple voie d'élection, à la majorité des votants, après la proposition du modérateur.

Mais pour les associés artistes qui devaient faire preuve d'aptitudes professionnelles, il fallait nécessairement un jugement fondé sur des pièces probantes. Aussi le candidat était-il obligé d'exécuter un ouvrage relatif au genre affecté à la place vacante, et dont quatre commissaires, pris dans la troisième et dans la quatrième classe, lui donnaient le sujet. Pour une place de peintre d'histoire, un tableau dont les aspirants faisaient d'abord l'esquisse, puis le tableau séparément dans une loge; pour une place de sculpteur, la maquette ou le dessin d'une figure en pied, ou d'un bas-relief qui était ensuite exécuté en loge; pour une place d'architecte, le plan d'un édifice avec la coupe et les élévations; pour une place de peintre de portrait, de paysage,

Digitized by Google

de fleurs ou de nature morte, un ouvrage de ce genre d'après un sujet donné; pour une place de dessinateur ou de graveur, une composition dans les mêmes conditions (art. 39, ch. 1er, du règl. int.).

Mais comme le candidat pouvait être appelé à devenir un jour professeur, il était tenu en outre, avant d'être nommé, d'interroger séance tenante, dans l'Académie, les élèves sur la géométrie, la perspective et l'anatomie; examen qui était une épreuve pour lui bien plus que pour ceux qu'il interrogeait.

Les élèves de l'Académie faisant corps avec elle devaient naturellement être admis à participer à tous ses privilèges. Aussi les lettres patentes les leur concédaient aussi bien qu'à leurs maîtres en les assimilant, à cet égard, aux élèves des collèges publics consacrés à l'éducation des citoyens. Ils jouissaient, en conséquence, du droit d'être exempts du tirage au sort pour la milice, de la garde et patrouille bourgeoise, du vingtième d'industrie des taxes et répartitions des corps de métier et de quelques autres corvées qui pesaient durement sur la classe sociale à laquelle la plupart d'entre eux appartenaient. Aussi revendiquèrent-ils toujours énergiquement ces privilèges que l'Académie fut souvent, nous le verrons, obligée de défendre, en leur nom, contre les entreprises des agents du pouvoir. Mais dans l'esprit de l'Académie, il était entendu qu'ils devaient d'abord en être dignes. Aussi en fit-elle un nouveau moyen d'assurer la régularité de la conduite. Quant un recours de ce genre lui était porté, elle examinait d'abord l'assiduité du plaignant et ce n'était que lorsque ce dernier point était reconnu qu'elle accordait le certificat de scolarité nécessaire pour l'exercice du privilège en question. Elle en fit même un moyen d'émulation, car elle décida que tout élève qui, après deux années d'études, n'aurait pas remporté un prix ou un accessit serait exclu de ce bénéfice.

Dès que l'Académie eut pris conscience de sa nouvelle situation, M. de Mondran, son modérateur, qui en était devenu l'âme, s'occupa sans perdre un moment de faire pro-

Digitized by Google

duire à l'avantage remporté par elle toutes ses conséquences. Il crut, d'abord, qu'il fallait profiter du retour de bonne volonté montré par l'Hôtel de Ville pour lui faire consentir les sacrifices pécuniaires absolument indispensables Quelques-uns des académiciens auraient préféré qu'on attendît encore un peu avant de soulever ces sortes de questions : tout heureux de leurs premiers succès, ils craignaient de les compromettre en poursuivant leur application avec un peu trop de hâte. Mais M. de Mondran avait trop de perspicacité et trop d'habitude des courants qui déterminaient les décisions du Conseil de Ville pour se laisser arrêter par de telles craintes. Il pensait, au contraire, qu'il fallait saisir le moment, peut-être unique, où le Conseil était encore sous le coup de la surprise où l'avait jeté la subite intervention de la volonté royale et de la joie qu'il ressentait à ne perdre, dans le régime nouveau créé par elle, aucun de ses droits honorifiques. Il avait, d'ailleurs, sous la première impression des événements, fait trop d'avances et d'offres de services pour oser les démentir à la première occasion. On demanda, après s'être entendu avec le corps enseignant, une somme de 1.442 livres pour les professeurs de dessin, de géométrie, d'anatomie et de perspective, et un logement convenable pour l'Académie et ses écoles; ce qui avec les 900 livres que la ville leur donnait déjà formait un total de 2.342 livres.

On remit à plus tard les demandes d'appointements pour les professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture pour ne pas trop demander à la fois et parce qu'on jugea que ces classes, encore toutes récentes, devaient justifier de bons résultats avant de solliciter une subvention; et l'on eut peut-être tort, car on aurait sans doute tout obtenu sur ce premier moment, au lieu qu'il fallut plus tard beaucoup d'efforts pour arriver à assurer à ces classes et à ceux qui les professaient une rétribution convenable. Le fait est qu'aucune difficulté ne vint entraver ces premières demandes, et que non seulement elles furent accordées sans opposition, mais encore que, par un excès de générosité bien inattendu, la Ville voulut

Digitized by Google

absolument se charger des frais d'expédition des lettres patentes.

Quand on eut réglé cette première difficulté à la satisfaction commune des deux parties, il fallut en aborder une plus délicate : celle du logement de l'Académie. On a déjà vu combien la Société des Beaux-Arts avait été peu favorisée sous ce rapport; sa résignation ne pouvait être continuée par l'établissement nouveau que le fait seul de la protection royale devait obliger à traiter avec plus d'égards. L'Académie ne pouvait guère espérer que la Ville lui cédât cette vieille tour romaine déjà demandée sans succès par le duc de Richelieu, quoique ce vénérable édifice présentât d'admirables facilités pour transformer tous ses étages en amphithéâtres de dessin. Il n'y avait d'ailleurs, dans les dépendances de l'Hôtel de Ville, aucun autre local qui fut disponible en ce moment. Il fallut se contenter, sans fixer son choix sur rien, de ce que la Ville voudrait bien offrir. Elle proposa le *logis de l'Écu*, mais en faisant observer que cette installation ne serait que provisoire et que l'Académie serait amplement dédommagée par une installation toute neuve et tout à fait appropriée à ses besoins dans la partie gauche de la façade de l'Hôtel de Ville, qui était en ce temps-là en construction. Une délibération expresse avait même été prise à ce sujet et, en attendant, il fallut bien se contenter de la très médiocre combinaison proposée.

Le *logis de l'Écu* a disparu depuis longtemps et aucun artiste de l'Académie ne l'a jugé assez intéressant pour nous en transmettre l'image; on peut cependant s'en faire une idée d'après les témoignages écrits de quelques contemporains et, avant tout, ceux de M. de Mondran lui-même; c'était une auberge située dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, en bordure sur la rue du Poids-de-l'Huile; vieille masure qui remontait à plus de deux siècles, disloquée et branlante, pourrie d'humidité à son rez-de-chaussée, lézardée à son étage supérieur, avec des salles si mutilées par le faux équerre qu'elles en étaient difformes et un escalier si étroit qu'il ne pouvait y passer deux personnes de front. On réso-

Digitized by Google

lut toutefois de patienter en attendant la réalisation des engagements que la Ville prenait pour un prochain avenir; on s'installa comme on put dans ce taudis incommode et malsain, non sans avoir été obligé de se cotiser pour indemniser le locataire du moment, un traiteur nommé Lanes, qui refusait de vider les lieux avant le terme de six mois en alléguant les prescriptions de la coutume.

Les écoles ne furent pas plutôt ouvertes que les élèves y affluèrent, et leur nombre devint bientôt si grand que les locaux ne suffirent plus à les contenir et qu'on fut obligé d'en refuser. La séance publique qui clôtura cette année fut célébrée avec toute la solennité possible; on y invita toute la société toulousaine, on y distribua les prix avec un grand éclat; bref, on n'épargna rien pour donner au public l'impression d'un début très satisfaisant.

L'heureuse solution de ces premières demandes semblait avoir éloigné toute cause de mésintelligence et tout faisait espérer une nouvelle ère de relations paisibles et amicales, lorsque au bout de dix-huit mois environ les choses se gâtèrent de nouveau. L'occasion de cette première reprise d'hostilités fut une provocation tout à fait gratuite de la part d'un membre de l'Hôtel de Ville dans une assemblée de l'Académie. Notre auteur l'excuse ironiquement sur son ignorance : « Comme les capitouls, dit-il, sont changés chaque année, ceux qui succédèrent à ceux-ci n'étant point instruits vraisemblablement des obligations qu'ils devaient à l'Académie, il y en eut un à qui il échappa quelque expression malhonnête et indécente contre le modérateur pour qui l'Académie avait de grands égards par reconnaissance[1] ». On ne peut guère, en effet, attribuer cette sortie déplacée qu'à la vanité inconsidérée de quelque nouveau venu dans le capitoulat et tout gonflé de son importance. Mais l'Académie se devait à elle-même de ne pas laisser une impertinence sans protestation et de se faire respecter dans son chef. Aussi s'assembla-t-elle extraordinairement le 4 juillet 1752,

1. Manuscrit de Mondran, 2e cahier, p. 28.

Digitized by Google

et elle décidait de dresser un procès-verbal de l'incident pour le transmettre à Versailles. Le bruit qui s'en répandit aussitôt inquiéta les Capitouls qui cherchèrent à arrêter cette affaire. Elle aboutit à une satisfaction solennellement donnée par eux et dont le récit est assez significatif et assez important par les termes employés pour qu'on le rapporte sans y rien changer. Écoutons donc encore le rapport de M. de Mondran :

« M. de Laviguerie, chef du Consistoire, ayant appris ce qui s'était passé en son absence, en fit si bien sentir aux autres Capitouls la conséquence et le danger si l'Académie en portoit ses plaintes au Roy, qu'il les engagea de venir tous avec lui à la première assemblée de l'Académie qui devoit être le 23 de ce même mois lui en faire satisfaction par un désaveu authentique de leur part qui seroit couché sur les registres de l'Académie. Les commissaires travailloient en effet à dresser leur plainte à un verbal que l'Académie étoit résolue d'envoyer à M. le comte de Saint-Florentin. Ce fut ce qui engagea M. le chef du Consistoire à solliciter vivement M. le modérateur son ami de tâcher de ralentir leur zèle et à lui témoigner le chagrin qu'il avoit de ne pas s'être trouvé à cette fâcheuse assemblée pour y contenir son confrère; mais qu'il se proposait de réparer ce tort de la manière la plus obligeante et la plus authentique. Toutes les politesses et les prières que ce digne chef du Consistoire fit au Modérateur et l'intérêt du bien public que celui-ci avoit en vue pour devoir ménager le Corps de Ville, l'engagèrent à prier les Commissaires d'attendre cette satisfaction de la part des Capitouls. En effet l'Académie s'étant assemblée extraordinairement le 23 juillet pour entendre le rapport des commissaires nommés pour cette affaire et la lecture du verbal et de la plainte, M. de Laviguerie y arriva comme l'assemblée commençait, suivi des capitouls, et après que MM. les Commissaires eurent achevé de faire leur rapport, M. de Laviguerie dit, au nom de MM. les Capitouls, qu'ils reconnaissoient l'Académie comme un corps libre, sous l'autorité et la protection du Roy, comme un asile où il n'est

Digitized by Google

pas permis d'exercer d'autre juridiction que celle qui est attribuée aux chefs de la Compagnie par les règlements émanés de l'autorité royale ou par ceux que le Corps a faits lui-même; comme une société dont tous les membres sont égaux et ne peuvent prétendre l'un sur l'autre aucune autorité de prééminence à raison des places, dignités et naissance; enfin comme une assemblée composée de gens distingués par le mérite et les talents, et chers à la patrie par leur amour pour elle et par le sacrifice généreux qu'ils lui font de leurs loisirs et du fruit précieux de leurs veilles et de leurs travaux. Qui pourroit douter que chacun des membres ne doive du respect à un corps aussi illustre; et pourroit-on croire que les expressions dont l'Académie s'est allarmée fussent employées dans le dessein d'y donner atteinte? On n'a pas prétendu non plus s'en servir contre la personne de Monsieur le Modérateur; on reconnoît son zèle et ses vues utiles et les services signalés qu'il a rendus à cette Compagnie.

« Après que M. le chef du Consistoire eut cessé de parler, MM. les Capitouls déclarèrent chacun que tout ce qu'il venait de dire était le rapport de leurs propres sentiments; et il fut délibéré de transcrire sur le registre cette déclaration de MM. les capitouls[1]. »

On trouvera peut-être que ce sont là de bien grands mots pour une bien petite querelle; mais derrière ces formes solennelles que nous sommes enclins à juger un peu trop apprêtées, il ne faut pas perdre de vue le vieux conflit de rivalités toujours prêt à renaître et qu'on ne pouvait dissiper que par un langage très imposant. Par son tact, comme homme d'esprit et du monde et par l'autorité qu'il devait à sa situation de membre le plus éminent du barreau de cette époque, M. de Laviguerie avait tout ce qu'il fallait pour ramener la paix compromise par la maladresse d'un collègue sans usage. Mais il lui fallait toutes ses ressources pour arriver à établir d'une manière solide et équitable les

1. Ms. de Mondran, 2e cahier, p. 30-32. — Ce récit est répété presque dans les mêmes termes, *ibid.*, p. 29-40.

Digitized by Google

droits de la nouvelle institution. Et c'est là ce qui fait la signification et l'importance de cette scène. L'académie y paraît dans des rapports tout différents de ceux d'autrefois avec le corps capitulaire. Les capitouls ne se bornent pas à convenir de leurs torts dans la circonstance présente; ils reconnaissent formellement à l'Académie une situation tout à fait contradictoire avec leurs prétentions habituelles; ils abdiquent désormais toute autorité sur elle; ils déclarent ne s'y regarder que comme de simples confrères n'ayant avec les autres que des rapports soumis à la loi de l'égalité. Ils lui concèdent les titres de corps libre et d'asile indépendant de toute autre juridiction que la sienne propre. Ils s'inclinent enfin devant la volonté du Roi qui les a pourvus de ces privilèges aussi bien que devant le mérite personnel des académiciens. On sent toute la profondeur du changement qui s'est opéré par suite des lettres patentes. On comprend l'emploi de ces termes peut-être concertés d'avance, peut-être dictés par la partie offensée. On ne s'étonne plus que l'acte qui les exprimait ait été accompli dans une forme pour ainsi dire rituelle, et consigné sur les registres de l'Académie comme un titre en même temps qu'une réparation.

La manière dont ce conflit s'était terminé contenait une leçon assez forte pour que les Capitouls se tinssent désormais plus strictement dans la limite du droit qu'ils venaient de reconnaître. Cependant un an s'était à peine écoulé qu'une nouvelle entreprise de leur part témoignait de leur peu d'égard pour l'Académie et de leur esprit de domination. Le 8 avril 1753, dans une assemblée où l'on délibérait sur le prochain concours des prix, il s'éleva de leur part une contestation sur le point de savoir si les élèves qui ne présentaient pas de certificats d'assiduité aux concours de perspective et d'anatomie seraient exclus de ce concours comme l'annonçait le programme. La discussion était inutile, car cette exigence était conforme aux règlements. Cependant le modérateur, qui cette année là se trouvait être un ancien capitoul, demanda qu'on opinât sur cet article. Les opinions furent donc recueillies et le plus grand nombre, comme il

Digitized by Google

était à prévoir, se trouva en faveur de l'exclusion; la minorité, qui était composée des membres du Corps de Ville, se montra très irritée de ce résultat et sa mauvaise humeur fut telle que, dit le narrateur de cet épisode, « un des capitouls, avocat, fâché de voir que son avis ne passait pas, prit un ton de barreau et dit : « Les voix se pèsent et ne se comptent pas; aussi, Messieurs, les jeunes élèves qui n'ont pas de certificat seront admis au concours des prix. Quoique ce ne soit pas votre avis, nous le voulons ainsi. » On devine sans peine l'effet que cette manière violente et grossière de confisquer le débat produisit sur les académiciens. Les associés ordinaires ne crurent pas de leur dignité d'y répondre même un seul mot; mais ils sortirent tous à l'instant de l'assemblée et se concertèrent pour n'y reparaître que lorsqu'on leur aurait donné satisfaction[1].

Les choses demeurèrent en cet état pendant plus d'un an au grand préjudice de l'Académie et des écoles. Le coup d'état des Capitouls avait d'ailleurs fait le vide autour d'eux et ne les mettait pas en bonne posture auprès de l'opinion. Le chef du consistoire, qui était alors M. Tilhol, très pénétré du caractère outrageant d'un pareil procédé et des conséquences qu'il pouvait avoir, se donna beaucoup de mouvement pour amener une réconciliation. Il alla voir chez eux chacun des associés ordinaires; ensuite il les assembla chez lui, leur témoigna ses regrets de ce qui s'était passé, fit appel à leurs bons sentiments, à leur amour pour leur œuvre, à leur patriotisme et fit si bien que, comme il était d'ailleurs d'un esprit très persuasif et d'un caractère personnellement très sympathique, il parvint à obtenir d'eux le pardon de l'injure reçue et la promesse de se remontrer comme autrefois aux séances; ce qu'ils firent à la date du 7 juillet 1754.

Mais ce ne fut pas sans s'être munis de précautions contre des retours offensifs qu'ils avaient appris à craindre; on décida que rien ne serait changé aux règlements sans l'intervention d'un bureau spécial composé des Capitouls de

1. Ms. de Mondran, 2e cahier, p. 49.

Digitized by Google

l'année et, avec eux, des quatre commissaires, du syndic de la ville, du modérateur, du secrétaire, du trésorier, du Directeur des écoles et des trois plus anciens associés des deux classes de l'Académie. De plus, tout ce qui aurait été délibéré par ce bureau ne pourrait avoir force de loi qu'après avoir été approuvé par l'assemblée générale de l'Académie[1].

Enfin il fut convenu qu'on ne donnerait plus à un ancien Capitoul la charge de modérateur, les affaires de l'Académie ne pouvant pas être bien conduites par un homme que la seule attache à ce groupe mettait vis-à-vis des autres dans une situation délicate et qui n'était pas assez sympathique aux associés ordinaires pour en obtenir la confiance nécessaire à son autorité.

Quelques années s'écoulèrent ainsi sans nouvel incident; mais la discorde, au fond, n'en était pas moins vivante et, pour ne point paraître, elle ne laissait pas de s'entretenir en secret. Les rancunes n'étaient nullement nourries par l'Académie qui avait tout pardonné de bon cœur et qui ne songeait qu'à travailler à son œuvre; elles venaient du Corps de Ville qui ne pouvait souffrir qu'il y eût dans la sphère de son action un établissement qui ne fût point sous sa dépendance. Mais avertis désormais par leurs constantes mésaventures et obligés de reconnaître qu'il n'y avait rien à gagner par l'intimidation et la violence, les Capitouls résolurent de recourir à une autre tactique. Il leur restait encore des moyens d'action assez puissants par les prérogatives qu'on avait eu la générosité de leur laisser : la présidence de l'Académie, tout une classe composée d'eux seuls et ce groupe de commissaires triennaux qu'ils avaient droit de présenter parmi les magistrats consulaires sortis de charge et qui leur permettait d'entrer par des gens à eux, et de plus près, dans les occupations académiques. Ils échafaudèrent sur ces bases de nouvelles intrigues; s'introduisirent très abusivement parmi les associés ordinaires; cherchèrent à peser de toute leur influence sur les associés artistes dont ils pouvaient tirer plus

1. Ms. de Mondran, 2e cahier, pp. 49-50.

Digitized by Google

de parti par les avantages qu'ils étaient en état de leur faire espérer au sujet de commandes professionnelles ou d'emplois qui ressortaient de leur protection; et, une fois les choses ainsi préparées, se tinrent prêts à profiter de la première occasion pour faire éclater un dissentiment parmi les membres et une confusion qui, dans leur pensée, pourrait servir de prétexte sinon pour amener la dissolution de l'Académie, du moins pour en demander la réforme et reconquérir alors, à l'abri d'une organisation nouvelle, tout le terrain qu'ils avaient perdu par les lettres patentes et toute l'autorité qu'ils voulaient avoir dans la nouvelle institution.

M. de Mondran suivait avec inquiétude mais avec une constante vigilance les progrès de ces sourdes manœuvres. Il tenait au courant de tout ce qui se passait le comte de Saint-Florentin. Il savait qu'il ne devait agir qu'avec une extrême prudence pour ne mettre aucun tort de son côté; mais il était décidé à ne laisser rien faire qui pût compromettre la situation ou la dignité de l'Académie et il n'ignorait pas que, le cas échéant, il pouvait compter sur la protection du Roi qui ne laisserait pas de mesquines jalousies provinciales attaquer une institution qu'il s'efforçait de propager partout et qu'il considérait comme son œuvre. Les deux adversaires se trouvaient donc en présence, se surveillant réciproquement et s'apprêtant à commencer la lutte à la première circonstance qui leur en offrirait le prétexte.

Ce ne fut pas un simple prétexte, mais une question vitale à laquelle l'Académie ne pouvait se dérober sans abdication, qui fut l'origine de ce nouveau différend. Quelques élèves, qui ayant manqué de respect à leur professeur et au Commissaire des Écoles, avaient été chassés par ceux-ci avec exclusion du concours des prix adressèrent une requête aux Capitouls contre la mesure prise à leur égard. Les Capitouls accueillirent la requête, la portèrent à une séance ordinaire où ils en firent la lecture, se portant ainsi comme médiateurs dans une question de discipline intérieure. Puis, la lecture faite, le chef du Consistoire dit avec une modération affectée « qu'il avait bien voulu, sans tirer la chose à conséquence,

Digitized by Google

en faire part à l'Académie et prendre son avis ». Là-dessus l'affaire fut mise en délibération et grâce à leur présence personnelle et aux alliés qu'ils s'étaient ménagés dans la classe des associés artistes, les Capitouls s'étant assuré une majorité firent décider, à la pluralité des voix, « qu'on éclaircirait le fond de l'affaire et que les élèves seraient sans doute punis s'ils étaient coupables mais que cependant et par provision ils seraient rétablis, dès ce jour, dans les écoles pour y prendre les leçons comme ci-devant ».

Une telle décision, rien que par le soupçon qu'elle impliquait, était de nature à ruiner l'autorité des professeurs sur leurs Écoles puisque les élèves avaient auprès de l'Hôtel de Ville une voie désormais toujours accessible dans tous les griefs qu'ils croiraient avoir à formuler. Mais elle donnait aussi aux Capitouls cet avantage d'avoir un moyen tout trouvé de s'immiscer dans l'administration intérieure des Écoles et dans les délibérations de l'Académie et d'y reprendre quelque chose de leur ancienne domination. L'Académie ne jugea pas qu'elle dût subir sans recours les effets d'une pareille entreprise. La classe entière des associés ordinaires la jugea outrageante pour elle et décida comme acte de protestation qu'elle ne reparaîtrait plus aux séances jusqu'à ce que l'autorité supérieure eût jugé entre elle et le Corps de Ville. M. de Mondran rédigea aussitôt un mémoire pour le ministre dans lequel, après un récit détaillé des faits, il demanda l'interprétation des lettres patentes sur les droits de chaque partie. La réponse de M. de Saint-Florentin ne se fit pas attendre. Elle fut adressée le 19 décembre 1760 à M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, et lue à l'Académie rassemblée en séance extraordinaire le 28 du même mois, par M. Amblard, commissaire délégué par l'Intendant à cet effet.

Dans cette pièce, aussi mesurée dans la forme qu'elle est ferme quant au fond, le ministre, donnant au nom du Roi la véritable interprétation des lettres patentes, tranche toutes les questions contestées dans le sens favorable à l'Académie. Il rappelle les conditions de liberté, d'égalité et d'autonomie

Digitized by Google

qui sont de l'essence de la constitution de ces corps en invoquant la définition que M. de Laviguerie, avec l'assentiment du Corps de Ville tout entier en avait donnée lors de l'affaire de 1752, blâme d'une manière formelle l'attitude des Capitouls dans les derniers événements, déclare que le professeur et le commissaire avaient le droit strict de renvoyer de l'École les élèves qui leur avaient manqué, signifie aux Capitouls en exercice aussi bien qu'aux anciens Capitouls qu'ils ne peuvent appartenir à la fois à la classe des associés fondateurs dont ils sont de droit et à la classe des associés ordinaires où ils n'ont pu s'introduire que par abus, et qu'ils ne peuvent pas davantage remplir les fonctions de modérateur, de secrétaire ou de trésorier qui sont dans l'apanage exclusif des associés ordinaires. Enfin, pour décider par le prestige d'un désir du souverain les Capitouls à une concession qui n'était guère de leur goût, le Roi leur fait dire par son ministre qu'il verra avec plaisir qu'ils accordent à l'Académie pour ses distributions de prix au lieu de leur salle d'audience, leur galerie de peinture.

Lettre de Monseigneur le Comte de Saint-Florentin.

A Versailles, le 19 décembre 1760.

Le Roy, Messieurs, n'a pas vu sans peine les contestations qui se sont élevées dans le sein de votre Compagnie entre les fondateurs de l'Académie de peinture, sculpture et architecture et les associés ordinaires qui composent la troisième classe. Cependant, Sa Majesté a appris avec satisfaction que les uns et les autres ne demandent qu'à être éclaircis de leurs doutes sur leurs droits et leurs pouvoirs respectifs, et que pour reprendre des travaux utiles, ils n'attendoient qu'une décision de Sa Majesté qui seule peut interpréter les lettres patentes. Elle a jugé qu'il suffisait dans une pareille circonstance que je les informasse de ses intentions. Elle a d'ailleurs considéré que cette base déroberait mieux au public la connaissance des choses qui se sont passées dans l'intérieur de l'Académie, et enfin que les Lettres patentes de 1750 bien entendues, répandent assez de lumière sur les questions qui se sont agitées.

La liberté des suffrages et l'égalité sont de l'essence de tout corps

Digitized by Google

académique et en forment le principal fondement. Tout ce qui tendroit à troubler cet ordre seroit directement opposé aux vues de S. M. Ainsi quelque considérable que soit la qualité de fondateur, elle ne peut ni ne doit donner aucune autorité particulière à ceux qui en sont revêtus, et de là il dérive plusieurs conséquences.

1° Toutes les requêtes ou mémoires que quelques membres de l'Académie voudront présenter doivent être adressées à l'Académie qui doit y statuer à la pluralité des voix.

2° Ceux des membres de l'Académie qui auront violé en quelque chose ses règlemens et sa discipline ne sont sujets qu'à la police intérieure du Corps et nullement à celle d'une classe particulière ni à des peines publiques.

3° Ces vérités doivent d'autant moins éprouver des contradictions qu'elles ont été solennellement reconnues le 23 juillet 1752, le sieur de Laviguerie, chef du Consistoire, portant la parole. Si ce qui fut fait alors avoit été présent à l'esprit de ceux des Capitouls qui se sont trouvés à l'assemblée du 10 août de cette année, elle se seroit passée différemment. Mieux instruits et toujours également zélés pour le progrès des arts, ils éviteront sans doute à l'avenir de pareils procédés. Cependant il convient de suivre l'exécution de la décision par laquelle les élèves rayés du tableau par le professeur y ont été rétablis, sauf à examiner leur faute et à la punir. D'autre part comme cette faute est constante et que le professeur était autorisé par l'art. 22 à les renvoyer, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne soient rayés de nouveau, à moins que par leur repentir et par une satisfaction ils ne déterminent le Commissaire et le professeur à s'intéresser à leur rétablissement.

Les Capitouls ont eu d'autant plus lieu de penser qu'ils pouvoient concourir pour les places d'associés ordinaires qu'à consulter les listes il paroit qu'ils ont presque toujours été admis : mais en s'arretant à l'esprit ainsi qu'à la lettre des reglemens il est clair que c'est un abus. L'art. 3 comprend evidemment dans la première classe les anciens Capitouls avec ceux qui sont en exercice puisqu'il destine quatre places à ces anciens, qui à la vérité peuvent être changés tous les trois ans, mais qui peuvent aussi être continués tant qu'on le trouvera bon. Le Corps de Ville est d'ailleurs indivisible et les anciens Capitouls en font si bien partie qu'ils ont droit d'assister aux Conseils et qu'ils sont même employés dans les Commissions particulières. Si donc leurs places sont marquées dans la première classe, il n'est pas naturel qu'ils en occupent dans la troisième, ni qu'ils remplissent celles de Moderateur, de Secretaire et de Tresorier affectées à celles cy par l'art. 6. S. M. entend qu'ils n'y soient plus admis à l'avenir. — Cependant elle trouve bon que ceux qui sont actuellement dans cette classe y conservent leur place jusqu'à leur décès ou leur démission

Digitized by Google

volontaire, à moins qu'ils ne tombent dans le cas de l'exclusion prononcée par l'art. 32.

L'article 10 ne donne la présidence des Commissions particulières au Moderateur qu'en l'absence d'un des huit Capitouls actuellement en place. Cet article doit être exécuté, au moyen de quoi toutes les Commissions, même celles dont il est parlé dans les articles 27 et 28 seront presidées par un Capitoul, sans qu'un plus grand nombre puisse y assister; mais ils conserveront tous ce droit pour toutes les séances de l'Académie tant publiques que privées, ou les autres academiciens prennent place.

La précaution de tenir un registre journal pour constater l'assiduité des élèves paroit devoir être prise et se rapprocher parfaitement de la disposition de l'article 22 qui ordonne d'en tenir notte.

Le Roy verra avec plaisir que les Capitouls se portent à donner à l'Académie pour tenir ses assemblées, une autre salle que celle des audiences; celle qui est destinée à la peinture paraîtrait convenable. Sa Majesté, sans rien prescrire à cet égard, ne doute pas que les Capitouls, fondateurs et membres de l'Académie, ne s'empressent de lui procurer toutes les commodités qui dépendent d'eux, afin que les places puissent être prises conformément à l'art. 15.

Quoiqu'il soit vrai que le droit d'habitenage ne s'acquiert dans la ville de Toulouse que par une habitation et par le payement de la capitation et des autres charges pendant cinq ans, il est certain que cela ne doit s'entendre qu'à certains égards. Cette règle, qui prescrit, pour acquérir domicile dans cette ville un terme plus long qu'on ne l'exige partout ailleurs, ne doit nullement être appliquée aux sujets qui se mettent sur les rangs pour remplir des places dans l'Académie; une residence de six mois paroit leur suffire, et c'est ainsy que l'art. 31 doit être entendu. Rien n'empeche donc l'Academie d'écouter de nouveau les demandes des sujets qui n'ont été exclus que comme n'ayant pas acquis le droit d'habitanage, et elle peut statuer sur ces demandes ainsy qu'elle avisera.

Enfin la police des écoles semble être attribuée par l'art. 22 aux professeurs; et rien n'est plus juste et plus raisonnable; mais le Moderateur ou l'associé ordinaire que l'art. 11 lui substitue en cas d'absence, n'en a pas moins le droit de faire quand bon lui semble, la visite de ces écoles, pour y affermir la discipline, et c'est l'esprit de l'art. 10.

Au moyen des explications portées par la presente lettre, que le Roy veut qui soit enregistrée, tant à l'Hôtel de Ville que sur les registres de l'Académie il y a lieu d'espérer qu'il ne restera plus des vestiges des démêlés précédens, et que tous les membres de l'Académie, animés du même zèle pour les arts, écarteront avec soin tous les sujets de dissension qui pourroient en arrêter les progrès. Sa Majesté qui

Digitized by Google

ne perd pas cet objet de vue, approuve que l'Académie admette dans sa quatrième classe des associés artistes, tant étrangers que des autres villes et lieux du Royaume, quoique non domiciliés à Toulouse, pourvu qu'ils se soient distingués par leurs talens dans la peinture, sculpture et architecture, et à la charge par eux d'entretenir une correspondance suivie avec l'Académie et de lui envoyer un de leurs ouvrages : mais en même tems Sa Majesté exige des associés ordinaires qu'ils se conforment exactement à l'article 11, et qu'ils satisfassent à l'obligation sur laquelle ils se sont peut être un peu relâchés de faire chacun à leur tour de rolle, l'analise de quelque ouvrage à chaque assemblée.

Je suis,

Messieurs,

Votre très humble et affectionné serviteur,

St-Florentin, *signé*.

Cette lettre mettait à néant toutes les prétentions des Capitouls; non seulement elle leur donnait tort sur le cas occasionnel du conflit, mais elle renversait toute la série de leurs manœuvres sournoises et des longs et patients efforts par lesquels ils préparaient la sujétion de l'Académie. Ils en conçurent tant de dépit que ne pouvant se résoudre à accepter leur défaite sans avoir épuisé toutes les voies de recours, ils proposèrent de faire en réponse à la lettre de M. de Saint-Florentin des représentations, de véritables remontrances, et comme ils avaient avec eux une partie des associés artistes, leurs obligés ou leurs créatures avec lesquels ils formaient la majorité, ils obligèrent l'Académie à décider qu'elle se joindrait au Corps de Ville pour adresser au ministre leurs réclamations sous cette forme. L'avocat Carrière, ancien Capitoul, et l'un de ceux qui étaient le plus mal intentionnés contre l'Académie avait opiné dans ce sens avec beaucoup de feu, et le Capitoul Taverne, président de l'Assemblée, le nomma Commissaire pour la rédaction de ce mémoire avec MM. d'Estadens, ancien Capitoul, Labarthe et Rossard, associés artistes. On remarquera comme un signe caractéristique, dans la composition de cette commission, la présence de deux anciens Capitouls, c'est-à-dire de ceux

Digitized by Google

dont l'intervention était la moins justifiée dans l'occurrence et celle de Rossard, ce sculpteur qui avait été mêlé aux premières intrigues, du temps de la Société des Beaux arts.

De leur côté, les associés ordinaires et avec eux tous les autres opposants à cette dernière décision ne s'endormirent pas. Ils chargèrent M. de Mondran d'écrire immédiatement au Ministre pour l'instruire de ce qu'avait fait l'assemblée de l'Académie. Cette fois la réponse fut plus courte et d'un autre style. Elle était ainsi conçue :

De par le Roy,

Sa Majesté étant informée de la décision prise par l'Académie de peinture, sculpture et archictecture de la ville de Toulouse, le 28 décembre dernier, à l'occasion de la lettre écrite par son ordre, le 19 dudit mois, a ladite Académie par le sieur comte de Saint-Florentin, ministre et secretaire d'Etat des commandements de Sa Majesté, ensemble d'une autre deliberation du 7 septembre précedent relatée dans ladite deliberation du 28 Decembre, et Sa Majesté ne voulant pas laisser subsister des actes aussi irréguliers, elle a cassé et annulé, casse et annule lesdites deliberations, voulant qu'elles soient rayées et biffées sur les registres de ladite Académie par tel commissaire qu'il plaira au sieur de Saint-Priest. intendant en Languedoc de nommer à cet effet, et lequel après avoir fait convoquer l'Assemblée de ladite Academie, procédera à ladite radiation et fera transcrire le present ordre sur lesdits registres, lesquels Sa Majesté veut et entend lui etre representes pour tous depositaires et detempteurs d'iceulx a peine de desobeissance.

Fait à Versailles, le 23 janvier 1761.

Signé : Louis.

et plus bas Phélipeaux.

M. de Saint-Priest, en transmettant cet ordre sec et sévère, l'accompagna d'une lettre explicative adressée au Commissaire délégué par lui, et qui nous donne un détail de plus sur la conduite du groupe dirigé par les Capitouls.

Monsieur le comte de Saint-Florentin a rendu compte au Roy de ce qui s'est passé dans l'assemblée de l'Académie de Toulouse convoquée pour y entendre la lecture de deux lettres de ce ministre au sujet des contestations survenues entre les membres qui la composent. Sa Ma-

Digitized by Google

jesté n'a pu voir qu'avec beaucoup de mécontentement que, malgré la modération avec laquelle ces lettres sont rédigées et l'équité des dispositions qu'elles contiennent, les vues qu'elle avoit pour établir l'union dans cette Academie n'ont pas été remplies de la part des Capitouls et de ceux qui sont unis à leur parti ; elle en a jugé plus particulièrement par l'affectation qu'on a eu de rappeler dans la délibération du 28 Décembre celle du 7 Septembre précédent, qui est flétrissante pour M. de Mondran, à qui on en a refusé une expedition, et qu'on s'obstina à faire lire avant de procéder à l'enregistrement de la lettre de M. le Comte de Saint-Florentin quoique la lecture en eût eté faite auparavant.

Dans ces circonstances Sa Majesté a jugé à propos de faire expédier l'ordre ci-joint qui casse les deux deliberations dont il s'agit et ordonne qu'elles seront biffées sur les registres de l'Academie par le Commissaire que je nommerai.

L'intention du Roy est en même temps que je fasse diligemment et ponctuellement exécuter cet ordre. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous choisir pour remplir les volontés de Sa Majesté ; vous ne négligerez pas en conséquence, au reçu de ma lettre, de faire convoquer l'assemblée de l'Academie, de vous faire représenter le registre ou ces deux deliberations sont écrites, et de procéder à leur radiation en faisant transcrire l'ordre que je vous adresse sur le registre.

M. Amblard, commissaire délégué par M. de Saint Priest, se rendit à l'Académie, y lut l'ordre du Roi et la lettre de l'intendant, les remit en original à M. de Puymaurin, alors modérateur, après avoir signé avec lui cette remise, et les fit transcrire sur les registres de l'Académie, après avoir rayé et bâtonné la délibération du 28 décembre sur ce même registre, et les deux délibérations du 7 septembre et du 28 décembre sur un autre registre où les Capitouls avaient consigné les délibérations prises par eux et par les associés artistes, en petit nombre, qu'ils avaient enrôlés dans leur parti.

Toute velléité de résistance s'évanouit devant l'expression si nette de la volonté royale. Le Corps de Ville jugea prudent de ne plus dire un mot. M. Carrière, qui s'était plus avancé que tous les autres, expia la fougue de ses opinions par une lettre de cachet qui l'exilait à Nyons, en Dauphiné. C'était lui, en somme, qui sortait le plus maltraité de cette

Digitized by Google

affaire. Aussi fut-il l'objet de la compassion de ceux qui en avaient le succès aussi bien que des autres. Le Parlement, qui perdait en lui un de ses meilleurs avocats d'audience, le réclamait dans l'intérêt des plaideurs, et l'Académie, qui avait triomphé de ses attaques, pensa qu'il serait plus généreux d'employer en sa faveur le crédit dont elle venait d'avoir la preuve. Sur un petit discours de M. de Puymaurin, plein de sensibilité et de bienveillance, elle écrivit à M. de Saint-Florentin pour implorer à son sujet la clémence du Roi, en même temps qu'elle le remerciait de la protection dont elle avait reçu les marques. Le ministre répondit, quelques jours après, par la lettre suivante :

A Versailles, le 1er avril 1761.

J'apprends avec plaisir, messieurs, par la lettre que vous aves pris la peine de m'écrire le 20 du mois dernier que l'ordre et la bonne intelligence se sont rétablis dans vos assemblées. Je ne puis vous exhorter qu'à les cimenter de plus en plus et à sacrifier tout principe de jalousie et de discussion au progrès des arts qui forme l'objet de votre etablissement. J'espere que l'on ne verra plus renaître parmi vous des circonstances semblables à celles qui vous donnent lieu de réclamer aujourd'hui le sieur Carrière votre confrère. Le Roy veut bien user d'indulgence envers lui et la bienveillance que Sa Majesté est bien aise de vous marquer entre dans les considérations qui la déterminent à lui pardonner sa faute.

Je suis, Messieurs, votre très humble et affectionné serviteur.

SAINT-FLORENTIN.

Les Capitouls, se sentant définitivement vaincus, se bornèrent dès lors à des attitudes plus ou moins gémissantes. En février 1767, ils envoyèrent encore à M. de Saint-Florentin un mémoire pour se plaindre d'avoir été écartés de la classe des associés ordinaires, et pour rejeter sur le Conseil de Ville le refus de donner les salles de peinture à l'Académie pour ses assemblées particulières ou politiques, et de consentir à une augmentation du budget pour payer les professeurs. Ce mémoire, renvoyé par le ministre et l'Intendant à l'Académie, amena de la part de celle-ci des tenta-

Digitized by Google

tives de conciliation qui ne purent aboutir par suite de l'obstination du Conseil de Ville. Mais les dispositions de l'autorité supérieure à l'égard des deux parties ne furent en rien modifiées et les Capitouls durent se résigner à leur échec.

Les relations entre les deux corps demeurèrent dès lors froidement polies, chacun se réservant pour l'avenir. Mais cet avenir ne pouvait guère être reculé, car il y avait une question mûre qui allait mettre de nouveau les intérêts aux prises. La nouvelle façade de l'Hôtel de Ville venait d'être achevée, ainsi que les divers corps de logis qu'elle renfermait; dès lors s'imposait aux Capitouls l'exécution des promesses faites par eux, dès le premier moment de la création de l'Académie, de lui attribuer un logement dans les nouvelles constructions. Déjà le Corps de la Bourse ayant demandé d'occuper ces locaux jusqu'à ce qu'on eût achevé le nouvel édifice qu'il voulait faire construire à son usage, le Corps de Ville avait rejeté cette requête sur le motif des engagements pris par lui à l'égard de l'Académie. C'était un aveu formel de l'obligation consentie; mais ce pouvait être aussi une défaite qui, après avoir servi de prétexte à l'égard de la Bourse, n'impliquait nullement la certitude d'une prompte réalisation, et le point était de savoir quand le Corps de Ville s'y déciderait.

L'Académie fit tous ses efforts pour hâter ce moment sans brusquer les choses. Elle commença par envoyer des commissaires aux Capitouls pour les inviter à venir voir les écoles, et les rendre témoins, par leurs propres yeux, de l'affluence des élèves et de l'insuffisance du local. Les Capitouls firent répondre qu'ils étaient occupés. Les commissaires se représentèrent le lendemain sans plus de succès. On leur donna alors rendez-vous aux écoles. Ils n'y vinrent pas. Leur intention de se dérober devenant évidente et l'Académie ne voulant point faire d'éclat, il fut décidé que pour remédier à ce défaut d'espace, qui ne pouvait être supporté plus longtemps, on abandonnerait aux élèves la salle des assemblées et qu'on se réunirait chez M. d'Azas, modérateur

Digitized by Google

de l'année, qui offrait à l'Académie un asile dans son hôtel. On y transporta aussitôt tous les meubles qui servaient aux réunions et on s'y établit comme pour une installation définitive. Les Capitouls furent surpris de cette résolution, et bientôt ils se sentirent gênés et un peu honteux lorsque, convoqués aux assemblées académiques, ils se virent, par leur faute, obligés de devoir à un particulier l'hospitalité qu'ils n'avaient pas voulu donner eux-mêmes. Pour sortir de cette fausse position, l'un d'entre eux offrit, au nom de ses collègues, de donner à l'Académie, pour ses assemblées, la grande salle de l'hôtel du Petit-Versailles. L'Académie l'en remercia, sans croire la tenir encore, car cette offre des Capitouls était subordonnée à l'assentiment encore douteux du Conseil de Ville. Au fond, cependant, la proposition était des plus heureuses, car ce nouvel élément de négociations fit germer dans l'esprit des académiciens la première idée d'un projet qui devait devenir la vraie solution du conflit.

Sur ces entrefaites, le prince de Beauveau, commandant de la province, étant venu à Toulouse, M. de Mondran alla le voir chez l'archevêque, où il était logé, et invita ces deux hauts personnages, tous deux d'ailleurs académiciens, à venir voir les écoles pour leur faire constater à la fois les progrès des élèves et l'insuffisance du local. Il avait d'ailleurs aussi son plan, qu'il exécuta avec sa sûreté de main habituelle. Il voulait retourner contre les Capitouls leurs propres finesses et les faire tomber eux-mêmes dans le piège préparé pour autrui. Il se ménagea donc avec le prince de Beauveau, le matin même du jour fixé pour cette visite, une entrevue particulière. Et voici le récit qu'il nous a laissé de cet entretien :

« Ce Seigneur lui donna (à M. de Mondran) une audience secrète et lui dit que M. le comte de Saint-Florentin l'avoit prié de conferer avec lui pour les affaires de l'Academie et d'être favorable aux demandes de l'Academie qui étoient justes et raisonnables, attendu que par les mémoires que Mr de Mondran lui avoit envoyés, il paroissoit que le logement que la Ville avoit donné

Digitized by Google

provisoirement tandis qu'elle n'étoit que Société, pour tenir ses Ecoles, n'étoit ni suffisant ni decent; que le ministre avoit aussi appris que l'Academie avoit été obligée de céder la Salle des assemblées ordinaires pour y placer l'Ecole des Commençans et réduite à tenir ses assemblées chez le Moderateur; et qu'il étoit chargé d'examiner tous les divers logemens qui étoient dans l'Hotel de Ville pour décider de celui qui seroit le plus commode et le plus décent; que le Roy ayant décoré la Société du titre d'Academie royale, l'intention du Roy étoit qu'elle fût logée aussi commodément qu'il le falloit pour que le progrès des arts ne fût point retardé, et aussi décemment qu'il convenoit. Après quoy ce prince demanda à Mr de Mondran quel étoit le logement dependant de l'Hôtel de Ville qui convenoit le mieux : à quoi il lui répondit que lorsque la Ville assigna à l'Académie celui qu'elle occupe il ne fut donné que provisoirement jusqu'à ce qu'on eût achevé de bâtir la façade de l'Hôtel de Ville dans laquelle le Corps de Ville avoit projetté de faire un logement qui seroit magnifique; que dans cet espoir l'Academie avoit pris patience ; que des que la façade fut finie la Ville delibera de faire embellir trois des salles qui sont au rez de chaussée de cette façade et se servit du prétexte que c'étoit pour l'Académie afin d'en faire autoriser la depense par M. l'Intendant. On peut croire que la Ville procedoit alors de bonne foy; mais sans connoissance de cause; car si elle nous eût donné ces Salles lorsqu'elles furent finies, il n'y en avoit aucune qui peut servir pour une école : ce n'auroit été qu'un logement brillant pour tenir nos assemblées publiques et particulières, et il auroit fallu laisser nos écoles où elles sont, fort eloignées de ces salles, ce qui auroit été très incommode.

Mais des contestations survenues entre l'Academie et les Capitouls en 1761 — auxquelles le Roy mit fin à l'avantage de l'Academie — eloignerent le Corps de Ville de tout ce qui pouvoit être utile à cette Compagnie, et depuis ce tems là, quelque espèce d'accommodement qu'elle ait proposé, il n'a plus été possible de rien obtenir, pas même les salles dont la dépense n'avoit été autorisée par Mr l'Intendant qu'en considération de ce qu'elles nous avoient été destinées.

Mr de Mondran dit ensuite à ce prince que dans le fonds l'Academie ne se souciait pas de ces Salles, attendu qu'elles étoient trop sonores et qu'on ne pouvoit pas s'y entendre; mais qu'une partie de l'hotel du Petit Versailles étoit tout ce qu'il falloit; que cet hôtel étoit dans un quartier qui n'étoit pas bruyant comme celui de la place Royale qu'il étoit très espatieux et qu'il avoit toujours été habité par des grands Seigneurs; qu'il ne servoit actuellement qu'a loger le premier commis du fermier de la Ville, qui occupoit lui seul un appartement de neuf à dix grandes pièces de plein pied, et ses commis le reste; qu'en changeant la distribution de cet hôtel on pouvoit y placer

Digitized by Google

très grandement et très commodement toutes les Salles et écoles nécessaires pour l'Academie; et outre cela qu'il y auroit suffisamment de quoi placer tous les bureaux et commis de la commutation sans que leurs logemens eussent aucune communication avec celui de l'Academie.

Mais que pour obtenir ce logement du Conseil de Ville il falloit que l'Academie parût vouloir persister a avoir les trois salles sur la place qu'elle demandoit depuis tant de tems et que si le prince, après avoir vu le local et avoir entendu les raisons des Capitouls décidoit contre l'Academie, ce seroit le moyen, lorsqu'il décideroit de la placer au Petit Versailles, que la Ville enchantée de nous avoir ôté tout espoir d'avoir ces Salles, n'oseroit reculer pour nous donner un logement qui étoit superflu au commis des fermes de la ville.

Le Prince approuva ce projet et donna rendez-vous aux ecoles à M. de Mondran et vint comme il l'avoit promis visiter les ecoles avec M. l'Archevêque le soir du 13 janvier à cinq heures du soir Plusieurs associés s'y trouvèrent pour les recevoir; M. d'Azas et M. de Mondran furent du nombre; MM. les Capitouls s'y trouvèrent. Ces Seigneurs ayant parcouru les différentes ecoles parurent satisfaits de l'ordre qui y régnoit et du grand nombre d'élèves qu'il y avoit; mais ils ne purent s'empêcher de temoigner leur etonnement lorsqu'ils virent la petitesse de l'escalier par où il fallut qu'ils montassent, de même que la modicité et l'insuffisance des salles où les ecoles étoient placées; ce qui engagea M. le Modérateur de prier ces Seigneurs de vouloir bien se transporter aux salles du rez-de-chaussée du pavillon à droite de l'Hotel de Ville et au logement occupé alors par le Commis du fermier de la Ville. En conséquence de cette invitation ces seigneurs voulurent bien s'y transporter; les Capitouls et les Commissaires de l'Academie les accompagnèrent; ils virent les trois salles et demanderent aux Capitouls pourquoy on ne donnoit pas ces salles à l'Academie, puisque Mr l'Intendant n'avoit autorisé la dépense qui avoit été faite pour les mettre en l'état où elles etoient que parce qu'ils lui avoient représenté que c'étoit pour y loger l'Academie; à quoi MM. les Capitouls repondirent que cela étoit vray, mais que depuis le Conseil de Ville avoit pensé qu'on ne pouvoit se passer de ces Salles soit pour y faire le rôlle des impositions, soit pour y donner les repas de l'etiquette, et autres usages indispensables; mais que attendu que la Ville se proposoit de continuer le batiment de cette façade le long de la rue qui aboutit à l'hotel du Petit Versailles, elle se proposoit pour lors d'y bâtir un logement très espacieux et très commode pour l'Académie. M. de Mondran prit la parole et repondit que le projet du logement a bâtir étoit une idée qui ne s'exécuteroit pas de cinquante ans et que l'Academie ne pourroit subsister dans l'état où elle etoit sans risquer de voir anéantir ses

Digitized by Google

progrès, qu'elle étoit réduite a tenir actuellement ses assemblées dans la maison d'un particulier, ce qui étoit contraire a sa fondation et a la bienséance et que la Ville n'avoit aucune raison legitime pour refuser les trois salles qui lui avoient été promises — puisqu'il y avoit au premier etage de l'Hôtel de Ville cinq grandes salles en galeries dans lesquelles on pouvoit comme par le passé faire le rolle des impositions, et des repas plus considerables que les repas d'etiquette qu'on alléguoit.

Après que chacun eut dit ses raisons, M. le prince de Beauveau decida contre l'Academie et dit que puisque MM. les Capitouls temoignoient tant de repugnance à nous céder ces salles, il etoit à presumer qu'ils connoissoient mieux que nous la nécessité où ils etoient de ne pas s'en priver, et qu'ainsi il approuvoit qu'ils les gardassent.

Il demanda ensuite qu'on le conduisit à l'hôtel du Petit Versailles; nous y fûmes au flambeau, on avoit donné ordre aux Commis de faire ouvrir toutes les portes. Le prince après avoir monté par un très bel escalier, fut fort surpris d'entrer dans une très grande salle a trois fenêtres qui donnent sur un jardin a la suite de laquelle il vit quatre grandes pièces d'enfilade séparées d'un Corps double de pareille etendue par un corridor; et que tout ce magnifique logement fut employé pour loger le premier commis du fermier de la Ville, tandis que la Ville, qui avoit fondé l'Academie, l'avoit placée dans une chetive maison occupée auparavant par un traiteur, dont l'escalier n'avoit que trois pans de largeur, et le peu de pièces qu'il y avoit pour leurs ecoles etoient si petites et si difformes par leur faux équerre qu'elles étoient ridicules.

Après que le Prince eût vu ce logement il eut la bonté de dire à MM^rs^ les Capitouls et à MM^rs^ les Commissaires de l'Academie qu'il souhaitoit qu'ils se rendissent le 15 janvier à six heures du soir à l'Archevêché pour conferer en leur presence sur les moyens à prendre pour concilier les divers interêts de la Ville et de l'Academie, qui, bien entendus, ne sont au fond qu'un même interêt.

M^r^ d'Azas, moderateur, M^r^ de Mondran, M^r^ de Puimaurin, M^r^ Raspide, M^r^ Tabarié et le chevalier d'Aufrery, Commissaires, se rendirent à l'Archeveché à l'heure indiquée, ainsi que MM^rs^ les Capitouls. M^r^ le prince de Beauveau fit asseoir tout le monde, et après que le Prince eut entendu toutes les demandes de l'Academie et les raisons de MM^rs^ les Capitouls, il fut décidé par ce prince et par M^r^ l'Archevêque que MM^rs^ les Capitouls assembleroient le surlendemain le Conseil de Ville; qu'ils y porteroient en point tous les articles dont il leur remit copie, savoir :

1° Deliberer d'accorder et céder à l'Academie le logement de la Commutation excepté le rez de chaussée pour y placer tant les Ecoles que les salles nécessaires pour ses exercices, lequel logement sera accordé

Digitized by Google

dès a present pour en jouir dans deux ans à l'échéance du bail, sauf une salle que l'on donnera dès à present pour les seances particulières de l'Academie.

2° De deliberer qu'il sera accordé une augmentation de revenu qui avec celui que la Ville donne actuellement formera la somme de mille écus.

Sur ce que les Capitouls firent naître quelques difficultés pour assembler si promptement le Conseil de Ville, le Prince leur dit qu'il ne quitteroit pas Toulouse qu'ils n'eussent delibéré tout ce qu'il leur avoit donné par écrit; qu'il savoit qu'il y avoit quelques anciens Capitouls qui n'étoient point favorables à l'Academie; mais qu'il leur recommandoit de leur dire de sa part l'intérêt qu'il y prenoit et qu'il en faisoit son affaire propre.

Cela n'empêcha pas que le sieur Carrière, qui etoit ennemi juré de l'Academie, n'imaginât un moyen pour empêcher la Ville d'augmenter notre revenu; il repandit le bruit parmi les membres du Corps de Ville que c'etoit mal à propos que l'on demandoit une augmentation de revenu pour donner des appointemens aux trois professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture et autres; attendu qu'ils avoient tous fait offre de professer gratuitement. Sur quoy le modérateur les ayant interpellés dans l'assemblée du 17 Janvier 1768, ils se sont tous récriés sur une telle proposition, et declarèrent tous n'avoir jamais fait une pareille offre à MMrs les Capitouls, moins encore a personne du Conseil de Ville et demanderent d'en pouvoir donner un certificat authentique pour que l'Academie en fit tel usage qu'elle jugeroit à propos, lequel ils remirent en original pour être couché sur le registre dont voici l'extrait tiré du dit registre.

Nous, soussignés professeurs de l'Académie royale de peinture sculpture et architecture de la Ville de Toulouse, instruits que en opposition aux demandes formées par l'Academie auprès du Conseil de Ville, il avoit été dit que aucuns de nous avoient offert de donner leurs soins gratuitement pour l'instruction des élèves, nous certifions que malgré la bonne intention où nous serions de travailler sans retribution pour le bien public nous desirons au contraire qu'il nous soit accordé un honoraire relatif aux facultés de l'Academie et aux soins extraordinaires que nous sommes obligés de prendre.

a Toulouse le 17 janvier 1768.

Signés : Rivalz, Savignac; Labarthe, Despax, Parant-Laberie.

Mr de Mondran remit un extrait de ce certificat à Mr le prince de Beauveau et un autre à Mr le chef du Consistoire pour qu'il le leut au Conseil de Ville, et l'avertit que le Prince en avoii un double. Le

Digitized by Google

Conseil de Ville delibéra de nous ceder la partie de l'hotel du Petit Versailles et l'augmentation du revenu convenue avec Mr le Prince de Beauveau. »

La décision prise par le prince de Beauveau semblait de nature à finir toute contestation et même à prévenir tout retour en arrière, mais il ne fallait pas connaître l'esprit qui animait l'administration municipale pour croire qu'elle se tiendrait pour définitivement battue. Il y avait bien des raisons pour qu'elle cherchât sur un terrain ou sur un autre à prendre sa revanche; sans compter l'esprit de sourde et sournoise hostilité qui, depuis les circonstances, si pénibles pour elle, de la création de la nouvelle Académie des Beaux-Arts n'avait cessé de l'animer à l'égard de la nouvelle institution. D'abord, la profonde aversion que le Conseil de Ville éprouvait pour toutes les nouveautés; ensuite l'accroissement de la subvention que la ville devait fournir pour un service que les représentants de la commune n'appréciaient pas encore à sa valeur, parce qu'il était trop étranger à leurs habitudes; enfin les humiliations successives qu'ils avaient été obligés de dévorer à son sujet et l'obligation insupportable pour eux de voir subsister à leurs côtés une institution sur laquelle, par leur faute, ils n'avaient plus une mainmise absolue. Mais s'il ne fallait pas songer à résister en face à la volonté royale clairement exprimée, on pouvait chercher à en paralyser les effets par quelqu'une de ces combinaisons dans lesquelles les hommes d'affaires sont passés maîtres. C'est ce qu'on essaya, et nous allons voir, par le récit de M. de Mondran, comment échouèrent ces derniers efforts.

« Le Conseil de Ville ayant deliberé pendant le séjour de Mr le prince de Beauveau à Toulouse conformément aux articles que ce Seigneur avoit remis à MMrs les Capitouls, il fut question de dresser un plan de distribution qui peut convenir à l'Academie. On en dressa plusieurs qui ne convinrent pas à l'Hôtel de Ville; enfin Mr de Mondran et le Sieur Hardy, directeur des travaux publics, en dressèrent un de concert qui fut approuvé par les Capitouls et par les commissaires de l'Academie et signé par eux; il ne restait qu'à en faire le

Digitized by Google

devis estimatif et le faire autoriser par le Conseil de Ville pour en donner l'adjudication a la moins dite, selon l'usage de la Ville, afin de le mettre en exécution. C'est ce que le sieur Carrière et les autres anciens Capitouls de sa cabale vouloient empêcher; et pour cet effet, il fit assembler un Conseil de Ville dans lequel il fut deliberé de proposer à l'Academie de faire elever d'un etage la maison où elle tenoit ses ecoles; même si besoin etoit, celle où habite le sindic de la Ville qui est joignant pour former dans tout ce nouvel etage toutes les pièces dont l'Academie avoit besoin. Dès que Mr de Mondran fût averti de cette deliberation, il fut trouver les Capitouls et le sindic de la Ville et leur dit que ni ses autres confrères ni lui ne consentiroient à l'exécution de cette deliberation pour plusieurs raisons; la première parce qu'ils ne se departiroient jamais de la deliberation que Mr le prince de Beauveau leur avoit fait prendre; qu'ils s'etoient soumis à sa decision et que ils respectoient trop ce Seigneur pour vouloir la rendre inutile.

Secondement qu'il n'etoit pas possible d'elever d'un etage de plus la maison de l'Academie, attendu que les murs etoient trop minces et remplis de salpetre dans les fondemens et même a deux toises au dessus du rez de chaussée, ce qui etoit constaté par les lezardes qui étoient dans les murailles du côté du Nord.

Troisiemement que quand bien même il y auroit eu de la possibilité à rehaussement et à une nouvelle distribution, toutes ces operations n'auroient pu être faites qu'on n'eut placé auparavant les écoles ailleurs, et qu'il connoissoit assés tout l'hôtel de Ville pour assurer qu'il n'y avoit aucun endroit qui peut servir pour placer les Ecoles pendant la durée de cette construction. Toutes ces raisons deduites avec force firent abandonner ce projet chimerique.

Mais le sieur Carrière fertile en chicanes proposa aux Capitouls de faire faire un plan pour loger non seulement l'Academie des Jeux Floraux, mais aussi celle de peinture, et de placer ce bâtiment dans la rue du Petit Versailles à la suite du pavillon qui termine la façade de l'Hôtel de Ville de ce côté, en leur représentant que le projet de la Ville étant de batir ce côté jusques à l'hôtel du Petit Versailles il valoit autant pour une bonne fois finir cette affaire de cette manière.

En conséquence de quoy le sieur Hardy eut l'ordre de faire un plan conforme à cette idée et d'en faire le devis incessamment.

Dès que Mr de Mondran fut instruit de cet accroc, il en donna avis à Mr le prince de Beauveau et l'instruisit du projet chimérique d'exhausser d'un étage le logement où etoient les Ecoles. Il lui marqua aussi les oppositions qu'il avoit fait à ce projet et les raisons sur lesquelles elles etoient fondées.

MMrs les Commissaires qui lui etoient adjoints le laissoient heureusement agir seul. Il etoit l'enfant perdu qui alloit à l'attaque sans

Digitized by Google

crainte, parce qu'il étoit animé du bien public et qu'il voyoit de quelle consequence il etoit pour Toulouse que l'Academie se rendit célèbre par ses progrès.

Mr le prince de Beauveau écrivit à Mr de Mondran et lui marqua de continuer de lui rendre compte de ce qui se passeroit dans cette affaire, et de tenir ferme pour le logement du Petit Versailles; et que si les Capitouls persistoient à amuser l'Academie par les offres de quelque autre logement que celui-là, il n'avoit qu'à lui en donner promptement avis, parce qu'il enverroit aux Capitouls un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes pour les y forcer. Mr de Mondran ne communiqua cette lettre à personne, esperant qu'à la fin, à force de representations et de perseverance, il obtiendroit le logement promis à Mr de Beauveau. Pendant tous ces délais, Mr Hardy finit le plan ordonné par la Ville; les Capitouls firent avertir les Commissaires anciens Capitouls et ceux de l'Academie de se rendre à trois heures au Petit Consistoire. Dès que l'assemblée fut formée, MMrs les Capitouls ordonnerent au sieur Hardy d'étaler le plan qu'il venoit de faire. Il faut convenir qu'il étoit très beau et très commodement distribué. C'etoit un grand bâtiment qui devoit commencer joignant le pavillon de la façade, comme je l'ai déjà dit, et border toute la partie de la rue etroite du Petit Versailles jusques auprès du puits.

Le devis estimatif montoit a la somme de soixante-quinze mille livres. Nous examinames attentivement ce plan et le louames beaucoup. On s'assit ensuite pour opiner. Mr le Chef du Consistoire fit etalage de son eloquence pour prouver à l'Academie combien le Corps de Ville désiroit qu'elle fût célèbre non seulement par ses progrès, mais encore par la magnificence de son logement; que c'etoit les motifs qui l'avoient engagé a vouloir faire une depense aussi considerable, et qu'il esperoit qu'etant sensibles à la generosité du Corps de Ville nous accepterions avec plaisir l'offre qu'ils nous fesoient de faire bâtir incessamment ce logement.

Mr de Mondran premier opinant remercia MMrs du Corps de Ville de leurs bonnes intentions pour l'Academie, et se chargea de faire accepter ce logement dès qu'il seroit fini; mais il persista à demander provisoirement celui du Petit Versailles, duquel il ne se departeroit jamais sans cela. Mr de Puymaurin opina ensuite et dit qu'il n'étoit pas, à son grand regret, de l'avis de Mr de Mondran; que puisque MMrs les Capitouls offroient de si bonne grâce de faire bâtir un hôtel conforme au plan qu'il avoit sous les yeux, il etoit d'avis d'attandre qu'il fût bati pour nous y loger, et de rester en attendant comme nous etions.

Mr de Mondran qui craignoit que si l'on continuoit d'aller aux avis, les autres commissaires de l'Academie fussent de l'avis de Mr de Puymaurin, et qu'il fût obligé de faire ses protestations contre l'avis des

Digitized by Google

autres Commissaires de l'Academie pria MM^rs de l'Academie de passer dans la Chambre qui est joignant le petit Consistoire pour se resumer. Dès qu'ils y furent, il ne peut dissimuler à M^r de Puymaurin qu'il etoit très étonné qu'ayant conduit cette affaire jusqu'à present lui tout seul et avoir pris les peines qu'il s'etoit données pour reussir, il donnât dans le leurre que les Capitouls lui proposoient. Nous ne pouvons, Monsieur, lui dit-il, avec honneur ni sans danger, accepter aucune proposition contraire à la deliberation qui nous accorde le logement du Petit Versailles; et de suite il lui dit : Lisez cette lettre; voyez sur quoy je fonde mon avis et gardes ce secret : vous en sentires les conséquences. — Messieurs, en s'adressant aux autres, je ne puis pas en dire davantage : nous sommes dans le cas d'obéir; j'en ay donné l'exemple en opinant, je suis sûr que M^r de Puymaurin est trop prudent pour ne pas le suivre et que vous nous imiterés en opinant. M^r de Puymaurin convint qu'il falloit être de l'avis de M^r de Mondran : nous fûmes rejoindre l'assemblée; M^r de Puymaurin retracta son avis; tous les membres de l'Academie furent de l'avis de M^r de Mondran; les Capitouls et les Commissaires de la Ville furent de l'avis contraire et persistèrent à vouloir faire bâtir le logement projetté. Le refus que fit l'Academie engagea le Corps de Ville de prier M^r Gary, qu'ils savoient devoir partir incessamment pour Paris, de se charger d'un mémoire pour M^r le prince de Beauveau, et de faire voir à ce Seigneur les differens plans que l'Academie avoit refusés. M^r de Mondran qui etoit instruit de tout ce qui se passoit à l'Hôtel de Ville sur l'affaire de l'Academie fit tout de suite un memoire instructif en deux colonnes, dont l'une contenoit les raisons des Capitouls, et l'autre celles de l'Academie, et l'envoya à M^r le prince de Beauveau par la poste afin qu'il fût instruit de tout ce qui s'étoit passé avant l'arrivée de M^r Gary; ce qui reussit comme il le désiroit. Car dès que M^r Gary eut commencé de parler de cette affaire, le prince lui témoigna son mécontentement de la conduite de l'Hôtel de Ville et lui ordonna d'écrire par le premier courrier aux Capitouls que s'ils ne deliberoient pas d'approuver le devis et n'ordonnoient pas incessamment l'adjudication des reparations à faire dans l'hôtel du Petit Versailles pour y loger l'Academie il enverroit un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes pour les y forcer.

M^r Gary comprit par ce propos qu'il n'y avoit d'autre ressource pour l'Hôtel de Ville que d'obéir : il leur ecrivit en conséquence de se hâter d'assembler le Conseil de Ville pour qu'il approuvât le plan que l'Academie avoit accepté et en ordonnât l'adjudication; sans quoi ils devoient être assurés qu'ils y seroient forcés. Le Conseil de Ville delibera donc conformément aux intentions de M^r le prince de Beauveau; l'adjudication se fit dans les delais prescrits, et M^r l'intendant autorisa le tout avec le plaisir qu'il avoit d'obliger l'Academie.

Digitized by Google

L'Academie etoit en possession depuis quelques jours de la grande salle du Petit Versailles pour y tenir ses assemblées par les soins que Mr de Mondran s'etoit donnés auprès de Mr le prince de Beauveau et auprès de Mr l'Intendant afin d'obliger le sieur Vassal, fermier de la Ville de la céder; mais lorsque l'on commença à travailler aux reparations, ce qui n'eut lieu qu'après six mois de delai, il fallut que l'Academie cedât cette salle pour y placer les bureaux qui etoient dans le double corps que l'on divisoit pour faire les écoles et qu'elle revint tenir ses assemblées particulières dans les salles qu'elle venoit de quitter au rez de chaussée sur la place le 25 mars 1770.

Lorsque les écoles furent bâties dans ce double corps il fallut faire les reparations à celles qui etoient du côté du jardin. Le sieur Latour, directeur de la ferme, les occupoit; il fallut bien le faire déloger : il ne trouvoit point de logement qui fût à portée du Petit Versailles où etoient ses bureaux; il se resserra pourtant et conserva pour quelque tems la seule chambre qui etoit joignant la grande salle. Mr de Mondran qui connoissoit parfaitement la place du logement destiné à l'Academie, se hâtoit de faire ranger pièce par pièce ce qui en dependoit en derangeant le moins qu'il pouvoit le logement des Commis, qui ne quittèrent une partie de leurs bureaux que parce que Mr l'Intendant les pressa vivement, ce qui les obligea de louer aux depens de la Ville une maison dans le voisinage.

Tous les soins que se donna Mr de Mondran auprès de Mr l'Intendant produisirent la célérité du demenagement du directeur; et l'on doit rendre à Mr l'Intendant la justice de dire qu'il se fesoit un plaisir de hâter tout ce qui pouvoit contribuer à ses succès.

Le Directeur enfin quitta tout à fait la maison et les Capitouls prêtèrent provisoirement à l'Academie les salles au rez de chaussée sur la place pour tenir ses assemblées ordinaires, jusqu'à ce que celle du Petit Versailles fût rèparée et qu'on y eut fait une cheminée et mis des placards aux fenêtres.

Mr de Mondran fit hâter autant qu'il lui fut possible les reparations; il y alloit tous les jours; elles durerent longtems par la nonchalance affectée de l'entrepreneur; mais enfin elles furent finies tant bien que mal et l'Académie prit possession de ce logement stable le 30 juillet 1769.

A partir de ce moment, nous ne voyons plus aucune trace de conflit. Il est probable que les Capitouls et leur Conseil de Ville se résignèrent, sentant qu'ils avaient affaire à trop forte partie. L'Académie ne se permit aucune de ces revanches qui auraient pu, avec l'appui qu'elle trouvait à Paris et à la Cour, se traduire par des exigences plus fortes, pécuniaires

Digitized by Google

ou autres, qu'elle aurait sans doute facilement obtenues. Elle se contenta de jouir en paix de ses avantages et d'accroître par les nouveaux services qu'elle rendait tous les jours sa considération dans le public. Mais c'est un signe du temps bien caractéristique, et que M. de Mondran n'a pu s'empêcher de signaler en plusieurs endroits de ses mémoires, que la difficulté qu'on éprouvait auprès des autorités locales pour une entreprise qui intéressait indirectement le bien public et l'impossibilité de réduire les oppositions autrement qu'en recourant à l'intervention royale. Du moins celle-ci ne manqua pas; et elle était d'autant plus assurée que la question dont il s'agissait était une de celles qu'elle avait le plus à cœur et que ce qu'elle faisait à Toulouse, elle cherchait à le réaliser dans les autres grandes villes de province.

Ce ne fut pas seulement avec le Corps de Ville que l'Académie eut des difficultés. Elle se trouva dès sa naissance et très fréquemment dans le cours de sa carrière aux prises avec les agents des diverses administrations qui percevaient, au nom du Trésor public ou des autorités provinciales ou municipales des taxes relatives à la résidence dans un lieu déterminé ou à l'exercice de professions commerciales ou industrielles. L'Académie était obligée à une lutte constante pour obtenir justice contre ces prétentions qui feignaient d'ignorer les exemptions de toute sorte consenties à son égard par le pouvoir souverain ou qui les contestaient en invoquant de fausses analogies. C'était le fermier des domaines qui prétendait lui faire payer le droit d'amortissement à propos des 1.280 livres dont la ville faisait les frais pour ses dépenses, alors qu'elle n'avait en réalité aucun fonds qui lui appartint en propre et qu'elle n'était que la dispensatrice de ceux-ci dans un intérêt public. C'était le trésorier de la ville qui voulait retenir les trois vingtièmes de la somme de 400 livres affectée à l'entretien des écoles, comme si cette somme était un bénéfice portant avec lui un pur profit. C'étaient les commis des aides qui englobaient sans façon tous les professeurs de l'Académie dans le rôle des assujettis au vingtième d'industrie, comme si l'exercice de leurs

Digitized by Google

fonctions eût eu le gain pour objet. C'était le bureau militaire qui comprenait des associés artistes dans le rôle des fournitures pour le logement des gens de guerre au mépris de l'exemption spéciale concédée à leur profit. C'était le bureau de police qui inscrivait les artistes membres de l'Académie dans le service de la patrouille qui venait d'être établie pour la sécurité des rues, quoiqu'ils n'appartinssent en aucune façon aux corps de métiers qui étaient assujettis à cette charge. L'Académie avait beau être pourvue de tous les titres qui lui assuraient, à ces divers égards, une situation privilégiée, il fallait obliger ceux qui la contestaient à la reconnaître et, pour cela, recourir à l'intervention de l'intendant, à celle du commandant de la province, obtenir même des arrêts du Conseil. Elle eut, du moins, la satisfaction de se voir toujours soutenue et de se faire rendre constamment justice.

Elle ne mettait pas moins de vigilance à protéger la liberté de son enseignement contre les atteintes qui pouvaient lui venir des particuliers. C'est ainsi qu'ayant appris que quelques sculpteurs, par un intérêt égoïste et d'ailleurs fort mal entendu, inséraient dans les contrats qu'ils passaient avec leurs apprentis une clause portant que ceux-ci ne fréquenteraient pas ses écoles pendant toute la durée de leur apprentissage, elle se pourvut au Parlement pour faire cesser un usage aussi préjudiciable aux progrès des arts que contraire au bien public. Elle eut même à cette occasion le regret de sévir contre un de ses associés artistes, le sculpteur Noubel, auteur d'un contrat de ce genre, qui fut par elle interdit pendant trois mois et sommé d'annuler ou de rétracter son contrat sous peine d'exclusion définitive.

Elle fut aussi attentive à faire respecter tout ce qui tenait à elle et à repousser la déconsidération injustifiée, trop facile à répandre en ce temps-là, sur tout ce qui n'était pas en possession d'un état brillant et d'un prestige mondain. Le monde des artistes était plus exposé qu'un autre à ces sortes d'avanies, surtout en province; et pour ne pas sortir de Toulouse, on n'a qu'à se rappeler, dans la première par-

Digitized by Google

tie des *Mémoires* de Marmontel, où cet observateur avisé trace tant de curieuses silhouettes toulousaines, avec quelle désinvolture méprisante l'avocat Boubée parle d'un homme tel que Cammas. L'Académie eut le bonheur de réagir avec succès contre de telles habitudes, et nous en trouvons dans le récit de Mondran un exemple caractéristique, assez amusant d'ailleurs pour ne pas être négligé.

Un avocat au Sénéchal, nommé Martin, dans un mémoire relatif à un procès en responsabilité de dommages aux voisins à la suite d'incendie, travaillait à récuser les témoins à la charge de sa partie; arrivé au témoignage d'un nommé Lavergne, il crut trouver un bon argument contre lui en disant que « c'était un homme tellement méprisable qu'il avait servi de modèle dans l'Académie de peinture, où l'on ne prend pour cet objet que des personnes sans honneur et le rebut du public ». Martin avait lancé, sans doute, cette imputation sans y regarder de bien près et ne se l'était permise que par une habitude de barreau; mais aussi il ne s'y était laissé aller que parce qu'il avait cru que nul ne s'en inquiéterait. Des amis lui montrèrent qu'il s'était trompé, et qu'il portait un réel préjudice à l'Académie elle-même, attendu que si une semblable opinion prenait cours parmi le peuple sur la profession de modèle, il lui deviendrait bientôt impossible d'en trouver nulle part; que par conséquent il s'exposait à un danger véritable, en ce que l'Académie pourrait bien en porter ses plaintes au ministre; que d'ailleurs l'Académie allait tenir une séance extraordinaire et que c'était sans doute à ce sujet. Martin prit peur; et se souvenant des faits récents qui attestaient le crédit de l'Académie à la Cour, et des déboires qu'avaient eu à subir quelques-uns de ses plus brillants confrères pour lui avoir créé des embarras, il alla trouver sans délai M. de Mondran, lui fit ses excuses, et le pria de dire à l'Académie « qu'il n'avait pas connu la conséquence de ce qu'il avait avancé; qu'il allait retirer le peu d'exemplaires qu'il avait remis aux juges, en arracher en sa présence les feuilles qui ne convenaient pas, y en substituer d'autres où il serait énoncé que la profession

Digitized by Google

de modèle n'a rien en soi de contraire à l'honneur, à la probité et à la religion; que les Académies de peinture ne peuvent pas se passer de modèle vivant; qu'ainsi l'exposant rétracte ce qu'il a dit à ce sujet dans son précédent mémoire, et convient qu'on peut être très honnête homme, bon Chrétien et exercer cette profession ». L'Académie pensa que la spontanéité de ce désaveu méritait toute son indulgence; elle agréa, non peut-être sans sourire un peu, les excuses de Martin et de Grimaud sa partie; elle les rassura sur les suites de cette affaire qu'elle consentait à oublier, et garda une copie imprimée de la rétractation dans ses archives[1].

Si l'Académie rencontrait de la part des autorités locales ou fiscales tant de mauvaises volontés, elle recevait un tout autre accueil de la part de la grande institution régionale du temps, celle qui avait le plus de tendances naturelles et en même temps le plus de ressources pour lui être efficacement utile. C'est que les États de Languedoc avaient reconnu dès les premiers jours dans l'Académie une grande similitude d'intentions avec les leurs propres, en tout ce qui concernait l'avantage du bien public, et la considéraient comme un précieux auxiliaire dans l'exécution des travaux qu'ils avaient à cœur de poursuivre. D'autre part, le nombre de protecteurs naturels qu'elle possédait dans cette assemblée était considérable; et si l'on se rappelle qu'elle comptait parmi eux, en qualité d'associés honoraires, les deux présidents, l'archevêque de Narbonne et celui de Toulouse, le syndic M. de Puymaurin, le trésorier général M. Joubert, le gouverneur, le commandant en chef et l'intendant, et en outre plusieurs députés de l'ordre de la noblesse, on ne s'étonnera pas de l'appui matériel et moral qu'elle en a toujours reçu. Ce furent les États de Languedoc qui vinrent à son secours dès les premiers temps pour payer les appointements de ses professeurs de dessin, et les subventions de leur part s'accrurent

1. Ms. de Mondran, 4e cahier, pp. 29-31.

Digitized by Google

avec les années, si bien qu'en 1778 elles formaient déjà un total de 2.000 livres[1].

Le caractère de cette conduite était donc toujours le même ; ne jamais laisser passer aucune attaque sans y répondre; mais aussi ne jamais prendre l'offensive. Cette habile tactique de modération et de prudence trouva sa consécration dans le succès final qu'elle obtint. L'Académie, en effet, finit par conquérir les sympathies des plus indifférents en même temps qu'elle désarma tous ses adversaires. L'appui constant qu'elle trouva auprès du pouvoir contribua d'ailleurs beaucoup à rendre sans effet les derniers retours offensifs de la malveillance. Elle était aussi soutenue par la popularité que ses services lui valaient auprès des vrais intéressés, ces familles d'artisans dont elle faisait l'éducation esthétique et relevait les métiers, par les progrès croissants de ses élèves qui fixaient l'attention du public et qui amenaient les libéralités de la province. Enfin le temps fit aussi en sa faveur son œuvre d'apaisement. Ses anciens ennemis disparurent peu à peu; ils furent remplacés au Conseil de Ville par des hommes d'un esprit plus large, d'une conscience plus éclairée, d'un goût plus averti et d'un caractère plus bienveillant, représentants de ce monde parlementaire où l'amour des arts, l'étude de l'antiquité, le plaisir des collections devenaient de plus en plus le besoin et la parure de la vie sociale. Le changement de toutes choses fut complet dès qu'on vit entrer à l'Hôtel de Ville, comme membres du Collège des Capitouls, les Gardouch-Belesta, les Gavarret, les Gramond, les Thézan, les Bonfontan, les Lecomte de Latresne et bien d'autres encore, associés ordinaires dès les premiers jours, ou dévoués de tout temps à la même cause. A la veille de la Révolution, tous les anciens dissentiments étaient oubliés, les relations entre les deux corps étaient empreintes de la plus grande cordialité et l'Académie recueillait enfin tous les fruits de son énergie à défendre sa situation et de sa longue persévérance.

1. Délib. des États de Languedoc, 22 nov. 1771. *Ibid.*, décembre 1778. Ms. de Mondran, 5e cahier, p. 31.

Digitized by Google

Elle n'avait pas seulement l'avantage de survivre à des adversaires, mais encore celui de leur succéder indirectement dans leur domaine : double satisfaction bien tardive, puisque ses propres jours étaient déjà comptés, mais qui du moins couronnaient dignement son existence et assuraient le sort de son œuvre d'enseignement.

J'ai fait jusqu'ici ce qu'on pourrait appeler l'histoire extérieure de l'Académie en m'occupant surtout de ses rapports avec les institutions qui se trouvaient autour d'elle. Il me reste à exposer son histoire intérieure, c'est-à-dire les études auxquelles elle s'est livrée, les œuvres qu'elle a accomplies et les services publics qu'elle a rendus à la société de son temps. Ce sera l'objet de mes nouvelles recherches.

Digitized by Google

LES UNITÉS LÉGALES

ET LE POINÇONNAGE DES APPAREILS DE MESURE

PAR M. P. JUPPONT

(Examen de la circulaire ministérielle du 20 août 1912.)

I. — UNITÉS INDUSTRIELLES.

M. Le Ministre du Commerce a adressé, le 20 août 1912, à tous les groupements que la question des poids et mesures intéresse, une circulaire leur demandant : « Estimez-vous « opportun de fixer, par voie législative, de nouvelles unités, « telles que les unités de force, de chaleur, de lumière, « d'électricité, etc., qui, au même titre que les unités de « longueur, de surface ou de volume, constituent des élé- « ments d'après lesquels s'établit le prix de vente d'un pro- « duit? »

Le système métrique. — Les seules unités techniques légales sont actuellement les unités métriques de longueur, de surface, de volume et l'unité de masse[1].

Elles ont été créées par *la loi du 18 germinal an III* (7 avril 1795)[2].

Les simplifications considérables que le système métrique entraîne dans les calculs commerciaux, par rapport aux opérations fastidieuses que nécessitaient les anciennes unités et qu'exigent encore les systèmes de mesure non décimali-

1. Les unités monétaires sont en dehors de l'étude de la réforme des unités.

2. Le dépôt des étalons aux Archives est du 4 messidor an VII (22 juin 1799); l'adoption légale des étalons, du 19 frimaire an VIII (11 décembre 1799).

Digitized by Google

sés, ont motivé son développement non seulement en France, mais à l'étranger.

La *loi du 4 juillet 1837* a rendu le système métrique décimal obligatoire en France, ainsi que dans les colonies, et l'*ordonnance du 17 avril 1839* a fixé les conditions de vérification des poids et mesures utilisés par le commerce et l'industrie, tandis que l'*ordonnance du 16 juin 1839* a déterminé les prescriptions applicables à la fabrication des poids et mesures et des instruments de pesage et de mesurage.

Depuis, le système métrique est devenu obligatoire ou le sera dans un avenir prochain en : Allemagne, Autriche, Argentine (République), Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Espagne, Grèce, Guatémala, Hollande (et colonies), Honduras, Hongrie, Italie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norwège, Pérou, Portugal (et colonies), Roumanie, Salvador, Serbie, Suède, Siam, Suisse, Uruguay.

Le système métrique est facultatif en : Bolivie, Chine, Égypte[1], États-Unis d'Amérique[1], Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Japon[1], Paraguay, Russie[1], Turquie, Venezuela.

A la suite de réunions du *Comité international des Poids et Mesures* et de la *Conférence générale des Poids et Mesures*, dont la première eut lieu en 1889, la loi du 11 juillet 1903 a consacré la valeur légale des étalons du mètre et du kilogramme internationaux susceptibles d'être reproduits en un grand nombre d'exemplaires. Ces étalons atteignent la précision du $\frac{1}{2500}$ de millimètre pour le mètre et de 0,191 de milligramme pour le kilogramme. Pour la France, les copies des prototypes internationaux déposés aux Archives nationales sont le mètre n° 8 et le kilogramme n° 35. Mais par là, il faut entendre que ces étalons donnent la valeur du mètre et du kilogramme, en tenant compte des corrections sui-

1. Obligatoire pour certains usages.

Digitized by Google

vantes qui les rendent identiques aux étalons internationaux : mètre n° 8 = 1 m — 0,4 μ + (8,649 θ + 0,00100 θ²) μ[1]; kilogramme n° 35 = 1 kg. + 0,191 mg.

Comme le litre est le nom vulgaire du décimètre cube et que le kilogramme est la masse de l'eau au maximum de densité occupant le même volume, le litre ou volume du kilogramme d'eau diffère donc du décimètre cube de l'erreur commise dans la mesure à l'époque de la fixation de cette unité.

Cette erreur est très petite, puisque 1 litre = *1.000.027* dm³.

Le système C. G. S. — Depuis 1837, la pratique et la science ont adopté de nouvelles unités, dont un grand nombre sont devenues d'un usage international par suite de décisions de Congrès scientifiques et techniques ; telles sont les unités cinématiques, mécaniques, calorifiques, lumineuses et électriques issues du système C. G. S. adopté à la suite du *Congrès international des électriciens* de 1881 et complété depuis par les décisions de la *Réunion d'Édimbourg* (1892), du *Congrès d'électricité de Chicago* (1893), la *Conférence de Londres* (1908).

Les nouvelles unités mécaniques et électriques.

Au point de vue scientifique, la question posée par la circulaire du 20 août 1912 ne comporte qu'une réponse; il faut continuer à appliquer le système C. G. S. et faire pénétrer ses principes féconds dans la détermination des unités légales.

Au point de vue pratique, il peut paraître difficile d'abandonner la définition du kilogramme-force, 1.000 grammes-force, si universellement employée par les mécaniciens; cependant, cette unité, malgré les services rendus et son usage séculaire, doit disparaître devant une unité plus logique et plus rationnelle.

1. μ = Micron = 10^{-3}mm. = 10^{-4}cm.

Digitized by Google

La question se pose de la façon suivante :

Faut-il continuer à adopter le poids du kilogramme force, grandeur qui est variable, avec l'accélération due à la pesanteur, c'est-à-dire une force qui dépend du point de la terre où on la mesure, ou faut-il se rallier au système des électriciens, qui prennent pour unité de force celle qui imprime à l'unité de masse l'unité d'accélération?

La réponse n'est pas douteuse, si l'on veut que les mesures faites en un lieu quelconque soient immédiatement et directement comparables; il faut définir l'accélération par l'accélération décimale et non par l'accélération naturelle due à la pesanteur qui est 9^m80665[1], d'après la troisième *Conférence générale des Poids et Mesures* (22 octobre 1901).

La correction à faire subir aux unités mécaniques sera très faible si l'on adopte pour unité d'accélération l'accélération de 1 mètre par seconde à laquelle on a donné le nom de *Galilée*. Cette nouvelle unité est l'unité rationnelle d'accélération pour le système métrique.

Dans cette hypothèse, l'unité de force est le *Newton;* elle est égale à 1 kg. $\times$ 1 Galilée; elle est, par suite, égale à 9,80665 kilogrammes force, de sorte que le déci-Newton est 0 k. 980.

Le rapport de 9,80665 à 10 est trop voisin de l'unité pour que les mécaniciens persistent dans l'emploi d'un système de mesure partiellement décimalisé et dont les unités varient avec le point d'observation à la surface de la terre. La substitution de l'accélération décimale à l'accélération gravifique est facilitée par l'usage assez répandu du Poncelet comme unité de puissance[2], et par la définition de la puissance des groupes électrogènes en fonction du régime de la dynamo,

1. 9^m80655 est la réduction à 45° et au niveau de la mer de la valeur trouvée au Bureau international de Sèvres. La valeur moyenne de g correspondant à cette région de la terre est voisine de 9,8062, c'est-à-dire un peu plus faible.

2. Poncelet = 0,980665 kilowatt = 100 kilogrammètres par seconde, alors que le cheval-vapeur vaut 75 kilogrammètres par seconde = 0,736 kilowatt.

Digitized by Google

c'est-à-dire à l'aide des grandeurs électriques C. G. S., qui sont la première réalisation d'un système décimal homogène en ce qui concerne toutes les unités où interviennent la longueur et la masse.

Pour la pratique courante, les unités : centimètre, gramme et seconde sexagésimale sont trop petites, alors que les unités du système métrique : mètre et kilogramme sont à l'échelle des besoins usuels.

Pour obtenir un système de mesures décimales pratique, il suffirait donc d'adopter le mètre du système métrique et une unité voisine du kilogramme, c'est-à-dire de remplacer le kilogramme-force par le Newton.

On obtient les grandeurs dont le tableau ci-après donne les relations avec les unités C. G. S.

Mais l'adoption du Newton comme unité de force a une conséquence directe : elle modifie les unités de pression industrielles, et là encore il serait non moins important de substituer une unité rationnelle aux grandeurs empiriques consacrées par l'usage (atmosphère, mètre de mercure, kilogramme par centimètre carré).

L'unité cohérente de pression est le Newton par mètre carré; on a proposé de lui donner le nom de Centitor[1].

Ce terme rappelle le nom de Torricelli; il a été formé par la préoccupation de satisfaire à la condition 1 kilotor = 1 mégabarie[2].

Son adoption est désirable; mais il est indispensable qu'elle ait reçu la sanction de décisions internationales avant d'être légalement sanctionnée[3].

1. Rapport présenté à l'Association internationale du Froid par la Commission internationale des Gaz liquéfiés et des Unités (1911), note p. 16.

2. La barie = 1 dyne par centimètre carré.

3. En ce qui concerne le rapport des nouvelles unités électriques, aux unités G.G.S. Le système *m*NS qui prend le kilogramme = 10^3 grammes pour unité fondamentale, a pour inconvénient que les unités C.G.S. dont l'équation de dimensions contient la grandeur $M^{\frac{1}{2}}$ (telles sont la force électromotrice et l'intensité électromagnétiques)

Digitized by Google

Grandeurs.	Symboles.	Unité dans le système m, N, S.	Valeur en unités C. G. S.
Longueur	L	Mètre = m	10^2
Surface	S	Mètre carré = m^2	10^4
Volume	V	Mètre cube = m^3	10^6
Angle	α, β,	Radian = r	10^0
Angle solide	σ	Stéradian = s_t	10^0
Temps	T	Seconde S	10^0
Vitesse	v	m/s (2)	10^2
Accélération	a	Galilée m/s^2	10^2
Angularité (1)	ω	r/s (3)	10^2
Masse	M	Kilogramme kg.	10^3
Force	F	Newton = N = kg. m/s^2	10^5
Pression	p	Centitor = N/m^2	10
Énergie	W	Joule = N. m = kg. m^2/s^2	10^7
Puissance	P	Watt = N. m/s = kg. m^2/s^3	10^7
Quantité de mouvement. Impulsion	Mv F. T.	Descartes = kg. m/s	10^5
Moment d'inertie	K	Kg. m^2 (4)	10^7
Moment dynamique	γ	Huyghens N. m = (5) kg. m^2/s^2	10^7
Action	A	WT (6) = Joule. s	10^7

(1) C'est la *vitesse angulaire;* je propose de remplacer le terme classique, vitesse angulaire, par le mot *angularité*, car ces deux grandeurs n'étant pas homogènes $v = LT^{-1}$ et $\omega = T^{-1}$, elles ne doivent pas être représentées par le même substantif.

(2) L'unité de vitesse n'a pas de nom spécial, elle pourrait s'appeler le *Descartes*.

(3) J'ai proposé antérieurement le nom de *Pascal* pour l'unité d'angularité.

(4) L'unité de moment d'Inertie n'a pas reçu de nom spécial, il pourrait s'appeler le d'*Alembert*.

(5) Est homogène avec le Joule, mais en diffère par ce fait que le mètre intervient dans deux directions rectangulaires pour le moment dynamique, alors que, dans le Joule, les directions $m \times m = m^2$ sont de même sens.

(6) L'unité d'action pourrait recevoir le nom de *Maupertuis*.

Digitized by Google

L'adoption légale de ce système serait un complément rationnel, une extension logique du système métrique; il serait donc à désirer que l'on mette au plus tôt les grandeurs légales françaises d'accord avec les méthodes de mesure scientifiques qui tendent à s'universaliser; le pays qui a créé le système métrique ne peut pas demeurer plus longtemps en retard, au point de vue de la législation technique, sur la Hongrie, qui, le 10 janvier 1907, a réuni aux unités fondamentales d'espace et de masse, les unités dynamiques et électriques qui en découlent; et sur la Bulgarie, qui, le 27 mars 1910, a suivi l'exemple de la Hongrie en complétant son ensemble de définitions légales par celles de la mégadyne et de la mégabarie.

En ce qui concerne les unités de lumière et d'électricité, les Congrès internationaux d'électricité les ont fixées avec une précision aujourd'hui suffisante pour tous les besoins pratiques et scientifiques; sur ce point, la loi n'aurait qu'à enregistrer les décisions universellement appliquées, même dans les pays qui n'ont pas encore adopté le système métrique.

Toutefois, pour la facilité des transactions internationales, il semblerait préférable que la loi ne fixe que le minimum d'unités légales, le mètre et le Newton, alors que les règlements d'administration publique détermineraient les unités dérivées et leurs équivalences avec les grandeurs C. G. S., avec celles du système métrique et avec les unités correspondantes dans les différents pays.

ne sont pas des sous multiples décimaux des unités mNS, mais sont avec elles dans le rapport $\sqrt[3]{10} \times 10^n = 3{,}16 \times 10^n$.

La puissance étant le produit de l'intensité par la force électromotrice, la nouvelle unité est en multiple décimal du watt, par suite de l'intervention du produit $\sqrt[3]{10} \times \sqrt[3]{10}$.

Pour supprimer cet inconvénient, il suffit de prendre la tonne comme unité fondamentale, puisque la tonne $t = 10^6$ grammes, et que les facteurs $M^{\frac{1}{2}}$ introduisent le coefficient 10^3.

Mais, les deux systèmes C.G.S. et m N.S. peuvent subsister séparément; ils sont industriellement rattachés l'un à l'autre par le kilowatt.

Digitized by Google

Cette manière de procéder aurait deux avantages essentiels, tout d'abord elle faciliterait l'évolution de notre système de mesure encore incomplet, les règlements d'administration publique étant infiniment plus souples que le cadre rigide de la loi; de plus, en fixant les équivalences avec les unités employées à l'étranger, si l'on pouvait stipuler que dans les contrats entre Français et étrangers, les quantités qui y figurent doivent être exprimées en unités des deux pays contractants, on assurerait la sincérité de ces conventions et on faciliterait la propagation du système décimal, puisque l'équivalence entre les unités étrangères et les unités déci males devrait être connue de tous ceux qui font des transactions avec la France.

Les unités calorifiques. — Quant aux unités de chaleur, la thermodynamique, nous semble-t-il, n'est pas encore assez avancée, au point de vue scientifique, pour que l'on puisse fixer légalement les unités de chaleur; cette situation se continuera tant que l'on n'aura pas donné une « équation de définition » à la température.

Antérieurement[1], j'ai montré que la mécanique naturelle[2], pour laquelle la masse est une grandeur essentiellement relative, permettait de lever la difficulté, que l'hypothèse de la constance absolue de la masse, postulat fondamental de la mécanique classique, ne permet pas de résoudre.

Pour justifier ce point de vue, je rappellerai comment la « Mécanique naturelle » conduit à une « équation de définition » de la température, et pourquoi la mécanique et la thermodynamique classique ne peuvent parvenir à ce résultat, capital au point de vue théorique, puisque la définition de la masse, $M = L^3 T^{-2}$ conduit à un système à deux grandeurs. qui est une notation physique des grandeurs énergétiques,

1. *Les Postulats de la Mécanique et les équations dites de dimension*, Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1910.

2. *Critique de la Mécanique classique et Essai de Mécanique naturelle*, Mémoires, *loc. cit.*, 10e série, t. III.

Digitized by Google

que l'on peut à beaucoup d'égards comparer à un système de notation chimique.

Les équations dites de dimension du système C. G. S. ne jouissent pas de cette faculté, puisque des grandeurs dites irréductibles, comme la longueur L et la masse M y figurent en éléments plus simples :

$$L^{\frac{1}{3}},\ M^{\frac{1}{3}},\ L^{\frac{2}{3}},\ \text{etc.}$$

Par suite, ces équations n'ont de signification que dans l'hypothèse où ces symboles sont des nombres et ne sont que des nombres.

L'hypothèse est satisfaisante au point de vue de la mesure et par suite des applications industrielles; mais elle est insuffisante au point de vue philosophique, au point de vue représentatif.

Une vitesse, par exemple, ne peut être considérée comme un nombre pur; le chiffre que nous lui appliquons, lorsque nous l'étudions dans nos observations ou expériences est un qualificatif, un adjectif que nous adaptons à une entité réelle ou conçue; ce nombre qualifie la manifestation considérée au point de vue de la quotité; c'est à la découverte de la nature de cette manifestation sensorielle que nous devons travailler.

Et le but poursuivi sera atteint, si nous parvenons à représenter toutes les grandeurs énergétiques en fonction d'éléments simples, applicables à toutes ces grandeurs sans exception.

Cela ne voudra pas dire évidemment que ce système est absolument vrai et qu'il représente la vérité intégrale, mais uniquement que nous avons en notre possession un procédé synthétique qui nous permet d'analyser et de comparer entre elles toutes les grandeurs énergétiques, en fonction des éléments adoptés comme base de la représentation.

D'accord avec les philosophes et notamment avec Kant[1],

1. *Essai d'Énergétique.* Mémoires, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, 1901.

Digitized by Google

la mécanique naturelle, et c'est là sa supériorité, représente toutes les grandeurs physiques en fonction de L (longueur, élément de l'espace euclidien) et de T, le temps, ou de leurs composés, c'est-à-dire en fonction des éléments ultra simples que la raison a dégagés des phénomènes observés, phénomènes qui sont tous des manifestations du mouvement; et, en cela, notre mécanique suit les méthodes de la chimie qui représente les composés chimiques à l'aide du nombre d'éléments de chacun des corps simples qui y rentrent, avec cette différence que cette synthèse physique réduit le nombre de ses éléments au minimum possible, c'est-à-dire à deux, les grandeurs L et T.

Mais si la « Mécanique naturelle » donne une définition générale de la massivité de la matière par la formule $M = L^3 T^{-2}$, dans tous les phénomènes de gravitation et de pesanteur où cette propriété se conserve, elle permet en outre, par l'interprétation de la loi des aires $\mu = L^2 T^{-1}$ de donner une mesure mécanique des qualités de la matière, et nous avons signalé que cette grandeur était homogène au rapport de la viscosité μ à la densité d du corps considéré puisque

$$\frac{\mu}{d} = \frac{M}{LT}\frac{L^3}{M} = \frac{L^2}{T}$$

que, par suite, elle était de nature à rentrer dans la catégorie des grandeurs mesurables pour de nombreuses variétés de corps physiquement et chimiquement définis.

L'équation représentative de la température. — Examinons comment il serait possible de faire sortir la notion de température de la situation empirique dans laquelle elle se trouve, pour l'élever au rang de grandeur rationnelle susceptible d'être homogénéisée par une équation de dimension[1] avec les unités du système C. G. S., et par suite du système métrique industriel ayant pour base mNS.

A l'origine de la thermométrie, la température vulgaire ou température volumétrique n'a eu aucune valeur pratique[1].

1. Le terme « équation de dimension » est logiquement une erreur

Digitized by Google

Aussi, dès 1751, et probablement avant, on reconnut que[1] : « Ces inconvénients ne pouvaient être levés que par une « convention, faite entre les physiciens, de se servir d'une « même graduation; ou par la détermination d'un degré de « chaleur invariable, auquel les différentes graduations « puissent être rapportées. »

L'accord se fit sur les points fondamentaux (glace fondante et eau bouillante à l'air libre, sous la pression atmosphérique normale); mais les inégalités de dilatation volumétrique des liquides, signalées par Taylor en 1723[2], ne permirent pas de donner à la thermométrie pratique une valeur énergétique, malgré les progrès de la science et de la technique.

On sait, en effet, qu'à variations égales de température, les échelles (Réaumur, centigrade, Farenheit) de thermomètres différents, repérées ensemble aux mêmes points fondamentaux, ne donnent pas les mêmes indications si on les plonge dans le même bain à des températures intermédiaires; et les mêmes échelles volumétriques fournissent des indications différentes, si les thermomètres ne sont pas construits avec le même liquide.

Un thermomètre ordinaire est donc, en réalité, un thermoscope, une succession de degrés permettant d'établir l'égalité de deux températures; mais ces degrés sont sans liaison énergétique entre eux.

Le principe de Carnot : *La puissance motrice de la chaleur ne dépend que de la différence de température des isothermes entre lesquelles la chaleur se transforme en travail*, a permis à lord Kelvin de définir la *température absolue* en fonction de diverses données physiques spéciales au

terminologique, le mot dimension étant affecté aux composantes de l'espace (longueur, largeur, hauteur); il serait plus rigoureux de dire *équation de définition* ainsi que je l'ai proposé antérieurement.

1. Dr Martine, *Essai sur la construction et comparaison des thermomètres*. Traduit de l'anglais. Paris, 1751, p. 5.

2. Daguin, *Traité élémentaire de Physique*. Toulouse, Paris, 1861, t. II, p. 25.

Digitized by Google

corps thermométrique; mais on ne peut utiliser expérimentalement comme corps thermométrique, que les gaz qui se rapprochent le plus de l'état *parfait* (hélium, hydrogène), lorsqu'ils sont éloignés du point critique et qu'ils ne sont pas à une pression très différente de la pression atmosphérique, c'est-à-dire lorsqu'ils suivent très approximativement la loi de Clapeyron appliquée aux gaz :

$$pV = R\theta_a{}^1$$

Dans cette formule, qui est la base de la thermodynamique des gaz :

p = pression du gaz;
V = volume du gaz;
θ_a = sa température absolue;
R = une constante commune à tous les gaz.

Le premier membre de cette équation est suffisant au point de vue énergétique pur; mais il ne contient aucun élément qui corresponde aux propriétés spécifiques de la matière; cette absence atténue singulièrement la valeur représentative de la loi de Clapeyron au point de vue physique.

En effet : p, la pression, est une cause extérieure au corps expérimenté et V une grandeur spaciale; l'équation s'applique donc à une matière idéale que l'on suppose satisfaire à l'équation et non à une matière réelle dont les propriétés spécifiques sont connues.

Mais le produit pV est de l'énergie; et c'est grâce à cette constatation que nous allons tenter de définir la température θ par rapport à l'espace et au temps.

Cette tentative a heurté bien des idées préconçues; mais ses adversaires reconnaîtront facilement qu'il est désirable de solutionner cette question, même par une approximation nettement mise en évidence; car une définition mécanique de la température rendrait les plus grands services à la science

1. Dans tout ce qui suit, le signe = n'a pas la signification mathématique *égal à*, mais la signification énergétique *équivaut à*.

Digitized by Google

et surtout à l'enseignement, et préciserait les définitions thermodynamiques dont certaines et des plus importantes, comme l'entropie, ne sont actuellement que de purs concepts mathématiques.

Si l'on considère l'expression :

$$pV = R\theta_a$$

comme une équation physique, le premier membre étant de l'énergie mécanique,

$$pV = ML^2T^{-2};$$

le produit $R\theta_a$ est nécessairement homogène à du travail, à de la chaleur.

Or, ce produit est formé par deux grandeurs dont l'une, R, est dite constante des gaz; tous les ouvrages donnent sa valeur numérique[1] sans tenter la détermination de sa signification physique; l'autre, θ_a, est la température absolue.

Quelle peut être la nature physique de la température?

Première détermination. — Le principe de Carnot démontre que la nature de la matière n'intervient pas dans la transformation de la chaleur en travail; ce fait capital permet de dire que la température a des propriétés analogues au potentiel; exactement comme *les fonctions de force*, c'est-à-dire les forces dont le travail est indépendant du chemin parcouru, et dépend uniquement de la différence de potentiel qu'a subi le point d'application de cette force.

L'analogie est frappante entre les propriétés des fonctions de force et ce fait d'expérience : le travail produit par un corps qui change de température est indépendant de la nature du corps, il dépend seulement de la chute de température.

Cette première remarque faite, cherchons à mettre en évi-

1. $2{,}2709 \times 10^{10}$ dans le système C. G. S. (molécule gramme; centimètre cube) barye; 22,412 dans le système (molécule gramme; litre; atmosphère).

Digitized by Google

dence la nature physique de la masse en expérience dans l'expression :

$$pV = R\theta_a \tag{1}$$

afin d'essayer de pénétrer dans le mécanisme du phénomène d'où résulte cette loi.

Par définition, la densité est

$$d = \frac{M}{V},$$

M étant la masse et V son volume.

D'où :

$$V = \frac{M}{d}.$$

De sorte que

$$pV = M\frac{p}{d}.$$

Traduisons en équation de dimensions le produit $M\frac{p}{d}$; la pression, $p = \frac{MLT^{-2}}{L^2} = \frac{M}{LT^2}$ agent de compression, est équilibrée par les réactions internes du gaz; et ces réactions sont mesurées par l'élasticité du fluide comprimé, aux différents états de compression.

Or, l'élasticité, propriété spécifique de chaque substance, a la même équation de dimensions que la pression qu'elle équilibre; comme la densité

$$d = \frac{M}{L^3},$$

le rapport

$$\frac{p}{d} = \frac{M}{LT^2}\frac{L^3}{M} = \frac{L^2}{T^2} = u^2,$$

c'est-à-dire que le rapport de la pression à la densité est homogène au carré de la vitesse u.

$$pV = M\frac{p}{d} = Mu^2. \tag{2}$$

L'égalité de (1) et de (2) fournit la condition

$$R\theta_a = M u^2.$$

Digitized by Google

Dans cette relation de condition, M et R sont constants; M par donnée physique, R par déduction expérimentale; de sorte que θ_a est proportionnel à u^2 carré d'une vitesse.

La température d'un gaz est proportionnelle ou équivalente au carré de la vitesse moyenne des molécules.

Cette déduction est en concordance avec l'expression de la théorie cinétique des gaz qui aboutit à :

$$pV = \frac{1}{3} Mu^2,$$

équation qui précise le coefficient de proportionnalité de l'énergie totale au carré moyen de la vitesse des molécules.

La théorie cinétique des gaz et le principe de Clapeyron permettent donc d'admettre que l'équation de la température est :

(3) $$\theta_a = u^2 = L^2T^{-2}.$$

Deuxième détermination. — L'équivalence du travail et de la chaleur conduit au même résultat.

La chaleur Q contenue dans un corps est, par définition :

$$Q = Mc\theta;$$

dans cette formule, c est la chaleur spécifique de la masse M à la température θ.

Si la chaleur est équivalente au travail

(4) $$Q = Mc\theta = ML^2T^{-2}.$$

La discussion de cette homogénéité montre aisément que l'hypothèse la plus probable, la plus commode, la mieux harmonisée avec les connaissances acquises, est de dire c, coefficient de capacité calorifique, est un nombre.

En effet, la chaleur spécifique d'un corps est *la quantité de chaleur* $Q = Mc\theta$ *qu'il faut lui faire absorber pour élever de 1° C.* $= \theta_1$, *la température* θ *de l'unité de masse* M *de ce corps.*

Digitized by Google

L'équation représentative est :

$$c = \frac{Q}{M_1\theta_1} = \frac{Mc\theta}{M_1\theta_1};$$

c n'a pas de dimensions, c'est un nombre.

Par suite, comme M est identique dans les deux membres de l'équation (4), il en résulte encore :

$$\theta = L^2T^{-2} = u^2.$$

Troisième détermination. — Des considérations d'un tout autre ordre, telles que la comparaison des coefficients de conductibilité calorifique, conduisent au même résultat.

Maxwell, s'appuyant sur les travaux de Fourié, a défini : la *conductibilité dynamique*[1],

$$k = \frac{ML}{T^3\theta}; \tag{5}$$

la *conductibilité calorimétrique*,

$$k' = \frac{M}{LT}. \tag{6}$$

Comme la mécanique classique et les théories actuelles ne donnent pas d'équation de dimension à la température, il en résulte que l'équation (5) ne peut être transformée en équation dite de dimensions.

Mais, si les deux définitions sont l'expression du même fait, on doit avoir :

$$k = k',$$

d'où l'équation de condition

$$\frac{ML}{T^3\theta} = \frac{M}{LT},$$

d'où l'on tire :

$$\theta = \frac{L^2}{T^2}.$$

1. Maxwel, *La chaleur*, traduction G. Mouret. Paris, 1891, p. 328. Dans la formule de la conductibilité dynamique, la chaleur a pour dimensions $Q = ML^2T^{-2}$; dans la conductibilité calorimétrique, les dimensions de la chaleur sont $Mc\theta$.

Digitized by Google

Cette nouvelle déduction s'ajoute à la probabilité des précédentes démonstrations.

Il est d'autant plus intéressant de retenir cette conséquence sur la nature de la température, que la conductibilité calorimétrique, qui est indépendante de la température, est homogène à la viscosité.

La conductibilité calorifique est donc homogène à une grandeur physique dont on conçoit objectivement l'intervention dans le transport de la chaleur d'une molécule à l'autre, par suite de l'action du frottement interne, qui transmet l'accroissement de mouvement de proche en proche, c'est-à-dire de molécule à molécule et d'atome à atome dans l'intérieur de la molécule.

Cette remarque ajoute à la signification que l'on tire de la température θ dans la définition (5) identifiée à (6).

Quatrième détermination. — Le coefficient de dilatation α d'un corps à une température donnée est le rapport de l'accroissement V_1 de volume de ce corps, par rapport au volume primitif V, pour une augmentation de température de 1°C.

$$\alpha = \frac{V_1}{V\theta_1},$$

ce qui, en dimensions, donne :

$$\alpha = \frac{1}{\theta} = \frac{T^2}{L^2}.$$

Cette définition permet de fournir une nouvelle vérification de la valeur de l'hypothèse

$$\theta = \frac{L^2}{T^2}.$$

H. Poincaré définit la température absolue en partant de l'hypothèse

$$p\varphi(V) = T^{(1)}.$$

Cette équation n'est valable qu'au point de vue mathématique, si les grandeurs qui y rentrent sont des nombres et

1. H. Poincaré, *Thermodynamique*. Paris, 1892, p. 170.

Digitized by Google

si l'on considère le coefficient R de $pV = RT$ comme un nombre constant, ce qui n'est vrai que si la température est homogène à de l'énergie, ce qui est faux.

Si on complète cette équation au point de vue physique, on a :

$$p\varphi(V) = M\theta_a;$$

l'expression de la température absolue déterminée par H. Poincaré :

$$\theta_a = \frac{E(C-c)}{\alpha\beta pV},$$

devient

$$\theta_a = \frac{ME(C-c)}{\alpha\beta pV},$$

α et β coefficients de dilatation à pression et à volume constants sont homogènes à $\frac{1}{\theta}$;

$$pV = ML^2T^{-2}$$

alors que $E(C - c)$ sont des coefficients numériques; par suite, l'expression rectifiée de la température absolue donne

$$\theta = \frac{M}{\frac{1}{\theta^2} ML^2T^{-2}} = \frac{\theta^2}{L^2T^{-2}} = L^2T^{-2},$$

ce qui est d'accord avec notre hypothèse.

Interprétation de la loi de Clapeyron. — L'hypothèse

$$\theta = L^2T^{-2}$$

nous conduit à une interprétation physique de la loi de Clapeyron :

$$pV = R\theta_a.$$

Si, comme nous l'admettons, la température

$$\theta_a = L^2T^{-2},$$

la constante R est nécessairement homogène à la masse qui est doublement constante, par conservation de la masse du

Digitized by Google

corps sur lequel on observe la fonction pV et par la constance de cette masse au point de vue mécanique dans les phénomènes observés.

La loi de Clapeyron devient donc :

$$pV = M\theta_a$$

ou

$$\theta_a = \frac{pV}{M} = \frac{p_e}{d}.$$

La substitution de l'élasticité p_e et de la densité d à la pression p et au volume V de la formule de Clapeyron fournit une formule qui permet de pressentir que la nature de la matière a une influence sur la variation de la chaleur spécifique, c'est-à-dire sur l'élévation de température θ ou accroissement du carré de la vitesse des atomes de l'unité de masse, sous l'action d'une quantité de travail égale à l'unité.

Mais cette hypothèse synthétique $\theta = u^2$ ne suppose pas que u est une vitesse linéaire; au contraire, la vitesse u est la somme de toutes les vitesses que les atomes possèdent (translation, rotation, nutation) dans les directions sur lesquelles influent les valences chimiques et l'état du corps expérimenté.

L'observation et le progrès scientifique détermineront l'importance relative des diverses composantes de u^2.

On ne trouve plus extraordinaire que la chaleur spécifique des solides s'abaisse avec la température, au point de devenir sensiblement nulle, sans doute en raison de la diminution de leur élasticité, avec la décroissance de l'énergie du milieu intermoléculaire, et l'on comprend que la variation de la chaleur spécifique des solides ou des liquides ne soit pas de même nature que la variation de chaleur des gaz, en raison de la nature différente de leur élasticité, par rapport à leur densité; on pressent également que la complexité chimique, le nombre de valences..., etc., influent sur les chaleurs spécifiques.

Cette remarque prouve également que le zéro absolu de

Digitized by Google

température basé sur la loi de dilatation des gaz n'est qu'une grossière approximation et en tout cas une notion inexacte au point de vue objectif, car cette définition

$$\frac{1}{\alpha} = 273^{\circ}$$

suppose que la dilatation est la même pour tous les gaz et demeure rigoureusement proportionnelle à la variation de température.

Or, ces deux hypothèses sont inexactes; on ne doit donc envisager cette notion qu'avec la plus extrême prudence; de plus, les propriétés calorifiques de l'hydrogène solide à —253° prouvent qu'à cette basse température, *la solidité*[1] de l'hydrogène n'a rien de comparable à celle des métaux, à la température ordinaire; il y a donc des degrés énergétiques de solidité que leur différence de propriétés calorifiques met en évidence, beaucoup mieux que leurs propriétés mécaniques.

On ne peut donc accepter la notion de zéro absolu qu'avec des restrictions extrêmement importantes; et il semble que sa définition pourrait être la suivante : « Lorsque l'on refroi-« dit un gaz parfait, si les propriétés du milieu intermo-« léculaire se conservaient identiques à celles qu'il possède « entre 0 et 100°C, quel que soit l'abaissement de tempé-« rature, on ne pourrait amener ce gaz à une température « inférieure à $\frac{1}{\alpha} = 273^{\circ}$ centigrades. »

De pareilles précisions seraient certainement utiles dans l'enseignement et, par suite, dans les applications de la thermodynamique.

Remarques sur l'insuffisance des équations de la thermodynamique.

L'absence de signification mécanique de la température donne à la thermodynamique classique l'aspect d'une science purement mathématique.

1. Ensemble des propriétés énergétiques du corps solide.

Digitized by Google

Il est facile de s'en convaincre à la lecture de la plupart des ouvrages de physique ou de thermodynamique traitant de l'état gazeux; les équations qui y figurent aboutissent à des calculs exacts au point de vue numérique, si on y remplace les lettres par leurs valeurs correspondantes; malgré cela, elles sont erronées au point de vue physique, parce qu'elles ne sont pas homogènes et que, par suite, elles n'ont pas de signification objective.

La raison en est que, dans ces formules, les masses et les températures ont été égalées à l'unité physique correspondante et qu'elles sont remplacées par l'unité numérique, sous prétexte que l'on opère sur l'unité de masse ou sur un intervalle de 1°. Cette suppression de grandeurs physiques dans les équations, enlève toute signification physique aux formules, qui ne représentent plus que des nombres et non plus des relations énergétiques.

Pour justifier cette critique, nous citerons le chapitre de la capacité calorifique des gaz, emprunté à l'un des meilleurs et plus récents ouvrages de physique; on y trouve les errements qui existent dans tous les traités classiques :

« Pour un choix déterminé des unités de quantité de chaleur (calorie) et de capacité calorifique (eau), la capacité calorifique d'un corps est mesurée par la quantité de chaleur nécessaire pour élever sa température de 1°; et la capacité calorifique d'une substance est déterminée par la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1° la température de l'unité de poids de cette substance.

« Si l'on admet que les gaz parfaits n'effectuent aucun travail intérieur, la chaleur qu'ils absorbent est employée d'une part à les échauffer, c'est-à-dire à élever leur température; d'autre part, à produire un travail extérieur, lorsqu'on leur permet de se dilater librement. »

Et après avoir défini la capacité calorifique à volume constant c_v et la capacité calorifique sous pression constante c_p, l'auteur ajoute :

« Il est facile de voir que $c_p > c_v$, car c_v n'est égal numériquement qu'à la chaleur servant à échauffer le gaz,

Digitized by Google

« tandis que c_p est égal à la chaleur qui produit le même « échauffement, et, en outre, au travail extérieur que nous « désignerons par r.

« Soit E l'équivalent mécanique de la chaleur et A l'in- « verse de sa valeur, c'est-à-dire l'équivalent thermique du « travail; pour effectuer le travail r, il faut une quantité de « chaleur Ar et on a :

$$c_p = c_v + Ar. \qquad (1)$$

« Pour calculer le travail extérieur r, effectué par l'unité « de poids du gaz (renfermé dans un cylindre de section s « et occupant le volume v entre le fond du cylindre et le « dessous du piston) quand on élève la température de 1° « sous pression constante p, supposons que le gaz occupe à « $(t+1)$° le volume $v+w$; l'accroissement de volume est « $w = sh$, où s désigne la surface du piston, h la hauteur dont « il s'est élevé; la force exercée sur le piston est égale à « ps et en négligeant le frottement du piston contre les « parois, on en déduit pour le travail,

$$r = psh = pw. \qquad (2)$$

« Le volume du gaz à 0° est égal à

$$\frac{v}{1+\alpha t};$$

« à $(t+1°)$ il est :

$$\frac{v}{1+\alpha t}\left[1+\alpha(t+1)\right] = v + \frac{v\alpha}{1+\alpha t};$$

« Le second membre doit être égal à $v+w$ et on a, par « conséquent :

$$w = \frac{1+\alpha t}{v\alpha} = \frac{v}{\frac{1}{\alpha}+t} = \frac{v}{273+t} = \frac{v}{T}. \qquad (2\ bis)$$

« On a donc, d'après la formule (2) :

$$r = \frac{pv}{T}, \qquad (3)$$

Digitized by Google

« mais d'après l'équation de Clapeyron $pv = RT$; par suite

$$r = R. \qquad (4)$$

« Cette intéressante relation montre que la constante de « Clapeyron R est numériquement égale au travail r de « dilatation du gaz, quand on élève sa température de 1° « sous pression extérieure constante.

« L'égalité (1) donne :

$$c_p - c_v = AR, \qquad (5)$$

« et puisque

$$\frac{1}{A} = E,$$

« l'égalité (1) peut s'exprimer sous la forme équivalente

$$E(c_p - c_v) = R,$$

« et enfin d'après (3) et (4)

$$pv = rT = RT = (c_p - c_v)\,ET. \qquad (6)$$

Nous allons analyser rapidement les erreurs physiques de ces formules.

L'expression (5) :

$$c_p - c_v = Ar$$

est criante d'hétérogénéité.

Le produit Ar est du travail ou de la chaleur; il en résulte que si cette formule était physiquement exacte, les chaleurs spécifiques seraient homogènes à de l'énergie, ce qui est faux.

Pour que cette expression ait une signification, il suffit d'écrire

$$M_1\theta_1 (c_p - c_v) = Ar$$

et de rétablir la masse unité M, maintenue à pression constante et sur laquelle on a fait la mesure calorifique, à une différence de température θ_1 de 1°C, pour avoir la valeur c_p.

De même dans l'équation (2 *bis*) w, accroissement de volume du volume v, par dilatation thermique, sous l'action d'une élévation de température de 1°C; ne peut être homogène à $\frac{v}{T}$, c'est-à-dire à un volume divisé par une température, à moins que la température ne soit un nombre, ce qui

Digitized by Google

est impossible, car la température est une grandeur physique, quelles que soient les hypothèses faites sur sa nature.

Pour rétablir l'homogénéité, il suffit de se rappeler que dans le facteur $(t + 1)$ du binôme de dilatation, le nombre 1 est la température unité θ_1 ; et la formule exacte est :

$$\frac{v\theta_1}{T};$$

dans cette équation, θ_1 est égal à 1° centigrade et T à 273°.

En outre, dans l'équation (3), r, quantité de chaleur, ne peut être homogène à $\frac{pV}{T}$, c'est-à-dire à l'énergie divisée par une température.

Il faudrait que, comme pour l'accroissement de volume w, la température soit un nombre, ce qui est inadmissible.

La remarque précédente au sujet des termes du binôme de dilatation montre que la formule

$$\frac{pV}{T}$$

devrait être écrite

$$\frac{pV\theta_1}{T}$$

le terme θ_1 étant égal à 1° centigrade, comme dans l'équation rectifiée de w, l'accroissement de volume.

Par suite, $r = R\theta_1$.

De sorte que l'équation (5)

$$c_p - c_v = AR$$

devient physiquement :

$$M_1\theta_1 (c_p - c_v) = AR\theta_1,$$

ou :

$$M_1 (c_p - c_v) = AR,$$

qui peut être mise sous la forme équivalente

$$M_1E (c_p - c_v) = R,$$

ou :

$$pV = (c_p - c_v) EM_1T.$$

Cet exemple me paraît suffisamment caractéristique pour justifier la critique que j'adresse à la théorie classique et

Digitized by Google

établir qu'il y a lieu de porter remède à un illogisme physique aussi évident et d'autant plus dangereux qu'il est plus universellement accepté. L'erreur représentative est d'autant plus néfaste, qu'elle emprunte le langage rigoureux de la mathématique. Les esprits non prévenus, qui savent toute la valeur des formules algébriques, s'illusionnent assez souvent, au point de transporter dans le domaine physique la rigueur purement mathématique des équations de la thermodynamique.

Cette méthode, qui consiste à faire disparaître des formules les grandeurs physiques égales à l'unité, aboutit aux mêmes erreurs dans d'autres branches de la science.

En électricité, la théorie du potentiel électrostatique, faite dans l'hypothèse où q, la quantité d'électricité, est égale à 1, conduit à traduire l'équation $T_{AB} = (V_B - V_A)$ [formule dans laquelle T_{AB} est le travail produit par l'unité de quantité d'électricité, passant du point A au point B du champ; V_A et V_B les potentiels aux points A et B) en disant : « Le potentiel est de la nature d'un travail et s'exprime en kilogrammètres ou en ergs, suivant le système d'unité choisi »[1] alors que le potentiel électrique se mesure en volts.

Objections contre la définition $\theta = L^2T^{-2}$. — L'objection immédiate que soulève la lecture de la formule $\theta = L^2T^{-2}$ est que deux corps sont en équilibre de température, sans que les vitesses de leurs molécules soient égales.

Cette critique, en apparence objective, est d'ordre subjectif pur.

En effet, elle admet que le signe $=$ est le symbole de l'égalité; or, nous avons eu le soin d'indiquer que dans tout ce qui précède, ce signe $=$ est pour nous le symbole de l'équivalence physique, c'est-à-dire que

$$\frac{\theta}{L^2T^{-2}} = \beta,$$

β étant un nombre variable avec les corps considérés.

1. Bouasse, *Cours de physique*, 3e partie, p. 8.

Digitized by Google

Cette critique, très superficielle, admet que les mouvements de la masse gravifique, dans l'atmosphère, suivent les mêmes lois dans les milieux intermoléculaires; et, elle attribue à la valeur L^2T^{-2} une valeur absolue au point de vue du travail.

Or, il n'en est ainsi que dans la dynamique théorique; et cette branche de la mécanique suppose que les mouvements des corps sont réalisés dans un milieu absolument sans résistance.

De cette hypothèse, qui est implicitement contenue dans les postulats de la mécanique classique, résulte une grandeur spaciale, particulière du potentiel : c'est la valeur

$$\frac{M}{L} = \frac{L^2}{T^2},$$

ou $e = v^2$, qui aboutit à la loi de Newton et au postulat de la force, c'est-à-dire l'indépendance absolue de la masse.

Cette loi est celle de tous les milieux *inaltérants*[1], c'est-à dire des milieux qui transmettent intégralement l'énergie qu'ils propagent sous sa forme initiale.

Dans ce cas idéal, le coefficient d'équivalence $\frac{e}{v^2} = 1$, comme le pouvoir inducteur spécifique $k = 1$ dans le système électrostatique et la perméabilité magnétique $\mu = 1$ dans le système électro-magnétique.

Mais dans tous les milieux réels qui font payer le service qu'ils rendent, et absorbent une partie de l'énergie qu'ils propagent en la transformant en chaleur, le coefficient $\frac{e}{v^2} = k''$ est différent de l'unité; il en diffère d'autant plus que le milieu est plus altérant ou plus résistant.

Dans la thermodynamique, c'est la chaleur spécifique qui mesure cette équivalence, puisque, par définition, pour une même quantité de chaleur absorbée par des masses égales, on a :

$$c\theta = c'\theta' \text{ ou } \frac{c}{c'} = \frac{\theta'}{\theta} = \frac{u'^2}{u^2}.$$

1. P. Juppont, *Essai d'énergétique*, loc. cit.

Digitized by Google

Les vitesses objectives u'^2 et u^2 ne sont donc pas équivalentes au point de vue énergétique.

Cette remarque justifie encore le manque de rigueur de la constante de la loi de Dulong et Petit, qui n'existe que pour les gaz parfaits, c'est-à-dire sans frottements internes et explique la variation de cette constante avec l'état des corps.

Ce fait n'est pas pour surprendre.

Si les remarques qui précèdent n'étaient pas assez probantes, il suffirait de les objectiver par un exemple concret.

La masse M, qui entre dans les formules de la thermodynamique, est mesurée gravifiquement par rapport à la terre, et ses propriétés mécaniques admettent que la résistance de l'air, dans lequel on la déplace, est rigoureusement nulle.

Dans l'air, le carré u^2 de la vitesse d'une masse M sur une trajectoire donnée correspond à un travail donné de cette masse. Si, au lieu de la mouvoir dans l'air, nous déplaçons la masse M dans l'eau, suivant la même trajectoire et en tenant compte de l'effet hydrostatique de l'immersion de M, le carré u^2, de la même vitesse réalisée dans l'eau, demandera un travail très différent; par suite, nous pourrons dire que le même potentiel dynamique u^2 dans l'air et dans l'eau a des propriétés énergétiques différentes par rapport à la masse à laquelle il est appliqué.

C'est de cette différence des milieux intermoléculaires dont la chaleur spécifique permet de tenir compte dans les équations de la thermodynamique.

Pour toutes les raisons qui précèdent, nous estimons que le moment n'est pas encore venu de définir légalement les unités de chaleur puisqu'elles ne rentrent pas rationnellement, mais empiriquement, dans le système des grandeurs physiques par l'équivalence expérimentale du travail et de la chaleur, équivalence qui n'est qu'une approximation. Tout au plus pourrait-on définir légalement le *degré centésimal* de température, tel qu'il est réalisé dans « l'échelle normale ou internationale[1] » thermométrique établie par la

1. Le « degré centésimal » est la différence de température qui pro-

Digitized by Google

première conférence générale des poids et mesures (1889), parce que la définition théorique de l'unité de température, en fonction de la quantité de chaleur communiquée au corps choisi comme étalon, fournira des indications très voisines, sinon identiques, à celles de l'échelle internationale.

La définition du temps et des angles. — La circulaire laisse dans l'ombre deux questions importantes qu'il importe cependant de solutionner :

La décimalisation des angles;
La décimalisation du temps.

La Convention avait résolu ces deux questions; elle divisait le quart de cercle en cent parties ou *grades*[1], dont on déterminait ensuite les sous-multiples décimaux : *décigrades, centigrades, milligrades,* suivant la règle générale du système métrique; et pour réaliser la décimalisation du temps, la Convention divisait le jour en 100.000 parties.

De ces deux dispositions, la division centésimale du quart de cercle seule a survécu pour certaines applications géodésiques où sa logique l'a fait triompher de la routine; elle est notamment appliquée à la carte de l'état-major, mais la carte au $\frac{1}{100.000}$ du service vicinal est divisée en degrés, sans doute pour ne pas imiter le Ministère de la Guerre.

Le fait de rendre légale cette division de l'angle, dans un délai de cinq ou six ans par exemple, achèverait la vulgarisation de cette excellente méthode de division de l'angle, tellement répandue aujourd'hui que les fabricants d'appa-

duit une variation de pression de l'hydrogène égale à la centième partie de la variation subie entre les points fondamentaux; le coefficient thermométrique est $\frac{1}{273.03} = 0{,}000366254$.

1. Pour respecter la terminologie de la division des angles basée sur le grade, dont les sous-multiples sont le décigrade et le centigrade, il y a lieu d'adopter les termes de *degré centésimal* indiqué ci-dessus pour le degré de température et de *thermomètre centésimal* pour les appareils dont l'intervalle entre la température de la glace fondante et celui de la vapeur d'eau saturante, sous la pression atmosphérique normale, est divisé en 100 parties.

Digitized by Google

reils géodésiques graduent indifféremment dans l'un ou l'autre de ces systèmes.

Avant cette date, il serait non moins facile de faire figurer la division décimale du quart de cercle aux programmes de l'enseignement secondaire, et de préparer ainsi la diffusion de ce système dans le public avant son application légale.

La décimalisation du temps rencontre beaucoup plus de difficultés, ou plutôt elle n'en rencontre qu'une seule qui les englobe toutes. On dit : décimaliser le temps serait un bouleversement général, surtout depuis que la *seconde* sexagésimale est unité internationale.

C'est la raison qui a fait rejeter cette réforme lorsqu'elle a été portée devant la Commission parlementaire par M. Gouzy, député du Tarn; la Commission a, en effet, déclaré la proposition inacceptable, parce qu'elle « changerait des habitudes prises depuis si longtemps ». C'est un argument que l'on pourrait, avec la même banalité, opposer à toutes les réformes, et qui n'a pu heureusement être pris en considération lorsque l'on a fondé le système métrique, sinon nous parlerions encore de pieds, de pouces, d'aunes pour déterminer les longueurs; de perches, d'arpents pour les surfaces, et de muid, de pintes pour les volumes.

Tout d'abord, il convient de préciser que la seconde de temps n'est pas devenue unité internationale, mais qu'elle l'est restée.

Les protagonistes du système C. G. S. ont eu grandement raison de conserver la seconde parmi les unités fondamentales, car il est bien probable que s'ils avaient voulu proposer une unité décimale de temps, conjointement avec le gramme et le centimètre, ils n'auraient abouti qu'à un échec complet; de même s'ils avaient voulu adopter, comme on le propose aujourd'hui, le kilogramme pour unité de masse et le mètre pour unité de longueur.

Le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Mais aujourd'hui que le système C. G. S. marche à grands pas à la conquête du monde et que la division de la journée en vingt-quatre heures a remplacé, dans la pratique fran-

Digitized by Google

çaise, les deux séries de douzes heures, on peut dire que, d'une façon logique et fatale, on s'achemine vers la décimalisation du temps.

Si, au point de vue des applications courantes de la mesure du temps, pour les usages de la vie ordinaire, la modification du système horaire est un changement important, au point de vue scientifique et industriel, la décimalisation du temps peut ne pas être le bouleversement général que l'on se plaît à opposer aux esprits réformateurs.

Le jour solaire doit-il être obligatoirement la base de la division du temps?

Si l'on se place uniquement au point de vue astronomique des unités de durée, ce serait logique, parce que très commode pour les calculs astronomiques, bien que les multiples pratiques de cette unité : la semaine, le mois, l'année, ne soient pas et ne puissent être des multiples décimaux du jour.

Comme les multiples pratiques du jour ne peuvent être ses multiples décimaux, il n'y a donc pas d'inconvénient à prendre pour base de la division du temps une fraction du jour.

Si l'on remarque que le mètre est très approximativement la dix-millionnième partie du quart du méridien terrestre, que les angles sont repérés en prenant pour base non la circonférence, mais le quadrant, on voit tout l'avantage qu'il y a, au point de vue de la représentation, de prendre pour unité fondamentale le quart de jour, qui est passé dans la pratique usuelle par l'usage des mots *matin, midi, soir* et *minuit* qui divisent le jour en quatre parties, et à diviser le quart de jour en parties décimales; c'est le système proposé, en 1875, par M. Chancourtois, ingénieur en chef des mines.

Parmi tous les systèmes de représentation, il en est un particulièrement simple et homogène, c'est celui qui consiste à prendre un cercle de 400 mètres ou 40.000 centimètres de circonférence[1].

1. P. Juppont, *Sur la Décimalisation du Temps* (Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse, 1902).

Digitized by Google

Chaque centimètre de ce cercle correspond à un angle de 1 centigrade, et si nous supposons que le rayon de ce cercle se déplace angulairement à la vitesse qui correspond à un tour exact par jour solaire ou 86.400 secondes, nous pourrons convenir que la durée du déplacement angulaire unité $\frac{1}{40\,000}$ de 2π, sera l'unité de temps.

De cette façon, nous avons cohérence complète entre les unités de longueur, d'angle et de temps, et il est facile de se rendre compte que cette nouvelle unité vaut $\frac{86\,400}{40\,000} = 2{,}16$ secondes sexagésimales.

La moitié de cette unité vaudra 1″08, c'est-à-dire la seconde à $\frac{8}{100}$ près.

Si on appelle *sécande* cette valeur du $\frac{1}{80\,000}$ de jour, la *bisécande* sera l'unité nouvelle de temps, et son nom rappellera aisément à l'esprit son rapport avec la seconde sexagésimale dont elle est sensiblement le double.

Cette liaison simple n'existe pas avec la décimalisation du jour qui fait de la nouvelle unité de temps $\frac{86\,400}{100\,000} = 0^{s},864$. Par contre, M. de Rey-Pailhade a fort judicieusement remarqué[1] que le $\frac{1}{100}$ de jour auquel il a donné le nom de *cé* est sensiblement égal au quart d'heure[2]. Cette coïncidence est de nature à faire adopter cette nouvelle unité par le grand public familiarisé avec l'usage du quart d'heure.

Il y a donc deux systèmes logiques de division du temps : la division décimale du jour et la division décimale du quart de jour.

Il est probable que les deux systèmes subsisteront simultanément, car, si les astronomes, les géographes peuvent à certains égards préférer la décimalisation du jour, dès que les calculs trigonométriques interviennent, il faut faire intervenir le quadrant, ou 1/4 de cercle; et l'homogénéité de l'ensemble des unités n'est plus complète.

1. Voir *Rapport de M. Litre à la Société de Géographie de Toulouse sur la Décimalisation du Temps* (1897).

2. La différence entre le quart d'heure et le *cé* est de 15′ — 14′,40 = 0″60 = 36″.

Digitized by Google

Si, avec M. Chancourtois, on appelle le quart de jour, un *chrone*, la terminologie de ce système de division du temps est facile à compléter, d'accord avec l'usage courant, qui a donné un nom à trois des quatre chrones du jour.

La *matinée*, entre 6 heures du matin et midi, correspond au deuxième chrone du jour;

L'*après-midi*, de 12 à 18 heures, correspond au troisième chrone.

La *soirée*, de 18 à 24 heures ou minuit, correspond au quatrième chrone.

Le premier chrone, de minuit à 6 heures du matin, pourrait porter le nom de *après-minuit*.

De sorte qu'avec ce système, la division du jour est donnée par le tableau suivant :

4 Chrones.	Dyachrones.	Chrones.	Instant origine.
Jour.	Journée.	Matinée.	Matin.
		Après-midi.	Midi.
	Nuit.	Soirée.	Soir.
		Après-minuit.	Minuit.

Les rapports des fractions décimales du quart de jour et de la bisécande avec les unités actuelles du temps sont les suivants :

	= 1 chrone	= 6 heures	= 1/2 journée	= 1/2 nuit.	
	= 1 décichrone	= l'hore	= 6/10 d'heure	= 36 min.	= 2160″
	= 1 centichrone	= décihore	= 3,6 minutes	= 3′36″	= 216′
	= 1 millichrone	= centihore	= 0,36 –	= 21″,6	= 21′36″
La bisécande	= 1 dix-millichre	= millihore	= 0,036 —	= 2″,16	= 2″96
La sécande	= 1/2 dix-millice	= 1/2 millihe	= 0,018 —	= 1″,08	= 1″04″36

Dans le système de division décimale du jour,

Le *décicé* ou dixième de cé = 1′26″,4 = 86″,4 = 86″24‴.

Le *centicé* équivaut à 8″,64 = 8′38‴,4.

Le *millicé* correspond à 1/100.000 de jour de la Convention ou à 0,864 seconde sexagésimale; c'est l'unité scientifique de ce système.

Digitized by Google

Dans le procédé de la division du quart de cercle, la coïncidence entre les nouvelles et les anciennes unités s'établit, mais moins exactement, entre le décichrone ou 1/40e de jour, qui vaut 36 minutes, et la demi-heure de 30 minutes ou heurette des Flandres.

Si l'on désirait rappeler euphoniquement l'analogie de l'hore et de la demi-heure actuelle, on pourrait remplacer le terme *hore* par *mi-heure*.

Comme il y aurait 10 mi heures ou déci-chrones dans le quart de jour, au lieu de 12 des demi-heures actuelles; on voit facilement que l'heure actuelle vaut $\frac{60}{36} = 1{,}66$ mi-heure ou 5/3 mi-heure et que les heures sexagésimales 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21, 24 de la division actuelle correspondraient exactement aux divisions 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 de la décimalisation du quart de jour.

Cette coïncidence de toutes les 3 heures actuelles avec les 5 hores ou *mi heures* de la division décimale du quart de jour est de nature à faciliter la compréhension du système par le public.

En résumé, on se trouve en présence de deux systèmes logiques et cohérents qui décimalisent, l'un le jour et la circonférence, l'autre le quart de jour et le quart de circonférence.

Y a-t-il des raisons d'opter pour l'un ou pour l'autre de ces deux systèmes?

La décimalisation du temps et de l'angle n'apporte aucune modification aux unités de longueur et de la Masse, qui sont à la base du système métrique. La valeur pratique de ces systèmes sera donc donnée par leur répercussion sur les unités dans lesquelles le temps intervient, si l'on néglige la valeur de la concordance entre les unités d'angle, de longueur et de temps.

Les grandeurs physiques et mécaniques contiennent le temps, soit à la première, soit à la seconde, soit à la troisième puissance.

Dans le système de la décimalisation du quart de jour, les

Digitized by Google

grandeurs dans lesquelles le temps, entre avec l'exposant 1[1] seront multipliées par 2,16 ou $\frac{1}{2,16} = 0,463$ suivant que le temps y figure au numérateur ou au dénominateur, c'est-à-dire que ces nouvelles unités seront approximativement le double ou la moitié des unités C.G.S. ou *m*NS.

Les grandeurs[2] dans lesquelles le temps entre avec l'exposant 2 seront multipliées par

$$\overline{2,16}^2 = 4,6656, \text{ ou par } \frac{1}{\overline{2,16}^2} = 0,214,$$

c'est-à-dire que les nouvelles unités en T^2 seront sensiblement cinq fois plus grandes ou le $\frac{1}{5}$ des unités C. G. S. correspondantes.

Pour les grandeurs[3] dans lesquelles le temps entre avec l'exposant 3, elles seront multipliées par

$$\overline{2,16}^3 = 10,077696,$$

ou par

$$\frac{1}{\overline{2,16}^3} = 0,998,$$

c'est-à-dire que les nouvelles unités en T^3 seront sensiblement des multiples ou sous-multiples décimaux des unités C. G. S. correspondantes.

Le bouleversement introduit dans les unités ne sera donc pas aussi considérable qu'on se plaît à le dire, puisque les rapports entre les anciennes et les nouvelles unités seront faciles à apprécier en raison de leur simplicité et que pour les unités de puissance, qui sont de beaucoup les plus importantes au point de vue des transactions commerciales, on aboutit à une décimalisation presque rigoureuse par suite de la coïncidence

$$\overline{2,16}^3 = 10,077696.$$

1. Vitesse, quantité de mouvement, impulsion.
2. Accélération, force, travail, moment dynamique.
3. Puissance.

Digitized by Google

Dans le système de la Convention repris par M. de Rey-Pailhade, les modifications seraient les suivantes : pour les unités en T, T^2, T^3, les rapports seraient :

$$0{,}864;\ \overline{0{,}864}^{2} = 0{,}746;\ \overline{0\,864}^{3} = 0{,}644,$$

et pour les unités en T^{-1}, T^{-2}, T^{-3}, les rapports seraient :

$$\frac{1}{0{,}864} = 1{,}157;\ \frac{1}{0{,}746} = 1{,}340;\ \frac{1}{0{,}644} = 1{,}551.$$

Ces coefficients numériques approximativement égaux à

$$\frac{7}{8},\ \frac{3}{4},\ \frac{2}{3},\ \text{et}\ \frac{8}{7},\ \frac{4}{3},\ \frac{3}{2}$$

sont moins simples que ceux de la décimalisation du quart de jour, et nous pensons que c'est là une raison pratique pour préférer la division du quart de jour, qui a, en outre, l'avantage de grouper les unités d'angles, de temps et de longueur dans un cercle parfaitement représentatif des liaisons de toutes les unités qu'il solidarise, alors qu'avec la division du jour, la longueur type serait de 4 mètres.

L'homogénéité totale de ce cercle symbolique demande que les aiguilles des montres tournent en sens inverse de la rotation actuellement adoptée.

Ce serait rationnel, puisque, dans ces conditions, la petite aiguille d'une montre à cadran de 24 heures convenablement orientée suivrait le mouvement *apparent* du Soleil par rapport à l'observateur. Des montres ainsi établies seraient précieuses pour l'enseignement de l'astronomie.

Ce système aurait, en outre, le gros avantage de faire disparaître l'anomalie qui existe actuellement entre le sens direct de rotation trigonométrique ou d'accroissement des angles et le sens de rotation des aiguilles d'une montre.

Avec la division du cercle en 100 parties, les divisions des cadrans successifs correspondent aux angles de 0 à 25, 25 à 50, 50 à 75, 75 à 100 et le nombre de degrés de l'angle droit n'est divisible que par 5, puisque $25 = 5 \times 5$.

Dans la division du quart de cercle en grades, la position de chacun des quatre quadrants du cercle est repérée par le

Digitized by Google

chiffre de la centaine qui termine le nombre de grades que ce quadrant renferme :

de 0 à 100 grades, 1er quadrant;
de 100 à 200 grades, 2e quadrant;
de 200 à 300 grades, 3e quadrant;
de 300 à 400 grades, 4e quadrant.

et les diviseurs entiers de ce nombre de grades sont : 2, 4, 5, 10, 20, 25, 50.

Enfin, dans ce système, l'année civile correspondrait à $365 \times 4 = 1.460$ chrones, de sorte que le 1/10e d'année couramment employé par les astronomes correspondrait approximativement, sauf pour les années bissextiles, à 146 chrones ou à leurs multiples décimaux, 1.460 hores, à 1.460.000 bisécandes, etc., soit à un nombre entier d'unités courantes de temps et non à 36,5 jours.

La décimalisation du quart de jour a en outre l'avantage que les définitions de la masse de la mécanique naturelle[1] $M = L^3T^{-2}$ et de la quantité $q = L^2T^{-1}$ sont rationnellement et logiquement représentables à l'aide du cercle de 400 mètres de circonférence, cercle qui se trouverait ainsi à la base de toutes les définitions, de la cinématique, de la mécanique et de l'énergétique, c'est-à-dire à la base d'une métrologie universelle.

Les propriétés synthétiques de ce cercle représentatif sont en quelque sorte une concrétisation des idées de Descartes et de Kant. Cette rencontre de la *Raison pure* et de la *Mathématique* euclidienne appliquée à la représentation des homogénéités physiques, permet de penser que les principes communs, dégagés de domaines intellectuels si différents, sont des approximations probables de la vérité.

En résumé, sur ce point spécial des unités d'angles et de temps, la décimalisation des deux grandeurs doit être simultanée en raison de leur solidarité physique.

Aujourd'hui, la réalisation de ce progrès si important est rendue difficile par ce fait que la seconde sexagésimale est

1. *Mémoires*, loc. cit., 10e série, t. III.

Digitized by Google

une quotité universellement adoptée; mais la réforme sera évidemment facilitée lorsque le système métrique industriel sera lui-même devenu légal dans la plupart des nations, parce que l'adoption du *grade* se sera introduite progressivement dans la pratique; alors la réalisation d'un système de mesures complètement décimalisé et homogène ne demandera plus que le changement des unités de temps, et à ce moment la décimalisation du temps aura été préparée par l'emploi des angles décimaux.

Il serait donc à désirer que les règlements d'administration publique qui compléteront la loi définissent le grade et le rendent légal, sans cependant interdire la division sexagésimale.

Des circulaires du Ministère du Commerce, de la Guerre et de l'Instruction publique, imposant dans les écoles, qui ressortent de ces administrations, l'enseignement de la division décimale du quadrant, hâteraient la diffusion d'une réforme que le génie de Laplace n'a pas suffi à faire adopter, et prépareraient rapidement la décimalisation du temps, qui se ferait pour ainsi dire d'elle-même lorsque les longitudes seraient exprimées en angles décimaux. La distribution mondiale de l'heure par la télégraphie sans fil sera un autre facteur actif de la propagation de l'heure décimale, dont la réalisation est le terme ultime du progrès des systèmes de mesure. Il faut souhaiter que la France reprenne l'initiative de cette réforme et qu'elle réalise l'œuvre de la Convention si largement fécondée par les principes du système C. G. S., auxquels la loi ne peut que donner prochainement une valeur légale.

II. — Poinçonnage officiel des appareils industriels ou commerciaux.

Dans la deuxième partie de sa circulaire, M. le Ministre du Commerce pose les questions :

« 1° Y aurait-il avantage, pour la garantie publique, à « soumettre à la *vérification première* les appareils de

Digitized by Google

« mesure quels qu'ils soient, même lorsqu'ils ne sont pas « destinés à l'exercice d'un commerce ou d'une profession.

« 2° Y aurait-il lieu de soumettre à une vérification sem- « blable à celle imposée aux appareils de pesage et de mesu- « rage visés par l'ordonnance de 1839, des appareils qui « n'existaient pas à cette époque, mais qui, cependant, sont « constamment employés aujourd'hui pour déterminer la « quantité de produits livrés ou consommés? Par exemple, « les compteurs à eau, les compteurs à gaz, les compteurs « électriques, les appareils enregistreurs de distance, les « compteurs horo-kilométriques qui échappent actuellement « à tout contrôle et à toute vérification, pourraient, semble- « t-il, en raison des perfectionnements apportés dans leur « fabrication, être soumis à *l'obligation du poinçonnage* « qui donnerait, dans des conditions déterminées par les « services de mon Département, une garantie dont les « consommateurs sont maintenant totalement privés. »

Bien que cette question ne soit pas d'ordre scientifique ou technique, nous l'examinerons rapidement, car elle touche à des intérêts commerciaux considérables et se pose à intervalles périodiques.

Nous la décomposerons en deux parties :

1° Poinçonnage des appareils non destinés au commerce;

2° Poinçonnage des appareils destinés au commerce.

Appareils non destinés au commerce. — Pour les appareils de pesage et de mesurage, qui existaient à cette époque, l'ordonnance du 17 avril 1839, prévoit une *vérification préventive* qui s'applique aux appareils nouvellement fabriqués ou réparés; et une *vérification périodique* qui constate si la conformité avec les étalons n'a pas changé après usage de l'appareil. Ces deux vérifications sont inséparables si l'on veut garantir le public; mais l'application de ce poinçonnage à des appareils de mesure qui ne sont pas destinés à l'exercice d'un commerce ou d'une profession ne paraît pas utile, au contraire; elle créerait des complications considérables, sans profit pour le public.

Digitized by Google

On ne voit pas, en effet, ce que le contribuable pourrait trouver d'avantageux à avoir des pendules, horloges, manomètres, thermomètres, baromètres, volts-mètres, ampères-mètres, watts-mètres, indicateurs de Watt, poinçonnés par le gouvernement, car l'exactitude initiale peut rapidement disparaître suivant l'usage qui est fait de l'appareil, et l'entretien qui lui est donné. D'autre part, la garantie d'exactitude fournie par le vendeur, s'il en est donné une, peut être aisément contrôlée dans un des nombreux laboratoires industriels ou scientifiques français, qui peuvent effectuer ces vérifications moyennant des rétributions très modérées. La concurrence effective qui existe entre ces divers établissements garantit le public contre toute exagération de tarifs.

Appareils destinés au commerce. — Ces appareils comprennent les compteurs de toute nature : eau, gaz, électricité, vapeur, les enregistreurs, les compteurs horo-kilométriques..., etc.

La question doit être envisagée à deux points de vue :

1° Le poinçonnage sera-t-il utile ou gênant pour le public?

2° Le poinçonnage augmentera-t-il la sécurité des transactions contrôlées par les appareils *officiellement* vérifiés?

Il faut tout d'abord poser en principe que pas un compteur n'est rigoureusement exact et que l'exactitude de tous les compteurs varie avec leur débit; par suite, dans quelles conditions poinçonnera-t on un compteur, et quels écarts tolérera-t-on aux différentes allures de son fonctionnement?

Il est impossible de définir ces écarts sans tomber dans l'arbitraire; et, en cette matière, la rigidité de la loi ne peut se substituer à la souplesse qu'exigent les relations entre particuliers, sans de très graves inconvénients.

Par exemple, pourra-t-on refuser de poinçonner un appareil qui enregistrerait insuffisamment, soit à l'origine, soit à l'extrémité de sa courbe de débit?

Digitized by Google

S'il plaît au fournisseur d'employer un appareil plus simple, meilleur marché, plus régulier ou moins sujet à dérangement, mais qui avantage l'abonné, pourra-t-on le lui interdire? Évidemment non.

Cependant ce serait la conséquence d'une réglementation fixant les écarts d'exactitude d'un appareil, quels qu'ils soient.

D'autre part, ces appareils sont presque toujours placés sur des distributions réalisées en vertu de contrats passés avec l'État, les départements ou les communes; et des contrôles sont prévus.

Mais ce qui est étonnant dans la proposition du Ministère du Commerce, c'est que cette administration considère le public et les administrations municipales et départementales comme ignorants ou incapables de se défendre contre des tentatives de vol, difficiles à tenter en la circonstance.

On oublie même, en ce qui concerne les compteurs d'électricité, que l'administration supérieure[1] a imposé aux concessionnaires l'obligation de vérification des compteurs en précisant « que les frais de vérification seront à la charge de l'abonné si le compteur est reconnu exact ou si le défaut d'exactitude est à son profit »; et que, par suite, « ils seront à la charge du concessionnaire, si le défaut d'exactitude est au détriment de l'abonné ».

Pour la vente de l'eau les communes, qui le plus souvent se sont réservé ce service, ne peuvent songer à tromper leurs administrés; du reste, dans les règlements qui fixent les conditions auxquelles doivent satisfaire les compteurs, on se préoccupe surtout de limiter l'*inexactitude*, ce qui est la seule chose possible.

Dans certains cas, les règlements municipaux précisent fort judicieusement la limite inférieure à partir de laquelle les appareils doivent fonctionner, c'est ce que l'on appelle la

1. Il est vrai que c'est le Ministère des Travaux publics et le Conseil d'État qui ont stipulé par l'article 17 du cahier des charges, type des distributions d'énergie électrique.

Digitized by Google

Limite de Vie, dans les compteurs d'eau[1]. Cette précision d'autant plus importante que la marchandise contrôlée a un prix élevé, est une nécessité pour tout contrôle réellement soucieux des intérêts réciproques des parties contractantes.

Ceci posé, il faut remarquer, en outre, qu'un compteur est un appareil construit à quantité d'exemplaires du même type; que, par suite, ses écarts d'enregistrement sont sensiblement les mêmes pour tous les appareils du même calibre.

Or, si le compteur était construit avec intention frauduleuse, cette fraude porterait sur un grand nombre d'appareils; elle serait fatalement découverte et établie par la répétition journalière du délit, sur un très grand nombre de points de la France.

Il faut donc écarter l'idée d'un compteur établi avec intention de fraude au préjudice de la clientèle; et, en fait, pour éviter des difficultés d'autant plus grandes que le nombre d'appareils en service est plus élevé, les compteurs sont établis pour que leurs indications en fonctionnement normal soient au préjudice du vendeur qui, par le jeu des tarifs, a la faculté de corriger partiellement la perte que lui fait subir cette réalité commerciale de l'inexactitude (en moins) des compteurs. Ce fait de notoriété publique a été officiellement reconnu en 1904, lorsque la même question a été soulevée pour le poinçonnage des compteurs.

M. Pérot, directeur du Laboratoire d'essais du Conservatoire national des Arts et Métiers, dans son remarquable Rapport sur cette question concluait :

« Le poinçonnage ne se justifierait en aucune manière, comme mesure de protection générale, puisque les erreurs des compteurs sont au seul détriment des fournisseurs. »

De plus, la circulaire du 20 août 1912 fait, à notre avis, une assimilation inexacte entre les appareils, tels que : balances, mètres, poids..., qui ne gardent aucune trace de l'opération à laquelle ils ont contribué, et les compteurs qui enregistrent automatiquement les opérations qu'ils ont effec-

1. P. Juppont, *La Vente de l'Eau dans les Villes, le Génie civil*, 1909, t. 54, p. 198.

Digitized by Google

tuées et qui totalisent les quantités fournies de marchandise dont ils contrôlent la fourniture.

Ils conservent si bien la trace des opérations faites, que si les indications du compteur sont reconnues inexactes, par suite d'un dérangement, les chiffres de l'index totalisateur servent à évaluer l'indemnité qui est due à l'abonné pour inexactitude de fonctionnement du compteur. Cette clause figure logiquement dans tous les contrats réglant des opérations commerciales dans lesquelles le fonctionnement d'un contrôle automatique intervient.

Enfin, la dite circulaire admet que l' « obligation du poinçonnage donnerait... une garantie dont les consommateurs sont maintenant totalement privés ».

C'est là une double erreur.

Nous avons déjà dit que de nombreux laboratoires de contrôle, officiels ou privés, sont à la disposition du public. D'autre part, comme le poinçonnage initial ne peut avoir lieu chez l'acheteur, après l'installation de l'appareil, l'écrivain de la circulaire a oublié que dans le transport, la pose, les appareils peuvent être déréglés; que des causes multiples peuvent faire varier leurs indications du jour au lendemain; et que, si les consommateurs ont à se défendre contre le vendeur, celui-ci a souvent peine à découvrir les fraudes extrêmement ingénieuses dont les consommateurs se rendent coupables pour réduire ou supprimer les indications des compteurs d'électricité et de gaz notamment.

Mais il est deux conséquences du poinçonnage officiel sur lesquelles il ne peut y avoir de doute; l'application de cette mesure apporterait des entraves considérables au commerce et à l'industrie, et elle serait onéreuse pour le particulier qui se servirait de ces appareils sans qu'ils soient utilisés à une opération commerciale (montres, compteurs horo-kilométriques..., etc.); son résultat le plus direct serait de faire vivre une nouvelle catégorie de fonctionnaires aux dépens du public, qui n'a pas demandé la création de ce contrôle et dont les intérêts n'exigent pas cette charge nouvelle.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 1913

M. Ch. FABRE, Président, lit une étude sur *La fabrication des pierres précieuses dans l'antiquité et dans les temps modernes.*

Après avoir rappelé les diverses hypothèses qui avaient été faites sur la nature du diamant, il indique les divers modes de reproduction de cette gemme qui ont été proposés et insiste sur les difficultés que présente cette opération qui, jusqu'à présent, n'a pas permis d'obtenir des échantillons d'un poids un peu notable.

Il n'en est pas de même de la reproduction du rubis, du saphir et de plusieurs autres pierres. L'industrie est parvenue à les imiter avec une très grande perfection, et seul l'emploi du radium permet de discerner les échantillons particulièrement réussis qui possèdent toutes les qualités des pierres naturelles. M. Fabre termine en indiquant les nombreux emplois de ces pierres artificielles dans les arts et dans l'industrie.

Digitized by Google

Digitized by Google

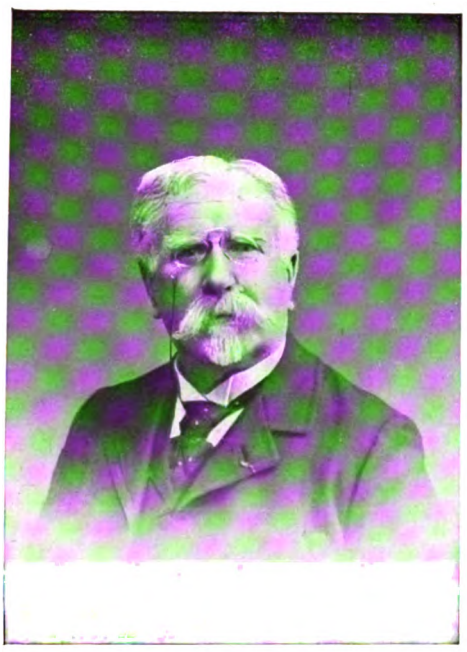

ANTONIN DELOUME

1836-1911.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE DE M. ANTONIN DELOUME

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

PAR HENRI DUMÉRIL

L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres a toujours compté parmi ses membres des jurisconsultes, avocats, magistrats ou professeurs. Parmi ces derniers, les romanistes qui, dans le courant du dix-neuvième siècle, se sont faits de plus en plus historiens, ont souvent figuré, comme il était naturel, au premier rang. C'est un professeur de droit romain, M. le doyen Paget, dont je retraçais naguère devant vous la carrière; c'est encore un professeur de droit romain, son successeur au décanat, M. Antonin Deloume, à qui vous m'avez chargé de rendre un suprême hommage.

Lui aussi a été mon maître, avant que je devinsse son collègue, son confrère et son ami; l'affection reconnaissante que je lui avais vouée ne m'a pas permis de me dérober à la tâche que vous m'avez confiée. Je ne l'ai acceptée pourtant qu'avec appréhension Deux fois déjà, dans cette enceinte, l'éloge de M. Deloume a été prononcé, devant les deux autres académies toulousaines, par des confrères ayant pénétré dans son intimité, plus capables que moi d'apprécier son caractère et ses travaux, ayant à leur disposition, pour fixer leurs souvenirs, pour formuler leurs jugements, pour exprimer leurs regrets, un talent auquel je ne saurais prétendre. Le parti le plus prudent eût été de vous engager tout simple-

1. Lu dans la séance du 24 avril 1913.

Digitized by Google

ment à relire les pages à la fois précises, délicates et émues de M. Joseph Bressolles[1] et de M. le comte Étienne de Rességuier[2]. Le parti le plus prudent, peut-être, mais non le meilleur. Le mémoire de M. Deloume ne souffrira pas de la médiocrité de cette notice biographique : le bon renom de notre Compagnie eût été compromis si le tribut dû à sa mémoire n'avait pas été acquitté.

Jean-Antonin Deloumé naquit à Toulouse, le 23 juin 1836, d'une famille des plus honorablement connues dans le monde du Palais et de l'École. Son père, Bruno Deloume, avoué à la Cour royale, se distingua, par son inflexible rigidité, parmi les membres d'un corps dont vous m'en voudriez de médire; on l'avait surnommé *La Règle;* son oncle, Jean-Baptiste Deloume, après avoir été capitaine adjudant-major au 27e de ligne, s'était fait inscrire au barreau — *cedant arma togæ* — et devint professeur suppléant à la Faculté de droit.

Le jeune Antonin eut le malheur de perdre son père quand il avait à peine neuf ans. Sa mère, son subrogé-tuteur, M. Jean Pierre Bressolles, vice-président du tribunal civil, les maîtres de l'école libre Sainte-Marie où il acheva ses études secondaires, telles furent les personnes qui dirigèrent son éducation : et toutes leurs influences agirent dans le même sens. L'esprit de l'adolescent reçut d'elles une empreinte ineffaçable; de fortes convictions religieuses, le respect des vertus traditionnelles qui ont fait pendant des siècles l'honneur de la bourgeoisie française, le goût des études classiques restèrent parmi les traits distinctifs de son caractère et les principes directeurs de sa conduite.

Reçu bachelier ès lettres avec mention à la session d'août 1854[3], il commença des études de médecine et les abandonna

1. *Recueil de Législation*, 1913.

2. *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1913. Je ne dois pas non plus passer sous silence la substantielle notice due à la plume de M. Jules de Lahondès, dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.*

3. Ses examinateurs furent MM. Gatien-Arnoult, Barry, Delavigne et Daguin, qui tous appartinrent à notre académie.

Digitized by Google

bientôt après pour entrer à l'École de droit. Sa voie était trouvée; il y marcha d'un pas régulier et ferme. Une série d'éloges signala ses succès aux divers examens de licence[1]. En 1860, il obtenait une première mention au concours de doctorat avec un mémoire sur *Le Droit de Retour soit légal, soit conventionnel*[2]; en 1862, la Faculté lui attribuait la première médaille d'or pour un travail sur *Le Concours de plusieurs infractions punissables et la récidive soit en Droit romain, soit en Droit français*[3]. Bientôt après, en 1864, l'Académie de législation lui attribuait le prix du ministre[4]. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que depuis 1855 cette Compagnie choisit tous les ans entre les mémoires couronnés par les diverses Facultés de France celui qui lui paraît le plus digne de cette distinction : c'était la seconde fois qu'un Toulousain l'obtenait. Dès 1863, Antonin Deloume conquérait le grade de docteur avec une thèse sur les *Droits et Obligations des Ouvriers sous le point de vue de la Loi civile.* Il était alors secrétaire du Conseil des prud'hommes et son attention avait dû naturellement se porter sur cet ordre d'idées. L'examen d'un tel sujet l'avait amené à étudier plus d'une question alors passée sous silence dans l'enseignement des Facultés de Droit, enseignement dont les programmes étaient beaucoup moins étendus qu'aujourd'hui. Comme toutes choses humaines, les institutions évoluent; sur le terrain du droit privé des changements plus profonds se sont produits pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle dans la législation relative au contrat de travail que dans n'importe quel autre ordre d'idées. La

1. Parmi ses condisciples, trois se sont distingués comme lui dans l'enseignement du droit; tous ont été mes maîtres : MM. H. Bonfils et J. Paget à Toulouse, M. Duverdier de Suze à Dijon.

2. Voy. le rapport de M. Ginoulhiac.

3. Voy. le rapport de M. Rozy : le concours donna cette année-là des résultats remarquables, puisque la Faculté décernait en outre une seconde médaille d'or et une mention.

4. Rapport de M. Faure d'Avignonet, président de l'Académie; les autres travaux présentés venaient de Grenoble, de Poitiers et de Rennes.

Digitized by Google

thèse de notre confrère offre aujourd'hui un double intérêt: elle nous montre, d'une part, la route depuis lors parcourue; d'autre part, elle nous indique les tendances générales de son esprit, le sincère désir de justice qui l'a toujours inspiré. Je laisse naturellement de côté l'examen des questions purement juridiques qu'il pose et cherche à résoudre dans ces 287 pages, d'un caractère assez compact et d'un style plus serré peut-être que celui de ses œuvres postérieures. Ce n'est pas là chose de notre compétence. Mais vous me permettrez quelques citations. Et d'abord, ce passage de l'avant-propos[1], qui pourrait tout aussi bien servir de conclusion : « Lorsque, comme aujourd'hui, toutes choses tendent à relever la classe laborieuse et à l'amener à une hauteur qu'elle n'a jamais atteinte dans l'histoire des sociétés, il faut que tout concoure pour lui faire sentir que la liberté est un bien dont il faut savoir être digne. Le pouvoir social doit s'appliquer à développer et à féconder au sein des classes ouvrières ces saines doctrines morales et religieuses qui sont le seul fondement de la société; mais il doit encore fixer les règles du droit civil, en préciser le sens et la portée, parce qu'elles assurent la bonne foi des conventions, en garantissent l'accomplissement et concourent au maintien de l'ordre. » Et plus loin : « Le capital et le travail sont nécessaires l'un à l'autre. Ils vivent l'un par l'autre, et si l'un vient à succomber, l'autre doit également disparaître en entraînant à l'état barbare la société tout entière[2]. » Les doctrines économiques auxquelles il se rattache sont le plus souvent celles de l'école orthodoxe, si attaquées aujourd'hui de droite et de gauche, mais dont les partisans sont restés les plus fervents défenseurs des idées de liberté individuelle et d'épargne, ces facteurs si importants de la dignité et de la moralité humaines. Dans la seconde partie de son œuvre, consacrée à l'ancien droit, il expose brièvement « la tyrannie des corporations sur le

1. P. VIII.
2. P. 25.

Digitized by Google

travail[1] ». Arrivé à l'époque moderne, il considère le développement du machinisme avec tout l'optimisme du regretté Frédéric Passy dans son livre sur *Les Machines et le Développement de l'Humanité*. « Les ouvriers, dit-il, n'avaient pas pu comprendre que les machines ne devaient pas les priver de leur travail, qu'elles devaient, au contraire, rendre ce travail plus nécessaire en accélérant la production, plus lucratif et plus noble, en ne laissant à l'homme que des soins de direction et de surveillance, dans lesquels l'esprit a autant de part que le corps[2]. » Un demi-siècle d'expérience n'a pas pleinement confirmé ces prévisions. La grande industrie laisse regretter le petit atelier. « Depuis que la force mécanique s'est substituée à la force humaine, les machines travaillent comme des hommes et les hommes comme des machines », écrivait A. Fournié en 1868[3]. De quel côté est la vérité?

Nombreuses sont les lacunes que notait le jeune docteur dans les dispositions de notre législation civile, relatives au contrat de travail, notamment en matière d'apprentissage. Ce dernier sujet, vous ne l'ignorez pas, est d'un intérêt plus actuel que jamais; car rien n'est plus intéressant que ce qui est menacé d'une mort prochaine.

Mais le temps me manque pour m'étendre davantage. Pour mieux montrer l'esprit qui anime le livre, je me borne à reproduire quelques passages concernant l'article 1781 du Code Napoléon, ainsi conçu : « Le maître est cru sur affirmation, — pour la quotité des gages; — pour le paiement du salaire de l'année échue; — et pour les à-compte donnés pour l'année courante. » Cet article n'est plus qu'un souvenir. Deloume s'était élevé avec force contre le privilège exorbitant qu'il consacrait. Après avoir montré que le Code avait étendu aux ouvriers une mesure qui dans l'ancien droit ne s'appliquait qu'aux domestiques[4], il ajoutait : « Pourquoi la loi a-t-elle

1. P. 88.
2. P. 213.
3. *Vérités et Paradoxes*, p. 105.
4. P. 105.

Digitized by Google

privé le juge du droit de s'éclairer comme il l'entend? Est-ce donc qu'une enquête ou une expertise le lie? Et s'il y a du danger à l'emploi de ces moyens de preuve, le juge n'est-il pas le premier à l'apercevoir? On a dit qu'il fallait terminer promptement des affaires de peu d'importance. Mais, outre que le salaire est toujours une chose très importante pour l'ouvrier, que c'est là souvent son unique ressource, il faut apprendre aux classes pauvres le respect de la justice; et ce n'est pas par des dispositions comme celle de l'article 1781 que l'on réveillera chez elles ou que l'on secondera les sentiments honnêtes et les saines idées[1]. »

Encouragé par ses premiers succès, Deloume se prépara à affronter les épreuves de l'agrégation, sous la direction plus spéciale de Gustave Humbert à la mémoire duquel il payait naguère son tribut de reconnaissance dans l'éloge de Paget, prononcé à l'Académie de Législation. « C'est à cette époque, dit-il, que Paget se rapprocha d'un savant éminent qui vivait alors dans le travail le plus opiniâtre et dans la paix la plus absolue d'un intérieur fort modeste, le savant romaniste Gustave Humbert. On avait créé à la Faculté de droit une conférence préparatoire à l'agrégation, qu'Humbert présidait avec la science et le dévouement touchants qu'il mettait dans toutes ses relations avec les étudiants, et notamment avec moi-même, je ne saurais l'oublier ici... » Dans ces temps, si différents du nôtre à bien des égards, et où la décentralisation universitaire paraissait un beau rêve, à peine entrevu par les imaginations les plus hardies, en fait, Paris n'avait pas encore la prépondérance exclusive, le quasi-monopole qui lui appartient presque sans protestation aujourd'hui. Un stage près de sa Faculté de Droit n'était pas considéré comme indispensable pour réussir à l'agrégation. Notre Toulousain fut en effet reçu, sans avoir quitté Toulouse, en avril 1866; il avait été admissible dès 1864.

Ce fut alors seulement qu'il dut s'éloigner de sa ville natale dont la Faculté était considérée comme trop importante

1. P. 277.

Digitized by Google

pour qu'un jeune agrégé y fût attaché d'emblée. Le 19 mai 1866, il était nommé à Aix où beaucoup de ses collègues ont fait comme lui leurs débuts : de son séjour dans la capitale de la Provence, séjour qu'il ne considéra d'ailleurs jamais que comme provisoire, il rapporta les meilleurs souvenirs, et il sut là-bas nouer des amitiés, se créer des sympathies qui le suivirent dans toute sa carrière. Le 28 juillet 1868, un arrêté ministériel le faisait rentrer à Toulouse; il ne devait plus en partir.

Les agrégés étaient ballottés d'un enseignement à l'autre, suivant les besoins de la Faculté. Quand j'arrivai étudiant à Toulouse, à la fin de 1874, Deloume fut un de mes premiers maîtres. Il était alors chargé du cours de droit des gens, ou, comme on dit plus volontiers aujourd'hui, du cours de droit international public. Toulouse a été un des premiers centres d'études en France où l'enseignement de cette branche du droit ait été organisé; elle y est restée en honneur. Henry Bonfils, à qui Deloume succédait, en a publié depuis un *Manuel*, réédité après sa mort; deux de nos collègues[1] font aujourd'hui partie de l'Institut de droit international.

Deloume s'appliquait à ces études, nouvelles pour lui, avec la conscience et l'ardeur qu'il mettait en toutes choses. Je suivais son cours avec d'autant plus d'intérêt que les douloureux souvenirs de la guerre franco-allemande étaient encore tout récents, et que j'avais, peu d'années auparavant, assisté aux leçons sur le droit des gens, professées à la Faculté des lettres de Dijon par le philosophe Joseph Tissot. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, le cours de Toulouse avait un caractère plus juridique; c'est surtout à l'aide des principes du droit civil sur la propriété, sur les contrats et obligations, que notre maître cherchait à résoudre les problèmes qui se posaient devant lui[2]. Je n'ai pas feuilleté sans émotion les pages jaunies de mes cahiers d'alors. Je n'en puis résumer

1. MM. Rouard de Card et Mérignhac.

2. Cette méthode, qui s'explique facilement chez un jurisconsulte, n'est pas sans dangers : elle conduirait, par exemple, à admettre que

Digitized by Google

le contenu, même brièvement, mais je ne résiste pas au désir de reproduire cette phrase que je lis dès la troisième page : « La guerre est un mal et un fléau; elle est aussi absurde que le duel judiciaire dans les relations des hommes entre eux, mais elle semble être inhérente à la nature humaine... » Cette dernière assertion, émise d'ailleurs d'une manière hypothétique, me paraît trop pessimiste. Qui aurait cru, à certaines époques, que l'esclavage, les guerres privées, ou la lèpre cesseraient jamais d'affliger l'humanité? L'utopie d'hier est l'espérance d'aujourd'hui et sera peut-être la réalité d'un lendemain plus ou moins éloigné[1].

Les qualités maîtresses du professeur étaient la clarté et la sincérité. Aussitôt qu'une question l'intéressait, et il avait le don de s'intéresser facilement et vivement, il cherchait à faire passer chez ses élèves les sentiments qu'il éprouvait, à les échauffer de l'ardeur qu'il ressentait lui-même. Il tenait à se mettre en communication directe avec eux; dans l'intervalle des cours, s'il rencontrait dans la rue un auditeur assidu, volontiers il l'abordait, l'interrogeait, élucidait les points demeurés obscurs, sollicitait des objections que la crainte révérentielle du maître empêchait parfois de faire aussi nombreuses et pressantes qu'il les eût désirées.

tout traité signé à la suite d'une guerre est sans valeur, parce qu'un contrat est nul s'il est entaché de violence.

1. Les lignes suivantes de Jules Lacointa me paraissent assez bien rendre la pensée de Deloume : « La violence n'est plus habituelle, normale; autrefois, les peuples ne se rencontraient guère que sur les champs de bataille; aujourd'hui, les éléments de leur prospérité sont unis à tel point, la paix est tellement nécessaire que les faits qui la troublent causent d'irréparables dommages : ne savons-nous pas que le vainqueur souffre de la victoire autant que le vaincu de la défaite? Nous verrons peut-être encore des crises terribles, des luttes cruelles, *Bellaque matribus detestata*. Mais celui qui contemple du sommet des temps le cours des vicissitudes terrestres, forme-t-il son jugement d'après le sort d'une génération, d'après la destinée d'un siècle? Il faut embrasser un vaste ensemble pour discerner, s'il est possible, le résultat final de l'élaboration des choses humaines. Les progrès réalisés donnent la certitude que la guerre, sans pouvoir jamais être empêchée d'une manière absolue, sera de plus en plus rare. » *L'enseignement du Droit des gens, Correspondant*, 25 juillet 1883, p. 286.

Digitized by Google

Pendant dix ans, par un sort assez commun à cette époque, l'agrégé dut attendre avant d'être pourvu d'une chaire magistrale. Enfin, le 10 juillet 1878, il fut nommé professeur de droit romain; il remplaçait Gustave Humbert, récemment nommé procureur général à la Cour des comptes, déjà suppléé par lui à plusieurs reprises. A cet enseignement, qu'il garda jusqu'à l'heure de la retraite, s'en ajoutèrent, accessoirement et accidentellement, quelques autres, notamment de 1890 à 1892, le cours de législation industrielle, auquel sa thèse l'avait particulièrement préparé. Les nombreuses générations d'élèves qu'il a formés s'accordent à reconnaître, depuis le premier jour jusqu'au dernier, la méthode et la netteté de son exposition ainsi que sa bienveillance inlassable pour la jeunesse étudiante. Jamais il ne perdit une occasion de susciter chez elle, à propos de textes antiques auxquels il donnait des applications nouvelles, les plus généreuses émotions.

Comment il entendait les études de droit romain, ces études qui, dans le courant du dix-neuvième siècle, ont subi tant de transformations, il nous le dit lui-même dans son éloge de J. Paget : « Désormais, l'histoire des mœurs, de la législation et les rapprochements de la législation comparée doivent, de plus en plus, prendre leur place légitime, soit pour l'éclaircissement des textes, soit, et plus encore, pour l'éducation intellectuelle et morale de nos jeunes auditoires. Sans doute, ces études doivent rester avant tout juridiques et exégétiques pour demeurer exactes et précises; mais, désormais, il faut comparer sans cesse la législation romaine à elle-même suivant ses diverses époques, à travers plus de douze siècles; c'est-à-dire que les transformations du droit positif doivent être expliquées par les transformations concomitantes des institutions politiques, des religions, des systèmes financiers et des mœurs. Voilà quelle est aujourd'hui la principale utilité des études de droit romain, et tel doit être, surtout, le trait caractéristique des enseignements de licence, les maîtres réservant pour ceux de doctorat ou pour leurs propres études et leurs publications, les détails, j'allais

Digitized by Google

dire les minuties. C'est dans leur recherche qu'excellent surtout les Allemands, et nous savons trouver dans leurs travaux les documents les plus précieux pour les lumineuses synthèses de notre science française. » N'estimez-vous pas, Messieurs, que cette solution moyenne est la sagesse même? Mais tout fait prévoir que bientôt la question ne se posera même plus. La décadence des études classiques anciennes, l'admission sans réserve aux études de droit des bacheliers sans latin, la recherche toujours plus exclusive d'une utilité pratique immédiate, la faculté d'option largement étendue entre les divers enseignements juridiques, politiques, économiques donneront bientôt au droit romain la place d'honneur que l'on réserve aux choses sacrées, sacrées puisque personne n'y touche.

C'est en 1900 que le suffrage de ses collègues appela Deloume au décanat. La prospérité de la Faculté durant les six années qu'il la dirigea, les liens étroits qu'il eut à nouer ou à resserrer entre elle, l'École pratique de Droit et l'École de notariat, tout cela a été dit et je n'ai pas à le répéter.

La carrière académique de notre confrère nous retiendra plus longtemps. De bonne heure, dès 1869, il était entré à l'Académie de législation. Il la présida en 1884, devint en 1887 vice-secrétaire perpétuel pour suppléer Louis Arnault, élu député de Tarn-et-Garonne, remplaça celui-ci, une première fois et provisoirement, en 1890 et, définitivement, après sa mort, en 1894. La tâche du secrétaire perpétuel dans cette Compagnie est particulièrement délicate; c'est lui, en effet, qui, lors de la fête de Cujas, doit présenter au public les travaux communiqués par les associés ordinaires ou correspondants qu'il analyse et apprécie. Plus que dans n'importe quel discours analogue, l'auteur de ces *résumptions* doit se garder de deux écueils du genre académique, une froideur monotone et l'exagération dans l'éloge. Faisant passer dans ses rapports la ferveur de son zèle pour le bien de l'Académie dont il avait fait sa chose, toujours sincère en louant les œuvres de confrères, les critiquant parfois dis-

Digitized by Google

crètement, plus souvent y ajoutant des réflexions et des conclusions personnelles, M. Deloume savait donner de l'intérêt et de la variété à ces séances solennelles. J'ajoute que le secret n'a pas disparu avec lui. J'ajoute aussi que je suis personnellement heureux, et pour moi et pour ceux qui m'entendent, que les traditions de notre Académie des Sciences n'imposent pas le même devoir à votre secrétaire perpétuel.

L'Académie des Jeux Floraux l'appela, le 12 juin 1885, à occuper le fauteuil laissé vacant par la mort d'Émile Vaïsse-Cibiel : il fut reçu le 17 janvier de l'année suivante. Dans son remerciement, *Étude sur la Philosophie et la Poésie*, il répudie hautement le culte de la forme pour la forme : « La poésie et tous les arts, proclame-t-il, s'élèvent en même temps que les pensées ou les sentiments qui les inspirent[1]. » Et il termine par une éloquente apologie de la morale chrétienne et des vertus sociales qu'elle commande.

Particulièrement émouvantes parce qu'émues, parurent les lignes suivantes : « [Après la Liberté et l'Égalité] cette philosophie enseigne la Fraternité, que, dans son langage, elle désigne du nom plus doux encore de charité. Et, à l'appel de ce mot mystérieux, on voit des jeunes filles quitter le foyer paternel, abandonner ce lieu béni de toutes les douceurs et de toutes les élévations morales, de toutes les délicatesses de l'âme et de la vie; courir au chevet des mourants, à l'hôpital, infecté de toutes les misères, dans les taudis abjects et repoussants, à l'école des petits enfants, et, s'il le faut, sur les champs de bataille. Voyez-la, Messieurs, elle a pris le courage du soldat, et son visage a revêtu la sérénité des anges; la pudeur s'est pieusement écartée de ses yeux, comme inutile devant de plus hautes visions, et son corps délicat s'est soumis à tous les ordres de cette fraternité héroïque[2]. » La veille même du jour de

1. *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1886, p. 367.
2. *Ibid.*, p. 371.

Digitized by Google

la séance publique, une jeune belle-sœur du nouveau mainteneur était entrée chez les Sœurs de la Charité.

Le dévouement d'Antonin Deloume aux Sociétés savantes de sa ville natale allait bientôt avoir une occasion de s'exercer sans précédent à Toulouse. Vous savez tous, Messieurs, avec quelle munificence le banquier Théodore Ozenne, soit pendant les dernières années de sa vie, soit dans ses dispositions testamentaires, a prodigué les dons à toutes les institutions charitables, aux établissements d'instruction, publics ou libres, aux corps littéraires et scientifiques de sa petite patrie adoptive. Au risque de fatiguer ceux qui n'aiment pas à entendre trop louer la justice d'Aristide, je veux répéter que notre dette envers la mémoire d'Ozenne ne pourra jamais être suffisamment acquittée. Nos académies, depuis nombre d'années, menaient, dans des locaux d'emprunt, une existence précaire : il les a somptueusement logées, sauvant en même temps du délabrement et de la ruine l'une des plus belles œuvres de la Renaissance toulousaine. Et je passe sous silence les multiples fondations de prix dont elles ont bénéficié. Dans son œuvre généreusement conçue, longuement méditée, sagement accomplie, Antonin Deloume fut son conseiller, puis son continuateur. Pendant les sept années — chiffre fatidique — qui s'écoulèrent entre la mort d'Ozenne et l'autorisation des legs faits à la ville et aux personnes morales, son légataire universel prodigua temps, argent, démarches de toute sorte pour exécuter les volontés du testateur sans attendre l'entier accomplissement des rites administratifs. L'hôtel d'Assézat, placé désormais sous l'invocation de Clémence Isaure — gracieuse et légendaire patronne des lettres toulousaines — fut débarrassé de ses excroissances, restauré, meublé; les six Sociétés appelées à y siéger s'y installèrent avec leurs bibliothèques. Et, quand tout eut été réglé, après que M. Deloume eut pris définitivement à sa charge une bonne partie de ce qui n'eût dû être qu'une avance, nommé président du Conseil d'administration de l'Hôtel, loin de s'en désintéresser, il s'y consacra tous les jours davantage s'il était possible.

Digitized by Google

C'est au début de l'ère nouvelle qui s'ouvrait pour les académies qu'il était devenu des nôtres (1er avril 1897)[1]. A la vérité, il parut à nos séances moins fréquemment que nous ne l'eussions souhaité; son temps était déjà pris par de multiples devoirs. Et puis, il y avait peut-être à cette inassiduité relative une raison plus intime. Les académies toulousaines sont unies entre elles par toutes sortes de liens qu'elles ne laissent échapper aucune occasion de resserrer. Chacune d'elles compte un certain nombre de membres appartenant également à l'une ou à l'autre de ses voisines[2]. Pourtant les habitudes, l'atmosphère même en paraissent différentes. Chez l'une, le caractère de sociabilité qui, en France, a présidé à l'origine de ces compagnies sera mieux conservé; elle ressemblera davantage à un cercle ou à un salon. Chez telle autre, le caractère purement scientifique s'est presque exclusivement développé. Un simple couloir peut jouer — en apparence tout au moins — le rôle des Pyrénées; vérité en deçà, erreur au delà. Notre confrère, accoutumé aux toujours courtoises et souvent ingénieuses digressions du *tour d'opinion*[3], trouvait nos réunions un peu froides à son gré. Quel intérêt ne portait-il pas, néanmoins, à notre Compagnie! Non seulement il nous tenait minutieusement au courant de tout ce qu'il faisait pour le bien de l'Hôtel, en attendant qu'il en fût régulièrement dessaisi, mais il avait pour nous les attentions à la fois les plus généreuses et les plus délicates. Un soir, l'un d'entre nous s'était plaint d'avoir les yeux fatigués par la lumière

1. A la fin de la même année, il entra à la Société archéologique du midi de la France dont son frère, Louis Deloume, était depuis longtemps déjà un des membres les plus actifs et les plus estimés. — Un peu plus tard (28 juin 1902), il fut nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique; il en devint correspondant honoraire le 25 mars 1905. — Il avait été président de la Société de géographie en 1888.

2. En ce moment, neuf de nos associés, ordinaires ou libres, sont mainteneurs des Jeux Floraux; quatre font partie de l'Académie de législation; une dizaine de la Société archéologique.

3. *Statuts de l'Académie des Jeux Floraux* de 1773, titre III, art. 12.

Digitized by Google

trop vive du lustre dans la salle de nos séances ordinaires; le jeudi suivant, des verres dépolis en adoucissaient l'éclat. — Le maigre mobilier des Sociétés savantes était partout réparé ou complété, ou même renouvelé — tout cela, bien entendu, « conformément aux intentions présumées de M. Ozenne ».

En 1899, ce lui fut une grande joie de voir le Congrès des Société savantes, jusqu'alors toujours tenu à Paris, se réunir pour la première fois en province dans l'Hôtel d'Assézat, où il était leur hôte. De même que nos devoirs envers tous les enfants de notre Père commun ne doivent pas nous faire oublier notre grande patrie, la petite patrie conserve au sein de celle-ci une place à part, plus proche encore de notre cœur, telle une sorte de famille agrandie. Chez Antonin Deloume, tous les sentiments qu'inspire la charité dans le sens étymologique du mot, *caritas Dei. hominum, patriæ*, étaient également vifs. Sa province, sa ville natale n'étaient jamais oubliées; il assignait aux Compagnies scientifiques et littéraires un rôle considérable dans le mouvement décentralisateur qu'il appelait de tous ses vœux. Il salua ces premières assises des délégués des Sociétés savantes dans la cité palladienne comme marquant une étape décisive dans la voie vers le progrès souhaité : peut-être s'en exagérait-il l'importance; ce n'est pas à nous de la rabaisser. Vous vous rappelez les séances de sections auxquelles il a parfois présidé; la fête donnée, un soir radieux de printemps, dans l'enceinte des murs élevés par Nicolas Bachelier, au pied de la tour de brique rouge, toute rutilante des feux de Bengale, tandis qu'un chœur chantait *La Toulousaine*, notre pacifique *Marseillaise;* enfin, la séance générale où il reçut la croix de la Légion d'honneur[1]. L'octroi de cette distinction faisait également honneur au ministre qui la conférait à un adversaire avoué de sa politique et au nouveau chevalier, lequel avait tout fait pour la mériter sans rien faire pour la solliciter[2].

1. Il avait été nommé officier de l'Instruction publique dès le 9 juillet 1888.

2. A cette occasion, les Sociétés savantes de Toulouse offrirent au

Digitized by Google

Bien des Congrès ont depuis cette époque siégé dans notre palais académique; jusqu'au dernier jour, M. Deloume s'est fait un devoir de leur souhaiter la bienvenue, ne se lassant jamais de faire connaître ou de rappeler à ses auditeurs, venus de tous les coins de l'horizon, les traditions littéraires et artistiques de Toulouse, le passé de ses corps savants, leurs obligations envers Théodore Ozenne.

Longue est la liste des travaux publiés par M. Deloume[1] : il m'est impossible de les analyser tous, même sommairement. Quelques-uns, néanmoins, doivent retenir un instant notre attention, soit pour leur importance, soit parce qu'ils rentrent plus directement dans le cercle de nos études ordinaires.

C'est en 1890 que parut son livre sur les *Manieurs d'argent à Rome*, livre dont le titre rappelait un ouvrage déjà ancien et ayant fait quelque bruit en son temps, d'Oscar de Vallée. — Les Romains ont toujours été un peuple âpre au gain; dès une époque reculée, leur cité souffre de l'excessive avidité de ses membres; le mal de l'usure, *fenebre malum*, fut la plaie de la république naissante, et les rigueurs, autorisées par la loi, du créancier envers son débiteur paraissent aujourd'hui incroyables. Les institutions politiques, aussi bien que le droit civil, donnaient à l'argent une énorme influence. Bien vite l'aristocratie de naissance vint se fondre dans la ploutocratie. La *nobilitas* des derniers siècles est le résultat de cette fusion. Mais alors Rome s'est agrandie; son empire a dépassé les limites de l'Italie, et tout le monde méditerranéen est une proie offerte à la cupidité des vainqueurs. Les provinces devaient pourvoir à la subsistance de l'Italie. Les impôts qui s'y percevaient étaient donnés à ferme; tous les cinq ans, les censeurs procédaient à une

nouveau légionnaire un bronze que lui remit le comte Fernand de Rességuier, le spirituel et vénéré secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, se faisant l'interprète de tous.

1. La liste complète en a été publiée à la suite des éloges prononcés par MM. J. Bressolles et E. de Rességuier.

Digitized by Google

adjudication; c'était aussi par voie d'adjudication que se faisaient les travaux publics. Les adjudicataires se nommaient publicains. Ils arrivèrent à un degré de puissance extraordinaire, et Montesquieu, en quelques lignes énergiques, nous dit combien cette puissance fut fatale : « Tout est perdu lorsque la profession lucrative des traitants parvient encore par ses richesses à être une profession honorée. Cela peut être bon dans les États despotiques où souvent leur emploi est une partie des fonctions des gouverneurs eux-mêmes. Cela n'est pas bon dans une république, et une chose pareille détruisit la république romaine[1]... » Montesquieu ne pouvait soupçonner qu'une partie du mal fait par les publicains de Rome; mais son jugement trouve une confirmation éclatante daus l'étude de M. Deloume qui l'explique et le complète. A l'histoire des publicains, l'auteur joignait celle des *argentarii* ou banquiers. Ceux-ci n'ont pas joué un rôle aussi important; ils n'ont pas constitué comme traitants de puissantes Compagnies financières, formé un État dans l'État; mais ils gravitèrent autour des publicains pour lesquels ils furent, plus d'une fois sans doute, d'utiles auxiliaires.

L'histoire ne se répète pas dans le détail des faits; mais quiconque étudie les mœurs et les institutions, constate que dans ce domaine elle se répète souvent, au contraire, et qu'elle est régie par des lois. C'est cette considération qui a guidé M. Deloume; c'est en elle que nous trouvons la source première de ses idées les plus originales et de ses plus curieuses découvertes.

Il nous montre les publicains se recrutant dans l'élite de la bourgeoisie romaine, dans la classe des chevaliers; leurs Sociétés disposent de grands capitaux; il n'en fallait pas moins pour entretenir une armée d'agents et de commis, des vaisseaux, des entrepôts, un matériel et un personnel dont seules les grandes Compagnies de finance et d'industrie de nos jours peuvent donner l'idée. Pareilles Sociétés existaient

1. *Esprit des Lois*, livre XIII, ch. xx.

Digitized by Google

avec plus ou moins d'importance pour les travaux et les entreprises de toute espèce. Dans les deux derniers siècles de la république, ces associations se multiplient outre mesure; on les retrouve spéculant sur presque tous les points du monde romain. Comment se constituaient-elles? où trouvaient-elles l'argent nécessaire? Polybe nous l'apprend en quelques lignes d'une importance capitale dans leur brièveté[1].

Presque tous les citoyens étaient, à des titres divers, intéressés dans les entreprises dont les censeurs avaient l'adjudication; les uns se portaient adjudicataires, d'autres faisaient société avec les premiers, d'autres enfin n'étaient que des bailleurs de fonds, sortes de commanditaires, dont les parts d'intérêt avaient le caractère de la transmissibilité, étaient de véritables actions. Je ne puis suivre M. Deloume dans la discussion des textes qu'il invoque pour définir le véritable rôle de ces *participes* ou *affines conductionis* : ce qui l'a mis sur la voie, c'est l'analogie des sociétés vectigaliennes avec les puissantes Compagnies d'aujourd'hui. La nécessité même des choses a dû faire admettre la limitation de la responsabilité des actionnaires et la faculté de transférer leurs titres à autrui. Qui ne voit les facilités que de pareilles valeurs devaient offrir à la spéculation? Sur le forum, dans les bourses ou basiliques, l'agiotage se donna libre carrière; les fortunes s'édifiaient rapidement et s'écroulaient de même.

Ce spectacle ne se reproduit-il pas sous nos yeux? Mais, à Rome, le désordre était beaucoup plus grand encore qu'il ne l'est de nos jours. C'est qu'il y avait confusion complète entre les finances, la politique et la justice. Cette confusion fut, pour les provinces, la cause de maux effroyables; jointe à une centralisation excessive, elle amena la complète démoralisation du peuple romain, et une anarchie destinée à finir, comme finissent les anarchies, par un despotisme militaire.

Polybe faisait remarquer que le Sénat était, à son époque,

1. *Hist.*, VI, 17.

Digitized by Google

le maître incontesté des publicains; il ne le resta plus longtemps; les chevaliers s'emparèrent des jugements, et les adjudicataires des impôts et des travaux publics n'eurent plus rien à redouter des juges, leurs amis et leurs pairs. « Les publicains, dit M. Deloume, devinrent les maîtres parce qu'ils devinrent les juges, nous l'admettons; mais nous ajouterons qu'ils devinrent les juges parce que le personnel des intéressés à leur spéculation constitua la majorité dans les comices chargés de régler, par leurs lois, l'organisation des tribunaux[1]. » Je voudrais entrer avec l'auteur dans les détails captivants qu'il nous présente, montrer comment il a su rapprocher les passages des écrivains anciens et les commenter, sans les torturer, de manière à convaincre pleinement son lecteur. Une fois le mécanisme des Sociétés vectigaliennes connu, tout s'enchaîne et se suit; nous comprenons la fièvre de spéculation qui s'empare des foules, les ruines causées par les variations des cours, la puissance des traitants, maîtres des provinces, des comices et des tribunaux, la corruption des mœurs, conséquence fatale d'une cupidité sans contre-poids et sans contrôle. De l'excès du mal devait sortir un remède, triste remède, d'ailleurs, et qui devait lui-même engendrer des maux nouveaux. L'empire vint et nivela tout. Les *procuratores,* agents de l'empereur salariés et hiérarchisés, prirent en main l'autorité. Les provinciaux échappèrent aux publicains pour tomber sous la fiscalité impériale. Peut-être ont-ils d'abord gagné au change.

Les Manieurs d'argent à Rome furent, aussitôt après leur publication, couronnés presque en même temps par l'Académie française et par l'Académie des sciences morales et politiques. M. Perrens, rapporteur du concours Le Dissez de Penanrun, qualifiait l'ouvrage de notre confrère de livre « savant, clair, instructif, intéressant, agréable même et surtout original[2] ». A l'Académie française, c'était Victor

1. *Les Manieurs d'argent à Rome*, p. 293.
2. Ce n'était pas la première fois que notre confrère était distingué

Digitized by Google

Duruy, l'auteur de l'*Histoire des Romains*, qui s'était fait son avocat pour le prix Thérouanne.

Encouragé par de tels suffrages, Deloume fit paraître une seconde édition en 1892. Ce n'était pas une simple réimpression. L'addition la plus intéressante était celle d'une quarantaine de pages relative à la fortune de Cicéron. Comment ce fils d'un bourgeois d'Arpinum est-il devenu l'homme opulent — opulent au moins par intervalles — que nous trouvons dans sa correspondance, propriétaire de nombreuses et somptueuses villas, amateur de repas délicats aussi bien que d'objets d'art, entouré de serviteurs et d'esclaves, dépensant sans compter pour s'attirer les suffrages populaires ou pour s'acquitter des charges incombant à ses magistratures? Et cependant sa femme gaspille son bien, ses intendants le grugent, son gendre mange la dot de sa fille, son fils étudiant fait des dettes, trouvant insuffisante une pension de 20.000 francs par an. Comment expliquer pareille fortune? Comment expliquer en même temps les crises financières aiguës qu'il traverse parfois et dont il se relève avec une singulière facilité? Hier, il semait l'argent à profusion; aujourd'hui, il est pauvre ou peu s'en faut; demain nous apprendrons que, conjointement avec Appius, il va dépenser 60 millions de sesterces pour agrandir une basilique au Forum. Ce n'est pas sur ses honoraires d'avocat qu'il pouvait compter; la loi Cincia n'était pas encore tombée en désuétude. Lui-même énumère quelque part les divers moyens qu'il connaît d'arriver honnêtement à la fortune : le commerce — auquel il ne pouvait se livrer, étant sénateur — le travail — et ses travaux comme avocat et écrivain n'étaient guère rémunérateurs — et les opérations des publicains[1]. C'est dans ces dernières qu'il faut voir l'origine de ses ressources : c'est aux jeux de bourse que sont dus les passages soudains de la fortune à la gêne et de la gêne à la fortune qui

par l'Académie des sciences morales; il avait obtenu une mention très honorable quelques années auparavant, pour un mémoire sur l'*Extradition* (1881).

1. *Parad.*, VI, 2, 46.

Digitized by Google

nous étonnaient tout à l'heure. La correspondance du grand orateur renferme maints passages, quelque peu obscurs par eux-mêmes, que cette explication rend fort clairs [1].

Le sujet ainsi magistralement traité par M. Deloume ne cessa pas d'occuper son attention. Encore en 1907 il communiquait à l'Académie de législation une étude sur *La Passion de l'argent dans les instincts, les lois et les mœurs des Romains*, comme il lui avait communiqué jadis la première rédaction des principaux chapitres des *Manieurs d'argent* et, plus récemment, un échange de correspondances sur le même sujet avec le professeur italien Guglielmo Ferrero. Il désirait faire un abrégé de son œuvre de prédilection, abrégé que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever. Le succès de ses idées, en France et à l'étranger, le dédommagea largement du silence de certains collègues parisiens.

Les destinées de la république romaine, ruinée par la toute-puissance de l'argent, n'étaient pas d'ailleurs l'unique objet de ses études. Le passé de sa Faculté ne l'intéressait guère moins. C'est lui qui, bien avant son décanat, en 1889, avait présidé à l'installation de la salle du Conseil où il réu-

1. J'ai reproduit ici en partie deux articles que j'ai publiés en 1890 et 1892 dans la *Revue générale du Droit*. M. Gustave d'Hugues écrivait dans le *Correspondant* du 10 décembre 1890 : « Le livre de M. Deloume va devenir l'un des plus utiles commentaires que je connaisse à la lecture des lettres et des plaidoyers de Cicéron ; d'autant plus qu'il n'y a pas la moindre part faite à la déclamation ni aux commérages de l'esprit de parti. C'est une œuvre de pure science et de bonne foi, toute pleine de documents et de philosophie. La nouveauté des points de vue ne nuit pas à la rigueur de la méthode; les hardiesses de l'érudition sont tempérées par la justesse du sens critique ; la modernité même du langage a son excuse dans la parfaite ressemblance de ce qui fut et de ce qui est. » (P. 934.) Voy. aussi le compte rendu de M. Joseph Bressolles, *Revue critique de Législation et de Jurisprudence*, 1890, pp. 441 et suiv. Dans la *Revue historique*, t. XLV, pp. 326-327, M. Salomon Reinach, tout en faisant une critique méticuleuse des négligences et des inexactitudes de détail que M. Deloume avait laissées échapper dans la première édition, disait : « Ce livre est de ceux qui paraissent devoir vivre... grâce à la variété des connaissances de l'auteur et à la vivacité amusante qui soutient partout son exposition. »

Digitized by Google

nit, autant que faire se put, les images et les œuvres des anciens professeurs. Il avait aussi dressé le tableau du personnel enseignant depuis la fondation de l'Université, tableau enrichi de quelques brèves notices, que de récentes recherches ont pu rectifier et compléter sur certains points, mais qui n'en représente pas moins un effort considérable. En 1900, il publia son *Aperçu historique sur la Faculté de Droit de Toulouse* qui lui avait été demandé pour figurer, comme document, à la section de l'enseignement supérieur de l'Exposition universelle de 1880.

Après avoir constaté, avec Savigny et bien d'autres, que l'enseignement du droit a dû prospérer à Toulouse dès l'époque romaine, il interpréta la fondation de notre Université, à l'issue de la guerre contre les Albigeois, non comme un acte de fanatisme ou d'intolérance, ainsi qu'on l'a parfois avancé, mais comme une œuvre de haute politique, de conciliation, pour achever par la persuasion ce qui avait déjà été fait par la diplomatie et la force des armes : l'unification de la patrie. Mais, si une idée de paix a présidé à la naissance de ce corps célèbre, son existence a été des plus orageuses : il a subi le contre-coup des nombreuses luttes, toujours âpres et parfois sanglantes, que le désir de dominer et la recherche chimérique de l'unité religieuse et morale enfantèrent dans le cours de notre histoire. L'Université et plus spécialement les légistes qui y professent ou qu'elle a formés, prennent une part active à la lutte entre la papauté et la royauté; puis viennent les guerres de religion. La période la plus intéressante de l'histoire de la Faculté est assurément celle de la Renaissance; dans cette période débordante de vie, où toutes les idées, toutes les passions fermentent et bouillonnent, toutes les causes font appel à la violence. Émeutes d'étudiants, ou controverses politiques ou religieuses entre magistrats ou professeurs, tout est prétexte à meurtre ou exécution sanglante. « De là, écrit Rabelais, Pantagruel vint à Toulouse, où apprint fort bien à dancer et à jouer de l'espée à deux mains, comme est l'usance des escholiers de ladite université; mais il n'y de-

Digitized by Google

moura guières, quand il veit qu'ils fesaient brusler leurs régents tout vifs comme harengs saurets, disant : « A Dieu ne « plaise que ainsi je meure, car je suis de ma nature assez « altéré sans me chauffer d'advantaige. » C'est la crainte et l'horreur inspirées par le spectacle de ces dangereuses effervescences et de cette intolérance implacable qui expliquent le départ de Cujas : modéré de caractère, naturellement irrésolu comme tant d'hommes intelligents et honnêtes qui voient trop dans chaque question le pour et le contre, au moins chancelant dans son orthodoxie, violemment attaqué par des adversaires redoutables, dont le fameux Jean Bodin, le grand jurisconsulte ne demanda pas mieux que d'accepter à Cahors une position plus sûre et mieux rémunérée que celle qu'il eût pu avoir à Toulouse. Il est prouvé maintenant que jamais il n'échoua à un concours pour une chaire de droit civil. J'avoue, du reste, ne pas comprendre que cette question ait tant passionné les juristes. L'insuccès de Cujas, s'il eût été prouvé, ne l'eût pas diminué; il n'eût pas davantage démontré l'ignorance ou la mauvaise foi de ses juges. Mille accidents peuvent influer sur les épreuves et l'issue d'un concours; et Forcadel était loin d'être le premier venu.

Quand, avec l'établissement du pouvoir absolu, le calme est enfin rétabli, la vie universitaire n'est plus qu'un pâle reflet de ce qu'elle avait été autrefois : les professeurs sont d'une honnête médiocrité; les élèves, moins nombreux, travaillent moins : tout esprit de discorde n'a pas disparu de la Faculté, mais les tempêtes n'y agitent plus guère que des verres d'eau. Différends avec le Parlement, dissentiments entre facultés, entre membres d'une même faculté, entre maîtres et étudiants. A la suite d'un concours, nous voyons, au début du dix-huitième siècle, la Faculté de Droit procéder à soixante-dix neuf scrutins infructueux, après quoi, en désespoir de cause, c'est le Conseil d'État qui procéda au choix. Bientôt, le roi déclara qu'il se réservait la nomination quand dix tours n'auraient pas donné de résultat.

Depuis son rétablissement en 1805, la Faculté, comme les peuples heureux, n'a eu que peu ou point d'histoire. Les évé-

Digitized by Google

nements dont elle a été le théâtre ont été d'ordre purement professionnel. On peut dire que, malgré quelques fluctuations dans le nombre des étudiants, sa prospérité a été ininterrompue; le nombre des enseignements n'a cessé de s'augmenter : le bon renom des professeurs a dépassé les limites de notre ville et de notre région.

Dans le dernier chapitre de son livre, intitulé : *Le Temps présent et l'Avenir*. Notre confrère, sans omettre quelques réflexions générales sur le rôle des universités et plus spécialement des Facultés de Droit, expose plus longuement quelques vues personnelles. C'était au moment du service de trois ans auquel, sous la pression de fâcheuses circonstances, tant de bons esprits ont jugé prudent de revenir, mais dont on ne peut se dissimuler les sérieux inconvénients, spécialement au point de vue des études. Les seuls docteurs en droit bénéficiaient d'une exemption partielle. M. Deloume eût voulu que semblable réduction fût accordée à une partie des licenciés, en prenant ceux qu'indiquerait comme les plus méritants la moyenne de leurs examens. « La hausse du travail et des épreuves serait, nous l'affirmons, ajoutait-il, aussi soudaine qu'assurée. — Ce procédé donnerait, en partie, satisfaction aux réclamations portant sur l'inégalité faite au profit des autres licences, mais surtout il pousserait au travail en désignant ceux qui méritent le plus de n'en être pas trop détournés. — Et ceci n'implique aucun sentiment fâcheux dans notre jeunesse. Le séjour à la caserne, quelque nécessaire qu'il puisse être, ne doit pas être confondu avec l'exercice de la guerre elle même, et l'exemption désirée n'implique, de la part de ceux qui la recherchent, ni l'absence de courage militaire, ni celle du patriotisme le plus ardent. »

Il réclame aussi l'adjonction d'une épreuve de droit civil aux examens des doctorats non proprement juridiques. « La famille et la propriété sont le principe et la base de toute organisation sociale, de même que le droit des obligations contractuelles ou délictuelles régit toutes les relations humaines, entre les peuples comme entre les particuliers, dans la

Digitized by Google

politique et dans la diplomatie, aussi bien que dans la vie privée. Partout se retrouvent et les mêmes principes et le même langage du droit originaire, du droit civil : en finance, en économie politique et dans toutes les sciences sociales. »

Enfin, il souhaite que les membres de l'enseignement du droit participent, dans une certaine mesure, à l'administration de la justice. La chose était fréquente autrefois : le rapprochement de la pratique et de la théorie offre trop d'avantages pour qu'on n'essaie pas de remettre l'ancien usage en vigueur.

J'ai cru bon de rappeler ces vœux : l'intérêt qu'ils présentent n'a pas diminué.

J'ai dit que je ne pouvais résumer, même sommairement, tous les travaux publiés par Antonin Deloume. Mais je n'ai pas accompli, ou je n'ai accompli que dans une bien faible mesure, la partie la plus délicate de ma tâche, celle pourtant que j'aurais le plus à cœur de remplir sans trop décevoir votre attente. J'ai parlé du professeur, de l'administrateur, de l'académicien, de l'écrivain; ce ne sont là que des fonctions, plus ou moins accidentelles, des manifestations, plus ou moins extérieures, de l'homme, d'une personnalité. Ce qu'était cette personnalité, je voudrais vous le dire : beaucoup d'entre vous peut-être ne l'ont qu'imparfaitement connue. Nul n'a jamais mis en doute la loyauté du doyen Deloume et la droiture de ses intentions; mais la ferveur de ses convictions, sa franchise parfois dédaigneuse des ménagements, la véhémence de son argumentation, son ardeur à soutenir ses amis et à combattre les adversaires des idées qui lui étaient chères, ont pu faire croire à quelque intolérance de sa part. Les apparences étaient trompeuses. Sur bien des points, celui qui vous parle ne partageait pas les opinions de son maître; maintes fois d'amicales discussions se sont engagées entre eux sur des questions d'importance capitale aux yeux de tous deux. Jamais la chaleur de ces controverses n'a diminué la bienveillance dont notre confrère n'a cessé

Digitized by Google

d'honorer son ancien élève; jamais son sourire n'a été moins affable, l'étreinte de ses mains moins cordiale. S'il ne se piquait pas d'impartialité, s'il tenait souvent la neutralité pour lâcheté ou tout au moins pour coupable indifférence, il ne croyait pas avoir le droit de manquer d'égards envers les hommes mêmes contre qui il entretenait quelque prévention; il n'hésitait pas même à rechercher leurs bonnes grâces quand il s'agissait, non de ses intérêts propres, mais de ceux de la Faculté ou des académies. Au demeurant, sa probité se révoltait à toute idée d'injustice : je l'ai vu un jour s'indigner véhémentement; il avait cru comprendre qu'un personnage officiel à qui il avait présenté une requête, allant plus loin qu'il ne le demandait, lui avait proposé de faire un passe-droit en faveur de son protégé.

Nul n'avait une plus haute idée de la dignité du professeur et de l'homme de science. De là la correction de sa tenue, et parfois quelque apparat dans son langage officiel. Après une solennité académique, ne l'ai-je pas entendu critiquer le discours du président parce que celui-ci avait abusé, suivant lui, des formules de modestie? « C'est un droit pour lui d'être modeste, insistait-il; mais il a le devoir de ne pas l'être quand il s'agit du corps qui l'a appelé à le diriger. » Et il aimait que les Compagnies, au recrutement desquelles il prenait une part active, comptassent dans leur sein des hommes notables par leur naissance ou leurs fonctions; ces Sociétés en devaient recevoir quelque lustre; c'était conforme à leurs traditions originaires; mais il n'entendait pour cela sacrifier en rien leur indépendance ni l'égalité traditionnelle dans les académies. « Quelques-uns de mes confrères ont de la morgue, mais ils la déposent en entrant. » C'est ainsi qu'il s'exprimait parfois.

Au demeurant, et dans le cours ordinaire de l'existence, tout en lui respirait la simplicité et la bonhomie : il aimait la plaisanterie sous ses formes les plus françaises, j'allais dire gauloises. S'il s'agissait de ses travaux, il poussait à l'excès la défiance de soi-même, sollicitant les observations, s'y rendant de la meilleure grâce du monde pour peu qu'il les crût

Digitized by Google

justifiées, modifiant sans cesse jusque sur les épreuves l'expression de sa pensée. Ses imprimeurs en savaient quelque chose !

Vous vous souvenez de quelles idées l'avaient imbu son éducation; son mariage le fit entrer dans la famille d'un des chefs les plus autorisés du parti légitimiste, M. Chesnelong, famille dont un membre occupe aujourd'hui l'antique siège primatial des Gaules. Durant toute sa carrière, sans songer à se faire un militant de la politique, il resta fidèle à ses principes; il ne profita pas de leur triomphe pour avancer sa fortune; leur éclipse ne lui fit subir aucune disgrâce imméritée. Depuis les jours fameux où les cours de Guizot, Villemain et Cousin furent interdits par le gouvernement de la Restauration, bien rares, sinon sans exemple, ont été les atteintes directement portées à l'indépendance des membres de l'enseignement supérieur. Celui-ci a toujours compté parmi les plus chers de ses privilèges la liberté de la pensée, et les gouvernements qui se sont succédé sans se ressembler se sont généralement contentés d'oublier plus ou moins longtemps les opposants ou les neutres sur les tableaux d'avancement. Tel mon vénéré prédécesseur Gatien-Arnoult qui, entré à la Faculté des Lettres de Toulouse en 1832, l'a quittée en 1870 sans être sorti de la dernière classe[1].

Ce que fut M. Deloume dans la vie privée, je n'ai pas à le dire. Est-il nécessaire de rappeler à ceux qui l'ont connu et aimé la chaleur de son affection pour les siens, la solidité de ses amitiés, son obligeance toujours prête, sa large libéralité? Je ne puis qu'adresser, en passant, l'expression de notre plus respectueuse sympathie à M^me^ Deloume et à ses enfants : M. et M^me^ Bruno Deloume; M. le comte et M^me^ la comtesse René d'Astorg; M. et M^me^ Antoine Riquoir; leur

1. Il est juste d'ajouter que la première répartition des professeurs en classes ne date que du ministère Duruy. Jusqu'alors, des traitements égaux avaient rémunéré des fonctions identiques — M. Deloume fut plus heureux : il fut promu à la première classe, au choix, le 13 janvier 1904.

Digitized by Google

deuil est de ceux que des condoléances, nécessairement banales dans l'expression, quelque sincères qu'elles soient au fond, ne peuvent adoucir.

Tel M. Deloume m'était apparu quand, à dix-neuf ans, je l'avais entendu pour la première fois, tel je le retrouvais trente-cinq ans après. La physionomie était la même, respirant le bienveillant optimisme qu'engendre une robuste santé morale; les teintes blondes de la chevelure et de la barbe étaient devenues insensiblement neigeuses, sans que personne eût noté la transition; de là le surnom d'*Œillet blanc* qui lui avait été donné par les jeunes gens dans les salons toulousains; seule, dans les tout derniers temps, la démarche était devenue moins assurée, conséquence d'un affaiblissement de la vue. S'il prenait quelques précautions contre les accidents possibles de la vieillesse, c'était plutôt pour complaire à la sollicitude de ses proches que par un sentiment de fatigue. L'heure de la retraite ne l'avait trouvé ni aigri, ni lassé, ni sceptique; il était toujours heureux de vivre et d'agir. En se faisant peindre par le maître Pujol, en robe, dans le décor de l'hôtel d'Assézat, il affirmait une fois de plus son attachement aux objets qui lui avaient été les plus chers dans sa carrière publique.

Nous espérions qu'il serait conservé longtemps encore à notre déférente gratitude. Notre espoir a été déçu. La mort est venue non le surprendre — car l'honnête homme est toujours prêt — mais l'enlever brusquement, inopinément[1], loin de sa cité natale, à Pau où il était allé passer, auprès de deux de ses filles, les fêtes de Noël et du jour de l'an. Heureux jusque dans ses derniers moments, il n'a connu ni les infirmités, rançon trop fréquente de l'âge, ni les angoisses physiques d'une longue agonie.

Son corps fut rapporté à Toulouse; malgré l'inclémence de la température les obsèques, célébrées le 13 janvier 1911, furent telles qu'elles devaient l'être. Le long défilé des principales institutions charitables de Toulouse dont M. Deloume

1. Le 10 janvier 1911.

Digitized by Google

était le bienfaiteur, y précédait le cortège des représentants de l'Université, des sociétés les plus diverses, de toutes les classes de la population toulousaine. Les allocutions de M. le doyen Hauriou, au nom de la Faculté de Droit; de M. Émile Dubois, vice-président du Conseil d'administration de l'École supérieure de commerce; de M. l'intendant Pozzo di Borgo, vice-président du Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat; de M. le baron Desazars de Montgaillard, notre président, évoquèrent, à grands traits, en termes excellents que je voudrais reproduire, la vie et les œuvres du collègue et du confrère disparu.

Il n'y a pas longtemps, Messieurs, je prenais devant vous la défense de l'antique coutume académique des éloges, usage qui chez nous n'est plus aussi régulièrement suivi qu'autrefois. J'ai dit les raisons qui doivent nous y faire tenir. Et, pourtant, en terminant cette notice qui, je ne saurais trop le redire, n'est guère que l'écho affaibli de discours plus dignes de leur sujet, j'éprouve le besoin d'exprimer, une fois de plus, un sentiment que bien peu n'ont pas éprouvé.

Au sixième livre de l'*Énéide*, à la fin du passage si souvent cité où Anchise prédit la mort prématurée de Marcellus, il termine par ces mots : *fungar inani munere.* Plus loin, au livre XI, Énée, pleurant sur le corps de Pallas, s'écrie : *Nos juvenem exanimum et nil jam caelestibus ullis Debentem, vano maesti comitamur honore! Vano, inani,...* ces épithètes me reviennent toujours à la mémoire quand j'assiste à la pompe de funérailles suivies par la foule la plus nombreuse et la plus recueillie — si une foule peut être recueillie — ou que j'entends les discours les plus justement laudatifs et les mieux composés. Parmi tant de choses vaines ici-bas, rien n'est plus vain que les honneurs funèbres. Nous pouvons ainsi tromper nos regrets, oublier un instant notre impuissance, chercher à nous consoler par l'idée d'une survie dans les œuvres ou dans le souvenir des êtres chers; mais, si nous nous interrogeons sincère-

Digitized by Google

ment, nous reconnaissons que ce sont là des fictions ou que nous jouons sur les mots. Illusions qui peuvent avoir leur douceur, leur utilité même, mais illusions. Ce n'est pas pour cela que la vie vaut la peine d'être vécue. Notre confrère a toujours nourri des espérances plus hautes : j'obéis certainement à son désir en les affirmant en son nom.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1913

PAR M. DE GÉLIS.

MESSIEURS,

Vous avez décidé, pour la plus juste répartition des prix Ozenne et Gaussail, qu'ils seraient, d'année en année, attribués tantôt à la science et tantôt aux belles-lettres. En 1913, c'est le tour des belles-lettres.

Je m'en suis réjoui tout d'abord en pensant aux agréables choses qu'il me serait donné d'entendre — et de comprendre — le jour de la distribution des prix. Mais sur une lettre de M. le Secrétaire perpétuel, m'annonçant que j'étais désigné comme rapporteur du concours. mon enthousiasme a baissé. Il est tombé tout à fait quand j'ai vu entrer chez moi le famulus de l'Académie, pliant sous le poids d'une multitude de volumes, reliés, brochés, imprimés ou manuscrits, de toutes couleurs et de tous formats. Leur masse croulante et débordante écrasait ma table, envahissait mes meubles, couvrait le plancher.

Je maudissais de bon cœur la littérature verbeuse, encombrante et prolixe; je la comparais en moi-même à la simplicité modeste de l'algèbre et des mathématiques, lorsqu'un collègue de la section des sciences se chargea de me détromper : « Rien, me dit-il, n'est simple, ici-bas, tout est variable et compliqué. On se bat sur les chiffres comme on se bat

Digitized by Google

sur les mots, et les théorèmes de Fermat ont fait couler l'encre presque autant que la querelle fameuse des classiques et des romantiques. Ne vous plaignez pas d'avoir été nommé rapporteur en 1913; en 1914 la tâche sera peut-être encore plus ardue. »

Cet homme de science et d'expérience pouvait avoir raison, mais j'étais effrayé par le nombre et la qualité des concurrents. Pour un malheureux poète évincé, il restait une quantité de journalistes, d'avocats, de légistes et d'hommes de toutes les spécialités. Je les devinais armés pour la lutte, cuirassés de systèmes, enfermés dans leurs théories comme en des forteresses aux murailles épaisses, hérissées de chausses-trapes et d'arguments pointus.

Avec beaucoup d'appréhension, je dénouai les bandelettes bleues, rouges ou vertes qui emprisonnaient les registres, les cartons et les liasses, et ma surprise fut aussi grande que ma joie. Pour chaque manuscrit, chaque imprimé, chaque brochure, la réponse était toute prête, rédigée avec soin par un académicien compétent. Un ingénieur avait exploré les transpyrénéens, un professeur d'histoire avait revisé la chronique révolutionnaire, un archéologue avait promené dans les ruines de Belpech son regard scrutateur et profond, un médecin — oh! qu'il était bien choisi! — s'était chargé d'inspecter les Compagnies de chemins de fer et leurs fragiles exploitations. Que de fines critiques, d'aperçus nouveaux, de conclusions judicieuses, dont, au cours de ma lecture, je goûtais la saveur et faisais mon profit!

Ma besogne était vraiment trop facile; je n'avais qu'à copier. C'est ce que je me suis empressé de faire et je vous apporte le résultat de mes trouvailles et de mes... pardon! de vos travaux.

PRIX MAURY

500 francs ont été attribués à M. Decomble, auteur du mémoire intitulé : *Les chemins de fer transpyrénéens, leur histoire diplomatique, leur avenir économique.* Cette étude, nous dit M. Juppont, est un historique très documenté et

Digitized by Google

très complet des phases nombreuses à travers lesquelles la question des transpyrénéens a évolué depuis 1842 jusqu'à nos jours. Considérations diplomatiques, politiques et économiques sont tour à tour examinées et appuyées d'une documentation précise, qui témoigne chez son auteur d'une méthode de travail objective dont on ne peut que le féliciter.

Tous les mouvements qui se sont dessinés des deux côtés de la frontière en faveur de nouvelles jonctions par rails entre la France et l'Espagne, à travers le massif des Pyrénées, sont relatés et analysés; les difficultés financières du problème sont mises en évidence et il est bien établi que ces lignes transpyrénéennes seront un gros sacrifice pour les deux nations qui les ont projetées, si des traités de commerce ne viennent pas créer un trafic que le tourisme ne peut à lui seul rendre rémunérateur.

Un point ne paraît pas avoir suffisamment retenu l'attention de l'auteur : c'est l'influence des législations des chemins de fer sur leur développement. L'étude comparée des rapports entre les Compagnies de chemins de fer françaises et espagnoles avec leurs gouvernements respectifs aurait certainement jeté une lueur assez vive sur la situation des transpyrénéens, dont l'organisation en Espagne est loin d'atteindre l'activité déployée en France.

Dernière critique de détail : les courbes et les profils qui les accompagnent sont donnés sans indication d'échelle, ce qui est en contradition avec la précision observée dans le reste du travail.

En résumé, étude consciencieuse et forte, constituant un document intéressant pour notre région. Le soin avec lequel elle a été rédigée, l'esprit critique qui s'en dégage, justifient la récompense que l'Académie décerne à son auteur.

PRIX OZENNE

La brochure que nous envoie M. Dutil, professeur agrégé d'histoire au lycée de Toulouse, a constitué sa seconde thèse pour le doctorat ès lettres. Ce sont les *Lettres inédites de*

Digitized by Google

M^me^ de Mondonville, fondatrice de l'Institut de l'Enfance, suivies de fragments de ses Mémoires[1]. Ces documents ont fourni à M. Dutil une substantielle introduction de quarante-trois pages où l'auteur revise le procès célèbre de l'*Institut de l'Enfance*, étudie le caractère et la vie de sa fondatrice et surtout la nature de ses rapports avec son collaborateur l'abbé de Ciron. C'est un excellent chapitre de l'histoire de la religion et du jansénisme au dix-septième siècle. Le nouvel historien critique impartialement pour conclure en faveur de l'Institut; il complète et rectifie sur plusieurs points les jugements de Sainte-Beuve.

Ce curieux *Institut de l'Enfance*, fondé officiellement à Toulouse en 1662, eut une courte et tragique existence. Persécuté à plusieurs reprises, malgré les services que ses trois grandes œuvres : écoles, assistance aux malades, instruction des nouvelles catholiques, avaient rendus et pouvaient rendre par la suite, il succomba, comme Port-Royal, devant la jalousie des Jésuites et l'hostilité du pouvoir pour tout ce qui s'apparentait au jansénisme, et fut définitivement supprimé en 1686.

M. Dutil réfute très heureusement les calomnies accumulées contre la *Congrégation des Filles de l'Enfance* et ses fondateurs. Il détermine l'esprit de cette fondation, sorte de congrégation laïque de filles, qui voulaient servir Dieu sans se cloîtrer ni prononcer de vœux; il refait la biographie de l'abbé de Ciron et de la femme si attachante et si remarquable que fut M^me^ de Mondonville. Faisant un juste départ entre les attaques malveillantes de l'ex-jésuite Reboulet et les négations trop absolues du panégyriste de Juliard, il admet, d'après certains passages des lettres, notes et mémoires, une inclination de jeunesse qui constitua plus qu'une affection filiale de la part de M^me^ de Mondonville pour son collaborateur et directeur de conscience, une crise morale très douloureuse, où la chrétienne vigilante, scrupuleuse, en même

1. Paris, Hachette, 1911.

Digitized by Google

temps femme un peu névrosée, a lutté sans défaillance contre ce qu'elle appelle en elle la « créature ».

Du manuscrit des *Lettres et Mémoires de M^me^ de Mondonville*, acquis récemment pour la bibliothèque de la ville de Toulouse, grâce aux soins de M. Massip, conservateur, et d'un autre manuscrit que possédait déjà la bibliothèque, M. Dutil a publié, soit intégralement, soit par extraits, de nombreuses lettres adressées par M^me^ de Mondonville à l'abbé de Ciron ou aux Filles de l'Enfance, des notes personnelles et des fragments autobiographiques, le tout embrassant la période particulièrement agitée et féconde en événements de toutes sortes, qui s'étend de 1655 à 1697.

Faisant droit à la demande de M. Lécrivain, rapporteur de ce travail attachant et distingué, l'Académie accorde à l'auteur une somme de 200 francs, prélevée sur le prix Ozenne.

L'autre fraction du prix Ozenne (100 francs) a été attribuée à M. Thouroude pour son *Etude sur la vente des biens nationaux, en particulier dans le district de Revel*. Dans sa préface, l'auteur déclare qu'il veut apporter sa contribution à une histoire économique de la Révolution qui reste encore à faire, et il a raison de penser qu'avant de se livrer à une étude d'ensemble vraiment scientifique, il faut la rendre possible par de nombreux travaux de détail et de multiples monographies locales. C'est une de ces monographies qu'il compose en étudiant la vente des biens nationaux dans le district de Revel.

Avant d'aborder le fond du sujet, M. Thouroude a cru nécessaire d'exposer la législation révolutionnaire sur la nationalisation et la vente des biens ecclésiastiques et il ne nous apporte rien de bien nouveau sur une question si longuement étudiée déjà, qu'il était vraiment inutile de lui consacrer quatre-vingt-quinze pages de texte.

Cette restriction faite, nous devons reconnaître, avec M. Dumas, rapporteur du mémoire, la précision des renseignements que M. Thouroude nous donne sur l'étendue des biens du clergé et des émigrés dans le diocèse de Revel, la

Digitized by Google

procédure suivie dans les ventes, la condition sociale des acquéreurs.

Il corrobore la plupart des résultats acquis jusqu'à ce jour, et démontre, avec preuves à l'appui, que la liquidation n'augmenta pas le chiffre de la petite propriété, car, à Revel, comme partout, les lots les plus considérables furent acquis par des bourgeois et des parents d'émigrés.

Le dernier chapitre, destiné à faire ressortir les conséquences de la vente des biens nationaux au point de vue des finances, de la politique, de l'économie générale, de l'assistance et de l'instruction publiques, est la conclusion nécessaire d'une étude intéressante en elle-même, méritoire par les recherches nombreuses qu'elle a nécessitées, mais dont la chronologie gagnerait à être plus précise et plus serrée.

Je dois encore signaler, parmi les ouvrages qui concouraient pour le prix Ozenne, une étude de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse, sur le *Crime et la défense sociale*. C'est un travail plein de méthode et de clarté, mais dont le sujet, très spécial, a semblé à l'Académie sortir du cadre habituel de ses études.

J'en dirai autant de la brochure de M. le Dr Levrat, intitulée : *Des armes pour la vie*[1]. L'Académie regrette de n'avoir pu trouver dans les récompenses dont elle dispose celle qui convenait à cet excellent manuel qui s'adresse aux « jeunes » et leur donne sur l'hygiène physique et l'hygiène morale des conseils d'autant plus recommandables qu'ils n'ont rien d'ennuyeux.

PRIX GAUSSAIL

M. Signorel, dont je parlais il n'y a qu'un instant, est un laborieux, un travailleur, qui ne veut rien ignorer de ce qui touche à l'histoire de la jurisprudence et du droit.

1. Bloud et Cie, Paris, 1913.

Digitized by Google

Cette très noble ambition nous vaut un *Examen historique et juridique de la législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés*, très consciencieusement fait. Un prélèvement de 400 francs sur le prix Gaussail en est la récompense et nous dédommage de n'avoir pu rien offrir à M. Signorel sur le prix Ozenne.

M. Dumas, rapporteur, nous explique que l'auteur, en faisant un exposé complet de toutes les lois qui ont été votées sur les biens des émigrés depuis la Constituante jusqu'en 1825, s'attaquait à une question très souvent étudiée déjà, mais que son principal mérite est d'avoir dépouillé un volumineux dossier et d'en avoir extrait tout ce qui est utile aux légistes.

Dans sa critique, M. Signorel montre beaucoup d'indépendance et fait preuve d'une grande justesse d'esprit. Son style est précis, agréable et facile.

On pourrait signaler quelques lacunes : les périodes de l'Empire et des dix premières années de la Restauration sont à peu près passées sous silence. En revanche, l'auteur, sous prétexte que les assemblées révolutionnaires n'ont fait le plus souvent que reproduire les législations antérieures, cite toutes les ordonnances publiées aux dix-septième et dix-huitième siècles. Ces chapitres ne manquent pas d'intérêt, mais on peut se demander s'ils ne sont pas ici superflus?

Quelques assertions nous ont semblé contestables : est-ce bien à l'occasion de l'exil de Necker qu'il y eut pour la première fois effusion de sang? N'est-ce pas plutôt au mois d'avril 1789, lorsqu'éclata le conflit Réveillon? Est-il juste de dire que les anciennes assemblées d'habitants ne furent rétablies qu'au 14 juillet? L'édit de 1787, par lequel furent organisées les assemblées de paroisses, est important et ne doit pas être oublié. Pilnitz, localité célèbre par la convention conclue entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, n'est pas exactement où l'auteur l'indique. Enfin, l'orthographe de quelques noms propres laisse à désirer.

Ces erreurs, dont plusieurs sont sans doute imputables au copiste, seront aisément redressées. Il restera alors un tra-

Digitized by Google

vail important, précieux par les services qu'il pourra rendre, et dont nous avons suffisamment démontré le mérite pour qu'il soit utile d'y insister.

Le mémoire de M. Laffont sur la *Baronnie épiscopale de Belpech* se recommande par son abondante documentation, sa présentation méthodique, sa rédaction littéraire élégante. On y sent un érudit habitué aux recherches précises, n'acceptant que des textes authentiques, scrupuleusement vérifiés et collationnés sur les originaux.

L'étude ne commence de façon un peu suivie qu'en 1445, mais l'auteur évoque toute une série d'événements importants qui permettent de remonter le cours de l'histoire jusqu'à la charte primordiale de 1244. Grâce à ces précisions, le lecteur est amplement renseigné sur la délimitation de la ville de Belpech et de sa banlieue, la condition des personnes, le régime de la propriété, l'organisation communale et judiciaire, la compétence des consuls, le rôle et l'œuvre des notaires et des fonctionnaires locaux.

Un chapitre spécial est consacré à l'église de Belpech, un autre au cimetière, un dernier à l'hospice. Des plans, des tableaux généalogiques, des reproductions d'anciens documents complètent le texte; toutes les preuves sont judicieusement choisies.

A Belpech, les reliques du passé sont nombreuses : M. Laffont excelle à les grouper, à les étudier, à les rattacher à sa monographie générale. Son mémoire, ainsi que le fait ressortir M. le baron Desazars, répond au vœu d'Augustin Thierry, qui demandait que chaque communauté, chaque bourgade, fût l'objet de recherches précises, permettant de reconstituer dans tous ses détails l'histoire de la France.

L'Académie, obligée de compter avec plusieurs œuvres de mérite, n'a pu, comme le demandait le rapporteur, accorder la totalité du prix Gaussail à M. Laffont; mais elle est heureuse de prélever sur ce legs, en sa faveur, une somme de 300 francs.

Digitized by Google

M. Decap, instituteur à Muret, a étudié l'*Instruction publique dans le Midi de la France avant la Révolution*, et il a pris pour exemple le diocèse de Rieux pendant le cours des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.

L'avant-propos expose les sources. Aucune des sources manuscrites n'a été négligée; mais trop de sources imprimées sont restées ignorées. Toutes celles que l'auteur a exploitées n'ont d'ailleurs pas une égale valeur; il ne le fait pas ressortir assez.

La notice historique et géographique qui suit est trop générale, on y voudrait plus d'observation personnelle.

Nous critiquerons encore les considérations sur l'état de l'Instruction publique, M. Decap rétrécissant ici fâcheusement son point de vue. Les institutions pédagogiques ont une évolution plus étendue qu'il ne l'indique; elles sont très variées suivant les circonstances, les temps et les lieux. M. Massip, qui analyse le mémoire, rappelle à ce propos une phrase typique de M. Compayré, disant que « la pédagogie avait été conditionnée par l'état intellectuel de la société. »

Tout ceci, d'ailleurs, ne constitue que les pages liminaires du manuscrit. L'étude elle-même (150 feuillets) est divisée en vingt et un chapitres et porte sur quarante-quatre écoles. Rien de ce qui touche à la vie intellectuelle, économique et religieuse de ces petites institutions, n'a été omis. Leurs traits communs sont bien groupés, leurs différences opportunément soulignées. Nous assistons au recrutement des régents, à leur examen par les consuls, à leur élection, à leur investiture, à leur *curriculum vitæ*. Ce chapitre d'histoire est précis et varié; on ne peut citer tous les traits piquants et originaux qui l'émaillent. L'indiscipline des petits campagnards, leur esprit frondeur, le manque de prestige et d'autorité de leurs éducateurs, donnent souvent lieu à de véritables scènes de comédie.

Il faut admirer la souplesse avec laquelle l'auteur se meut à travers son sujet, le féliciter de ce qu'il se borne à exposer les faits sans se laisser entraîner à des discussions

Digitized by Google

oiseuses, sans se départir de la modération qui convient à un témoin impartial, sans jamais perdre de vue les édits, déclarations ou ordonnances qui furent, sous l'ancien régime, la base de l'enseignement public.

Il est bon de voir quelquefois l'histoire par ses petits côtés : on n'a pas encore envisagé d'assez près ceux de l'instruction primaire, soit en raison de la difficulté des recherches, soit parce qu'on n'a pas estimé à sa juste valeur le rôle social des petites écoles.

M. Decap a refait avec plus de justesse ce que fit jadis M. de Froidour; il a observé de plus près, plus impartialement peut-être et plus scrupuleusement noté le tout sur son carnet. Ces notes, qui lui ont pris du temps, imposé de nombreux déplacements, ont la valeur toujours très grande des leçons de choses; l'Académie a cru devoir l'en récompenser par une somme de 300 francs prélevée sur le prix Gaussail.

M. Signorel nous revient pour la troisième fois avec une *Étude historique et économique sur le réseau du Midi*. M. de Santi, bien placé pour juger un pareil travail, nous dit y avoir reconnu une compétence technique toute particulière, en même temps qu'une incontestable portée morale.

L'auteur s'est proposé d'étudier la constitution du réseau du Midi, les conventions intervenues entre la Compagnie et l'État, sa lutte avec le Canal du Midi et le Canal latéral, son rôle agricole, économique et industriel, les résultats de son exploitation. Il a rempli ce programme avec la patiente investigation de l'historien, la science des questions financières, l'esprit de méthode indispensable à tout travail de ce genre, et par-dessus tout, avec une indépendance de jugement remarquable.

Son étude, bien que limitée à la Compagnie du Midi, a un caractère général qui en augmente l'intérêt et la valeur.

Les principales sources où l'auteur a puisé, sont : les lois, décrets, conventions et cahiers des charges relatifs à la concession des chemins de fer, les comptes rendus et statis-

Digitized by Google

tiques publiés annuellement par le Ministère des Travaux publics, les rapports du Conseil d'administration, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires, les décisions ministérielles, arrêtés préfectoraux et revues spéciales des chemins de fer.

Ses conclusions sont assez pessimistes, tout au moins au point de vue pécuniaire. Il constate que depuis une quinzaine d'années les actions et obligations des Compagnies ont subi un fléchissement progressif qui, non seulement a entraîné une perte considérable dans l'épargne, mais qui compromet le fonctionnement et l'existence même d'entreprises dont la prospérité est liée à celle du pays tout entier.

Ce phénomène inquiétant serait dû au dédain des pouvoirs publics pour la partie de la fortune nationale constituée en rentes sur les chemins de fer, et à la prétention de l'État de bouleverser, par une série d'actes unilatéraux, le régime financier des Compagnies.

L'Académie n'a point à prendre parti dans ce débat, mais elle reconnaît la valeur des arguments apportés par M. Signorel; elle approuve son impartialité, son esprit de justice, le but moral qu'il poursuit, et ces constatations l'encouragent à lui décerner, sur le fonds Gaussail, une médaille d'or de 200 francs.

Quatre autres médailles de vermeil sont, en vertu du même legs, attribuées à MM. Lamouzèle, conseiller de préfecture à Tarbes; Henri Roux, directeur d'école à Nîmes; Rouanet, instituteur à Saint-Affrique; Alexandre Coutet, publiciste à Toulouse.

Tout le monde connaît ici le manuscrit conservé à la Bibliothèque de la ville sous le titre d'*Heures perdues de Barthès*. C'est le journal d'un maître-répétiteur qui, sous l'ancien régime, consacrait ses loisirs à noter tout ce qu'il avait vu ou entendu dire autour de lui. La portée historique de ces informations n'est pas considérable. Quand elles dépassent, par exception, les bornes de l'horizon toulousain,

Digitized by Google

l'auteur se montre si prudent, si réservé, que les événements les plus saillants prennent, sous sa plume, une déplorable apparence de banalité. Il n'y faut chercher que les faits locaux : fêtes religieuses, manifestations corporatives, réjouissances publiques, prises de possession, intronisations, etc., toutes choses pour lesquelles Barthez se montre observateur assez attentif et surtout spectateur assidu.

La pensée de tirer parti de ce menu reportage est venue à plusieurs personnes, qui presque toutes se sont laissées rebuter par l'ennui de transcrire les huit volumes in-quarto du manuscrit. M. Lamouzèle a usé d'un procédé qui rend la publication plus abordable et qui consiste à ne reproduire intégralement que les faits intéressants, en réduisant les autres à de simples notices.

Il y aurait quelques critiques à faire sur ces abréviations, toutes ne sont pas également judicieuses, mais l'idée en elle-même est bonne et mérite d'être encouragée.

Une introduction et des notes marginales accompagnent le texte et nous donnent sur Barthez, sur son œuvre, sur les personnages, les lieux ou les monuments cités, des renseignements précieux. M. Saint-Raymond a pensé que l'auteur de ces commentaires, qui avait ajouté à son travail d'éditeur une part importante de personnalité, méritait une récompense, et l'Académie s'est ralliée à ses conclusions.

M. Henri Roux est un habitué de nos concours : son *Coup d'œil sur l'histoire de l'enseignement primaire dans la vallée Borgne (Gard)* n'est, comme il le dit lui-même, qu'un « coup d'œil » historique.

M. Pasquier, qui a examiné son travail, a été d'avis que si l'intérêt du sujet était restreint, on y trouvait par contre beaucoup de renseignements utiles sur l'état de l'instruction publique dans les campagnes cévenoles, avant, pendant et après la Révolution. Bonne monographie, dont le style n'est pas toujours aussi châtié qu'il devrait l'être, mais qui apporte à l'histoire locale sa contribution point négligeable de preuves, d'exemples et de documents.

Digitized by Google

L'Académie ne saurait trop encourager les efforts de cette sorte.

M. Rouanet, instituteur à Saint-Affrique, est lui aussi un de ces maîtres dévoués à la science, appliqués et studieux, qui ont l'excellente habitude de nous soumettre leurs travaux. L'auteur prend pour devise : « l'étude de la petite patrie doit inspirer le patriotisme », et il s'en inspire lui-même pour nous donner une *Monographie de Saint-Affrique* faite avec une louable exactitude de chiffres et une grande abondance de documents. Son mémoire, nous dit M. Lapierre, est bien présenté, écrit en prose claire et précise, avec beaucoup d'ordre et de méthode. Les sources sont excellentes, les références parfaites; l'Académie s'associe au rapporteur pour féliciter M. Rouanet.

Le Rouanet que nous présente M. Coutet n'a, avec le précédent, que la communauté du nom. C'est un Toulousain de la seconde moitié du dix-huitième siècle, émigré en Allemagne. Il a rédigé des mémoires en langue allemande sous le titre : *De Toulouse à Beeskow*. Le manuscrit, recueilli dans des papiers de famille, a été édité récemment par M^me^ Martha Frisch, son arrière-petite-fille, et c'est la traduction de cet ouvrage qui nous est présentée aujourd'hui.

Jean-Pierre Rouanet raconte dans ses mémoires qu'il est né aux environs de Saint-Pons, le 31 mars 1747. En 1762, il interrompt brusquement les études qu'il faisait au Petit Séminaire de l'Esquile pour s'engager au régiment de Montmorency en garnison à Béziers. Presque aussitôt, regrettant son coup de tête, il échappe au sous-officier qui le conduisait à sa nouvelle garnison et se met à courir la campagne. C'est le point de départ d'une série d'aventures, toujours extraordinaires, souvent invraisemblables et beaucoup trop nombreuses pour trouver place ici. Qu'il me suffise de dire qu'après avoir déserté trois fois, s'être échappé autant de fois de prison, avoir visité Saint-Domingue, traversé l'Europe, porté tour à tour la soutane du séminariste, la vareuse

Digitized by Google

du matelot, la tunique du fantassin, le casque des dragons, la mitre des grenadiers prussiens, il finit par s'échouer à Beeskow, petite ville de la province de Brandebourg, sur un rond de cuir de juge de paix.

Pendant l'occupation du Brandebourg par l'armée française en 1807, il rend quelques services à ses compatriotes d'adoption, et joue entre les autorités françaises et allemandes le rôle très utile, sinon très enviable, de tampon. Ses administrés lui en savent gré, et lorsqu'il meurt, à l'âge respectable de quatre-vingt-dix ans, son convoi est suivi par une longue file d'amis manifestant à haute voix leurs regrets et leurs sympathies.

Nous déclarons éprouver pour ce personnage beaucoup moins de tendresse que les Allemands. Pendant toute sa jeunesse, il s'est conduit comme un vaurien fieffé, et si sa conversion tardive, opérée au profit d'une nation étrangère, lui vaut quelque excuse, elle ne saurait l'absoudre d'avoir trahi son devoir, abandonné son poste, trompé, renié, volé tour à tour ses bienfaiteurs, ses amis, sa famille et l'État. L'étourderie de la jeunesse, la contagion des mauvais exemples, l'esprit d'indiscipline qui se manifestait un peu partout aux approches de la Révolution, furent pour quelque chose dans ces désordres, sans doute; mais quand les réflexions de l'âge mûr sont venues, elles ne paraissent avoir inspiré à l'ancien déserteur aucun regret de sa conduite passée. C'est toujours avec la même forfanterie naïve et la même inconscience qu'il nous raconte ses exploits.

Les aventures de Rouanet nous amusent par leur multiplicité, leur variété, leur imprévu; mais nous ne trouvons, dans le récit qu'il nous en fait, aucune réflexion digne d'être citée. La famille Calas, avec laquelle il avait des rapports de parenté, aurait pu être pour lui la source d'intéressantes révélations; or, ni à Toulouse, où le vieux Calas est supplicié presque sous ses yeux, ni à Genève, où il retrouve ses fils, il ne songe à nous parler d'un drame qui a révolutionné l'Europe, inspiré à Voltaire des pages célèbres et soulevé d'interminables débats. L'auteur, qui n'a qu'un rudiment

Digitized by Google

d'instruction, est incapable de porter un jugement historique solide sur les hommes, les choses et les événements de son temps. Il laisse passer toute la période la plus agitée du dix-huitième siècle sans se douter de son importance, et ne parle qu'incidemment des formidables événements militaires ou politiques qui ont accompagné et suivi la Révolution.

En 1762, quand il interrompt ses classes pour se mettre à vagabonder sur le pavé toulousain, il nous donne pour excuse la fermeture du collège de l'Esquile, « alors tenu par les Jésuites ». Erreur matérielle : l'Esquile était dirigée, en 1762, par les Pères de la Doctrine chrétienne, et ceux-ci n'eurent pas à souffrir de l'édit d'expulsion prononcé contre la Congrégation de saint Ignace. La confusion dénote chez l'auteur du manuscrit une singulière absence de mémoire, en même temps qu'une ignorance fâcheuse des faits les plus connus du règne de Louis XV.

En géographie, Rouanet ne paraît pas mieux renseigné qu'en histoire; quand il veut parler de la petite ville de Nyon, sur le lac de Genève, il l'appelle « Noyon » et s'obstine à confondre sous ce même vocable deux localités très éloignées l'une de l'autre et qui n'ont rien de commun.

Il faut encore faire des réserves sur les ridicules histoires de revenants qu'il nous débite à deux reprises avec un aplomb imperturbable et qui font plus d'honneur à son imagination qu'à sa bonne foi. C'est sur les bords de la Garonne que Rouanet a fait l'apprentissage de la vie, les brouillards de ce fleuve obscurcissent encore son cerveau quand, sur la fin de ses jours, il s'applique à rassembler ses souvenirs lointains.

Sachons gré à l'auteur, puisqu'il faut malgré tout lui rendre justice, de ne pas nous avoir ennuyés un seul instant. Vérités ou inventions se succèdent dans son livre avec une abondance, une variété, une originalité, qu'on souhaiterait à beaucoup de romanciers contemporains. Sa phrase est, sinon toujours correcte, du moins toujours facile; il ne lui manque même pas cet aplomb, cette assurance, cette

Digitized by Google

aimable vantardise qui caractérisent les bons conteurs méridionaux. Jean-Pierre Rouanet écrit en allemand, mais pense en toulousain.

Pour nous avoir fait connaître cette amusante odyssée où nous sont dévoilés une foule de détails curieux sur la Toulouse du dix-huitième siècle aussi bien que sur la Prusse du grand Frédéric, l'Académie a décidé d'accorder un témoignage de gratitude à M. Coutet.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

Le cimetière couvert du faubourg de Vienne, à Blois, sur lequel M. Lafore a fait une étude plus architectonique qu'archéologique, est un curieux monument du premier quart du seizième siècle.

Cet édifice, qui fut le lieu d'inhumation de la bourgeoisie riche et vraisemblablement aussi de la noblesse du faubourg aristocratique, a été transformé en buanderie à l'usage de l'Hôtel-Dieu.

L'auteur du mémoire ne recherche pas l'origine même du cimetière, ce qui eût offert un réel intérêt; il étudie la technique du monument et nous en fait une minutieuse description. Les coupes, profils, élévations des diverses parties de l'édifice, les reproductions nombreuses des chapiteaux historiés, les plans et les tracés de la charpente, les vues photographiques qui alternent avec les dessins à la plume, sont tout à fait dignes d'attention.

C'est cette partie documentaire que l'Académie entend récompenser par l'attribution d'une médaille de vermeil, tout en regrettant, comme le fait remarquer M. Barrière-Flavy, que l'auteur ne lui ait pas soumis un travail historique plus complet et plus soigneusement rédigé.

M. Lavialle, qui nous présente une étude de botanique intitulée : *Monographie du genre Robinia* est, comme plusieurs des candidats que j'ai nommés, un familier de nos

Digitized by Google

concours. Il ne recherche pas seulement les prix et les encouragements, mais il tient à avoir notre opinion sur les travaux qu'il destine à l'impression; nous la lui donnons d'autant plus volontiers qu'elle est très favorable et nous y joignons, sur la proposition du rapporteur, M. Leclerc du Sablon, une médaille d'encouragement. Nous conseillons toutefois à l'auteur de se spécialiser dans les applications et d'accorder moins de place aux considérations générales. Ces renseignements pratiques qu'il donne sur la culture et l'utilisation de l'acacia seront, de tous les chapitres de son étude, le plus profitable. Les propriétaires qui cherchent à utiliser leurs terrains improductifs y trouveront des conseils excellents.

M. Lavialle ajoute à cette étude un petit mémoire intitulé : *L'Hygiène de l'enfance et l'action de l'école primaire,* où sont annotées, jour par jour, heure par heure, peut-on dire, toutes les mesures d'assainissement qu'il a prises pour mettre ses élèves à l'abri des maladies contagieuses. Ces notes ne sauraient entrer en ligne de compte pour une médaille ou un prix, mais nous saisissons avec empressement l'occasion de féliciter M. Lavialle du soin qu'il apporte à l'accomplissement de ses devoirs professionnels.

Il est peut-être regrettable que l'Académie ne dispose pas d'une section spéciale pour le roman, le théâtre, la poésie et les œuvres d'imagination ? Dans un concours comme celui-ci, ces genres aimables viendraient nous distraire des préoccupations graves où nous jette l'examen des questions commerciales, économiques, financières, historiques ou sociales. Mais la plupart d'entre vous estiment que le champ ouvert à leurs investigations n'est déjà que trop étendu. C'est pourquoi vous avez refusé de prêter votre attention à quelques pages où la fantaisie domine et qu'une psychologie trop superficielle ne permet pas d'envisager comme études philosophiques. Peut-être les auteurs de *Vers la vie*, de l'*Éclipse*, d'*Une lettre*, auraient-ils mieux fait de tourner à droite, au 1er étage de l'Hôtel d'Assézat et d'aller frapper à la porte des

Digitized by Google

Jeux Floraux? S'il en est temps encore, qu'ils suivent mon conseil; on les accueillera chez nos voisins avec bienveillance et courtoisie.

Le Musée, le Lycée, l'Athénée, dont M. le baron Desazars a fidèlement reconstitué l'histoire, avaient inscrit la poésie et la musique sur leurs programmes, mais plus tard les membres austères de l'Académie des Sciences reconstituée sur de nouvelles bases, écartèrent de leur cénacle ces muses aux grâces futiles et aux charmes dangereux. La Science, les Inscriptions, les Belles-Lettres — les plus belles — sont aujourd'hui les seules dames de nos pensées. Nous rougirions de leur faire, même avec la séduisante Poésie, un semblant d'infidélité.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1914 ET 1915.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1914; ceux de l'ordre littéraire en 1915.)

Ce prix est fixé, pour 1914, à 1.330 francs et pour 1915, à 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie.

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu

Digitized by Google

que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1914; ceux de l'ordre littéraire en 1915.

PRIX D. CLOS.

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné pour la première fois en 1915.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant pourra être prélevé sur la somme allouée.

Digitized by Google

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix *Gaussail*, *Ozenne*, *Clos* et *Maury* et pour les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1912-1913

Séance de rentrée du 21 novembre 1912. — M. FABRE, Président, déclare l'année académique ouverte et prend possession de ses fonctions.

Il tient à affirmer qu'il s'efforcera, de concert avec M. le Directeur, nouvellement élu, et les autres membres du Bureau, de conserver les traditions léguées par ses prédécesseurs.

Conformément à l'usage, il rappelle les principaux événements de la vie académique pendant l'année écoulée.

L'Académie a perdu, en sir Joseph Dalton Hooker, un associé honoraire éminent. M. Leclainche, associé ordinaire, a quitté Toulouse, pour aller prendre, au Ministère de l'Agriculture, la direction d'un important service; il est passé dans le cadre des associés correspondants.

L'Académie a, d'autre part, appelé à s'associer à ses travaux, en qualité de membre ordinaire, M. Buhl, qui assiste pour la première fois à l'une de ses séances et auquel M. le Président adresse des paroles de bienvenue. M. Buhl exprime ses remerciements à M. le Président et à l'Académie.

L'Académie a eu le plaisir de voir nommer MM. Cartailhac et Garrigou correspondants de l'Académie de Bordeaux, et le grand honneur de voir décerner le Prix Nobel pour la chimie à M. le Doyen Sabatier.

M. LE PRÉSIDENT assure l'Académie qu'il s'efforcera de justifier la confiance qu'elle a mise en lui et il prie ses confrères,

Digitized by Google

particulièrement les scientifiques, de vouloir bien apporter de nombreuses communications.

Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance. Il communique une lettre par laquelle M. Duméril informe que, cédant aux instances de ses confrères, il consent à exercer encore les fonctions de Secrétaire perpétuel. M. le Président et M. le Trésorier perpétuel expriment la satisfaction que l'Académie éprouve de cette détermination.

M. LE PRÉSIDENT rend compte des fêtes extrêmement brillantes données par l'Académie de Bordeaux, pour célébrer son bicentenaire et auxquelles M. Fabre représentait notre Compagnie. Il dit la visite aux musées, aux bibliothèques, la séance solennelle, la représentation de gala, l'excursion à Arcachon.

L'accueil fait aux délégués des Sociétés savantes a été généreux et cordial et M. le Président, se faisant l'interprète de l'Académie des Sciences de Toulouse, en a remercié l'Académie de Bordeaux. Dans l'adresse qu'il a remise à cette Compagnie, il a préconisé la création d'une Fédération des Sociétés savantes de province. Ce vœu a reçu l'approbation des représentants de plusieurs Académies et l'avis a été exprimé que la fondation serait souhaitable d'un bulletin hebdomadaire commun aux Sociétés qui consentiraient à s'unir ainsi. Cette idée, à propos de laquelle M. Cartailhac présente quelques observations, mérite d'être examinée.

L'Académie remercie M. le Président des renseignements qu'il vient de lui donner et le félicite de ce qu'il a été nommé, en même temps que MM. Cartailhac et Garrigou, correspondant de l'Académie de Bordeaux.

Au nom de la Commission des candidats, M. Drach lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Lattès professeur à la Faculté des Sciences, candidat à la place d'associé ordinaire vacante dans la classe des sciences, section de mathématiques, sous-section de mathématiques pures.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Lattès le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame

Digitized by Google

associé ordinaire dans la classe des sciences, section de mathématiques, sous-section de mathématiques pures.

Séance du 28 novembre 1912. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique la correspondance imprimée d'ordre littéraire ; il signale spécialement les ouvrages suivants : *Lakanal et l'éducation nationale*, par M. J. Gros, correspondant, auquel l'Académie exprime ses remerciements ; *Le chanoine Ulysse Chevalier, son œuvre scientifique, sa bio-bibliographie*, publication de la Société d'archéologie de la Drôme ; *Le Brésil méridional*, par M. C.-M. Delgado de Carvalho ; *Recettes culinaires et l'Art de manger*, par M. Arsène Thévenot ; *Traité théorique et pratique de la liquidation de communauté*, par M. P.-J. Micas.

M. LE SECRÉTAIRE ADJOINT signale, en analysant la correspondance imprimée scientifique, deux volumes de l'ouvrage : *Conspectus florae Africae*, par Th. Durand et Hanz Schinz et plusieurs brochures de M. Charles Janet, relatives à la constitution des insectes.

M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD communique l'allocution qu'il prononcera à la séance publique, et M. Camichel son Rapport sur les concours de 1912.

Séance publique du 1er décembre 1912. — M. le Premier Président de la Cour d'Appel, M. le Procureur général, M. le Maire, M. le Recteur assistent à la séance. M. le Préfet et M. le Général commandant le 17e corps d'armée se sont fait représenter. Sont également présents : le Président du Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Secrétaire perpétuel de l'Académie de législation, le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, l'Inspecteur d'Académie.

M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILLARD, Président, prononce une allocution applaudie. (V. t. XII de la 10e série, 1912, p. 203.)

M. CAMICHEL lit son Rapport général sur les concours de 1912. (V. t. XII de la 10e série, 1912, p. 219.)

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT fait l'appel des lauréats dans l'ordre suivant et les récompenses sont décernées.

PRIX OZENNE

Médaille de 200 francs.

M. le Dr Jean-Paul Tourneux, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé *Base cartilagineuse du crâne et organes annexes.*

Médaille de 100 francs.

M. le Dr Aimé Mouchet, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Étude radiographique des artères du cerveau.*

Médaille de 100 francs.

M. Jean Signorel, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *L'électrification des grandes lignes de chemins de fer.*

PRIX MAURY

Médaille de 400 francs.

M. Georges Gaudion, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Nouvelle méthode générale de synthèse des amines forminiques par l'hydrogénation catalytique des éthers nitreux.*

Médaille de 400 francs.

M. J.-B. Gèze, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron). — Ouvrages imprimés, intitulés : *Études botaniques et agronomiques sur les typha et quelques autres plantes palustres. — De l'exploitation des marais.*

Médaille de 200 francs.

M. Comère, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Les algues d'eau douce.*

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

Médaille d'argent.

M. le Dr E. Tournier, à Marseille. — Manuscrit intitulé : *Du traitement de la tuberculose chirurgicale par les corps immunisants de Carl Spengler.*

Médaille d'argent.

M. Rouge, à Andlau (Alsace). — *Paysages et monuments d'Alsace, dessins sur cartes postales.*

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du programme des concours pour 1913 et 1914.

Séance du 5 décembre 1912. — M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Lattès, récemment élu associé ordinaire, qui assiste pour la première fois à une séance.

M. LATTÈS remercie l'Académie et M. le Président.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT rend compte de la manifestation organisée par les Sociétés savantes de Toulouse en l'honneur de M. le Doyen Sabatier, lauréat du Prix Nobel. Elle a eu un entier succès. A la suite du banquet offert à notre confrère et qui réunissait près de deux cents convives, des toasts ont été prononcés par M. le marquis de Suffren, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, qui a éloquemment interprété les sentiments d'admiration et de sympathie des Sociétés savantes à l'égard de M. Sabatier; par M. le Recteur, qui s'est félicité de l'union existant aujourd'hui entre ces Sociétés et l'Université, lesquelles collaborent à une même œuvre; enfin M. le Doyen Sabatier a répondu avec sa bonne grâce et sa simplicité habituelles.

L'Académie se félicite d'avoir participé à cette fête qui fut tout à la fois brillante et cordiale.

M. JUPPONT offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le commandant Litre, un ouvrage relatif à l'*Influence de la rotation de la terre sur les aéroplanes.*

L'Académie agrée la demande qui lui est adressée par le Président de la Société des Études du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées, d'échanger annuellement nos Mémoires avec la Revue publiée par cette Société.

M. JUPPONT fait une communication sur les *Unités énergétiques à rendre légales et sur la décimalisation du temps.* (Imprimé p. 325.)

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle que les archives de l'Académie possèdent une collection de bulletins biographiques ou notices individuelles concernant ses membres. Un certain nombre de ceux-ci n'ont pas fourni leur notice. Il sera envoyé à chacun d'eux un imprimé que M. le Secrétaire perpétuel les prie de vouloir bien remplir et de retourner au Secrétariat, cette collection présentant pour l'histoire de l'Académie un très vif intérêt.

Séance du 12 décembre 1912. — M. LE PRÉSIDENT dit le plaisir avec lequel l'Académie a appris la promotion de M. le Doyen

Digitized by Google

Sabatier au grade d'officier de la Légion d'honneur et il exprime ses félicitations à notre confrère pour cette nouvelle distinction. Il se fait également l'interprète de l'Académie pour adresser des condoléances à M. Marsan, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

M. MARIE communique une étude sur : *La radiographie stéréoscopique du thorax et de l'abdomen et les progrès réalisés par elle depuis douze ans.* (Imprimé p. 1.)

M. LE PRÉSIDENT félicite l'auteur de cette communication et le remercie des services éminents qu'il a rendus par sa méthode à la chirurgie toulousaine.

Séance du 19 décembre 1912. — M. TOURRATON fait une communication sur : *La propriété du domaine aérien.*

Après avoir fait, au point de vue du droit interne, l'historique de la question, examiné les textes du Code, interrogé la jurisprudence et passé en revue certaines législations étrangères, M. Tourraton conclut que le propriétaire du sol n'est en réalité propriétaire exclusif que de la fraction matériellement utilisée ou utilisable de l'espace aérien qui recouvre son fonds.

D'ailleurs, la propriété lui paraît suffisamment discutée dans son principe même pour qu'il soit sage et raisonnable de lui maintenir ses positions à la surface du sol, là où elle rend des services qui sont encore les meilleurs garants de son avenir, sans prétendre lui trouver, dans les couches éthérées ou dans les bas-fonds, des extensions qui ne peuvent que la compromettre.

M. HALLBERG lit une courte étude sur la *répercussion en Allemagne de la révolution française de 1848.*

Au lendemain des journées de Février, le mouvement se propage rapidement sur les bords du Rhin d'abord, dans le grand-duché de Bade surtout, puis en Prusse, dans tout le reste de l'Allemagne, en Autriche, en Bohême et en Hongrie. Les princes essaient d'abord de résister ; devant les émeutes et les pétitions, ils finissent par promettre des réformes ; un Parlement est convoqué à Francfort ; l'archiduc Jean d'Autriche est

Digitized by Google

nommé administrateur des États-Unis de l'Allemagne; mais l'autorité leur manque à tous deux; les princes retirent peu à peu leurs promesses et alors éclatent à Berlin et à Vienne (mars-octobre 1848) des émeutes terribles, une véritable guerre civile, qui finissent par être comprimées, après des luttes sanglantes dont M. Hallberg esquisse sommairement le tableau.

Séance du 26 décembre 1912. — M. Eydoux communique et commente *la Correspondance inédite d'un Colonel de la garde impériale* (le colonel De Laitre) en 1806 et 1807. (Imprimé p. 177.)

Séance du 9 janvier 1913. — Sollicitée de donner accès dans l'Hôtel d'Assézat à la Société, récemment créée, des Amis de l'Université, l'Académie, à son vif regret, se voit contrainte de ne point accéder à cette demande. Les Statuts et Règlement de l'Hôtel d'Assézat, votés par les six Sociétés qui y résident, prévoient en effet qu'aucune d'elles ne pourra s'affilier d'autres groupements (article 23) et autorisent seulement la tenue de Congrès dans l'Hôtel (article 24).

M. de Gélis communique une étude sur : *Les Lois d'amour et la poétique de Guillaume Molinier*. (Imprimé p. 11)

Séance du 16 janvier 1913. — M. le Président annonce que M. Baillaud, associé honoraire, Directeur de l'Observatoire de Paris, vient d'être élevé au grade de Commandeur de la Légion d'honneur. L'Académie, heureuse de ce que cette haute distinction ait été conférée à l'un de ses membres, prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses félicitations à M. Baillaud.

M. le Baron Desazars de Montgailhard lit une étude sur : *Un homonyme et un prédécesseur de Joseph Balsamo à Toulouse, sous Louis XIII*. (Imprimé p. 143.)

L'Académie renouvelle pour l'année courante le mandat qu'elle a confié à M. le Baron Desazars de Montgailhard, qui la représente avec M. le Secrétaire perpétuel au Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

Digitized by Google

Séance du 23 janvier 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Baillaud remercie des félicitations qui lui ont été adressées au nom de l'Académie.

M. CHALANDE fait une communication sur l'*Histoire des rues de Toulouse*. (Imprimé p. 217.)

Sur la proposition de M. Lapierre, à l'instigation duquel M. Chalande a entrepris ce travail, l'Académie déclare que l'étude de M. Chalande sera publiée dans les volumes des *Mémoires* à dater de cette année et, autant que possible, au fur et à mesure que les différents chapitres seront communiqués par l'auteur.

Séance du 30 janvier 1913. — L'Académie, dérogeant exceptionnellement à l'usage qu'elle a de ne participer à aucune souscription, décide de s'inscrire pour une somme de 50 francs à celle ouverte par les élèves et amis de M. le Doyen Sabatier en vue d'offrir à l'illustre savant une plaquette commémorative du prix Nobel qui lui a été décerné.

M. GESCHWIND fait une communication intitulée : *Souvenirs d'ambulance : les batailles de Gravelotte et Saint-Privat 16, 18 août 1870*. (Imprimé, p. 45.)

M. CARTAILHAC demande que le programme des Concours de l'Académie soit adressé aux Universités, aux Bibliothèques publiques et que des notes succinctes fréquemment communiquées aux journaux attirent sur lui l'attention. Il sera tenu compte de cette observation. M. Cartailhac exprime également le désir qu'une liste des bienfaiteurs de l'Académie soit insérée au début du volume de ses Mémoires.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL déclare qu'il s'est déjà occupé de cette question : la liste des bienfaiteurs, dressée avec l'obligeant concours de M. Lapierre, figurera dans le volume de 1913. (Voir page VI.)

Séance du 6 février 1913. — M. LE Dr MAUREL fait une communication intitulée : *Ration minérale et sel complet*.

Digitized by Google

Il établit d'abord l'importance des matières salines pour le jeu régulier de l'organisme et il expose ensuite les travaux qui ont prouvé la nécessité de la constance du milieu intérieur, en ce qui concerne ces matières. C'était là une première précision, mais portant sur leur ensemble. Il résume enfin la consciencieuse statistique de Richet et Lapicque (1895) qui portait sur la totalité de l'alimentation de la population de Paris pendant un an et leur permit de fixer approximativement les dépenses d'un kilogramme d'adulte parisien.

Mais si les quantités trouvées par ces auteurs nous fixaient sur les dépenses de l'adulte en matières salines, elles ne nous fixaient pas sur ses besoins. Or, ce sont ces besoins que le Dr Maurel a cherché à déterminer de 1901 à 1904 ; et les résultats ont été les suivants :

Dans les conditions de la ration moyenne d'entretien, un adulte doit recevoir pour chacun de ses kilogrammes : Potasse, 0 gr. 06 ; chaux, 0 gr. 015 ; magnésie, 0 gr. 05 ; fer, 0 gr. 002 ; acide phosphorique, 0 gr. 05 ; acide sulfurique, 0 gr. 06 et chlorure de sodium, 0 gr. 20.

Ces chiffres sont peu éloignés de ceux de Richet et de Lapicque et leur sont le plus souvent un peu inférieurs. Les dépenses de l'adulte de Paris dépassent donc un peu ces besoins.

Les quantités de matières salines représentant ces besoins, sauf environ 0 gr. 15 de chlorure de sodium qu'il faut ajouter à nos aliments, s'y trouvent naturellement quand ceux-ci sont suffisants pour les substances organiques : albuminides, corps gras et hydrates de carbone. A l'état de santé, il n'y a donc à s'occuper que de ces dernières.

Mais, par contre, la ration saline devient forcément insuffisante quand l'alimentation, pour une raison quelconque, tombe sensiblement au-dessous de nos besoins pour les substances organiques. Or, comme dans ce cas il peut y avoir nécessité à maintenir la ration saline normale, le Dr Maurel a fait préparer un composé salin comprenant toutes les matières salines qui nous sont nécessaires et dans la proportion où elles le sont. Mais, leur mélange dans un liquide donnant lieu à un précipité, il a dû exclure de son composé salin la chaux et le fer et en

Digitized by Google

combiner un second ; ces deux composés peuvent, du reste, avoir chacun leur utilité, le premier comme sel de table et le second comme sel de cuisine.

Mais même ce dernier, malgré l'absence de chaux et de fer, couvrira les besoins de l'organisme mieux que le chlorure de sodium seul, qui ne peut remplacer ni la potasse, ni la magnésie, ni l'acide phosphorique, ni l'acide sulfurique, qui cependant nous sont nécessaires.

C'est à ces composés salins que M. Maurel a donné le nom de sels complets ; il pense que ces composés pourront rendre des services dans le cas où les aliments organiques doivent être diminués, et, au contraire, la ration saline plus ou moins maintenue. Ces cas peuvent se rencontrer dans certaines affections fébriles, pendant leur convalescence, et dans certaines autres exigeant le régime lacté.

Séance du 13 février 1913. — Sur la demande du Président du Syndicat d'Initiative de Toulouse et de la Haute-Garonne, l'Académie décide de désigner une Commission qui fixera ou revisera le texte des inscriptions (au nombre de 26), qui doivent figurer sur des plaques destinées à commémorer la bataille de Toulouse.

L'Académie nomme à cet effet : MM. le Baron Desazars de Montgailhard, de Santi, Geschwind et de Gélis.

M. Camichel fait une communication sur *Les phénomènes de résonnance dans les réseaux à courants alternatifs.*

M. Hérisson-Laparre lit la première partie de son étude sur *les Explosifs industriels en France.* (Imprimé p. 163.)

Séance du 20 février 1913. — M. le Président communique une lettre par laquelle l'Ambassadeur de France en Espagne et les Recteurs des Académies de Bordeaux et de Toulouse invitent l'Académie à se faire représenter à la séance d'inauguration de l'Institut Français d'Espagne, qui aura lieu à Madrid, le 26 mars prochain.

L'Académie délègue à cet effet, avec son agrément, M. Dumas, Directeur.

Digitized by Google

M. HÉRISSON-LAPARRE termine sa communication sur *les Explosifs industriels en France.*

M. DE SANTI fait une communication intitulée : *Un drame passionnel en Lauraguais au quinzième siècle.* (Imprimé p. 35.)

Séance du 27 février 1913. — L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer des remerciements à M. MARSAN, associé ordinaire, pour l'hommage qu'il a bien voulu lui faire d'un exemplaire de son ouvrage : *La bataille romantique*, et à M. le Comte BÉGOUEN qui a envoyé un exemplaire de son étude sur *Les statues d'argile sculpté de la caverne du Tuc d'Audoubert (Ariège).*

M. LAPIERRE fait don à l'Académie de plusieurs manuscrits de M. Astre.

Ce sont : la minute d'une traduction en vers de *la Jérusalem délivrée*, du Tasse ; des fragments de traduction de l'*Arioste ;* les manuscrits de *l'Histoire et les attributions de l'ancienne Bourse des marchands de Toulouse ;* de la *Coutume de Toulouse ;* de l'*Étude sur le franc-alleu de Cazeneuve ;* des *Éloges de MM. Vitry et Saget ;* de l'ouvrage sur *les Procureurs près le Parlement de Toulouse ;* plusienrs rapports présentés à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Législation, et des traductions de divers morceaux d'auteurs anglais.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Lapierre, au nom de l'Académie, de la générosité avec laquelle il consent à se défaire de ces documents précieux qui seront versés aux archives.

M. CARTAILHAC fait une communication sur : *Les nouvelles découvertes d'archéologie préhistorique dans les Pyrénées.*

Séance du 6 mars 1913. — M. LÉCRIVAIN lit une communication sur les *Deux empires maritimes fondés successivement par Athènes, le premier de 479 à 404, le second de 394 à 355 av. J.-C.*

Il expose d'abord la formation du premier empire, après les victoires de Salamine et de Mycale sur les Perses, son rapport

Digitized by Google

avec l'ancienne amphictyonie de Délos, l'œuvre politique et financière d'Aristide, l'extension de la Ligue après les campagnes de Cimon, les raisons de sa transformation rapide en empire, la translation du trésor fédéral de Délos à Athènes, vers 454, la politique de Périclès à l'égard des alliés de 442 à 430, le rôle des contributions fédérales dans l'histoire politique et financière d'Athènes, la dissolution de l'empire à la suite des revers de la guerre du Péloponèse. Puis, il étudie la constitution de l'empire au moment de son apogée : les traités qui ont réglé la situation des villes; leur nombre : environ 260 connues; leur répartition en cinq districts : Ionie, Iles, Hellespont, Thrace, Carie; leurs obligations militaires et financières; le mode de fixation et de levée des tributs; le rôle des trésoriers fédéraux appelés *hellénotames;* les restrictions à l'autonomie des villes, surtout en matière judiciaire; les causes de l'échec d'Athènes, ses maladresses, ses violences d'une part, de l'autre l'esprit d'indépendance des villes grecques, l'hostilité irréconciliable des aristocraties et de Sparte.

Le second empire créé après la restauration d'Athènes par les victoires de Conon, de Thrasybule, de Timothée, a été beaucoup moins important et n'a compris qu'environ 80 villes ou États. L'auteur expose les garanties données aux alliés par l'acte de 377; le rôle de l'Assemblée fédérale; les obligations des alliés; la dissolution rapide de la Ligue, à la suite de la guerre sociale; les causes de l'échec, cette fois définitif, d'Athènes, les mêmes que précédemment, et, en outre, la décadence militaire d'Athènes, l'hostilité de Thèbes, l'intervention militaire et surtout financière de la Perse.

Sur la demande de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la classe des sciences (section des sciences mathématiques, sous-section de physique) et celle d'une place d'associé ordinaire dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres par une convocation motivée.

Il sera statué sur la déclaration de vacance définitive dans la séance du 17 avril 1913.

Digitized by Google

Séance du 13 mars 1913. — M. CHALANDE lit une étude sur *les armoiries capitulaires au Capitole* (cour Henri IV) suite d'une communication faite l'an dernier. (Imprimé p. 97.)

Séance du 3 avril 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique, en engageant les membres de l'Académie à y répondre, un questionnaire envoyé par M. Raymond Lizop, au nom de la Fédération régionaliste française, relatif aux limites qu'il conviendrait d'assigner à la région administrative, plus étendue que le département actuel, dont Toulouse deviendrait le chef-lieu, si l'on remaniait les circonscriptions actuellement existantes.

M. LE PRÉSIDENT informe l'Académie du décès de M. G. Compayré, Inspecteur général honoraire, ancien associé ordinaire, associé correspondant. Il dit les regrets que notre Compagnie éprouve de la perte de ce confrère éminent.

M. Émile CARTAILHAC fait une communication intitulée : *Présentation des titres et grands diplômes du toulousain le général Roguet.*

M. Cartailhac a fait acquérir par la Ville, pour le musée Saint-Raymond, dont il est conservateur, un lot de parchemins et papiers qui enrichiront la galerie des souvenirs toulousains.

Il s'agit des brevets et diplômes concernant le général Roguet, né à Toulouse en 1770, employé à quatorze ans dans les bureaux de l'Hôtel de ville, engagé volontaire cinq ans plus tard, en 1789.

Il servit avec le plus noble éclat dans les armées de la République et de l'Empire et conquit tous ses grades sur le champ de bataille, en rendant les plus évidents services à la nation.

Lieutenant-général, baron et comte, chambellan de Napoléon, il s'imposa au respect de la Restauration, et, pair de France, grand croix de la Légion d'honneur, il put se retirer avec fierté sous la tente, mourir en 1846 et rester honoré.

Les documents que notre ville vient ainsi de faire entrer dans ses archives éclairent l'histoire de la fameuse 32e demi-brigade, formée à Toulouse, illustrée à l'armée d'Italie, notamment à la bataille d'Arcole. Son colonel fut Dupuy et son général Roguet. Celui-ci a laissé des Mémoires militaires, publiés

Digitized by Google

en 1862, et devenus rares, dans lesquels M. Cartailhac a puisé des informations complémentaires fort intéressantes.

L'Académie examine les travaux envoyés pour les Concours de 1913 et désigne un rapporteur pour chaque ouvrage.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL prie MM. les Rapporteurs de vouloir bien examiner avant la fin du mois de mai les ouvrages qui leur sont attribués.

Séance du 10 avril 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. Pierre Lespinasse, qui en sera remercié, un ouvrage intitulé : *L'art français et la Suède de 1637 à 1816.*

M. SAINT-RAYMOND lit la première partie d'une étude sur *l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure de Toulouse.* (Imprimé p. 271.)

Séance du 17 avril 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL signale l'envoi, fait par leurs auteurs, de deux brochures : *Déboisement et reboisement dans la Corrèze de 1800 à nos jours*, par M. J.-B. Lavialle. — *Notice sur M. et Mme Fertiault*, par M. Arsène Thévenot.

M. MASSIP fait une communication relative aux *Livres imprimés sur papier de couleur.* (Imprimé p. 257.)

L'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la classe des Sciences (section de mathématiques, sous-section de physique) et d'une place d'associé ordinaire dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Sur la proposition de M. LE PRÉSIDENT, l'Académie accepte de déclarer ces places définitivement vacantes.

Avis de cette décision sera donné au public par la voie de la presse et les candidats seront invités à produire leurs demandes accompagnées de leurs travaux et de la liste de leurs titres avant le 24 avril 1913.

Digitized by Google

Séance du 24 avril 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Calmette, professeur à la Faculté des Lettres, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire, déclarée vacante dans la classe des inscriptions et belles-lettres, et une autre lettre de M. Baboulet, ingénieur des Postes et Télégraphes, professeur à l'Institut électrotechnique, candidat à la place d'associé ordinaire, déclarée vacante dans la classe des sciences, sous-section de physique.

L'Académie décide que M. Lécrivain sera prié de présenter un rapport sur la première de ces candidatures et M. Camichel un rapport sur la seconde.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. Paul Sabatier, associé ordinaire, vient d'être élu par l'Académie des Sciences à l'une des places de membres non résidants qu'elle a récemment créées. Ainsi, M. le Doyen Sabatier est le premier membre de l'Institut pris en dehors de Paris.

M. LE PRÉSIDENT exprime le plaisir qu'en ressent l'Académie et en félicite M. Sabatier.

M. DUMÉRIL, Secrétaire perpétuel, donne lecture de son *Eloge de M. le Doyen Antonin Deloume.* (Imprimé p. 369.)

Séance du 8 mai 1913. — L'Académie a reçu de M. Guichard, vice-président de la Société d'émulation du Jura, un exemplaire de son Recueil de poèmes : *La ville rose et ses horizons.*

M. LE PRÉSIDENT exprime la satisfaction avec laquelle l'Académie a appris que M. Leclainche, associé correspondant, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur. L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre ses félicitations à M. Leclainche.

M. DE GÉLIS communique, au nom de la Commission nommée par l'Académie, le texte des inscriptions qu'elle propose pour les plaques destinées à commémorer la bataille de Toulouse.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. de Gélis et la Commission du soin qu'ils ont apporté à ce travail auquel l'Académie donne son approbation, et qui sera transmis au Syndicat d'initiative.

Digitized by Google

M. SAINT-BLANCAT donne lecture d'une note, donnant : 1° *le résultat de ses observations sur la couleur de la planète Uranus;* — 2° *une étude sur l'intensité relative des couleurs;* — 3° *des indications sur l'emploi du photomètre de Zöllner à l'observatoire de Toulouse.* (Imprimé p. 91).

M. SAINT-RAYMOND lit la suite de son étude sur *l'Académie royale de peinture, sculpture, architecture et gravure de Toulouse.*

M. LÉCRIVAIN lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, candidat à la place d'associé ordinaire, déclarée vacante dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scutin dépouillé ayant donné à M. Calmette le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

M. CAMICHEL lit un rapport favorable sur les titres et sur les ouvrages de M. Baboulet, ingénieur des Postes et Télégraphes, candidat à la place d'associé ordinaire, déclarée vacante dans la classe des sciences, section de mathématiques, sous-section de physique.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Baboulet, le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la classe des sciences, section de mathématiques, sous-section de physique.

Séance du 15 mai 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau deux ouvrages qui sont offerts à l'Académie : *l'Intégration logique des équations différentielles ordinaires. Les équations différentielles de la géométrie,* par M. J. Drach, associé ordinaire. — *De l'influence exercée par les matières colorantes dérivées de l'aniline sur la*

Digitized by Google

végétation des algues d'eau douce, par M. J. Comère, correspondant.

M. Saint-Raymond termine sa communication sur *l'Académie royale de peinture, sculpture, architecture et gravure de Toulouse.*

Séance du 22 mai 1913. — M. Gros fait une communication intitulée : *Un journal pédagogique toulousain sous Louis-Philippe.*

Il s'agit du *Journal de l'Instruction primaire pour l'Académie de Toulouse et les Académies voisines*, qui parut de 1835 à 1842.

La collection en est fort intéressante. Ce ne fut pas une feuille exclusivement pédagogique, au cadre étroit, mais un organe varié, où, à côté de documents législatifs et des discussions d'ordre scolaire, se trouvaient traitées avec ampleur des questions de sciences, de littérature, d'histoire, de géographie, etc., de sorte que les instituteurs pouvaient travailler à leur culture générale en même temps qu'à leur éducation professionnelle.

Son directeur était, au moment de la fondation, M. Léonce de Lavergne, secrétaire de la Commission de surveillance de l'École Normale, qui devint, quelques années plus tard, maître des requêtes au Conseil d'État, chef de cabinet de M. de Rémusat, ministre de l'Intérieur; puis député du Gers, économiste célèbre, membre de l'Académie des sciences morales, et qui mourut, en 1880, sénateur inamovible de la troisième République. Il eut pour collaborateurs au *Journal de l'Instruction primaire*, outre la plupart des inspecteurs primaires de la région, des hommes tels que M. Boisgiraud, Moquin-Tandon, professeurs à la Faculté des sciences; Barry, professeur à la Faculté des lettres; Ambroise Rendu, de Quatrefages; des professeurs de collège; M. Souffarès, directeur de l'École Normale et jusqu'au recteur Thuillier.

Il y eut là à la fois un effort généreux de l'élite intellectuelle en faveur de l'enseignement primaire à qui Guizot venait de donner une vive impulsion, et une tentative de décentralisation qu'il était bon de sauver de l'oubli.

Digitized by Google

Séance du 29 mai 1913. — M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD fait une communication sur : *Le Voyage national de Mirabeau cadet.*

M. le Baron Desazars de Montgailhard se propose de rappeler les divers incidents qui se sont produits en 1790, au sujet de l'insubordination du régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, et de la conduite de son colonel, le vicomte de Mirabeau, député à l'Assemblée nationale.

Ces insubordinations militaires furent fréquentes au début de la Révolution. Celle de Perpignan fut particulièrement tumultueuse, et trois capitaines furent obligés de déguerpir et de se réfugier à Mont-Louis. Le colonel lui-même, accouru de Paris pour rétablir l'ordre, ne put y parvenir. Et, ayant quitté précipitamment Perpignan, avec les cravates des drapeaux du régiment, il fut poursuivi par des émissaires qui le firent arrêter à Castelnaudary et fut conduit à Paris avec une escorte de gardes nationaux. Ces incidents firent l'objet de plusieurs dénonciations à l'Assemblée nationale et de nombreux discours, ainsi que d'un pamphlet humoristique où le vicomte de Mirabeau raconta ses aventures sous le titre de *Voyage national de Mirabeau cadet.*

Mais avant de relater ces incidents d'après dès documents contemporains, qui peignent l'état des esprits au début de la Révolution, M. le Baron Desazars de Montgailhard fait connaître les divers membres de la famille de Mirabeau, d'après des lettres inédites du Marquis de Mirabeau, qui viennent d'être publiées. Il montre quelle fut l'influence du Marquis de Mirabeau sur ses deux fils et comment l'aîné, le Comte de Mirabeau, devint le député du tiers état, à Aix, tandis que son frère cadet, le Vicomte de Mirabeau, surnommé Mirabeau-Tonneau, fut élu par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges aux États généraux. Quoique dans des rangs opposés et souvent en lutte très vive à l'Assemblée nationale, les deux frères de Mirabeau vivaient en bonne intelligence et le colonel trouva même un défenseur puissant dans son frère aîné, lorsqu'il fut dénoncé à la tribune.

Cette première lecture n'est donc qu'un « avant-propos » faisant

Digitized by Google

connaître l'état d'esprit des frères de Mirabeau et du régiment de Touraine, au moment où surgirent les événements dont le récit détaillé doit faire l'objet d'une communication postérieure.

Séance du 5 juin 1913. — M. LE PRÉSIDENT félicite, au nom de l'Académie, M. de Gélis qui vient d'obtenir, pour son *Histoire critique des Jeux Floraux*, l'un des prix Thiers décernés par l'Académie française.

M. DE GÉLIS remercie M. le Président et l'Académie et rend hommage à la mémoire de nos regrettés confrères MM. Noulet et Roschach, qui ont comme lui étudié l'histoire des Jeux Floraux et dont il a utilisé et poursuivi les travaux.

M. Thouverez fait une communication intitulée : *L'Idée de Science.*

Séance du 12 juin 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL signale, parmi la correspondance imprimée, deux brochures offertes par M. G. Bellucci, de Pérouse, correspondant de l'Académie, intitulées : *Contributo allo studio dei morsi equini della prima età del ferro* — et : *Forme amigdaloïdi di paleolitiche in diaspro ricevenute nell' Italia centrale.*

M. le Dr GESCHWIND fait une communication intitulée : *Souvenirs d'ambulance : l'ambulance de l'Esplanade à Metz* (20 août-1er novembre 1870). (Imprimé p. 45.)

Séance du 19 juin 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle le Président du Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure invite l'Académie à lui faire connaître son avis sur le projet de classement de l'Hôtel parmi les monuments historiques.

L'Académie décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages :

Président	MM.	FABRE.
Directeur		DUMAS.
Secrétaire adjoint		LECLERC DU SABLON.
Bibliothécaire (pour 5 ans).		CROUZEL.

Digitized by Google

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. BUHL, ABELOUS, DE GÉLIS.

Et pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. LATTÈS, PRUNET, CALMETTE.

M. LE PRÉSIDENT désigne, conformément au règlement, M. SAINT-RAYMOND pour remplir les fonctions d'économe.

Séance du 26 juin 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Leclainche remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a exprimées à l'occasion de sa nomination récente au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Baboulet, récemment élu associé ordinaire et qui assiste pour la première fois à une séance.

L'Académie délibère sur le projet de classement de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure dont elle a été saisie à la précédente séance. Après discussion, elle émet à l'unanimité le vœu que ce classement soit effectué.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie qu'à l'issue de la précédente séance, les Commissions chargées de l'examen des ouvrages présentés aux Concours de 1913 se sont réunies et ont entendu les conclusions des rapports. Voici ces conclusions :

PRIX GAUSSAIL. — La Commission propose les récompenses suivantes : *Examen historique et juridique de la législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés* (Rapporteur, M. Dumas), 400 francs.

La Baronnie archiépiscopale de Belpech-Garnaguès. (Rapporteur, M. le Baron Desazars de Montgailhard), 300 francs.

L'Instruction publique dans un diocèse du Midi avant la Révolution (diocèse de Rieux), XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles (Rapporteur, M. Massip), 300 francs.

Le Réseau du Midi, étude historique et économique (Rapporteur, M. de Santi), médaille d'or de 200 francs.

Pour chacun des ouvrages suivants, une médaille de vermeil prélevée sur le prix Gaussail :

Toulouse au XVIII^e siècle, d'après les *Heures perdues*, de Barthès (Rapporteur, M. Saint-Raymond).

Digitized by Google

Coup d'œil sur l'Histoire de l'Enseignement primaire dans la vallée Borgne (Gard) (Rapporteur, M. Pasquier).

Monographie de la commune de Saint-Affrique, canton de Labruguière (Tarn) (Rapporteur, M. Lapierre).

Mémoires d'un Toulousain du XVIII^e^ siècle émigré en Allemagne : Jean-Pierre-Barthélemy Rouanet (Rapporteur, M. de Gélis).

En ce qui concerne le manuscrit intitulé : *Vers la Vie*, la Commission, après avoir entendu le rapport de M. le chanoine Maisonneuve, estime qu'il y a lieu de l'écarter comme n'ayant pas trait aux études ordinaires de l'Académie.

Prix Ozenne. — La Commission propose de diviser ce prix comme suit : 200 francs à l'ouvrage de M. Léon Dutil : *Lettres inédites de M^me^ de Mondonville* (Rapporteur, M. Lécrivain). — 100 francs à celui de M. Thouroude : *De la Vente des Biens nationaux, en particulier dans le diocèse de Revel* (Rapporteur, M. Dumas).

Les ouvrages de M. Signorel : *Le Crime et la Défense sociale* (Rapporteur, M. Crouzel) et de M. le D^r^ Levrat : *Des Armes pour la Vie* (Rapporteur, M. Thouverez) n'ont pas semblé à la Commission rentrer dans l'ordre habituel de nos études. Néanmoins, les auteurs de ces livres seront remerciés et félicités.

Prix Maury. — Le Rapporteur, M. Juppont, chargé d'examiner l'ouvrage présenté à ce concours : *Les Chemins de fer transpyrénéens, leur histoire diplomatique, leur avenir économique*, par M. C. Decomble (né à Toulouse), propose de lui accorder une récompense de 500 francs.

Médailles d'encouragement. — *Le Cimetière couvert de Saint-Saturnin, dans le faubourg de Vienne, à Blois* (Rapporteur, M. Barrière-Flavy), médaille de vermeil.

Monographie du genre Robinia. — Hygiène de l'Enfance, action de l'école primaire, par M. J.-B. Lavialle (Rapporteurs, MM. Leclerc du Sablon et Maurel), médaille d'argent pour le premier de ces travaux.

L'Éclipse ; Une Lettre; ces ouvrages ne rentrant nullement dans le cadre des études de l'Académie, le Rapporteur,

Digitized by Google

M. le chanoine Maisonneuve, estime qu'il n'y a pas lieu de les retenir.

L'Académie, après avoir pris connaissance des propositions qui lui sont présentées par ses Commissions, désigne M. de Gélis comme rapporteur général des Concours de 1913.

Il est procédé à l'ouverture des envelòppes cachetées qui renferment les noms des auteurs qui ont obtenu des récompenses prélevées sur le prix Gaussail; ce sont :

M. Jean Signorel, substitut du procureur de la République, à Toulouse, auteur des mémoires sur la *Législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés* et sur le *Réseau du Midi*.

M. Édouard Laffont, ancien directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Belpech (Aude), auteur du mémoire sur *La Baronnie archiépiscopale de Belpech-Garnaguès*.

M. Jean Decap, instituteur public à Muret, auteur de *L'Instruction publique dans un diocèse du Midi avant la Révolution* (diocèse de Rieux).

En ce qui concerne les auteurs des mémoires qui obtiennent seulement des médailles de vermeil, conformément au règlement, leurs noms ne seront publiés que s'ils le désirent.

M. le Dr Maurel fait une communication sur *L'Influence de la surnutrition sur l'infécondité*. (Imprimé page 125.)

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Bienfaiteurs de l'Académie	VI
État des membres de l'Académie	VII
Radiographie stéréoscopique du thorax et de l'abdomen. Progrès réalisés depuis douze ans, par M. le Dr T. MARIE	1
Les *Lois d'Amour* et la poétique de Guillaume Molinier, par M. F. DE GÉLIS	11
Un drame passionnel au quinzième siècle, par M. le Dr DE SANTI.	35
Souvenirs d'ambulance, par M. le Médecin Inspecteur GESCHWIND.	45
Sur l'emploi du photomètre de Zöllner. Intensités relatives des couleurs. Couleur d'Uranus, par M. D. SAINT-BLANCAT	91
Les armoiries capitulaires au Capitole, par M. Jules CHALANDE (seconde partie)	97
Influence de la surnutrition sur l'infécondité, par M. le Dr E. MAUREL	125
Un homonyme et un précurseur de Joseph Balsamo à Toulouse, sous Louis XIII, par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD.	143
Les explosifs industriels en France, par M. HÉRISSON-LAPARRE.	163
La correspondance inédite d'un colonel de la Garde impériale, par M. EYDOUX	177
Histoire des rues de Toulouse, par M. Jules CHALANDE	217
Livres imprimés sur papier de couleur, par M. MASSIP	257
L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, par M. SAINT-RAYMOND	271
Les unités légales et le poinçonnage des appareils de mesure, par M. P. JUPPONT	325

Digitized by Google

Séance publique annuelle. — Discours d'ouverture (analyse), par M. FABRE..... 367

Éloge de M. Antonin Deloume, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, par M. Henri DUMÉRIL..... 3 9

Rapport général sur les concours de 1913, par M. DE GÉLIS..... 399

Programme des prix pour les années 1914 et 1915..... 417

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique de 1912-1913..... 421

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39 — 681

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

LIBRARY USE

SEP 1 6 1958

LD 21–50*m*-8,'57
(C8481s10)476

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YE 07425

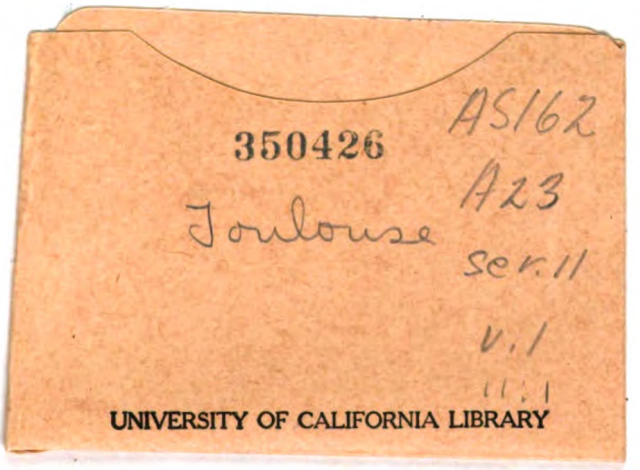
350426
AS162
A23
ser. II
v. 1
Toulouse
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google